9129

9129

J. CORNELY

NOTES

SUR

L'AFFAIRE DREYFUS

(*Edition du FIGARO*)

— — —

NOUVELLE EDITION



PARIS

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉDITIONS D'ART

L.-HENRY MAY

9 ET 11, RUE SAINT-BENOIT

J. CORNÉLY

NOTES

SUR

L'AFFAIRE DREYFUS

(*Édition du FIGARO*)

NOUVELLE EDITION



PARIS

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉDITIONS D'ART

L.-HENRY MAY

9 ET 11, RUE SAINT-BENOIT

PRÉFACE

Les journalistes écrivent pour le lendemain. Leurs articles sont comme les échaudés, qu'il faut absorber à la sortie du four. Lorsqu'ils ont perdu la fraîcheur de l'actualité, il est bien rare qu'ils vaillent grand'chose. C'est pourquoi l'idée ne m'est jamais venue de réimprimer, sous forme de livre, la prose que je sème dans les journaux depuis tantôt trente ans.

Mais, de très nombreux amis me réclament, sous une forme portative et conservable, les lignes quotidiennes que j'ai consacrées à l'affaire Dreyfus. Qu'il soit fait selon leur volonté !

J. CORNELY.

Cette unanimité n'a fait défaut ni à la proclamation de la culpabilité ni à la désignation de la peine. Cela suffit largement pour tranquilliser les consciences indécises.

Mais cette unanimité était nécessaire pour les hommes épris de justice, car, depuis les débuts de cette affaire lamentable, l'opinion, surexcitée par les obscurités de toutes sortes encore plus que par les attaques passionnées, cherchait un point où se prendre et se fixer.

Les lenteurs de l'instruction avaient pu faire croire à la légèreté de l'accusation, comme les ardeurs de certaines attaques faisaient craindre un parti pris.

On avait raconté des faits invraisemblables. On était allé jusqu'à imaginer l'intervention de l'étranger, jusqu'à transformer le drame en une sorte de duel entre un ministre et un capitaine, et, comme la passion des adversaires excitait l'ingéniosité des défenseurs, l'affaire Dreyfus avait fini par absorber tous les événements et par troubler toutes les cervelles.

C'est pourquoi l'unanimité des juges était nécessaire à notre tranquillité mentale.

Elle s'imposait encore à cause du huis-clos.

Tout le monde avait fini par se résigner à ce huis-clos, parce que tout le monde avait compris les dangers d'un débat public.

Mais s'il y avait eu partage et dissentiment entre les juges, une grande perplexité serait restée dans les âmes, et nous aurions, tous, regretté de n'avoir pu

utiliser nos lumières individuelles en un problème demeuré indécis.

Du moment que les juges se sont trouvés tous d'accord, ce regret doit disparaître, et du moment que sept officiers ont pensé de même, tous les Français doivent conclure qu'ils auraient jugé comme les représentants de leur armée.

Sans doute elle est navrante et déconcertante pour la raison, cette aventure. Elle nous montre un homme que de fortes études, la fréquentation d'un milieu intelligent, la familiarité avec ce qu'il y a de plus pur et de plus élevé dans la société française, la fortune, le bien-être, la vie droite et sans obstacle n'ont pu soustraire au crime le plus bas.

Mais, toute navrante et déconcertante qu'elle soit, je me permettrai de dire qu'elle est sans portee sociale.

Qu'il y ait eu un traître dans l'armée française, cela ne prouve rien contre l'armée française. Les Apôtres étaient infiniment moins nombreux que nos capitaines d'artillerie ; pourtant ils ont eu un Judas parmi eux, et sa trahison ne les a pas empêchés de conquérir le monde.

Demain, l'uniforme que portait l'officier condamné sera aussi respecté et aussi digne de l'être qu'il l'était hier, et les nobles cœurs qui battent sous le dolman ne se sentiront pas atteints par la flétrissure qui frappe un ancien collègue.

Autrement grave, autrement redoutable pour nos

destinées nationales eût été l'acquittement de ce malheureux; car il eût prouvé chez les chefs suprêmes de notre armée une absence de sang-froid qui nous eût fait trembler pour le jour des luttes définitives.

Pendant trois années Dreyfus, reste à l'île du Diable, sans que personne songe à contester l'arrêt qui l'a frappé.

L'AFFAIRE

En 1897, M. Scheurer-Kestner prend en main la cause de la revision. Le lieutenant-colonel Picquart a découvert que l'auteur du bordereau pour lequel a été condamné Dreyfus est le commandant Esterhazy. Le frère du condamné, M. Mathieu Dreyfus, arrive en même temps que lui aux mêmes conclusions. Le commandant Esterhazy est dénoncé.

5 decembre 1897.

M. le général Saussier, en donnant, dans la journée d'hier, au premier conseil de guerre l'ordre d'informer dans l'affaire Esterhazy, a soustrait cette cause, désormais célèbre, à la juridiction de la presse parisienne pour la rendre à la juridiction militaire, qui paraîtra certainement préférable à quelques bons esprits, s'il en reste encore.

Cette décision était, d'ailleurs, tellement rationnelle qu'elle a paru inévitable et certaine, même à notre époque, où les choses les plus folles cessent d'être invraisemblables, et cela dès le jour où M. Mathieu Dreyfus, le frère du condammé, a porté contre le commandant Esterhazy la plus formelle et la plus terrible des accusations : celle d'être l'auteur du crime pour lequel a été frappé son frère.

A partir de cette heure-là, les gens qui raisonnent

ont compris que l'affaire ne comportait plus que deux solutions possibles : ou bien le commandant Esterhazy poursuivrait son accusateur devant la cour d'assises, ou bien il serait lui-même déféré à un conseil de guerre, chargé de se prononcer sur son innocence ou sa culpabilité.

Si le commandant Esterhazy avait poursuivi M. Mathieu Dreyfus en cour d'assises, c'eût été le procès Dreyfus plaidé devant le Jury; c'eût été, par conséquent, en admettant même le huis-clos, la divulgation du fameux mystère qu'on a caché avec tant de soin et tant de succès. Pour ces motifs, la seconde hypothèse était préférable, et c'est pour cela que le général Saussier a mis en mouvement le premier conseil de guerre.

On reconnaîtra facilement que les gens qui prévoyaient cette orientation de l'affaire Dreyfus-Esterhazy ne faisaient pas preuve d'une grande perspicacité, si l'on veut bien dégager les lignes générales de cette aventure, qui disparaissent sous un amas de choses nauséabondes et ridicules.

Il y a quelque temps, le vice-président du Sénat, M. Scheurer-Kestner, acquérait — c'est lui qui le dit — la conviction que Dreyfus avait été victime d'une erreur judiciaire, et, bientôt, il se présentait chez son collègue le ministre de la guerre pour lui faire part de son intention de poursuivre la réhabilitation du condamné.

Figurez-vous, vous, monsieur, qui me lisez, que nous sommes collègues, amis, que je suis Scheurer-

Kestner, un des gros bonnets de la République, et que vous êtes, vous, le ministre de la guerre, le général Billot, connaissant par votre situation, par conséquent, les dessous et le fond de l'affaire Dreyfus, qu'ignore le public. Les premiers mots qui vous seraient venus lorsque je serais allé vous parler de Dreyfus auraient été ceux-ci :

« Mon cher collègue, vous vous lancez dans une impasse. Vous allez susciter un scandale effroyable sans aucune espèce d'utilité. Dreyfus est coupable. En voici la preuve. Le conseil de guerre a bien jugé. En voici également la preuve. »

Au lieu d'agir comme vous auriez agi, le général Billot a laissé partir M. Scheurer-Kestner, il a même nié l'avoir vu.

Et, ainsi, l'affaire a commencé irrégulièrement par des confidences faites au public. Puis M. Mathieu Dreyfus a formellement accusé le commandant Esterhazy. Puis on a su que, là-bas, au fond de la Tunisie, se trouvait en disgrâce un lieutenant-colonel qui, lui aussi, accusait M. Esterhazy. On a fait venir ce lieutenant-colonel et on l'a interrogé.

Entre temps, le commandant Esterhazy, qui a protesté avec énergie de son innocence, reconnaissait que son écriture ressemblait d'une manière effrayante à celle du bordereau. On saisissait chez une de ses parentes des lettres de lui qui ne prouvent pas le moins du monde qu'il soit un traître, mais qui ne le représentent pas comme un patriote bien exalté.

L'affaire en étant arrivée à ce point et M. Esterhazy lui-même étant contraint de réclamer sa comparution devant un conseil de guerre, le général Saussier était bien obligé de signer l'ordre d'instruire. Cette instruction aboutira peut-être à une ordonnance de non-lieu ; je le souhaite pour le commandant Esterhazy. Elle aboutira peut-être à sa comparution devant un conseil de guerre, et, alors, je me demande comment on s'y prendra pour faire admettre par l'opinion surexcitée un nouveau huis-clos. Dans tous les cas, l'opinion publique, qui a admis la parfaite bonne foi des officiers qui ont jugé Dreyfus, admettra également la parfaite bonne foi des officiers qui jugeront M. Esterhazy.

Voilà ce que pensaient depuis près de quinze jours les gens de sens rassis. Et voilà ce qu'ils peuvent dire aujourd'hui, après avoir été forcés de se taire pour ne pas recevoir des bordées d'injures de l'un ou de l'autre des deux camps ou peut-être de tous les deux à la fois.

Car, depuis deux semaines, la place publique est livrée à un certain nombre de neurasthéniques à plume qui se fichent de la justice, de la vérité comme de leur première chemise. Comme ils n'ont jamais eu d'autres guides que leurs passions, ils ne comprennent pas les gens sans passions. Ils ont institué deux divisions parmi les Français : les amis de Dreyfus et les amis d'Esterhazy. De sorte qu'il était impossible d'avoir une opinion sur le moindre épisode de cette campagne

épique sans être classé parmi les amis de Dreyfus ou les amis d'Esterhazy.

Cela allait si loin qu'on n'avait même plus le droit de trouver bizarres les perquisitions exercées chez le colonel Picquart sous prétexte de chercher des allumettes, sans être rangé parmi les amis de Dreyfus, en vertu de ce raisonnement : Blâmer les perquisitions chez le colonel Picquart, c'est prendre parti pour lui. Or, il se dit convaincu de l'innocence de Dreyfus. Donc prendre parti pour le colonel Picquart, c'est prendre parti pour Dreyfus.

Devant cette logique d'Iroquois, il n'y avait qu'à se taire. On s'est tu.

Aujourd'hui, la situation se trouve modifiée. Par l'ordre du général Saussier, il y a une affaire Esterhazy. Cette affaire Esterhazy n'est pas l'affaire Dreyfus. Les officiers qui jugeront M. Esterhazy, même s'ils le condamnent, ne prononceront pas l'innocence de Dreyfus puisque cette innocence ne sera pas soumise à leurs délibérations. Il faudrait, pour que l'affaire Esterhazy entraînât une revision du procès Dreyfus, que M. Esterhazy fût reconnu coupable du crime pour lequel Dreyfus a été condamné et qu'en outre il fût reconnu que ce crime n'a pu être commis que par une seule personne.

PERPLEXITÉ

Esterhazy est acquitté. Tout le monde militaire le félicite. Zola, qui est venu à la rescousse des défenseurs de Dreyfus, est condamné deux fois et s'exile en Angleterre.

2 août 1898.

J'ai connu, dans des temps déjà reculés, une pauvre jeune demoiselle qui n'avait réellement pas de chance avec ses amoureux. Son père, homme pacifique, après avoir réalisé une assez jolie petite fortune comme bandagiste, avait décidé que l'enfant serait la femme d'un militaire, et il était, d'ailleurs, fortifié et maintenu dans cette résolution par son épouse, créature romanesque dont les rêves passionnés avaient été réfrénés, pendant plus de vingt-cinq ans, par la confection assidue des pelotes de crin recouvertes de cuir jaune que son mari disposait aux bons endroits, le long des ressorts d'acier de ses créations.

Le digne ménage, par malheur, possédait très peu de relations et perdit même ce peu lorsque, après fortune faite, il vint s'installer à Passy afin de manger au sein des élégances de la capitale, à proximité des princes de la science et des arts, comme disait le père, le produit d'une longue vie de travail et de probité. Il

n'eut donc pas la main très heureuse dans le choix des candidats, qui lui furent, d'ailleurs, désignés presque toujours par le hasard.

Le premier fut amené parce qu'il allait au café que le père s'était mis à fréquenter. La demoiselle, docile, s'éprit immédiatement du lieutenant. Mais, lorsque, au bout de trois semaines de cour, il parut démontré que Dieu avait fait ces deux enfants l'un pour l'autre, des renseignements désagréables survinrent. Le lieutenant jouait. Il avait même un enfant que la *prima dona* d'un café chantant de sous-préfecture lui attribuait sans qu'il protestât.

Un soir, le bandagiste, en rentrant, dit solennellement à sa fille : « J'ai donné congé à ton fiancé. Il ne viendra plus. Mais j'ai invité un capitaine de chasseurs à pied que je t'ai destiné. »

La demoiselle oublia le lieutenant et se mit à aimer le capitaine. Le mois suivant, ce capitaine fut désarçonné par son cheval et se cassa les reins.

La demoiselle finit par épouser un médecin-major, et ne fut pas malheureuse. Mais, à l'époque où je la connus, cette nécessité où elle s'était trouvée trois fois de s'enflammer et deux fois de s'éteindre lui avait donné quelque chose de gauche et d'indécis qui prêtait à rire.

Ce souvenir me poursuit obstinément à propos de deux des innombrables épisodes de la grande « Affaire ». L'opinion publique est un peu traitée avec le sans-gêne qui caractérisait les relations du banda-

giste avec sa demoiselle. On la fait passer par des alternatives de chaud et de froid qui détraqueraient la plus solide des machines à vapeur.

Ainsi, lorsque M. le commandant Esterhazy fut accusé d'être l'auteur du bordereau qui a conduit Dreyfus à l'île du Diable, il passa devant un conseil de guerre, qui le déclara absolument innocent. Il fut classé, si j'ai bonne mémoire, comme une victime du syndicat et bénéficia en cette qualité d'un certain enthousiasme de la part des personnages *select*, éminents ou connus, qui garnissaient la salle et les couloirs de la cour d'assises dans l'affaire Zola.

On cria : « Vive le commandant ! » On agita les chapeaux sur son passage. On brigua l'honneur de serrer sa main. Des journaux le réclamèrent comme collaborateur.

Sur cet enthousiasme, le juge d'instruction Bertulus versa l'apaisement de ses poursuites. On sait à quoi elles aboutirent et comment la chambre des mises en accusation rectifia l'œuvre du magistrat instructeur.

Acquitté par ses pairs, proclamé innocent par les gens qui alimentent la police correctionnelle, le commandant Esterhazy semblait avoir épuisé toutes les juridictions et n'avoir plus rien à redouter de la justice de son pays. Voilà M. Cavaignac qui le renvoie devant un conseil d'enquête.

Il est infiniment probable que ce conseil d'enquête, dont on a déjà donné la formation, devra se prononcer sur la question des trop fameuses lettres dans les-

quelles le commandant faisait preuve d'une sévérité un peu exagérée envers sa patrie d'adoption.

Les conseils d'enquête ne sont pas composés de légistes, car je me demande comment un légiste pourrait s'y prendre pour accrocher une punition quelconque, même disciplinaire, aux griefs d'une partie de l'opinion publique contre le commandant.

Ce n'est pas un fait délictueux d'écrire confidentiellement à une personne tout ce qui vous passe par la tête de désagréable pour la France. Il serait répréhensible et délictueux de les publier, ces lettres, mais leur publication a été faite en dehors de la volonté et malgré la volonté du commandant. Sous ce rapport-là, il est innocent comme l'enfant qui vient de naître. Il n'a pas commis de délit de presse.

Quoi qu'il en soit, l'annonce seule de sa comparution devant un conseil d'enquête a troublé l'opinion publique et l'a mise dans la situation de la jeune fille dont je viens de parler, si fâcheusement obligée de changer de sentiment vis-à-vis de ses fiancés.

Et le commandant Esterhazy n'est même pas le seul qui fasse connaître à cette pauvre opinion les angoisses et les déchirements intimes qui accompagnent toujours les brusques changements.

Ainsi, depuis fort longtemps, la pauvre opinion s'était habituée à considérer M. Cavaignac et sa famille comme une collection de ces êtres impeccables qui sont la gloire des démocraties assez vieilles et assez pures pour en posséder. Le cycle était complet :

Un aïeul conventionnel terroriste, ayant parcouru la France jadis en remorquant la guillotine pour ôter aux complices de Pitt et de Cobourg leurs pensées criminelles en leur ôtant la tête.

Un père général et républicain. Ce n'est pas très commun à l'heure actuelle, mais c'était infiniment plus rare il y a cinquante ans. Et ce général vaincu par César dans des conditions qui faisaient de sa défaite la défaite de la République elle-même.

Un oncle publiciste fougueux, caractère admirable, homme de bronze.

Et lui, enfin, tout jeune, enfant encore, souffletant déjà en plein concours général le vice triomphant et couronné. Puis perçant sous la troisième République, moins encore par son nom que par sa probité hargneuse. Désigné par les acclamations d'une Chambre entière à l'estime et à l'enthousiasme du public français lors de ce discours fameux qui paraphrasait cette pensée profonde : la probité ou la mort !

Tels étaient bien, si je ne m'abuse, les Cavaignac, hier.

Aujourd'hui, toute une presse démontre quotidiennement que le grand-papa abusait des filles de suppliciés en leur promettant la grâce de leur père, qu'il faisait tout de même guillotiner ; que le papa a été pour les Parisiens un véritable boucher et que le fils et petit-fils les dépasse tous les deux. Il n'y a guère que l'oncle qui ait conservé sa réputation d'autrefois ; mais on s'en sert pour cogner sur le neveu, suivant

le système inauguré par les hauts universitaires aux funérailles.

Et, pour compléter l'invraisemblance de cette situation bizarre, c'est Cavaignac qui défère Esterhazy à un conseil d'enquête, c'est le ministre à qui l'on s'efforce de retirer les faveurs de l'opinion qui s'efforce, de son côté, de retirer lesdites faveurs au commandant.

Pour accabler Cavaignac, les inventeurs et les partisans de la théorie du bloc détruisent cette théorie. Et, de son côté, le ministre met au rancart une autre théorie du bloc en vertu de laquelle il était admis que le commandant Esterhazy devait être sympathique à la foule parce qu'il avait été choisi dans l'armée comme victime expiatoire par les défenseurs de Dreyfus.

Heureusement que le public ne réfléchit pas très sérieusement à toutes ces choses-là, car la tension cérébrale qu'elles lui causeraient suffirait, même sans la chaleur, pour amener une augmentation notable dans la population des asiles d'aliénés.

COUP DE FOUDRE

Le 7 juillet, la Chambre votait l'affichage d'un discours de M. Cavaignac contenant, disait-il, la preuve de la trahison de Dreyfus. Le 20 juillet M. Zola passait en Angleterre. Le 31 août, la pièce apportée par le ministre était reconnue fausse. Henry était arrêté et se suicidait au Mont Valérien.

1er septembre 1898.

L'opinion publique semble avoir été profondément secouée par ce que tous les journaux d'hier matin, sans s'être donné le mot, ont appelé un coup de théâtre : l'arrestation du lieutenant-colonel Henry, chef du bureau des renseignements, sur l'ordre et dans le cabinet même du ministre de la guerre.

Et comment d'ailleurs aurait-elle pu rester indifférente devant un pareil drame et devant un événement dont les suites sont incalculables?

Le drame, il est terrible. Vous figurez-vous ce soldat et ce ministre face à face? Le soldat est sorti du rang. Il a de magnifiques états de services, mais il n'a pas passé par les grandes écoles. Il n'y a pas puisé ces idées générales, cette grande culture intellectuelle qui, dans certaines rares et hautes positions militaires, sont un contrepoids, un correctif nécessaire à la rigidité professionnelle. Il a été en quelque sorte le pivot

des affaires désormais historiques qui se sont greffées sur l'affaire Dreyfus. C'est lui qui, dans l'affaire Zola, par un mot retentissant : Allons-y! a amené l'intervention de l'état-major, et a fait basculer, on peut le dire, le procès. C'est lui qui a évoqué un document, une lettre dont les généraux de Pellieux et de Boisdeffre ont affirmé l'existence. C'est lui qui est l'âme et le moteur des poursuites dirigées contre son prédécesseur, le colonel Picquart, avec lequel il s'est battu en duel. C'est lui l'homme de confiance, de qui tout part, à qui tout vient dans cette usine de la police militaire où la confiance semble d'autant plus nécessaire que parfois les agents infimes la méritent moins.

Il contrôle tout le monde. Et personne ne le contrôle. Sa parole est forcément admise comme parole d'Evangile.

Cette pièce fameuse et inconnue, le ministre, à son arrivée, ou plutôt à son retour au pouvoir, l'a trouvée, l'a examinée. Et comme ses prédécesseurs s'étaient refusés à ouvrir le dossier, il y a puisé le document qui lui paraissait le plus topique, le plus irréfutable et il l'a apporté à la tribune de la Chambre. C'était la pièce évoquée par le colonel Henry, toujours la même.

Le ministre en a donné lecture. La Chambre a paru non seulement persuadée, mais enthousiasmée par cette preuve. Et par toutes ses voix moins deux, elle a voté l'affichage du discours.

Or, le soldat et le ministre sont face à face. Et le

ministre qui, malgré son succès, a conservé des doutes. le ministre qui a écouté d'autres voix, le ministre qui veut chercher la vérité, loyalement, demande au colonel :

— Mais enfin, cette lettre décisive, irréfutable, comment s'en est-on emparé? Qui l'a donnée?

— C'est moi qui l'ai fabriquée, répond le colonel...

Quelques heures après, le chef du bureau des renseignements était au Mont-Valérien.

Voilà le coup de théâtre. Voilà le coup de foudre, inattendu, invraisemblable. Voilà le drame.

Ce qui frappe tout d'abord dans cette extraordinaire aventure, c'est la loyauté de M. le ministre de la guerre. Et il faut lui en savoir d'autant plus de gré qu'il y a réellement du courage de sa part à revenir sur d'aussi solennelles affirmations, à renoncer à leur bénéfice, à l'enthousiasme qu'elles avaient excité, et à venir confesser, dans la sincérité de son âme, que la fameuse pièce qui lui paraissait péremptoire était un faux, que l'enquête dont il entretenait la Chambre n'avait, par conséquent, pas été poussée bien loin, et qu'en somme la solennité de ses déclarations n'avait d'égale que leur légèreté.

Ce genre de confession force l'estime des honnêtes gens. Mais il est tout ce qu'il y a de plus dangereux en politique. Et généralement les Parlements le font expier durement aux ministres qui donnent ces preuves de courage et de bonne foi. Dans ce métier-là, il ne faut pas se tromper. Il faut avoir raison. Il faut avoir raison tous les jours.

Heureusement, M. Cavaignac n'a devant lui que l'opinion publique, mille fois plus indulgente et cent fois plus intelligente que la Chambre. Elle lui saura gré de sa loyauté et de sa franchise.

D'autant plus que M. Cavaignac, en n'hésitant pas à frapper un coupable, un faussaire, un homme que les petits côtés de sa fonction semblent avoir rendu inconscient, aussi bien que le Conseil d'enquête, en frappant d'une mise à la réforme M. le commandant Esterhazy rendent tous deux un service incontestable à l'armée française.

Grâce à eux, il est démontré que les chefs, que l'état-major ont été victimes, comme le ministre, d'un fonctionnaire infidèle.

Je n'ai pas la prétention de défendre l'armée. L'armée n'a pas besoin d'être défendue. Elle se défend toute seule. Elle est tout ce qu'il y a de plus pur et de plus fort en France. Ceux qui l'attaquent sont des fous. Leur insanité consiste précisément à essayer de rendre le corps militaire entier, les institutions elles-mêmes responsables des défaillances de quelques individus. Lorsque ces individus sont inconnus, lorsque par des complicités ou des faiblesse on les cache, la collectivité reste découverte et en butte aux attaques générales, aux soupçons imprécis. Mais dès que les individus sont démasqués, leur indignité sert de repoussoir aux mérites, aux vertus du corps auquel ils appartiennent.

C'est pourquoi l'armée a tout intérêt à ce que ceux

de ses officiers qui ont démérité soient nommés, flétris et retranchés de son sein.

Et, en frappant ces coupables, on augmente la vigueur, on rafraîchit le lustre de la compagnie, comme en retranchant le bois mort on ranime la vitalité des arbres, comme en coupant les parties gangrenées on restitue la santé aux êtres animés.

Les amis, les fervents de l'armée, c'est-à-dire tout le monde, sauf une imperceptible poignée d'individus, ont donc le droit de se féliciter d'un événement qui permet de circonscrire les responsabilités et qui dégage absolument celles des chefs de l'état-major, forcés de s'en remettre aux renseignements du bureau des renseignements, je suppose, et dépourvus de tous moyens de les contrôler.

Le général de Boisdeffre, néanmoins, par un scrupule exagéré, a cru devoir dès hier soir offrir sa démission au ministre et la maintenir. Cette retraite est douloureuse pour tout le monde.

On peut maintenant se demander quelle sera la répercussion de cet événement sur les différentes affaires engagées devant les tribunaux : sur le procès Zola, s'il a lieu, sur le procès Picquart et enfin sur l'affaire Dreyfus en elle-même.

C'est ici que le métier de prophète deviendrait périlleux. Les faits sont un peu comme les fruits. Il faut qu'ils mûrissent. Il faut que les hommes s'habituent à eux pour en extraire la moralité et en subir les résultats.

Il semble bien que l'introduction de ces pièces reconnues fausses dans les documents qui, de l'aveu du ministre, établissaient la culpabilité de l'ex-capitaine Dreyfus va fournir aux amis et à la famille du condamné l'occasion de réclamer la revision de son procès, sinon avec plus d'énergie, peut-être avec plus de succès que par le passé.

Mais l'opinion, qui était manifestement opposée jusqu'ici à toute revision sera-t-elle ébranlée et retournée par le drame d'hier? Voilà toute la question. Car nous vivons sous un régime d'opinion et il est inutile de se cabrer contre l'opinion. On n'en obtient rien que par la douceur et les ménagements.

C'est pourquoi les amis de Dreyfus feront bien, s'ils tiennent plus à la délivrance de leur client qu'au plaisir de briller devant la galerie et de stupéfier le bourgeois, feront bien, dis-je, de mettre une sourdine à leurs instruments et de se garer des généralisations injustes et imprudentes.

Qu'ils cessent d'attaquer l'armée et qu'ils se contentent de ceux de ses membres indignes que l'armée leur abandonne. Plus d'attaques contre l'état-major, contre les officiers. Car cela horripile la masse du public, la rend sourde et féroce.

Peut-être le moment serait-il venu d'essayer le pouvoir de la douceur, de la discussion calme et polie dans cette affaire qui suintait la rage,

Peut-être devrions-nous appliquer les conseils du Tsar sur le désarmement, et désarmer entre Français.

C'est probablement la seule occasion que nous aurons de déférer aux désirs de notre auguste allié.

Organisons un désarmement moral. Car personne, personne absolument, excepté peut-être les vendeurs de journaux, n'a intérêt à ce que se continue cette lutte impie, fratricide et sans issue qui dure depuis l'année dernière.

Et peut-être, quand on aura réussi à se pacifier, de concessions en concessions, arriverons-nous à organiser un petit trantran d'existence où l'on pourra tirer au clair, terminer et enterrer définitivement l'invraisemblable aventure qui prouve à la fois notre vitalité et notre état morbide.

P.-S. — Au dernier moment, on nous apporte la nouvelle du suicide du lieutenant-colonel Henry. Cet acte de désespoir n'est plus un aveu, puisque le malheureux a tout avoué. C'est une expiation devant laquelle doit tomber toute colère, pour faire place à l'immense commisération que méritent ceux qui restent.

PAS DE CHAMBRE SURTOUT!

3 septembre 1898.

Ah! non, par exemple, pas de Chambres! Laissons les législateurs où ils sont! Qu'ils fassent l'ouverture de la chasse et la vendange, et qu'ils nous permettent

de nous débrouiller tout seuls. Le plus grand acte de stupidité qui pourrait être commis à l'heure actuelle consisterait à convoquer précipitamment les Chambres.

Les nouvelles les plus graves et les plus exorbitantes nous tombent sur la nuque sans qu'il y ait le moindre soupçon de désordre ni même de rassemblement dans la rue. Les citoyens lisent leurs journaux et filent, sans même se communiquer leurs impressions les uns aux autres.

Rappelez les députés. Le jour même, vous aurez du monde au bout du pont de la Concorde, et le soir vous serez obligés de faire charger la police sur les boulevards. Pourquoi?

Parce que vous aurez constitué un centre, un foyer d'agitation, de discordes, de rumeurs et de cris; parce que vous aurez porté de la braise allumée dans une meule de fagots secs.

Et pourquoi faire, grand Dieu! soumettrait-on nos esprits à l'intoxication parlementaire, alors que la pluie bienfaisante vient de permettre de soustraire nos corps à l'empoisonnement de l'eau de rivière?

En quoi « l'Affaire » regarde-t-elle les députés? Au point où elle en est arrivée, elle ne devrait plus regarder que la justice. Le garde des sceaux et les autorités judiciaires compétentes n'ont plus qu'à examiner si le faux Henri ne constitue pas le fait nouveau nécessaire à une revision.

Ils n'ont plus qu'à examiner aussi cet autre fait que personne ne peut nier : en apprenant que le dossier

Dreyfus allait être discuté à la Chambre, l'homme qui le détenait a cru devoir le fortifier par un faux. On peut être un excellent citoyen, un brave patriote, un cocardier et trouver cela louche.

D'ailleurs, j'ai l'honneur de compter pas mal d'amis dans l'armée, et depuis hier j'ai été surpris d'entendre tous ceux que j'ai vus m'affirmer qu'ils ont le plus vif désir de sortir de cette situation imbécile qui finirait par devenir dangereuse si elle se prolongeait.

— Qu'on revise donc ! m'ont-ils dit. C'est désormais l'intérêt de l'armée, tel que nous le comprenons.

Il est inutile d'être plus catholique que le Pape, plus royaliste que le Roi et plus militaire que les colonels et les généraux.

Enfin, aujourd'hui, tout le monde, à l'envi, avoue avoir été trompé par le malheureux diable qui dort là-haut la gorge ouverte. Militaires, ministres, Chambres, tous trompés !

Eh bien, faisons ce raisonnement de bon sens :

Puisqu'une Chambre, produit du suffrage universel infaillible, puisqu'un état-major tout entier ont pu être mis dedans par un faussaire, pourquoi un Conseil de guerre n'aurait-il pas pu être trompé aussi?

Est-ce que le fait de s'être trompée avec un ministre déshonore la Chambre ? Est-ce que le fait de s'être trompé avec un ministère public déshonore un Conseil de guerre ?

LA REVISION

M. Cavaignac, démissionnaire est remplacé par M. le général Zurlinden ; la revision, rendue nécessaire par la decouverte du faux Henry, allait et devait s'accomplir. Mme Dreyfus en fit la demande.

LE MINISTRE DE LA GUERRE

6 septembre.

La brèche faite dans le ministère par le départ de M. Cavaignac a été rapidement comblée. M. le général Zurlinden, après un premier refus, s'est rendu à la prière du président du Conseil, et un décret le nommera, ce matin, ministre de la guerre. Cette acceptation est on pne peut lus heureuse.

Le cabinet — et il faut rendre ici hommage aux mobiles qui l'ont guidé — a voulu que, pour la besogne spéciale à laquelle il va se livrer et à laquelle l'opinion est résignée, un uniforme militaire vînt rompre la monotonie de ses redingotes.

Il est de fait que la présence d'un soldat à la tête de l'armée pendant la revision du procès aura une signification heureuse, en ce sens qu'elle prouvera bien

que l'armée ne considère pas cette revision comme une entreprise dont elle doive prendre ombrage.

Et puis, pourquoi ne pas le dire? le général qui a accepté le portefeuille de la guerre n'aura pas, en réalité, une parcelle de responsabilité dans la revision, puisque cette revision a été décidée avant lui et en dehors de lui.

Ce n'est pas lui qui l'a demandée; c'est son prédécesseur qui l'a rendue nécessaire.

Car, enfin, il faut bien reconnaître que si M. Cavaignac est un homme énergique et droit, il n'est pas un homme logique.

Il désirait succéder au général Billot. Le général Billot avait un système qui consistait à répéter, jusqu'à extinction de chaleur animale, que Dreyfus avait été régulièrement et légalement jugé. Contre ce système, tous les efforts des revisionnistes échouaient et auraient toujours échoué.

Devenu ministre, M. Cavaignac a voulu faire mieux que son prédécesseur, et son discours, dont les lambeaux claquent au vent aux portes de nos mairies, aurait pu être résumé ainsi:

« Mon prédécesseur, tête de bois et culotte de peau, se bornait à vous dire que Dreyfus avait été condamné régulièrement et légalement; moi je fais mieux. Je prouve la culpabilité du condamné. Voici la pièce. »

Par malheur, cette pièce était un faux; c'est cela qui a rendu la revision nécessaire. M. Cavaignac est

donc l'auteur réel de la revision qu'il repousse. Et cette situation n'est pas la moindre des bizarreries, des invraisemblances et des absurdités de l'affaire.

CROQUEMITAINE

7 septembre.

La revision du procès Dreyfus est aujourd'hui à peu près certaine. Du moment que le général Zurlinden accepte de faire partie, comme ministre de la guerre, d'un cabinet qui s'est séparé de M. Cavaignac parce que M. Cavaignac ne voulait pas la revision, c'est que le général Zurlinden admet la revision. Et du moment que le général Zurlinden admet la revision, je ne vois pas pourquoi des pékins comme nous ne l'admettraient pas.

Je cherche en vain dans la presse quelqu'un qui soit plus militaire que le général Zurlinden, quelqu'un qui plus que le général Zurlinden sache ce qui convient à l'armée, quelqu'un qui plus que le général Zurlinden ait le droit de parler au nom de l'armée. Vous me croirez si vous voulez, mais je ne trouve pas ce quelqu'un parmi mes confrères.

Mais de ce que la revision est à peu près admise, ou tolérée, ou subie par tout le monde, il ne faudrait pas conclure cependant que nous allons être forcés de renoncer à notre sport favori qui consiste à nous invec-

tiver et à nous traiter mutuellement comme les derniers des derniers.

Nous allons maintenant discuter les conditions de la revision, et nous allons assister à la lutte entre les gens qui veulent la revision à grand orchestre, sur la place de la Concorde, et ceux qui, plus modestes, pensent qu'on peut reviser l'affaire Dreyfus sans toutes ces cérémonies, ceux qui croient que le jugement du Conseil de guerre de Paris sera renvoyé devant un Conseil de guerre de province, devant lequel le condamné arrivera sans tambour ni trompette, et qui jugera à huis clos, mais en observant toutes les formes dont l'oubli ou le mépris ont servi de point de départ à la campagne qui vient de réussir.

Qui triomphera, des partisans de la place de la Concorde ou des partisans du huis clos? Je n'en sais rien, mais je prévois qu'on se chamaillera ferme.

En tout cas, ce que je voudrais qu'on m'expliquât, c'est comment la revision nous exposera à une guerre avec l'Allemagne. C'est, je le vois, la thèse de mon vieil ami et excellent camarade Drumont. Pour la soutenir, il faut qu'il ait des informations particulières qui me manquent. Tout ce que je sais, c'est qu'il ne se passe pas d'année où les Allemands ne condamnent à Leipzig des espions et des traîtres, et jamais nous n'avons songé à leur faire la guerre pour cela.

Pourquoi seraient-ils plus susceptibles que nous?

Et puis, est-il bien opportun de transformer en croquemitaine l'impérial pèlerin qui se dispose à aller

visiter le Saint-Sépulcre? J'avoue que je ne puis pas me faire à cette idée, que nous soyons obligés de renoncer à l'administration de la justice chez nous par crainte de déplaire à l'Allemagne. Et je trouve même qu'on en joue un peu beaucoup, de l'Allemagne.

Cette manie n'est pas récente, d'ailleurs; elle sévissait déjà en 1877.

Quand il s'agissait de se débarrasser du gouvernement du 16 Mai, il y avait des braves gens en France qui disaient que les Allemands allaient venir si nous ne mettions pas Mac-Mahon à la porte. Et ça a très bien réussi.

LE HUIS CLOS

9 septembre.

Revenons à notre tapisserie, qu'il serait pourtant si bon de laisser dormir au fond du sac à ouvrage, puisque d'ailleurs tout ce que nous disons, comme tout ce que disent nos confrères, de « l'Affaire » est parfaitement oiseux, maintenant qu'elle est entrée dans une phase régulière sur laquelle la Cour de cassation prononcera en dernier ressort, et maintenant surtout que le public a compris l'inutilité et les dangers d'une réunion anticipée de la cohue parlementaire.

Il paraît qu'il est très difficile de garder son sang-

froid et de conserver sa perspicacité quand on se laisse aller à parler de la revision. Ainsi, quelques écrivains ont cru devoir devancer les tambours pour proclamer que la revision doit se faire et se fera toutes portes ouvertes, parce que s'il en était autrement, disent-ils, la revision ne terminerait rien. Une minute de huis clos introduite dans le procès en revision suffirait pour faire dire que Dreyfus a été acquitté ou condamné par ordre.

D'autres écrivains ont pris cette publicité absolue des audiences pour point de départ d'une argumentation qui tendrait à établir que la revision forcera Guillaume II à écourter son voyage à Jérusalem pour nous envahir.

Toutes ces difficultés, toutes ces objections disparaîtraient pourtant, si l'on prenait la peine de se souvenir que ces questions de publicité et de huis clos sont réglées par la loi.

Le huis clos est prononcé par le président. Donc, si le président du Conseil de guerre qui jugera une seconde fois Alfred Dreyfus croit que certaines parties des débats seraient dangereuses à faire connaître, eh bien! il prononcera le huis clos.

Et les gens de bonne foi qui ont réclamé la revision parce que le ministre de la guerre a démontré lui-même la falsification de pièces du procès primitif tiendront pour bonne et valable la décision de ce Conseil, qu'on aura été payé pour entourer de toutes les régularités imaginables.

Si Dreyfus est acquitté, ils le considéreront comme innocent et victime d'une erreur judiciaire. S'il est recondamné, il ne restera plus dans leur esprit le plus petit doute sur sa culpabilité, et par conséquent le plus petit remords.

Après, et quoi qu'il arrive, il y aura toujours des mécontents, soit ceux qui tiennent pour la culpabilité quand même, soit ceux qui tiennent pour l'innocence quand même.

Mais ça, personne ne peut l'empêcher. Et personne ne l'empêchera.

Seulement, ce mécontentement n'aura plus aucune espèce d'importance, parce qu'il laissera indifférente la masse des hommes de bonne foi, qui finit toujours par triompher en vertu d'une sorte de loi de pesanteur morale.

L'ÉPAULETTE ET LA POLICE

10 septembre.

Quelques-uns de nos confrères, et le *Matin* en première ligne, ont pris texte du suicide du malheureux Henry pour réclamer une réforme qui consisterait à enlever le service des renseignements aux officiers et à le donner à la police secrète civile.

Ils ont fait remarquer avec raison que les besognes du deuxième bureau au ministère de la guerre sont

en général incompatibles avec le genre de vie qu'on est en droit d'exiger des gens qui ont l'honneur de porter l'épaulette.

Il est de fait que c'est une véritable profanation que d'entraîner des officiers dans les conjonctures presque toujours malpropres et dégradantes que comporte le métier d'espion, et même celui de chef d'espions.

Le maréchal de Castellane prétendait qu'un véritable officier ne devait jamais quitter son uniforme et ne devait même pas avoir de tenue civile. Et quand on lui objectait qu'il y a des endroits où l'on ne peut porter l'uniforme, il répondait : « Précisément, ce sont les endroits où les officiers ne doivent pas aller. » On a même raconté, à ce propos, une histoire assez salée dont le maréchal fut le héros.

Nous ferions volontiers chorus avec nos confrères. Mais nous aurions peur d'enfoncer une porte ouverte depuis que nous savons que le nouveau chef d'état-major a l'intention de procéder a cette réforme de la police militaire. Cette police, d'ailleurs, n'a pas toujours fait partie des services de la guerre, et je crois bien me souvenir qu'elle relevait jadis de la première division de la préfecture de police.

Si j'ai bonne mémoire, il y a vingt ans, ou à peu près, que la Préfecture de police en fut dépossédée au profit du ministère de la guerre.

On avait allégué des questions de compétence technique. L'événement semble avoir prouvé que les militaires auraient dû laisser aux civils les investigations

secrètes, et que le metier d'agent de police ne leur réussit pas, ce qui est du reste flatteur pour eux.

Si l'on s'était avisé plus tôt de cette incompatibilité. le colonel Sandherr ne serait peut-être pas mort fou, le colonel Picquart n'aurait pas fait plusieurs mois de détention, et le colonel Henry ne se serait pas coupé la gorge.

A propos de ce malheureux, je ne sais si l'on a insisté sur un détail digne d'être connu. Le général de Boisdeffre a donné galamment sa démission parce que, disait-il, la confiance qu'il avait accordée au colonel Henry avait été trompée. Il aurait pu alleguer que c'était le général de Miribel, son chef et son maître, qui avait choisi lui-même le colonel Henry, et qu'en arrivant au poste de chef d'état-major général, il s'était plu à respecter dans la personne d'Henry les souvenirs et les sympathies d'un chef dont personne ne discutait la valeur.

Indignement attaqué et calomnié, le général de Boisdeffre a bien trop de dignité hautaine pour risquer rien qui ressemble à une justification. Mais ceux qui l'apprécient et qui l'aiment ont le droit de rappeler ces particularités qui rendent encore plus regrettable la retraite d'ailleurs très passagère de l'éminent général.

GRIBOUILLE OU MACHIAVEL

13 septembre.

On a appris hier, dans l'après-midi, avec une surprise qui, pour quelques-uns, allait jusqu'à la stupeur, que M. le lieutenant-colonel du Paty de Clam venait, sur la proposition du général Zurlinden, d'être mis en non-activité par retrait d'emploi.

Je ne pense pas qu'on puisse découvrir, dans la collection de ce journal, trace des accusations passionnées dont cet officier a été l'objet de la part des défenseurs d'Alfred Dreyfus, qui le représentaient comme la tête de la machination dont son collègue, le colonel Henry, n'aurait été que le bras gauche.

Je crois, pour ma part, que c'est la première fois que j'écris son nom. J'éprouve, je l'avoue en toute sincérité, une sympathie presque invincible pour les gens qui répondent aux outrages par un dédaigneux silence, et le colonel du Paty de Clam était de ceux-là. Il n'a pas bronché une seule fois sous l'averse d'injures qui dure depuis plusieurs mois.

Ce dédain tranquille permettait de supposer qu'il se croyait sûr de l'appui indéfectible de ses chefs. Et comment n'aurait-il pas cru à cet appui? Il avait été en quelque sorte le « manager » et l'âme du procès Dreyfus, et ses chefs, à l'envi, proclamaient Dreyfus

bien jugé, depuis le général Mercier jusqu'à M. Cavaignac, avec lequel le lieutenant-colonel est, je crois, uni par des liens de parenté ou d'alliance.

En outre, comme les gens qui le traînent chaque matin dans la boue attaquent en même temps l'armée dans le principe même de son institution, le lieutenant-colonel devenait en quelque sorte intangible, car ses chefs devaient penser qu'en le disgraciant, en le frappant disciplinairement. ils avaient l'air de donner raison à leurs pires ennemis. C'est pourquoi il faut réellement que le général Zurlinden ait eu les motifs les plus sérieux pour frapper le colonel du Paty de Clam, après avoir frappé le commandant Esterhazy. Car le ministre de la guerre devait bien savoir qu'en apprenant cette nouvelle, les revisionnistes illumineraient. C'est ce qu'ils font.

C'est qu'il est trop facile aussi d'accuser d'incohérence des ministres qui déclarent la revision impossible, et qui la rendent nécessaire en sévissant contre les acteurs et les témoins du procès à reviser.

M. Cavaignac immole le colonel Henry. Le général Zurlinden frappe le colonel du Paty de Clam. C'est une bien singulière politique vraiment que celle qui consiste à tenter ainsi d'apaiser les revisionnistes, en leur donnant à dévorer l'une après l'autre les victimes qu'ils désignent.

J'avoue que je n'y comprends absolument rien et que tout ce qui se passe n'est explicable que par l'hypothèse suivante : Le cabinet tout entier, y compris

le général Zurlinden, veut la revision, n'ose pas la décréter et agite l'opinion publique, dans l'espoir que cette opinion exaspérée lui imposera cette revision.

Est-ce Gribouille qui veut faire son Machiavel, ou Machiavel qui veut prendre des airs de Gribouille?

POUR L'HISTOIRE

11 septembre.

Dans un an, dans dix ans, dans vingt ans, quand l'Affaire sera terminée, il y aura bien quelqu'un qui en écrira l'histoire peut-être. Ce quelqu'un, j'en suis sûr, sera stupéfait en constatant combien elle a rendu stupides les gens qui s'en occupaient et qui, en dehors d'elle, passaient pour posséder des facultés intellectuelles moyennes.

Cet historien ne comprendra certainement pas par quelle aberration des ministres s'amusent à déshonorer ou à frapper les auteurs, les acteurs d'un procès qu'ils proclament régulier. Il ne comprendra pas comment un ministère, se séparant d'un collègue antirevisonniste, lui donne un remplaçant également antirevisionniste.

Mais ce qui lui semblera le chef-d'œuvre de l'incohérence et de la bêtise, c'est ce qui s'est passé avant-hier au Conseil des ministres, c'est l'épisode de ces gens qui, ne parvenant pas à s'entendre, s'ajournent

à la fin de la semaine, pensant probablement que l'Esprit-Saint, auquel ils ne croient pas, aura aplani d'ici là les difficultés qu'ils se sentaient incapables de résoudre.

Il ne s'expliquera peut-être pas cependant par l'incohérence et la bêtise la situation nouvelle qu'avant de se séparer les ministres n'ont pas craint de créer au Président de la République.

Il a été dit et répété par la presse que M. Félix Faure avait appuyé le général Zurlinden en sa résistance à la revision. Ce n'est que par les ministres eux-mêmes que l'on sait ce qui se passe dans les séances du Conseil. C'est donc un ministre qui a révélé aux journaux l'intervention de M. le Président de la République. Ce ministre ne se doute probablement pas qu'il a commis là un petit acte de félonie ; car il ne lui appartenait certainement pas de découvrir le Président irresponsable.

Le résultat de cette trahison sera, pendant toute la semaine, un débordement d'injures contre M. Félix Faure et l'envahissement de l'Élysée par la tache d'huile. Il sera aussi une rupture de confiance entre le cabinet et la Présidence. Il sera, enfin, un surcroît d'éléments combustibles et anarchiques au milieu de ce pauvre pays, qui semble devenu sourd et aveugle pour tout ce qui n'est pas la plaie dont il souffre.

Cet historien futur aura aussi à faire le départ des responsabilités entre les hommes et les institutions. Et peut-être sera-t-il plus indulgent pour les hommes

que pour les institutions. Car, lorsqu'il rapprochera ce qu'on a pu obtenir de troubles et de désordres avec un procès de trahison de ce qu'on avait déjà obtenu avec les affaires Wilson, le Panama et le boulangisme, il se dira sans doute que des institutions qui transforment le moindre incident en crises quasi mortelles sont mauvaises.

DEMAIN

16 septembre.

On nous promet pour demain, non pas une solution de l'Affaire, grand Dieu! ce serait trop beau, mais l'ascension d'un degre sur cette échelle de Jacob le long de laquelle ne circulent pas les anges. C'est demain que le ministère décidera et fera connaître s'il soumet à la Cour de cassation la demande de revision.

C'est une formalité qui aurait dû être accomplie aussitôt que le suicide du colonel Henry eut fait basculer l'opinion et introduit, aux yeux d'un très grand nombre de personnes, dans la cause, le fait nouveau réclamé par la loi pour que la revision soit possible. Et l'on ne comprend guère pourquoi les ministres ne se sont pas empressés de repasser aux magistrats de la Cour suprême les objurgations et les outrages dont ils sont accablés par les adversaires ou les partisans de la

revision. Il me semble bien que si j'avais eu l'honneur immérité d'être Brisson, j'aurais vite déposé le dossier chez MM. les conseillers dont c'eût été le tour d'être insultés, vilipendés et traînés dans la boue.

C'est une très grande imprudence que le président du Conseil a commise, de laisser tout en suspens de lundi à samedi. Devant cette échéance, l'exaspération mutuelle a redoublé, et ce n'est certainement pas la faute de M. Brisson si les choses ne prennent pas une tournure tragique.

Nous devons en attribuer l'honneur à une modification évidente du caractère national, qui s'est assagi et qui a appris à passer moins vite qu'autrefois des paroles aux actes.

Jadis, avec la moitié de ce que disent les journaux, les rues auraient été pleines de manifestants. Les uns font appel au coup d'État; les autres menacent de l'insurrection. Un peu partout on entend, au milieu d'injures épouvantables, les écrivains se promettre mutuellement de se mettre la main au collet et de se conduire en prison. Et ça fait même plaisir de voir combien la liberté de la presse est respectée par ceux qui en usent. On se dit : « Voilà des gens qui vont s'étriper ! » Or personne ne bronche ! Progrès !

Il nous sera interdit désormais de trop nous moquer des héros d'Homère dont nous traduisîmes, étant enfants, les copieuses invectives.

Du reste, pendant ce temps-là, l'armée ne paraît pas trop mal se porter; les pioupious répondent au

Président de la République qu'ils sont très contents Le duc de Connaught trouve leur soupe exquise. Les populations font fête aux soldats et l'on peut dire avec le général Metzinger, parlant au 15e corps à l'issue des manœuvres terminées hier matin aux environs d'Aix :

« Ces manifestations, en ce moment surtout, sont consolantes et rassurantes. On peut avoir confiance dans l'avenir, quand on constate la nature et la solidité du lien qui unit la nation à son armée. »

LA FIN ?

17 septembre.

Quelques forcenés racontaient hier que M. le Président de la République saisirait l'occasion du toast qu'il devait porter au banquet final des manœuvres du Centre pour dire son mot sur « l'Affaire », et que ce mot serait définitif. C'était bien mal connaître M. Félix Faure, dont quelques-uns peuvent plaisanter les allures aristocratiques, mais dont la correction politique a résisté aux conseils les plus imprudents et les plus fous.

Le Président de la République a salué l'armée et son union avec la nation. Il a eu le bon goût de ne pas confondre les émotions patriotiques qu'il venait de partager avec des hôtes illustres, au milieu d'une

foule enivrée, et les excitations intéressées que défenseurs et adversaires de la revision versent sur le public enfiévré.

Enfin, c'est aujourd'hui qu'on sort de tout ce gâchis, ou du moins on peut espérer qu'on commencera d'en sortir par l'emploi du seul moyen rationnel et du seul outil légal, qui est le renvoi de l'affaire à la Cour de cassation.

Je l'ai dit vingt fois déjà, — mais qui d'entre nous fait autre chose que se répéter depuis des mois? — les passions politiques, les rancunes, les ambitions ont jeté peu à peu dans ce foyer tout ce qui constitue la France officielle, et pas plus tard qu'hier on essayait d'y noyer la présidence de la République, comme on y avait déjà noyé le ministère modéré.

Mais, en dehors de ces exaltés de droite et de gauche qui seront les premiers à regretter ce qu'ils écrivent, quand ils se reliront, dans six mois, il y a une masse, sans parti pris, de braves gens qui veulent avant tout qu'on leur donne la paix.

Ces gens considèrent l'affaire non pas comme un champ clos où doivent lutter les républicains et les césariens, les catholiques et les juifs ou les protestants, mais comme une affaire exclusivement judiciaire, comme une cause qui parut longtemps bien jugée, avant qu'un faux, un suicide et des mesures prises contre les témoins et les organisateurs du procès fussent venus jeter des doutes sur la légitimité de la condamnation.

Du moment qu'il y a un doute, ce doute doit être éclairci. Or, nous possédons une machine à clarifier qui s'appelle la Cour de cassation. Il est donc naturel qu'on la fasse jouer.

M. Cavaignac aurait dû s'y résigner le jour où il a fait arrêter le colonel Henry. M. Brisson aurait dû mettre la chose en train le jour où il s'est séparé de M. Cavaignac. Samedi dernier, il était temps. Peut-être aujourd'hui n'est-il pas trop tard. Mais c'est le moment.

Ou alors qu'on fasse un coup d'Etat. Qu'on muselle la presse; qu'on suspende les garanties constitutionnelles, qu'on canonne même, comme à Milan.

Si on attend encore, on aura tous ces malheurs, et la revision par-dessus le marché.

LA REVISION

18 septembre.

Hier, au Conseil des ministres, le garde des sceaux a été autorisé à réunir la Commission qu'il doit consulter avant de statuer sur la demande de revision. Cette formule veut dire qu'hier le cabinet s'est décidé à entamer la procédure de revision du procès Dreyfus.

C'est la revision qui commence, et la démission du ministre de la guerre ne permet plus à personne d'en douter. L'honorable général Zurlinden a écrit au pré-

sident du Conseil pour l'avertir que, convaincu de la culpabilité du condamné par l'examen du dossier, il ne pouvait accepter autre chose que le maintien intégral de la sentence.

Cette lettre, identique à celle de M. Cavaignac, appelle les mêmes réflexions. Comme M. Cavaignac, le général Zurlinden a de nombreux collègues dans sa conviction, et il n'est pas dit que la revision leur donnera tort. Il n'est pas dit qu'un Conseil de guerre nouveau ne maintiendra pas intégralement la sentence rendue contre Dreyfus.

Mais pour compléter cette similitude, de même que M. Cavaignac avait rendu necessaire cette revision qu'il déclarait impossible, en découvrant le faux du colonel Henry et en faisant arrêter ce malheureux officier, principal témoin du procès de 1894; de même M. le général Zurlinden a rendu plus urgente la revision dont il declare ne pas vouloir, en frappant d'une peine disciplinaire l'officier qui a été l'instigateur du procès de 1894.

M. le général Zurlinden a été remplacé immédiatement, et remplacé par un militaire, M. le général Chanoine.

Autre détail, sans importance celui-là. M. Tillaye, ministre des travaux publics, a cru devoir suivre M. le général Zurlinden, et il a été remplacé par M. Godin.

Il n'y a donc pas de crise ministérielle. Il n'y a donc aucun prétexte pour réunir les Chambres, comme le demandent quelques exaltés, qui oublient que les

Chambres n'ont rien à faire en ce moment-ci, puisqu'il n'y a plus de pièce fausse à acclamer et à faire afficher sur les façades des mairies de France.

Franchement, quand on n'a que cette histoire comique à offrir pour garantie de ses lumières, on pourrait se dispenser de venir les offrir à un pays qui d'ailleurs n'en réclame pas le secours.

En somme, voilà le fait de la journée d'hier : la revision commence.

C'est un gros événement; c'est un événement qui aurait dû s'accomplir plus tôt, nous épargnant ainsi des semaines d'angoisse et de fièvre. C'est un événement qui ne doit alarmer ni même inquiéter les bons citoyens. C'est un événement qui doit les rassurer au contraire, car il ramène sur le terrain légal et régulier une affaire égarée sur le terrain politique où elle accomplissait des ravages sans cesse grandissants.

Et de quoi d'ailleurs pourraient s'inquiéter les bons citoyens? D'une intervention de l'étranger? En serions-nous donc là, qu'après vingt-sept ans d'efforts et de travail, après des sacrifices acceptés sans compter par nos patriotiques populations afin d'avoir une armée formidable, nous fussions encore assez faibles, assez malheureux, assez déprimés pour ne pas oser administrer la justice sans l'agrément du vainqueur, pour ne pas oser être les maîtres chez nous?

Les gens qui ont recours à cet argument de miséricorde outragent à la fois le bon sens et la fierté natio-

nale qui ne veut pas que nous soyons obligés de demander à l'étranger la permission de condamner ou d'absoudre, de confirmer ou d'abroger.

En tout cas, aucun d'eux n'est militaire, car je me refuse à croire qu'il y ait un militaire français qui sacrifie quoi que ce soit à la crainte de la guerre.

Les bons citoyens seraient-ils inquiets de la crainte de voir l'armée abaissée parce qu'on revise le jugement d'un Conseil de guerre, ou désorganisée, déshonorée — on a osé parler de l'honneur de l'armée ! — parce que quelques officiers attelés à une besogne indigne d'eux ont pu commettre des fautes et devenir répréhensibles ?

Mais c'est se moquer du monde que de faire supporter à des corps, à des professions, à des castes le poids des erreurs ou des défaillances de quelques-uns de leurs membres.

Est-ce que la réhabilitation des victimes des erreurs judiciaires déshonore la magistrature qui leur a donné des juges? Est-ce que l'Eglise est déshonorée par les défaillances individuelles des membres du clergé? Est-ce que le notariat est déshonoré par les nombreux notaires qui lèvent le pied? Est-ce que ceux d'entre nous qui se livrent à ces généralisations ineptes s'estiment déshonorés parce qu'il y a des journalistes maîtres chanteurs, ou parce qu'on a condamné l'autre jour en police correctionnelle un cambrioleur à particule qui avait écrit dans les journaux?

Qu'on me montre donc une corporation composée

d'hommes qui ne soit pas sans cesse traversée par le scandale des fautes individuelles!

Non! Quoi qu'il arrive, l'armée sortira intacte de cette crise qui se passe en dehors d'elle. Elle en a vu bien d'autres, depuis le connétable de Bourbon jusqu'à Bazaine!

Donc, les bons citoyens n'ont absolument rien à craindre des formalités aujourd'hui entamées et qui vont se poursuivre, dans l'ombre des sanctuaires de la justice, entre des vieillards trop près de leur fin, entre des juges trop près du Grand Juge pour être accessibles à d'autres considérations qu'au besoin impérieux de ne pas déshonorer leurs derniers jours et de rendre bonne et entière cette justice à laquelle ils ont voué leur longue carrière.

Les événements que nous traversons depuis quelques années ont fait naître en France une maladie que la médecine range depuis longtemps parmi les symptômes de l'ataxie: c'est le délire des persécutions, qui se manifeste chez les hommes politiques et les écrivains par la manie de traiter de vendus, de traîtres et de misérables les personnages en place.

Nous croyons avoir échappé jusqu'à présent à la contagion, et nous aimons à reconnaître que les magistrats et hauts fonctionnaires qui vont avoir à examiner l'affaire et qui n'ont point été nommés pour l'examiner sont d'honnêtes gens qui nous offrent toutes les garanties désirables et dont nous acceptons d'avance la décision, quelle qu'elle soit: Commission,

Cour de cassation, nouveau Conseil de guerre, sans huis clos ou avec huis clos, nous déclarons tenir pour bon et valable tout ce que feront, tout ce que décideront ces trois juridictions, ces trois réunions d'hommes intègres.

Et si tout le monde veut bien consentir à faire comme nous, tout le monde sera étonné de voir avec quelle facilité va se dénouer une situation qui semblait inextricable et qui, après avoir échauffé les esprits, aurait fini par compromettre les intérêts.

C'est à nous, presse, c'est à nous, hommes politiques, qu'il appartient de favoriser et de rendre plus rapide et plus facile ce dénouement nécessaire, en consentant à désarmer, en nous résignant à attendre dans la conciliation et l'apaisement la fin de la procédure entamée.

La seule chose, je l'avoue, qui m'ait terrifié pendant les mois de lutte que nous venons de traverser, c'est l'effroyable explosion de haines, de rancunes, l'épouvantable accumulation de calomnies et d'injures personnelles dont les journaux se faisaient les échos complaisants. On en était arrivé à ne plus discuter les opinions. On essayait d'anéantir, de déshonorer les hommes.

La douce France apparaissait comme une sorte de radeau infernal de la *Méduse*, où des naufragés en qui la faim avait aboli toute espèce de solidarité se guettaient et essayaient de se surprendre le couteau à la main.

Une nation soumise à un pareil régime ne pourrait pas vivre longtemps. Et de cet état il aurait fallu sortir tôt ou tard par un coup de force quelconque. Nous en sortirons par de mutuels sacrifices qui nous seront rendus faciles précisément par la tournure judiciaire donnée à l'affaire Dreyfus.

Vous qui luttez depuis des mois pour obtenir la revision, vous l'aurez, ou plutôt vous allez l'avoir. Vous cesserez donc, par conséquent, la campagne impie que vous meniez contre l'institution militaire elle-même, contre ses chefs, contre l'état-major. Vous ne parlerez plus de l'alliance du sabre et du goupillon, qui est une bêtise inventée pour les imbéciles! Vous ne direz plus que le P. du Lac dirige l'armée française, car le pauvre et éminent homme est absorbé par des bonnes œuvres dont le siège est bien loin de la rue Saint-Dominique.

Et vous le savez bien!

Vous, au contraire, dont les susceptibilités patriotiques s'exprimaient aussi par des cris de haine, et qui faisiez jouer à Rothschild le rôle que vos adversaires, qui sont aussi les nôtres, attribuaient au P. du Lac, vous cesserez de dire qu'on veut déshonorer l'armée et soumettre la France à l'Allemagne, puisqu'en somme ce sont des militaires qui vont être appelés à revoir l'œuvre d'autres militaires, et puisque votre respect pour la décision du premier Conseil de guerre vous oblige à respecter d'avance la décision du second.

Si vous ne consentiez pas à vous tenir tranquilles, on dirait de vous, les dreyfusards, que vous cachiez, sous d'hypocrites revendications de justice, les pires complots contre la sécurité nationale.

Et de vous, les antidreyfusards, que vous dissimuliez, sous le respect feint d'une décision judiciaire, d'inavouables haines de race et de religion.

Laissons donc, ô mes confrères! les hommes dont c'est le métier éventrer le dossier mystérieux! Peut-être vont-ils y trouver des manœuvres coupables, peut-être vont-ils y trouver la confirmation d'un crime sans excuse. Peut-être vont-ils y trouver une immense mystification dont tout le monde aura été dupe! Qui sait?

Mais, croyez-moi, revenons un peu des états horribles dans lesquels vous vous mettez tous les matins. Laissons souffler le lecteur. Il doit en avoir assez. Laissons-lui reprendre des forces pour supporter la décision finale, quelle qu'elle soit, et les petits tracas qu'elle soulèvera.

Si nous continuons à faire les méchants, à prophétiser la fin du monde, à exciter des gens qui sont décidés à ne pas marcher, nous aurons fait une œuvre malsaine, que notre conscience nous reprochera. Et puis, nous finirons par nous faire prendre en grippe et par organiser la fortune d'un journal qui se fondera avec cet unique programme, emprunté à M. Méline : « Il n'y a pas d'affaire Dreyfus! »

LE MINISTRE DE LA GUERRE

19 septembre.

Il n'y a plus grand'chose à dire sur « l'Affaire ». Remise aux magistrats, elle échappe aux journalistes qui en ont extrait tant de moutures et qui en ont tiré tant d'étrangetés. Aussi est-ce avec delices que nous allons pouvoir nous occuper de temps en temps, le plus souvent possible, d'autre chose.

Cependant, il est bon et il est juste de tourner un petit compliment de bienvenue à l'adresse du nouveau ministre de la guerre, M. le général Chanoine.

Ce dont il faut le féliciter, ce n'est pas seulement de cette carrière brillante qui l'a conduit, à la suite du drapeau français, jusqu'à Pékin, ni des services d'attaché militaire qui ont fait de lui un personnage agréable à la Cour de Russie — ceux qui se contentent de l'enseignement moderne disent toujours, dans ce cas-là, *persona grata*.

Non, il faut surtout lui savoir gré d'avoir accepté le portefeuille de la guerre dans des circonstances délicates, qui, perfidement exploitées, auraient pu être désastreuses pour l'armée, et de n'avoir pas hésité à braver les invectives d'un certain nombre d'écrivains que leur violent amour pour l'armée porte à outrager un ministre de la guerre, en qui ils ne peuvent pourtant voir un politicien comme eux, puisqu'il est soldat et soldat

actif depuis quarante-deux ans et que jamais son nom n'a été prononcé dans nos discordes politiques.

L'armée et, par conséquent, le pays auraient souffert, auraient été exposés à de vrais dangers si, comme l'espéraient quelques échauffés, tous les militaires susceptibles d'être ministres de la guerre avaient décliné les offres du chef du cabinet radical.

M. le général Chanoine l'a compris, et en entrant rue Saint-Dominique, il rend un vrai service au pays et à son armée. C'est une victoire morale, en effet, que d'obliger un ministère radical, défenseur de la prédominance du pouvoir civil sur le pouvoir militaire, à considérer un général de division comme une espece de sauveur.

Le nouveau ministre a d'ailleurs une situation nette et inattaquable, puisque la revision était décidée avant qu'il entrât dans le cabinet et puisqu'il n'aura même pas la peine de prendre connaissance du dossier fameux qui a produit sur deux de ses prédécesseurs l'effet de l'armoire de Barbe-Bleue.

Il va rétablir le général Zurlinden dans son gouvernement de Paris qui lui était réservé et promis. Il n'écoutera pas les conseils déloyaux des gens qui voudraient qu'on punît le général Zurlinden en le laissant à pied. Ce serait injuste et maladroit. Car le général Zurlinden est aussi digne de son haut commandement aujourd'hui qu'hier, et ceux-là même qui diffèrent d'opinion avec lui sur la revision se feraient ses avocats, s'il en avait besoin.

Dans quelques jours, comme les aliments feront défaut, les défenseurs forcenés et singuliers de l'armée, qui appellent son chef « cette canaille nommée Chanoine », se lasseront, éteindront leur feu, et, devant les esprits rassérénés, le général Chanoine apparaîtra ce qu'il est réellement : un brave homme et un homme brave.

LE GOUVERNEUR DE PARIS

21 septembre.

Je n'étais, avant-hier, j'en fais l'humble aveu, en possession d'aucun « tuyau » lorsque je me suis permis d'affirmer que le premier acte de M. le général Chanoine, ministre de la guerre, serait de réintégrer son prédécesseur, M. le général Zurlinden, dans le gouvernement militaire de Paris. Seulement, je savais comme tout le monde que le général Zurlinden n'avait accepté le portefeuille de la guerre qu'à la condition de retrouver ce commandement lorsqu'il quitterait ce portefeuille, et qu'on lui avait promis formellement sa réintégration.

Par conséquent, le priver d'un poste auquel il tient eût été un acte indigne et malpropre, un manque de parole, auxquels l'ancien commandant de la 1re division était incapable de se prêter

Quel prétexte honnête aurait-on pu invoquer pour

se permettre cette bassesse? Aurait-on dit que M. le général Zurlinden avait eu tort, croyant à la culpabilité de Dreyfus, de le déclarer et de déposer son portefeuille? En quoi, je vous prie, la conviction que Dreyfus est coupable pourrait-elle disqualifier un citoyen quelconque, et à plus forte raison un militaire?

Ceux qui croient Dreyfus coupable sont aussi bons Français, pour le moins, que ceux qui le croient innocent. Et c'est justement parce que la bonne foi, la sincérité sont égales de part et d'autre que l'opinion publique s'est résignée à la revision, dans le but d'apaiser les consciences, de fixer les convictions, de dissiper les incertitudes et les obscurités.

Certains de nos confrères, cependant, sans réflexion sans doute, demandaient la disgrâce du brave soldat alsacien qui veillait et veillera en sentinelle consciencieuse sur la sécurité de la capitale. Ce n'eût pas été seulement une vilenie, c'eût été une faute grossière qui eût permis de croire que les défenseurs de Dreyfus sont moins préoccupés de la réparation d'une erreur judiciaire possible que de la décapitation de l'armée française.

Or, il faut bien que les feuilles revisionnistes s'en rendent compte, les conservateurs qui acceptent la revision seraient les premiers à la repousser et à sacrifier l'idée de justice à l'idée de patrie, s'ils pouvaient soupçonner un instant que Dreyfus n'est qu'un prétexte.

Car alors,

« Sous prétexte d'innocenter l'homme que les Tribunaux militaires ont condamné comme traître, ce serait l'armée qu'on voudrait détruire et la France qu'on voudrait perdre.

» Nous ne le permettrions pas, »

Comme le disait hier, en ses juvéniles et chevaleresques ardeurs, M. le duc d'Orléans.

LE LIEUTENANT-COLONEL PICQUART

22 septembre.

La journée d'hier a appartenu tout entière à M. le lieutenant-colonel Picquart. Il y a quelques jours, j'écrivais pour la première fois le nom du lieutenant-colonel du Paty de Clam. Aujourd'hui, c'est la première fois que le nom du lieutenant-colonel Picquart tombe de ma plume.

Le premier de ces deux lieutenants-colonels est la bête noire des défenseurs de Dreyfus. Le second est la bête noire des adversaires de Dreyfus. On a de chaque côté épuisé sur leur dos le dictionnaire de l'invective et de l'outrage, et si je prends la liberté de faire remarquer que leurs noms n'avaient jamais figuré dans cet articulet quotidien, c'est pour bien rappeler aux amis qui me font l'honneur de me lire qu'ici l'on combat pour les principes et non contre les personnes.

Donc, le lieutenant-colonel Picquart, comme l'explique plus loin notre collaborateur Bataille avec sa précision et sa clarté ordinaires, a été amené hier devant le Tribunal de police correctionnelle pour y répondre d'une infraction à la loi de 1886 sur l'espionnage.

Le lieutenant-colonel avait communiqué à Mᵉ Leblois, son défenseur, une pièce relative à Esterhazy; le Parquet assimile cette pièce à un document concernant la défense nationale et Mᵉ Leblois à un émissaire étranger.

Très justement, le procureur de la République a fait observer que les débats devaient être prorogés. Le lieutenant-colonel Picquart est le moteur central de l'agitation créée autour de l'affaire Dreyfus. Ses confidences sont passées de Mᵉ Leblois à M. Scheurer-Kestner, et de M. Scheurer-Kestner dans le public.

Si la revision est décidée, et si Dreyfus est reconnu innocent, le lieutenant-colonel Picquart sera l'homme qui aura évoqué la lumière, et la France lui devra de la reconnaissance pour l'injustice qu'il lui aura permis de réparer.

Si, au contraire, Dreyfus est reconnu coupable et recondamné, le lieutenant-colonel Picquart sera l'homme inexcusable qui, avec une légèreté criminelle, aura jeté son pays dans les angoisses et la discorde.

L'appréciation de la conduite du lieutenant-colonel Picquart est donc subordonnée au résultat de la revision, et c'est pourquoi le substitut a demandé la remise de l'affaire.

Mais entre temps un nouvel incident avait surgi. Les lecteurs de qui la cervelle a résisté à toutes les péripéties dont ils la bourrent doivent se souvenir que la pièce qui éveilla les premiers soupçons du lieutenant-colonel Picquart est un « petit bleu », le fameux « petit bleu » que le lieutenant-colonel Henry croyait faux. Au ministère de la guerre, le général Zurlinden d'abord et le général Chanoine ensuite ont partagé cette opinion du lieutenant-colonel Henry, et voilà pourquoi hier une instruction a été ouverte contre le lieutenant-colonel Picquart, déféré au conseil de guerre pour faux et usage de faux.

Voilà pourquoi aussi la justice civile et la justice militaire se disputent ce lieutenant-colonel.

Notre confiance est égale dans les deux justices. Le tribunal correctionnel a agi équitablement, hier, en ordonnant la remise. Le Conseil de guerre éclaircira avec la même équité et la même indépendance ce nouvel épisode de la passionnante affaire.

Nous jugerons après eux et d'après eux.

LES DEUX JUSTICES

23 septembre.

Les *Mystères d'Udolphe*, le célèbre roman d'Anne Radcliffe, sont depuis longtemps dépassés par le roman-feuilleton sur lequel nous vivons depuis six

mois. Mais rarement ce drame interminable a offert un passage plus palpitant que celui que nous traversons.

Comment, en effet, écouter sans frémir la déclaration du lieutenant-colonel Picquart : « Si l'on trouve dans ma cellule le lacet de Lemercier-Picard ou le rasoir d'Henry, ce sera un assassinat, car un homme comme moi ne se suicide pas. »

L'excitation, la fièvre et aussi l'effroi du mystère qui plane sur cet épisode de « l'Affaire » excusent jusqu'à un certain point cette sortie. Mais il sera très difficile de faire croire aux bourgeois de 1898 que des sbires et des assassins circulent dans les murs du Cherche-Midi.

Ce renvoi du lieutenant-colonel Picquart devant le Conseil de guerre pour le « petit bleu » dont on a lu l'histoire et qui dort depuis plus de deux ans dans les cartons au ministère paraît être le résultat du *motu proprio* de M. le général Zurlinden. Il a eu de singuliers effets sur la presse. (Il faut toujours parler de la presse à propos de « l'Affaire », parce que « l'Affaire » est l'œuvre de la presse, exclusivement.)

Les feuilles qui, depuis samedi dernier, félicitaient Brisson de s'être repris, se demandent s'il est plus lâche que bête ou plus bête que lâche. Il est les deux, conclut M. Clemenceau. Par contre, les journaux qui appelaient le ministre de la guerre « la canaille nommée Chanoine » l'appellent « M. le général Chanoine ». C'est un jeu de bascule.

Sans doute, avant de poursuivre le lieutenant-colo-

nel Picquart, la justice militaire aurait pu imiter a justice civile et attendre ce que la Cour de cassation décidera au sujet de la revision. Mais j'avoue que je ne comprends pas les fureurs que soulève cette precipitation de la justice militaire.

M. le lieutenant-colonel Picquart, accusé par un de nos confrères d'avoir fabriqué le « petit bleu », l'avait cite en Cour d'assises et se proposait de demontrer au jury l'authenticité de ce document. Il fera cette démonstration devant le Conseil de guerre, et il trouvera certainement autant de garanties d'impartialité et d'intelligence dans sept officiers qu'il en eût trouvé dans douze jurés.

Et puis, il y a toujours le public, car il semble bien difficile qu'au point où en sont les choses, le huis clos soit toléré par l'opinion curieuse et defiante.

Ne nous emballons donc pas et résignons-nous à assister à un match entre la Cour de cassation et le Conseil de guerre. Ce sera nouveau et un peu symbolique.

ENCORE UNE VICTIME

25 septembre.

La Commission consultative chargée de donner son avis sur la demande de revision ayant trouvé le moyen de se couper en deux portions égales, c'est la négative qui a prévalu.

Le Conseil des ministres, qui doit trancher tout seul la difficulté, n'étant pas au complet, a remis sa décision à lundi.

Les adversaires et les partisans de la revision seront donc obligés pendant quarante-huit heures de prendre sur leur propre fonds les injures qu'ils échangeront. Les autres marqueront le pas ou parleront d'autre chose.

Est-ce parler d'autre chose que de philosopher sur le drame qui s'est déroulé vendredi dans les bureaux de la *Lanterne*, qui a eu pour héroïne la femme d'un député, M. Paulmier, et pour victime un pauvre diable de secrétaire de rédaction totalement étranger à l'article incriminé?

M. Paulmier avait, dans une lettre, sommé le ministre de la guerre de faire respecter l'armée. Les personnes que cette sommation froissaient auraient pu répondre à M. Paulmier que c'était à lui, législateur, que le devoir de faire respecter l'armée incombait. En effet, le ministre de la guerre ne peut se servir que des lois qu'on lui donne pour imposer le respect. Et ces lois sont insuffisantes et peu sûres.

M. Paulmier, au contraire, fabricant de lois, peut confectionner ou tout au moins proposer à ses collègues en fabrication la loi utile. Et alors il n'écrira plus au ministre de la guerre : « Faites respecter l'armée! » ce qui ne signifie absolument rien; il lui écrira : « Je vous somme de faire appliquer tel article de la loi », ce qui voudrait dire quelque chose.

Au lieu de cette réponse, que je suis tenté de trouver bonne parce que je l'ai faite moi-même, un rédacteur de la *Lanterne* s'est mis à attaquer M. Paulmier sur sa vie intime. Cela se fait beaucoup à présent. Quand deux hommes ne sont pas d'accord sur la culpabilité d'un capitaine ou d'un lieutenant-colonel, ils ne cherchent pas à se convaincre ; ils se reprochent mutuellement d'avoir assassiné quelqu'un ou commis quelque attentat à la pudeur, ou encore d'avoir eu un frère au bagne. Quand le frère manque, on se rabat sur un oncle ou sur un beau-frère, ou sur une cousine, sur quelqu'un de la famille enfin.

Ce sont les nouvelles mœurs. Elles ravalent une partie de la presse française à un point qu'on ne saurait exprimer. Elles aboutiront, cela est certain, à l'achat d'une muselière, car il est impossible de continuer à vivre au sein de cette puanteur morale.

Si au moins nous ne cherchions à déshonorer que nous-mêmes, le jeu serait innocent, car au bout d'un certain nombre d'années d'exercice de notre profession, on est vacciné contre l'outrage, et même on lui trouve une saveur agréable, ma parole! Mais nous sévissons sur le client, sur l'homme politique d'abord, et puis sur tout le monde qui passe à notre portée.

De nos victimes, quelques-unes se taisent par dédain ou par peur. Nous les retrouverons quand on proposera des lois contre nous. D'autres regimbent et répondent. D'autres envoient des témoins. D'autres prennent un revolver et tirent dans le tas. Ainsi a fait

Mme Paulmier. Et voyez comment les choses s'arrangent : les journaux, tout en s'apitoyant sur le compte du pauvre journaliste innocent, se tiennent à quatre pour ne pas faire compliment à cette dame de son énergie !

TRANQUILLITÉ

26 septembre.

On lira plus loin le compte rendu de la réunion tenue hier, avenue de la Grande-Armée, sous la présidence de M. Paul Déroulède. J'aime beaucoup Paul Déroulède, et ce n'est pas de l'originalité, car cet excellent et bouillant député-poète a énormément d'amis. Il les a mérités et il les conserve grâce à une qualité qui prime toutes les autres : la sincérité. Déroulède est un sincère. Il croit tout ce qu'il dit. Et il dit tout ce qu'il croit.

Sa réunion d'hier avait pour but de protester contre l'attitude du gouvernement dans l'affaire Dreyfus, naturellement. Il s'est donc mis à la disposition des trois mille personnes qui l'écoutaient pour faire tout ce qu'elles désireront et pour les conduire partout où elles voudront aller. Et je suis persuadé qu'il se ferait galamment casser la tête au-devant d'elles, si elles voulaient marcher.

Il ne paraît pas, d'ailleurs, que cette éventualité

doive se réaliser tout de suite, car, dans « l'Affaire », il y a beaucoup plus de littérature que d'action. On est bien tranquille, et on lit, on écoute avec un dilettantisme parfait des discours qui ressemblent à des coulées de lave et des articles qui ressemblent à des aspersions de vitriol. Ainsi en a-t-il été hier. Après avoir entendu Déroulède, après l'avoir acclamé, tout le monde a profité de la fin de l'après-midi pour aller faire un tour.

Et c'est très heureux. Car si aujourd'hui la parole et la plume produisaient seulement la centième partie de l'effet qu'elles donnaient jadis, nous serions tous dans la rue occupés à nous détruire. Nous avons l'air de forcenés, mais, au fond, nous sommes plus raisonnables qu'il ne nous plaît de le paraître.

On peut dire que les deux partis extrêmes se neutralisent et que les fluides contraires qu'ils émettent se perdent dans la masse, dans le réservoir commun, comme disent les physiciens.

C'est pourquoi le gouvernement peut en toute sécurité prendre aujourd'hui sa décision au sujet de la revision. Qu'il l'ordonne ou qu'il la repousse, la rue restera paisible.

Son devoir est d'ailleurs d'en finir. Qu'il dise oui, qu'il dise non. Mais qu'il dise quelque chose, et que demain on sache à quoi s'en tenir.

DÉTENTE

27 septembre.

Le Conseil des ministres a décidé le renvoi du dossier Dreyfus à la Cour de cassation. C'est le second acte de la procédure revisionniste. Aujourd'hui même, selon toutes les vraisemblances, la Chambre criminelle de la Cour suprême aura sous la main les moyens de tirer ce pays-ci des désordres moraux et des angoisses où il s'énerve depuis de longs mois et d'en finir avec ce cauchemar exploité par tous les partis et toutes les passions.

Des magistrats dont c'est le métier, des magistrats dont on ne peut suspecter l'indépendance et qui n'ont pas été nommés pour connaître de l' « Affaire » vont analyser, comparer, apprécier, s'entourer de tous les documents et de tous les témoignages.

Ils aboutiront peut-être à reconnaître Dreyfus coupable et la revision de son procès inutile. Car il convient de se souvenir toujours que la revision ne préjuge rien sur la culpabilité et qu'on a pu être revisionniste, tout en croyant Dreyfus coupable, afin d'enlever tout prétexte à ses défenseurs et de libérer de tout remords les âmes indécises.

Dans ce cas toutes les consciences seront apaisées et ceux-là seuls qui espéreront y trouver une arme de

guerre ou un gagne-pain continueront à parler de « l'Affaire ».

Peut-être aussi les magistrats découvriront-ils un vice de forme, une irrégularité, une circonstance méconnue, qui les amèneront à renvoyer l'affaire devant un autre Conseil de guerre.

Dans ce cas, encore, toutes les consciences anxieuses accepteront, quel qu'il soit, le verdict du nouveau Conseil de guerre.

Et tout sera fini.

Le premier résultat de cet acte du cabinet sera d'amener dans l'opinion publique surexcitée une détente dont la nécessité est reconnue par tous.

Désormais l'agitation n'a plus d'objet. Désormais l'agitation serait stupide ou criminelle.

Les revisionnistes doivent être satisfaits puisqu'ils obtiennent ce qu'ils réclament depuis si longtemps.

Ils vont se taire, détendre les cordes de leur guitare, nous épargner leurs histoires ineptes sur les Jésuites, la rue des Postes, la réaction cléricale ou monarchique, et leurs autres balivernes démodées.

Ils vont surtout, oh! surtout, mettre un terme à ces blasphèmes proférés contre l'armée, qu'ils n'atteignent pas. Si le bon goût ne suffisait pas à détourner nos confrères de ces blasphèmes, peut-être, sûrement même, la crainte, qui est le commencement de la sagesse, les retiendra-t-elle. Car, hier, en même temps qu'il annonçait la revision votée, le cabinet faisait connaître l'envoi d'instructions au procureur gé-

néral pour l'inviter à poursuivre dorénavant » les insulteurs de l'armée.

On irait en Cour d'assises, c'est vrai. Mais je crois bien que les bourgeois du jury se montreraient féroces. Ne pas s'y frotter.

Quant aux antirevisionnistes, ils se composent surtout de conservateurs qui sont habitués, comme nous, à respecter toutes les formes légales. Ils ne s'insurgeront ni contre la Cour de cassation ni contre le Conseil de guerre qui reverra Dreyfus. Leur respect bien connu pour la justice les arrêtera devant la Cour de cassation. Et leur amour de l'armée les rendra attentifs et dociles devant le second Conseil de guerre.

Donc, détente, apaisement, concorde! On va être quelques jours désorienté par l'impossibilité de s'injurier utilement. Mais on finira par s'y habituer. On s'habitue à tout.

POUR NE PAS L'OUBLIER

1er octobre.

Il est bien certain que rien n'est plus inutile que les différentes réunions affichées pour demain dimanche, afin de réclamer quoi que ce soit dans « l'Affaire ».

On dirait que quelques amis du condamné de là-bas ont juré de rendre plus méritoires, en les rendant plus pénibles, le sacrifice consenti par tant de braves

gens après le suicide du colonel Henry et la résignation avec laquelle ils ont accepté le renvoi à la Cour de cassation du dossier encore plus volumineux que mystérieux.

De ces amis, les uns continuent dans les journaux à invectiver, à accuser, à dénoncer. Les autres ramassent du monde où ils peuvent, au risque de faire naître des protestations, des contre-manifestations et d'aboutir à un désordre quelconque, qui serait néfaste pour leur client.

Heureusement, le lecteur et l'auditeur ne donnent pas dans toutes ces histoires. Ils se doutent que le zèle ou le dégoût pour Dreyfus et la revision ne sont que des prétextes à réclames personnelles et des occasions de publicité.

Il ne bouge pas, le lecteur. Il ne bronche pas, l'auditeur. Et c'est ce qui me fait annoncer la detente; la détente qui est comme la confiance, comme tous les effets moraux que l'on crée en en parlant.

Les journaux peuvent avoir sur les hommes qui accomplissent les actes politiques un pouvoir d'intimidation ou de réconfort. Mais, une fois l'acte accompli, ce qu'ils disent n'a plus aucune importance et ne peut plus influer sur le fait.

Ils sont pour la politique ce qu'ils sont pour le théâtre : incapables de faire un succès avec une mauvaise pièce, ni un four avec une bonne pièce.

Donc de ce que quelques feuilles restent excitées et secouées par les derniers frémissements de la crise

épileptique, cela ne prouve pas que le public ne soit pas détendu, le public du moins auquel j'ai l'honneur de m'adresser.

Et comment en serait-il autrement? La politique est débarrassée de l'Affaire. La Cour de cassation en est saisie. Elle va nous dire dans un mois s'il y a matière ou non à la revision.

Car la revision n'est pas décidé parce que la Cour de cassation est saisie. Et même, si tous les conseillers se ressemblent, il se pourrait que ceux de la Chambre criminelle jugeassent comme ceux de la Commission consultative et repoussassent la revision.

S'il y a matière, un Conseil de guerre fonctionnera.

S'il n'y a pas matière, ce sera fini tout de suite.

Oui, fini, parce que les gens impartiaux et froids, dont l'appoint a fait pencher la balance du côté de la revision, se retireront en se déclarant satisfaits.

Il ne restera plus en présence que ceux qui proclament Dreyfus coupable et ceux qui le proclament innocent. Leur opinion n'étant basée que sur des impressions n'est pas plus respectable que celle du joueur qui choisit la noire ou la rouge d'après son idée, son pressentiment.

Les uns auront gagné et pourront triompher. Les autres auront perdu et pourront fulminer.

Et si la campagne continue, on aura le choix entre ces deux solutions : N'y pas prêter d'attention, ou la faire cesser avec des mesures de rigueur.

La première solution sera la meilleure.

UNE RÉUNION CONTRADICTOIRE

2 octobre.

Nous allons peut-être assister aujourd'hui à un spectacle tout à fait remarquable. Au lieu de chanter les vêpres dans sa propre chapelle, Paul Déroulède a fait connaître par voie d'affiche aux Parisiens qu'il irait dire les répons de l'office du voisin, dans le temple concurrent, c'est-à-dire qu'il se transporterait de sa personne dans la salle Wagram, où M. de Pressensé a convoqué le « peuple de Paris » ! pour réclamer avec lui la revision de l'affaire Dreyfus et l'élargissement du lieutenant-colonel Picquart.

Les frais du culte se montent à treize cents francs. C'est un peu cher quand on ne sert ni à boire ni à manger, et cependant le propriétaire a averti les organisateurs qu'il tenait ces treize cents francs à leur disposition, probablement parce qu'il a peur qu'on ne lui casse absolument sa salle.

Les organisateurs persistent et doivent essayer de se faire ouvrir la salle.

S'il s'agissait d'un couvent, rien ne serait plus simple, on irait avec des serruriers. Mais il s'agit d'un café, c'est bien plus sacré, il faudra emmener des huissiers. Et voilà du coup cette corporation bénéficiant, elle au moins, de « l'Affaire », en bénéficiant

directement, s'il vous plaît, car elle instrumente pour et contre Zola, pour et contre la revision, etc., sans compter le flot de papier timbré qu'elle aura à transporter si les enragés qui se chamaillent aujourd'hui sans motif réussissent à ralentir les affaires en ce troisième quart de l'année.

On s'est promis, de part et d'autre, de se laisser parler, de supporter la contradiction. M. de Pressensé dira que Dreyfus est un martyr et Picquart un héros. Paul Déroulède affirmera que Dreyfus est un traître et Picquart un faussaire.

Si Paris contient deux mille personnes capables de se déranger pour entendre ces psaumes, capables de les écouter sans rugir et sans essayer de se défoncer le chapeau, de se casser la canne sur la tête ou de se pocher un œil, Paris aura mérité l'admiration du monde civilisé en général, et celle des neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millièmes de ses enfants qui considèrent ce sport comme absurde et puéril.

Maintenant, si l'on échange des coups, si l'on déchire des habits, si l'on se comporte comme des gosses mal élevés, cela ne prouvera absolument rien et ne fera pas reculer ou avancer « l'Affaire » d'une ligne.

Ah! si j'étais le propriétaire, comme je laisserais tout ce monde sur la chaussée, où les gardiens de la paix et les tramways se chargeraient de dissoudre la réunion!

DEVANT LA PORTE FERMÉE

3 octobre.

C'est un homme avisé que le propriétaire de la salle Wagram. Il a persisté dans son refus de louer sa salle à la réunion contradictoire, qui aurait probablement laissé dans le mobilier sommaire de l'endroit des traces de sa contradiction.

Les différentes personnes qui refusent de nous donner la paix à propos de la revision en ont donc été réduites à s'expliquer sur la chaussée. Leur masse, fondue en sens contraire, par des charges d'agents, s'est éparpillee en un certain nombre de poignées d'individus qui sont allés pousser des cris variés dans plusieurs endroits.

S'il y a quelque chose de stupide ici-bas, c'est bien le principe même de ces réunions contradictoires. Une réunion contradictoire n'est possible et utile que lorsque ceux qui la composent ont la ferme intention de chercher à s'instruire sur un point qu'ils ignorent et sur lequel ils n'ont pas d'opinion. Tel un jury ecoute successivement le ministère public, qui essaye de lui prouver la culpabilité d'un accusé, et les avocats, qui essayent de lui prouver l'innocence dudit accusé. Mais on disqualifierait justement des jurés qui, avant d'avoir entendu le ministère public et les avocats, se déclare-

raient convaincus de la culpabilité ou de l'innocence.

C'est absolument le cas des gens qui vont aux réunions contradictoires. Ils y apportent des opinions toutes faites que Dieu le Père lui-même ne modifierait pas, s'il prenait la peine de descendre à la tribune. Dans ces conditions, les réunions contradictoires ne sont que des blagues dangereuses et ne peuvent avoir pour résultat que l'excitation des citoyens à la haine mutuelle.

Le gouvernement doit donc user de tous les moyens dont il dispose pour en préserver ces citoyens. Et s'il est vrai, dans l'espèce, que M. le préfet de police a pesé sur le propriétaire de la salle Wagram pour l'amener à refuser sa salle, j'estime que M. le préfet de police a bien agi et qu'il doit en être loué.

Autant, après le suicide d'Henry, j'ai compris les inquiétudes qui se sont élevées dans certaines âmes éprises de justice, touchées de pitié, et qui ont abouti à une demande, aujourd'hui exaucée, d'examen du dossier par la Cour de cassation, autant je trouve bêtes et criminelles les attaques passionnées contre l'armée, ou plutôt contre les chefs de l'armée qui ont survécu au renvoi du dossier devant la Cour suprême.

Ceux qui se les permettent prouvent bien que pour eux la réparation d'une erreur judiciaire n'est qu'un prétexte, et que le but, c'est la désorganisation de l'armée, obstacle infranchissable à la révolution sociale.

Et, après avoir pourri huit jours sur la paille humide des cachots pour avoir outragé jadis les Conseils aca-

démiques, il me faut tout mon respect exagéré de la liberté des opinions pour ne pas demander qu'on flanque au bloc ceux qui se font un jeu d'outrager la patrie elle-même en outrageant l'armée qui en est l'expression.

PRENEZ GARDE !

(Air connu de la *Dame blanche*).

4 octobre.

Les lendemains de manifestations, dans mon lit, le matin, en absorbant une pinte de lait, je me fais une pinte de bon sang avec la lecture des feuilles socialistes. Ces braves journaux, divisés grâce à l' « Affaire » — et c'est là son bon côté — en deux camps férocement ennemis l'un de l'autre, ont adopté une méthode qu'ils suivent imperturbablement et ponctuellement.

Chacun d'eux affirme qu'on a acclamé son patron et conspué le patron du concurrent. Ils sont d'ailleurs probablement tous dans le vrai, car les cohues dans les rues sont essentiellement contradictoires.

Hier, dans l'un d'eux, la *Petite République*, j'ai trouvé cependant deux choses qui m'ont frappé. La première, c'est l'allocution de Déroulède à ses ligueurs reconstitués. On doit la tenir pour exacte, puisque, quoiqu'elle fasse honneur à Déroulède, elle est rapportée par un de ses adversaires :

« Dispersons-nous, mes amis, dit-il; ne causons pas de troubles dans la rue et n'ayons pas de collisions avec les gardiens de la paix qui sont d'anciens soldats comme nous. »

Ça c'est bien. C'est d'un brave homme.

J'aime moins la démarche chez le commissaire de police pour réclamer l'élargissement des organisateurs. Elle constitue du luxe, un luxe un peu enfantin.

La seconde chose qui m'a frappé, c'est une menace de M. Jean Jaurès : « Prenez garde! dit-il, des symptômes révolutionnaires apparaissent. Il faudrait être bien aveugle pour ne pas voir le frémissement inquiet de Paris. »

M. Jean Jaurès doit connaître assez l'humanité et ce qu'on appelle ses facteurs moraux pour savoir que le meilleur moyen de créer la confiance ou l'inquiétude, c'est de les annoncer; car, dans l'homme, tout obéit au cerveau et le cerveau obéit à la parole. Quand j'affirme la détente, c'est pour essayer de l'augmenter encore, parce que je sens qu'elle est utile à tout le monde et en particulier aux plus intéressants : aux petits.

Je ne prétends pas que M. Jaurès, en parlant de l'inquiétude et des symptômes révolutionnaires, veuille créer la défiance, mère du chômage, et encore moins une émeute. Il ne le veut pas, mais il agit comme s'il le voulait, lorsqu'il nous montre Paris inquiet et frémissant, ce qui est faux, au lieu de dire, ce qui serait vrai, qu'il ne s'agit après tout que de bandes d'ama-

teurs et de mitrons désœuvrés par le dimanche, qui s'amusent... pardon du terme que je vais employer... à s'engueuler.

Le jeu que joue le leader socialiste est horriblement dangereux.

Qu'il se souvienne de Milan! Ce n'est pas vieux. L'armée italienne a eu la main lourde. Elle a mis du sang sur ses baïonnettes, et cependant elle ne réprimait pas des troubles causés par des gens qui l'injuriaient personnellement depuis fort longtemps. Eh bien! ce qui s'est passé à Milan ne serait qu'une poussée d'enfants auprès de ce qui se passerait à Paris si l'on était obligé de faire sortir l'armée, et si l'ironie suprême des faits voulait que ce fût Brisson qui cognât sur les socialos.

Mais tout cela est une vue de l'esprit, une hypothèse, un jeu d'imagination. Au fond, tous ces gens-là sont sages comme des images. Il ne s'agit que de leur trouver un autre sport dominical.

ET L'AFFAIRE ?

23 octobre.

Voilà bien longtemps, ce me semble, qu'il n'a pas été parlé ici de l'affaire de la revision, sur laquelle tant de gens continuent à s'échauffer. Depuis que le dossier a été envoyé à la Cour de cassation comme

j'appartiens encore à la catégorie, de jour en jour plus restreinte en France, des citoyens qui ne savent pas ce qu'il contient, j'étais comme Marguerite devant son rouet : je ne savais que dire.

En outre, il me semblait inutile de m'indigner parce que la Cour de cassation avait communiqué le dossier à l'avocat chargé des intérêts du condamné. Je croyais que cela se passait à peu près de cette façon partout, et que si l'avocat était systématiquement tenu dans l'ignorance de ce qu'on veut à son client, il en résulterait des inconvénients notables pour la défense. Il paraît pourtant, c'est un de nos plus ardents confrères qui l'a affirmé, que cette communication du dossier à un avocat de la Cour de cassation équivalait à la livraison de tous nos secrets à l'Allemagne.

J'ignorais que la corporation des avocats à la Cour de cassation fût à la solde de l'étranger. Ces avocats n'ont point la confiance de certains journalistes. Il leur reste la ressource de penser et de dire des journalistes ce que les journalistes pensent et disent d'eux. Cela rentrera dans le système de confiance, de charité et d'estime réciproques qui fleurit et se développe parmi les habitants de notre beau pays.

Il est une autre particularité, relative toujours à la même affaire, et qui m'a paru ne pas mériter les honneurs d'une discussion. On a raconté que la Cour de cassation n'avait reçu que le dossier judiciaire, mais qu'il y avait un autre dossier secret ou diplomatique qui était resté dans le fin fond des coffres-forts. Le

simple bon sens nous révèle que toutes les pièces qui ont servi aux juges de 1894 ont été transmises à la Cour de cassation. D'ailleurs, dans une affaire judiciaire il n'y a que des pieces judiciaires.

Et dans l'état de perfection où est parvenu le mécanisme judiciaire en France, aussi bien que dans le reste de l'Europe, on ne condamne et on n'acquitte pas sur des pièces diplomatiques ou secrètes. Lorsqu'on le fait, on sort des conventions modernes et on commet une forfaiture. Et personne n'a commis de forfaiture.

Voilà pourquoi, rien d'intéressant ne s'étant produit, j'ai savouré pendant quelques jours le plaisir, dont nous serons bientôt privés, de ne plus parler de l'Affaire.

LA REVISION A LA COUR DE CASSATION

28 octobre.

Au mois d'août dernier, lorsque le colonel Henry dut avouer qu'il avait commis un faux pour mettre le dossier de Dreyfus en état de comparaître devant la Chambre représentant l'opinion publique, et lorsque le malheureux officier eut arrosé cet aveu du sang qui s'échappait de ses deux carotides coupées, un certain nombre d'hommes sans passion, qui jusqu'alors s'étaient montrés réfractaires à toute idée de revision, reconnurent d'eux-mêmes que cette revision s'impo-

sait comme le seul moyen de mettre un terme à une situation agitée et dangereuse.

Ces hommes eurent un sacrifice douloureux à accomplir. Ils étaient des conservateurs et ils le sont restés. Ils mettaient l'armée au-dessus de tout, et ils l'y mettent toujours. Et les revisionnistes d'origine les blessaient doublement, par leurs attaches révolutionnaires et par les outrages qu'ils prodiguaient à l'armée. Mais le besoin de clarté, de justice, fut le plus fort, et aussi le sentiment raisonné que l'armée était en dehors et au-dessus de toutes les erreurs, de toutes les défaillances, comme l'Église du Christ plane au-dessus de toutes les apostasies.

Et qu'on ne s'y trompe pas ! Ce fut l'adhésion de ces hommes sans parti pris qui seule rendit possible la procédure de revision.

A ce moment, on a dit au public : La Cour de cassation est composée de magistrats dont l'indépendance et la probité doivent fatiguer, décourager le soupçon. Quoi qu'elle fasse, quoi qu'elle décide, il faudra s'incliner

Hier, la Cour de cassation a commencé son œuvre. Aujourd'hui, elle va la terminer. Si cette Cour suprême avait cru devoir s'envelopper des nuages protecteurs du huis-clos, sa décision eût pu laisser quelque trouble dans les esprits, et c'eût été un argument bien fort que celui qui eût consisté à dire qu'après tout un Conseil de guerre et la Cour de cassation peuvent se tromper aussi bien l'un que l'autre, et qu'il n'y a pas de raison pour préférer une sentence à une autre.

Mais la Cour examine l'affaire toutes portes ouvertes. Elle apporte des pièces, elle les discute en public. Il est donc inutile d'invoquer son autorité, l'expérience et l'indépendance de ses membres. C'est le public lui-même qui va juger.

Au fond de chacun de nous il y a un juge dont les arrêts nous lient. C'est ce juge qui siège aujourd'hui. C'est lui qui proclamera la vérité.

L'ARRÊT

DE LA COUR DE CASSATION

30 octobre 1898.

Hier la Cour de cassation a ordonné la revision et décidé qu'une enquête serait faite par elle-même sur l'affaire Dreyfus. Elle n'a pas dit que Dreyfus était innocent; mais elle a dit que sa culpabilité ne semblait pas suffisamment démontrée. Et cet arrêt, succédant au rapport du conseiller Bard, au réquisitoire du procureur général Manau et à la plaidoirie de Me Mornard, ne peut surprendre personne.

Quelques exaltés pensaient que la Cour aurait pu, et même aurait dû, se declarer suffisamment édifiée, mettre à néant toute procédure contre Dreyfus et prononcer *de plano* son élargissement. Rien n'eût été plus dangereux, rien n'eût ressemblé davantage à une conspiration, à un coup monté d'avance. Et alors on n'eût pas manqué de crier que les amateurs de la lumière l'avaient mise sous le boisseau, que les hommes, les chefs qui croient à la culpabitité de Dreyfus n'avaient pu apporter leurs témoignages et leurs preuves.

Avec l'enquête, au contraire, tout le monde pourra

parler. Les ministres de la guerre qui ont déclaré la revision impossible pourront et devront même — l'honneur leur fera ce devoir — exposer les raisons qui leur ont dicté cette opinion. S'il y a des pièces secrètes, si ce dossier existe, pièces et dossier seront exposés devant MM. les conseillers, chez qui l'on trouvera, j'imagine, des garanties de clairvoyance et au besoin de discrétion incontestables.

Les résultats de cette enquête seront publics, et ce juge intime dont je parlais avant-hier, qui siège en chacun de nous, pourra se faire une opinion.

Maintes fois, depuis que le faux et le suicide du malheureux Henry ont rendu la revision inévitable, nous avons exprimé l'espoir et même la conviction que l'avis de la Cour de cassation serait adopté par la presque totalité du public, et que tout le monde, en somme, s'inclinerait devant l'arrêt de la Chambre criminelle.

D'abord, il n'y a pas moyen de faire autrement. Il faudrait, pour détruire ce qu'a fait la Cour de cassation, une révolution plus profonde, plus longue et plus sanglante que la Révolution française elle-même, qui a précisément transformé ce qu'on appelait le Parlement français en Cour de cassation, qui a détruit les juges, mais qui n'a pas détruit les arrêts.

Ensuite, les bons Français sont tellement las de cette affaire qui a troublé tant d'esprits, compromis tant d'intérêts, qui a pénétré jusque dans les foyers domestiques pour les désunir, qui a dissous de vieilles amitiés; ils sont tellement fatigués de se haïr et de se

quereller, qu'ils vont saisir avec empressement cette occasion de mettre bas les armes et de se réconcilier.

Evidemment, il y aura encore des gens, des incorrigibles, qui protesteront, qui accuseront, qui invectiveront. Il y aura des hommes qui se croiront obliges de s'entêter. Il y a tant d'humains qui sont incapables d'admettre qu'ils ont pu se tromper! Il y a tant d'humains qui s'attribuent l'infaillibilité qu'ils contestent au Pape! Il y a tant de vaniteux qui ne savent point pardonner aux autres d'avoir eu raison!

Mais, réduit à ses simples forces, privé du concours d'un public sincère et croyant, ce monde-là n'est pas très redoutable, et quand il sera seul à s'agiter, sa propre lassitude nous en débarrassera bien vite.

C'est parce que je désire de toute mon âme la fin de ce mauvais rêve, qui dure depuis un an, que je réprouve de toutes mes forces les représailles dont nous parlent déjà certains publicistes qui ont vu dans l'affaire Dreyfus une occasion inesperée de satisfaire leurs rancunes contre l'armée.

Et c'est parce que la Cour de cassation vient d'émettre un arrêt favorable à la revision que je comprendrais une répression impitoyable de tous les outrages dirigés contre l'armée.

Ces outrages ont inspiré et amené le système qui consistait à dire qu'on insultait l'armée en demandant la revision, et qu'on défendait l'armée en proclamant Dreyfus coupable, et en ajoutant au besoin que, coupable ou non, il devait rester à l'île du Diable.

Je ne crois pas qu'une pareille théorie puisse résister à cinq minutes de reflexion; mais si elle a été soutenue pendant des mois, ses défenseurs ont eu pour excuse précisément l'imprudence criminelle de leurs adversaires qui les imitaient, qui leur donnaient même l'exemple, en voulant à toute force souder l'armée entière, non pas à son état-major, certes! mais au bureau de cet état-major qui est chargé de l'espionnage, ou, pour parler plus correctement, du service des renseignements.

Et voilà un an cependant que dure cette plaisanterie de part et d'autre! Et voilà un an que les braves gens qui résistent de droite et de gauche à ces inventions des énergumènes et des fous doivent subir leurs attaques, des deux côtés, et se trouvent dans la situation des Sabines — avec cette aggravation que les combattants ne songent nullement à respecter leurs charmes.

Voyons! on fait passer les enfants des bonnes familles françaises par les grandes écoles : Polytechnique, Saint-Cyr, Ecole de guerre. Puis, comme il faut remplir des cadres, on prend un certain nombre d'entre eux; on les transforme en agents de police, c'est-à-dire qu'on les met dans une situation où les qualités développées chez eux, dans la famille et dans l'école deviennent inutiles, dangereuses même, et où il leur faut contracter des qualités contre lesquelles protestent leur éducation et leur atavisme.

Ils avaient rêvé du sabre, on leur donne le grattoir

de la selle de guerre, on leur donne le rond de cuir; de recrues à transformer en soldats, on leur donne des espions à contrôler; de l'uniforme, de l'epaulette, des emblèmes du service, on les déguise en marchands de bestiaux, en commis voyageurs; pour ce qu'on leur fait faire, l'uniforme est impossible.

Naturellement, leur nature proteste. Ils accomplissent mal les besognes inférieures à eux-mêmes qu'on leur impose. Ils commettent des fautes, ils s'embrouillent dans leurs intrigues. Et cette maladresse est tout à leur honneur. Elle ne prouve rien contre eux. Elle prouve contre l'absurdité du système qui les broie. Henry dans un régiment aurait été retraité colonel avec de magnifiques états de services. Dans le deuxième bureau, il s'est fait justice à coups de rasoir.

Et alors, devant les défaillances de ces hommes arrachés à l'armée, à leur vocation, à leur vie naturelle, vous voyez arriver des gens qui s'ecrient : « Voilà ce que c'est que l'armée française! » Et la discussion s'engage entre ceux qui veulent solidariser le bureau avec l'armée pour attaquer l'armée et ceux qui veulent solidariser l'armée avec le bureau pour défendre l'armée.

Mais comprenez donc que c'est injuste, que c'est stupide, que c'est monstrueux!

Il y a quelques années, lorsque les Français allaient à Rome, ils étaient désagréablement surpris des allures de certains monsignori qui leur paraissaient légers, mondains, fréquentant les cafés, le théâtre,

empressés auprès des dames. Ça les scandalisait, et ils hochaient la tête en se rappelant un proverbe, d'ailleurs injuste : *Roma veduta, fede perduta.* Ces monsignori, probablement, s'ils avaient été dans des paroisses, auraient fait d'excellents prêtres, comme les officiers d'état-major, quand ils reprennent contact avec la troupe, deviennent des officiers hors ligne.

Mais les Français scandalisés auraient raisonné comme des tambours, s'ils avaient conclu de la légèreté de l'état-major romain à l'indignité de notre bon et brave clergé français.

C'est cependant une opération mentale analogue que se permettent ceux d'entre nous qui veulent voir l'armée à travers le deuxième bureau et ceux qui veulent voir le deuxième bureau à travers l'armée.

Mais non! mille fois non! l'armee n'est pas dans les bureaux. L'armée n'est pas occupée à ramasser des lettres déchirées et à les recoller, ni à payer des individus plus ou moins bien renseignés, plus ou moins honnêtes qui lui apportent un modèle de goupille employée dans le matériel allemand, ou anglais, ou italien, qui lui vendent des secrets de Polichinelle, dont je défie qu'on me montre l'influence sur l'issue d'une bataille, d'un combat, d'une escarmouche, dans toute l'histoire des guerres modernes.

L'armée! elle est dans ses casernes. Elle est dans la rue pour réduire les grévistes à l'impuissance. Elle est sur ses esplanades en train de pivoter. Elle est dans ses grandes manœuvres. Elle est occupée au

culte du devoir, de la discipline, de l'honneur. Elle n'est pas avec les officiers dont les noms ont retenti plus ou moins fâcheusement ces jours-ci. Elle est avec Marchand, avec Baratier, avec Jacquin.

L'armée! c'est Galliéni, c'est Dodds, c'est ce lot immense d'officiers qui ont eu la chance de se distinguer ou qui attendent cette chance et ne se montreraient pas inférieurs à elle.

Jamais — et Dieu m'est témoin que je ne dis pas cela pour flatter ou flagorner — jamais l'armée n'a montré des qualités plus touchantes.

Le soldat est docile. La brièveté du service et la permanence des cadres ont élargi la distance d'âge entre la troupe et les chefs; de sorte que le soldat est presque un enfant, et le chef presque un père. Ces relations heureuses de pères à fils ont encore été augmentées par une organisation plus rationnelle qui transforme chaque capitaine en un véritable chef de famille.

Les officiers travaillent tous. Le type d'officier que j'ai vu dans mon enfance, perpétuellement au cafe, a complètement disparu. La nécessité d'instruire chaque année un tiers de l'armée impose à ces officiers un surcroît de travail qu'ils supportent allègrement, en même temps que la jeunesse des sous-officiers les oblige à faire ce que faisaient les sergents de l'ancienne armée. Et ces travaux, qu'ils supportent de si bonne humeur, leur procurent une solde inférieure au salaire de beaucoup d'ouvriers à Paris!

Et il faut qu'au moment où cette armée se trouve et se sent irréprochable, des hommes surgissent qui lui infligent le supplice de leurs attaques ou le supplice de leur protection. Franchement, c'est vexant!

Mais cela va finir. Cela va finir, parce que les insulteurs et les protecteurs sont un peu fatigués, au bout de leur rouleau, et parce que sur toute cette ébullition de surface vient de tomber la goutte d'eau froide qui doit l'apaiser.

L'UNANIMITÉ

31 octobre.

Elle a déjà commencé à se faire dans la presse française, tout petitement par exemple. Ce n'est pas une unanimité solide, c'est une unanimité qui débute.

Elle tend à naître sur cette idée évidemment juste que dans l'enquête à laquelle va procéder la Cour de cassation, il est tout à fait opportun et même nécessaire que les cinq ministres de la guerre qui ont déclaré l'un après l'autre la revision impossible soient appelés à exposer leurs motifs.

Il se peut fort bien que ces cinq ministres, MM. le général Mercier, le général Billot, Cavaignac, le général Zurlinden et le général Chanoine, aient eu des motifs sérieux d'émettre des jugements identiques. Il se peut fort bien aussi qu'ils convertissent à leur senti-

ment les membres de la Cour et que l'enquête leur donne raison.

C'est précisément pour cela que leur comparution semble indispensable à des journaux qui soutiennent les thèses les plus opposées et, pour la plupart, avec une vigueur qu'on peut appeler violence sans les calomnier.

Nos confrères vont jusqu'à dicter d'avance aux cinq ministres de la guerre le langage qu'ils devront tenir devant la Cour.

Les uns invitent les ministres à débuter par ces mots : Messieurs les conseillers...

D'autres les invitent au contraire à appeler lesdits conseillers : Tas de gredins...

Ces deux formules, qui semblent à première vue si peu semblables, ne sont, au fond, que des manières différentes d'exprimer la même idée.

Cette idée est juste. Elle a ce mérite bien rare en ces derniers temps de nous rassembler tous dans un but commun.

Nous finirons peut-être par en prendre l'habitude.

PREMIER CONTACT

Le ministère Brisson est tombé. Le ministère Dupuy lui a succédé.

4 novembre.

Le ministère qui doit aujourd'hui faire ses débuts à la Chambre est dans une situation tout à fait spéciale.

C'est — on l'a déjà dit — un cabinet de concentration qui succède à trois cabinets homogènes dont les deux derniers ont été renversés coup sur coup par la Chambre, démontrant ainsi qu'elle ne contient pas de majorité stable.

Il arrive au pouvoir après une période pendant laquelle les partis déclassés et reclassés par la plus invraisemblable des histoires ont épuisé le vocabulaire de l'injure, de la menace et de la rage. Ils sont eux-mêmes fourbus par le long effort fourni. La remise du dossier à la Cour de cassation, l'ouverture de la procédure de revision dans laquelle le cabinet Brisson a usé sa vie ont débarrassé la politique de l'affaire Dreyfus et créé une détente que les exaltés peuvent nier, mais qui existe quand même ils la nient. M. Dupuy et ses collaborateurs peuvent légitimement se laver les mains et se désintéresser de cette infernale question, en se bornant à attendre, comme les gens de bonne foi, le résultat des travaux de la Chambre criminelle. La neutralité, en cette matière, sera pour eux à la fois un devoir et une sauvegarde.

Il serait injuste, puéril et misérable de leur reprocher l'attitude que, tout l'indique, nous sommes forcés de prendre dans l'affaire de Fachoda. Cette fausse démarche est le legs d'une politique antérieure et, comme on ne trouverait pas un homme sensé pour lancer notre pays dans la guerre avec l'Angleterre, — ce qui ne veut pas dire qu'on n'en trouverait pas des milliers pour l'acclamer, — on n'a pas le droit de faire au Cabinet naissant un crime de la mesure éloignant la guerre dont on ne veut pas.

Ces deux difficultés écartées ou plutôt résolues, il ne reste plus que des embarras secondaires, des récriminations sur le mouvement préfectoral, un choix sur la sauce à laquelle sera accommodé le contribuable, avec, dans le lointain, un projet de caisse de retraite destiné à faire patienter la victime : des choses trop importantes réellement pour passionner le Parlement.

Il y a bien deux autres pierres d'achoppement : la question des ralliés et la loi sur la presse. M. Dupuy se comportera-t-il de manière à rejeter le groupe des ralliés dans les bras de l'opposition irréductible? On le dit, mais cela ne lui ressemblerait guère, car ce brave homme ne fait pas l'effet d'un sectaire. Lorsqu'on lui demandera de faire respecter l'armée, et l'injonction lui sera certainement adressée, M. Dupuy aura-t-il le courage de mettre à son tour la Chambre en demeure de lui fournir les moyens de déférer à ses vœux en serrant la vis à la presse? La réponse embarrasserait fort la majorité.

Et tout cas, ce sont là les farces de demain. Aujourd'hui, avec un peu d'huile dans son manifeste, M. Dupuy peut transformer en une trêve de quelques semaines au moins l'indécision qui est visible parmi les parlementaires, et qui ressemble presque à de la bonne volonté.

LE BON MOMENT

5 novembre

Les assemblées sont comme les femmes. On s'impose à elles, ou, pour parler plus exactement, elles subissent leurs vainqueurs pour des raisons très diverses, parmi lesquelles l'énervement, la lassitude tiennent une place considérable. Ce qui distingue des honnêtes femmes... les autres, c'est que ces dernières sont beaucoup plus souvent énervées et lasses. Il importe donc moins, quand on veut réussir auprès des assemblées et des femmes, de posséder certaines qualités dominatrices que d'arriver au bon moment, à l'instant psychologique, c'est-à-dire à la minute où le premier venu remporterait la victoire, parce qu'il aurait dans la place l'allié tout-puissant.

C'est de cette minute qu'est en train de bénéficier le cabinet Dupuy. La Chambre est lasse, épuisée, excédée et un peu honteuse d'elle-même. Personne n'ose plus rien y dire, pour un temps. Songez donc!

Elle part en votant l'affichage d'un discours de Cavaignac dont le résumé est superflu. Et les événements s'arrangent de telle sorte qu'elle rentre revisionniste ; revisionniste à ce point qu'elle n'ose pas attaquer Brisson sur sa résolution de passer tout le dossier à la Cour de cassation; revisionniste à ce point qu'elle entre en sommeil volontaire pendant huit jours pour permettre à la Cour d'accomplir sa petite affaire; revisionniste à ce point enfin qu'elle couvre d'applaudissements M. Dupuy disant que « l'œuvre de la justice ne demande pas moins de calme et de respect » que l'armée, et qu'il fera respecter les décisions de la Cour suprême. Et personne n'a bronché et le cabinet a débuté par un vote de confiance émis à une formidable majorité, sans autres dissidents que soixante-quatre socialos.

Vraiment, il ne valait guère la peine de rugir comme des tigres pendant quatre mois, pour se comporter après comme des moutons.

Le bon moment, c'était le bon moment. M. Dupuy est arrivé au bon moment, et la preuve, c'est que ce manifeste auquel les députés ont fait un accueil si gracieux ne sort pas de la moyenne de la logomachie parlementaire. Il affirme la suprématie du pouvoir civil sur le pouvoir militaire, ce qui est une bêtise puisqu'il n'y a pas de pouvoir militaire. Il promet, avec une vague prudence, de réprimer les attaques contre l'armée, ce qui sera une promesse vide de sens tant que la législation actuelle existera. Il annonce le budget, l'impôt sur le revenu, enfin tout ce qui traîne

dans la presse et les professions de foi depuis des mois. Il affirme même que le ministère est « profondément dévoué à la prospérité de nos industries nationales », ce qui est d'un bon cœur et d'une belle âme.

Quant à Fachoda, il en avoue complètement l'abandon, en disant que le gouvernement proportionnera l'effort au but à atteindre.

La Chambre a été enchantée parce que c'était le bon moment, le moment où la sultane céderait au batelier, si le batelier était là ; le moment où le cheval vicieux — je préfère cette comparaison — las de regimber et de jeter les écuyers à terre, se laisse monter par un cavalier quelconque.

Ce que je dis là n'a pas pour but de diminuer le ministère, qui me plaît. Quant à la Chambre, c'est une autre affaire. Elle se diminue toute seule.

LE POINT DE VUE

6 novembre.

Nous ressemblons tous — ou presque tous — au vieux capitaine gastralgique qui buvait son lait avec des lunettes vertes pour se figurer que c'était de l'absinthe. Et il est vraiment curieux de relever au jour le jour dans la presse et dans les conversations les déformations bizarres que les opinions politiques impriment

aux faits et aux hommes dans la pensée de ceux qui jugent.

Ainsi, la Cour de cassation va entendre cinq ministres de la guerre. Ces cinq personnages, dans les mêmes journées, ont été l'objet d'outrages et d'adulations également exagérés.

M. Cavaignac a été tour à tour le fils du bourreau des Parisiens et l'homme à la rigide honnêteté.

Quant aux quatre généraux, on a dit du premier qu'il avait organisé les hécatombes de Madagascar ; du second, qu'il était une tête de bois ; du troisième, qu'il avait déposé son épée aux pieds de Guillaume II ; du quatrième, qu'il avait terni ses épaulettes. Et chacun d'eux a été promu, après ces sévérités, au grade de « brave général Un Tel ».

M. de Freycinet donne au général Renouard un commandement de corps d'armée, et il appelle à l'état-major général le général Brault :

— Qu'est-ce que c'est que ce général Brault ? D'où sort-il, celui-là ?

— Est-ce qu'on sait ? C'est quelque familier de Freycinet.

Or, le général Brault est tout simplement l'un des hommes qui ont organisé la fameuse « division de fer » à Nancy.

On nomme M. Lebret garde des sceaux :

— Qu'est-ce que c'est que Lebret ?

— Je ne sais pas. Un professeur de droit.

— Revisionniste ?

— Je l'ignore ; nous allons le savoir.

Et l'un des interlocuteurs, député, aborde M. Lebret.

— Eh bien, monsieur le garde des sceaux, qu'est-ce que vous comptez faire ?

M. Lebret, embarrassé, tousse et répond :

— Je n'ai qu'un devoir à accomplir et qu'une attitude à prendre : regarder la Loi, avoir l'œil invariablement fixé sur la Loi.

Le député retourne à son groupe et, avec une sincérité indéniable, dit à ses collègues :

— Messieurs, retenez bien ce que je vais vous dire : Cet homme me fait l'effet d'une profonde canaille !

Et ils sont tous comme cela, aussi bien d'un côté que de l'autre.

Alors il faut attendre, en souriant doucement, la fin de cette maladie étrange qui est à l'intelligence ce que le daltonisme est à la vue.

JOURNÉES DÉCISIVES

9 novembre.

Hier, pendant qu'à la Chambre les auteurs des interpellations projetées sur l'incident de Fachoda renonçaient très sagement à la parole, ce dont nous devons les féliciter tout particulièrement, puisque nous semblons avoir deviné leur résolution, la Cour de cassation entendait deux des ministres de la guerre qui

se sont succédé en France depuis l'affaire Dreyfus : le général Mercier et le général Billot.

Les autres, MM. Cavaignac, le général Zurlinden, le général Chanoine et peut-être M. de Freycinet, seront entendus aujourd'hui.

Après le faux et le suicide du colonel Henry — je reviens toujours à ce drame parce qu'il contient le nœud de l'affaire et l'explication de l'attitude de beaucoup de braves gens — un mouvement s'est dessiné dans l'opinion en faveur de la revision. Ceux qui s'y sont convertis ne préjugent ni l'innocence ni la culpabilité de Dreyfus ; ils ne demandent que la lumière, sans s'inquiéter de savoir si elle sera projetée sur un crime ou sur une erreur judiciaire. Aussi admettent-ils parfaitement que les ministres de la guerre qui ont affirmé la culpabilité aient en main de quoi la prouver.

S'ils font cette preuve, l'enquête tournera court ; s'ils ne la font pas, l'enquête continuera, et cette fois avec une présomption d'innocence.

Mais ce qui me frappe surtout dans ces deux journées qu'on peut appeler décisives, c'est le nombre des ministres de la guerre appelés devant la Cour. L'affaire Dreyfus remonte au commencement de 1894. Nous sommes à la fin de 1898. Cela fait cinq ans. Or, en comptant M. de Freycinet, comme il est juste, nous avons eu six ministres de la guerre pendant ces cinq ans. Donc, l'armée française a changé tous les dix mois de chef et d'administrateur.

Eh bien, figurez-vous ce que deviendrait une entre-

prise humaine quelconque qui serait soumise à ce régime absurde et dont le gérant serait remplacé tous les dix mois, et vous serez stupéfaits que l'armée française soit ce qu'elle est avec ces décapitations perpétuelles.

Vous admirerez l'instinct militaire de la race, qui survit à ce qui devrait le tuer, à ce qui le tuerait certainement dans une race moins plastique et moins élastique.

Avec six ministres de la guerre, les autres pays vivent soixante ans et même davantage. Nous vivons, nous, cinq ans. S'il est vrai que les nations doivent leur suprématie à la trempe de leur épée, ne cherchez pas les causes du déclin et de l'effacement de notre suprématie ailleurs que dans ce système monstrueux qui dévore les hommes et énerve les institutions.

Autrefois pareille aux nobles dames servies par des domestiques qui naissent, vivent et meurent dans la maison, la France ressemble aujourd'hui à ces ménages de cocottes où les bonnes se succèdent tous les quinze jours.

OUTRAGES A L'ARMÉE

11 novembre.

Un incident de séance au Sénat a ramené l'attention du public sur les attaques dirigées contre l'armée. Pour pouvoir être ramenée, il avait fallu que cette

attention s'éloignât de ces attaques; et de fait elle s'était éloignée, grâce à une détente, à un apaisement qui peuvent déplaire aux entrepreneurs de grabuges, mais qui existent pourtant.

Cette détente et cet apaisement sont visibles à ces signes que tout le monde est désormais décidé à s'incliner devant les décisions de la Cour de cassation, que les gens peuvent discuter de « l'Affaire » sans se traiter mutuellement de scélérats, et qu'enfin il est possible de causer de la revision sans s'entendre apostropher d'un « Vous insultez l'armée! » par quelques individus qui semblaient avoir soumissionné la protection de l'armée française.

Cette apostrophe était prodiguée il y a quelques mois. On ne pouvait émettre, sans la subir, un doute sur les mérites militaires de M. le commandant Esterhazy. Elle est devenue, aujourd'hui, moins banale heureusement, et l'on a fini par comprendre que l'armée devait jouir, elle aussi, d'un privilège qui appartient à toutes les corporations : celui de n'être pas responsable des fautes, des erreurs, des défaillances de quelques-uns de ses membres.

Certainement, il y a eu des insultes, des outrages à l'adresse de l'institution militaire elle-même, proférés par des contemporains qui ont cru pouvoir se permettre des libertés qui semblaient toutes naturelles et même élégantes vers la fin de l'Empire, époque où l'armée française connut les amertumes des insultes, préface du désespoir des défaites. Ces outrages exhalés

par des défenseurs du condamné ont failli lui être plus funestes que les malédictions de ses adversaires, car ils rejetaient et maintenaient parmi les partisans de sa culpabilité quand même une masse de braves gens, qui auraient prêté l'oreille si on leur avait seulement parlé d'une erreur judiciaire, — car en somme ils sont épris de justice, — mais qui se refusaient à discuter ce que des avocats imprudents leur présentaient comme une défaite du militarisme.

Et je me permettrai d'ajouter ceci. Tant que ces braves gens sont restés irréductibles, les amis du condamné n'avaient rien à espérer; mais le faux et le suicide d'Henry leur ont imprimé une secousse, et, sans aller jusqu'à admettre l'innocence de Dreyfus, qui n'est pas démontrée, ils ont conclu à l'opportunité, puis à la nécessité d'une revision.

Aujourd'hui, ils sont devenus légion et, si je suis bien informé par les amis que je compte dans l'armée, la presque unanimité des officiers a été comme eux amenée au désir d'en finir par la projection de torrents de lumière sur toutes ces obscurités involontaires ou préméditées.

UNE TRISTE HISTOIRE

12 novembre.

Il est opportun d'encadrer ici une note officielle communiquée aux journaux par l'*Agence Havas :*

Le ministre des affaires étrangères, ayant eu connaissance d'un article d'un journal du soir concernant l'affaire Dreyfus, et où l'on fait intervenir la comtesse de Münster, fille de l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, est allé porter au comte de Munster l'expression des vifs regrets du gouvernement, et de son indignation contre des procédés que l'on ne saurait trop flétrir.

Tous les soirs, les rues de Paris sont envahies par des camelots vociférants qui vendent des papiers à titres mensongers, dont les éditeurs annoncent avec conviction aux lecteurs imbéciles que l'Europe est en feu. Le fait qu'un seul numéro de ces feuilles passe des mains du vendeur dans la poche du bourgeois ou dans le filet d'un wagon ouvre de singulières perspectives sur la mentalité des passants.

Toutes ces histoires à dormir debout, et leur sauce, sont immédiatement télégraphiées dans les principales villes de l'univers entier par les correspondants que les journaux étrangers entretiennent à Paris, et deviennent pour les lecteurs européens le reflet exact de ce qui se passe, se dit, se pense dans ce Paris que ses poètes appellent le cerveau du monde.

C'est dans cette presse qui nous fait passer au dehors pour une peuplade de sauvages qu'a dû se glisser l'article à la suite duquel un ministre des affaires étrangères a cru devoir porter des excuses à l'ambassadeur d'Allemagne.

On avait trouvé intelligent et convenable de mêler Mlle Marie de Münster aux discussions idiotes que nous subissons. Et l'ambassadeur avait — je crois le savoir — manifesté l'intention de quitter un pays où les femmes ne sont plus respectées, et où l'anarchie semble interdire à des gouvernements désossés toute répression.

Or, depuis treize ans que le comte de Münster représente l'Allemagne à Paris, il n'a cessé de donner à notre pays des preuves particulières d'intérêt et de bonne volonté, aplanissant toujours toutes les difficultés entre les deux nations. Quant à Mlle Marie de Münster, tous les gens un peu au courant des dessous de la politique disent que c'est grâce à l'intervention personnelle de la filleule de Guillaume Ier que Guillaume II rendit à la France, au moment de la mort de Carnot, MM. Degouy et Delguey-Malavas, lieutenants de vaisseau, arrêtés à Kiel en août 1894.

Donc, en accomplissant la démarche que nous raconte l'agence officieuse, M. Delcassé servait les intérêts politiques de ce pays-ci, en même temps qu'il était l'interprète de tout ce qui reste encore chez nous de courtoisie et d'urbanité, précieuses reliques du caractère national français.

Il faut espérer que la leçon servira à des confrères qui ont été plus légers que malintentionnés, mais qui ont failli commettre un véritable crime, un de ces crimes devant lesquels les codes restent muets. Si elle devait être inutile, des journalistes demanderaient, le rouge au front, qu'on voulût bien relever notre profession par des lois sévères qui rendissent dangereux et onéreux d'aussi impardonnables excès de plume.

LE LIEUTENANT-COLONEL PICQUART

13 novembre.

On annonce pour aujourd'hui même la fin de l'instruction entamée contre le lieutenant-colonel Picquart, et par conséquent la levée du secret auquel l'inculpé est soumis depuis plus de six semaines. Plusieurs journaux rappellent que l'ordre d'informer ayant été donné par le ministre de la guerre, c'est au ministre de la guerre, en vertu de l'article 108 du Code militaire, qu'il appartient de statuer sur la mise en jugement, et ils adjurent M. de Freycinet de mettre un terme à toute cette procédure et de rendre le lieutenant-colonel à la liberté.

Le cabinet actuel, qui semble d'ailleurs dépenser assez rapidement le crédit de confiance que lui ouvrit la Chambre, a déclaré dans son programme qu'il s'inclinait devant la justice. Il ne faudrait pas s'étonner,

par conséquent, et on n'aurait pas le droit de s'indigner, si M. de Freycinet se contentait d'approuver les conclusions du commissaire enquêteur et de les revêtir de son visa.

Personne ne connaît ces conclusions. Elles peuvent aboutir à un non-lieu. Elles peuvent aboutir à un renvoi devant le Conseil de guerre. Tout ce qu'on en raconté jusqu'ici est évidemment inventé.

On invente beaucoup en ces temps-ci. La presse française subit une crise, un accès, qui rejettent quelques-uns de ses organes en dehors des conventions civilisées modernes et qui la transforment en un séjour auprès duquel la cage centrale d'une ménagerie est un lieu d'asile. Beaucoup de nos confrères ont pris contre le lieutenant-colonel une attitude qu'expliqueraient à peine des griefs personnels et mortels. D'autres, par réaction, le représentent comme un héros.

J'avoue mon impuissance à suivre les uns ou les autres. Il est possible que le lieutenant-colonel se soit trompé dans ses remords d'avoir contribué à la condamnation de Dreyfus et dans son désir de réparer le mal auquel il s'était associé, puisqu'il n'est pas encore démontré que Dreyfus soit innocent. Mais, dans tous les cas, l'attitude du lieutenant-colonel semble dictée par des motifs tout à fait désintéressés. On voit bien ce qu'il a perdu dans sa course vers la lumière. On ne voit pas encore ce qu'il a gagné, ni même ce qu'il pouvait gagner.

C'est pourquoi il convient d'attendre respectueusement, et sans chercher à les devancer, les arrêts de la justice militaire, qui certainement n'a pas d'intérêt à préparer de la besogne nouvelle aux revisionnistes de l'avenir.

Si elle poursuit le lieutenant-colonel, c'est qu'elle le croit coupable et qu'elle croit aussi sa culpabilité facile à démontrer à tous, à expliquer en public. Car elle est trop intelligente pour n'avoir pas compris que si les poursuites entamées devaient aboutir à un abandon ou à un acquittement, elle aurait elle-même laborieusement dressé le piédestal sur lequel le lieutenant-colonel Picquart serait hissé par ses amis.

A L'ILE DU DIABLE

16 novembre.

Après avoir consacré quarante-neuf heures — le compte en a été fait — à entendre les cinq ministres de la guerre, la Cour de cassation a décidé que Dreyfus serait avisé, par les voies rapides, de la recevabilité de la demande en revision de son procès et invité à présenter ses moyens de défense.

Il paraît que cette nouvelle, apportée à la Chambre, y a produit un grand effet de surprise et même de stupeur. Cette impression est une note fâcheuse pour la Chambre, car on peut apprécier une assemblée à

l'accueil qu'elle réserve aux actes et aux paroles de logique et de bon sens. Il fallait être timbré ou féroce de parti pris pour s'imaginer qu'une enquête sur le procès de Dreyfus pouvait s'accomplir à l'insu de Dreyfus.

Le condamné de l'île du Diable eût été réellement trop étranger à son propre procès si l'on avait poursuivi la revision sans l'entendre, après avoir obtenu sa condamnation — cela paraît démontré — au moyen de pièces qu'il ignore encore. C'est hier, probablement vers huit heures, à cause de la différence des latitudes, que le prisonnier a dû apprendre la chose, qu'il était peut-être le seul à ignorer dans ce bas monde parmi les êtres civilisés : à savoir, que sa longue plainte a été entendue et qu'on en examine la sincérité.

Il y a eu là, derrière les madriers de sa palissade, un drame intime, une crise psychologique d'une intensité probablement effroyable. Il eût dépendu de l'excellent M. Dupuy d'avancer de quelques heures cette échéance inévitable, puisque le ministre de l'intérieur a été supplié de faire prévenir le condamné.

Il a refusé. Pourquoi a-t-il refusé? C'est un intellectuel, ennemi par conséquent des rigueurs bêtes et inutiles. Il a dû être allaité par une femme d'Auvergne, car l'histoire ne nous dit pas qu'il ait sucé le lait d'une tigresse d'Hyrcanie. On ne peut croire non plus que par déférence pour la Cour de cassation il ait tenu à lui laisser le bénéfice moral d'une mesure à la fois humaine et nécessaire. Faudrait-il donc admettre que

cet homme, si intrépide devant la bombe de Vaillant, a peur du quarteron de lionceaux en baudruche qui rugissent dans les journaux et dans les couloirs de la Chambre, et qui imposent la férocité à des bourgeois timides et bons dans le privé?

L' « excellent » M. Dupuy a commis une bévue. Il a oublié qu'en France, Dieu merci, c'est toujours, en fin de compte, la bonté qui prévaut, la bonté qui n'est qu'une des formes de la justice, et que, si nous avons la tête près du bonnet, nous finissons toujours par avoir le cœur sur la main.

Ces deux voisinages nous ont joué bien des tours, c'est vrai; mais nous vivons avec eux et nous mourrons avec eux.

LA CAUSE DE DEMAIN

18 novembre.

Je ne puis pas m'expliquer, je l'avoue au risque de crisper quelques personnes, très peu nombreuses, l'émoi qu'expriment depuis hier ceux de nos confrères qui ont assumé la tâche de défendre M. le lieutenant-colonel Picquart.

Dans leur ignorance absolue de ce que lui reproche la justice militaire, — et cette ignorance s'explique puisque, depuis six semaines, le lieutenant-colonel Picquart est au secret, et puisque, vraisemblablement,

les parquets militaires ne prennent pas les journaux pour confidents, — ils inventent, ils déterrent des chefs d'accusation plus extraordinaires les uns que les autres, et l'un d'eux affirmait gravement, hier matin, qu'on poursuivrait le lieutenant-colonel pour trahison parce qu'il a demandé à Mᵉ Leblois des renseignements sur la législation relative aux pigeons voyageurs.

Cela ne tient pas debout. Le lieutenant-colonel Picquart, aux yeux du public et au regard du bon sens, est l'homme qui a provoqué, réclamé et amené la revision du procès Dreyfus. Il suit de là que son procès suit le procès Dreyfus, comme la chaloupe suit le navire qui la remorque.

Si Dreyfus est démontré coupable, — ce qui est toujours possible, — il faudra faire son deuil du lieutenant-colonel et l'abandonner à la Némésis.

Si, au contraire, Dreyfus est proclamé innocent, — ce qui est également possible, — on ne comprendrait pas que le lieutenant-colonel fût condamné pour avoir rendu à la justice ce service de lui permettre de rectifier une de ses erreurs.

Voilà, je crois, la vérité pure.

J'ajouterai que le lieutenant-colonel sera très certainement jugé en public, portes ouvertes, et qu'on se rendrait ridicule en affichant les moindres appréhensions, puisque aux lumières de la justice viendront s'ajouter celles de l'opinion.

Donc, il faut attendre avec confiance et patience. D'ailleurs, ce ne sera plus très long, et on peut être

sûr que les juges tromperont aussi bien les apprehensions d'amis trop zélés que les vœux féroces de quelques bonshommes qui réclament le poteau d'exécution.

Ah! qu'il est difficile de garder son sang-froid au milieu de tous ces énergumènes! Il faudrait posséder pour cela la plume d'oie que le nouveau chevalier de la Toison d'or a dérobée à l'aile d'un cygne.

LES DROITS DE L'HOMME

23 novembre.

Avant-hier, après que plusieurs honorables eurent essayé d'apitoyer les représentants de la France sur le sort des gens qui ont été condamnes pour avoir vendu du vin frelaté ou du lait recueilli dans le ruisseau; après qu'ils se furent efforcés d'obtenir pour ces intéressants clients l'amnistie en attendant le Mérite agricole, M. l'abbé Gayraud monta à la tribune afin de glisser dans cette amnistie deux douzaines de curés, je crois, que le gouvernement a punis en leur enlevant les neuf cents francs annuels qu'il leur octroie pour vivre.

M. Dupuy a pris son ton le plus rogue pour répondre qu'il verrait. Nos gouvernants ont, en effet, l'habitude de traiter officiellement les curés avec une morgue sans limites. Ils se dédommagent ainsi de la souplessse dont

ils sont forcés de faire preuve vis-à-vis de l'étranger.

M. l'abbé Gayraud avait eu un prédécesseur dans sa réclamation. Ce prédécesseur, c'était le Comité de la « Ligue pour la défense des droits de l'homme », qui protestait récemment auprès du ministre des cultes en faveur d'un curé qu'on avait frappé sans l'entendre..

Quelques-uns de nos confrères repoussèrent avec horreur cette intervention, en la taxant d'hypocrisie. La Ligue, disaient-ils, réclame pour le curé uniquement afin de pouvoir rappeler l'attention sur son client de l'île du Diable.

Ils sont mal tombés, les pauvres confrères, car la Ligue s'etait mise en mouvement sur la demande de M. Paul Viollet, membre de l'Institut, catholique agissant au nom d'un groupe de coreligionnaires, et qui s'en explique aujourd'hui dans les journaux en disant que les principes de 89 sont violés au détriment des catholiques et qu'il souhaite que la Ligue les défende énergiquement.

Oserai-je dire que M. Paul Viollet me semble tout à fait dans le vrai et dans l'honnête?

Oserai-je prophétiser que le temps n'est pas éloigné, peut-être, où les congréganistes, les Jésuites, oui, les Jésuites! feront appel à cette Ligue démoniaque pour la prier de défendre à leur bénéfice les principes de 89, violés, outragés, aplatis par les sectaires étroits et méchants qui veulent monopoliser l'enseignement dans les lycées de l'Etat, réclament la résurrection de l'article 7 et l'abrogation de la loi Falloux?

C'est là que nous éprouverons comme avec une pierre de touche la sincérité que, pour ma part, je crois complète de la « Ligue pour la defense des droits de l'homme ».

C'est alors que nous compterons combien il y a encore de Français résolus à n'être ni victimes ni tyrans.

C'est alors que nous saurons si la France contient encore un nombre d'Européens suffisant pour la maintenir parmi les nations civilisées.

D'ailleurs, l'affaire paraît en bonne voie et la séance d'hier donne de l'espoir à ceux qui espèrent encore que le Parlement reculera devant cette énormité.

Grâce à l'intervention de M. Aynard, grâce à un discours de M. de Cassagnac et à une très belle harangue de M. de Mun, les modérés et la droite ont retrouvé ensemble un succès de bon aloi en repoussant l'urgence d'un projet Levrault et d'un projet Rabier qui nous ramenaient à l'article 7 aggravé. Bonne journée.

LES CATHOLIQUES ET LA RÉPUBLIQUE

24 novembre.

La question des juifs, ou, pour parler plus exactement, la question Dreyfus, a coupé en deux, comme on sait, les révolutionnaires français, c'est-à-dire les radicaux et les socialistes. C'est ainsi que notre confrère

Rochefort est devenu un des plus intransigeants défenseurs de cette armée pour laquelle on pouvait croire jusqu'ici qu'il ne nourrissait pas une tendresse exagérée.

Les autres, sous l'impulsion de M. Jaurès et de M. Clemenceau, ont invoqué les principes de 1789 : l'égalité de tous devant la loi et le droit de tous à la justice.

La question des Jésuites, ou, pour parler plus exactement, la question de l'enseignement secondaire congréganiste, a rassemblé ces frères ennemis dans une commune abjuration des principes de 1789 et dans un même mépris de la justice et de l'égalité.

J'ai été rasséréné hier en lisant dans l'*Aurore*, dans l'*Intransigeant* et dans la *Petite République* des imprécations identiques contre l'Eglise et des acclamations similaires pour une tentative de tyrannie rétrograde. Car c'est bien un acte de tyrannie, d'abjecte, de monstrueuse, d'idiote tyrannie, que de vouloir enlever le droit d'enseigner à des gens sous prétexte qu'ils n'ont pas les mêmes opinions que vous, et d'entreprendre ainsi contre l'autorité sacrée du père de famille.

Toute la presse radicale-socialiste affirmait hier, avec un ensemble qui rappelait les beaux jours d'autrefois, les jours d'avant Dreyfus, que les progrès de l'enseignement congréganiste font courir de sérieux périls à la République.

Ceci suppose que les congréganistes ne sont pas républicains et qu'ils élèvent la moitié des enfants de

la bourgeoisie française — c'est la proposition — dans la haine de la République.

Je vous prierai de remarquer simplement ceci : Il y a vingt-huit ans que les congréganistes se livrent à ce métier-là. Leurs premiers élèves d'après l'Empire ont déjà dépassé l'âge mûr. Et, dans les Chambres, les adversaires de la forme républicaine voient leur nombre diminuer à chaque renouvellement. Aujourd'hui, ils ne sont plus qu'une poignée à la Chambre et une pincée au Sénat.

Le Pape a lancé le clergé français du côté de la République, au grand détriment des partis monarchiques.

Alors, ou bien la bourgeoisie française n'a aucune espèce d'influence sur la politique, ou bien il est absolument faux que les congréganistes élèvent ses enfants dans la haine de la République.

Le meilleur, le seul moyen de rendre la République solide, c'est de laisser les catholiques tranquilles.

Quant aux Jésuites, je crois bien que ceux qui en parlent ne les connaissent pas, qu'ils n'en ont probablement jamais vu un. Les Jésuites sont presque tous sincèrement républicains, et ils ont leurs raisons pour cela, et ces raisons il les disent quand on les confesse, ce qui m'arrive parfois.

Ne crie pas au paradoxe, ami lecteur, informe-toi et tu verras que cela est profondément vrai.

DEVANT LE CONSEIL DE GUERRE

25 novembre.

Il était hier soir officiel que le lieutenant-colonel Picquart était renvoyé devant le Conseil de guerre. On ajoutait qu'il était accusé de faux et d'usage de faux, et de trahison résultant de la divulgation à Me Leblois d'un dossier concernant les pigeons voyageurs.

Nous dégageons cette nouvelle des épices dont on l'a entourée, et en particulier d'une pression exercée, dit-on, sur le général Zurlinden par M. de Freycinet, pression dont personne n'a pu avoir la preuve puisqu'il paraît avéré que ni le général Zurlinden ni M. de Freycinet n'écrivent dans les journaux.

D'ailleurs la déclaration ministérielle porte que le cabinet est respectueux des décisions de la justice. Dans l'espèce, le général Zurlinden représente la justice. Donc le gouvernement respecte ses décisions. Et il ne commet ni lâcheté ni forfaiture, comme le disent ses adversaires, en laissant toute liberté à l'honorable gouverneur.

Nous nous permettrons d'imiter le gouvernement et de respecter les décisions de la justice, même lorsqu'elles ne sont pas encore connues, car nul ne peut dire que le colonel Picquart poursuivi, c'est le colonel Picquart condamné. Ce serait là une injure gratuite aux membres du Conseil de guerre.

Il est vrai que la première accusation : faux et usage de faux, porte sur l'origine même de l'affaire Dreyfus et qu'il est difficile de concevoir la possibilité de cette coïncidence invraisemblable : Dreyfus reconnu innocent et Picquart condamné pour avoir essayé de démasquer Esterhazy et y avoir réussi.

Il est vrai aussi que l'accusation de trahison portant sur la divulgation du dossier des pigeons voyageurs semble devoir introduire l'opérette dans les Conseils de guerre et expose la justice militaire à une mésaventure bizarre pour le cas où Me Leblois revendiquerait la qualité de complice du lieutenant-colonel.

Mais tout cela sera discuté à son heure. Pour l'instant, ce qu'il faut souligner, c'est que le lieutenant-colonel arrive devant le Conseil de guerre après deux mois de secret et avec le traitement d'un véritable criminel d'Etat.

Ce qu'il faut souligner aussi, c'est la persuasion évidemment sincère qui fait agir les Parquets militaires, car, en dehors de cette longue détention, on déploie contre le lieutenant-colonel un acharnement qui peut réjouir quelques journalistes, mais qui deviendra bien embarrassant si ce soldat sort indemne de l'aventure.

Quelques-uns de ses amis montrent une émotion tout à fait exagérée en face de cette nouvelle phase de l'affaire interminable. Ils oublient que le procès du lieutenant-colonel ne se passera pas dans une musette, mais en plein Conseil de guerre et en face d'une opinion suffisamment éveillée pour ne pas tolérer de huis

clos. en dehors des instants absolument nécessaires.

Les juges jugeront Picquart. Et l'opinion jugera les juges. Cela suffit pour instituer les garanties nécessaires.

LA GROSSE AFFAIRE.

27 novembre.

Je suis persuadé que nos lecteurs voudraient bien ne plus entendre parler de l'affaire Picquart avant le 12 décembre, jour fixé pour l'ouverture des débats du procès.

De mon côté, je voudrais bien attendre cette date relativement rapprochée pour échanger avec eux quelques réflexions.

Il nous faut renoncer à ce rêve. L'affaire Picquart commence à prendre des proportions qui l'imposent à l'attention universelle. A la Chambre, on annonce une interpellation pour demain. Un député doit demander pourquoi la justice militaire essaye de devancer la justice civile dans le règlement de l'affaire Dreyfus.

Au Sénat, c'est plus grave. Ce n'est plus isolément que se produisent les interventions, c'est par groupes. Les quatre groupes républicains ont envoyé leurs présidents auprès du gouvernement pour lui communiquer les préoccupations du Sénat.

Et ce qui préoccupe le Sénat, c'est l'opportunité de

laisser la Cour de cassation en finir avec l'affaire Dreyfus avant d'aborder l'affaire Picquart.

Ces incidents nous transportent sur un terrain très délicat. Je demande pardon de me servir de ce jargon politique, mais il n'y en a pas d'autre : ce terrain est celui de la suprématie du pouvoir civil. Cette formule, stupide au point de vue grammatical, recouvre quelque chose de confus et de passionnant, d'incompréhensible et de surexcitant, qui a le don de soulever les républicains comme un seul homme, et pas les républicains seulement, puisque la droite elle-même a voté l'autre jour la suprématie du pouvoir civil. C'est le *Filioque* d'où sortit le schisme de Photius.

On s'est égorgé pour le *Filioque* et pas un de ceux qui se sont fait tuer n'a jamais su ce que c'était. On s'égorgerait pour la suprématie, sans bien savoir ce que c'est. Ne nous égorgeons pas, si c'est possible.

L'armée n'a certainement pas d'intérêt à ce qu'on affirme toutes les vingt-quatre heures la suprématie fameuse. Ses amis sincères — et j'en suis, sapristi ! voilà cinquante-quatre ans tantôt que je frémis aux fanfares militaires comme un vieux cheval de trompette — lui conseilleront de ne rien faire, de ne rien tenter qui ressemble à une niche à la justice civile. Ce n'est pas digne d'elle.

D'autant plus que si vous posiez à un petit enfant le problème suivant :

— Mon petit, Pierre a été puni parce qu'il avait

volé. Paul prétend pouvoir démontrer que Pierre n'a pas volé. Que faut-il faire à Paul ?

Le petit enfant répondrait :

— Il faut d'abord savoir si Pierre a réellement volé. Dans ce cas, on punira Paul comme menteur. Mais si Pierre n'a pas volé, il faut récompenser Paul,

Ah ! que Jésus avait raison quand il demandait à ses disciples de ressembler à des enfants !

A PROPOS DES LISTES

28 novembre.

Lorsqu'il y a plusieurs semaines un de nos confrères nous apprit que le syndicat formé, comme tout le monde le sait, pour arracher Dreyfus au châtiment disposait de 37 millions, je fus tenté, d'abord, de trouver la somme un peu forte.

A présent, elle me semble un peu faible et insuffisante, car il est probable que ceux qu'on appelle les amis de Picquart — qui est catholique avéré —, les défenseurs de Picquart, la bande à Picquart ont dû prendre part à la distribution de l'énorme galette.

Or, ce n'est pas avec des coquilles de noix qu'on peut acheter la majorité sénatoriale. A 100.000 francs par tête, 200 sénateurs absorberaient déjà 20 millions.

Et avec quoi payerait-on les quelques milliers d'intellectuels qui apportent leur signature pour protester

contre les procédés dont souffre le lieutenant-colonel? D'autant plus que la plupart de ces intellectuels sont de marque. Il y a des professeurs à la Sorbonne et au Collège de France, des doyens de Faculté, des membres de l'Institut à ramasser à la pelle, des avocats, des médecins, des auteurs dramatiques, des romanciers, enfin un tas de ces crétins qui ont l'habitude de parler et d'écrire sans réfléchir et qui peuplent les Académies, les sociétés savantes, les laboratoires, les Instituts et l'ordre national de la Légion d'honneur. Et nul n'ignore que tout ce monde-là se vend très cher Il est donc de toute nécessité que les syndicataires exécutent un second versement afin de satisfaire tous ces clients de la dernière heure.

Maintenant, si on me le permet, nous allons parler sérieusement. Il me paraît difficile d'admettre que toutes ces signatures-là représentent un certain nombre de pièces de cent sous; ou encore, que ceux qui les ont apportées soient les victimes d'une sorte de snobisme perverti les poussant à s'intéresser à un prisonnier plutôt qu'à un nœud de cravate; ou encore, que la France contienne un nombre aussi considérables d'hommes de science désireux de témoigner de leur haine contre l'armée nationale en épargnant à un Conseil de guerre un faux pas, une erreur qu'il serait le premier à déplorer.

Alors il faut chercher une autre explication, et — c'est désastreux — la seule explication plausible qu'on trouve est tout à l'honneur de la race française. Elle est

consolante. Elle est réconfortante. Je l'expose en tremblant, car elle ne saurait servir à attiser les haines fratricides qui jettent, à cette heure, les Français les uns sur les autres,

Je m'imagine donc que la plupart, sinon la totalité, de ces hommes de science, de littérature, d'art, de savoir enfin, marchent les yeux levés sur le divin fantôme de la Justice, que c'est l'instinct, le besoin de la Justice, le sentiment de la solidarité humaine qui les soulèvent. Peut-être se trompent-ils? Peut-être défendent-ils un coupable? C'est possible. Mais ce qui est certain, c'est que leur mobile est noble, sublime, chrétien.

Et qu'on ne s'y trompe pas! Cette levée en masse est un symptôme de ce fait que la morale a réalisé, parmi ces gens-là, autant de progrès que le savoir, et que l'égoïsme commence à fondre sous la chaleur de la science.

Au milieu de ces listes, j'ai retrouvé les noms d'hommes connus de moi, estimés, aimés même. Je sais que pour beaucoup d'entre eux livrer leur signature à des journaux a été un supplice. Je sais qu'ils ont souffert, et c'est en pensant à eux que je me rappelle avoir lu quelque part : Bienheureux ceux qui pâtissent pour la Justice.

Sur ce, préparons-nous à une journée parlementaire, à deux peut-être : une à la Chambre aujourd'hui et une au Sénat demain. A-t-on pensé au moins à prévenir les Ambulances urbaines?

UN TÉMOIGNAGE

29 novembre.

Au point de vue du pur dilettantisme, M. Charles Dupuy mérite une medaille d'or pour son attitude à la séance d'hier, Il a roulé tout le monde. On lui demandait d'inviter le Conseil de guerre, non pas à se dessaisir de l'affaire Picquart, mais à surseoir jusqu'à l'issue de l'enquête entamée par la Cour de cassation.

Si le ministère acceptait la combinaison, la droite et les députés qui s'intitulent nationalistes votaient contre lui. S'il la repoussait, une majorité pouvait se former contre lui parmi les modérés et les radicaux.

— Messieurs, a dit M. Charles Dupuy, le gouvernement aurait le droit d'intervenir. Il n'interviendra pas. Mais la Cour de cassation connaît ses droits. Elle réclamera le dossier.

De cette façon tout le monde a été content. Et, en fait, le Conseil de guerre sera forcé de surseoir.

On ne peut pas dire que ce système de se décharger sur la Cour de cassation soit d'une bravoure extrême, mais depuis très longtemps, on a perdu l'habitude d'être brave, dans le gouvernement. Sans cela, l'affaire Dreyfus serait terminée, d'une façon ou de l'autre, depuis longtemps. Et elle aurait duré un mois.

En somme, l'interpellation sénatoriale devient inu-

tile. Le dossier Picquart sera peut-être réclamé par la Cour de cassation, la Cour de cassation providence du cabinet, avant la séance du Sénat.

D'ailleurs, le grand intérêt de la journée n'a pas été dans les interpellations et leur résultat. Il a été dans l'intervention de M. Poincaré, parlant en son nom, au nom de M. Barthou et au nom de MM. Delcassé et Leygues, membres du cabinet de 1894 qui était aux affaires lorsque Dreyfus fut accusé, jugé et condamné.

M. Poincaré a voulu libérer sa conscience révoltée, a-t-il dit, par les faits qui se passent en ce moment. Et en trois phrases incisives il a déclaré que jamais le général Mercier n'a tenu ses collègues au courant des ordres qu'il donnait au sujet de Dreyfus ; que jamais on n'avait reproché à Dreyfus autre chose que les charges résultant du bordereau ; que jamais il n'a eu connaissance d'aucune pièce secrète, d'aucun dossier diplomatique ; que jamais les ministres n'ont entendu parler des prétendus aveux faits au capitaine Lebrun-Renaud.

Ce n'est pas une des moins extraordinaires singularités de l' « Affaire » que cette histoire des aveux au capitaine Lebrun-Renaud.

On ne s'explique pas comment les personnes qui considèrent comme un malheur national et privé, surtout privé, la démonstration de l'innocence d'un condamné, et en particulier les ministres qui se sont succédé depuis quatre ans, ne sont point parvenues à établir ces aveux.

Car jusqu'ici la justice considérait les aveux d'un condamné comme une victoire et comme le plus sûr moyen d'établir sa perspicacité et d'apaiser en même temps toutes les consciences inquiètes.

Quoi qu'il en soit, le témoignage de M. Poincaré, d'un homme qui ne passe point précisément pour dénué de bon sens et que, vraisemblablement, on n'accusera pas d'avoir été acheté par le Syndicat, a produit un effet considérable dans le Parlement. Il impressionnera profondément l'opinion publique.

J'ai ressenti en lisant son discours une sensation qui m'était autrefois familière lorsque je fréquentais, comme carabin, les services chirurgicaux : il m'a semblé qu'on ouvrait devant moi un abcès.

QUELQUES LETTRES

30 novembre.

M. Sully Prudhomme apporte son assentiment à ceux qui réclament que le Conseil de guerre attende. pour juger Picquart, la fin de l'enquête de la Cour de cassation sur l'affaire Dreyfus.

M Gabriel Monod, dans une lettre que j'ai bien de la peine à ne pas déclarer admirable, car j'y retrouve mes propres thèses revêtues de l'autorité et du prestige que donne l'illustration, proteste à la fois et contre les geôliers de la presse qui voudraient tenir Picquart

et contre les outrages que d'autres journalistes prodiguent à l'armée.

M. Gaston Paris s'indigne du traitement qu'on inflige « au noble Picquart », et voit dans les excès de quelques-uns de ceux qui le soutiennent un grave danger pour la cause qu'il défend avec eux.

M. Lavisse dit : « Laissons faire la Cour de cassation. Nous échapperons à ce dilemme terrible : choisir entre la justice et l'armée, la justice qui est au-dessus de tout et l armée qui est indispensable. »

On pourrait adjoindre à ces quatre manifestants le président du Conseil lui-même, M. Charles Dupuy, qui disait, hier, à un rédacteur du *Figaro* : « Il faut prolonger l'équivoque sur laquelle nous vivons depuis vingt-huit ans et faire coexister une armée et une démocratie. »

Voilà, je suppose, cinq intellectuels qui peuvent compter. Ils déclarent cependant déplorables, ils renient, ils flétrissent de toutes leurs forces les attaques imméritées que d'injustes généralisateurs ont dirigées non seulement contre l'armée nationale, mais encore contre l'institution militaire elle-même.

Ils sentent, ces intellectuels avisés, que le moment approche où, si les hommes sensés ne parviennent pas à créer entre les combattants un tampon nécessaire, l'affaire Dreyfus et l'affaire Picquart ne seront plus que des prétextes masquant la lutte fratricide, mortelle, entre le monde militaire et le monde dit de la pensée. Et ils sentent aussi que cette lutte abouti-

rait fatalement à la disparition de ce que les défaillances des hommes et les défauts des institutions nous ont laissé de France.

L'esprit recule épouvanté devant les maux que nous amèneraient la victoire de l'un des deux éléments et la disparition de l'autre. L'élément civil, isolé dans son triomphe, nous conduirait à la déchéance irrémédiable par sa faiblesse. Et l'élément militaire, également isolé, nous mènerait peut-être aux catastrophes, par le besoin de justifier la victoire intérieure par des victoires extérieures.

Donc, il faut, coûte que coûte, que la coupure ne se produise pas. C'est le rôle des gens raisonnables d'adjurer les autres et de leur imposer, à force de raisonnement et de prières, des concessions, des sacrifices réciproques.

Ecoutons les cinq voix qui viennent de parler et de dire des choses que signeraient sans doute, dans leur patriotisme et leur clairvoyance, toutes les intellectualités inscrites sur les listes.

LES ARGUTIES DU GÉNÉRAL MERCIER

1er décembre.

J'ai lu avec infiniment d'intérêt le discours par lequel M. le général Mercier a fait ses adieux aux officiers du 4e corps, dont il doit quitter le comman-

demment le 8 décembre pour entrer dans le cadre de réserve.

Ce discours pivote évidemment autour d'une phrase dans laquelle le général compare les intellectuels français aux théologiens de Byzance qui discutaient sur des arguties, alors que les Turcs assiégeaient leur ville.

Je ne voudrais pas être soupçonné de pédantisme en rappelant au général que si Constantinople fut prise et l'empire grec écrasé, ce ne fut point parce qu'on y discutait des arguties théologiques. On n'y discutait plus Ce fut parce que Constantin Dracosès avait moins de 9.000 hommes et moins de 30 navires à opposer aux 265.000 hommes et aux 420 bâtiments de Mohammed II. Ce fut parce qu'on ne put pas faire prendre les armes à plus de quatre mille neuf cent soixante-treize citadins, le reste de la petite armée grecque étant composé de capitaines étrangers et de soldats mercenaires. Les Turcs, au contraire, avaient le service militaire obligatoire comme nous l'avons maintenant, et d'excellents généraux comme nous en possédons et comme nous allons en perdre malheureusement un, le 8 décembre.

La vérité est donc que si nos intellectuels discutent sur des arguties comme à Byzance, nos soldats et leurs chefs valent bien les Turcs qui prirent Constantinople ; et la comparaison du brave général est à vau-l'eau.

Et puis, est-ce bien une argutie que la question de savoir si un officier a été justement déshonoré et con-

damné? Est-ce bien une argutie que la question de savoir si le ministre qui était à ce moment-là à la tête de l'armée française s'est arrangé ou non pour qu'un Conseil de guerre condamnât un accusé sur des pièces que cet accusé n'a pu connaître et n'a pu discuter?

J'admets parfaitement qu'on soit persuadé de la culpabilité de Dreyfus. J'admets aussi qu'on croie à son innocence. J'admets surtout qu'on réclame, qu'on attende et qu'on espère la lumière. Mais, toutes ces opinions étant réservées, il faut vraiment être doué d'une légèreté extraordinaire, il faut totalement manquer de flair pour qualifier d'arguties un débat qui, aux yeux des hommes de bonne foi, porte sur le pivot même de la convention sociale, sur le droit que chacun de nous possède d'être jugé selon les formes convenues, et avec les garanties stipulées. Ce droit, nous l'avons tous acheté par l'abandon de nos droits naturels. Et s'il n'existe plus, il n'y a plus de société.

UNE MANIFESTATION

2 décembre.

Hier, pendant que le Sénat adoptait le projet de loi présenté par M. Constans, qui abolit devant les Conseils de guerre l'instruction secrète déjà abolie devant la juridiction civile, la Chambre élisait deux grandes Commissions de trente-trois membres, chargées, la

première de discuter l'impôt sur le revenu présenté par M. Peytral, et l'autre la situation de l'enseignement secondaire en France. Les résultats de ce travail des bureaux, pour lequel nous avions pris la liberté de rappeler à nos amis le devoir d'assiduité, ne sont point pour nous déplaire.

Toute la première Commission, moins un membre, est opposée au projet Peytral, et dans la seconde, comme on le verra plus loin, les partisans du monopole de l'État sont au nombre de dix contre vingt-trois partisans de la liberté, que quelques-uns cependant veulent voir mitigée. D'ailleurs, quand la Commission aboutira, « l'Affaire », qui a été l'une des causes de cette tentative rétrograde contre la liberté de l'enseignement, ne sera plus qu'un mauvais souvenir, et les rancunes, mauvaises conseillères, seront apaisées.

Mais l'intérêt principal de la journée n'a été ni dans la séance du Sénat, dont l'issue était escomptée, ni dans les bureaux de la Chambre. C'est un de nos confrères qui l'avait accaparé, M. Hervé de Kérohant. Le rédacteur en chef du *Soleil* a tenu à inscrire son nom sur les listes de protestation, en disant que, « patriote, royaliste et chrétien, il voulait la lumière, la vérité et la justice », et qu'il venait protester, « au nom du droit méconnu, contre les poursuites et les persécutions qui frappent le colonel Picquart ».

C'est encore plus aux opinions qu'il défend éloquemment qu'à sa valeur personnelle que notre confrère

doit le succès de curiosité, et, pourquoi ne pas le dire? de surprise remporté par lui.

Récemment, je confiais aux lecteurs mon chagrin de ne pas entendre suffisamment de voix monarchistes et catholiques proférer, dans la lutte confuse où nous nous débattons contre la méchanceté et la mauvaise foi entraînant derrière elles d'aveugles crédulités, ces paroles de justice et de pitié qui sembleraient à leur place naturelle sur les lèvres des défenseurs du droit historique et de la religion nationale. Ce regret m'a valu de la part d'anciens amis une tournée à laquelle, d'ailleurs, je suis resté profondément indifférent.

Mon chagrin diminue. Avant peu, il aura cessé. Car M. Hervé de Kérohant ne peut manquer d'entraîner derrière lui bien des consciences hésitantes et droites qui n'attendaient que la petite secousse pour voler du côté de l'équité et de la lumière.

Et ainsi se dissipera peu à peu le malentendu fatal qui avait rangé les gens, non d'après leurs affinités, mais d'après les préjugés, les erreurs, les entêtements; de telle sorte que nous subissions ce supplice de ne plus avoir nos opinions et nos amitiés dans le même camp, ce supplice du combat intime que se livrent parfois le cœur et la raison.

A PROPOS DU SURSIS

5 décembre.

On a pu voir qu'à la suite de la manifestation de M. Hervé de Kérohant en faveur du colonel Picquart et de l'émotion qu'elle avait suscitée parmi quelques royalistes, M. André Buffet, secrétaire de Monseigneur le duc d'Orléans, avait écrit une lettre ponr indiquer les intentions et les vues du prince.

Cette lettre, que nous avons reproduite, dit en substance que Monseigneur le duc d'Orléans veut la lumière, la justice et la vérité et, en outre, que cette lumière soit faite devant les juges naturels de l'accusé.

M. Hervé de Kérohant répond qu'il se trouve en parfait accord avec le prince, car lui aussi ne demande que la lumière, la justice et la vérité.

Quant à soustraire le lieutenant-colonel à ses juges naturels, personne n'y a songé sérieusement.

On a discuté l'opportunité d'un sursis. Mais la plupart de ceux-là mêmes qui réclamaient ce sursis ne mettaient pas en doute l'impartialité des juges militaires. Ils désiraient simplement éviter au conseil de guerre une mésaventure possible.

Qu'adviendrait-il, en effet, dans le cas suivant? Le conseil de guerre condamne le lieutenant-colonel Picquart pour faux et usage de faux. Quelques semaines

plus tard, la Cour de cassation déclare Dreyfus innocent et Esterhazy coupable. Alors, la matérialité même du faux du lieutenant-colonel disparaît, car il n'a pu nuire à un coupable en le dénonçant et il est nécessaire que le faux cause un dommage à quelqu'un.

Cet arrêt de la Cour de cassation constituerait un fait nouveau qui permettrait d'ouvrir la revision du procès Picquart.

Personne, et le conseil de guerre moins que personne, n'a intérêt à ce qu'une telle éventualité surgisse. Donc, un sursis serait désirable pour tout le monde.

Mais du moment qu'on en prend la demande pour une marque de suspicion injurieuse dirigée contre le conseil de guerre, je ne découvre pas pourquoi les partisans du sursis insisteraient, au risque de voir leurs intentions méconnues et travesties, et pourquoi ils ne laisseraient pas aller les choses.

Tout cela serait limpide et tout cela serait compris de tous, si les gens qui écrivent et parlent sur « l'Affaire » ne passaient pas leur temps à se traiter mutuellement de traîtres et de cannibales, s'ils ne préféraient pas discuter la personne de l'adversaire, et jamais ses arguments.

Du reste, un des rares avantages de « l'Affaire » aura été d'émousser les mots de la langue française qui servent à s'injurier. On n'a réellement plus aucun mérite à supporter les outrages. Ceux que je récolte pour ma part et qu'on me distribue dans quelques

feuilles m'amusent infiniment. Je suis un très mauvais objet de polémique. Je ne rends pas.

On peut m'appeler renegat, âne, oie, dindon, stupide animal, et même intellectuel, sans que je m'émeuve. Et cela provient de ce que l'humilité chrétienne m'oblige a penser de moi-même encore plus de mal que n'en disent les pauvres garçons qui se servent de mon indigne personne pour faire leur journal.

UN PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES

6 décembre.

Connaissez-vous l'abbé Pichot? Non, n'est-ce-pas? J'étais absolument comme vous il y a quelques jours, lorsque m'est tombée sous la main une brochure écrite par lui et intitulée *la Conscience chrétienne et l'Affaire Dreyfus*. De cette brochure vous allez immédiatement comprendre l'esprit en relisant les deux paroles de Jésus Christ qu'elle contient: « Si vous n'aimez que vos amis, vous n'êtes pas meilleur que les païens. » « Si votre justice n'est pas meilleure que celle des pharisiens, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux. »

Cet abbé Pichot conclut à la nécessité de la lumière projetée sur un problème dont il ne connaît pas toutes les données, et il réclame en faveur da la justice.

Je me suis renseigné sur lui et j'ai appris qu'il est

professeur de mathématiques au collège ecclésiastique de Felletin où il a été élève, lui, douzième enfant d'une vieille famille de la Creuse. Il a suivi les cours de l'Institut catholique à Paris. Il a fondé, il y a six ou sept ans, avec son condisciple et ami Louis Jorand, ingénieur à la manufacture de tapis d'Aubusson, une « Société de paix internationale » qui a été honorée de l'approbation du cardinal Rampolla et qui a figuré aux congrès d'Anvers et de Budapest, où elle fit signer, par des délégués en majorité protestants, un appel à Léon XIII en faveur de la paix internationale.

L'abbé Pichot, depuis un an, combat dans son coin en faveur de la revision du procès Dreyfus. Il obéit, dit-il, à l'esprit de justice et à l'amour de la vérité, et en outre il ne veut pas que, si l'on découvre que des iniquités ont été commises par erreur ou par méchanceté, on puisse reprocher aux catholiques en général, et au clergé en particulier, de les avoir adoptées.

Je sais bien qu'en ce moment-ci je joue un tour pendable à ce pauvre abbé en le dénonçant à l'attention de quelques-uns de nos frères qui vont se précipiter sur lui pour le dévorer.

Mais, ma foi, tant pis! Çà m'ennuie de rester seul de mon espèce sous l'averse, avec Hervé de Kérohant cependant, qui a eu le courage de se prononcer. Nous y attirons ce prêtre, ce professeur, cet abbé. Au moins, si nous succombons, il pourra nous donner l'absolution.

Et puis, je suis « bondieusard ». C'est une maladie de naissance qui ne me quittera qu'avec la vie. Or, je suis agacé d'entendre les journaux dreyfusards, après avoir prétendu que les jésuites sont la cause de tout, ce qui est faux et archifaux, affirmer que l'Église se dresse contre la vérité et la justice. Et je voudrais leur montrer qu'il y a des curés et des catholiques qui aiment à la fois l'armée et la lumière.

Je voudrais enfin que les catholiques ardents ne fussent pas exposés avec la « Dame voilée » à une de ces crises de crédulité dont la dernière leur a si mal réussi avec Diana Vaughan.

L'ÉTAT-MAJOR

7 décembre.

Causé hier avec un capitaine d'une garnison de l'Est.

— Il faut, m'a-t-il dit, que vous ayez la bonté de dissiper, pour les lecteurs du *Figaro* qui n'appartiennent pas à l'armée, une confusion dans laquelle toute la presse patauge avec persistance.

« Les journaux qui tiennent pour démontrée la culpabilité de Dreyfus et pour un attentat les efforts des revisionnistes répètent perpétuellement qu'en attaquant l'état-major, on outrage, on affaiblit, on démolit l'armée.

« Rien ne nous horripile, nous autres officiers, comme cette locution perpétuelle : l'état-major. Qu'est-ce que c'est que l'état-major, à proprement parler? L'état-major de l'armée, c'est l'ensemble des organes du commandement.

« Or, est-ce à l'ensemble des organes du commandement que les feuilles revisionnistes ont été forcées de s'en prendre ? Pas le moins du monde.

« Ce qui a été mis en cause, c'est un bureau de l'état-major, le deuxième, qui n'a absolument rien à voir dans le commandement, où les officiers employés ne font même pas une œuvre exclusivement militaire.

« Ils traduisent, ils explorent, ils photographient, ils écrivent dans les journaux, ils regardent des documents à la loupe, ils recollent sur du papier des morceaux déchirés et cueillis dans des corbeilles suspectes, ils correspondent avec les agents à l'étranger, ils interceptent les lettres, ils font des perquisitions clandestines. Ils font tout en un mot, excepté ce que font les soldats.

« Ils sont donc des traducteurs, des photographes, des graveurs, des dessinateurs, des experts, des journalistes, des colleurs, des chefs de police, ils sont tout ce qu'on veut, excepté des militaires.

« Et, retenez bien ceci : Dès qu'ils entrent dans leur boîte — c'est ainsi que nous appelons, entre nous, le bureau de l'état major, — pour eux, les règles ordinaires de l'avancement sont suspendues. Ils avancent

en train express tandis que nous autres nous pivotons sur les esplanades et passons notre vie à travailler, à instruire des recrues.

« Il en résulte, entre la troupe proprement dite et l'organisme chargé de nous transmettre les ordres de ministres qui changent perpétuellement et que nous ne voyons jamais, un peu de rivalité et de jalousie. Les anges, s'ils faisaient du service militaire, ne connaîtraient pas ces sentiments, mais les hommes sont les hommes. Et jamais personne n'a rien fait pour détruire ces inégalités dans l'avancement. Au contraire.

« Mac-Mahon avait cependant pour principe qu'aucun officier attaché à sa personne n'avançait. Le service particulier du maréchal équivalait à un arrêt dans la carrière Aujourd'hui, quiconque approche du Président, et même du ministre de la guerre, laisse derrière lui ses malheureux camarades de promotion. C'est un des abus les plus agaçants de l'armée. Résumé : L'armée ne se sent pas attaquée lorsqu'on parle des bureaux de l'état-major, et l'état-major lui-même est tout à fait indépendant de ces bureaux.

« Enfin, dans ces bureaux, il n'y en a qu'un qui a écopé. Il faut donc être possédé de la manie généralisatrice que possèdent certains fous pour conclure qu'on insulte l'armée en soutenant que le deuxième bureau doit être versé dans la première division de la Préfecture de police. »

Ainsi parla mon capitaine.

SURSIS

9 décembre.

Je n'ai pas prétendu, comme me le reprochent quelques-uns des mauvais garçons de la presse, que le lieutenant-colonel Picquart était un héros. Je me suis contenté de penser et de dire que c'était un officier plutôt persécuté, car on l'a poursuivi successivement devant un Conseil d'enquête, devant la police correctionnelle, et enfin devant le Conseil de guerre. Je sais bien qu'il lui manque encore la Cour d'assises, le Tribunal de commerce, le Conseil des prud'hommes, le Tribunal des prises maritimes, le Conseil de préfecture, le Conseil d'État, le Tribunal des conflits, et même le Tribunal de simple police, avant qu'il ait parcouru la gamme complète des institutions créées pour tourmenter les délinquants, les criminels, et à leur défaut les innocents.

Mais il me semblait, dans mon humble jugeotte, que tout ce qu'on reproche à Picquart datant de quatre ou de deux ans, on aurait bien dû s'arranger pour mettre tous ses délits et tous ses crimes dans le même panier, afin de le vider devant les mêmes juges. Est-ce une opinion factieuse? Je n'en sais rien. Elle me paraît sensée, voilà tout.

Hier, la Cour de cassation a essayé de mettre un peu d'ordre dans ces poursuites éparses en demandant le

dossier qui est en ce moment devant le Conseil de guerre, ce qui va forcer les juges militaires à surseoir.

Cet arrêt doit mettre en colère un certain nombre de personnes, et doit en satisfaire un certain nombre d'autres, sans qu'on puisse encore établir par un sérieux pourcentage de quel côté se trouve la majorité.

Il est certain que depuis sa réforme et les pertes que cette réforme lui causa, la magistrature française a beaucoup baissé; elle a perdu, dit-on, une grande partie de la considération dont elle jouissait, paraît-il, antérieurement, sous l'Empire, par exemple, à moins que ce fût sous Louis-Philippe.

Par conséquent, les arrêts de la Cour de cassation, et, en particulier, ceux de la Chambre criminelle, n'inspirent pas le même respect silencieux.

Mais il faut croire que la magistrature française n'est pas seule à avoir subi ce fâcheux mouvement d'abaissement et que tout a décru autour d'elle qui décroissait, ce qui est, d'ailleurs, une thèse favorite et rationnelle pour l'opposition.

Il résulte de toutes ces décroissances simultanées, de cet abaissement général, que les proportions mutuelles sont restées les mêmes. Pour commander à des pygmées, un général Tom-Pouce aurait suffi. Pour paraître sensé au milieu des fous, il n'y a pas besoin d'avoir écrit *les Provinciales*, ni même *le Maître de forges*.

C'est pourquoi, au milieu des bêtises et des atro-

cités tranquilles dont sont offusqués à l'heure et à la journée nos yeux et nos oreilles, la voix de la Cour de cassation paraît encore, depuis quelque temps, dire ce qu'il y a de plus raisonnable et de plus pratique.»

Il faut s'y soumettre. Ne pas s'y soumettre serait d'ailleurs assez difficile.

ET MAINTENANT ?

10 decembre.

Et maintenant que voilà les voies de la justice débarrassées, maintenant que la Cour de cassation va préparer à loisir un arrêt dont les considérants devront être un historique du long drame et un exposé de preuves irréfutables, forçant les convictions les plus rebelles; que nous reste-t-il à faire, à nous autres, hommes de presse et de tribune?

Il nous reste à pacifier l'opinion en nous pacifiant nous-mêmes.

Récemment a paru un ouvrage anglais intitulé *France* et magistralement écrit par M. John Courtenay Bodley. Il est consacré à l'étude de nos institutions politiques et sociales et conçu d'après les règles de cette méthode scientifique objective que notre siècle léguera aux penseurs de l'avenir.

J'y ai découpé, entre autres observations aiguës,

celle-ci : « Il est une nation envers laquelle les Français se montrent plus rancuniers qu'envers les Allemands, plus irascibles qu'envers les Italiens, plus injustes qu'envers les Anglais. C'est la France. »

Hélas! c'est vrai. Depuis un siècle, nous encombrons du lourd et amer fardeau des haines notre pauvre vie si courte. Nous vivons et nous mourons la malédiction sur les lèvres. Insensés que nous sommes!

Et « l'Affaire », l'Affaire maudite, a encore avivé ces haines fratricides. Elle en a fait circuler le poison jusqu'au fond des familles, jusqu'au sein des amitiés. La presse, en particulier, est devenue un enfer, au milieu duquel bien peu d'entre nous ont su garder un peu de sang-froid et de modération.

Il faudrait que cela cessât cependant. D'autant plus que ces dépenses de bave et de vitriol, de mensonges, de perfidies et de calomnies sont devenues inutiles. Quoi que nous écrivions dans un sens ou dans l'autre, nous ne pouvons plus influer sur l'issue des débats. Faisons donc trêve.

Et, si quelque chose devait nous rendre cette trêve facile, ce devrait être cette conviction qu'au fond, toute cette explosion de haines n'a eu pour origine que l'amour même de la vérité.

« Comment se peut-il, dit saint Augustin dans ses *Confessions*, comment se peut-il que la vérité enfante la haine? C'est qu'elle est si fort aimée, cette vérité, que ceux même qui aiment un je ne sais quoi d'opposé à elle prétendent que ce je ne sais quoi est précisément

la vérité. Et comme ils détestent être trompés, ils détestent qui les veut convaincre qu'ils sont dans l'erreur. Ce qu'ils croient être la vérité leur fait detester la vérité elle-même. »

Voilà, voilà, ô mes concitoyens, une explication de « l'Affaire » par le rude maître d'Hippone! voilà la psychologie de cette longue lutte. Et je vous dis qu'elle est honorable pour le pays, oui, aussi bien pour ceux qu'en notre jargon nous nommons les Dreyfusards que pour ceux que nous nommons les Antidreyfusards.

Car tous, oui tous, sauf des malfaiteurs infimes et négligeables, ils combattent pour un idéal de justice, pour ce qu'ils croient être la vérité.

Il est beau, il est sublime même, d'avoir vu les Français oublier leurs intérêts privés, leurs intérêts nationaux, l'Europe qui les guette, l'adversité qui vient peut-être, pour se livrer le combat, le bon combat d'où doivent sortir victorieuses ces deux devises des nations fortes, ou renaissantes : la Justice et la Vérité.

Oublions les coups. Oublions les guets-apens. Oublions tout. Faisons une trêve. Organisons une amnistie réciproque.

Car, encore une fois, la vie est trop courte pour l'encombrer du lourd et amer fardeau des haines.

C'EST SUFFISANT !

12 décembre.

Je ne sais plus dans quelle pièce, au Vaudeville, Arnal prononçait une phrase qui est restée longtemps célèbre : « Ils sont là plus de trois mille qui regardent par le trou de la serrure. » Les gens qui écrivent le compte rendu des réunions tumultueuses actuelles s'inspirent manifestement de cette tradition, car ils enflent le nombre des assistants, l'émotion et même les bagarres. J'en ai eu la preuve palpable l'autre jour. Je lisais chez un ami un procès-verbal de réunion publique qui se terminait par un ordre du jour ainsi conçu : « Les citoyens de tel quartier, réunis dans telle salle, au nombre de plus de six mille... »

— Allons donc ! fit un commensal. J'y étais de service, à leur réunion. Je les ai comptés. Ils étaient cent quarante-cinq, pas un de plus.

On me présenta l'interlocuteur : M. Un Tel, commissaire de police.

En outre il est impossible, absolument impossible, de savoir, par la lecture des journaux, lequel des deux partis a eu le dessus, lequel est resté maître du champ de bataille.

Ainsi, hier matin, je n'ai jamais pu savoir si la veille, à la salle Chaynes, les amis de Dreyfus avaient fui à toutes jambes devant Déroulède, ou si Déroulède avait

subi une conduite de Grenoble, comme on dit, sans avoir pu se faire entendre. Les uns racontaient que Déroulède avait dissipé la tourbe des dreyfusards, les autres qu'il avait été bousculé, frappé et expulsé.

De tout cela, il faut conclure que les choses sont bien moins graves que les représentent les feuilles paroxystes, qui majorent toute chose, afin d'extraire un sou de la poche du badaud alléché par des manchettes affriolantes.

Il faut conclure aussi que rien n'est stupide comme ce qu'on appelle les réunions contradictoires, puisqu'il y suffit d'un voyou armé d'un sifflet à roulette pour avoir raison de tout l'Institut, et que le comble de la naïveté chez un citoyen consiste à se transporter là dedans avec l'espoir de convaincre un seul des assistants.

Néanmoins, Déroulède a dit avant-hier, ou on lui a attribué, une parole qu'il faut retenir : « Nous faisons tous ici de la mauvaise besogne. » Cette fois, c'était le bon sens même qui parlait par la bouche de cet aimable grand diable, qu'on ne peut s'empêcher d'estimer, même quand on n'est pas de son avis, parce qu'il est d'une sincérité absolue, d'une honnêteté implacable, et d'une ardeur extrême à croire que c'est arrivé.

Oui, les organisateurs de ces réunions où l'on endommage le crâne d'hommes aussi sympathiques et inoffensifs que Lerolle font de la mauvaise besogne.

Et cette besogne, il faut qu'ils y renoncent tout de

suite. Il faut qu'ils nous donnent la paix. Ils ont ce qu'ils désiraient. Ils n'ont plus rien à demander. Ils n'ont plus qu'à laisser opérer la juridiction qu'ils voulaient et devant laquelle, bon gré mal gré, quelle que soit sa décision, tout le monde s'inclinera.

S'ils continuaient, s'ils abusaient, ils verraient se dresser contre eux ceux-là mêmes sans l'appui desquels ils n'auraient rien pu : les gens de bonne foi.

Dans tous les cas, je suis sûr qu'à partir d'aujourd'hui même, les hommes de savoir et d'étude, qu'on affuble du titre d'intellectuels et dont l'intervention a été toute-puissante, rentreront dans leurs studieux abris et laisseront s'agiter, impuissante et ridicule, la tourbe des anarchistes et des farceurs dont le contact avec eux me semblait une véritable profanation.

Trop c'est trop, comme disait l'autre, et trop deviendrait dangereux.

ENCORE DEUX INTERPELLATIONS

20 décembre.

Hier, la Chambre des députés a subi deux nouvelles interpellations relatives à l'affaire Dreyfus. Il y avait plus de huit jours que nos représentants ne s'étaient livrés à une manifestation sur ce sujet et n'avaient apporté leur brassée dans ce brasier qui tombe peu à peu.

Tout le monde comprendra que cela ne pouvait pas durer. Il faut reconnaître d'ailleurs qu'on n'est pas arrivé à se battre. On s'est borne à contester la qualité de Français à un magistrat qui porte un nom alsacien, ce qui est une aggravation du traité de Francfort. à dire que la revision serait une comédie si la Cour de cassation n'avait pas connaissance du dossier secret, et à appuyer sur cet argument à la fois falsifie et empoisonné qui consiste à prétendre que « l'Affaire » est un champ de bataille où l'Eglise et la Republique sont aux prises.

Ces accès, qui s'espacent de plus en plus — je suis heureux de le constater —, ne sont pas difficiles à expliquer. Il y a en France des gens très nerveux qui non seulement ne peuvent pas se faire à l'idée que l'affaire Dreyfus est terminée, mais qui, possédant, par une mystérieuse révélation, des opinions bien arrêtées sur la culpabilité ou sur l'innocence de l'ex-capitaine, vivent dans des transes perpétuelles, parce qu'ils redoutent un arrêt contraire à leur opinion.

Ces transes se traduisent par cette excitation, ces agitations de presse et de tribune, ces polémiques furibondes, qui n'ont d'ailleurs aucune espèce de retentissement et d'influence sur l'issue de « l'affaire ».

Cette fièvre, heureusement, ne tourmente pas tous les Français. Il en est de très nombreux, dont nous sommes et dont le nombre s'est prodigieusement accru, qui considèrent l'affaire Dreyfus comme terminée

depuis le jour où la Cour de cassation s'en est emparée.

Pour mon compte, je n'éprouverais pas le moindre mouvement d'impatience et de contrariété si l'enquête devait durer encore vingt ans, parce que je défierais la Cour de cassation de rendre un arrêt qui me causât la moindre joie ou la moindre déception.

On ne peut pas se figurer combien les partisans de la lumière s'inquiètent peu, au fond, du sort de Dreyfus, et leur tranquillité provient précisément de cette indifférence pour l'homme, qui coexiste avec un très grand souci de la justice.

Si la Cour de cassation dit que Dreyfus est coupable, ils seront enchantés d'apprendre que le Conseil de guerre qui a condamné Dreyfus ne s'est pas trompé. Si la Cour de cassation dit que Dreyfus n'est pas coupable ou que sa culpabilité n'est pas suffisamment démontrée, ils seront enchantés d'avoir débarrassé leur âme du remords qui les eût tourmentés s'ils avaient continué à penser qu'un innocent est peut-être maintenu au bagne. Donc, quoi qu'elle proclame, la Cour de cassation leur fera plaisir, et ils attendent sans impatience son arrêt.

C'est, je crois, leur calme qui exaspère les partisans et les adversaires du condamné, et qui les expose aux feux combinés de ces deux catégories de concitoyens. C'est offenser des agités que de rester calme au milieu d'eux. Les hommes sont ainsi faits que lorsqu'ils sont malades ils ne pardonnent pas à leurs frères de se bien porter.

GARANTIES

21 décembre.

J'ai relu avec le plus grand soin dans le *Journal officiel* les discours prononcés à la séance d'avant-hier, pour y chercher la vérité sténographique. Cette opération était rendue jusqu'à un certain point nécessaire par le traitement que la plupart des journaux faisaient subir à M. de Freycinet. Les uns le considéraient comme le sauveur de la patrie, affirmaient qu'il s'était enfin révélé comme homme de bronze. Les autres recommençaient des plaisanteries trop faciles et trop usées sur la diversité et l'ondoyance de son tempérament.

Il m'a semble que dans cette séance M. le ministre de la guerre avait simplement fait entendre le langage du bon sens.

— Je détiens, a-t-il dit en substance, un dossier dont les pièces me semblent importantes pour la sécurité nationale; je le communiquerai à la Cour de cassation dès qu'elle m'aura fourni des garanties contre une publicité qui pourrait être dangereuse.

Aucun Français raisonnable ne sera tenté de trouver exagérées ou même sévères les exigences du ministre de la guerre, parce qu'aucun Français raisonnable ne peut différer d'opinion avec lui lorsqu'il

s'agit de la sécurité nationale. Exposer ce pays-ci à un conflit avec n'importe quelle puissance, rendre précaires les bienfaits de la paix serait un véritable crime. Il n'y a chez nous de partisans de la guerre que dans notre valeureux corps d'officiers dont le patriotisme contient seul l'ardeur et les légitimes ambitions de gloire et d'avancement.

Il suffit donc que le ministre proclame dangereuse la divulgation du dossier secret pour que tout le monde s'oppose à cette divulgation, et surtout pour que personne n'ose en prendre la responsabilité.

Mais cet accord unanime impose un devoir à celui qui l'a provoqué.

Ce devoir consiste à fixer lui-même les conditions auxquelles il communiquera le dossier à la Cour et à proposer à la Chambre criminelle les garanties qui lui semblent nécessaires.

Evidemment, il ne saurait entrer dans l'esprit de M. de Freycinet que la communication du dossier aux magistrats soit dangereuse, que les conseillers soient plus incapables de garder un secret que ne l'ont été les ministres, moins préparés au mutisme par leurs aptitudes professionnelles.

Il ne s'agit donc que de prendre des précautions contre toutes personnes étrangères à la Cour et d'obtenir des membres de cette Cour qu'ils gardent pour eux ce qu'ils auront vu. Est-ce possible? Ce doit l'être.

Dans tous les cas, c'est à M. de Freycinet d'indiquer

les conditions de son dessaisissement. Et comme son habileté est égale à sa conscience, on peut s'en reposer sur lui du soin de trouver une combinaison qui satisfasse à la fois la justice et la sécurité nationale. »

LE DOSSIER SECRET

23 décembre.

On a travaillé, paraît-il, avec acharnement dans la journée d'hier à fixer le cérémonial d'après lequel M. Charles Dupuy, président du Conseil, doit déposer devant la Cour de cassation, et M. de Freycinet, préalablement muni des garanties qu'il juge nécessaires, doit communiquer aux membres de ladite Cour les pièces connues sous le titre de « dossier secret ».

En Suisse, aux Etats-Unis, dans les pays républicains, le fonctionnaire équivalent à M. Charles Dupuy, s'il était invité à témoigner devant un tribunal quelconque, prendrait tout bonnement son chapeau, sa canne — et son pardessus en ce moment-ci, parce qu'il fait froid — et irait porter son témoignage devant des juges habillés comme vous et moi.

Mais en France, pays essentiellement monarchique, les représentants du pouvoir se croiraient déshonorés s'ils ne se faisaient pas traiter en princes du sang. Les formules du respect ont survécu au respect lui-même. Et encore n'est-il pas bien sûr que le respect soit

mort. C'est ce que je me suis demandé l'autre jour, à l'ouverture de l'Opéra-Comique. Au bout d'une double haie de gardes municipaux, qui commençait au parvis du monument pour se dérouler le long des escaliers et des couloirs jusqu'à la porte de la loge présidentielle, il y avait un gigantesque sous-officier à l'aspect farouche, qui portait un large sabre nu et flamboyant. Positivement, nous autres, les badauds, nous étions impressionnés, et pas un ne songeait au côté comique du geste. Nous sommes tout de même de drôles de républicains.

Quant au dossier secret, on ne peut plus en contester l'existence, car à ce qu'en disait naguère M. Poincaré est venue s'ajouter l'affirmation très précise de M. de Freycinet. Me permettra-t-on de dire que je suis indifférent à ce qu'il peut contenir? Qu'il recèle la preuve de l'innocence de Dreyfus ou la démonstration de sa culpabilité, ça m'est parfaitement égal. Je vais plus loin : Qu'on le garde dans l'armoire de fer au ministère ou qu'on le communique à la Chambre criminelle, ou qu'on le vende à 10 centimes devant la brasserie Pousset, ça m'est encore égal. Il me suffit qu'il existe pour être partisan de la revision, parce que je n'admets pas que l'on condamne les gens sans leur dire pourquoi.

C'était bon du temps du tribunal révolutionnaire, ces histoires-là! Le 22 prairial an II, jour de la Camomille, c'est-à-dire le 10 juin 1794, Couthon proposa et Robespierre fit voter une loi réorganisant le Tribunal

révolutionnaire, c'est-à-dire enlevant aux accusés les dernières garanties qui leur restaient. On se mit à envoyer à la guillotine des personnes très distinguées, à l'aide de dossiers secrets.

Je n'ai certainement eu aucun membre de ma famille condamné par le Tribunal révolutionnaire, encore bien que ce tribunal envoyât à la guillotine pêle-mêle les cordonniers et les marquis, les cochers et les comtes, les domestiques et les duchesses.

Mais si la profonde et infime humilité de mes ascendants les a soustraits au contact des juges qui condamnaient sans prévenir, j'ai tout de même horreur de ces procédés barbares et je laisse à quelques-uns de nos gentilshommes, arrière-petits-fils de leurs victimes, la sublime vertu d'y applaudir.

UNE CIRCULAIRE

27 décembre.

M. de Freycinet vient de rappeler aux chefs de corps une circulaire qu'il écrivit comme ministre de la guerre, à l'époque du boulangisme, à l'effet de recommander aux officiers de s'abstenir de toute manifestation politique de quelque nature qu'elle soit.

Il en tire cette conclusion que les militaires ne doivent point participer à une souscription susceptible de prendre un caractère politique.

Le ministre vise évidemment la souscription ouverte par la *Libre Parole* en faveur de Mme Henry, veuve d'un lieutenant-colonel qui fut arrêté dans le cabinet même de M. Cavaignac pour avoir commis un faux, et qui se suicida au Mont-Valérien. Le caractère politique de cette souscription n'est pas douteux, car on ne saurait soutenir que les souscripteurs aient eu l'intention de glorifier le faux et le suicide, qui n'ônt pas de rapports très étroits avec la politique.

Les personnes qui ont pris part à cette souscription, dont le succès a été considérable, ont indiqué elles-mêmes le but qu'elles poursuivaient, et qui consiste à manifester contre la revision du procès Dreyfus; contre les juifs. Beaucoup d'entre elles appartiennent, en outre, si j'ai bien compris les termes qui accompagnaient leurs fonds, à une opinion politique qui fut très en vogue il y a un peu plus d'un siècle, qui fut inventée par un publiciste de beaucoup d'énergie, nommé Marat, et qui consiste à soutenir que le meilleur moyen d'assurer le bonheur d'un certain nombre de Français est de couper la tête à tous les autres. M. de Freycinet a pensé qu'il y aurait peut-être des inconvénients à laisser les officiers se confondre avec ces différentes personnes.

On a adressé au ministre une objection tirée d'une manifestation opposée, en faveur du lieutenant-colonel Picquart : un très grand nombre de citoyens ont, en effet, signé des listes de protestation contre le sort qui a été fait à cet officier. Et sur ces listes on a relevé

les noms de beaucoup de membres de l'Université. On a dit : Pourquoi les officiers seraient-ils punis ou blâmés, ou simplement entravés, lorsque les universitaires peuvent impunément signer ce qu'ils veulent?

Sans doute, l'objection est séduisante, mais elle ne tient pas compte de ce double fait, que les militaires ne votent pas, et que les professeurs votent.

D'ailleurs, c'est un bénéfice et un honneur pour ceux qui portent l'épée, que d'être tenus à l'abri du contact pernicieux des urnes où mijotent à cette heure tant de pourritures et d'imbécillités.

On a dit encore, à propos de la souscription des antidreyfusistes et des listes des dreyfusistes, qu'elles représentaient deux Frances. Il faut espérer qu'il y en a une troisième, car où nous mettrions-nous, nous autres, qui n'avons ni signé ni souscrit, et dont l'abstention n'était pourtant point fille de la timidité?

L'AFFAIRE BARD

30 décembre.

Il y a une affaire Bard. L'affaire Bard est une histoire terrifiante. L'affaire Bard est le récit d'une conspiration tramée dans le sein maudit de la Cour de cassation, et tellement honteuse que M. le commandant Esterhazy lui-même, ennemi naturel de tout ce qui est incorrect, se demande maintenant s'il consen-

tira à venir déposer devant la Chambre criminelle. Son avocat n'est pas loin de l'en dissuader et de l'inviter à ne pas se commettre en une pareille compagnie...

L'affreux Bard aurait entreposé Picquart dans le cabinet d'un président à la Cour et il serait venu chercher ou consulter le prisonnier, sans s'apercevoir de la présence dudit président : « Mon cher Picquart, aurait-il dit, donnez-moi donc votre avis sur la déposition du général Gonse. » Alors le président méconnu, relevant la tête, aurait traité Bard comme il le mérite, et Bard, baissant la tête, déconfit, plus penaud qu'un renard qu'une poule aurait pris, se serait enfui...

Cette affaire Bard a été lancée par des nouvellistes ingénieux, qui ont oublié pourtant que le colonel Picquart a témoigné plusieurs jours avant le général Gonse et n'a plus reparu depuis à la Cour de cassation. Les hommes graves s'en sont emparés et en tirent la conclusion que Bard est indigne, que la Cour de cassation est indigne, — je croyais que son indignité résultait de sa corruption, et tout le monde sait qu'elle a été achetée, — que l'enquête n'a qu'un but : trouver Dreyfus innocent quand même; puis, qu'il faut à tout prix enlever à ces turpides vieillards, à ces enjuponnés, le dossier de l'affaire, non pas le dossier secret, celui auquel M. de Freycinet ne permet pas de découcher, mais le dossier complet.

Enfin on a tant fait de bruit autour de cette histoire qui repose sur une cigarette fumée dans le cabinet

d'un greffier, avec l'autorisation du capitaine de garde, que M. le garde des sceaux a ouvert une enquête.

Il a bien fait, le garde des sceaux. Il ne faut pas que la Cour de cassation puisse être soupçonnée, comme il ne faudra pas que son arrêt soit séparé des motifs irréfutables, des considérants péremptoires, des attendus catégoriques qui soumettront la raison de ceux qui en possèdent encore une.

Ce qui m'intéresse dans l'affaire Bard, c'est l'état extrême de crédulité enfantine qu'elle suppose chez certaines couches de lecteurs qui, depuis un an, ont rendu très vraisemblable l'histoire de Jonas, car elles ont absorbé des choses auprès desquelles l'enfouissement d'un homme même dans le ventre d'une sardine ne serait qu'un jeu d'enfant.

La superstition est la maladie de la foi. De quelle circonvolution cérébrale la crédulité arrivée à ce paroxysme peut-elle bien être la maladie?

O Lebret, enquêtez! Enquêtez ferme. Débarrassez-nous de l'affaire Bard.

AU SEUIL DE L'ANNÉE

1er janvier 1899.

Bon lecteur, qui me subis depuis un an déjà sans aucune interruption et qui m'accordes parfois le morceau de sucre de tes compliments, l'aiguillon de tes

critiques, tu me permettras bien de te tutoyer une fois par an pour te présenter mes souhaits de nouvel an, comme le font ton concierge et ton facteur... sans rien te demander pourtant.

Quand j'étais enfant, j'ai eu en face de mon berceau une petite caisse en verre où était représentée la Nativité. Au-dessus des personnages en cire, deux anges joufflus développaient une banderolé sur laquelle se trouvaient ces mots : « Paix aux hommes de bonne volonté. »

Ils me sont restés dans la tête, ces mots, et je demande la permission de te les appliquer, ami lecteur, qui es un homme de bonne volonté, évidemment, en te souhaitant la paix.

Nous avons tous bien besoin de la paix au seuil de cette année. Nous avons besoin de la paix extérieure, et nous avons besoin de la paix intérieure.

Aujourd'hui, il y aura en France et en Angleterre des millions de braves gens qui s'embrasseront, qui se témoigneront l'affection sincère dont ils ont le cœur plein les uns pour les autres, qui ce soir iront se coucher, satisfaits des amis revus, des affections cultivées, des liens de famille resserrés, en se disant que la vie est une bonne chose.

Et des hommes seraient assez criminels, assez fous, pour marquer d'avance un certain nombre de ces têtes innnocentes et les sacrifier à des susceptibilités imbéciles, à des questions dérisoires de prépondérance, sur des marais, des sables, des poissons ! Et dans

l'année qui commence, ces jeunes hommes, qui ont des mères, des sœurs ou des fiancées, pourraient laisser derrière eux des larmes intarissables dans les yeux des femmes! Allons donc! Épaississons, ami lecteur, la pellicule de civilisation qui recouvre en nous les barbaries ataviques! Respectons la paix du monde!

Mais respectons aussi la nôtre, car la première charité commence par soi-même. On se comporte très mal en France depuis un an. On ne se comporte pas comme des frères. On se hait, on se déchire précisément au nom des liens indispensables qui devraient souder les hommes de la même race les uns aux autres, au nom de la justice, au nom de la sécurité nationale, et cette année qui finit n'aura été qu'un long blasphème proclamant l'incompatibilité entre ces deux liens également nécessaires.

Donnons-nous la paix les uns aux autres. Ce serait si facile, si nous consentions à attendre, sans essayer de l'amoindrir par des calomnies anticipées, le verdict qui doit convaincre les hommes de bonne foi et les pacifier définitivement.

Dans cette nuit qui vient de finir sous la neige, une année est morte et une année est née. Paix à celle qui part et paix à celle qui vient, dans les mélancolies de l'hiver et du doute!

Ah! que nous sommes fous, nous qui vivons si peu sur la terre, de nous ingénier à nous en rendre mutuellement le séjour désagréable! Et quand nous allons confier nos amis à leur dernière demeure, que

nous sommes fous de refuser notre oreille aux voix pacificatrices qui chuchotent dans le fond des tombes!

Sois heureux, bon lecteur!

A PROPOS DE VŒUX

3 janvier.

On a pu lire dans le numéro d'hier une série de vœux pour l'année nouvelle, sollicités auprès de personnages influents par le correspondant parisien d'un journal anglais. On a constaté, par exemple, que presque tout le monde parmi nous souhaitait la paix, et non seulement la paix entre la France et l'étranger, mais aussi la paix entre les Français eux-mêmes.

De tous ces vœux, le plus précis a été celui du président Périvier, désirant que tout le monde s'incline devant le verdict futur, prochain de la Cour de cassation. Il ne faudrait pas trop se bercer de l'espoir de cette inclination universelle, puisqu'on trouve déjà des gens qui préparent leur résistance en affirmant que la Cour de cassation est vendue. Il est donc probable qu'on continuera à se quereller ferme après l'arrêt.

Mais, dès à présent, il est permis de reconnaître, à des signes certains, ceux d'entre nous qui sont de bonne foi. Ceux d'entre nous qui sont de bonne foi sont ceux qui peuvent promettre sans mentir d'adhérer à l'arrêt quel qu'il soit, et même s'il détruisait leurs

idées sur la culpabilité ou sur l'innocence du condamné. Les autres, c'est-à-dire ceux qui n'adhéreront à l'arrêt que si l'arrêt reflète leurs sentiments, sont dès à présent hors de cause, disqualifiés pour ainsi dire, et il devient enfantin de discuter avec eux.

Mais de tous les vœux recueillis par le journal anglais, le plus magnifiquement exprimé est sans contredit celui de l'illustre chimiste M. Berthelot : « Puisse, dit-il, l'esprit d'infatuation, de fanatisme et d'impérialisme qui affole les peuples et les individus faire place à des sentiments plus élevés et plus conformes à la civilisation moderne ! »

De telles paroles peuvent sans danger être reproduites deux jours de suite dans un journal.

On nomme impérialisme une tendance qui porte certains peuples modernes à vouloir être les plus forts, à chercher la primauté, l'empire. D'autres ont souffert avant nous de cette maladie. Nous en avons souffert cruellement à notre tour, et d'autres en souffrent encore. Pour les peuples comme pour les individus, elle fait consister le bonheur dans la domination. Elle est, en réalité, un symptôme de dégénérescence, catalogué dans les maladies cérébrales, et qui s'appelle la mégalomanie.

UNE BONNE LIGUE

4 janvier.

C'est de la Ligue pour la « Patrie française » que je veux parler. Soyez tranquille, je ne demande pas à en être, comme cet excellent Hervé de Kérohant qui, pour prix de ses avances, n'a obtenu qu'un bon coup de pied dans les gencives. C'est une façon particulière d'offrir à tous les Français un terrain de conciliation.

D'ailleurs, il me semble bien, je crois, me souvenir que je fais déjà partie d'une ligue assez semblable. Tous les ans, vers le mois de mai, je paye ma cotisation, qui est plutôt salée, et que me présente le percepteur.

Mais ce n'est pas une raison pour soutenir, comme le fait le *Temps*, que la Ligue pour la « Patrie française » n'est pas viable et qu'elle va mourir de son exclusivisme.

Il suffit de jeter autour de soi un regard même nonchalant pour découvrir qu'en ce moment du moins les Français sont occupés activement à demander les uns pour les autres les traitements les plus sévères, même les plus barbares, parmi lesquels l'expulsion, l'exil figure en place avantageuse. Les Français sont, en outre, très jaloux de se contester mutuellement la qualité de Français.

Si, par impossible, une bonne fée surgissait, qui pût se faire entendre de tous les partis et fût assez puissante pour remplir tous leurs vœux, je me demande combien dans la douce France il resterait d'indigènes pourvus de leurs quatre membres.

Les juifs seraient nettoyés, bien entendu, ainsi que les protestants. Les républicains seraient expulsés par les monarchistes et les impérialistes, qui s'expulseraient ensuite les uns les autres, à moins qu'ils n'eussent été préalablement occis par les républicains, qui s'entretueraient ensuite selon la bonne tradition. Les libres penseurs renverseraient les catholiques, et *vice versa*. Et il ne resterait plus dans notre patrie que le bétail, plus intelligent et moins méchant que l'homme.

Par conséquent, toutes les forces françaises étant tendues vers la lutte civile, un groupement nouveau ne peut réussir que s'il se conforme dans son organisation à l'organisation qui domine en ce pays. Par conséquent, une ligue politique, de quelque nom qu'elle se pare, doit préparer des parias, des outlaws.

Par conséquent, on peut dire que la Ligue pour la Patrie française est viable. Elle proscrit déjà.

LE MYSTÈRE DES LIGUES

5 janvier.

En 1869, je l'ai rappelé plus d'une fois, les pères de la République actuelle étaient enragés contre l'armée. Jules Simon, Jules Favre réclamaient le soldat-citoyen et la substitution d'une garde nationale aux armées permanentes. Le plus raisonnable des journaux de la gauche, *le Temps*, contenait une rubrique quotidienne intitulée : « Les Gaietés du sabre », et dans laquelle un journaliste de talent préludait à la direction des musées nationaux par des tartines amères sur les traitements que faisaient subir aux bourgeois et aux simples soldats des galonnés sans vergogne. Gambetta lui-même débutait à la Chambre en défendant deux chasseurs à pied envoyés aux compagnies de discipline pour avoir assisté à une réunion de la salle Lévis, où l'on prêcha l'assassinat de Napoléon III et où l'on commenta l'*Ode à la petite balle* de Félix Pyat.

C'est même une des plus énormes bouffonneries de l'histoire que l'aventure de ces gens qui, après avoir réclamé la disparition des armées permanentes, ont voté et fait accepter le service militaire universel et obligatoire.

Mais à cette fin d'Empire, où l'opposition s'ingéniait à ridiculiser et à démolir l'armée, si un groupe de

messieurs avait manifesté l'intention de fonder une ligue pour défendre l'armée et pour affirmer sa foi dans les destinées de la patrie, on eût regardé comme des fous les promoteurs d'une pareille combinaison.

Aujourd'hui, le plus moderne des académiciens, l'auteur du *Nouveau Jeu*, Lavedan, déclare tranquillement ceci : « J'ai signé parce que j'aime l'armée. » Et tout le monde a l'air de trouver naturel que des académiciens et des professeurs se mobilisent pour venir au secours d'une institution qui absorbe pour son entretien le tiers du budget national, qui possède les plus formidables engins d'attaque et de défense, et qui, en définitive, représente dans ce pays-ci la seule force organisée, respectée, irrésistible.

Pourquoi donc les attaques contre l'armée laissaient-elles jadis les gens indifférents, et pourquoi les troublent-elles à cet excès aujourd'hui?

C'est que jadis on croyait que le gouvernement existait et qu'il ne déserterait pas sa mission. Les Parisiens eux-mêmes n'avaient pas envie de prendre des libertés trop grandes avec l'Empereur. « Ce gaillard-là culbuterait tout si on l'ennuyait trop », disait-on, et cette idée, non moins que l'épaisseur des moustaches impériales, rendait les gens tranquilles.

Aujourd'hui, le public juge le régime impuissant à produire un homme capable d'avoir une volonté, de prendre une responsabilité. Il voit que le militaire est subordonné au civil et le civil au voyou. Alors, il prend peur.

Et n'ayant plus devant lui un gouvernement, ce gouvernement sans lequel les peuples latins ne valent rien, il cherche à en établir la caricature en enfantant des ligues, des groupements, des organismes destinés à remplacer l'organisme officiel disqualifié et impuissant.

Ce qu'il y a de réellement admirable dans ce tohu-bohu, c'est que le percepteur continue à fonctionner et le payeur à payer. C'est ce qui permet d'aller encore. Dieu seul sait combien de temps.

PERPLEXITÉ !

6 janvier.

Il serait inconvenant de ne plus parler de la nouvelle Ligue de la Patrie française, aujourd'hui, jour officiel de sa naissance, car c'est aujourd'hui, 5 janvier 1899, qu'elle a vu le jour, ce qui fait qu'elle sera centenaire le 5 janvier 1999, et non pas le 5 janvier 1998, comme le prétendraient des peuplades indiennes.

Tout m'attire, je le dis sans ironie, vers cette ligue. D'abord beaucoup de mes amis politiques et personnels y sont inscrits. Ensuite, son programme est tellement éclectique qu'il ne contient même pas le nom de la République. Avec beaucoup moins de talent, j'ai tracé des lignes absolument semblables à ce pro-

gramme, tout le temps que le comte de Chambord a vécu. Car, le but du parti royaliste était et est encore indiqué par cette formule que lui a prise la Ligue : « Maintenir, en les conciliant avec le progrès des mœurs, les traditions de la patrie française. »

Je fais le pari de trouver plus de cent proclamations royalistes qui pivotent sur ces mots et sur cette idée. Les mots et l'idée ne peuvent donc pas me déplaire.

Enfin, quoique je nourrisse pour les savants l'admiration et le respect d'un ignorant qui n'est pas un envieux, je suis de cœur et d'esprit avec l'un des promoteurs de la Ligue, M. Ferdinand Brunetière, lorsqu'il dit : « Ce qui importe avant tout à l'homme, c'est de savoir d'où il vient, pourquoi il vit et où il va. La science ne lui fournit pas la solution de ce premier de tous les problèmes. Donc, la science est impuissante. »

Il faut donc que je sois de la Ligue.

Oui! mais je vais y rencontrer M. Pierre Laffitte. Or, M. Pierre Laffitte, homme considérable, professe des opinions qui me paraissent dures à avaler. Les voici :

« L'affaire Dreyfus m'est indifférente ; si Dreyfus est innocent, tant pis pour lui. Jésus-Christ lui-même a été victime d'une erreur judiciaire. Quand on en découvre une, il est inutile de faire du bruit autour, puisque tous les hommes peuvent se tromper.

« Je ne déteste pas les juifs, et pour moi, Reinach est un bon citoyen. Mais les juifs sont trop bruyants, et puis ils n'ont pas assez travaillé à la Révolution fran-

çaise Parlez-moi des protestants. Voilà des bons républicains. Ils sont bien supérieurs aux juifs.

« Quant aux militaires, ils ne sont vraiment pas forts. Depuis Saint-Arnaud, qui etait un coquin, aucun d'eux n'a pu s'emparer du gouvernement. Et s'ils s'en emparaient, ils ne sauraient qu'en faire. Ils sont pleins de préjugés, ils sont élevés par les Jésuites, et puis ils croient en Dieu. Il faut tout de même les garder pour les faire tuer par les ennemis en cas de guerre. »

Diable! Je ne suis pas le duc de Broglie, ni le comte d'Haussonville, ni le duc d'Audiffred-Pasquier pour pouvoir marcher sans me compromettre avec un homme qui professe des opinions aussi caressantes.

Il ne faut donc pas que je sois de la Ligue.

Perplexité!

L'UNION NATIONALE

8 janvier.

Il paraît qu'il reste encore des membres de l'Institut en disponibilité, en dehors des différentes ligues qui se partagent ce corps illustre, puisqu'on parle de l'organisation prochaine d'une société qui s'appellerait « l'Union nationale » et à laquelle, pour ma part, je veux souhaiter la bienvenue.

Trop de sociétés! diront peut-être quelques sceptiques ou quelques timorés qui se rappellent les Jacobins,

les Cordeliers, les Feuillants, les Clichiens, dont le pullulement a précédé le Directoire, régime semblable à celui que nous possédons, et qui lui-même s'est perdu dans ce beau rêve de gloire, noyé dans le sang et les larmes, d'où est sortie l'Europe actuelle constituée en grandes nations et armée jusques aux dents : l'Empire.

Je répondrai : Non! il n'y a pas trop de sociétés, puisque, en dehors de toutes celles qui existent, se tiennent encore une foule de gens qui n'y veulent pas entrer, parce qu'ils adorent d'un culte égal la Force et le Droit, deux divinités qui doivent marcher ensemble, l'Armée et la Justice, deux institutions qui se complètent.

Les ligues qui se sont constituées ont eu le tort de laisser croire, les unes, qu'elles étaient pour la Justice contre l'Armée, et les autres, pour l'Armée contre la Justice. Il faut bien qu'il en surgisse une qui unisse et respecte la Justice et l'Armée, et dont les membres se déclarent soumis d'avance, sans réserve, aux décisions de la Cour de cassation, mais aussi resolus à protester toutes les fois qu'on osera attaquer l'armée, soit dans sa permanence soit dans sa discipline, et décidés à tout faire pour obtenir l'apaisement et la réconciliation.

Cette ligue-là recueillera ceux qui ne trouvaient dans les précédentes que la moitié de leur idéal. Elle se composera des meilleurs morceaux des autres.

L'apaisement! la réconciliation! Ah! comme tout

cela serait facile à obtenir si quelques crétins et quelques malfaiteurs de plume ou de parole ne s'obstinaient pas de chaque côté à prolonger les malentendus, les uns en traitant de vendus les magistrats, les autres en traitant de soudards les officiers!

Nous, gens de bonne volonté et de douceur obstinée, de courtoisie imperturbable, nous nous efforçons de traiter ce pays-ci comme les magnétiseurs traitent les somnambules qu'ils veulent réveiller : nous cherchons à lui soutirer de l'électricité.

Et nous allons, insoucieux des quolibets ou des injures, sans même regarder avec qui nous sommes, certains d'avance d'avoir raison de toutes les niaiseries et de tous les mensonges au milieu desquels une partie de nos concitoyens se débat et s'égare.

UNE DÉMISSION TAPAGEUSE

9 janvier.

Avec cette satanée « Affaire », on n'a même pas son dimanche tranquille. Voilà que M. Quesnay de Beaurepaire donne au garde des sceaux sa démission de président de chambre à la Cour de cassation. Cette démission n'est pas motivée, bien entendu, mais comme elle survient après l'affaire Bard, dans laquelle M. Quesnay de Beaurepaire semble avoir inspiré les feuilles hostiles à sa propre compagnie, elle se ratta-

che naturellement à l'ombilic même de la politique française qui est « l'Affaire », comme chacun sait.

Les philosophes qui ont réussi à conserver leur sang-froid au milieu des épileptiques peuvent apprêter leur plus fin sourire. Ils vont assister à la réconciliation de MM. les boulangistes qu'on retrouve tous ensemble dans le même camp avec leur bourreau judiciaire. Car j'espère bien que demain on va entonner de ce côté l'hymne de l'intégrité, de la vigueur, de la conscience et du patriotisme en l'honneur de l'ancien procureur général qui fit condamner le pauvre Boulanger à la Haute Cour. Ce magistrat éminent va voir sa tempe ornée du Chêne civique par ceux-là mêmes qui naguère lui reprochaient d'avoir conspiré la prescription en faveur des panamistes.

Le Laubardemont d'hier, le complice de Joseph Reinach, sera promu demain au grade de d'Aguesseau.

C'est très amusant et très consolant aussi, parce que cela montre que, s'il ne faut pas compter sur les enthousiasmes, il ne faut pas non plus trop s'ennuyer dans les gémonies, puisqu'on en sort toujours par des portes inattendues.

Réellement la Cour de cassation n'était point faite pour M. Quesnay de Beaurepaire. Il possède encore trop de vigueur physique, d'entrain moral, de ressort et d'ambition pour laisser moisir tous ces dons sous la froide hermine. Il est fait pour la politique. Il en est digne. Il y est préparé. Elle l'attend. Il l'ornera. Elle

le perdra. Quand il essaya de se présenter aux électeurs de l'Orne, il avait déjà l'instinct de sa destinée véritable. Il va y revenir, j'espère. Et sérieusement je lui souhaite des électeurs, un mandat, un siège, tout ce qu'il faut pour être député, et député nationaliste. Cela nous en fera au moins un qui connaîtra à peu près son Code.

Mais, auparavant, M. Quesnay de Beaurepaire se doit à lui-même, doit aux braves gens dont il desire le suffrage et l'estime, de nous dire pourquoi il s'en va, quel mystère il a découvert, quelle machination il a éventée.

Les citoyens français qui sont décidés à s'incliner devant l'arrêt futur de la Cour de cassation, et qui ne savent encore ce qu'ils doivent penser de Dreyfus, ont le droit d'être chatouilleux sur la réputation de la Chambre criminelle, en proportion même du crédit qu'ils lui font.

Leur amour pour la lumière n'est pas de la fièvre intermittente, c'est une passion continue. Ils veulent savoir ce que M. Quesnay de Beaurepaire reproche à ses collègues ; ils veulent savoir qui a commis une infamie à la Cour de cassation, et s'ils veulent percer l'abcès Dreyfus, ce n'est pas pour y laisser se greffer d'autres abcès.

Dans cet incident confus, ignoré, il y a un coupable. Ce coupable est le ministre qui a déclaré l'affaire Bard une mystification, ou M. Quesnay de Beaurepaire qui la juge assez grave pour y accrocher sa démission.

LE DESSAISISSEMENT

MM. MAX RÉGIS ET QUESNAY DE BEAUREPAIRE

10 janvier.

Je disais l'autre jour que l'abondance des ligues est une humiliation pour le gouvernement, parce que dans les pays où le gouvernement remplit sa fonction les citoyens n'ont pas besoin de se confédérer. Quand vous voyez naître une ligue dans une nation, vous pouvez hardiment conclure que cette nation est mal gouvernée. La ligue est l'organe adventif qui supplée l'organe normal défaillant.

D'ailleurs, nul, même parmi les plus modérés, ne nie que nous soyons en pleine anarchie. Les hommes d'action étant infiniment plus rares que les hommes de parole ou d'écriture, ça marche encore parce qu'il ne se trouve personne pour transformer les phrases en faits. C'est d'ailleurs un phénomène analogue qui est la sauvegarde des paralytiques. Comme ils ne sortent pas, ils ne sont jamais écrasés par les voitures.

Deux petits événements se sont passés à peu près simultanément dans la journée d'hier, qui caractérisent bien cet état d'anarchie. M. Quesnay de Beaurepaire est sorti de la Cour de cassation et M. Max

Régis est rentré dans Alger. Si l'on analysait l'état d'âme de ces deux triomphateurs, on s'apercevrait facilement qu'ils obéissent tous deux à une même impulsion.

M. Max Régis a vu les chevaux de son landau remplacés par des manifestants. J'avoue que je ne suis pas le moins du monde choqué de voir ces enthousiastes dans les brancards. Je trouve même que c'est là leur place naturelle. Le jeune et vigoureux maire d'Alger a harangué la population du haut du balcon de l'Hôtel de ville pour lui dire qu'il venait de constater que « la Chambre n'est qu'un ramassis et un cloaque d'immondices ». Il a ajouté qu'il allait nettoyer l'Algérie de Laferrière et de Lutaud. Après quoi, pour que la fête fût complète, on a à peu près assommé d'un coup de matraque un rédacteur qui ne partage pas les idées du maire.

A Paris, M. Quesnay de Beaurepaire a commencé chez un de nos confrères la publication de son dernier ouvrage, qu'on pourrait intituler : « les Horreurs de la Chambre criminelle de la Cour de cassation », avec ce sous-titre : « Révélations d'un magistrat ». Le prologue n'est pas encore très terrifiant. On y voit cependant que Picquart prenait des grogs, ce qui ne prouve pas nécessairement que les ex-collègues de M. Quesnay de Beaurepaire soient des prévaricateurs. Mais la suite nous est promise, et nous connaîtrons toute la noirceur des chats fourrés.

Il est bon de signaler simplement ces petites choses

au public, parce qu'il finira peut-être par s'apercevoir qu'il n'y a pas de gouvernement.

S'il y avait un gouvernement, M. Max Régis serait rentré chez lui sans tambour ni trompette, et M. Quesnay de Beaurepaire serait resté ou s'en serait allé, à son choix, sans rien dire, parce que tous deux ils se seraient méfiés et ils auraient compris que, s'ils se permettaient ce que les sergents de ville appellent de la « rouspétance », ils seraient cueillis et coffrés sans avoir même eu le temps de dire : Ouf! Il faut cependant, pour être juste, noter que le gouvernement a révoqué le maire d'Alger. S'il avait prouvé son existence antérieurement, le gouvernement n aurait même pas eu besoin de révoquer.

CONCIERGERIE

11 janvier.

Quelle sagesse tout de même dans ce vieux proverbe. Le silence est d'or! Si M. Quesnay de Beaurepaire, l'honorable démissionnaire d'avant-hier, avait quitté la Cour de cassation en secouant sa toge sur les scandales de la Maison (un grand M, s'il vous plaît, comme pour la Comédie-Française), et s'était ensuite renfermé dans un mutisme obstiné, Dieu seul, et encore, peut mesurer l'effet qu'eût produit cette démarche.

L'imagination du public n'eût pas eu besoin du

secours des nouvellistes pour enfanter des monstres. Et je ne sais pas si la Chambre criminelle n'eût pas été disqualifiée dans l'opinion, et si la revision ne fût pas devenue moralement à peu près impossible.

Mais M. Quesnay de Beaurepaire a parlé. Il a écrit, et l'émoi s'est changé en un éclat de rire. Il est bien difficile, en effet, de garder son sérieux devant de pareilles révélations, qui sont un monument veritable de puérilité. Il y a là dedans des histoires de grogs et de garçons de bureau qui dérideraient un membre de la Cour suprême lui-même.

Tout d'abord on comprend, en face de ce roman chez la portière, par quelle prédestination providentielle le bâtiment où loge la Cour continue celui de la Conciergerie. Et puis, on se met à réflechir et on est effrayé de penser que l'auteur de cette espièglerie, qu'il prend certainement au sérieux, est juge, un juge qui préside les juges, et quels juges s'il vous plaît, les juges qui jugent les juges!

Je ne crois pas que depuis le concours puissant et désintéressé que lui prêta M. Cavaignac en poussant Henry vers sa boîte à rasoirs, le Syndicat, le Syndicat fameux ait reçu un renfort comparable à celui que lui fournit M. Quesnay de Beaurepaire, dont la dernière œuvre mérite réellement les honneurs de l'affichage.

Puisque nous en sommes réduits, dans la décrépitude cérébrale de l'ancien pays de la logique et du bon sens, à discuter de pareilles futilités et à en épier l'effet sur les visages, je comprends parfaitement que

M. le premier président Mazeau ait décidé qu'il présiderait lui-même les débats. Celui-là, cependant, son sort est réglé. Demain, il sera certainement un voleur, un faussaire d'origine juive.

J'irai même plus loin.

Quelques personnes, dans le but évident de rendre la revision impossible, ont émis le vœu de voir la Cour suprême, toutes Chambres réunies, évoquer l'Affaire devant elle, disant qu'à ce prix l'opinion publique, dont elles semblent disposer, qu'elles paraissent avoir dans leur poche, sera rassurée.

Je ne sais pas, dans mon ignorance profonde, si une telle combinaison est légalement possible, mais je voudrais qu'elle le fût. Oh! oui.

Lorsque, comme nous, on se borne à vouloir connaître pourquoi Henry a fait son faux, lorsqu'on ne demande que la lumière, lorsqu'on n'est mû que par cet instinct sublime et chrétien que comprenaient et que suivaient jadis tous mes amis, et qui chasse le sommeil et la tranquillité du cerveau, quand on pense qu'un forçat peut être innocent : alors on voudrait prendre la terre entière à témoin et l'amener pour reconnaître et réparer l'erreur possible qui atteint une créature de Dieu.

La Cour de cassation, la Cour de cassation tout entière, et la Cour d'appel aussi, et tous les magistrats et tous les jurés possibles, je voudrais voir siéger tout ce monde-là, puisque, hélas! nous devons attendre d'avoir les yeux et les oreilles fermés aux

sons et aux bruits de la terre pour entendre et pour contempler le Juge de là-haut, qui ne se trompe jamais et qui prononce les revisions suprêmes et définitives.

UNE JOURNÉE PARLEMENTAIRE

13 janvier.

Les présidents de la Chambre des députés, à la première séance qui suit leur élection, ont tous à exprimer cette pensée : Je vous remercie de votre confiance ; je tâcherai de la mériter.

Ils entourent cette formule, qui serait vraiment trop simple, de phrases plus ou moins pompeuses. Celles que M. Deschanel a prononcées hier sont simplement pleines de cœur. Il a, en effet, exposé une idée que je caresse souvent et qui consiste à dire qu'on se hait parce qu'on ne se connaît pas, et que le meilleur moyen d'assurer l'union et la concorde bénie serait de détruire les cloisons étanches qui séparent les classes, les partis, les individus eux-mêmes.

Il a ajouté que la Chambre allait se mettre au travail, avec cet ordre qui... ce calme que... cette dignité dont... cette mansuétude pour laquelle...

Ces paroles ayant été l'objet d'une approbation unanime, un formidable boucan s'est immédiatement déchaîné à propos de « l'Affaire » toujours, et en par-

ticulier à propos du traitement dont le lieutenant-colonel Picquart a été l'objet de la part des magistrats de la Chambre criminelle.

Il paraît très avéré que, dans cette Chambre, le nombre de ceux qui considèrent que les magistrats de la Chambre criminelle de la Cour de cassation n'ont pas prévariqué en laissant prendre au lieutenant-colonel Picquart du sucre, de l'eau de Saint-Galmier et même un grog, l'emporte considérablement sur le nombre de ceux qui pensent que, pour ces différentes consommations, les magistrats incriminés devraient passer en Conseil de guerre.

C'est du moins ce qui résulte du vote final, car, par 423 voix contre 124, la Chambre a adopté l'ordre du jour pur et simple accepté par le gouvernement.

On n'est peut-être pas, non plus, très imprudent en pensant que les députés ont jugé très sévèrement la conduite de l'honorable ex-président de la Chambre civile de la Cour de cassation, M. Quesnay de Beaurepaire, car sur tous les bancs, y compris ceux de la droite, il s'est trouvé des gens pour exprimer des sentiments plutôt méprisants à son endroit. Il ne s'en est pas trouvé pour le défendre.

Après avoir extrait ces deux réflexions du compte rendu mouvementé de ces débats, il est utile d'en extraire encore une troisième.

C'est que tout le monde en a assez et que tout le monde trouve que la Chambre criminelle rendrait un véritable service au pays en accélérant son travail et

en rendant son arrêt dès qu'elle le pourra, dès qu'elle se jugera suffisamment édifiée.

Après cet arrêt quel qu'il soit, un certain nombre de gens se tiendront tranquilles et parleront d'autre chose. Ils y sont décidés. Et les autres finiront bien par se lasser de faire des gestes et de proférer des cris devenus inutiles.

UN TÉMOIN NÉCESSAIRE

15 janvier.

M. le président du Conseil a prononcé l'autre jour une parole que tout le monde, sans distinction de partis ni d'opinions, semble avoir applaudie. Il a dit : « Oh ! oui, finissons-en ! »

Puisqu'on veut réellement en finir, puisque l'on semble comprendre, sinon les dangers, au moins les ennuis d'une prolongation indéfinie de la crise nerveuse actuelle, qui divise les gens les mieux faits pour s'entendre, je me demande pourquoi on ne ferait pas le nécessaire pour entendre un témoin dont personne ne conteste la valeur. Il s'agit de M. le commandant Esterhazy.

Par une lettre adressée au premier président de la Cour de cassation et communiquée à la presse par l'intermédiaire de l'*Agence Havas*, ce commandant offre de venir déposer si on lui accorde un sauf-conduit.

Ce sauf-conduit lui serait inutile pour l'affaire Dreyfus en elle-même : puisqu'il a été proclamé innocent par un Conseil de guerre, il ne peut plus être inquiété ; mais il reste contre lui une poursuite intentée par un de ses proches. C'est contre cette poursuite et le mandat d'amener qui en a été la suite que le commandant désire prendre ses précautions. Je ne vois réellement pas pourquoi le président de la Cour de cassation ne s'arrangerait pas avec le juge d'instruction, M. Bertulus, pour délivrer ce sauf-conduit.

Il faut le répéter, sans se lasser, puisqu'on ne se lasse pas de travestir les intentions les plus pures, et de défigurer les déclarations les plus sincères : Il y a sans doute des gens qui, à propos de l'affaire Dreyfus, poursuivent des buts cachés, inavouables, comme par exemple l'amoindrissement moral de l'armée.

Je conçois parfaitement que ces desseins secrets aient éveillé de très légitimes et de très ombrageuses susceptibilités. La France est trop jalouse de son armée pour ne pas s'irriter dès qu'on fait mine d'y toucher.

Mais il y a aussi des gens qui, dans la sincérité de leur âme, désirent tout bonnement la lumière, et la lumière rapide pour pouvoir se détacher d'une question obsédante et douloureuse.

Ceux-là seuls sont intéressants parce que ceux-là seuls sont sincères. Ils ont le droit d'être tirés le plus vite possible de leurs perplexités. C'est pour eux que la Cour de cassation devrait se hâter. C'est pour eux

qu'elle devrait se résoudre aux formalités préliminaires que le témoin réfugié à l'étranger réclame pour sa sécurité.

Car ce qu'il faut désirer, c'est que l'arrêt, quel qu'il soit, qui sortira de ce cauchemar le termine et le dissipe, et que personne ne puisse invoquer une négligence ou une obscurité dans les procédés judiciaires qui doivent mettre un terme à une agitation à la fois ridicule, dangereuse et funeste.

LES INTERPELLATIONS SÉNATORIALES

20 janvier

Plusieurs sénateurs avaient choisi la journée d'hier pour interpeller le gouvernement sur les incidents de « l'Affaire », estimant sans doute que le Sénat se doit à lui-même de ne pas laisser à la Chambre le monopole des débats inutiles.

Il est à peu près impossible, à l'heure où nous en sommes, de dire quelque chose d'un peu neuf sur cette interminable histoire. Mais pourtant quelques-unes des réflexions que les redites arrachent aux orateurs ou aux interrupteurs méritent encore d'être relevées.

Tout d'abord il est à remarquer que tous les orateurs s'approprient et louent sans réserve le mot de M. Charles Dupuy : Finissons-en ! et qu'ils en profi-

tent pour revenir imperturbablement aux mêmes tentatives et aux mêmes sophismes. De sorte que le président du Conseil a pu leur répondre avec esprit et à-propos : « Comment voulez-vous qu'on en finisse puisque vous recommencez sans cesse?

Il est à remarquer aussi qu'un sénateur a eu un cri du cœur singulier à propos de M. Quesnay de Beaurepaire. Comme M. Le Provost de Launay rappelait que le Sénat eut autrefois grande confiance en l'honorable ex-president de la Chambre civile de la Cour de cassation, M. Destieux-Junca s'écria qu'on n'est pas obligé d'estimer les instruments dont on se sert.

C'est imprudent, car il appelait la réplique que M. Le Provost de Launay n'a pas laissée échapper. A savoir que les gens propres aimaient les instruments propres.

Je trouve d'ailleurs, et je me permets de dire, qu'on est un peu sévère pour M. Quesnay de Beaurepaire, qui est sans doute un très brave homme et qui n'a d'autres défauts qu'une excessive irritabilité et une imagination exorbitante pour un magistrat. Cette imagination lui fait expier les services qu'elle lui a rendus contre Boulanger. Voilà tout.

Enfin, il convient de retenir cette constatation toute psychologique :

Il y a des gens qui insultent l'armée à propos de l' « Affaire ». C'est incontestable.

Il y a aussi des gens qui insultent la justice à propos de cette même Affaire.

Il y a enfin des gens qui n'insultent jamais ni l'armée ni la justice.

Et c'est sur ces malheureux que tombent à bras raccourci les insulteurs de l'armée et ceux de la justice. On dirait que ces deux catégories d'insulteurs ne peuvent pardonner aux personnes tranquilles d'avoir raison. C'est drôle. Mais comme c'est humain!

Parmi ces personnes qui expient leur modération, il convient de ranger en bonne place un député conservateur du Calvados, M. Conrad de Witt, qui vient d'avoir le courage d'écrire à une feuille de sa région : « J'ai trop le souci de l'honneur de mon pays pour croire facilement à tous ces racontars d'antichambre qui sont portés à la tribune de la Chambre les jours de grande représentation. »

Curieuse époque que celle-ci, qui force de délivrer des brevets de courage au simple bon sens.

ENCORE

21 janvier.

De quoi s'est occupée la Chambre hier, jour d'interpellation? — Je sais ce que vous allez répondre : Elle s'est occupée de l'affaire Dreyfus. — Puissamment raisonné, ami lecteur! Et en effet, de quoi s'occuperait-elle? Seulement, cette fois-ci, il y a un petit changement Ce n'est pas le cabinet Dupuy qui a été

interpellé; c'est le cabinet Méline. M. Breton a appelé M. Tramu en témoignage pour affirmer qu'à un comice agricole M. Rambaud avait prononcé des paroles qui démentent les affirmations de M. Barthou, et que M. Millevoye avait dit dans une réunion publique qu'il y avait des lettres signées : Guillaume.

Oh ! ma tête ! ma pauvre tête !

Par bonheur, cependant, M. Méline a répondu. Avec lui, le débat s'est élevé et il a fait couvrir d'applaudissements par la droite elle-même des paroles qui, sur d'autres lèvres, eussent été conspuées. Il a flétri et justement flétri l'abominable campagne menée contre l'armée, cette campagne contre laquelle nous n'avons nous-même cessé de protester, et qui eût peut-être suffi à masquer le faux Henry si, après le drame du Mont-Valérien, tous les esprits sincères n'avaient pas compris et proclamé l'impérieuse nécessité de la lumière.

L'énergique protestation de M. Méline et les applaudissements robustes et sains qui l'ont accueillie semblaient les échos prolongés de la conférence de Jules Lemaître, donnée la veille à la Société d'horticulture.

Je ne vois pas ce qui pourrait m'empêcher de dire tout le plaisir que m'a causé cette belle conférence, qui donne aux sentiments que je ne cesse d'exprimer un relief et une chaleur admirables.

M. Lemaître, lui aussi, a sagement protesté contre les excès de la polémique, plus particulièrement contre

les injures adressées à l'armée. Il a montré encore le côté barbare et impraticable de l'antisémitisme, qui ne tendrait à rien moins qu'à proscrire soixante-dix mille Français à cause de leur religion.

Comme M. Méline, il a confessé qu'après le faux Henry la revision s'imposait. Mais il a promis que, tout en préférant que la Cour de cassation, toutes Chambres réunies. fût appelée à se prononcer — ce à quoi, pour ma part, je ne verrais aucun inconvénient — MM. les membres de la « Patrie française » consentiraient néanmoins à s'incliner devant l'arrêt de la Chambre criminelle entouré de toutes les garanties possibles, appelant enfin de ses vœux éloquents le jour prochain où les académiciens divisés tomberont dans les bras les uns des autres.

N'étant pas de ceux à qui leurs propres idées déplaisent quand les autres les expriment, nous applaudissons sincèrement.

APPEL A L'UNION

23 janvier.

On trouvera plus loin un Appel signé par quelques citoyens dont les intentions me paraissent irréprochables. Les signataires se déclarent également respectueux de la justice et de l'armée, qui toutes deux leur apparaissent comme des institutions indispensables, et par conséquent sacrées. Ils protestent de toutes

leurs forces contre les attaques dont l'armée française a été l'objet de la part de quelques fous. Et ils fièrement, ce que personne ne contestera, que la pacification, plus que jamais nécessaire, ne peut s'établir que si tous les bons citoyens affichent leur résolution de s'incliner devant la décision quelle qu'elle soit qui sera rendue par la Cour de cassation, interprète suprême de la justice de ce pays.

Maintenant que le globe terrestre est à peu près entièrement exploré et parcouru par des hommes audacieux qui en préparent l'exploitation, il est très rare qu'on puisse découvrir des peuplades aborigènes qui n'aient point encore subi le contact de l'Européen. Mais jadis, de hardis navigateurs ont souvent trouvé des tribus que rien n'avait encore détournées de l'état primitif. Ils remarquèrent, et ils ont consigné cette remarque sur leurs livres de bord, que ces cervelles naïves ne pouvaient s'accoutumer à l'idée qu'on ne doit pas se faire justice soi-même. Elles ne comprenaient pas que les Européens civilisés confiassent à des magistrats la répression des délits et acceptassent les sentences rendues par des tribunaux.

On est donc réduit à expliquer par un retour vers la nature — les savants disent une régression — la singulière conception des gens qui ont déclaré, sans réfléchir, que l'arrêt de la Cour de cassation, s'il n'était pas conforme à leur propre sentence, ne terminerait rien et ne serait pas accepté.

Cette menace ne signifie absolument rien au point

de vue concret et ne répond même à aucune des dispositions mentales du Parlement, dont les cinq sixièmes acceptent et proclament necessaire la revision, sans acception de partis. Lorsque la Cour de cassation aura prononcé, personne au monde ne pourra annuler sa sentence, ni même en retarder les effets.

Mais on conçoit néanmoins que devant l'entêtement de certains agités, des Français, épris de concorde et de solidarité nationale, se résignent à la besogne méritoire, mais humiliante, qui consiste à rappeler à leurs concitoyens les règles fondamentales sur lesquelles reposent les conventions sociales, et dont l'observation précisément distingue l'homme façonné par la civilisation de l'homme primitif.

Quand on veut se faire comprendre des enfants et les convaincre, il faut bien parler leur langage.

DIALOGUE DES VIVANTS

24 janvier.

J'ai rencontré hier un homme écœuré; du moins, c'est lui qui me l'a dit :

— Je suis écœuré! s'est-il écrié du plus loin qu'il me vit. Voilà que vous vous mettez à publier un appel à l'union. C'est écœurant!

— Hé, mon Dieu, cher monsieur, remettez-vous. En quoi un appel à l'union peut-il vous troubler à ce

point? N'êtes-vous pas un homme d'ordre, un conservateur, un patriote? Concevez-vous l'ordre, la conservation et la patrie comme sauvegardés par l'agitation et la haine?

— Non, assurément.

— Qui peut donc vous écœurer dans les paroles d'union signées par quelques-uns de vos concitoyens? Est-ce leur déclaration d'amour pour l'armée?

— Oh! non, bien sûr.

— C'est donc leur résolution de s'incliner devant l'arrêt de la Cour de cassation?

— Franchement, oui.

— Vous ne voulez pas qu'on s'incline?

— Non:

— Alors vous voulez qu'on résiste. Parfait. Mais dites-moi comment. Dans une vingtaine de jours vont commencer les débats publics où seront révélées toutes les péripéties de l'enquête, péripéties que nous ignorons, remarquez-le.

— Nous ne les ignorons pas. Nous savons tous que la Criminelle s'est montrée dès le début d'une partialité révoltante.

— Comment cela?

— Bard a levé sa toque pour parler au colonel Picquart. Et on lui a offert un grog avec de l'eau de Saint-Galmier. Quesnay de Beaurepaire a été péremptoire et foudroyant sur ces deux points capitaux.

— Oh! Français, Francais! pauvres Français! Vous êtes tellement habitués à être brutalisés par vos ma-

gistrats, à les entendre vous dire, avec des grognements de dogue : « Levez-vous! Asseyez-vous! Allez vous asseoir! » que, lorsque par hasard vous en trouvez qui traitent les gens comme des chrétiens et non comme du bétail, vous dites : « Ce sont de faux juges, des vendus! » Partialité révoltante.

— Oui, partialité révoltante, monsieur.

— Je poursuis. Quand les débats s'ouvriront, vous saurez tout. Vous connaîtrez les dépositions. On vous fera toucher du doigt les raisons de l'arrêt avant de le rendre. On ne vous escamotera rien. Alors qu'est-ce que cela peut vous faire d'attendre tranquillement?

— Ça me fait que je suis écœuré.

— D'accord. Mais quand l'arrêt aura été rendu, comment ferez-vous pour résister?

— On trouvera bien un moyen.

— On n'en trouvera point, parce qu'il n'y en a pas. Et vous ne savez même pas quel sera cet arrêt?

— N'importe, j'y résisterai.

— Même s'il dit que Dreyfus a été justement condamné?

— Même... Ah! non. Mais vous, dans ce cas, que deviendrait votre docilité préalable?

— Moi?... Je serais enchanté, tranquillisé, pacifié et incliné. On vous demande d'en faire autant dans le cas opposé.

— Jamais de la vie!

Et mon homme s'en alla en secouant le grelot qui lui sert de tête.

ENCORE UNE CAUSE CÉLÈBRE

26 janvier.

Nous en regorgeons. Nous en avons trop. Demain va venir devant la Cour d'assises de la Seine le procès intenté par Mme veuve Henry à M. Joseph Reinach. Nul ne saurait blâmer la veuve infortunée de défendre par tous les moyens en son pouvoir la mémoire de celui qu'elle aima, et de conserver à son fils un souvenir aussi pur que possible.

Et j'ajouterai que je blâme de toutes mes forces M. Joseph Reinach de la faute qu'il a commise en arrachant, par ses attaques inconsidérées, cette pauvre femme à son deuil. La faute du colonel, son faux, son suicide, tout ce drame, toute cette tragédie lamentable pouvaient se passer de commentaires et surtout d'amplifications oratoires.

Il n'en est pas moins permis de regretter l'incidence de ce nouveau procès au milieu des luttes, des discordes, des exaspérations d'aujourd'hui. Il est permis de le regretter à un point de vue général, lorsque comme nous on s'épuise à prêcher l'union, la concorde, l'oubli, l'apaisement dont profitent aussi bien les officiers que les magistrats, les négociants aussi bien que les intellectuels.

On va recommencer à nouveau toutes les histoires

irritantes et inextricables au milieu desquelles nous nous débattons depuis quatorze mois, et dont les seuls bénéficiaires seront certainement les directeurs d'asiles d'aliénés. Quel besoin avons-nous de ce renouveau de haine et d'excitation ?

A un point de vue plus particulier, le même regret est encore légitime. Mme Henry poursuit M. Joseph Reinach. M. Joseph Reinach se défendra. Il essayera de prouver la vérité de ses affirmations. Il fera venir des témoins qui chercheront à établir, il fera parler des avocats qui chercheront à démontrer que Henry ne fut pas seulement un malheureux égaré par le zèle, mais aussi un complice de trahison.

De sorte que la veuve devra subir le supplice d'assister à la dissection morale du pauvre diable qui passa si vite de la présence de M. Cavaignac à celle de Dieu.

Donc, au point de vue général, au point de vue particulier, cette résurrection des jours troublés du procès Zola est déplorable. J'y vois des douleurs, j'y vois des dangers. Je n'y vois d'avantage pour personne.

Et je regrette amèrement qu'il ne soit pas possible de reporter cette nouvelle cause célèbre aux jours prochains où les fureurs de ce moment ne nous apparaîtront plus que comme un cauchemar, un mauvais rêve.

Je vais même jusqu'à penser que s'il y avait un gouvernement, animé d'une sainte horreur pour tout ce qui trouble la rue et les âmes, il trouverait un moyen quelconque de retarder cette reprise des néfastes agitations matérielles et morales.

DESSAISISSEMENT ?

27 janvier.

De nombreux écrivains politiques, qui doivent représenter une portion de l'opinion publique, affirment qu'ils seraient très contents et se tiendraient pour satisfaits si l'arrêt de la Cour de cassation, dans l'affaire de la revision, était prononcé par toutes les Chambres réunies.

D'autres vont encore plus loin, et, assimilant la Chambre criminelle à un juge d'instruction qui ne siège pas au tribunal devant lequel il envoie les accusés, ils demandent que cette Chambre soit dessaisie à la fin de son enquête et que l'arrêt soit prononcé par la Chambre civile et la Chambre des requêtes réunies.

A ce prix, ces deux groupes d'écrivains affirment qu'ils consentiront à se tenir tranquilles après l'arrêt. Et cette promesse ils la traduisent ainsi : L'opinion accepterait alors l'arrêt de la Cour de cassation.

D'autre part, à la Chambre et au Sénat, des projets de loi ont été présentés dans le but de faire accomplir par la Cour suprême tout entière la besogne réservée à la Chambre criminelle. Et enfin, le gouvernement, c'est-à-dire M. Dupuy, a refusé de se prononcer par avance sur la question et se renferme dans un silence

qui cache probablement une grande irresolution et le désir d'attendre, pour prendre une decision, les résultats de l'enquête ordonnée sur les enquêteurs.

Les gens racontent depuis trois jours les résultats de cette enquête que le garde des sceaux déclare ne pas encore connaître. Depuis trente ans que je fais du journalisme, je n'ai jamais vu inventer avec autant d'effronterie qu'aujourd'hui.

Une loi qui dessaisira la Chambre criminelle a le défaut d'être une loi de circonstance, comme en faisaient les assemblées révolutionnaires. Elle présente le danger autrement grave de se prêter à un conflit entre les deux Chambres. Car si la Chambre adopte le dessaisissement et si le Sénat le refuse, je ne nous vois pas propres.

Mais cette lutte autour de la plus simple de toutes les questions est à la fois si odieuse et si ridicule que le besoin d'en sortir autorise toutes les concessions.

Nous avons déjà dit que nous ne verrions aucune espèce d'inconvénient à ce que la Cour de cassation jugeât toutes Chambres réunies.

Il ne s'agit que d'examiner des faits, d'évaluer des témoignages, d'apprécier des documents. Tous les conseillers de la Cour de cassation sont, au même titre, aptes à accomplir cette tâche.

Avec la mauvaise foi dont il a été épuisé des provisions colossales, on a divisé les conseillers en dreyfusards et antidreyfusards, comme s'il était possible

que des juges eussent pris parti avant de connaître les faits d'une cause.

Nous n'acceptons pas ces catégories. L'enquête, d'ailleurs, a dû être instituée de telle façon, avec une telle conscience et une telle clarté que trente charbonniers puissent en tirer des conclusions aussi bien que trente conseillers. Et il faut que cela soit ainsi, puisqu'en définitive c'est le public qui jugera lui-même cette cause, comme il juge toutes les autres.

Donc, conservez la revision à la Chambre criminelle ou adjoignez à la Chambre criminelle les deux autres Chambres; disqualifiez la Chambre criminelle et faites juger seules les autres Chambres, cela nous est parfaitement égal. Et quel que soit l'arrêt de ces Chambres, séparées ou réunies, nous nous inclinerons.

Que tout le monde en fasse autant.

TOUTE LA COUR

28 janvier.

Pour les gens qui ne tiennent pas essentiellement à la guerre civile, la remise du procès Henry-Reinach à une époque indéterminée, mais postérieure à l'arrêt de la Cour de cassation, est un heureux événement. Sans doute ce sursis a été demandé par celui-là même qui osait défier qu'on le poursuivît, et il existe entre

ces deux attitudes une contradiction un peu humiliante dont ses adversaires tireront largement parti.

Mais, franchement, M. Joseph Reinach a mérité ce qui lui arrive.

S'il était utile, pour démontrer l'innocence de Dreyfus, de prouver qu'Henry était un traître, M. Joseph Reinach aurait dû laisser ce soin à la Cour de cassation, qui est assez grande fille pour se passer de son aide et s'en tirer toute seule.

Si, au contraire, il n'était pas utile de charger Henry d'autres méfaits que ceux qu'il a avoués et expiés, si la campagne contre Henry était du luxe, M. Joseph Reinach aurait bien pu laisser tranquille ce soldat, qui aurait d'ailleurs pu réfléchir un peu avant de se tuer.

Il est bien certain, en effet, que si Henry avait pu prévoir les sentiments que son faux fit naître chez ses chefs et chez un certain nombre de personnes distinguées, il se fût abstenu du suicide et il aurait préféré jouir, en pleine vie, des honneurs qu'on rend à sa mémoire.

C'est ce qu'un écrivain moins emballé que M. Joseph Reinach eût compris.

Enfin, c'est fini pour un temps. Cette nouvelle boîte d'allumettes est enlevée du voisinage de la sainte-barbe.

Maintenant, il devient possible que le gouvernement se rallie à l'un quelconque des projets de loi qui modifient la compétence de la Chambre criminelle et

lui adjoignent pour le prononcé de l'arrêt les deux autres Chambres de la Cour de cassation.

Je ne sais pourquoi, mais je soupçonne que la plupart de mes confrères antirevisionnistes n'ont demandé cette adjonction des deux Chambres de la Cour que dans l'espoir de ne pas l'obtenir. En la prononçant, même par une loi de circonstance, même par une loi un tantinet révolutionnaire, on les prendrait à leur propre piège.

Mais cette capture n'est pas très importante, je le reconnais. Ce ne sont pas les écrivains qui doivent être persuadés : c'est l'opinion publique, qu'ils ne mènent pas autant qu'ils le prétendent. Or l'opinion publique serait, je crois, unanimement, ou à peu près, disposée à accepter pour la vérité vraie ce que dirait la Cour de cassation.

Pour nous, tous les conseillers de la Cour sont des hommes remarquables et sincères. Plus on en attellera à la machine qui doit faire la lumière, plus la lumière sera intense.

Mais tout le monde pensera-t-il ainsi, et, en admettant que la Chambre et surtout le Sénat votent une proposition de ce genre, qu'arrivera-t-il le lendemain si les mêmes gens qui se sont si violemment déchaînés contre la Chambre criminelle se déchaînent de plus belle contre la Cour de cassation tout entière?

UN ARMISTICE

29 janvier

M. le président du Conseil a déclaré hier que, dans son rapport, M. le premier président de la Cour de cassation Mazeau conclut qu' « il serait sage que la Chambre criminelle de la Cour de cassation ne fût pas appelée à juger seule ».

Depuis le jour où le cabinet Brisson décida la revision et annonça cette décision au public, aucune parole aussi grave n'avait été prononcée dans l'affaire qui passionne et divise ce pays-ci depuis quatorze mois.

Pour qui connaît la prudence du premier président et la déférence de ses éminents collaborateurs, aucun doute n'est possible : M. Mazeau est l'interprète de sa compagnie, et c'est la Cour de cassation tout entière qui demande que l'affaire Dreyfus soit renvoyée devant elle.

Depuis que ces questions de compétence sont soulevées, toutes les fractions de l'opinion, les plus farouches revisionnistes aussi bien que les antirevisionnistes les plus exaltés, ont déclaré qu'ils tiendraient pour bon le jugement rendu par la Cour de cassation tout entière. Et, de fait, nul ne saurait raisonnablement lui contester l'aptitude à prononcer les paroles définitives.

Aujourd'hui, c'est elle-même qui, par la voix de son premier président, revendique cette mission d'apaisement et de pacification.

Sa démarche nous dicte à tous notre conduite.

Au gouvernement elle impose un devoir qu'il a déjà commencé à remplir et qui consiste à proposer aux Chambres une loi donnant satisfaction à la Cour de cassation.

Aux Chambres elle impose le devoir de voter sans crises et sans colères cette loi.

Et à nous, hommes de plume, qui ne sommes point les maîtres de l'opinion, mais qui pouvons l'égarer parfois en lui travestissant les faits, elle impose le devoir de mettre une sourdine à nos imaginations et à nos excitations, et de ne pas transformer les préparatifs, les préliminaires de la paix en rencontres meurtrières.

Ce devoir nous sera doux et facile, si nous le voulons. Il nous sera profitable aussi, car personne ne peut garantir aux journalistes que la France, quand elle sortira de ce cauchemar, ne fera pas son meâ-culpâ sur leurs poitrines.

Dans la *Libre Parole* d'hier, Drumont proposait un armistice, basé sur l'engagement réciproque des journaux de ne plus parler de l'affaire Dreyfus pendant que la Cour de cassation la liquiderait. Je consentirais volontiers à prendre avec lui l'initiative d'une ligue qui afficherait ce programme. Et l'on n'y ferait pas mauvais ménage, parce qu'on y serait probablement

entre gens intelligents, c'est-à-dire entre gens chez lesquels la divergence des opinions n'altère point la sympathie réciproque.

Il y a parmi nous depuis un an des hommes qui distribuent les injures. Il y en a d'autres — et je me flatte d'en être — qui les subissent sans jamais les rendre. Si l'on fermait le robinet? Ça dure depuis assez longtemps! Et ce serait si bon de rester quelques jours à l'abri des grossièretés, de ces grossièretés injustes qui font de la peine à ceux qui les reçoivent et qui avilissent ceux qui les lancent, qui les avilissent devant eux-mêmes lorsqu'ils descendent dans leur conscience!

Et si l'on voulait comprendre combien toutes choses deviendraient faciles, lorsqu'on aborderait les problèmes avec cette sincérité et cette aménité qui devraient régner entre les fils du même pays, sapristi!

Un armistice! oh oui!

LES ENQUÊTES PUBLIÉES

30 janvier.

Ce qui donne à la loi que va proposer aujourd'hui M. le président du Conseil toute son importance, ce n'est pas son adoption par le gouvernement, ni l'audace avec laquelle la réclament les journalistes.

Le gouvernement nous a habitués depuis quelques

mois à des variations en face desquelles les girouettes les mieux huilées paraîtraient ankylosées. Quant aux journalistes, ils inventent et ils travestissent de façon à mériter d'avance le discrédit qui les attend et les frappera.

Non, ce qui fera la fortune de la loi, c'est qu'elle est ou paraît réclamée par la Cour de cassation elle-même, par l'organe de son éminent président M. Mazeau.

Cependant M. Dupuy ne doit pas espérer qu'elle passera comme une lettre à la poste, et qu'on ne lui réclamera pas quelque explication préalable.

La Cour de cassation ayant l'habitude de motiver ses arrêts, on voudra certainement savoir quels faits précis invoque M. Mazeau pour conclure qu' « il vaut mieux que la Chambre criminelle ne prononce pas seule sur la revision », et comment des juges ont pu, sans perdre une parcelle de leur honorabilité, devenir, aux yeux de leur premier président, inhabiles à accomplir la mission que le Code leur confère.

Nous allons donc connaître probablement toute l'enquête et savoir quels sentiments nourrissent messieurs les garçons de bureau de la Cour de cassation envers les magistrats dont ils garnissent la grille et dont ils époussètent les bottes. C'est là évidemment un des gros éléments de la politique contemporaine et la Chambre ne saurait dédaigner ce moyen nouveau de fixer les hésitations de la justice et de la postérité.

Quand on ordonne des enquêtes, il faut les boire jusqu'à la lie.

Ce n'est d'ailleurs pas à nous qu'il convient de s'en prendre si, sous ce malheureux régime, la politique ne sort des loges des franc-maçons que pour entrer dans celles des concierges.

Quand M. Dupuy aura expliqué les péripéties de l'enquête conduite par M. Mazeau, on lui votera sa loi, je l'espère, car il serait trop ridicule et trop dangereux qu'on greffât une crise ministérielle sur une crise judiciaire.

Puis la Chambre criminelle devra être invitée à terminer au plus vite son enquête, qui est, comme on s'en doute, d'une simplicité extrême, puisqu'elle consiste uniquement en dépositions parlées d'abord, rédigées ensuite et enfin signées par leurs auteurs.

Enfin, les Chambres réunies s'empareront de cette enquête, procéderont à des débats publics et prononceront l'arrêt devant lequel s'inclineront tous les particuliers et toutes les ligues.

On raconte, en manière de plaisanterie, que le gouvernement n'avait pas fait imprimer toutes ces dépositions par crainte de frais d'impression. Il ne faudrait pas que ce scrupule l'arrêtât. D'abord, il y a à Paris, sans compter celle du *Figaro*, des centaines d'imprimeries qui se mettraient gratuitement à la disposition du gouvernement, et s'il tenait absolument à ce que le travail fût exécuté par ses propres ouvriers,

on pourrait encore, à la rigueur, ouvrir pour ces pages une souscription qui serait couverte dans les vingt-quatre heures.

DIFFICULTÉS

31 janvier.

Le dessaisissement ne marche pas sans cahots. Quelques-uns des députés, tout en ne repoussant pas le principe de la loi proposée par le gouvernement, désireraient connaître un peu les dessous de cette nouvelle affaire, greffée sur la grande « Affaire », et savoir au juste ce qu'on reproche aux conseillers de la Chambre criminelle.

Cette curiosité semble jusqu'à un certain point justifiée par la divergence des versions qui circulent. On ne sait même pas au juste le nombre des coupables. Quelques journaux très bien informés affirment que ces coupables sont au nombre de trois, MM. Loew, Bard et Manau, qui ont été groupés sous le nom de « trio de coquins », si j'ai bonne mémoire.

D'autres journaux non moins bien informés ont élargi ce trio aux dimensions d'un quatuor, en y adjoignant M. Dumas. Comme ces transformations ne coûtent rien, nous devons attendre un prochain quintette, puis un sextuor, puis un septuor. Je crois que le langage musical ne va pas plus loin et qu'il faut

passer ensuite, sans transition, à l'orchestre entier.

Alors, les députés voudraient savoir comment il peut se faire que des juges, tout en ne perdant pas un pouce de leur honorabilité professionnelle et de leur sincérité, ont pu mériter cette sorte de dégradation judiciaire qui consiste à les priver du droit de juger exclusivement, et à les noyer au milieu de leurs collègues, comme on atténue un virus en le diluant.

Il faudra donc faire connaître à la Commission déjà nommee pour examiner le projet Rose, et à laquelle a été renvoyé le projet Dupuy, tous les détails de l'enquête poursuivie par M. Mazeau sur les conseillers dénoncés par l'honorable ex-président de la Chambre civile. Cela est promis pour aujourd'hui même.

Par la même occasion, et à cause précisément de cette enquête et de cette loi nouvelle, on fera imprimer toutes les dépositions qui constituent l'enquête de la Chambre criminelle, et qui seront distribuées à la Cour de cassation, pour son édification.

Quelques personnes qui aiment la difficulté et la complication ont déjà commencé une campagne dans le but de démontrer que l'enquête de la Chambre criminelle était viciée par les dénonciations de M. Quesnay de Beaurepaire, et qu'il faudrait tout recommencer.

Tel n'est point l'avis de M. le président du Conseil qui refuse d'aller jusque-là. Par contre, et par contrepoids, M. le commandant Esterhazy est tout à fait partisan de ce système. Ce jurisconsulte a même déclaré qu'il ne voulait plus aucun contact avec ces conseillers

disqualifiés et qu'il ne reprendrait ses dépositions intéressantes que devant la Cour de cassation, toutes Chambres réunies. Il y a là de quoi rassurer bien des consciences.

Le grand défaut de toutes ces histoires-là, c'est que presque tout le monde ment, est hypocrite. Personne n'ose vider son sac en public. On discute les compétences parce qu'on prevoit les sentences.

C'est dans ces circonstances avilissantes et fausses qu'on goûte une joie intérieure et profonde d'avoir choisi une solution qui permet d'être loyal : Réclamer la revision consciencieusement faite et accepter l'arrêt de la Cour de cassation quel qu'il soit, affirmatif ou négatif, rendu par quinze conseillers ou par quarante-cinq, par une Chambre ou par trois.

Appuyé sur ce système honnête, on se sent fort, assuré de finir par avoir raison.

LE CHATIMENT

1er février.

« Je me hâte de rire de tout, de peur d'être obligé d'en pleurer. » C'est une devise de notre maison, que nous nous efforçons de mettre en pratique, au risque de déplaire à quelques brutes épaisses pour qui la vérité enjouée n'est pas la vérité. Mais, vraiment, parfois il faut du courage pour rire et on aurait plus de

plaisir, et surtout moins de peine, à laisser tranquillement couler des larmes. Et pourtant... si on pouvait être consolé par l'orgueil d'avoir prévu, prédit, annoncé, les consolations ne feraient pas défaut.

Il y a une vingtaine d'années, j'avais déjà accompli un congé, et plus, dans l'armée conservatrice. Quelques amis l'oublient. Ils s'en souviendront lorsque le calme leur aura rendu la justice. Jules Ferry chassait les religieux et leur interdisait le droit d'enseigner. Je combattais de toutes mes forces en faveur des expulsés. L'infortune m'attire. On me fit passer en police correctionnelle. Avant de m'allouer huit jours de prison, les juges furent forcés de m'écouter. Et j'en voulus pour mon argent.

— Messieurs, leur dis-je entre autres choses, toutes les robes sont sœurs. O magistrats! ne vous prêtez pas à la persécution contre les moines, car, soyez en sûrs, votre tour viendra. On les jette à bas de leurs chaires. On vous jettera à bas de vos sièges.

Les magistrats qui siégeaient parurent fort amusés par cette prophétie. Moins de trois ans après elle devenait une réalité. On suspendit l'inamovibilité de la magistrature. Et je suis un des derniers journalistes conservateurs qui aient été condamnés par la vieille magistrature que je respectais. Cette fois-là je n'eus pas de prison. Mais on m'extirpa une dizaine de milliers de francs de mon porte-monnaie, à titre d'amende et de dommages-intérêts envers un personnage aussi prétentieux que peu intéressant, quoique

républicain. Je ne pensai pas à me suicider pour mériter une souscription.

Quand donc l'inamovibilité de la magistrature fut suspendue, je répandis des tonnes d'encre sur des kilomètres carrés de papier, pour diluer et répéter cette pensée : « Prenez garde ! Vous tuez la magistrature en lui enlevant un privilège qui n'avait d'autre but que d'assurer son indépendance. On dira que vous transformez les juges en valets. On ne leur accordera plus aucune confiance. Et vous ne savez pas si un jour vous n'aurez pas besoin de ce prestige, de cette majesté de la justice pour vous y réfugier comme dans un lieu d'asile. Insensés, vous brisez vos canots de sauvetage ! » On rit beaucoup de ces lamentations.

Aujourd'hui ceux qui ont averti, ceux qui ont supplié auraient le droit de railler à leur tour. Aujourd'hui le régime actuel a besoin d'un corps judiciaire au-dessus de tout soupçon et il n'a plus qu'un corps judiciaire qu'on traîne sur la claie des enquêtes, un corps judiciaire qui ne possède plus que le prestige que lui a laissé la politique, c'est-à-dire rien.

Jadis, pour accomplir des attentats contre la liberté, la magistrature vous gênait. Vous l'avez décapitée.

Aujourd'hui, pour vous tirer d'une crise où tout entre, tout tombe, tout disparaît, vous faites appel à la magistrature. Elle est ce que vous l'avez faite : impuissante, déconsidérée.

C'est le châtiment.

CONSEILS D'UN PÈRE A SON LIT DE MORT

4 fevrier.

Un homme avait un fils. Ces jours derniers, sentant sa fin prochaine, il fit venir ce fils auprès de son lit et lui tint ce langage :

« Mon cher enfant, avant de me séparer de toi pour aller t'attendre là-haut, je tiens à t'adresser quelques conseils. Mais, hélas ! je dois commencer par te demander pardon. Oui, je te prie de me pardonner de t'avoir donné un état civil régulier. Tu t'es destiné à la magistrature dès ton jeune âge et tu y as fait déjà une belle carrière. Avec tes talents et la fortune que je te laisse, tu arriveras bientôt aux fonctions si décriées aujourd'hui de membre de la Cour de cassation.

« Comprends-tu, pauvre enfant, qu'il eût mieux valu pour toi n'être pas né du légitime mariage de tes père et mère ? Que n'es-tu le fruit de l'inconduite ? Je ne t'aurais pas reconnu et tu serais aujourd'hui un enfant trouvé, un vieil enfant trouvé. Cela vaudrait bien mieux pour ta carrière. Songes-tu aux dangers d'une famille régulière ? Rappelle-toi que ma nièce, ta cousine, a épousé un jeune homme dont le père avait un frère qui avait mis ses enfants dans les tissus ! S'ils font de mauvaises affaires, on ne manquera pas de t'en attribuer la responsabilité. S'ils font faillite,

on te deshonorera. Tu me pardonnes, n'est-ce pas, pauvre enfant?

« Après ce pénible aveu, laisse-moi te donner deux conseils. Ne te marie pas. Ne te marie jamais. Reste célibataire. De cette façon, lorsqu'on te couvrira d'injures, lorsqu'on te trempera dans les sauces les plus nauséabondes que peuvent inventer les journalistes, lorsque retentiront les cris de mort, tu ne seras pas démoralisé par les pleurs d'une femme, par les terreurs d'une fille. La femme, les enfants sont tout ce qu'il y a de plus mauvais pour un magistrat.

« Enfin, tâche d'avoir une vessie imperturbable. C'est tout à fait indispensable à la Cour de cassation. Nos organes sont tous perfectibles, mon cher enfant. On ne sait pas quels résultats on peut obtenir par l'exercice et l'entraînement. Souviens-toi de cette maxime, fruit de l'expérience. Entraîne-toi, tâche d'arriver à une telle puissance sur toi-même que jamais tu ne sois exposé à être obligé d'expulser en dehors de chez toi le superflu des boissons hygiéniques. C'est là, pour les magistrats de la Cour suprême, un don précieux, bien supérieur à la connaissance du droit. Tâche de l'acquérir.

« Si je n'étais pas trop près du tombeau pour me permettre de plaisanter, je te recommanderais en outre d'affecter la myopie, le bégayement et la surdité. Mais si tu joignais à cela cette simulation de l'idiotisme qui réussit à l'ancien Brutus, tu arriverais certainement au sommet de ta carrière et tu garderais

peut-être les... O mon fils, n'aspirons pas si haut!

« Si tu suis cet avis suprême, tu ne seras plus exposé qu'à un inconvénient : celui de passer pour un espion allemand et d'être dénoncé par un collègue comme communiquant aux agents de la Triplice les dépositions des officiers. Mais à notre époque cela se fait beaucoup entre Français... Mon fils, je te bénis ! »

Ayant dit, le veillard laissa retomber sa tête sur le traversin et entra doucement dans la paix du Seigneur.

LES SÉRÉNITÉS DE LA JUSTICE

5 février.

Il y a un souvenir qui me poursuit obstinément depuis quelques jours : c'est celui de la grande satisfaction qu'éprouva, il y a déjà plusieurs mois, l'opinion en apprenant qu'enfin l'Affaire était sortie du domaine politique pour entrer dans le domaine judiciaire. Que de fois n'entendîmes-nous pas à la tribune les hommes d'Etat républicains dire qu'il fallait absolument soustraire cette affaire lamentable aux passions de la politique et la confier aux sérénités de la justice!

Il me semble que les sérénités de la justice ont restitué l'Affaire aux passions de la politique, puisque voilà une Commission de la Chambre qui refuse de travailler avant de connaître les résultats complets de l'enquête dirigée par M. Mazeau, sur les injonctions

et les dénonciations de l'honorable ex-président de la Chambre civile, M. Quesnay de Beaurepaire.

Cela nous crée une situation parlementaire un peu délicate, car on ne voit pas bien le ministère Dupuy subsistant si par hasard la Chambre, ou même le Sénat, repoussait le projet de loi faisant intervenir la Cour de cassation tout entière dans le règlement de la revision. Et d'autre part, la faiblesse incontestable du gouvernement autorise un peu d'inquiétude pour le cas où, la loi repoussée, il faudrait passer outre et laisser la Chambre criminelle opérer seule.

Il est peut-être audacieux, mais il n'est pas sacrilège de rappeler que la Chambre criminelle se compose de quinze magistrats, en dehors de M. Manau. Si j'ai bien compris l'honorable M. Quesnay de Beaurepaire, trois ou quatre de ces magistrats tout au plus ont été achetés par le Syndicat et sont vendus à la Triplice.

D'après ce calcul, qu'aucun patriote ne saurait récuser, il resterait encore onze conseillers au moins dont on n'aurait pas encore prouvé la vénalité ou la trahison. Ils constituent, je me risque à l'insinuer, une majorité, et les arrêts sont rendus à la majorité. Pour que le raisonnement des adversaires de la Chambre criminelle tînt debout, il faudrait prouver que la majorité de la Chambre criminelle mérite la prison, ou même, comme l'affirmait hier un de nos plus aimables confrères, douze balles dans la peau.

Enfin, il ne faut pas oublier non plus que la Cour de

cassation n'est pas un Concile qui définit un dogme devant lequel il faut s'incliner. C'est un tribunal dont les arrêts doivent satisfaire et apaiser la faible raison humaine, qu'il siège avec trois Chambres ou avec une.

Les débats qui précéderont cet arrêt, et qui permettront de juger la sincérité et l'impartialité de son enquête composée uniquement de dépositions rédigées et signées par leurs auteurs, devraient nous rassurer tous, si nous prenions la peine de réfléchir.

Mais voilà! réfléchit-on?

L'ENQUÊTE MAZEAU

7 février.

Je ne crois pas qu'il y ait dans la presse et dans le public une seule personne qui réclame contre la publication de l'enquête instituée par M. le premier président Mazeau et les doyens des Chambres civile et des requêtes de la Cour de cassation.

C'est à la suite de cette enquête, et sur la demande formelle des enquêteurs, que le gouvernement a déposé un projet de loi déférant à la Cour de cassation, toutes Chambres réunies, la procédure de revision. C'est un projet de loi de circonstance, cela n'est pas douteux, et la Chambre, le public par conséquent, ont le droit de connaître les graves motifs qui ont guidé M. le pré-

sident du Conseil. Ces motifs seront exposés dans l'enquête.

L'honorable M. Quesnay de Beaurepaire a dénoncé quelques-uns de ses ex-collègues qu'il considère comme des magistrats indignes. D'après lui, la Chambre criminelle contient quelques brebis galeuses. Il importe de savoir si ces brebis sont réellement galeuses, et combien il y en a dans le troupeau.

On trouvera tout cela dans l'enquête.

Enfin, la Commission parlementaire expliquera par cette publication pourquoi elle a repoussé le projet du gouvernement.

Lorsque l'enquête a été fermée, l'honorable M. Quesnay de Beaurepaire a demandé qu'on la rouvrît. Il avait quelque chose à ajouter; il avait à dire qu'une déposition orale, jugée assez grave pour n'avoir pas été écrite, avait été communiquée à un agent de la Triplice.

Il est bien regrettable que son vœu ne soit pas exaucé, et j'aimerais beaucoup voir notre nouveau confrère insister sur cette piste, afin que le public sût par quel entremise celui qu'il appelle l'agent de la Triplice, et qui est un vulgaire ambassadeur, a été informé.

Ce sont là les inconvénients du gouvernement dans la rue. Il a pour facteurs principaux les journaux, et la peur qu'inspirent ceux d'entre eux qui mâchent perpétuellement l'injure. Car on ne voit pas de puissance humaine qui puisse résister à la combinaison du suffrage universel, de la presse calomniatrice et du jury incertain. Aussi, il y a parmi nous, à cette heure, trois

ou quatre hommes qui ne se vanteraient pas le moins du monde s'ils se flattaient de faire marcher la France. Où la mènent-ils? C'est ce que nous verrons dans quelque temps.

Mais en attendant, le correctif de l'injure et de la calomnie à outrance, c'est la publicité à outrance. Les deux poisons s'annulent l'un par l'autre.

Nous sommes donc enchantés, avec l'universalité de nos confrères et de nos lecteurs, que le rapport Mazeau soit le prochain chapitre du grand roman-feuilleton qui tient la France anxieuse et palpitante depuis si longtemps.

LES MALHEURS D'UNE RIVIÈRE

8 février.

L'Avre, infortunée rivière, qui partage avec la Vanne, la Dhuys, le Loing, etc., l'honneur d'abreuver les Parisiens, vient d'être victime d'une mésaventure qui rappelle exactement celle de la Chambre criminelle de la Cour de cassation.

Un dénonciateur — ce n'est pas l'honorable M. Quesnay de Beaurepaire — a raconté que des cas de fièvre typhoïde se sont produits dans le dix-septième arrondissement et que l'eau de l'Avre en était la cause. Immédiatement les journalistes se sont livrés à des insinuations perfides sur cette rivière. Ils ont raconté

qu'elle sort de son lit, qu'elle disparait. qu'elle découche, qu'elle se vautre dans tous les égouts; qu'ensuite elle affecte une mine hypocrite afin de se faire prendre pour une source, mais que les sables au travers desquels passent ses eaux perfides ne suffisent pas à lui rendre sa pureté.

Ils ont demandé une enquête. Le ministre de la justice, pardon, des travaux publics a délégué le premier président... pardon, le chef du Laboratoire municipal, l'excellent Girard, à moins que ce ne soit un autre bactériologue, pour procéder à l'examen de la coupable. Et la politique s'emparant de l'affaire de l'Avre, on a commencé à cogner sur les ingénieurs, le Conseil municipal, les Commissions, enfin tout ce monde qui nous a fait dépenser 200 millions pour l'adduction de ces flots pourris, nauséabonds, mortels.

La Chambre s'est occupée hier de la question. M. Jules Legrand, sous-secrétaire d'Etat, a déclaré que non seulement l'Avre n'apporte pas de fièvre typhoïde à Paris, mais qu'elle en ôte, vu que jamais il n'y a eu moins de cas que maintenant. Jamais l'état sanitaire n'a été aussi satisfaisant. Il a ajouté qu'il était déplorable de voir propager à la légère de pareilles histoires. C'est mal préparer l'Exposition universelle que d'annoncer aux étrangers leur trépas assuré par la fièvre typhoïde, s'ils se risquent dans Paris.

Oh ! que c'est bien dit ! Et comme cette pensée profonde devrait être méditée par les bons jeunes gens,

ou même par les hommes mûrs qui, pour vendre leurs papiers calomnieux, s'amusent à représenter Paris comme un coupe-gorge, la France comme une tanière où les armes et la toge vont s'entr'égorger, ou encore qui cultivent, au cri de « la France aux Français ! » la haine de cet étranger attendu, espéré, désiré, nécessaire !

On assure que la Commission d'enquête sur l'Avre doit emprunter à M. Mazeau son principal argument pour dessaisir la Chambre criminelle. La pauvre source pourrait être troublée comme cette Chambre criminelle par les outrages dont elle est l'objet : il convient donc de la diluer dans les autres ruisseaux, sources, cours d'eau, étangs et mares qui désaltèrent Paris.

L'ENQUÊTE

9 février.

On vient de lire la volumineuse enquête qui doit servir de préface à la discussion du projet de loi de circonstance déposé par le gouvernement. Cette enquête a été transmise au garde des sceaux par une lettre de M. le président Mazeau qui contient une théorie absolument nouvelle dans le monde judiciaire.

M. Mazeau craint que l'arrêt rendu par la Chambre criminelle ne satisfasse point l'opinion publique. C'est

la première fois de ma vie que j'entends un juriste soutenir qu'un arrêt de justice a pour but de satisfaire l'opinion publique. Je croyais jusqu'ici que les juges se préoccupaient peu de l'opinion publique et que leurs arrêts avaient précisément pour but de la fixer, non de lui obéir.

S'il en était autrement, si le juge devait consulter l'opinion publique, on ne voit pas pourquoi il y aurait des tribunaux, et pourquoi le peuple ne rendrait pas directement la justice, puisqu'il imposerait ses volontés à ses magistrats.

Je crois que cette lettre restera historique, et que tant qu'on enseignera le droit en France, elle sera présentée aux apprentis jurisconsultes comme un modèle à ne pas imiter.

L'enquête avec ses dépositions, certaines de ces récriminations où l'effronterie n'est guère dépassée que par la naïveté des plaignants, ne paraîtra certainement pas aux lecteurs impartiaux, les seuls dont l'opinion compte et nous préoccupe, un motif suffisant pour bouleverser les règles ordinaires de la compétence et les formes traditionnelles de la justice.

Tous ces lecteurs, si j'en juge par moi-même, seront partagés entre un sentiment d'admiration et une impression de poignante tristesse.

Ils admireront sincèrement ces magistrats qui sont restés immobiles, silencieux et dédaigneux sous les outrages et les calomnies. Mais aussi ils se sentiront attristés et humiliés en voyant à quel point on a ravalé

la Cour suprême et par quelles étroites et basses portes on la force de passer pour se justifier.

Ah! les gens qui ont monté cette machination coupable contre la Justice française, et ceux qui, pouvant les empêcher, les ont laissés aller, ont fait bien du mal à leur pays !

Ils ne s'en doutent peut-être pas, et c'est leur seule excuse. Mais l'avenir leur prouvera la monstruosité de leur faute.

AVANT LA LUTTE

10 février.

Tout à l'heure, une lutte qui paraît devoir être très ardente va s'engager à la Chambre à propos du projet de loi proposé par le gouvernement et déférant à la Cour de cassation, toutes Chambres réunies, la procédure de revision.

Si on pouvait juger les choses de la politique indépendamment des circonstances occasionnelles qui les entourent et les dominent, on aurait le droit de prévoir que le projet sera repoussé et que, par conséquent, le ministère Dupuy peut avoir vécu ce soir.

En effet, la Commission a rejeté à une majorité énorme le projet. Ce projet est une loi de circonstance que personne aujourd'hui n'ose défendre. Ceux-là mêmes qui en ont eu l'initiative et qui l'approuvent avouent qu'ils l'acceptent faute de mieux, et sans se

dissimuler ses inconvénients. Il n'a eu pour origine qu'une dénonciation contre la Chambre criminelle, et l'enquête à laquelle ont procédé trois membres de la Cour a prouvé que les magistrats incriminés n'avaient à se reprocher aucune faute pouvant entamer leur honorabilité et leur sincérité. Les documents publiés ont même paru généralement écrasants pour le dénonciateur. Enfin, il y a eu, dans une partie de l'opinion, une émotion qui s'est traduite par des appels, des protestations que nous avons déjà enregistrés, ainsi que nos confrères. Hier encore le groupe des amis de Gambetta, un autre groupe républicain parlementaire ont adjuré la Chambre de repousser ce projet de loi.

Les républicains le jugent détestable pour la République. Les conservateurs les plus ardents le proclament contraire à tous les principes. Parmi ceux qui vont le discuter, il n'y en a peut-être pas dix qui voudraient le voir endossé par un gouvernement de leur choix.

Tout est donc contre lui. Tout, excepté ce fait que le ministère est engagé et que beaucoup de députés redoutent une crise ministérielle.

Il est certain que si M. Dupuy faisait savoir qu'il se désintéresse, le projet ne pèserait pas un fétu. Mais il paraît certain aussi que M. Dupuy fera savoir qu'il ne se désintéresse pas, et qu'il s'en ira si le projet est repoussé.

Dans ces conditions absurdes, en face des incidents

de séance qui échappent à toutes prévisions, il est impossible d'établir le moindre pronostic sur l'issue de la séance.

Tout ce qu'on peut dire, c'est que la loi du talion est la loi historique par excellence, et que les fabricants de lois révolutionnaires périssent généralement par elles.

LA LOI VOTÉE

11 février.

Je disais hier que si M. Charles Dupuy jetait son portefeuille dans la balance, il aurait sa loi. C'est ce qui est arrivé. La loi déférant à la Cour de cassation, toutes Chambres réunies, la procédure de revision a été votée avec une majorité considérable par une Chambre dont la résolution était prise d'avance et indépendante des discours qu'elle devait entendre.

C'est incontestablement un grand succès personnel pour le président du Conseil, qui a su vaincre l'effort d'une partie des chefs républicains modérés, celui de tous les radicaux, et même résister aux maladresses de son garde des sceaux.

M. Lebret a eu quelques trouvailles dont je n'hésite pas à déclarer que la plus exquise est celle-ci : voulant engager les députés à voter la loi, il s'est écrié : « Messieurs, regardez dans vos circonscriptions ! »

Jadis, dans une situation semblable, un ministre de

la justice aurait dit : Messieurs, regardez dans vos consciences. Aujourd'hui on a remplacé les consciences par les circonscriptions, et le culte du droit par celui de l'opinion publique. La substitution pourrait devenir dangereuse.

L'excellent M. Lebret n'a d'ailleurs pas l'étrenne de ce cri du cœur. Dans l'armée, tout le monde raconte l'histoire du colonel de gendarmerie qui harangue sa troupe en lui disant : « Messieurs les gendarmes, vous allez charger à fond. Mais n'oubliez pas que vos chevaux vous appartiennent. »

Quoi qu'il en soit, voici la Chambre criminelle, son enquête terminée, qui est versée, pour le jugement, dans les deux autres Chambres, de sorte que l'arrêt sera rendu par quarante-cinq conseillers, trois présidents de Chambre et un premier président.

Nous nous inclinerons devant cet arrêt, quel qu'il soit. et nous ne commettrons pas l'inconvenance de croire ou de dire qu'il est rendu d'avance. Nous laissons à d'autres le soin d'insulter les magistrats et nous avons pleine et entière confiance dans les lumières, l'impartialité et la probité des membres de la Cour de cassation, sans acception des Chambres.

Il faudrait être un véritable sauvage pour croire un instant que des magistrats parvenus au sommet de leur carrière peuvent apporter des opinions préconçues devant un dossier qu'ils ignorent, et ne pas tenir compte des pièces, des arguments, des preuves qu'il renferme.

Pour nous, l'arrêt eût été bien rendu par la Chambre criminelle. Il ne sera pas moins bien rendu par toutes les Chambres réunies.

L'avantage de cette loi, et des incidents qui l'ont précédée, c'est que les hommes de tous les partis seront forcés de désarmer, s'ils veulent être logiques, sérieux et sincères.

Les antirevisionnistes ont réclamé la totalité de la Cour. Ils l'ont. Quels motifs nouveaux pourraient-ils inventer de la récuser? Les autres sont décidés, au moins je parle pour nous, à ne pas chicaner sur la qualité des juges. Il leur suffit qu'on soit de la Cour de cassation pour passer à leurs yeux comme revêtu de toutes les qualités du magistrat.

Si donc tout ce qu'on invente depuis l'exode de M. Quesnay de Beaurepaire n'est pas un mensonge éhonté, il va y avoir accord, unanimité, et par conséquent détente. Ainsi soit-il.

LES LIGUES ET L'ARMÉE

16 février.

Le Comité de la « Ligue de la Patrie française » a fait, paraît-il, passer une note à MM. les officiers de l'armée pour solliciter leur adhésion et pour les avertir que les noms de ses adhérents militaires ne seraient pas publiés, et que leurs cartes d'identité ne mentionneraient ni les grades ni les fonctions.

Une précaution analogue a été, je crois le savoir, prise à l'égard de quelques adhérents ecclésiastiques. Celle qui concerne les officiers avait pour but de respecter une circulaire du ministre de la guerre leur interdisant toute manifestation nominative, accompagnée de la mention de leur qualité.

Là-dessus, quelques journaux, excités, comme le sont tous les journaux, sauf deux ou trois en ce moment-ci, ont accusé la Ligue d'embauchage militaire, et le Comité de la Ligue en a appelé au bon sens public pour faire justice de cette accusation.

Le Comité a raison, on ne peut réellement qualifier d'embauchage l'envoi de sa note.

A cette heure, et en ne tenant pas compte de « l'Appel à l'union » qui est une manifestation pacifique plutôt qu'une ligue, les personnes qui éprouvent le besoin d'affirmer leurs préférences pour l'une des deux opinions en conflit ont à leur disposition deux ligues : celle de la « Patrie française » et celle des « Droits de l'homme et du citoyen ».

La première, par ses doctrines, par les noms des hommes qu'elle a groupés serait sans doute beaucoup plus favorisée que la seconde, si les officiers avaient à choisir. Mais toutes deux se composent avant tout de gens qui paraissent assez peu familiarisés avec le métier des armes et que leur éducation ne semble pas avoir préparés à défendre leurs idées à coups de sabre.

Par conséquent, peut-être feraient-elles mieux de

ne pas rechercher l'agrégation des officiers, d'autant plus qu'ils appartiennent déjà à une ligue, la plus respectable de toutes, la seule sérieuse, oserai-je dire, puisqu'elle exige de ses adhérents un dévouement qui remplit leur vie, jusqu'à la leur prendre parfois : cette ligue s'appelle l'Armée.

De même qu'il ne viendrait pas à un millionnaire l'ambition de s'affilier à une société de secours mutuels pour avoir de l'huile de foie de morue gratis, de même les officiers, liés par des devoirs austères et sublimes, peuvent difficilement concevoir le désir de s'affilier à des associations transitoires, sans discipline et sans règles étroites.

Vouloir attirer des soldats parmi ces bourgeois, des hommes d'action parmi ces hommes de parole, c'est une entreprise assez semblable à celle qui eût consisté à récompenser les grognards de la vieille garde en les versant dans la garde nationale.

Elle est sans motifs; elle est d'ailleurs sans danger.

MORT DE M. FÉLIX FAURE

17 février.

M. Félix Faure est mort hier soir à dix heures, emporté en deux heures et demie par une attaque d'apoplexie. A le voir résister aux fatigues et lasser son entourage, on n'eût jamais pu croire que ce quin-

quagénaire, vigoureux et droit, était si près de la mort. Elle lui a été clémente, puisque, sans lui imposer les longues souffrances de la maladie et les désespoirs des séparations cruellement ressenties, elle lui a cependant laissé le temps de dire adieu aux siens, de mettre ordre aux affaires de sa conscience, de préparer son âme au grand passage et de demander chrétiennement pardon à ceux qu'il avait pu offenser.

Ce n'est point sans regret, pourtant, qu'il a dû quitter ce bas monde, où les hasards de la politique et les cahots de notre vie nationale lui avaient attribué une place inespérée, inattendue, sinon imméritée. Il en savourait les douceurs et les enivrements avec une satisfaction infinie dont la candeur désarmait l'envie, et il en remplissait les charges avec un dévouement, un tact et une solidité à toute épreuve.

Il y goûta d'ailleurs des jouissances qui en multiplièrent et en rehaussèrent les attraits. Il eut cet honneur de représenter ce pays-ci, au moment récent de son histoire où d'augustes amitiés vinrent lui révéler, peut-être à lui-même, qu'il avait reconquis, à force de sagesse, de prudence et de travail, la place morale et matérielle perdue après nos désastres. Soit qu'il reçût au nom du pays des hôtes souverains, soit qu'il allât montrer, dans un voyage historique, une façon de monarque en habit noir aux peuples du Nord, il sut être à la hauteur de sa tâche et ne pas déparer le sommet sur lequel il trônait.

De même, quand il visitait les pauvres, les malades,

les travailleurs, les humbles, il savait trouver pour eux des paroles affables et dignes qui les touchaient et les laissaient dans la consolante perspective des solidarités humaines.

En somme, il a vécu quatre belles années, heureux autant qu'on peut l'être, ne faisant point de malheureux, et laissant aux foules, et aussi aux personnages politiques, l'impression que produit un brave homme.

Je ne crois pas que sur ce cercueil prématurément ouvert tombe une parole de haine ou de mépris qui soit réellement méritée.

Après cet hommage, que nous dictent la sincérité autant que la courtoisie, il nous est permis de songer un peu au pays et de nous demander quels seront pour lui les résultats de cette mort soudaine.

Dans d'autres temps, lorsque survivaient encore les illusions parlementaires et la foi ardente en la vertu intrinsèque de la République, la disparition subite d'un Président n'eût été qu'un incident sans répercussion profonde sur les destinées mêmes du régime qu'il représentait.

On l'a bien vu, au moment de la mort de M. Carnot, qui, coïncidence bizarre, a disparu, lui aussi, pendant que M. Charles Dupuy détenait le pouvoir qu'il lui avait confié. A ce moment, malgré l'émotion soulevée par un assassinat épouvantable, malgré les luttes ardentes entre la fraction modérée et la fraction radicale de la République, la transmission des pouvoirs présidentiels s'est accomplie sans la moindre secousse

et a pu être renouvelée, sans plus d'inconvénients, quelques mois après.

Mais aujourd'hui les choses sont un peu plus compliquées! Des difficultés nouvelles ont augmenté nos divisions, des questions ont été imprudemment soulevées qui ont déchaîné des fureurs, des haines, des méchancetés calomniatrices, des férocités dont on aurait pu nous croire incapables.

Aujourd'hui, le pays ne se trouve plus dans la situation d'un homme en bonne santé. Il représente un malade atteint d'une de ces affections désorganisatrices qui interdisent la moindre opération et rendent dangereuse la moindre émotion.

Ce n'est point tant, dans de pareilles conditions, la mort du Président qui est dangereuse pour le pays. C'est le choix de son successeur qui pourrait amener le désordre en surexcitant les ambitions.

Tout le monde comprendra combien les jours que nous allons vivre vont être décisifs, non pas pour la République qui n'est point dans nos préoccupations, mais pour la patrie elle-même.

Seulement, nous pouvons nous haïr, nous pouvons nous combattre, nous ne pouvons pas sérieusement nous accuser les uns les autres de manquer de patriotisme.

Peut-être n'avons-nous pas tous le même idéal. Tous nous avons du moins le même amour pour la France, et ce n'est pas un mérite que de nourrir un pareil amour pour un pays que les autres humains

semblent nous envier, et qu'ils ont raison de nous envier.

C'est cet amour de la patrie qui nous assagira dans les jours qui vont venir. C'est lui qui nous empêchera de nous combattre autour de ce cercueil.

Nous devrons, pour quelques heures, jusqu'à ce que Félix Faure soit remplacé, tout au moins, oublier les sujets qui nous divisent et ne songer qu'aux périls qui nous menaceraient si les Chambres apportaient dans le choix du nouveau Président les mêmes violences, les mêmes incohérences que dans leurs travaux législatifs, et si leur surexcitation habituelle était encore augmentée par les surexcitations de la rue.

D'ailleurs, on peut avoir confiance sur ce point dans l'énergie de M. Charles Dupuy qui a la spécialité de ces interrègnes, et qui n'a donné à personne le droit de douter de la droiture de ses intentions.

Pour nous, qui avons le sentiment d'avoir été toujours les serviteurs fidèles des intérêts conservateurs en ce pays-ci, et d'avoir toujours immolé nos préférences particulières au bien général, nous attendons avec confiance l'honnête homme que le Parlement doit aux Français.

On peut dire, si on tient compte des choix qu'il aurait pu se laisser arracher, que le Congrès a eu la main assez heureuse jusqu'ici. Carnot, Casimir-Perier, Félix Faure ont été, en somme, de braves gens qui n'ont jamais songé à faire le mal et qui ont fait tout le bien que leur a permis la Constitution. Nous

souhaitons au Congrès encore plus de bonheur, ou plus de perspicacité, si l'on veut, et nous espérons qu'après nous avoir donné le Président de l'Alliance russe, il nous donnera le Président de la pacification nationale.

M. LOUBET, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

DÉBUTS ORAGEUX

19 février.

Jeudi soir vivait au Petit-Luxembourg un homme de soixante ans, nommé Emile Loubet, qui représente depuis vingt-huit ans ses compatriotes. Il était président du Sénat, respecté, honoré, chéri même par ses collègues, à peu près ignoré de la foule. Si quelqu'un se fût avisé de lui reprocher la moindre des choses, ce quelqu'un eût excité une stupéfaction générale, bientôt suivie d'une indignation universelle, ce quelqu'un eût passé pour un fou. Personne d'ailleurs n'avait envie de jouer un rôle aussi ridicule et aussi odieux.

Hier samedi, le même homme est parti de Versailles sous les huées. Arrivé à Paris, il a été accueilli par les sifflets, les injures, les cris de démission, un charivari. On l'a traité de panamiste, de vendu, de dreyfusard, de juif.

Quelle infamie avait donc commise Emile Loubet

pendant ces quarante-huit heures, pour susciter tant de haines après avoir recueilli tant de sympathies?

Il était devenu Président de la République!

Il est vrai que le matin, un ancien magistrat, qui fait beaucoup de tapage en ce moment-ci, avait affirmé aux membres du Congrès que M. Loubet était indigne de leurs suffrages.

Il est vrai aussi que la Ligue de la Patrie française, œuvre d'apaisement national, société étrangère à tout parti politique, l'avait répudié comme n'étant pas assez intellectuel (!).

Elle lui avait délivré un diplôme d'imbécile.

Il est vrai encore que certaines feuilles bienveillantes l'avaient baptisé candidat de l'île du Diable.

Toutes ces bonnes paroles, commentées ou développées par les patriotes, ont abouti aux scènes qui, pendant l'après-midi ou pendant la soirée d'hier, ont dû donner au nouveau Président de la République une assez jolie idée de l'hospitalité parisienne.

Tout cela n'est pas extraordinairement grave; un jour d'élection ressemble toujours un peu à une saturnale. Et puis, les foules étant essentiellement inconstantes, leur mauvaise humeur n'est qu'une lettre de change tirée sur leurs faveurs futures.

Mais, parmi tous les cris variés qui ont retenti axu oreilles du nouveau Président, il en est un qui m'a paru inexplicable. C'est celui de « Vive l'armée! » poussé par des gens qui avaient l'air de le proférer comme une protestation contre l'élection de M. Loubet.

Je me demande quel intérêt peuvent avoir ces vociférateurs à établir que le Président de la République et ses électeurs, c'est-à-dire les représentants de la France, sont les ennemis de l'armée, ce qui est d'ailleurs tellement faux qu'on perdrait son temps à tenter une réfutation.

De même encore je me demande sur quoi on a fondé l'accusation de dreyfusisme contre un homme qui n'a jamais dit publiquement un mot de « l'Affaire » et qui n'a jamais passé jusqu'ici pour nourrir la moindre tendresse pour les revisionnistes. Que diable! si Loubet était dreyfusard, ça se saurait, comme disait le voyageur en passant devant le palais des Papes, à Avignon.

Quelle drôle de combinaison tout de même que de vouloir à toute force transformer l'élection de Loubet en victoire pour les revisionnistes, ce qui impliquerait, remarquez-le bien, que le Congrès contient 483 dreyfusards! C'est fou!

Ce qui n'est pas fou, ce qui est simplement odieux, ce sont ces injures sans motif, et par conséquent sans excuse, adressées à un homme qu'on respectait il y a quarante-huit heures, qui n'a pas brigué la charge qu'il doit à la confiance du Congrès.

Il y a dans notre tempérament national un fonds de générosité et de douceur courtoise qui se révoltera, j'en ai la certitude, contre les organisateurs de ce boucan immérité.

LA PROCÉDURE DE REVISION

28 février.

Le Sénat a remis au lendemain la fin de la discussion de la loi sur la procédure de revision. Il a entendu un très remarquable discours de M. Bérenger qui a trouvé, contre la loi, des accents dignes des grands parlementaires de la belle époque. Mais...

Le rapporteur a dit le mot de la situation : « Il faut éviter une crise ministérielle qui serait mal venue dans les circonstances actuelles. Les républicains doivent se grouper autour du gouvernement, au lieu de chercher à le renverser. Si cette loi n'était pas votée, le pays ne couvrirait-il pas de ses clameurs cette assemblée? »

Toute la morale de l'histoire est dans cette phrase lapidaire, quoique mal faite : Si vous ne votez pas la loi, les ministres s'en iront et la rue vous invectivera.

J'aurais préféré un autre raisonnement; celui-ci par exemple : On ne peut pas dire qu'on soustrait un accusé à ses juges naturels en augmentant le nombre des membres du tribunal qui doit le juger. Ceux qui comptaient sur la Chambre criminelle doivent également compter sur la Cour, toutes Chambres réunies; autrement, il faudrait admettre que, par hasard, ou par artifice, la Chambre criminelle n'a pas été com-

posée et recrutée comme les autres Chambres, ce qui n'est pas raisonnablement soutenable.

En outre, après la crise aiguë que vient de traverser ce pays, il est de toute nécessité que la lumière la plus aveuglante soit projetée sur cette triste affaire, et que l'arrêt qui la termine soit au-dessus de toute contestation.

On a jeté, cela est certain, la suspicion, et une suspicion imméritée, sur la Chambre criminelle. Ceux qui repoussent l'adjonction des deux autres Chambres, que font-ils, sinon jeter à leur tour sur elles la suspicion?

Soyons donc tous plus beaux joueurs. Ne nous laissons pas travailler par cette triste maladie qu'entretiennent certains journaux, et qui s'appelle la folie de la persécution. Admettons, c'est facile et c'est juste, que tous les membres de la Cour suprême sont des braves gens, qui jugeront selon leur conscience.

Tous ceux que je connais personnellement me paraissent incapables de maintenir au bagne un individu qui leur semblerait innocent. Il n'est pas admissible qu'une chance extraordinaire ait choisi les seuls conseillers honnêtes pour me les faire connaître. Donc, tous les autres doivent leur ressembler. Donc, tout ira bien.

Et puis, il y a Dupuy. On ne veut pas s'en priver pour le moment. M. Loubet vient de lui renouveler son mandat. C'est du courage, et du stoïcisme, car ce rude enfant de l'Auvergne a déjà eu trois Présidents tués sous lui. Warwick faisait les rois. Dupuy défait

les Presidents. Mais M. Loubet n'est pas superstitieux. Il faut donc conserver Dupuy, et pour le conserver, il faut avaler la loi qu'il a imaginée pour le complet apaisement, l'apaisement absolu et fondamental, essentiel et intégral. De ce que les présidents de la République n'ont pas beaucoup de chance avec Charles Dupuy, il serait exagéré de conclure que le président du Conseil est un fourbe qui se propose d'escamoter la revision et de tromper tout le monde.

On n'accuse jamais les gens que de ce dont on se sent soi-même capable. J'ai confiance.

PROFUSION DE LUMIÈRE

1er mars.

Si les Français ne ressemblaient pas, en ce moment-ci, aux axolotls des cavernes du Mexique, qui, à force de vivre dans l'obscurité, ont fini par perdre leurs yeux devenus inutiles — grande preuve à l'appui des théories transformistes —, s'ils n'avaient pas perdu le goût du beau langage parlementaire, à force d'entendre les platitudes sonores et violentes de la Chambre, ils comprendraient en lisant les débats du Sénat quelle différence profonde existe entre les élus du suffrage universel inorganique et les élus d'un suffrage organisé, c'est-à-dire restreint.

Le Sénat, depuis deux jours, console et rassure

ceux d'entre nous qui commençaient à croire que le bon sens et la bonne langue avaient déserté ensemble le Parlement français.

Les discours de M. Bérenger, de M. Monis et de M. Waldeck-Rousseau, qui ont trouvé des accents pathétiques et des arguments irréfutables pour combattre la loi de dessaisissement, resteront des titres de gloire pour le Sénat.

Waldeck-Rousseau, en particulier, avec une chaleur qui a produit d'autant plus d'effet qu'elle est plus contenue et plus rare, a prononcé une harangue qui aurait sa place dans des morceaux choisis d'éloquence parlementaire.

Se demandant si la France, autrefois éprise de justice, en a perdu le sentiment véritable, il s'est écrié :

« Nous avons trop fait de concessions. Nous avons assez reculé. Nous avons assez descendu. Remontons. »

Je suis d'autant plus à mon aise pour dire tout le bien que je pense de ce bel effort politique et littéraire que j'admets parfaitement la nécessité du vote de la loi qui a été si vaillamment et si légitimement combattue.

Il faudrait pourtant se rendre compte de ce fait qui domine toute la situation. De même qu'une armée ne saurait combattre sans chefs et sans état-major, de même un Parlement ne saurait accomplir une œuvre de défense sociale sans l'appui du gouvernement, et contre le gouvernement. C'est absolument, pour

ajouter encore une comparaison, comme si on supprimait le cocher de la diligence pour restituer à l'instinct de l'attelage la mission de conduire la machine à destination.

Il y a des œuvres qu'un Parlement n'accomplit que derrière un gouvernement.

D'ailleurs, encore une fois, qu'est-ce que demandent les gens de bonne foi, qu'est-ce que nous demandons, nous qui avons essayé de nous tenir à égale distance de toutes exagérations? Nous voulons la « lumière », pour employer un mot qui n'a pas encore servi.

Or nous défions qu'après le débat qui dure depuis quarante-huit heures au Sénat, et qui se terminera aujourdhui, nous défions qu'on étouffe la publicité de l'enquête et celle des débats.

Ce que nous désirons, ce que nous avons toujours demandé, c'est que les hommes politiques ne soient pas appelés à influer sur le mécanisme judiciaire dans « l'Affaire ». Ce que nous voulons, c'est qu'on sache.

On saura. On entendra. Le garde des sceaux, le président du Conseil l'ont promis, et même s'ils ne l'avaient pas promis, ce serait la même chose.

Dans ces conditions, Chambre criminelle, toutes Chambres réunies, tout cela doit être égal aux hommes sincères. Ils ne doivent pas redouter davantage la juridiction du Conseil de guerre appelé à reviser l'œuvre de 1894. C'est une erreur, c'est une calomnie de représenter les partisans de la lumière comme des adversaires de la justice militaire.

Que la Cour prononce, que le Conseil de guerre juge; et, soyez-en sûr, si la vérité est du côté des revisionnistes, ce n'est ni la Cour de cassation ni le Conseil de guerre qui essayeront de lui barrer la route.

Qu'ils portent des toques ou des képis, tous ces juges sont des braves gens qui ne fermeront pas les yeux à la profusion de lumière prédite par Charles Dupuy.

L'APAISEMENT

2 mars.

La loi de dessaisissement a été votée hier par le Sénat. Nous avons, le jour même où elle fut proposée, et souvent depuis, expliqué pourquoi il était inutile et maladroit de l'empêcher de passer. Notre adhésion n'est d'ailleurs jamais allée jusqu'à l'admiration. Nous trouvons la loi dangereuse et tout ce que nous désirons, c'est que les imprudents qui l'ont soutenue n'apprennent pas bientôt par eux-mêmes les inconvénients des lois improvisées.

J'ai déjà répété plusieurs fois au lecteur que la loi du talion était la loi historique par excellence. Toute notre histoire depuis un siècle, et toute l'histoire de la Révolution en particulier ne sont que le développement de cette loi qui fut proclamée par le Christ lui-

même dans le jardin des Oliviers : Qui frappe par l'épée périra par l'épée.

Espérons que le bon Dieu suspendra pour Charles Dupuy et ses amis de tout calibre et de toute catégorie cette règle inéluctable, et que ceux qui viennent, à la voix du président du Conseil, de voter une loi de circonstance ne seront point frappés à bref délai par des lois de circonstance.

En tout cas, la seule excuse du gouvernement et du Parlement docile, c'est la promesse qui nous a été donnée et réitérée à satiété que la loi va nous apporter l'apaisement. Cette promesse signifie que, dès aujourd'hui, les gens qui ont couvert de toutes les boues la Chambre criminelle vont se prosterner, dans le silence, devant les trois Chambres réunies.

Lorsque la Cour de cassation aura parlé tout le monde s'inclinera, et ceux qui se seraient inclinés devant la Criminelle et ceux qui refusaient de s'incliner. Il n'y aura plus personne debout en France. Tout le monde sera incliné. Charles Dupuy nous l'a promis.

Je sais bien qu'il va être dur de renoncer à la douce habitude, contractée depuis quelques mois, de traiter les magistrats de vendus, de prévaricateurs, qu'il sera pénible de se montrer respectueux pour eux, respectueux jusqu'à l'inclination. Il sera terrible de ne plus pouvoir demander à celui-ci où il a pris l'argent de son immeuble, à celui-là pourquoi il s'est permis d'épouser la sœur de la tante du frère d'un député revisionniste.

Il le faudra pourtant. Il faudra ne plus insulter les justiciards. Charles Dupuy nous l'a promis.

Oh! que la vie va devenir fade! Avec quoi les Français vont-ils pouvoir se témoigner leur haine et leur mépris réciproques? C'était si commode de se prêter les uns aux autres les plus criminelles intentions! C'était si commode d'expliquer toutes les convictions par la cupidité et de s'accuser mutuellement de s'être fait acheter! Il y a toute une classe de gens qui ne sauront plus que faire de leur après-midi, dès que l'apaisement aura rendu fastidieuse la confection des lettres anonymes. Il y a tout un groupe de publicistes qui vont être obligés de chercher une dérivation nouvelle à leur grossièreté. Voilà, voilà les malheureux de demain.

Je les plains, ces victimes de l'apaisement, qui ne vont plus avoir à se mettre sous la dent que le complot monarchique et la conspiration de Déroulède. Je les plains de tout mon cœur, et j'espère aussi que de nouvelles crises, de nouveaux scandales, de nouvelles révélations viendront bientôt donner un nouveau coup de fouet à leur industrie frappée à mort. Charles Dupuy nous l'a promis, hier soir, entre six et sept heures, au Luxembourg.

L'ENQUÊTE

DEVANT LA COUR DE CASSATION

RÈGLEMENT DE JUGES

3 mars.

Parmi les très nombreux phénomènes naturels que je suis impuissant à m'expliquer figure l'acharnement extraordinaire déployé par quelques-uns de mes confrères contre le lieutenant-colonel Picquart. Les neuf mois de prison préventive qu'il vient de subir ne les ont pas attendris, et tous les jours nous devons supporter l'humiliation de voir des journalistes appartenant à la nation la plus généreuse du globe se comporter contre des Canaques et entonner le chant de mort comme un malheureux dont les actes ne sauraient être attribués à aucun mobile honteux ou même inavouable.

La Cour de cassation a entamé hier l'examen de la demande en règlement de juges formulée par cet accusé. Le rapport de M. le conseiller Atthalin est un simple exposé, qui ne conclut pas, mais qui cependant incline plutôt vers la remise de l'affaire à la juridiction civile. Il est conçu en des termes que nous avons

l'habitude de qualifier de très élevés, pour nous éviter la peine de les escalader, et la plupart des lecteurs ne se donneront pas celle de les peser suffisamment pour les comprendre.

D'ailleurs, dans l'affaire Picquart comme dans l'affaire Dreyfus, les opinions sont presque toutes fixées d'avance et indépendantes, pour ainsi dire, de la réalité des faits.

Les uns tiennent Picquart pour un faussaire et pour un faussaire sans excuse. Ce sont précisément ceux qui ont considéré le faux commis par le colonel Henry comme l'explosion d'un patriotisme surchauffé. D'après eux, c'est une action admirable que de commettre un faux pour charger un condamné dont la culpabilité n'est pas suffisamment établie ; et c'est une action ignoble que de commettre un faux pour faire triompher l'innocence d'un homme qu'on croit injustement condamné.

Les autres tiennent Picquart pour un héros et un homme admirable.

Picquart est donc comme Dreyfus lui-même dont les uns affirment la culpabilité, et les autres l'innocence, sans que ni les uns ni les autres sachent rien de précis et de péremptoire.

Nous avons choisi dans l'affaire Dreyfus une place qui nous a exposé aux coups des défenseurs et à ceux des adversaires du condamné.

Nous choisissons la même place dans l'affaire Picquart, à égale distance de l'enthousiasme et de la prévention.

On reproche à Picquart d'avoir fabriqué un petit bleu pour sauver Dreyfus, comme on a reproche à Henry d'avoir fait un faux pour accabler le même Dreyfus.

Sans doute le faux attribué à Picquart et le faux attribué à Henry seront excusables ou répréhensibles selon que Dreyfus sera reconnu innocent ou coupable.

Néanmoins, pour nous un faux est un faux, et un faux est un acte coupable.

Dans une de ses *Provinciales*, Pascal — que je n'ai pas sous la main pour le citer textuellement — dit en substance qu'on n'a pas le droit de commettre un petit mal même pour un grand bien, parce que, ajoute-t-il, la Vérité de Dieu n'a pas besoin de nos mensonges.

LES LIGUES

4 mars.

L'apaisement marche. La Cour de cassation se réunit aujourd'hui pour s'occuper de l'Affaire. La Chambre criminelle a rendu hier son arrêt de règlement de juges. Le lieutenant-colonel Picquart est renvoyé devant la Cour d'assises pour le faux dont on l'accuse et devant le Conseil de guerre pour l'histoire des pigeons voyageurs. De cette façon, tout le monde sera content, tout le monde aura son morceau de Picquart.

Cela s'est fait au moyen de deux documents extraordinairement apaisants : un rapport de M. Atthalin et un réquisitoire de M. Manau, auprès desquels le cirage

est d'une limpidité de cristal. Si l'on nous avait parlé ce langage-là depuis le commencement de l'Affaire, personne n'y comprenant absolument rien, tout le monde aurait été satisfait, apaisé et lassé.

Enfin, avec une énergie qui grandit à mesure que décroissent les résistances, M. Charles Dupuy se dispose à pulvériser les ligues.

Il y a différentes espèces de ligues. Il y a des ligues fondées par des snobs dans le but de porter de l'eau à la rivière et de rafraîchir le Pôle, qui ne servent qu'à allouer des places de président, de vice-président, de secrétaire et de trésorier à des êtres inoffensifs et vaniteux. Il y en a d'autres qui s'organisent dans un but déterminé et louable, et qui mettent en œuvre des intelligences et des dévouements.

Les ligues sont à la politique ce que les œuvres sont à la société. Il y a des œuvres où l'on cultive avant tout le flirt et la bêtise humaine. Il y en a d'autres où l'on soigne et où l'on soulage les misères et les douleurs les plus intéressantes. Mais toutes les œuvres prouvent l'imperfection sociale, comme les médicaments prouvent la maladie. Dans une société idéale, il n'y aurait pas besoin d'œuvres.

De même, dans une société politique bien organisée, les ligues sont une superfétation. Dans un Etat idéal, la Ligue des contribuables, c'est la Chambre; la Ligue des droits de l'homme, c'est la magistrature; la Ligue des patriotes, c'est l'armée, et la Ligue de l'appel à l'union, c'est la police et le clergé.

Il s'est établi des ligues parce que le gouvernement, par lâcheté, ou pusillanimité, ou fourberie, a manqué à son devoir de moteur central des organismes nécessaires. Il s'est établi des ligues comme il s'établit dans nos membres des vaisseaux supplémentaires, lorsque les vaisseaux normaux sont oblitérés.

Il suit de là qu'au lieu de dissoudre les ligues, ce qui est à la portée du premier imbécile venu, M. Charles Dupuy ferait bien mieux de les rendre inutiles, et par conséquent bientôt ridicules, en accomplissant lui-même sérieusement les œuvres qu'elles ont présomptueusement assumées.

Je n'aime pas voir persécuter les gens ; je n'aime pas voir dissoudre les groupes, même lorsque les gens me déplaisent, même lorsque les groupes me paraissent agaçants.

DEUX MÉCONTENTS

3 mars.

La journée d'hier nous a apporté les doléances et protestations de deux hommes qui, à des titres différents, ont à se plaindre de leurs contemporains : MM. Quesnay de Beaurepaire et Esterhazy.

M. Quesnay de Beaurepaire a fait paraître hier matin un livre destiné à démontrer qu'il n'est pour rien dans les délais qui paralysèrent la justice en face du désastre du Panama, et que M. le Président de la

République, Emile Loubet, alors président du Conseil, s'est interposé pour soustraire aux rigueurs des lois les parlementaires compromis.

L'honorable ex-président de la Chambre civile de la Cour de cassation est plus heureux dans la défensive que dans l'offensive. Son livre, en effet, donne bien l'impression que c'est à tort qu'il a été flétri par la Chambre comme l'auteur responsable des défaillances de la justice.

Mais s'il se justifie aux yeux d'un homme impartial, il n'atteint pas son but qui est de compromettre et de disqualifier M. Loubet. En admettant que la liste des 104 ait existé, que M. Loubet l'ait tenue de M. Constans, et qu'il l'ait soustraite aux curiosités de la justice, je prétends que M. Loubet n'a fait que son devoir. Et je me demande s'il existe un gouvernement dont le chef s'amuse à organiser des scandales et à déshonorer les députés qui le soutiennent. Voyons. Réfléchissons. Et comprenons donc que si le rôle des oppositions sans scrupule est de susciter des affaires, celui des gouvernements est de les étouffer. Il faut être aveuglé par le parti pris pour penser autrement. On ne peut réellement pas exiger d'un premier ministre républicain qu'il se fasse le « mouton », le délateur de la représentation nationale.

Le soir de ce même jour consacré aux révélations et aux récriminations a appartenu à M. le commandant Esterhazy. Ce militaire a livré à un journal anglais et fait paraître chez l'éditeur Fayard un ma-

nuscrit sensationnel, qu'il a ecrit sous la foi du serment. Il existe en effet en Angleterre un receveur particulier pour les serments. Il les enregistre et, cette formalité accomplie, le déposant qui a menti est puni d'un certain nombre d'années de travaux publics. C'est une manière très originale et très pratique de remplacer les paris.

Le récit du commandant, qui se présente avec ces garanties de la véracité de l'auteur, est des plus intéressants, même des plus extraordinaires. Il fait jouer à quelques officiers de l'état-major un drame, avec accompagnement de fausses barbes, de chapeaux mous, de lunettes bleues, dont les principales péripéties se passent dans des endroits essentiellement romanesques, le parc de Montsouris, le cimetière Montmartre, le square Vintimille, et qui bouleverse la plupart des idées que nous avons pu nous faire. C'est du bon XVIe siècle. Il faut lire cela, il faut le relire, et surtout désirer que, malgré le serment de l'auteur et l'enregistrement de sir J. E. B. Crawley, receveur particulier des serments, tout cela ne soit qu'un tissu d'inexactitudes.

LES FONCTIONNAIRES

6 mars.

Hier, avec un ensemble touchant, les journaux antirevisionnistes déclaraient que les révélations du

commandant Esterhazy ne présentaient aucun intérêt, mais que celles de M. Quesnay de Beaurepaire suffisaient à marquer une époque. Les feuilles revisionnistes disaient exactement tout le contraire, comme il convient. Pour elles, les histoires de M. Quesnay de Beaurepaire sont du papotage, et celles du commandant, des documents historiques.

Nous qui marquons les coups, entre les deux camps — situation délicate, car les projectiles des adversaires se croisent dans notre zone —, nous avons pensé que la littérature de ces deux messieurs était tout à fait édifiante.

A vrai dire, celle du brave commandant, qui se vante de ne mentir que lorsqu'il en reçoit l'ordre, n'aura toute sa saveur et ne portera tous ses fruits que lorsque des personnages autorisés et désignés par lui auront démontré, comme nous l'espérons, qu'elle a été calomniatrice.

Mais celle de l'ancien procureur général apporte une contribution nécessaire aux annales de ce délicieux temps. Il s'établit peu à peu parmi MM. les fonctionnaires de tout ordre et de tout poil qui, pour un motif quelconque, de gré ou de force, quittent leurs fonctions, avant que leurs fonctions les quittent, une habitude singulière qni consiste à raconter au moyen de volumes, généralement mal écrits, ce qu'ils ont pu surprendre des secrets publics pendant qu'ils étaient investis de la confiance du gouvernement.

Jadis, ce genre de plaisanterie était très mal pris.

Aujourd'hui, il semble naturel; et tout fonctionnaire public révoqué ou sorti en cassant les vitres de l'administration est guetté par les éditeurs.

Ce système est plutôt humiliant pour le gouvernement. On a remarqué que lorsque les serviteurs rendent leur tablier en promettant de débiner la baraque, c'est que généralement la maison est mal tenue, interlope même. Et de fait, un homme qui changerait de gouvernante aussi souvent que la République change de ministère, ou même de Président, devrait se faire servir par des anges, comme feu Jacob, s'il voulait être bien servi.

C'est, au fond. cette instabilité ministérielle qui non seulement a avili les charges publiques, mais qui a donné aux fonctionnaires l'audace d'en prendre à leur aise avec le secret professionnel, qu'on n'a jamais aussi souvent violé que depuis qu'on en parle perpétuellement.

Il est difficile de concevoir comment une grande nation qui n'a plus pour ciment et pour lien nationaux que son administration pourra résister longtemps à ces façons de servir.

Il est vrai que si les fonctionnaires s'en vont en faisant claquer les portes, les fonctions ne manquent pas de candidats, puisqu'on découvre des pétitions et des demandes de place dans les cartons éventrés des partis qui n'ont encore rien à distribuer.

Comme l'a dit Demolins hier dans sa conférence à la Sorbonne, peu à peu l'éducation nous habituera à ne

laisser les fonctions qu'aux êtres dénués d'énergie et de volonté. Nous n'en sommes pas encore là, évidemment. Et pourtant, déjà, on se rend compte que ce qu'il faut avoir avec soi, lorsqu'on veut devenir un gouvernant, ce ne sont pas les solliciteurs, ce sont les gens qui ne demandent rien.

PROPOS DE TABLE

7 mars.

On a causé hier à dîner d'un sujet éminemment actuel : de la mort du Président Faure, de ses circonstances et de ses causes. Chacun avait sa petite version et la servait entre deux bouchées. Je remarquai un vieillard, couronné de cheveux blancs, qui, silencieux, gardait ses lèvres pincées par un sourire amer.

— Que pensez-vous de tout ceci, monsieur ? lui demandai-je poliment.

Il accentua l'amertume de son rictus et répondit :

— Je suis fixé là-dessus. Faure a été empoisonné par le Syndicat.

— Croyez-vous ?

— C'est clair comme le jour, monsieur. On n'a pas fait l'autopsie. Pourquoi n'a-t-on pas fait l'autopsie ? Et les viscères ? Pourquoi n'a-t-on pas gardé les viscères ?

Pendant qu'il prononçait ces mots terribles, la colo-

quinte seule aurait pu lutter d'amertume avec ce vieillard.

— C'est la famille qui n'a pas voulu, insinuai-je timidement. Est-ce que, selon vous, elle ferait partie du Syndicat ?

Le vieillard reprit de l'aspic de foie gras et continua :

— C'est comme ce Laurenceau. Vous trouvez sa disparition naturelle ? Vous ne savez pas qu'étant préfet du Nord, il a dénoncé le passage de l'argent étranger à travers la frontière ? Cela a suffi ; il est mort subitement. Ah ! le Syndicat sait ce qu'il fait. Vous avez l'air de rire. Nierez-vous par hasard des envois d'argent par la frontière du Nord ?

— Oh ! non, monsieur. Bruxelles est devenu un des centres financiers importants de l'Europe, parce que les Belges ont l'intelligence de ne pas traiter le capital et les capitalistes en ennemis. Une partie de nos coulissiers français sont allés s'installer là-bas. On y fonde journellement avec l'argent français des sociétés qui échappent aux traquenards de nos lois. De là, probablement, ce va-et-vient de fonds dénoncé par M. Laurenceau avec une perspicacité qui lui a valu une recette générale. Sa mort subite a été déplorable pour sa famille et ses amis. Je ne vois pas en quoi elle a été utile à ce que vous appelez le Syndicat.

Ce vieillard m'intéressait par sa naïveté et son assurance. Il était ignorant comme une carpe et péremptoire comme un président de Chambre. Je lui deman-

dai ce qu'il pensait des révélations d'Esterhazy, et je constatai avec stupeur qu'il n'avait été impressionné désagréablement que par les fausses barbes, les chapeaux mous et les lunettes bleues que le célèbre révélateur attribue à quelques officiers de l'état-major.

Les arguments pour ou contre ne l'intéressaient pas ; mais les fausses barbes le chiffonnaient.

Et j'admirai les desseins impénétrables de la Providence qui a inspiré aux fondateurs de la troisième République l'idée de jeter l'argent par les fenêtres pour fonder des écoles, dans l'espoir de relever la mentalité publique, et qui, se jouant de leurs efforts, a fait sortir de ces semailles scientifiques une infinité de concierges à la place des polytechniciens qu'on était en droit d'attendre.

UNE NOTE OFFICIEUSE

8 mars.

L'événement d'hier a été une note officieuse qu'on trouvera plus loin, et de laquelle il résulte qu'un accord est intervenu entre le gouvernement et les membres du Parlement qui désiraient l'interroger sur les événements racontés par M. le commandant Esterhazy. Le ministre estime qu'il convient de faire un seul paquet des révélations du commandant et de celles que ménage l'enquête, remise à la Cour de cas-

sation, afin, dit-il, de considérer les faits dans leur ensemble avant de prendre les mesures nécessaires.

Rien n'est plus légitime que ce délai, et rien n'est plus correct que ce plan. Il n'a qu'un défaut : c'est qu'il va permettre aux imaginations de travailler et aux antipathies de marquer d'avance les têtes sur lesquelles planent les mesures annoncées.

Le drame politico-judiciaire auquel nous assistons dure depuis quinze mois. Il a marché par saccades et par cahots, et chacune de ses péripéties a été produite par des interventions individuelles inattendues, qui semblent amenées par le hasard. L'action gouvernementale a toujours été subordonnée à ces initiatives privées, et les ministères, qui se sont succédé au nombre de trois depuis les débuts de l'Affaire, ont toujours marché sous les verges.

Dans les armées de l'ancien régime, il y avait ce qu'on appelait le supplice des baguettes, qui consistait à faire passer le coupable au milieu de ses camarades rangés sur deux rangs, et qui le fustigeaient avec les baguettes de leurs fusils. C'est l'image de la vie qu'ont menée jusqu'ici MM. Méline, Brisson et Charles Dupuy, jouets du hasard, esclaves des circonstances, serviteurs des révélations.

Ce que je ne puis comprendre, c'est qu'aucun de ces présidents du Conseil n'ait eu la ténacité et l'énergie de vouloir éventrer lui-même l'énigme, savoir la vérité, interroger les acteurs, compulser les dossiers, regarder les pièces à la loupe, se faire une opinion,

la vérifier, la contrôler. Il me semble que tout cela est possible à qui détient le pouvoir, les archives, à qui signe les décrets, à qui peut récompenser et punir.

Je ne comprends pas non plus qu'une fois en possession de la vérité, l'homme d'Etat idéal et introuvable, paraît-il, dont je parle ne se soit pas offert le plaisir de tout raconter bonnement à la tribune, et d'expliquer comment les choses se sont passées. Un seul ministre a voulu expliquer quelque chose, ce fut M. Cavaignac. Il a exhibé un faux.

Les autres se sont tous comportés comme s'il y avait des choses inavouables et par conséquent honteuses à cacher, et la théorie d'homme d'Etat qui a traversé le pouvoir pendant ces quinze derniers mois fait positivement l'effet d'une bande d'ahuris.

Ce sont ces réticences et ces obscurités qui ont allumé les curiosités et créé le besoin irrésistible de franchise et de lumière.

N'empêche que la note officieuse dont je viens de parler est un symptôme de sagesse et de louable fermeté.

UN RÊVE

11 mars.

M. Méline vient encore de prononcer à l'hôtel Continental un de ces discours dont il a la spécialité et le secret, et dont nul ne saurait méconnaître la sagesse.

Ce discours peut être résumé ainsi :

Pendant que les étrangers s'occupent de ce qui se passe en Afrique et en Chine et des moyens de tirer parti des événements qui s'accomplissent, les Français sont absorbés par une lutte intestine enragée et ne rêvent qu'au moyen de se dévorer les uns les autres.

Le tableau est exact. L'antithèse est navrante, encore qu'à la rigueur on puisse démontrer que les étrangers sont absorbés autant que nous par le drame politico-judiciaire dont nous souffrons et que même, s'il n'y avait pas d'Affaire, nous n'en serions pas plus attentifs à la Chine ou à l'Afrique.

Mais, acceptons les doléances de l'ancien président du Conseil. Admettons que l'Affaire maudite nous ait repliés sur nous-mêmes et condamnés à vivre de notre substance, pendant que les autres peuples vont se rajeunir et se développer au contact de la vieille Chine ou de la jeune Afrique. A qui la faute ?

Je nourris une sympathie particulière et discrète pour M. Méline, qui a forcé sa nature et accompli des prodiges d'énergie dans les brancards du char de l'Etat où il est resté deux ans, nous donnant le spectacle à la fois comique et attendrissant d'un petit cheval plein de cœur qui traîne un tombereau énorme.

Néanmoins, je rêve parfois qu'un jour, il y a quinze mois, il est monté à la tribune pour dire ceci :

« Messieurs, il y a une affaire Dreyfus. Je ne puis pas savoir si Dreyfus a été condamné justement, mais je sais qu'il a été condamné irrégulièrement. Je sais

qu'on a communiqué à ses juges des pièces secrètes qu'il n'a pas connues. Je sais qu'il y a des faux dans son dossier. La principale différence qui existe entre les nations civilisées et les peuplades sauvages est le respect des formes judiciaires qu'observent les premières et que négligent les secondes.

« En conséquence, je dois vous prévenir que le gouvernement vient de saisir la Cour de cassation d'une demande en revision, et qu'un croiseur est parti ce matin pour chercher et ramener Dreyfus. »

Nous aurions tous reçu cette nouvelle sur la nuque comme un coup de matraque, et personne n'aurait dit : Ouf ! L'affaire Dreyfus aurait été réglée en cinq sec. Aujourd'hui personne n'y penserait plus. Dreyfus serait chef d'escadron ou réintégré à l'île du Diable depuis plus de six mois, suivant que la Cour de cassation l'aurait trouvé innocent ou coupable, et depuis quinze jours M. Méline serait Président de la République.

M. Méline n'aurait d'ailleurs aucune peine à démontrer qu'il n'a pas pu agir ainsi à cause du général Billot ou de M. Félix Faure.

C'est bien possible ; mais c'est bien dommage.

LE DESTRUCTEUR DES LIGUES

12 mars.

M. Charles Dupuy est sur le point de devenir ridicule, avec son histoire des ligues. On n'a pas oublié que Déroulède, ayant arrêté par la bride le cheval du général Roget, qui n'était pourtant pas emporté, a été coffré par les soins de ce militaire auprès duquel l'homme de la forêt du Mans aurait eu, il faut le croire, moins de succès qu'auprès de l'infortuné Charles VI.

Au lieu de traiter l'incident comme une bonne farce, M. Charles Dupuy a fait perquisitionner dans trente-six endroits, et il a découvert dans le Code deux articles qui interdisent absolument les ligues, les associations. Il a prié le Parquet d'appliquer ces articles, car, ce qu'il y a de particulier dans notre pays, de tout à fait spécial à la France, c'est que les gens chargés de la répression des crimes et délits ne marchent que lorsque le gouvernement leur en donne la permission,

Jadis, on avait le bon plaisir du Roi; maintenant, on a le bon plaisir de M. Lebret. Je ne voudrais rien dire de désagréable à cet homme de Caen; mais bon plaisir pour bon plaisir, je préférerais celui du Roi. Il serait probablement plus propre.

Ce système permet aux hommes de loi russes de

nous donner des leçons bien méritées de libéralisme et de séparation des pouvoirs.

Enfin, les ligues ayant été proclamées délictueuses par M. Charles Dupuy, on les a poursuivies en la personne de leurs secrétaires. Et alors, on a vu la Ligue des droits de l'homme et la Ligue de la Patrie française adopter le même programme de défense, qui consiste à prétendre que leurs présidents et les membres de leurs Comités doivent être poursuivis au même titre que leurs secrétaires qui ne sont que des instruments.

De sorte que M. Charles Dupuy va se trouver obligé de poursuivre MM. Trarieux, Duclaux, de l'Institut, en même temps que M. Coppée et M. Lemaître, encore plus de l'Institut, s'il est possible. Voilà le faux pas.

Rien n'était inoffensif comme ces ligues. Elles fournissaient des places de président, de vice-président et de secrétaire à de braves gens qui aiment ça. Elles n'avaient rien de secret, oh! non, puisqu'elles étaient fondées sur la réclame, et puisqu'on en disait plus qu'il n'y en avait. Elles se disputaient mutuellement la gloire et le titre d'élite intellectuelle. Il fallait les laisser en proie aux vanités individuelles qui les eussent dévorées.

M. Charles Dupuy leur fabrique une auréole. M. Charles Dupuy va être obligé de les laisser tranquilles, ou de leur procurer des procès retentissants. M. Charles Dupuy manque de tact.

INJURES A L'ARMÉE

14 mars.

Hier a commencé, devant la Cour d'assises de la Seine, un procès intenté à M. Urbain Gohier, rédacteur de l'*Aurore*, et à son éditeur, pour injures à l'armée française. On sait que ce journaliste a publié une série d'articles destinés à démontrer que l'armée française a pour chefs des fils d'émigrés, encore imprégnés de l'esprit de Coblence. Il a réuni ces articles en un volume.

Sans doute, M. Urbain Gohier pourrait trouver, parmi ceux de ses confrères qui se sont le plus scandalisés de son attitude, des précurseurs, car, à la fin de l'Empire, l'armée a été abreuvée par l'opposition d'alors, devenue le gouvernement d'aujourd'hui, d'outrages sans nom. Mais elle les méprisait et s'en consolait avec sa gloire.

Aujourd'hui, nous sommes devenus tous beaucoup plus susceptibles pour elle, précisément parce que la fortune n'a pas mis sur son abnégation et son dévouement l'aigrette resplendissante de la victoire. Aujourd'hui, nous trouvons tout naturel qu'on prodigue à nos régiments silencieux et à nos drapeaux plus d'éloges et de marques de respect que n'en exigeait la Grande Armée, après Austerlitz et Iéna.

M. Urbain Gohier semble avoir méconnu cette situation délicate. Il semble aussi n'avoir pas compris que par ses attaques acharnées il fournissait un prétexte aux hommes de mauvaise foi qui ont affirmé, et fait croire aux badauds, qu'en demandant la revision, devenue cependant indispensable après le suicide d'Henry, on insultait l'armée. C'est par des imprudences semblables qu'on s'expose à perdre les meilleures causes.

L'audience d'hier m'a semblé d'un palpitant intérêt en ce que l'on a vu défiler un certain nombre d'hommes qui ont quitté l'armée, qui ont eu à se plaindre justement de son organisation, et qui sont venus former un faisceau de leurs griefs pour soutenir la cause de l'accusé.

Sans connaître personnellement aucun de ces témoins qui sont des plaignants, j'ai cependant étudié leurs récriminations d'assez près pour savoir que tous n'ont pas eu tous les torts. Ils sont les victimes de l'absurde organisation de l'armée française qui, par le fait des institutions républicaines, est un corps sans tête.

L'armée française n'a pas de chef. Nul en France ne considère qu'on le touche quand on touche à l'armée, ou tout le monde le considère, ce qui revient au même. Dans toutes les nations monarchiques, le souverain est l'incarnation vivante de l'armée. Et, jusqu'à présent, dans le monde moderne, le généralissime de toutes les armées permanentes a toujours été le monarque.

Depuis trente ans, l'armée française vit en dehors

de cette tradition nécessaire, et c'est un prodige dont nos neveux s'étonneront, c'est un prodige dont ils feront honneur à l'admirable abnégation des officiers français, en cette fin du dix-neuvième siècle.

Il a fallu, en effet, une somme invraisemblable de bonne volonté pour qu'on ait réussi à faire vivre ensemble pendant trente années ce chien et ce chat, cette eau et ce feu qui s'appellent une démocratie et une armée permanente.

Cette coexistence étant antinaturelle est douloureuse, parfois.

LE BON COTÉ DES CHOSES

15 mars.

Il est de mode, lorsqu'on parle de « l'Affaire », de la caractériser toujours par une épithète péjorative. On dit l'affaire maudite, l'affaire lamentable, etc. Hier encore, M. le général Roget, répondant à la femme d'un sous-officier blessé à la bataille de Coulmiers, qui l'avait félicité d'avoir arrêté Deroulède, et lui affirmant qu'il était « contre » Dreyfus, parlait des incidents qui « accablent notre malheureux pays ». Il ajoutait que les Français qui croient à la culpabilité ont raison « contre toute l'Europe », confirmant ainsi ce qu'on a déjà dit, que toute l'Europe est persuadée de l'innocence du condamné.

Si, à ces vainqueurs de l'Europe, M. le général Roget

consentait à faire l'aumône d'une preuve qui ne rendrait pas nécessaire le suicide d'un lieutenant-colonel, il serait béni entre tous les hommes.

Je n'ai pas à discuter, aujourd'hui, cette opinion du général Roget, qui a le droit de penser et de dire et d'écrire ce qu'il lui plaît. Je voudrais seulement faire remarquer deux ou trois petites choses qui tendraient à prouver que « l'Affaire » n'est point une catastrophe nationale.

Moralement, « l'Affaire » a fait succéder la bataille des idées à la lutte des intérêts et des personnalités. Quoique le Syndicat soit très riche, puisqu'il a acheté toute l'Europe depuis S. M. le Tsar jusqu'au dernier débardeur du port d'Amsterdam, il y a tout de même des gens qui n'ont pas touché et qui luttent pour le droit, la justice et la vérité. De l'autre côté, il y a aussi des gens qui combattent avec des mobiles également nobles et désintéressés. Ce combat est beau, il est réconfortant. Et avec quelle ardeur on l'entretient ! Je connais des gens qui n'en vivent plus; des gens qui riaient de tout, qui en pleurent. J'en connais qui en meurent. Tenez, notre pauvre cher Bataille, dans sa dernière nuit, disait : « Ce serait vexant de mourir sans avoir vu la fin de « l'Affaire » ! Elle a, cette Affaire, détruit des cadres artificiels, des classifications arbitraires, pour ramener ensemble les esprits de même essence. Voilà le côté moral.

Quant au côté matériel, je ne vois guère en quoi « l'Affaire » a détruit les affaires. Les millions s'en-

gloutissent dans l'automobilisme, qui est une œuvre de luxe. Les budgets des œuvres sont aussi gros que par le passé. Les caisses d'épargne, en 1898, ont réussi à se remettre un peu du coup qui leur fut porté il y a quelques années. Au 31 décembre dernier, il y avait 6,842,157 Français possesseurs de livrets, avec une moyenne de 495 fr. 20 par livret. L'impôt sur les opérations de Bourse vient, pour la première fois, de dépasser les évaluations budgétaires. Et enfin, en 1898, Paris a dépensé plus de TRENTE ET UN MILLIONS pour aller au théâtre. Tous les jours, le monstre charmant s'offre pour cent mille francs de loges et de fauteuils. Voyons, de bonne foi, cela indique-t-il une crise économique ?

Il n'est pas jusqu'aux socialistes qui, ayant trouvé le placement de leurs instincts combatifs, ont suspendu la guerre aux capitalistes. Ils n'ont plus faim, positivement, depuis « l'Affaire ».

L'an prochain nous verrons si nous sommes aussi ruinés que cela, et nous assisterons à une sarabande d'écus provenant de la bonne récolte de 1898 et des grands travaux de 1899. Je n'en suis pas fou, de cette sarabande, mais il faudra bien la constater.

Donc, ni au point de vue moral ni au point de vue matériel « l'Affaire » ne mérite les malédictions qu'on lui prodigue.

P.-S. — M. Urbain Gohier est acquitté. Il n'y a pas d'autre moralité à tirer de cet incident que celle-ci : Il était stupide de le poursuivre.

AUX PIEDS DU PAPE

16 mars.

M'en voudra-t-on d'affaiblir par quelques considérations l'article que publiait hier M. Boyer d'Agen, en tête du *Figaro*, pour raconter sa visite à Léon XIII? S'il était permis à un profane de résumer en quelques mots l'opinion du Saint-Père, je dirais que le Pape s'est déclaré, devant notre collaborateur, partisan de la justice et de la vérité, c'est-à-dire désireux que l'affaire Dreyfus soit tirée au clair, afin que, si le condamné est reconnu innocent, il reçoive les réparations auxquelles il a droit, et que si, au contraire, il est reconnu définitivement coupable, la conscience nationale des personnes que le général Roget appelle « l'immense majorité des Français » soit débarrassée du cauchemar qui l'obsède.

Qui pourrait s'étonner de trouver ces paroles sur les lèvres de l'auguste vieillard? Qui lui manquerait assez de respect pour l'en louer? La justice et la vérité! Comment un Pape pourrait-il déserter ces nobles causes, alors qu'il est ici-bas le représentant du Dieu qui ne fut que Justice et que Vérité?

Je ne me suis pas permis une seule fois encore de faire remarquer que dans la lutte actuelle, où l'on a pu mesurer la sublimité de certains sentiments à la

bassesse de certains autres, les membres du clergé de France se sont soigneusement abstenus de descendre dans la mêlée. C'est qu'ils étaient d'avance acquis à la cause de la justice et de la vérité, qui, au moins depuis le suicide d'Henry, est devenue celle de la revision.

Et d'ailleurs l'esprit se refuse à comprendre par quel raisonnement on peut se réclamer du Christ et se proclamer opposé d'avance, non pas même à tout pardon et à toute miséricorde, mais à toute recherche et à tout contrôle.

Il m'est arrivé bien souvent, en lisant les sauvageries qui s'échappaient de plumes féroces, de me dire : C'est bien la peine, vraiment, d'avoir dix-neuf siècles de christianisme dans la peau pour en arriver à raisonner comme des Pawnies ou des Iroquois.

Aussi, ai-je admiré dans notre clergé séculier cette prudence, ce souci du calme, cette horreur des déclamations furibondes, cette mansuétude enfin, qui cadrent si parfaitement avec sa mission de miséricorde et de pardon.

Je me suis laissé dire que mon admiration, tout à fait exempte d'étonnement, avait été partagée par le haut fonctionnaire de l'État qui est chargé de diriger les cultes, et qui a pu constater que la haine, le mensonge se sont arrêtés à la porte des églises, et que pas une parole imprudente n'a été prononcée depuis quinze mois par le clergé français.

LES TRIBULATIONS D'UN AMBASSADEUR

20 mars.

Il vient d'arriver à M. de Mohrenheim, ancien ambassadeur de Russie en France, une aventure qui n'est pas banale. Un journal a découvert que, dans l'affaire Dreyfus, c'était lui qui était le traître, et une autre feuille a demandé pourquoi il était exilé de son propre pays. Rien que cela.

Le pauvre ambassadeur s'est indigné. Il a évoqué ses soixante-quinze ans; les quatorze années qu'il a passées dans notre pays, et qui l'ont mis en relation avec treize ministres des affaires étrangères, seulement; son affection sincère pour la France, les services éminents qu'il lui a rendus; l'alliance russe dont il a été le principal ouvrier.

Il a demandé de quel droit on venait troubler la retraite au sein de laquelle il ne demande qu'à finir ses jours honorés. Enfin, il s'est indigné!

M. de Mohrenheim a mille fois raison. Tous ceux d'entre nous qui sont au courant des choses connaissent son histoire. Ils savent qu'il a été un ami de la France. Ils savent qu'il est entouré de l'estime et de l'affection de la famille impériale de Russie. Ils savent que, lorsque le comte Mouraview est arrivé au ministère des affaires étrangères et a remplacé les titulaires

de presque toutes les grandes ambassades. le baron de Mohrenheim a été nommé membre du Conseil de l'empire et investi, par conséquent, de la plus haute charge qui récompense, en Russie, les grands services et les illustrations éclatantes. Ils savent encore que l'ambassadeur, qui, depuis près de quarante ans, vivait au dehors de la Russie, a fait valoir des raisons de santé ne lui permettant pas de supporter les climats rigoureux du Nord. Ils savent enfin que S. M. Nicolas II lui a fait la grâce de lui permettre de rester au pied de nos Pyrénées et sous les rayons de notre soleil, tout en lui maintenant sa faveur et en lui témoignant sa reconnaissance.

Cette reconnaissance impériale aurait dû avoir pour pendant la reconnaissance nationale de ce peuple-ci. Et M. de Mohrenheim n'aurait jamais dû trouver devant lui que des Français inclinés et remplis de gratitude et de respect.

Mais, hélas! nous avons pris l'habitude, ou plutôt quelques-uns d'entre nous ont pris l'habitude, de chercher midi à quatorze heures et d'épuiser toutes les hypothèses, toutes les fantaisies, toutes les imaginations. Ils ont inventé le Syndicat. Ils ont raconté que ceux d'entre nous qui demandaient la lumière avaient reçu de l'argent. Il y a des Français qui ne peuvent pas croire que des Français ne soient pas à vendre. Ils ont tout souillé de leur bave stupide.

Et dans leur creuset d'ignominie, ils ont fait descendre l'une après l'autre toutes les légendes.

Pourquoi l'artisan de l'Alliance serait-il mieux traité que tant d'autres?

Et tout cela, grand Dieu. pour sauver trois ou quatre imbéciles qui s'amusaient à inscrire les gens sur leur fameux carnet B, liste des personnes suspectes, d'où on ne pouvait plus se dépêtrer, comme en 1793!

Que celui qui a des oreilles pour entendre, entende.

LE SÉNAT ET L'ARMÉE

22 mars.

Si le compte rendu analytique est vrai, M. Joseph Fabre serait descendu de la tribune en s'écriant : « Nous avons manifesté à l'armée toute notre affection, toute notre sollicitude, et je descends de cette tribune en condamnant ceux qui la déshonorent en la glorifiant. »

Cette phrase est incompréhensible sans une glose, et cela suffit pour démontrer que l'honorable sénateur, dont les intentions ne sont pas suspectes, aurait aussi bien fait de ne pas suivre à moitié notre conseil et de laisser tomber tout à fait son interpellation, au lieu de la transformer en simple question.

Cependant, ne nous en plaignons qu'à moitié parce qu'ainsi l'occasion a été donnée à M. le ministre de la guerre de prononcer un discours pour rendre un juste

hommage à l'attitude digne, silencieuse et disciplinée de l'armée française.

Sans doute, la ligue qui a entrepris de defendre la « Patrie française », qui était, paraît-il, attaquée et compromise, a commis une imprudence en adressant ses propectus aux officiers. Car le meilleur moyen de défendre la Patrie, qui nous a été transmis par les générations antérieures, c'est, m'a-t-on affimé, d'avoir une armée très disciplinée. Et si on veut avoir une armée très disciplinée, il est préférable de ne pas embaucher les soldats ni les officiers dans des combinaisons qui ont pour but d'attiser la haine des citoyens les uns contre les autres. La Ligue, par cela même qu'elle proclamait la Patrie menacee et qu'elle désignait un certain nombre de citoyens partisans d'une certaine doctrine comme des ennemis de la Patrie française, de l'âme française, de la tradition française, ne pouvait pas prétendre qu'elle inondait de vaseline nos rouages politiques. Donc, les officiers n'avaient rien à faire chez elle. Donc, elle aurait dû les laisser tranquilles.

Elle l'a si bien compris qu'elle a proclamé pour ses adhérents militaires le droit à l'incognito. Puis, lorsqu'elle a développé son attitude et accentué ses programmes, en même temps qu'une partie des membres de son Comité reculait effrayée, le ministre a, par une circulaire, invité les militaires à ne pas se liguer. Ils ont obéi. Tout cela est clair, limpide et avouable.

Je ne vois pas où peuvent s'accrocher, dans ce

simple récit, les déclamations des bons apôtres qui nous racontent que les généraux sont indignés d'être attaqués sans être défendus et qu'ils pensent à démissionner — comme si une grève militaire, une grève d'étoiles était possible — et les objurgations des sénateurs susceptibles qui reprochent à l'armée les invitations qu'elle reçoit et qu'elle dédaigne.

Il est parfaitement stupide, d'ailleurs, de traiter en ennemis de l'armée des législateurs qui votent tous les ans près d'un milliard pour l'entretenir. Sur ce point, la République, on peut le dire, a manqué à toutes ses traditions, au péril de sa vie.

LES TROIS CONSEILLERS RÉCUSÉS

23 mars.

Quelques journaux éprouvent le besoin de discuter, avant qu'il soit rendu, l'arrêt par lequel la Cour de cassation doit se prononcer sur la récusation des trois conseillers qui faisaient partie de la Commission consultative, au ministère de la justice, et ont déjà conclu contre la revision.

Evidemment, on peut soutenir que ces trois conseillers doivent être récusés, puisqu'ils ont déjà fait connaître une opinion contraire à la revision. Il paraît même logique et équitable qu'on les récuse. D'autre part, on sait aujourd'hui, à n'en pas douter, que lors-

qu'ils furent consultés par le ministre ils refusèrent d'ouvrir le dossier de l'affaire Dreyfus. Et les raisons qu'ils donnèrent étaient les suivantes; ils disaient :

Pour entamer la procédure de revision, il faut un fait nouveau. Un fait nouveau ne peut pas se trouver dans le vieux dossier; nous n'avons pas besoin de voir le dossier qui ne contient que de vieux faits.

Ces éminents juristes, contrairement à l'avis du ministre et contrairement à l'avis qu'allaient émettre leurs collègues de la Chambre criminelle, pensaient que le suicide d'Henry, succédant à la découverte du faux commis par cet officier supérieur, n'était pas un fait nouveau, et ne se laissaient point entamer par ce raisonnement qui a convaincu pourtant tant d'hommes de bonne foi : Quand on fabrique des preuves d'un crime, c'est qu'on en manque.

Mais, il va de soi que ces trois conseillers ne pourraient plus traiter l'enquête accomplie par la Chambre criminelle comme ils ont traité le dossier mis en ordre et complété par le colonel Henry. Ils seraient forcés d'en tenir compte et de tenir pour nulle et non avenue leur opinion primitive. Et tous trois ont, dans leur carrière, donné des preuves éclatantes d'indépendance et de dignité professionnelle qui les mettent au-dessus de tout soupçon.

Par conséquent, que la Cour les récuse ou qu'elle les retienne, cela ne changera rien à l'issue de l'Affaire et à la solution qu'imposera l'enquête au bon sens. Mais, puisque nous nous sommes tous engagés à res-

pecter l'arrêt de la Cour de cassation quel qu'il soit, — d'abord parce que nous n'avons aucun moyen de le modifier et ensuite parce qu'il faut bien que tout ait une fin ici-bas, même les outrages, — nous devrions commencer par respecter les préliminaires de cet arrêt.

Si nous commençons déjà à crier comme des aveugles privés de leur bâton, à propos des trois conseillers, il nous sera bien difficile de garder notre sang-froid, lorsque, avec ou sans eux, la Cour aura prononcé sur la revision.

Puisque nous devons nous incliner tous si profondément, nous devrions profiter de l'incident pour faire une répétion et donner un peu de souplesse à notre échine.

REJET DE LA REQUÊTE EN RÉCUSATION

25 mars.

La Cour de cassation, comme on le lira plus loin, a rejeté la requête de Mme Lucie Dreyfus tendant à récuser MM. les conseillers Petit, Lepelletier et Crépon.

J'ai essayé d'expliquer avant-hier les raisons pour lesquelles cet arrêt devait être accepté par l'opinion, comme sera accepté l'arrêt définitif, avec le respect que les gens raisonnables se sont d'eux-mêmes et d'avance engagés à garder.

Il est difficile, au reste, de comprendre les protes-

tations ou les approbations, parce qu'elles seraient inconciliables avec l'estime, et même la vénération que méritent les trois conseillers cités plus haut.

Ceux-là seuls pourraient se réjouir ou s'indigner, ceux-là seuls pourraient dire : Tant mieux! ou dire : Tant pis! qui croiraient que les trois conseillers sont acquis d'avance ou opposés d'avance à la revision de « l'Affaire ».

Or, croire qu'un juge sait comment il jugera avant d'avoir entendu les avocats, avant même d'avoir étudié les pièces du dossier, c'est faire à ce juge la plus épouvantable des offenses, parce que c'est s'imaginer que ses arrêts dépendent de ses passions, de ses préjugés.

Comme le disent dans leurs observations les trois conseillers, l'affaire qu'ils ont eue à examiner comme membres de la Commission consultative du ministère de la justice ne ressemblait en rien à l'affaire qu'ils vont examiner comme membres de la Cour suprême. L'enquête « énorme » de la Chambre criminelle a fait disparaître l'affaire ancienne pour faire apparaître une affaire nouvelle.

Cette affaire nouvelle, MM. Crépon, Petit et Lepelletier ne savent certainement pas comment ils la jugeront, et ceux qui font entrer dans leurs calculs, comme un élément connu, l'opinion de ces conseillers sur la revision les insultent, sans droit, sans raison.

D'ailleurs, ils ont répondu eux-mêmes aux objections en disant :

« S'ils ne se sentaient pas la force d'esprit nécessaire pour faire des juges impartiaux, qui donc leur prêterait l'injurieuse pensée de vouloir juger quand même ?

« Et s'ils n'envisageaient que leur repos, qui donc ne les verrait pas s'empresser de se réfugier dans la récusation ?

« Ils considèrent que plus le devoir est pénible, plus il doit être entièrement rempli. »

Et ils ont raison, pardieu ! Et ils se comportent en braves gens !

C'est une bien terrible maladie que celle qui consiste à se croire entouré perpétuellement de scélérats et de fripouilles.

On a même remarqué qu'elle atteint de préférence ceux qui ont des dispositions à la scélératesse ou à la fripouillerie.

LES GENS DE LETTRES

27 mars.

Je suis bien à mon aise pour féliciter la Société des Gens de lettres de la besogne qu'elle a accomplie hier, puisque je n'ai pas l'honneur de lui appartenir.

Le tiers du Comité de cette Société, ayant terminé son mandat, devait être renouvelé. Quelques membres ont aussitôt saisi cette occasion pour instituer une

liste qui contenait le reflet de la grande querelle du moment. Ils avaient rêvé d'entraîner cette association professionnelle à une manifestation antirevisionniste. Et une liste a été composée qui comprenait des noms... dirai-je compromis? mettons... engagés dans cette œuvre ridicule consistant à démontrer à la France, de jour en jour d'ailleurs plus incrédule, que le respect de l'armée et celui de la justice sont incompatibles.

Les Gens de lettres ont compris que s'ils laissaient la politique se glisser parmi eux, leur Société était perdue, et ils se sont levés pour composer une liste de gens sans couleur et sans attache, de purs littérateurs, de lettrés. Cette liste a passé.

On ne manquera pas de dire que cette élection est une victoire des gens qu'on baptise dreyfusards. Ce ne sera vrai qu'en apparence.

Les adversaires de la revision ont forcé ses partisans à ceindre leurs reins et à faire campagne. Mais les revisionnistes n'ont pas imité leurs adversaires et se sont contentés de candidats incolores. Ce n'est pas leur faute si on s'arrange pour que la victoire des incolores ait l'air d'une défaite pour les adversaires de la revision.

Du reste, nous devrions, nous autres, ne pas exagérer l'animosité des luttes, et nous sommes un peu niais lorque nous passons notre vie à nous entre-déchirer pour le plaisir d'une galerie assez tentée de nous mettre tous dans le même sac.

On peut sentir vivement les choses et cependant

supporter les contradictions, et l'intolérance est le moyen des tout petits esprits. Et ce ne sont pas, hélas! les petits esprits qui manquent, en ce temps qui rajeunit vraiment le groupe humain enfermé entre les Pyrénées, les Alpes, les Vosges et l'Océan, jusqu'à lui faire revivre les jours sombres et lointains où l'on discutait à coups de hache et où l'on convertissait les gens en leur disant : Crois ou meurs!

Ce qu'il y a de comiquement attendrissant dans toute cette aventure, le voici : Supposons que là-bas, dans son île du Diable, le condamné reçoive, au moyen d'escargots sympathiques ou d'un appareil téléphonique quelconque, les échos de nos discussions et les noms des combattants.

Il doit, car il était tout à fait cocardier et très militaire, nourrir des sentiments haineux contre la plupart de ceux qui le défendent aujourd'hui et, de même qu'il était persuadé que la revision de son procès était due aux efforts de M. le général de Boisdeffre et de M. le général Gonse, de même il doit conserver un culte profond pour Déroulède et pour Coppée, deux chantres militaires.

Écoutez! Une des drôleries de cette époque qui en fourmille, c'est de penser que Dreyfus doit être un enragé antidreyfusard.

A PROPOS DES LIGUES

28 mars.

Au Sénat, hier, M. Trarieux, imitant d'ailleurs l'exemple donné par les frondeurs des autres ligues qui réclament les douceurs du martyre, a demandé à M. Lebret pour quelle cause on a choisi arbitrairement dans le Comité de la Ligue des Droits de l'homme des membres à poursuivre; et pourquoi, notamment, on a exempté des poursuites le président lui-même, Trarieux en personne.

M. Lebret a répondu, comme toujours, d'une façon inintelligible, mais il paraissait encore plus embarrassé que de coutume, si c'est possible.

C'est que, lorsqu'on se met à faire de l'arbitraire, on ne sait jamais à quelle absurdité on risque d'aboutir. C'est comme lorsqu'on se met à mentir; on ne sait jamais où vous conduira le mensonge. Par pusillanimité, on donne une entorse a la légalité, et on se trouve obligé de piétiner les lois les unes après les autres. Par peur vous mentez, et les complications s'entassent sur votre tête.

Que de choses auraient été toutes simples prises à temps, qui deviennent des montagnes lorsque les jours, en s'écoulant, ont développé les résultats de l'arbitraire ou du mensonge! Pour la plupart des fautes, des

crimes des hommes, il se passe ce qui se passa pour le forfait historique de Troppmann.

Il ne faudrait pas croire que le matin, en se levant, Troppmann a saisi la pioche célèbre, légendaire, dont ce journal a donné le fac-similé, s'il vous plaît, et lui a dit : Allons, viens, ma bonne pioche, nous allons tous les deux tuer onze personnes... Viens, tu auras de la besogne. Viens, tu t'amuseras.

Non. Troppmann savait que la domestique de la famille Kink avait reçu une somme de cinquante francs, et il voulait tout simplement s'approprier cette somme.

Mais il réveilla le petit chien, qui réveilla la bonne, qui réveilla son maître, qui réveilla sa femme, qui réveilla ses enfants, et Troppmann se trouva obligé de tuer tout ce monde-là, avec sa pioche, y compris le petit chien, pour avoir ses cinquante francs.

Je ne veux certainement comparer à Troppmann aucun des hommes publics dont on parle depuis des mois à propos des incidents compliqués d'une cause historique. Je veux seulement dire que s'ils avaient su au début à quoi ils s'exposaient, à quel abîme ils arrivaient, celui-ci n'aurait pas poursuivi, cet autre n'aurait pas menti, ce troisième n'aurait pas joué les déguisés dans les jardins publics. Tous se seraient tenus tranquilles. Nous ne connaîtrions pas les noirceurs de certaines âmes, et nous ne serions pas, nous autres, les ennemis du grabuge, obligés de nous creuser la

tête pour trouver un moyen de sauver tout ce qui doit être sauvé, aussi bien parmi les bourreaux que parmi les victimes.

LES PIÈCES SECRETES

29 mars.

La science de la température ou de la prévision du temps est encore dans l'enfance. Cependant, grâce à la rapidité des communications et à la permanence des observations dans les observatoires, on commence à introduire un peu de méthode dans cette spécialité qui rendit célèbre Mathieu de la Drôme. On prévoit les tempêtes plusieurs jours d'avance. Lorsque l'on connaîtra les innombrables circonstances qui influent sur les variations atmosphériques, on arrivera certainement à dégager les lois de ces révolutions de notre enveloppe qui, on peut en être certain, ne sont point l'effet du hasard.

Bien autrement curieuse et peut-être encore plus difficile serait l'étude de notre atmosphère psychologique, de cette enveloppe morale au milieu de laquelle nous vivons, et qui, elle aussi, doit obéir à des lois régulières. Ainsi, qui pourrait expliquer pourquoi en ce moment-ci presque tous les esprits se trouvent orientés, à propos de l'Affaire, toujours, sur la question de savoir si oui ou non les juges du premier Con-

seil de guerre ont condamné sur des pièces secrètes, c'est-à-dire sur des pièces qui n'avaient pas été communiquées à l'accusé ni à son défenseur. Depuis des mois ce coin de l'Affaire était resté inexploré. Un remous de l'opinion nous y reporte, et, comme nos cerveaux fatigués, surmenés, ont laissé filtrer les incidents par centaines, la chose paraît presque nouvelle.

Elle a une importance considérable. Les nations chez lesquelles on condamne les accusés sans leur expliquer ce qu'ils ont fait et sans même leur demander des éclaircissements sur leurs actes ont évidemment un outillage judiciaire inférieur et, bien que cette coutume malsaine se soit introduite il y a un peu plus de cent ans dans nos mœurs, à cause d'un surcroît de besogne qui faisait désirer au Tribunal révolutionnaire de ne plus être distrait par les plaidoiries et les interrogatoires, nous avons connu très rapidement les inconvénients considérables de ce huis clos perfectionné.

S'il était prouvé qu'on l'a imposé au premier Conseil de guerre, il serait difficile d'épargner les auteurs de cette espièglerie un peu forte. Or, cela semble prouvé Ne tenons pas compte des épanchements du capitaine Freystætter. Attendons pour la discuter de connaître officiellement la déposition de M. Casimir-Perier devant la Cour de cassation. Il reste une lettre péremptoire du colonel Picquart, invoquant le témoignage de tous les membres de l'état-major. Il reste

une très loyale et très digne réticence de M. le général Mercier, qui, au procès Zola, a refusé de nier qu'il eût fait porter aux juges militaires des pièces secrètes. Il reste enfin quelques milliers de journaux qui reproduisent aujourd'hui même une note officielle annonçant que la Cour de cassation examine le dossier secret. Or, ce dossier secret, Me Demange le connaît-il ? L'a-t-il discuté? Non. Eh bien alors!...

A PROPOS DE L'ENQUÊTE

2 avril

C'est vraiment un chagrin pour moi que de constater l'effet navrant produit sur quelques-uns de mes confrères par la publication du dossier de l'enquête, que nous avons commencée avant-hier. Quelques-uns de ces pauvres confrères sont vraiment hors d'eux-mêmes et subissent les attaques d'une maladie inconnue, qui tient le milieu entre la rage et la danse de Saint-Guy.

Les uns considèrent notre publication comme un attentat horrible et appellent sur nos têtes les foudres de l'administration et de la justice. Les autres se lamentent à la pensée que l'opinion publique va être appelée à collaborer avec la Cour de cassation.

Mais alors, s'écrient-ils, d'un ton navré, c'est la lumière ! Et si l'on fait la lumière, ce sera la revision.

Ces indignations et ces plaintes prouvent combien

cette sorte de journalistes est sincère quand elle défend la liberté de la presse.

Veuillez, maintenant, considérer qu'il a toujours été convenu et solennellement affirmé que l'enquête serait communiquée au public; que ce pays-ci, malgré la bonne volonté de quelques écrivains, ne peut indéfiniment se contenter du régime du Conseil des Dix; que nous n'avons fait, par conséquent, qu'avancer de trois semaines, peut-être même de quinze jours seulement, la publication promise de l'enquête.

Veuillez considérer encore que pas un de nos détracteurs n'aurait hésité à livrer ces documents à ses lecteurs et à faire valoir auprès de sa clientèle le tour de force qu'il aurait accompli. Cela vous donnera une idée exacte de la sincérité de tous ces chers confrères.

Querelles de boutiques!

Il va sans dire qu'on a foncé sur les pauvres magistrats de la Cour de cassation, en accusant tranquillement l'un d'eux de nous avoir vendu à beaux deniers comptants les volumes qu'il s'était engagé à ne communiquer à personne.

Il faudrait pourtant s'entendre : Avons-nous été achetés, ou avons-nous acheté? Sommes-nous payés ou payons-nous? Faisons-nous partie du Syndicat comme arroseurs ou comme arrosés?

Pour expliquer ce problème, je veux, faisant trêve à ma vénalité et à ma cupidité bien connues, livrer gratuitement une information certaine à mes bons con-

frères. Nous ne tenons le dossier ni d'un magistrat ni d'un avocat, et il ne nous a pas coûté un sou.

Il n'y a pas eu que des magistrats, des avocats parmi les possesseurs des rares exemplaires du dossier; il y a eu aussi des gens qui aiment l'armée et qui sont payés pour l'aimer.

Pourquoi ces gens n'estimeraient-ils pas que c'est faire une œuvre patriotique et militaire que de contribuer à debarrasser l'armee des hommes qui la compromettent?

Nos entrepreneurs de patriotisme raisonnent toujours comme s'ils avaient l'armée française dans leur poche. Elle n'y est pas du tout.

UN BRAVE HOMME

3 avril.

« Je me demande si nous n'avons pas été victimes, en 1894, d'une mystification. »

La personne qui parlait ainsi dans les couloirs de la Chambre, et qui vient d'avouer et de reconstruire ce propos devant la Cour de cassation, est M. Charles Dupuy, président du Conseil.

M. Charles Dupuy était déjà président du Conseil en 1894. C'est près de lui que l'on conduisit, après la parade d'exécution, M. le capitaine Lebrun-Renaud qui ne lui fit part d'aucun aveu du condamné. Il a vu

le dossier secret. Il est au courant de toute l'affaire. Il la connaît autant qu'on peut la connaître, mille fois mieux que nous dans tous les cas. Et il dit : « Je me demande si nous n'avons pas été victimes, en 1894, d'une mystification. »

M. Charles Dupuy est un brave homme, un homme d'ordre, de famille. S'il savait que par sa faute quelqu'un souffre dans la rue, il se lèverait et irait le soulager. Et cependant il reste bien tranquille devant cette hypothèse affreuse. qu'il soulève lui-même, d'une mystification dont le résultat a été peut-être la condamnation d'un innocent.

Il repose en paix auprès de sa femme, sans penser qu'il y a une femme qui souffre et qui pleure auprès de ses enfants déshonorés, et qu'il ne tiendrait qu'à lui de tarir ces larmes, ou tout au moins d'apaiser les angoisses des partisans de la justice, en ordonnant les dispositions nécessaires pour que soit tirée au clair la mystification de 1894.

Mais alors, qu'est-ce que c'est que la justice? qu'est-ce que c'est que la vérité? qu'est-ce que c'est que la solidarité? Pourquoi nous apprendre dans les écoles qu'elles sont nécessaires?... Pourquoi répéter aux enfants et aux electeurs qu'elles constituent la base des nations civilisées? Pourquoi fait-on partie d'une société chrétienne? Pourquoi Jésus est-il descendu sur la terre? Tout cela est donc de la blague, des menteries, des mystifications?

Y a-t-il donc vraiment en France deux races : une

race chrétienne et une race sauvage? une race européenne et une race de nègres blancs? Y a-t-il des Français qui peuvent vivre, boire, manger, dormir en se disant : Nous avons envoyé un officier à l'île du Diable. On nous a fait croire qu'il était coupable. Nous avons été victimes d'une mystification. C'est dommage. Mais comme, pour réparer notre erreur, il faudrait troubler les mystificateurs ou leurs associés, laissons passer le temps et aller les choses. Dreyfus deviendra ce qu'il pourra avec notre mystification. Allons, tout cela n'est pas sérieux. M. Dupuy est un brave homme, encore une fois. Qu'il réfléchisse et il découvrira que la plaisanterie a duré suffisamment, et qu'en la perpétuant, il deviendra lui-même le complice de la mystification.

Et puis, retenez ceci. M. Dupuy dit à des députés : « Je me demande si nous n'avons pas été victimes, en 1894, d'une mystification. » Ces députés répètent cette phrase extraordinaire, cet aveu de doute suivi d'angoisse.

Comment ceux qui l'entendent croiraient-ils à la culpabilité de Dreyfus, lorsque le chef du gouvernement n'y croit pas lui-même?

Comment ne deviendraient-ils pas revisionnistes, au risque de déplaire aux sanguinaires imbéciles qui les accuseront d'avoir été achetés par le Syndicat?

Quel est le brave homme qui se refuserait à répéter la phrase du brave homme Charles Dupuy : « Je me

demande si nous n'avons pas été, en 1894, victimes d'une mystification. »

Mais le brave homme qui se demande cela, n'étant point président du Conseil, exige qu'on lui réponde. Et on lui répondra.

LES PERPLEXITÉS D'UN SOLDAT

4 avril.

Je commentais hier la parole désormais fameuse de M. le président du Conseil : « Nous avons peut-être été victimes, en 1894, d'une mystification. » On me permettra aujourd'hui d'encadrer une parole presque semblable, mais plus noble, plus humaine, plus chrétienne, tombée des lèvres d'un soldat, recueillie par ses amis et livrée par eux au public, sans qu'il ait protesté : « Il y a peut-être un innocent à l'île du Diable », a dit M. le commandant Freystætter.

M. le commandant Freystætter était capitaine en 1894. Il fut le plus jeune des membres du Conseil de guerre qui jugea Dreyfus, et en cette qualité il fit le premier connaître son avis. Puis il partit pour Madagascar. Et les années passèrent.

Un jour, dans un village où il campait, le capitaine reçut un paquet de journaux qui lui apprirent que le bordereau n'avait peut-être pas été écrit par Dreyfus ; que le colonel Henry venait de se couper la gorge,

après avoir avoué qu'il avait fabriqué un faux pour établir la culpabilité de Dreyfus; que le général de Boisdeffre venait de donner sa démission de chef d'état-major général.

Le capitaine se rappela que les experts avaient affirmé que le bordereau était de Dreyfus. Il se rappela qu'Henry avait témoigné contre Dreyfus, et il se mit à souffrir parce qu'il se mit à douter.

S'il avait été un homme d'Etat, il aurait dit : « Elle est bien bonne! J'ai été mystifié. » Comme il n'était qu'un soldat, c'est-à-dire un homme d'action, c'est-à-dire un homme pour qui la pensée doit se traduire par un acte, il se demanda comment il trouverait le moyen de réparer l'erreur qu'il avait peut-être commise. Et l'écho de ses perplexités est arrivé devant le public.

Le commandant Freystætter sollicite pour parler la permission de son chef, le ministre de la marine, ou l'invitation de la Cour de cassation.

Pourquoi a-t-il fallu attendre qu'un officier revînt de Madagascar pour proclamer cette vérité simple : C'est un crime d'essayer de créer une confusion entre un faussaire et l'armée?

Pourquoi tous ces chefs, qui ont notre confiance, dont quelques-uns ont même notre admiration, n'ont-ils pas compris qu'à aucun prix il ne fallait laisser s'introduire les passions politiques dans l'affaire de la revision; que c'était l'armée elle-même qui devait prendre l'initiative de cette revision et montrer l'excellence de sa justice, en vérifiant et en réparant, s'il

y avait lieu, une de ces erreurs qui échappent à tous les juges?

Cela n'eût-il pas mieux valu que de se mettre à la remorque de quelques écervelés, auxquels les grandes causes vaincues en ce pays-ci peuvent reprocher tous leurs échecs ?

Jusqu'à ces derniers jours, il était encore temps de réparer les funestes conséquences d'un inexplicable entêtement. Peut-être est-ce encore possible aujourd'hui. Sera-ce possible demain?

LA DÉPOSITION DE M. LE GÉNÉRAL ROGET

5 avril.

Si nous étions assez peu honnêtes pour prendre exemple sur les singuliers industriels de presse qui nous honorent de leurs injures ou de leurs dénonciations; si dans l'affaire qui passionne les esprits, nous n'étions pas uniquement guidés par le souci de la vérité et par le désir de la faire connaître au public, sans même nous inquiéter de l'issue des débats devant la Cour de cassation, il nous aurait été bien facile de nous comporter, vis-à-vis de la déposition de M. le général Roget, comme quelques-uns de nos déloyaux concurrents se comportent vis-à-vis de certains documents. Ils les suppriment, les tronquent ou les défigurent sous prétexte de les résumer.

Nous avons donné cependant la déposition du général Roget qui converge tout entière vers la demonstration de la culpabilité de Dreyfus, comme nous donnerions la démonstration mathématique de cette culpabilité, si elle était dans l'enquête.

Je désire aller plus loin et dire que cette déposition du géneral Roget émane visiblement d'un homme des plus intelligents, d'un esprit des plus ouverts, et qu'elle est de nature a contre-balancer, auprès de ceux qui jugent un peu vite, certaines dépositions favorables au condamné.

Malheureusement — ou heureusement, selon le point de vue auquel on se place — elle est précédée d'un petit préambule qui l'anéantit, pour ainsi dire, en face des gens qui ont appris à raisonner et qui ont l'esprit scientifique.

M. le général Roget dit : « Je n'ai éte mêlé en rien à l'affaire Dreyfus. Je commandais un régiment en province quand elle a eu lieu. » Et il raconte ensuite qu'il n'est revenu au ministère qu'en 1897-98, trois ans après cette affaire dont il ignorait le premier mot Il ajoute : « J'ai fait mon enquête personnelle ; ce que j'y ai appris m'a fait désigner comme chef de cabinet de plusieurs ministres, et voici le résultat de cette enquête. »

M. le général Roget, qui a étudié l'affaire trois ans apres sa conclusion, a donc vu passer sous ses yeux cette série de documents rassemblés après coup pour fortifier une accusation qui, de l'aveu de tous, a paru

chanceler dès qu'on a voulu l'analyser. Cette série de documents en contenait un qui a paru à M. le général Roget, et à son ministre, péremptoire, puisqu'ils l'ont exposé à l'admiration des fidèles en août dernier : c'était un faux, le faux d'Henry.

Au point de vue du bon sens, il est regrettable que M. le général Roget ait été obligé de déclarer, à la préface de sa déposition, qu'il n'avait été mêlé en rien à l'Affaire. Il eût donné un gage de sécurité plus complet à la Cour et au public, s'il avait pu dire précisément le contraire de ce qu'il a dit ; à savoir : J'ai été mêlé à l'affaire depuis son début. J'étais au ministère quand le bordereau y est arrivé, et je ne l'ai pas quitté depuis. J'ai suivi jour par jour tout ce qui s'est fait et je puis en parler en connaissance de cause.

Hélas! il y avait un officier qui pouvait dire cela. Il était tellement au courant de l'affaire qu'il a compris la nécessité de la corser pour la rendre vraisemblable. Celui-là, ce n'est pas Déroulède qui a arrêté son cheval par la bride ; c'est M. Cavaignac qui l'a cueilli sur son rond de cuir pour l'envoyer au Mont-Valérien, où il s'est, dit-on, coupé la gorge.

Son spectre plane sur l'enquête.

UN PEU PLUS DE CLARTÉ

6 avril.

J'ai remarqué, au cours d'une carrière de presse déjà longue, que les journalistes ressemblent aux autres hommes, surtout sur ce point : quand ils se fâchent, c'est qu'ils ont tort. Il faut donc conclure que les feuilles antirevisionnistes ont tort, car leurs rédacteurs se mettent dans des états réellement affligeants. On ne peut, sans être ému par une pitié sincère, assister à leurs fureurs, et l'on est tenté constamment de les prier de se reposer un peu, et surtout de bien se couvrir en sortant, car ils doivent prendre très chaud, et, par ce temps d'influenza, les refroidissements sont dangereux.

Ils ne sont pas parvenus, d'ailleurs, non plus à dissimuler la stupéfaction que leur a causée l'imperturbable sérénité avec laquelle nous donnons dans leur intégralité les dépositions des témoins qui soutiennent la culpabilité du condamné.

C'est qu'il leur est impossible de comprendre notre état d'âme. Eux, ils « veulent » que Dreyfus soit coupable. Nous, nous ne « voulons » pas que Dreyfus soit innocent. Nous voulons simplement qu'on nous démontre sa culpabilité sur laquelle nous nourrissons des doutes qui survivent aux dépositions de MM. Cavai-

chanceler dès qu'on a voulu l'analyser. Cette série de documents en contenait un qui a paru à M. le général Roget, et à son ministre, péremptoire, puisqu'ils l'ont exposé à l'admiration des fidèles en août dernier : c'était un faux, le faux d'Henry.

Au point de vue du bon sens, il est regrettable que M. le général Roget ait été obligé de déclarer, à la préface de sa déposition, qu'il n'avait été mêlé en rien à l'Affaire. Il eût donné un gage de sécurité plus complet à la Cour et au public, s'il avait pu dire précisément le contraire de ce qu'il a dit ; à savoir : J'ai été mêlé à l'affaire depuis son début. J'étais au ministère quand le bordereau y est arrivé, et je ne l'ai pas quitté depuis. J'ai suivi jour par jour tout ce qui s'est fait et je puis en parler en connaissance de cause.

Hélas ! il y avait un officier qui pouvait dire cela. Il était tellement au courant de l'affaire qu'il a compris la nécessité de la corser pour la rendre vraisemblable. Celui-là, ce n'est pas Déroulède qui a arrêté son cheval par la bride ; c'est M. Cavaignac qui l'a cueilli sur son rond de cuir pour l'envoyer au Mont-Valérien, où il s'est, dit-on, coupé la gorge.

Son spectre plane sur l'enquête.

UN PEU PLUS DE CLARTÉ

6 avril.

J'ai remarqué, au cours d'une carrière de presse déjà longue, que les journalistes ressemblent aux autres hommes, surtout sur ce point : quand ils se fâchent, c'est qu'ils ont tort. Il faut donc conclure que les feuilles antirevisionnistes ont tort, car leurs rédacteurs se mettent dans des états réellement affligeants. On ne peut, sans être ému par une pitié sincère, assister à leurs fureurs, et l'on est tenté constamment de les prier de se reposer un peu, et surtout de bien se couvrir en sortant, car ils doivent prendre très chaud, et, par ce temps d'influenza, les refroidissements sont dangereux.

Ils ne sont pas parvenus, d'ailleurs, non plus à dissimuler la stupéfaction que leur a causée l'imperturbable sérénité avec laquelle nous donnons dans leur intégralité les dépositions des témoins qui soutiennent la culpabilité du condamné.

C'est qu'il leur est impossible de comprendre notre état d'âme. Eux, ils « veulent » que Dreyfus soit coupable. Nous, nous ne « voulons » pas que Dreyfus soit innocent. Nous voulons simplement qu'on nous démontre sa culpabilité sur laquelle nous nourrissons des doutes qui survivent aux dépositions de MM. Cavai-

gnac et Roget, et que, même, ces dépositions fortifient.

C'est pourquoi les antirevisionnistes suppriment tout ce qui les gêne. Nous, nous ne supprimons rien, parce que rien ne nous gêne.

J'ai déjà hier rendu hommage à l'habileté et à l'ingéniosité de M. le général Roget, qui a su transformer en semoule assimilable l'indigeste macaroni de M. Cavaignac; mais j'ai marqué aussi que sa déposition aurait gagné à ne pas être précédée d'une déclaration d'incompétence, et de cet aveu, loyal d'ailleurs, que le général ne s'était occupé de l'affaire Dreyfus que lorsque le condamné était depuis trois ans déjà à l'île du Diable.

Elle aurait gagné aussi à un peu plus de précision dans les détails techniques. Ainsi, en discutant le bordereau, le général dit que la pièce de 120 court date de 1891. C'est une erreur. La pièce de canon de 120 court porte, en caractères fondus avec elle, la mention du modèle de 1890. Son frein est le même que celui de la pièce de 155 court sur affût de plate-forme qui date de 1888. En 1891, les planches du canon de 120 court furent envoyées à Saint-Cyr. Et en 1892, le chef d'escadron professeur du cours d'artillerie décrivit à ses élèves le frein hydropneumatique, en indiquant que le principe de ce frein conduisait au canon à tir rapide de campagne.

De même encore, la déposition du général aurait gagné en autorité si son auteur avait pu démontrer qu'il n'avait aucune animosité contre le condamné. Or,

le colonel Fabre a déposé devant M. Besson d'Ormescheville que le commandant Bertin et le lieutenant-colonel Roget lui avaient fourni sur Dreyfus des renseignements de nature à fermer au futur condamné les portes de l'état-major général. Ces renseignements ne sont pas, d'ailleurs, d'accord avec la déposition du général, qui déclare que Dreyfus lui faisait l'effet d'un officier remarquable.

En somme, un peu plus de clarté est absolument nécessaire.

POURQUOI ?

8 avril.

Depuis plusieurs jours je me pose quelques questions sans pouvoir parvenir à les résoudre, et je me décide à faire part de mon embarras au lecteur.

Pourquoi les gens qui veulent à toute force que la Cour de cassation refuse la revision s'obstinent-ils à nous reprocher la publication du dossier de l'enquête? Nous avons publié environ soixante colonnes de ce dossier. Quarante-cinq au moins sont consacrées à aplatir Dreyfus. Ceux qui ne l'aiment pas devraient donc nous remercier.

Pourquoi des gens que la pauvreté de la langue française nous oblige d'appeler nos confrères déclarent-ils que la déposition de M. le général Roget, par exemple, constitue un coup de massue, une preuve écrasante,

l'argument décisif, et persistent-ils néanmoins à injurier les hommes de bonne volonté qui leur ont fourni ces armes redoutables?

Pourquoi affirment-ils que la publication de cette enquête, annoncée et promise par le gouvernement, est scandaleuse et criminelle, alors qu'ils font eux-mêmes des suppléments pour la reproduire?

Pourquoi, pour obtenir le dessaisissement de la Chambre criminelle, a-t-on raconté que les généraux n'avaient pas pu déposer avec une suffisante liberté; que les conseillers les harcelaient de questions insidieuses; que ces témoins n'avaient pas pu insister à leur gré sur les points essentiels?

Le texte même de l'enquête donne un démenti brutal à ces accusations et prouve qu'on a trompé le public et le Parlement pour obtenir cette loi.

Je n'imagine pas, je suppose, qu'après avoir lu les dépositions de M. le général Roget, on soutiendra que cet officier a été gêné dans son témoignage.

La dernière de ses dépositions, celle d'hier, est un pur chef-d'œuvre. Il n'y a pas beaucoup de gens, même au Palais, qui seraient capables de dresser un pareil réquisitoire, et de répondre à l'histoire d'Henry à genoux devant Bertulus par celle de Bertulus à genoux devant Henry.

Un tel effort d'intelligence et d'énergie fait regretter jusqu'aux larmes que le général Roget n'ait été chargé d'étudier l'affaire Dreyfus que trois ans après sa conclusion. S'il y avait assisté dès le commencement, il

n'aurait pas été réduit à fixer sa conviction avec des découpures de journaux.

Il saurait, par exemple, qu'il n'y a jamais eu de faux Otto, que le faux Otto est une blague d'une feuille nationaliste. Il n'aurait pas commis l'impair de parler du Syndicat, comme s'il était dans un café de sous-préfecture, vu que le Syndicat n'existe pas. C'est encore une farce des journaux. Personne ne l'a jamais vu. On n'a jamais trouvé personne qui ait reçu de l'argent du Syndicat.

Un homme sérieux ne parle pas du Syndicat, pas plus qu'il ne parle de robe rouge quand il s'agit d'un juge d'instruction.

Ces erreurs nuisent à la déposition du général, mais elles ne nuiront pas au général lui-même. Elles prouvent qu'il a tout ce qu'il faut pour réussir et devenir le chef des nationalistes! de l'imagination, de de l'éloquence, de la souplesse, etc. J'ai bien envie de prédire à M. le général Roget une belle carrière politique.

LES SECRETS

9 avril.

M. le ministre de la guerre a dû boire du lait en lisant hier matin la déposition de M. le commandant Hartmann. Le commandant, qu'une feuille du soir, bien connue par son amour tapageur pour l'armée,

appelle tranquillement l'avocat de la trahison, sans d'ailleurs publier son témoignage, a soutenu devant la Cour de cassation la thèse développée par M. de Freycinet devant la Chambre, à savoir qu'il n'y a qu'exagération et mystification dans la plupart des histoires de secrets militaires.

Il ne s'agit plus ici de l'affaire Dreyfus, de savoir si Dreyfus est coupable ou non. La question est plus haute. Il s'agit de savoir si on agit prudemment en laissant ce peuple, qui est une armée, se persuader qu'il est entouré de traîtres, d'espions, et qus ses secrets, secrets qu'il ignore, sont vendus.

Nous sommes quelques-uns qui pensons qu'on a tort d'entretenir parmi nous l'esprit de la garde nationale, et qu'on pourrait le payer cher un jour. Nous sommes quelques-uns, et le ministre de la guerre semble des nôtres, qui pensons que c'est faire une œuvre réconfortante et patriotique que de montrer l'inanité de ces prétendus secrets qu'on découvre tout imprimés, quand on veut se donner la peine de regarder la devanture d'une librairie militaire.

Que de fois déjà ai-je demandé qu'on me montrât, dans l'histoire de nos guerres, la moindre bataille, le moindre combat d'avant-garde perdus ou gagnés à la suite d'un espionnage ou d'une livraison de secrets, en temps de paix bien entendu! On n'a pas pu m'en indiquer un.

En 1864, par exemple, les Autrichiens et les Prussiens ont combattu côte à côte dans les Duchés.

Les Prussiens possédaient déjà le fameux fusil à aiguille. Les Autrichiens ne l'ont pas même vu. Et, deux ans après, ils étaient décimés par ce fusil !

Il ne faut jamais rien affirmer d'absolu dans les choses humaines; mais on peut dire que toutes ces histoires d'inventions foudroyantes, de découvertes tenues secrètes n'ont jamais donné la victoire à personne. Le canon lui-même, la première fois qu'il parut sur les champs de bataille, à Crécy, n'aurait pas fixé la victoire sans la tactique singulière qui consista à faire charger les fantassins français par leur propre cavalerie.

Le guerrier porte en lui son arme véritable. C'est son cœur. Les paysans de Stofflet prirent les canons des Bleus à coups de bâton. On ne trouverait jamais mieux, je crois, comme dissemblance d'armement.

A cette heure, la véritable science de la victoire consiste à obtenir des hommes, non pas qu'ils utilisent les ressources des machines d'horlogerie qu'on leur confie, mais qu'ils restent plus longtemps que l'ennemi dans des endroits où les morceaux de fer passent sans crier gare.

Or, cela s'obtient avec des chefs qui savent inspirer confiance, avec un courant rapide d'idéal et d'entrain patriotiques, et non avec des jérémiades et des histoires de croquemitaine pendant la paix, et qui dégénéreraient trop facilement en sauve-qui-peut pendant la guerre.

Vraiment, on ne dirait guère, en lisant nos feuilles

et en écoutant nos conversations toutes pleines d'anecdotes déprimantes, que nos arrière-grands-pères chantaient en partant pour la bataille :

« Nous ne craignons rien. Si le ciel tombait sur nos têtes, nous le soutiendrions du fer de nos lances. »

UN DISCOURS MINISTÉRIEL

10 avril

Il n'y a pas d'exemple qu'un ministre ait consacré un discours à développer cette pensée : Depuis que je suis au pouvoir, tout va mal.

M. Charles Dupuy s'est donc conformé à une vieille tradition ministérielle en dressant le tableau de la prospérité de la République, en annonçant que le Parlement, enfin sorti des douzièmes provisoires, allait voter un paquet de lois destinées à nous rendre tous heureux, et en affirmant enfin que la République n'avait rien à craindre des entreprises de ses ennemis. Il a eu, pour exprimer cette dernière idée, une phrase que n'eût point désavouée Floquet, dans ses bons jours, et que je recommande aux fabricants de Manuels d'éloquence : « Quelles que soient les épaules sur lesquelles se dessine en lignes indécises et fuyantes le manteau de la dictature ou de la monarchie. le pays juge les épaules trop faibles et le manteau suranné. » Ils ont trouvé cela très bien, au Puy. Et de fait, c'est tapé.

Je concède cependant que M. Charles Dupuy n'a point été trop irrespectueux ou trop familier avec la vérité, lorsqu'il a opposé les réalités économiques du jour, qui ne sont point effrayantes, aux doléances de nos excellents grabugistes; ni lorsqu'il a escompté les distractions et les bénéfices de l'Exposition de l'an prochain; ni lorsqu'il a marqué sa satisfaction des traités conclus avec l'Angleterre ou avec l'Italie, dans le but de mettre fin à des situations internationales confuses ou troublées.

D'ailleurs, l'Exposition elle-même est incompatible avec les jérémiades, et ce n'est point lorsqu'on prépare une réception qu'il convient d'insister sur le mauvais état de ses affaires ou les défectuosités de son logis.

M. Charles Dupuy a parlé de l'Affaire, bien entendu. Comment n'en aurait-il pas parlé? Il s'est exprimé à ce sujet, je me permets de le penser, en termes des plus convenables : « La Cour suprême dira ce qui doit être dit. Et elle parlera selon le droit et la justice. » Je ne suis point de l'avis des gens qui prétendent que, dans certains cas, le droit et la justice ne sont point forcés de marcher ensemble, et du moment que M. Charles Dupuy affirme que l'arrêt fera « la pleine lumière », il me semble que les plus déterminés revisionnistes n'ont pas le droit d'en demander davantage. Ils ne réclament, ils n'espèrent que la pleine lumière. On la leur promet, c'est bien. La pleine lumière! mais c'est notre spécialité. Nous le prouvons tous les jours.

M. Charles Dupuy est même allé beaucoup plus

loin. Il a fait entrevoir qu'après l'arrêt « les responsabilités seront établies et les sanctions suivront, si elles sont reconnues nécessaires ».

C'est presque du luxe. En tout cas, ainsi que le fait remarquer le ministre, ces sanctions ne sauraient atteindre l'armée qui ne doit pas être rendue « solidaire des aberrations et des fautes de quelques uns ».

C'est un acte de folie et d'injustice, que de vouloir rendre les collectivités responsables des méfaits des individualités. Et quand il s'agit de l'Eglise ou de l'Armée, c'est plus qu'un acte de folie ou d'injustice, c'est un crime contre la patrie, qui repose sur ces deux instruments sacrés qu'on appelle la croix et l'épée.

ENTRE CATHOLIQUES

11 avril.

J'ai déjà salué, ici même, l'effort généreux d'un groupe de catholiques réunis autour d'un Comité qui réclame « le triomphe de la justice et de la vérité dans la crise actuelle », c'est-à-dire qui est revisionniste. Ce Comité, présidé par M. Paul Viollet, de l'Institut, a convoqué, comme on l'a vu avant-hier, ses adhérents à une modeste séance, dans laquelle le président et M. l'abbé Pichot ont éloquemment parlé au nom du Parti de la Vérité dont je m'honore d'être un humble

membre. Je crois avoir eu l'avantage de faire connaître au public M. l'abbé Pichot. Ma présentation lui a valu les outrages enragés de quelques-uns de nos frères en Jésus-Christ. Il s'en moque probablement, comme moi.

Si les catholiques ont conquis de nos jours la légitime influence qu'ils exercent, si leurs établissements d'éducation ont obtenu ce résultat énorme, admirable, d'arriver *ex æquo* avec ceux de l'Etat qui dispose de toutes les ressources nationales, à qui le doivent-ils? A des hommes tels que Falloux, Montalembert et Lacordaire. Ouvrez les feuilles qui, il y a un demi-siècle, revendiquaient, sans le mériter, l'honneur de représenter les catholiques, et qui nourrissent encore cette prétention. Vous trouverez les Falloux, les Lacordaire, les Montalembert accablés d'injures, dénoncés, accusés de trahison, d'apostasie, mille fois plus maltraités, si c'est possible, que les Vénérables les plus vénérables des Loges.

Ce sont ces mains qu'ils ont mordues qui ont rendu les catholiques maîtres de la bourgeoisie française. Ce sont les mains qu'ils sont en train de mordre qui les empêcheront, peut-être, de perdre le fruit, si péniblement cueilli, de tant d'efforts et de tant d'abnégation.

Car, comme l'a dit M. Jorrand, si, à peine sortis de l'ère de la persécution, ils essayent de persécuter à leur tour, s'ils justifient en quelque sorte les moyens déloyaux dont on s'est servi contre eux, en s'en servant contre d'autres, ils devront, qu'ils n'en doutent

pas, subir des représailles farouches et d'autant plus terribles qu'ils auront pour ainsi dire désarmé leurs amis et paralyse leurs defenseurs.

C'est donc servir les idées religieuses que de crier casse-cou à ces égarés qui se réclament d'une religion d'amour avec des cris de haine, et de supplier les enfants des martyrs de ne point se transformer en bourreaux.

La tâche est ingrate, car la plupart de ces enragés s'irritent des services qu'on essaye de leur rendre.

Je ne parle, bien entendu, ni de notre admirable clergé qui est resté silencieux — un peu trop peut-être — devant la danse du scalp, ni des catholiques qui ont imité leurs prêtres. Je parle pour ce monde bruyant et sonore qui est au parti catholique ce que les carillons sont aux églises. Je parle pour ces demi-sauvages qui confondent la superstition avec la foi, et les simagrées avec les œuvres, comme les nègres du Congo confondent le faux-col, les bottes et le chapeau Gibus avec la civilisation.

UN TÉMOIN

13 avril.

Il n'est que temps de coudre une réflexion à la déposition de M. Casimir-Perier, car les faits et les documents se suivent et se poussent les uns les autres avec une rapidité trop grande pour qu'on ait l'espoir de

les rattraper, et même de les récapituler, avant la sentence qui les fera passer du domaine de l'actualité dans celui de l'histoire.

M. Casimir-Perier a donc, négligemment, débuté par cette phrase : « Si j'ai d'ordinaire ignoré, pendant que j'occupais la présidence de la République, ce qui touchait à la marche des affaires publiques, il n'est aucun fait porté à ma connaissance personnelle que j'aie laissé ignorer aux ministres responsables. »

Après le 18 Brumaire, lorsqu'il s'agit de faire encore une fois le bonheur de la France en lui donnant une Constitution, Sieyès, homme symétrique, avait imaginé à la tête de sa pyramide politique un fonctionnaire suprême dont l'unique tâche était d'élire et de choisir les dépositaires du pouvoir, à un degré et à un titre quelconques, mais qui, lui-même, n'avait aucune décision à prendre sur la marche des affaires. Bonaparte, à qui ce poste était destiné, répondit à Sieyès qu'il n'avait aucune vocation pour le métier de porc à l'engrais.

Il appert du témoignage de M. Casimir-Perier, que c'est à ce métier repoussé par Bonaparte que ses ministres se sont efforcés de le réduire. Ils n'y ont pas réussi d'ailleurs, puisqu'il a préféré s'évader par une démission. Il aurait mieux fait d'y échapper en jetant dehors ses éleveurs. Il l'aurait pu, car il a une forte moustache et on fait ce qu'on veut de ce pays-ci avec une moustache, comme l'a démontré Napoléon III. Enfin il a préféré s'en aller et ne pas causer de grabuge en

révélant une situation bizarre, que nous ignorerions encore sans l'affaire Dreyfus.

Il reste à se demander pourquoi, seul, M. Casimir-Perier a joui du triste privilège de ne connaître la politique que par la lecture des journaux, ce qui l'exposait tout de même à se tromper parfois.

Tous ceux qui connaissent la haute cuisine politique savent que M. Grévy, M. Carnot et même M. Faure, présidaient réellement le Conseil des ministres, étaient mis par eux au courant de tout ce qui se passait, et émettaient, sinon sur toute chose, au moins sur les sujets importants, un avis qui était toujours très respecté et quelquefois prépondérant.

Pourquoi donc M. Casimir-Perier a-t-il été moins heureux que ces trois messieurs? Est-ce parce qu'il était manifestement le Président des modérés, et le Président de la réaction républicaine? Est-ce au contraire parce qu'il était d'une couche sociale supérieure à la plupart des hommes d'État actuels? M. Casimir-Perier fait partie de ce qu'on appelle la haute bourgeoisie et les hommes d'Etat actuels appartiennent plutôt à la petite. Il n'est pas interdit de penser qu'il existe entre la haute et la petite bourgeoisie française, un fossé aussi profond que celui qui séparait jadis la petite et la grande noblesse. Très souvent, d'ailleurs, les fossés sont d'autant plus profonds que leurs bords sont plus rapprochés.

Si M. Casimir-Perier a manqué d'énergie en subissant, même un seul jour, cette situation, de quoi man-

quaient ceux qui la lui ont fait subir? Voilà ce que je serais curieux de savoir.

Était-ce aussi une simple mystification?

INTERPELLATION FUTURE

14 avril.

Encore une petite réflexion sur la déposition de M. le général Mercier. Le président de la Chambre criminelle, M. Loew, lui demande s'il est à sa connaissance que des pièces secrètes aient été communiquées au conseil de guerre.

M. le général Mercier réplique que la Cour n'est pas saisie d'une demande d'annulation et qu'il n'a pas à répondre à cette question.

Évidemment, si M. le général Mercier n'était pas le soldat remarquable et éminent qu'il est, si ce n'était qu'un contribuable ordinaire, le président Loew lui aurait administré une de ces mercuriales qui errent toujours sur les lèvres des magistrats: « Apprenez, monsieur, que la Cour n'a de leçons à recevoir de personne, et que si elle vous fait l'honneur de vous questionner, c'est qu'elle connaît l'étendue de ses droits, et par conséquent de vos devoirs. » Il me semble que j'entends cela d'ici.

Le président Loew ne répliqua point et encaissa le refus du général. Ce qui prouve combien cette pauvre

Chambre criminelle a été douce et coulante. Ce qui prouve que le Syndicat, le fameux Syndicat qui l'a achetée, comme chacun sait, a été floué, qu'il n'en a pas eu pour son argent. Ce qui prouve, enfin, que les hommes d'État qui ont arraché aux Chambres la loi de dessaisissement en parlant des questions captieuses de cette Chambre, de la torture morale des témoins, sont de fiers menteurs. Je ne crois pas que jamais Parlement ait été victime d'une plus effrontée... mystification.

Le refus du général Mercier, succédant à un refus semblable de réponse du même général, au procès Zola, constituait déjà pour tout homme impartial et sensé une certitude morale que Dreyfus fut jugé sur des pièces secrètes, et que par conséquent, en vertu des dispositions formelles de l'article 441 du Code d'instruction criminelle, toute la procédure de 1894 doit être annulée.

La déposition de M. Casimir-Périer est venue confirmer encore cette certitude morale. M. Casimir-Perier a, en effet, déclaré qu'il ne pouvait s'imaginer que des pièces secrètes qu'il avait vues seraient communiquées aux juges du conseil de guerre.

Enfin, un de ces juges, M. le commandant Freystætter, dont il a déjà été parlé, cédant à un besoin supérieur de libérer sa conscience, écrit à ses chefs que le témoignage d'Henry détermina sa conviction sur la culpabilité de Dreyfus; que le faux et le suicide du témoin ont fait naître des doutes dans son esprit, et qu'enfin des pièces destinées à établir la

trahison de Dreyfus ont été communiquées au Conseil dans la chambre où il délibérait. La certitude morale va donc devenir une certitude matérielle.

Dans de pareilles conditions, et toutes les probabilités de revision réservées, il me semble que le devoir de la presse indépendante, à Paris et dans les départements, est d'inviter les membres du Parlement à interpeller, dès la rentrée, le garde des sceaux et à lui demander pour quelles raisons il persiste à ne pas saisir la Cour de cassation, ainsi que la loi l'y autorise, ainsi que l'enquête lui en fait un devoir, d'une demande d'annulation.

Et, instruits par l'expérience, les auteurs de cette interpellation ne voudront pas permettre que le gouvernement leur réponde par des considérations d'opportunité politique, semblables à celles qui lui ont servi pour obtenir de la faiblesse du Parlement la loi de dessaisissement.

Il faut, dès à présent, commencer à songer à ce que produira, au milieu des débats actuels, le retour des Chambres. Il n'est que temps.

MAUVAIS CARACTÈRE

16 avril.

J'ai lu avec un intérêt considérable un rapport officiel adressé au journal *l'Éclair* par M. Deniel, commandant des îles du Salut, sur l'attitude tenue à l'île

du Diable par un condamné auquel une grande partie du public français s'intéresse, lorsque ledit M. Deniel vint lui annoncer que son recours en revision était reçu en la forme.

Ce condamné, qui persiste à penser que M. le général de Boisdeffre s'occupe activement de sa réhabilitation, s'est montré troublé. Il a dit qu'il ne se souvenait plus de rien depuis le temps, et que son rapport tiendrait en quinze lignes; qu'au reste sa femme et Me Demange étaient au courant de tout et répondraient pour lui.

Cette attitude a paru suspecte au commandant des îles du Salut. Il est en effet évident que le condamné, qui ne sait absolument rien de ce qui s'est passé ici, qui n'a jamais su qu'Henry s'était suicidé, et qui de toute son affaire ne connaît encore que le bordereau, aurait dû réciter au commandant, de mémoire, les plaidoyers de MM. Clémenceau, Joseph Reinach et Yves Guyot. Il aurait dû aussi s'épancher avec confiance dans le sein de cette paternelle administration coloniale, qui le maintient depuis cinq ans dans une espèce de cage en bois noir, et qui l'a fait mettre aux fers pour le punir de la demande en revision, qu'il ignorait.

Ses craintes, ses timidités, ses peurs d'animal battu, que ses gardiens appellent sournoiserie, témoignent, c'est certain, d'un très mauvais caractère.

Ce condamné n'a pas compris qu'il avait servi de point de conjonction à trois chances exceptionnelles,

dont une seule suffirait au bonheur d'un homme ordinaire.

Il a eu pour principal témoin dans son procès le lieutenant-colonel Henry, qui se hâtait d'annoncer aux journaux son arrestation, et qui plus tard confectionnait un faux pour corser les preuves insuffisantes, paraît-il, de sa culpabilité.

Il a eu pour juge d'instruction M. le lieutenant-colonel du Paty de Clam.

Et enfin il a eu pour expert, déterminant la majorité, M. Alphonse Bertillon.

Si l'on ajoute à ces trois chances cette considération que son maintien à l'île du Diable paraît à de nombreuses et éminentes personnes nécessaire à la sécurité de la patrie, et cette autre que son cadavre, salé, a été réclamé par un ministre des colonies, en cas de décès, on sera forcé de conclure que toute idée de suicide chez ce condamné, si elle n'est pas un acte de cabotinage, comme on le dit, est au moins l'indice d'une âme bien noire et le fait d'un homme bien difficile à contenter.

Enfin, un dernier grief. Le condamné manque de variété dans son style. Toutes ses lettres se ressemblent. Elles contiennent toutes la même protestation d'innocence et de confiance en M. le général de Boisdeffre.

C'est vraiment ignoble.

L'ÉLOGE DU CALME

17 avril.

C'est un plaisir exquis, presque divin, que de rester calme et courtois, maître de sa langue et de sa plume et respectueux des personnes, au milieu du déchaînement des passions furieuses de gens qui, en très grand nombre, s'expriment comme ils ont été élevés, c'est-à-dire très mal.

Les dépositions de l'enquête sont généralement contradictoires, et les affirmations y sont suivies de dénégations. Il n'est pas très difficile de discerner, sinon la vérité, du moins la vraisemblance, au milieu de ce conflit de paroles et de pensées. Mais il faut réfléchir et raisonner. C'est un travail que plusieurs publicistes épargnent au public et à eux-mêmes en se bornant à couvrir d'injures les témoins qui ne pensent pas comme eux.

Je me trompe peut-être. Peut-être est-ce la vraie façon actuelle de discuter. Mais de vieilles habitudes m'en écartent. Et il me semble que je m'avilirais à mes propres yeux si je mettais en doute la sincérité des déposants. Oui, je crois qu'ils sont tous sincères, aussi bien ceux qui témoignent contre l'accusé que ceux dont les dépositions semblent lui être favorables.

Cependant, la tâche est plus pénible pour les uns

que pour les autres. Et le public est trop intelligent pour n'avoir pas fait cette remarque.

Tous ceux qui ont témoigné contre le condamné ont un intérêt personnel ou corporatif à le charger, soit pour se défendre eux-mêmes, soit pour défendre leurs chefs.

Tous ceux, au contraire, qui ont témoigné en faveur du condamné auraient eu intérêt à se taire. Ils ont sacrifié à la satisfaction de leur conscience, soit leur repos, soit leurs chances d'avancement, leur position, leur carrière. Les exemples abondent de gens qui ont appris combien il en coûte de dire ce qu'on pense. Il est bien certain, par exemple, que le lieutenant-colonel Picquart a sacrifié son présent et son avenir à ce qu'il croyait la vérité. Et ce qui m'effraye, c'est qu'il y ait, sur cette généreuse et intelligente terre de France, tant de personnes qui refusent de l'admettre.

Donc, ceux qui témoignent « contre » sont sincères. Ceux qui témoignent « pour » sont sincères et courageux. Telle est mon opinion.

Ils n'ont pas besoin, d'ailleurs, d'être encouragés.

Leur conscience doit leur procurer ces joies intimes et profondes qu'elle mesure aux difficultés du devoir accompli. C'est elle qui leur permet, je suppose, de sourire sur le pilori que leur dressent chaque matin une demi-douzaine de journaux, et de voir couler avec une curiosité un peu indifférente le torrent des invectives.

Il faut rendre cette justice à ceux qui le fournissent

et le dirigent : on ne saurait faire mieux. C'est réellement supérieur. Et quand on regarde le travail, on se demande parfois avec inquiétude si la Bible n'a pas calomnié la boue en nous racontant que Dieu s'en était servi pour créer l'homme.

LE RÊVE DU BRAVE HOMME

18 avril.

Comme le brave homme avait lu, avant de s'endormir, le Dossier de l'enquête, il continua à penser à l'Affaire en dormant. Cela s'appelle rêver. Mais les rêves donnent parfois des lueurs singulières, parce qu'ils sont fournis par l'esprit de la race, qui s'éveille quand l'esprit de l'individu s'endort.

Le brave homme rêva qu'il était chargé de deviner l'énigme sur laquelle tout le monde s'escrime, et voilà ce qu'il trouva :

Il découvrit qu'il y a dans une caisse, au ministère de la guerre, huit cent cinquante mille francs qui se renouvellent tous les ans, et dont on se sert pour rémunérer des informations et des renseignements que personne au monde ne peut contrôler ; car, si l'on pouvait les contrôler, on n'aurait pas besoin de les demander à des agents secrets.

Il découvrit que cette somme énorme, distribuée de la main à la main, attire toutes les fripouilles, tous

les escrocs, tous les mouchards, tous les faussaires du monde entier, comme la lampe du jardin attire les papillons de nuit, et que dans toute l'Europe les cervelles des gens sans scrupule travaillent perpétuellement pour inventer quelque chose à vendre en échange de ce monceau d'or.

Il découvrit que les militaires français, les pauvres militaires français, chargés de la distribution de la manne jaune, et ne sachant pas, c'est leur honneur, moucharder, en sont réduits à se confier à des agents qui inventent quand ils ne trouvent rien et qui les trompent à plaisir.

Il découvrit la preuve de cette opinion générale dans la déposition du policier qui prétend fréquenter « la haute aristocratie et les grands bars », et qui finit par chercher ses informations auprès de Joseph, le sommelier du Betting-Club, et il pensa qu'un état-major qui considère ce policier comme un agent précieux est plus naïf qu'une petite fille de quatre ans.

Immédiatement, tous les agents, tous les espions, et par conséquent toutes les sources, toutes les voies du ministère de la guerre, lui devinrent suspectes, y compris le fameux B., qu'on appelle la « voie ordinaire », par qui le bordereau est parvenu au ministère.

Le brave homme, qui brûle toute sa correspondance qu'il ne conserve pas, pensa qu'il avait fallu être bien bête pour avoir jeté dans une corbeille à papiers, en la déchirant, une pièce aussi importante que le borde-

reau. Il pensa qu'il avait fallu être au moins aussi bête pour croire un attaché militaire étranger capable de cette étourderie inouïe; et qu'il avait fallu être encore beaucoup plus bête, si c'est possible, pour écrire sérieusement ce bordereau, qui a l'air d'annoncer l'envoi d'une commande et qui ressemble à un papier commercial.

Puis il analysa le bordereau lui-même en son rêve, au moyen de ce qu'il avait lu, et il trouva qu'en effet il était invraisemblable qu'un militaire intelligent l'eût écrit, que Dreyfus en fût l'auteur, puisqu'il annonçait en septembre son départ pour des manœuvres auxquelles il savait, en août déjà, qu'il n'irait pas.

Le brave homme, qui a de la logique, pensa aussi que Dreyfus n'avait pas pu livrer le frein hydraulique ou hydropneumatique à l'Allemagne, puisque les nouveaux canons allemands n'ont pas de frein hydropneumatique, car là-bas on a peur des engins compliqués et des outils qu'on ne peut pas réparer sans faire venir l'ouvrier qui les a construits.

Pour toutes ces raisons, le brave homme découvrit enfin que le bordereau était l'œuvre d'un mouchard, qui avait voulu gagner sa mensualité, et qui s'était payé la tête de l'état-major et de la France entière.

Le brave homme se réveilla inondé de lumière intérieure. Il réveilla même sa femme qui dormait paisiblement à ses côtés, et lui dit :

— Je commence à croire que nous avons été, en 1894, victimes d'une mystification.

Sa femme, en se rendormant, lui dit :

— Voilà que tu parles comme Charles Dupuy, à présent !

REVISION OU ANNULATION

19 avril.

Quand on sait un peu d'histoire, on reconnaît que ce qui distingue l'homme d'État, c'est la soudaineté et la précision de ses actes. Il ne conduit pas les événements. Personne ne les conduit. Mais il les comprend et il applique toujours la méthode qu'on vient de discuter si copieusement à l'Académie de médecine, à propos de l'appendicite : il opère le plus vite possible.

Nous n'avons pas eu beaucoup d'hommes d'État depuis le commencement de « l'Affaire ». Tous ceux qui ont gouverné se sont laissé mener, bercer et cahoter par les événements ; et à force d'indécision, ils les ont aggravés.

La revision décidée, dès que des doutes sont nés sur la régularité de la procédure de 1894, aurait passé sans susciter de colères. La revision décidée au lendemain du faux Henry, dans cette période de soixante-douze heures où tout le monde était atterré, aurait encore passé sans troubles moraux. C'est parce qu'on n'a jamais saisi le joint, l'occasion par son cheveu; c'est

parce qu'on a imité cette pauvre Mme Du Barry qui disait sur l'échafaud : « Encore une petite minute, monsieur le bourreau », c'est pour cela qu'on discute avec fureur.

Et comme les discussions deviendraient à la longue fastidieuses, on invente. Ainsi, le bruit d'hier c'était l'ordre donné par M. Charles Dupuy de pousser les choses pour que la Cour de cassation eût accompli sa besogne avant le retour des Chambres. M. Charles Dupuy ne peut pas avoir donné un ordre pareil. Ce n'est pas lui qui règle l'allure de la Cour, pas plus qu'il ne lui dictera son arrêt.

M. Charles Dupuy est comme nous. Il attend. Il attend avec plus d'anxiété peut-être, car il est plus personnellement intéressé à l'issue de l'aventure.

Des trois ou quatre solutions qui peuvent clore « l'Affaire », celle qui semble la plus probable est aussi celle qui nous plairait le mieux, qui épargnerait le plus de responsabilités aux membres de la Cour et qui rendrait impossibles des représailles et des sanctions auxquelles nous ne tenons pas le moins du monde : ce serait la revision avec renvoi devant un Conseil de guerre. Dans ce cas, les militaires répareraient eux-mêmes l'erreur involontaire commise par des militaires. Et ce serait fini.

Supposons qu'au contraire la Cour décide qu'il n'y a pas lieu à revision. Supposons que la Cour ne découvre pas de faits nouveaux dans cette cause où fourmillent les faits nouveaux. Il faudrait mal connaître les revi-

sionnistes pour croire qu'ils ne se rabattront pas immédiatement sur l'annulation, qu'ils sont à peu près sûrs d'obtenir, à moins qu'on ne fasse sortir Philippe II de l'Escurial pour le charger de former un cabinet.

Alors cela devient tout de suite grave, parce qu'il faut rechercher qui était ministre lors du procès Dreyfus, qui a envoyé les pièces secrètes, qui est responsable de l'oubli des formes essentielles de la justice.

C'est pourquoi, lorsque les porteurs de nouvelles se succèdent et racontent que M. Charles Dupuy veut brusquer les choses, mettre la Chambre en face du fait accompli et escamoter le rejet de la revision, je leur réponds : Laissez-moi donc tranquille. Quel intérêt ces gens-là ont-ils à prendre modèle sur Louis XVI, qui pouvait se défendre d'abord et se sauver ensuite? Ils veulent donc absolument aller devant la Haute Cour?

LES ÉTRANGERS

21 avril.

Je découvre dans l'âme de quelques-uns de mes compatriotes des sentiments qui semblent, à première vue, constituer une préface singulière à l'Exposition universelle du Siècle. Ces sentiments sont la haine et le mépris de l'étranger.

Leur apparition sur la terre ne date pas d'hier. On

les constate chez les animaux les plus rapprochés de l'homme par leurs instincts sociaux. Sir John Lubbock les a découverts et analysés chez les fourmis.

Quand il a introduit dans les fourmilières, contenant parfois cent mille habitantes, quelques étrangères qui, considérées à la loupe, ressemblaient exactement à la population à laquelle on les mêlait, toujours il a retrouvé leurs cadavres transportés hors du territoire national. Cette particularité a même conduit les naturalistes à se demander s'il n'y a pas, dans chaque fourmilière, une langue, une mimique, une odeur spéciale. Un phénomène identique a été observé à propos des fameux chiens de Constantinople.

Plus haut dans l'échelle des êtres, on a relevé cette horreur de l'étranger chez beaucoup de peuplades, par exemple chez les nègres de Bornéo. Plus haut encore, elle constitue un des signes caractéristiques de la vieille Chine.

Elle tend à envahir notre caractère national, jadis si doux et si accueillant. Et ce n'est pas un spectacle banal que celui des égards officiels dont nous entourons les chefs d'Etat et leurs représentants, que l'aspect de nos flottes allant tirer tous leurs canons à Kiel pour l'empereur d'Allemagne ou à Cagliari pour le roi d'Italie, pendant que plusieurs de nos journaux et un très grand nombre de leurs lecteurs expriment vis-à-vis des étrangers des sentiments de nature à faire croire que nous sommes en guerre avec le reste du monde.

C'est ainsi que le malheureux Trarieux, ayant relaté une conversation qu'il avait eue avec le comte Tornielli, a été accusé de pactiser avec l'étranger.

C'est ainsi que des membres de l'ambassade d'Allemagne, ayant affirmé sur l'honneur qu'ils n'avaient eu aucun rapport avec Dreyfus, on leur a déclaré que la parole d'honneur d'un étranger n'existait pas.

Il en faudrait conclure qu'un Français a le droit de mentir et de se parjurer sur l'honneur vis-à-vis d'un étranger. C'est une notion tout à fait neuve des rapports internationaux.

Heureusement pourtant, cette haine et ce mépris de l'étranger semblent uniquement réservés aux personnages diplomatiques, aristocratiques et aux travailleurs arrivant chez nous, attirés par l'ouvrage que dédaignent nos compatriotes. Mais lorsque l'étranger est domestique, lorsque surtout il est espion, cette haine et ce mépris se transforment en estime et en confiance.

Il n'est encore venu à l'idée de personne de supposer que le nommé B., qui dans le dossier de l'enquête s'appelle « la voie ordinaire », est peut-être un fumiste ou un agent infidèle. Schwartzkoppen, Panizzardi, ça ne compte pas; mais B., qui est aussi étranger que ces deux-là, c'est la Loi et les Prophètes.

Moralité. — Si vous avez le malheur d'être étranger et si vous voulez tout de même gagner la confiance d'une partie du peuple français, faites-vous larbin et

allez le soir, à quatre pattes, vider les paniers à papier de votre ambassade dans des cornets que vous vendrez au bureau des renseignements

LA VALSE DES AVEUX

22 avril.

Il n'y a personne pour la mettre en musique, et c'est vraiment dommage, car elle en vaudrait la peine.

Ce qu'il y a de tout à fait spécial dans l'Affaire, c'est qu'on ait attendu que Dreyfus fût à l'île du Diable pour chercher des preuves contre lui. Pour le procès on avait cru que le bordereau suffirait. Il ne suffisait pas. Un haut fonctionnaire, M. Lépine, alors préfet de police, qui avait assisté à tous les débats, vint dans une maison que je connais et dit :

— Dreyfus va être acquitté. Je vais donner mes ordres en conséquence.

Alors, on fit jouer le dossier secret dans lequel on avait mis tout ce qu'on voulait, tout ce qu'avait inventé l'imagination des policiers qui fréquentent « la haute société et les grands bars ». Et les juges, ignorant qu'ils commettaient une forfaiture, condamnèrent.

Ainsi comprises, les procédures deviennent extraordinairement simples, et c'est d'ailleurs avec ce système-là que le Tribunal révolutionnaire de 1793 offrit à la nation les têtes des grands-papas et des grand'

mamans de quelques messieurs distingués d'aujourd'hui qui proclament Dreyfus coupable et l'enquête inutile à lire. C'est excessivement curieux.

Le coup des aveux est également postérieur au drame. Il a fallu que M. Cavaignac arrivât au ministère pour que M. le capitaine Lebrun-Renaud lui communiquât la page de son carnet sur laquelle il avait inscrit les aveux, et qu'il a soigneusement détruite ensuite.

Jusque-là il n'y avait pas d'aveux. Personne ne les avait invoqués. Personne ne s'en était préoccupé. Tout le monde les niait, y compris M. le capitaine Lebrun-Renaud. D'ailleurs, la justice militaire n'avait pas imité la justice civile qui, jusqu'au pied de l'échafaud, interroge régulièrement les condamnés, dans ce besoin qu'éprouvaient jusqu'ici tous les hommes civilisés de mettre leur conscience en repos. Il n'y avait personne qui pût provoquer et recueillir juridiquement les aveux de Dreyfus. Et l'attitude même du condamné démontre qu'il n'a pas pu proférer des aveux, que M. le capitaine Lebrun-Renaud, dans sa déposition, considère comme des excuses.

Je serais presque tenté de dire que c'est dommage, car alors je pourrais ajouter que les Allemands ne sont pas plus malins que nous, que leur état-major est bien inférieur au nôtre, et que des victoires futures se préparent pour nous, grâce à leurs défaillances prodigieuses.

Dreyfus a avoué, voulez-vous? Dreyfus a déclaré,

et le ministre le sait, qu'il donnait des documents insignifiants pour avoir des documents plus importants. A qui donnait-il ces documents insignifiants? De qui attendait-il des documents plus importants? Tout le monde le sait, et tout le monde l'a dit. Il travaillait avec M. de Schwartzkoppen, l'attaché militaire de l'ambassade d'Allemagne.

Donc, M. de Schwartzkoppen était le militaire imbécile qui doit livrer plus qu'il ne reçoit. Donc, M. de Schwartzkoppen était le traître. Et il est l'ami personnel de Guillaume II! et il est colonel du régiment des grenadiers de la garde! Quelle affaire, mes enfants! quelle affaire!

Voilà pourtant à quelle absurdité vous conduit la valse des aveux. Jouez-la donc encore!

LES PETITS PAQUETS

23 avril.

Depuis qu'il est certain que M. le capitaine Freystætter sera entendu par la Cour de cassation, les publicistes qui considèrent la revision comme un échec personnel stipulent, on ne sait pourquoi, que cet officier ne sera pas interrogé sur le témoignage d'Henry, ni sur la production de pièces secrètes! On ne sait pas bien sur quel autre sujet cependant la Cour pourrait l'interroger, et on ne suppose pas qu'elle lui demande

ce qu'il pense de la reine Ranavalo, ou encore du 120 court.

C'est toujours le même système qu'on reprocha tant au pauvre Ferry : celui des petits paquets. Dans la première phase de la conquête de notre empire colonial, on perdit énormément de monde parce qu'on n'envoyait que des contingents insuffisants pour leur tâche. De même dans l'Affaire. On ne lâche la vérité que par lambeaux, par petits paquets, lorsqu'on y est contraint et forcé. Et à ce jeu-là, on perd des hommes aussi qu'on aurait pu sauver.

Au procès Zola, le président Delegorgue avait adopté la fameuse phrase : « La question ne sera pas posée. » Avec cela il croyait trancher les difficultés comme avec un rasoir, Il ne tranchait, hélas! que les carotides d'Henry. Elles ont été posées tout de même les questions qui effrayaient M. Delegorgue, et tout le monde les discute. Et elle pèsent, elles pèsent!

Pourquoi recommencerait-t-on avec le capitaine Freystætter ce dangereux badinage? D'autant mieux que la Cour les a déjà posees ces questions relatives aux pièces secrètes et au témoignage d Henry. Elle les a posées à M. Casimir-Perier. Il a répondu. Elle les a posées aux généraux Mercier et de Boisdeffre qui ont refusé de répondre et qui, en refusant, ont avoué. Ils ne pouvaient pas dire oui, et ils ne voulaient pas dire non, parce qu'ils étaient tenus, en braves gens qu'ils sont, par la religion du serment.

M. le capitaine Freystætter ne peut pas ne pas être

interrogé sur les seuls détails de procédure qui motivent sa comparution.

Il y a, du reste, une autre personne qui devrait être interrogée et confrontée avec les témoins dont les dépositions sont contradictoires. Cette personne, il est étonnant même qu'on n'ait pas encore songé à l'amener devant la Cour. Ou si on y a songé, il est étonnant, même honteux, qu'on n'ait pas osé provoquer ses réponses. Ses paroles, ses renseignements, ses étonnements eux-mêmes seraient de nature pourtant à renforcer le faisceau, de jour en jour plus intense, de lumière qui est projeté sur l'Affaire.

Cette personne, c'est Alfred Dreyfus lui-même, dont l'audition ne serait peut-être pas dénuée d'intérêt. Pourquoi ne le mande-t-on pas ?

LA MAIN DE JUSTICE

24 avril.

Les membres de la Jeunesse royaliste annoncent que, dimanche prochain, ils se réuniront, sous la présidence de M. le comte Lanjuinais, pour fêter la Saint-Philippe.

Je recommande aux orateurs royalistes qui parleront ce jour-là de lire et de méditer la déposition de M. Hanotaux que nous avons donnée hier.

Depuis trente ans bientôt que les monarchistes lut-

tent sans succès, il n'a jamais été rien dit d'aussi fort et d'aussi péremptoire contre la République et en faveur du régime de leur choix!

Que contient donc cette déposition? Voici. Lorsqu'en 1894 le général Mercier révéla à ses collègues ses premiers soupçons contre Dreyfus, M. Hanotaux insista pour qu'on étouffât l'affaire et fit valoir les inconvénients, au point de vue international, d'une poursuite qui aurait pour base une pièce dont on ne pouvait révéler l'origine.

Il insista sur ses répugnances et renouvela ses objurgations lorsque le procès fut engagé.

Pour d'autres motifs, le général Saussier partagea cette manière de voir et se déclara opposé aux poursuites.

Mais le général Mercier ne voulut rien entendre.

Ainsi donc, le diplomate chargé de nos relations avec l'Extérieur, le soldat qui en cas de guerre aurait commandé nos armées déclaraient qu'il fallait s'abstenir. Et on marcha quand même. Pourquoi! Parce qu'il n'y avait personne pour départager ces avis contraires, pour pacifier ces ambitions, pour déjouer ces calculs.

Le président du Conseil? Il se lavait les mains. Le président de la République? Il ne savait rien; on le tenait à l'écart de tout.

Il n'y avait pas un homme qui considérât l'intérêt de la patrie comme son propre intérêt et qui fût en état de jeter sa volonté dans la balance, et de donner raison aux spécialistes ou aux politiques.

Chacun calculait la somme d'avantages ou d'inconvénients qu'apporterait ce scandale et marchait en conséquence.

Or, en monarchie, il y a un homme qui représente le pays devant l'étranger, et c'est le même qui commande les armées, et celui-là, il n'a qu'à parler, dans un cas pareil, et personne ne peut le soupçonner de connivence, de faiblesse ou d'intérêt personnel. Personne ne peut l'accuser de méconnaître l'intérêt du pays, puisque l'intérêt du pays, c'est le sien. Personne ne peut le soupçonner d'abandonner l'armée, puisque l'armée c'est sa sauvegarde, sa gloire, sa force et sa grandeur. C'est le Roi.

Voilà ce qu'il faudrait exposer, avec plus de talent que je n'en ai, au banquet de la Saint-Philippe.

L'osera-t-on ? le pourra-t-on ? Hélas ! j'ai peur que non. Pourquoi ? Parce que certains royalistes se sont égarés au point de croire que le patriotisme consistait à nier la justice, et à se mettre quelques millions pour peser sur la pierre tombale d'un seul individu. Ils reviendront, j'en suis sûr. Ils comprendront qu'on les a trompés, et ils confondront un jour ceux qui leur font prendre une matraque de garde-chiourme pour la main de justice, l'auguste main de justice que portait saint Louis et qu'il a léguée à sa lignée !

DÉPOSITION SENSATIONNELLE

26 avril.

M. le capitaine Cuignet est un militaire qui n'y va pas de main morte. Pour lui, l'auteur principal du faux Henry est le lieutenant-colonel du Paty de Clam, dont il retrace un portrait plutôt sévère. Il lui reproche d'avoir fait connaître à la presse l'arrestation de Dreyfus, que le gouvernement désirait tenir secrète.

Il lui reproche d'avoir, en qualité de rédacteur à l'*Eclair*, dans un de ses articles destinés à accabler le traître, substitué le nom de Dreyfus en toutes lettres à l'initiale D qui ne s'appliquait pas au condamné de l'île du Diable.

Il lui reproche d'avoir essayé de compromettre Dreyfus par une lettre écrite en caractères bizarres, qu'on retrouve sous la plume de la fameuse « femme voilée ». Et tout le monde sait que la « femme voilée » était du Paty de Clam lui-même. Probablement, pour remplir ce rôle, il ne mettait pas sa barbe noire. Mais cette fausse barbe, il l'arborait, d'après le capitaine Cuignet, lorsqu'il allait au télégraphe expédier au colonel Picquart de faux télégrammes pour le faire trébucher.

Si M. le capitaine Cuignet ne se trompe pas, le per-

sonnage de ce lieutenant-colonel, qui est à la fois dénonciateur, juge d'instruction, tourmenteur et bourreau, qui s'acharne sur sa victime après l'avoir désignée, et qui ne recule pas devant le faux pour arrêter la justice, égarer l'opinion et étrangler la vérité, serait véritablement monstrueux, il échapperait à toute classification humaine et semblerait sortir tout vivant des plus sombres cuisines du Saint-Office.

C'est pourquoi il serait à désirer que l'on sût si M. le capitaine Cuignet se trompe. C'est pourquoi M. de Freycinet, en ne permettant pas que M. du Paty de Clam se défende, lui rend un bien mauvais service.

Si jamais je dois être victime d'une erreur judiciaire, je prierai le bon Dieu de me donner un juge d'instruction comme celui-là. Je le prierai aussi de faire déposer contre moi des témoins comme Henry et des experts comme M. Alphonse Bertillon.

Je le prierai par surcroît de me continuer la bienveillance de certains publicistes. Et si, avec tous ces atouts, la Cour de cassation ne me donne pas à choisir entre la revision et l'annulation; si l'opinion des chrétiens qui restent en France ne se soulève pas, je serai bien près de considérer comme des fumisteries tout ce qu'on m'a enseigné sur l'histoire, la morale et la psychologie.

En somme, le juge d'instruction de Dreyfus est accusé d'être un faussaire par l'officier de confiance du ministère de la guerre.

Si vous ne trouvez pas là un fait nouveau, qu'est-ce qu'il vous faut?

Une idée : Peut-être bien que le capitaine Cuigne aurait été acheté par le Syndicat.

LE RAYON DES FAUX

27 avril.

Je demande la permission de revenir encore une fois sur la déposition si intéressante de M. le capitaine Cuignet, et d'insister sur quelques détails qui ont dû, d'ailleurs, frapper le lecteur. Ce capitaine, qui croit à la culpabilité de Dreyfus, a adopté le système du général Roget, c'est-à-dire qu'il étaye sa conviction :

1° Sur les aveux;

2° Sur le bordereau;

3° Sur le dossier secret.

Les aveux? Il ne peut pas y avoir eu d'aveux, pour cette raison que le capitaine Lebrun-Renaud n'en a parlé que lorsqu'on en a eu besoin, et que le jour et le lendemain de la parade d'exécution, non seulement il a écrit : « Rien de particulier » sur son rapport officiel, mais encore il n'a soufflé mot des aveux ni au Président de la République ni aux ministres auxquels on le présentait comme le héros de la petite fête militaire. En outre, Dreyfus a nié constamment avant et constamment après l'exécution. Et cela est si vrai

qu'on a transmis à l'administration pénitentiaire une note l'invitant à être sans pitié pour Dreyfus, qui avait refusé d'avouer. Donc, les aveux ne sont ni vrais ni vraisemblables.

Le bordereau? Dreyfus a été condamné parce que les experts en majorité ont affirmé qu'il l'avait écrit. Depuis qu'ils ont vu l'écriture d'Esterhazy, les experts en majorité affirment que c'est Esterhazy qui a écrit le bordereau.

Le capitaine Cuignet, comme le général Roget, répond alors que, quand même Dreyfus n'aurait pas écrit le bordereau, le bordereau serait de lui, parce que seul il a pu donner les renseignements énumérés dans ce bordereau.

Or, les dépositions des officiers de troupe démontrent que ces renseignements étaient à la disposition de tout le monde, ou à peu près, et qu'ils n'avaient pas d'importance réelle.

Plus fort! Le capitaine Cuignet nous apprend que lorsque Dreyfus a été à l'île du Diable, les fuites ont continué au ministère de la guerre, sans s'apercevoir que cette affirmation détruit toute sa théorie, car si l'on a trahi après que Dreyfus a été condamné, cela prouve que Dreyfus n'était pas forcément l'unique traître.

Il faut donc seulement retenir cette théorie étrange :

Si le bordereau est de Dreyfus, cela démontre que Dreyfus est un traître;

Si le borderau n'est pas de Dreyfus, cela démontre

tout de même que Dreyfus est un traître. Dreyfus n'a trahi que dans deux cas : s'il a écrit le bordereau et s'il ne l'a pas écrit.

Le dossier secret? Ce dossier secret a ceci de particulier : c'est qu'un de ses trois compartiments est consacré aux faux. Les faux semblent y avoir conquis un droit de cité. Le capitaine dit : « Ceci est un faux; on a effacé avec de la gomme un autre nom qui était là, pour mettre l'initiale de Dreyfus. »

Et qu'est-ce qui prouve que les autres pièces ne sont pas des faux?

Agents secrets, dossiers secrets, documents secrets, enquête secrète, fonds secrets. Sommes-nous à Venise au XVI[e] siècle, ou à Paris au XIX[e]?

Je n'aime pas non plus qu'on insiste trop sur l'imbécillité d'Henry. On le représente comme une oie. Il est resté quinze ans à l'etat-major pourtant! Et les grands chefs l'accablaient de leur confiance! Alors?

Alors, s'il n'y avait pas au fond de tout cela les cris de rage d'un homme peut-être injustement torturé, les sanglots d'une femme et les larmes d'enfants déshonorés, l'Affaire ne serait pas un drame, ce serait une opérette.

Et quelle belle opérette! « L'Affaire », opérette en quatre actes; livret d'Edgar Poë, musique de Jacques Offenbach.

CE FAUX DOIT ÊTRE A NOUS

28 avril.

Commence-t-on à comprendre, en haut lieu, la faute que l'on a commise en n'attelant pas toutes les forces gouvernementales à l'œuvre de la revision? J'appelle « haut lieu » l'endroit où dort M. Charles Dupuy, s'il peut échapper par le sommeil au remords de s'être laissé si complaisamment mystifier en 1894.

D'ordre du ministre de la guerre, M. le capitaine Cuignet était venu accuser le ministère des affaires étrangères de mauvaise foi dans l'affaire Dreyfus.

D'ordre du ministre des affaires étrangères, M. Paléologue est venu raconter devant la Cour de cassation tout entière et démontrer, pièces en main, l'invraisemblable histoire que voici :

Le lendemain du jour où l'arrestation de Dreyfus fut connue, le 2 novembre 1894, un attaché militaire étranger adressa à son état-major le télégramme chiffré suivant :

Si le capitaine Dreyfus n'a pas eu de relations avec vous, il conviendrait de charger l'ambassadeur de publier un démenti officiel afin d'éviter les commentaires de la presse.

Les cryptographes du quai d'Orsay découvrirent la clef du chiffre et traduisirent ainsi le télégramme,

dont l'authenticité fut démontrée par seize épreuves. Ce télégramme ne plaisait pas aux organisateurs de la culpabilité de Dreyfus. Ils le firent disparaître des archives de la guerre. Ils racontèrent qu'aux postes et télégraphes, où ils avaient demandé le télégramme original, on leur avait répondu que cet original avait été brûlé, selon la coutume.

Or, l'original n'avait pas été brûlé et la coutume n'existe pas. Les postes et télégraphes l'ont mis à la disposition des affaires étrangères, dès qu'il a été demandé.

Voyons ce qu'il est devenu ce télégramme. dans le dossier secret où il figure sous le numéro 44. Il est devenu ceci :

Le capitaine Dreyfus est arrêté. Le ministre de la guerre a la preuve de ses relations avec l'Allemagne. Toutes mes précautions sont prises.

Juxtaposons, pour que ce soit plus saisissant :

TEXTE AUTHENTIQUE DU QUAI D'ORSAY	TEXTE FALSIFIÉ RUE SAINT-DOMINIQUE
Si le capitaine Dreyfus n'a pas eu de relations avec vous, il conviendrait de charger l'ambassadeur de publier un démenti officiel, afin d'éviter les commentaires de la presse.	Le capitaine Dreyfus est arrêté. Le ministre de la guerre a la preuve de ses relations avec l'Allemagne. Toutes mes précautions sont prises.

Après celle-là, il convient peut-être de tirer l'é-

échelle. On conçoit d'ailleurs parfaitement qu'avec un pareil système, qui a été adopté d'enthousiasme par la presse antirevisionniste, rien ne soit plus facile que d'affirmer la culpabilité des gens.

Puisque je m'amuse à juxtaposer, je veux vous donner aussi deux courts extraits, à propos du bordereau :

DÉPOSITION
DU GÉNÉRAL ZURLINDEN

—

L'examen que j'ai fait moi-même des différentes pièces du dossier judiciaire renfermant l'écriture de Dreyfus m'a démontré que le bordereau a ait été écrit par cet officier, et que c'était bien son écriture courante et rapide.

DÉPOSITION
DE M. A. BERTILLON

—

Le bordereau est écrit au moyen d'une espèce d'écriture de sûreté, et il présente l'apparence d'être un document forgé au moyen de mots décalqués et mis bout à bout.

On remplirait le journal avec des citations semblables, qui expliquent d'ailleurs parfaitement les cris de rage par lesquels a été saluée la publication de l'enquête.

Pour en revenir à l'édifiante déposition de M. Paléologue et à cette lutte entre deux ministères, je me demande quel gouvernement autre que la Republique pourrait survivre à un pareil scandale. Il est vrai que, pour la circonstance, la République a le précieux appui de ceux qui se prétendent ses adversaires.

Curieux !

UN CAS DE CONSCIENCE

29 avril.

Il y a un cas de conscience que je soumettrais volontiers, si je l'osais, à mon excellent et vénérable ami, le P. du Lac.

Depuis que nous réclamons, avec une légère insistance, la revision, on nous a opposé deux arguments. On nous a dit d'abord : Prenez garde ! Si vous avez le malheur de vouloir connaître le dessous des cartes c'est la guerre ! Et des hommes que l'on croyait très sérieux nous ont inflige cette humiliation d'entendre dire que la distribution de la justice, chez nous, était subordonnée au bon plaisir de l'étranger. Cette plaisanterie-là a duré sept ou huit mois. Puis, comme on avait fini par s'apercevoir, au bout de ce laps, que rien ne bougeait en Europe, on a dû renoncer à cet épouvantail usé.

On a fait alors donner le deuxième argument : Vous outragez l'armée.

Cet argument n'a pas imposé à ses inventeurs un travail cérébral extraordinaire. Ils n'ont eu qu'à l'extraire des gazettes révolutionnaires du siècle dernier, où il traînait; car, à cette époque, « l'or de l'étranger » et la connivence « avec Pitt et Cobourg » ont été beaucoup exploités contre les gens riches et bien nés.

Donc — c'est admis — ceux d'entre nous qui sou-

tiennent que peut-être un Conseil de guerre a pu se tromper injurient l'armée.

Eh bien, ce que je voudrais savoir, c'est ceci : Injurie-t-on plus l'armée en admettant la possibilité de l'erreur d'un Conseil de guerre qu'en démontrant que les bureaux de l'état-major fourmillent de faussaires ? Car enfin, il faut bien le dire, personne d'entre nous n'aurait osé porter contre certains officiers de la rue Saint-Dominique des accusations aussi graves que celles qui ont été formulées par des militaires devant la Cour de cassation. Et aucun revisionniste n'a dirigé contre l'état-major, qu'il ne faut pas confondre avec l'armée, du reste, des coups aussi terribles que ceux qu'il a reçus d'officiers d'état-major.

Il est d'ailleurs à remarquer que les personnes qui se distinguent particulièrement par leur ardeur à accuser les revisionnistes d'outrager l'armée n'ont généralement rien de très guerrier dans leurs goûts ou leur passé.

Le véritable militaire comprend parfaitement que dans un pays qui, depuis vingt-huit ans, a dépensé près de trente milliards pour son armée, dans un pays où personne ne regrette ces dépenses, où personne ne demande l'équivalent de ces economies que tant de gens exigeaient de l'Empire, régime militaire pourtant, dans un pays où le service obligatoire est accepté sans résistance, et même populaire, il est enfantin de représenter l'armée comme une victime et ses officiers comme des persécutés.

QU'EST-CE QUE ÇA PROUVE ?

30 avril

Je suis allé l'autre jour me promener aux Invalides et visiter le musée d'artillerie. C'est très curieux, le musée d'artillerie; et c'est très consolant aussi, parce qu'on y voit les traces matérielles de la bravoure et des peines de nos pères, des dépouilles opimes qui ne furent pas conquises avec des lunettes bleues et des fausses barbes, mais avec de la bonne fatigue et du sang rouge, par des soldats de France, dont la race n'est pas perdue, dont les vertus restent entières, en dépit de scandales individuels qui n'atteignent ni les troupes ni leurs chefs.

J'étais là, me laissant bercer au souvenir attendri et reconnaissant des actes dont ces objets de fer et de bronze furent les témoins et les trophées, lorsque devant moi passa un groupe de visiteurs. C'étaient des gens des départements, de passage à Paris; ils entouraient un invalide, encore assez valide, qui leur montrait le musée, et qui devait être leur parent, car deux jeunes mariés et deux personnes plus âgées, un père et une mère peut-être, l'appelaient mon cousin, à bouche que veux-tu.

Nous arrivâmes ensemble vers la clef de la citadelle d'Anvers. Ordinairement, quand on entre à main armée dans une citadelle ou dans une ville, on se passe

de clef. Mais c'est l'usage d'apporter aux vainqueurs les clefs de leur conquête, qu'ils gardent comme symbole de leur victoire. C'est ainsi que j'ai vu à Notre-Dame de Kazan, à Saint-Pétersbourg, les clefs d'un très grand nombre de villes de France suspendues au dessous des drapeaux de la Grande Armée qui tapissent les murs de marbre de la cathédrale.

Devant cette clef de la citadelle d'Anvers, l'invalide eut l'air de rassembler ses souvenirs et dit :

— Ah! Anvers! Ça chauffait rudement! J'y ai reçu un biscaïen dans le côté... et j'ai bien cru... nom d'un chien!

— Mais, mon cousin, riposta la jeune femme, comment cela se peut-il? On a écrit là qu'Anvers a été pris en 1832, et vous êtes de 1834?

L'invalide regarda avec mépris la gracieuse créature et répondit ces seuls mots :

— Qu'est-ce que ça prouve?

Tout le groupe, écrasé par cette logique, garda le silence. Et je regrettai ma timidité qui m'empêchait d'aborder cet invalide, de faire sa connaissance, de lui offrir mes services.

J'aurais voulu le faire entrer comme rédacteur dans une de ces feuilles nationalistes qui ont absolument sa manière de raisonner et de respecter l'histoire, les faits, les documents.

Je me suis consolé en pensant que si ces bons journaux n'avaient pas ce vieux brave comme rédacteur, ils devaient sûrement l'avoir comme lecteur.

LES REPRÉSAILLES

2 mai.

L'autre jour, au Puy, M. Dupuy, qui avait, dit-on, assisté à deux entretiens de M. Loubet avec les généraux Marchand et Zédé, declara dans un discours qu'après l'arrêt de la Cour de cassation le gouvernement appliquerait les sanctions reconnues nécessaires.

Tout récemment, avant-hier, dans une note de l'*Agence Havas*, le ministère reprenait la même pensée et faisait connaître qu'après l'arrêt il punirait, s'il y avait lieu, les personnages compromis. Cette note avait évidemment pour but de répondre aux objurgations de gens qui s'étonnaient que le ministre de la guerre fût resté impassible devant les révélations de M. le capitaine Cuignet sur M. le lieutenant-colonel du Paty de Clam.

Hier, M. le général de Galliffet a adressé au public, par l'intermédiaire du *Journal des Debats*, une lettre dans laquelle il déclare qu'il serait d'une bonne et sage politique de renoncer à incriminer des officiers qui se sont trompés, mais dont la bonne foi n'est pas discutable. Il ajoute que le gouvernement n'a aucun intérêt à se montrer sévère.

Nous sommes ravi de trouver sous la plume d'un soldat dont l'esprit militaire et le dévouement aux

traditions de la vieille armée ne sauraient être suspectés les idées que nous avons maintes fois exposées au cours de cette campagne pour la justice et la vérité.

Nous avons dit et redit en effet que, pour nous, la loyauté des officiers qui ont jugé Dreyfus était avérée, et quelques-uns d'entre eux l'ont bien montré, du reste, en s'offrant d'eux-mêmes pour révéler certaines irrégularités commises au cours de la procédure de 1894.

Nous avons dit et redit qu'une erreur judiciaire n'entamait en rien l'honneur de l'armée, et que ceux-là seuls la compromettaient qui croyaient cet honneur intéressé à ce qu'on s'entêtât dans une erreur possible, probable même.

Les jours ne sont pas loin où ceux qui ont inventé l'argument perfide et empoisonné de « l'honneur de l'armée » recevront en mépris public le salaire mérité par leur tâche déloyale.

Non, il ne faudra pas de représailles. Non, ceux qui ont parlé au nom de la justice et de l'humanité ne demanderont ni représailles ni vengeances.

Non, ceux qui réclament la revision n'insultent pas plus l'armée que le médecin n'insulte un malade quand il lui offre de le débarrasser d'une tumeur maligne.

On finira bien par comprendre cela en France, parce que les Français sont incapables de contracter avec l'imbécillité autre chose qu'une liaison éphémère.

APRÈS L'ENQUÊTE

3 mai.

La publication du dossier de l'enquête touchera bientôt à sa fin.

Nous l'avons entamée sans hésitation et continuée sans défaillance, malgré des attaques sans nom et des injures sans mesure. Des journalistes déloyaux ont voulu nous démontrer qu'ils étaient indignes de la liberté. Ils ont demandé qu'on nous poursuivît, qu'on nous arrêtât, tout en reproduisant, d'ailleurs infidèlement, cette publication qu'ils proclamaient scandaleuse. L'un deux s'est même transporté de sa personne auprès du président du Conseil pour réclamer l'arrestation immédiate de notre rédacteur en chef. Nous saurons désormais ce que valent chez certaines gens les protestations en faveur de la liberté de la presse.

Outre notre dédain parfait pour les délateurs, nous avons été soutenus par la conviction que nous accomplissions une œuvre de justice, de lumière, de vérité et de salut public.

On a pu croire que le cabinet actuel nourrissait le secret dessein de peser de tout son poids sur la Cour de cassation, pour lui arracher un arrêt rapidement enlevé et repoussant toute revision.

Ce n'était pas le calomnier, ce n'était pas porter

contre lui un jugement téméraire. N'a-t-il pas, sur l'insistance de Félix Faure, imposé aux Chambres une loi de dessaisissement qui était un outrage pour la Chambre criminelle et un brevet mensonger d'obéissance et de corruption pour la Cour suprême entière? car, la seule raison d'être, l'unique excuse de cette loi de circonstance étaient la peur d'une majorité revisionniste dans la Chambre criminelle et l'espérance d'une majorité antirevisionniste dans la Cour suprême réunie.

Ne médisons pourtant pas trop du dessaisissement. Il aura son bon côté, le lendemain de l'arrêt ordonnant la revision.

En outre, ce ministère — comme ceux qui l'ont précédé du reste, à l'exception du cabinet Brisson — a-t-il fait un pas de lui-même sur la route qui mène à la lumière et à la vérité? Il s'est rendu le complice de toutes les dissimulations, le complaisant de tous les faux, le protecteur de tous les fabricants d'ombre et de mensonge. Il n'a marché que sous le fouet — disons le knout, pour être fidèles à l'Alliance — de l'Opinion informée malgré lui.

Grâce à la publication dont nous nous faisons gloire, ce croc-en-jambe sournoisement préparé contre la Vérité est devenu impossible. Nous avons dit au public : Puisque ceux qui gouvernent ne veulent pas qu'on juge, juge toi-même. Nous te convions à une œuvre pour laquelle il ne faut que du bon sens et de la loyauté.

Et le public a jugé. Le public, à son tour, a accompli son œuvre, dont le contre-coup pénétrera, si ce n'est déjà fait, dans l'asile auguste de la justice.

Et comment a-t-il jugé, le public?

Il a jugé que si l'innocence de Dreyfus n'était pas démontrée, sa culpabilité ne l'était pas davantage.

L'innocence, ça ne se démontre pas. On vient de trouver un tronc de femme dans une valise flottant sur l'eau. Figurez-vous qu'il plaise à quelqu'un, au véritable assassin peut-être, de vous dénoncer, et que la justice, pour vous absoudre, exige impérieusement la preuve que vous n'êtes pas coupable. Comment vous en tirerez-vous? On trouvera des témoins qui vous auront vu avec une valise. D'autres qui vous auront vu avec une femme. D'autres encore avec une femme et une valise à la fois. D'autres enfin, marchant au bord de l'eau. Si par là-dessus on farcissait votre dossier de faux; si on montrait un télégramme où le mot « bonjour » deviendrait « valise », et « bonsoir », « femme », votre compte serait réglé, pauvre monsieur. Ne parlez donc pas de démontrer des innocences, lorsque la justice civilisée consiste au contraire à démontrer des culpabilités.

Mais si on n'a pas démontré l'innocence, on n'a pas davantage démontré la culpabilité de Dreyfus. Or, réfléchissez. Sept officiers, parfaitement loyaux, mais totalement ignorants du droit et des formes de la justice — ils l'ont prouvé — jugent Dreyfus sommairement, sur des dires d'experts qui se sont contredits et

rétractés. Ils vont l'acquitter, lorsqu'ils trouvent dans la salle de leurs délibérations un dossier secret où fourmillent les faux et les pièces illégales. Ils condamnent. Quand ils ont condamné, on cherche à réunir des preuves. Puis, l'affaire est évoquée devant ce que la justice française compte de plus élevé et de plus compétent. Cette cause jugée légèrement et illégalement devient cette fois l'objet d'investigations consciencieuses et libres. Et aucune preuve de la culpabilité de Dreyfus ne sort au grand jour.

Pendant quatre ans, on a cherché des preuves. Pendant dix-sept mois, on a lancé toutes les forces officielles sur la piste des preuves. Et aucune preuve n'apparaît qui démontre la culpabilité.

Ce qui est démontré, par exemple, c'est qu'on a usé de procédés de cannibale envers ce malheureux qui est là-bas sur son rocher, ignorant ce qui se passe, comme il a ignoré ce qu'on lui reprochait, torturé par les rigueurs du climat et la cruauté des hommes, et confiant toujours en la justice, en la bonté, en la conscience de ceux qui ont dit à leurs subordonnés, il y a quelques mois : A tout prix, il faut empêcher la revision. Maquillez vos têtes. Maquillez la vérité. Mais sauvez le ministère !

Ce qui est démontré, c'est que sur cette terre de chevalerie, de droiture, de générosité, de pitié et de tendresse, on s'est mis des millions pour glorifier les faussaires, achever les victimes et barrer la route à la justice.

Ce qui est démontré, c'est qu'on a souffleté toute ton histoire, ô mon pays!

Voilà pourquoi notre publication a été une œuvre de justice, de vérité, de lumière et de salut public. Voilà pourquoi nous croyons fermement avoir servi l'armée, la Patrie, les intérêts des conservateurs et ceux de la religion elle-même, en cette affaire que d'aucuns proclament néfaste, douloureuse, mortelle, et que nous estimons réconfortante, glorieuse, utile et providentielle.

Nous avons servi l'armée, comme le médecin, je le disais hier, sert le malade auquel il indique la tumeur dont l'ablation lui rendra la santé. Auriez-vous mieux aimé que, sous le prétexte de cacher des défaillances, la France fut forcée d'attendre d'être en face de l'ennemi pour corriger ce qu'il peut y avoir de défectueux dans l'organe directeur de son armée? Et voudriez-vous qu'en repoussant la revision, on fût assez aveugle et assez fou pour laisser aux socialistes une arme terrible et un merveilleux terrain de combat, qui leur permettraient d'attaquer l'armée et de la détruire au nom de la justice?

Nous avons servi la Patrie. D'abord, servir l'armée, c'est servir la Patrie dont l'armée est le plus fidèle soutien. Ensuite, n'est-ce donc pas servir la Patrie que d'éveiller en elle cet enthousiasme pour la justice qui la fait remonter dans l'estime du monde? Avez-vous oublié cette belle pensée, cette pensée douce à notre orgueil national :

Quand Dieu veut qu'une idée embrase le monde, il l'allume dans l'âme d'un Français? .

J'ai horreur des propos de garde national, mais j'ose risquer cette assertion, qu'à cette heure, le monde admire le combat qui se livre chez nous autour de la justice, de la divine justice.

Car, il faut bien nous le dire, le monde entier, plus hardi que nous-mêmes, est convaincu de l'innocence absolue de Dreyfus. Si les Français lisaient les journaux de l'étranger, ils le verraient. Oui, le monde entier, depuis les empereurs et les rois jusqu'au portefaix des ports, jusqu'au dernier moujik! Tenez, avant-hier, à diner, un ami, dont je peux bien dire le nom, le docteur Albert Robin, me racontait ceci : — Il venait d'être appelé en consultation dans la Bessarabie. Sur un point de son itinéraire il lui fallut prendre un paquebot qui marchait à la rame dans les endroits calmes et dont on allumait la machine dans les parages agités. Cette machine avait pour chauffeur un Tartare qui semblait une créature intermédiaire entre l'homme et la bête, un anthropoïde, pour parler comme les intellectuels. L'interprète du docteur dit au Tartare : « Tu vois ce monsieur? il est Français. » Et aussitôt l'anthropoïde, qui de l'histoire des siècles passés et du sien ne connaissait probablement que l'aventure de Dreyfus, dit au docteur : « Ah! vous êtes du pays où on ne veut pas qu'il y ait d'injustice? »

Eh bien! je prétends qu'il est fou de croire qu'on

pourra résister à une pareille poussée d'opinion et à une semblable coalition morale et bienveillante, oui, bienveillante.

Car vous n'allez pas, j'espère, me répondre que l'Europe est pleine de scélérats, de vendus, de créatures du Syndicat, qui en outre jalousent la France et la détestent; que notre pays est l'horreur du genre humain, et qu'il n'y a, sur cette terre, de noble, de bon, de généreux, de magnanime, d'admirable, de sublime et d'impeccable que les Français, et, parmi les Français, ceux-là seulement qui crient : Mort aux juifs ! et : Vivent les faussaires !

Nous avons aussi cru servir les intérêts conservateurs en ne laissant pas le drapeau de la Justice et de la Vérité uniquement aux mains de ceux qui depuis vingt-neuf ans ne cessent d'infliger des désastres aux bataillons conservateurs. Il ne faut pas que tous les conservateurs subissent ensemble la nouvelle défaite qu'ils sont en train de se préparer. Il faut que lorsque les vainqueurs parleront de représailles, il existe parmi eux des combattants investis du droit de se lever pour défendre ces frères égarés qui les attaquent à cette heure, et qui les béniront plus tard.

Sans doute, dans le feu du combat, des moules surannés ont été brisés, des nomenclatures arbitraires ont été déchirées. Mais de cette mêlée et de cette confusion actuelles naîtront une classification rationnelle et deux partis naturels : le parti des esprits libres, qui ont besoin pour respirer d'une atmosphère de justice

et de liberté, et le parti des autres, à qui suffisent un collier et une matraque.

Et ce que nous avons dit des conservateurs, nous le disons des catholiques. Nous servons la cause de la religion en criant casse-cou aux persécutés d'hier qui veulent devenir les persécuteurs d'aujourd'hui ; aux petits-fils des martyrs qui s'essayent au métier de bourreaux ; aux adorateurs du Christ qui veulent être implacables. Car, que sommes-nous, chrétiens, si nous repoussons la tolérance, si nous chassons de chez nous la charité ? C'est aussi pour vous que j'écris cela, jeunes gens de Polytechnique, qui commencez de proscrire avant même de commencer de vivre. Que Dieu vous fasse la grâce de trouver plus tard, dans les broussailles de la vie, des défenseurs aussi généreux que le maître que vous avez conspué, ô jeunes gens !

Oui, notre œuvre est bonne, utile et patriotique. C'est parce que nous l'avons jugée telle que nous l'avons entreprise et que nous la poursuivrons.

Pour moi, humble et indigne ouvrier de ce travail glorieux, toutes les fois que je saisis ma plume, j'entends, au fond de ma pensée, une voix secrète qui me répète ces paroles de la Bible :

« Dieu dit à Ezéchiel : Sonne du cor, Ezéchiel. Et si ton peuple ne veut pas t'écouter, toi, du moins, tu auras sauvé ton âme. »

Et quand l'heure sera venue de quitter cette terre, où il y a tant de nobles cœurs et aussi tant de gredins, tant d'intellectuels et aussi tant de crétins, je considé-

rerai comme un honneur de ma vie déroulée d'avoir versé ma pauvre petite goutte d'eau quotidienne dans le torrent de solidarité humaine et de charité chrétienne qui aura traversé mon pays, en cette avant-dernière année du dix-neuvième siècle.

" JE VAIS PARTIR EN MANŒUVRES "

5 mai.

Il ne serait pas convenable de laisser passer sans un petit commentaire le plus récent incident de la procédure revisionniste. Il s'agit du bordereau qui, pour le public, pour Dreyfus lui-même et pour son avocat, Me Demange, servit de base à tout le procès de 1894.

Au début, on avait assigné à ce bordereau le mois d'avril 1894 comme date de naissance, car il paraît que l'auteur avait omis de dater cette énumération commerciale des marchandises qu'il fournissait. Puis, on se décida à prétendre qu'il était du mois d'août. C'était plus commode pour les raisonnements.

Le bordereau contenait, en effet, cette phrase : « Je vais partir en manœuvres », et il n'y avait eu de manœuvres ni en avril ni en mai. Les manœuvres ont eu lieu en septembre, cette année-là comme les autres, je crois bien. Alors, on retira au bordereau le mois d'avril et on lui infligea le mois d'août. Il paraît que cela peut se faire.

M. le général Zurlinden, puis M. le général Roget et enfin M. le capitaine Cuignet insistèrent sur la gravité particulière de cette phrase : « Je vais partir en manœuvres. » Les stagiaires devaient aller en manœuvres. Donc. Dreyfus pouvait avoir écrit cette phrase : « Je vais partir en manœuvres. » Donc, il était coupable. C'était d'une évidence à couper au couteau, tant elle était palpable, et M. le général Zurlinden déclara qu'il considérait cette démonstration comme très importante.

On fit bien une objection aux témoins. On leur dit : Dreyfus n'est pas allé aux manœuvres. Ils répondirent aussitôt : C'est vrai; il n'est pas allé aux manœuvres, mais il a pu croire qu'il irait, car les stagiaires n'ont été prévenus que le 28 août, a dit le capitaine Cuignet, de la décision du chef d'état-major général qui les retenait dans leurs bureaux.

Les membres de la Cour de cassation, hommes curieux et méticuleux, ont eu l'idée de rechercher à quel moment fut prise la décision qui substituait pour les officiers d'état-major un stage de trois mois dans les corps de troupes aux grandes manœuvres.

Elle a été portée à la connaissance des intéressés par une circulaire en date du 17 mai !

Ergo, en août, Dreyfus n'a pas pu écrire : « Je vais partir en manœuvres », parce qu'il savait, depuis le milieu de mai, qu'il ne manœuvrerait pas, et puisqu'il avait vu partir en juillet ses camarades de première année pour les corps où ils allaient faire un stage.

La démonstration de M. le général Zurlinden n'a donc d'importance qu'en faveur de Dreyfus.

On a essayé, dès hier matin, de rattacher la maille rompue, en racontant que des démarches avaient été faites auprès de M. le général de Boisdeffre pour l'inviter à retirer sa circulaire et que, du 17 mai au 28 août, on ne savait pas si la circulaire serait appliquée. Et les stagiaires qui sont partis en juillet?

Je me demande pourquoi l'on n'a pas eu l'idée de recoller au mois d'avril le bordereau que l'on avait mis au mois d'août. Dreyfus ne connaissait pas alors la circulaire du 17 mai, et il croyait qu'il irait en manœuvres. Il est vrai qu'il n'y avait pas de manœuvres.

Qu'est-ce ça prouve? comme dit l'autre.

QUEL DOMMAGE !

6 mai.

Oui, quel dommage qu'hier une partie de la Chambre ait cru devoir interrompre M. le ministre de la guerre occupé à répondre à une question de M. Gouzy sur la suspension du cours de M. Duruy à l'Ecole polytechnique!

D'abord, ces interruptions étaient indécentes. Quand un homme aussi considérable que M. de Freycinet, plusieurs fois ministre de la guerre, plusieurs fois président du Conseil, membre de l'Académie des

sciences et de l'Académie française, fait à une assemblée l'honneur de s'expliquer devant elle, il doit être écouté dans un silence respectueux, je dirai presque religieux.

Et puis, il est arrivé que M. de Freycinet a profité de ces manifestations inconvenantes pour couper son discours, remettre dans sa poche le *Figaro* qu'il en avait tiré plusieurs fois et regagner sa place.

De sorte qu'on ne saura jamais, jamais, pourquoi le cours de M. George Duruy a été suspendu. Les chercheurs de l'avenir, aussi bien que les fureteurs du présent, en seront réduits à rapprocher les faits des paroles qui ont été prononcées par M. le ministre. Et comme les faits et les paroles sont contradictoires, chercheurs et fureteurs seront victimes de migraines atroces lorsqu'ils voudront expliquer les faits par les paroles ou les paroles par les faits.

Ainsi, le ministre a déclaré qu'il considérait M. George Duruy comme un homme d'une haute intelligence et d'un grand cœur. C'est pourquoi, a-t-il dit, il a été heureux d'approuver la suspension de son cours.

Mesure de prudence, messieurs ! Simple mesure de prudence ! Et la prudence, vous savez ce que c'est ; elle consiste, quand les élèves font du boucan, à leur obéir, à changer les professeurs qui ont cessé de leur plaire, même et surtout quand ces professeurs sont des hommes de grand cœur et de haute intelligence.

M. de Freycinet a d'ailleurs expliqué que la protes-

tation avait été presque générale dans la salle des cours de M. Duruy. On comprend tout de suite que sous son ministère les mœurs électorales ont été introduites à l'Ecole polytechnique, et que les majorités y deviennent respectables en proportion de leur grosseur.

Enfin, il a ajouté que M. Duruy aurait écrit des articles de nature à froisser les susceptibilités de ses élèves. C'est parce que la Chambre a eu la curiosité de vouloir connaître ces articles que M. de Freycinet a préféré s'en aller.

L'incident, pour parler sérieusement, ne fait honneur qu'à sa victime. Il ne fait pas honneur aux jeunes gens de Polytechnique, qui ne se sont pas montrés tolérants. Il ne fait pas honneur à l'autorité, qui s'est empressée de leur obéir. Il ne fait surtout pas honneur au ministère, qui semble s'attacher à démontrer par les incidents de sa vie journalière qu'il manque de deux qualités, autrefois très prisées parmi nous : la franchise et le courage.

M. DE FREYCINET

7 mai.

M. de Freycinet a donné sa démission en sortant de la séance d'avant-hier et les instances de ses collègues, celles même de M. le Président de la République n'ont pas réussi à vaincre sa résolution.

Nous la comprenons. Sa situation, son passé, ses services ne pouvaient s'accommoder du traitement qui lui a été infligé. Il faut espérer que les auteurs du boucan ne se rendaient pas compte de ce qu'allait produire leur dureté.

Ils ont pour excuse que les ministres et M. de Freycinet lui-même en ont supporté bien d'autres. Je crois même, entre nous, que si M. de Freycinet s'était senti soutenu par une meilleure cause, s'il avait pu trouver dans le *Figaro* qu'il exhibait de quoi éveiller les susceptibilités de la Chambre et justifier celles des polytechniciens, il se fût montré plus patient. Il est si facile de ne pas se fâcher quand on est sûr qu'on est dans le vrai, le juste et le droit !

Que si, maintenant, on désirait chercher si M. de Freycinet n'a pas obéi à d'autres mobiles qu'à son dégoût du tumulte et du corps à corps, on trouverait peut-être qu'il a saisi avec plaisir une occasion de décliner diverses responsabilités qui lui déplaisent. En

s'en allant, il a cessé de couvrir ce qui vient de se passer à l'Ecole polytechnique. En s'en allant, il n'est plus obligé d'appliquer des sanctions qui semblent nécessaires et qui paraissent lui répugner. En s'en allant, il comble les vœux d'une famille dont il est l'idole et qui ne le céda à la politique qu'avec répugnance et tremblement. En s'en allant, enfin, il se retrempe dans le silence, propice aux forts, pour affronter en janvier prochain les chances du renouvellement partiel du Sénat.

Très sagement, M. Charles Dupuy n'a pas recommencé une de ces expériences qui ont si mal réussi, en cherchant un général pour en faire un ministre de la guerre. Il est peut-être utile à la fois au régime et à l'armée que le ministre de la guerre reste un civil. Cela évite des conflits. Et du moment que le ministre de la guerre n'est point le chef naturel, mais simplement l'administrateur de l'armée, un militaire n'est point indispensable. Un civil offre à l'armée cet avantage de pouvoir la défendre plus utilement devant le Parlement. D'ailleurs les plus cocardiers d'entre nous ont accepté M. Cavaignac et M. de Freycinet. Ils accepteront parfaitement M. Krantz.

Le ministre qui s'en va aura du moins admirablement choisi le moment de son départ. Il est regretté par tous les grands chefs militaires, qui sont allés hier lui porter leurs vœux. Il laisse dans le cœur des radicaux des remords qui se traduiront par une réélection.

Et enfin, les bizarreries de la politique et les incohérences de l'esprit de parti veulent que son départ excite les regrets des catholiques, dont il a contribué à fermer les couvents, et des monarchistes, dont il a contribué à exiler les princes.

UNE ÉVOCATION

8 mai.

Emile de Girardin, près de qui j'ai commencé mon apprentissage, me disait un jour : « Il ne faut jamais s'abstenir d'écrire une chose sous prétexte qu'on l'a déjà écrite. J'ai réussi parce que j'ai passé ma vie à me répéter. Le public, d'ailleurs, aime cela. Il mange tous les jours les mêmes plats, regarde les mêmes spectacles, écoute les mêmes airs. Pourquoi ne préférerait-il pas les mêmes idées? Répétez-vous. La répétition est la plus puissante de toutes les figures de rhétorique. »

Ceci est un exorde insinuant pour revenir à ce sujet traité vendredi : la discussion technique du bordereau, comme dirait M. le capitaine Cuignet.

Vous savez qu'on a découvert à la Cour de cassation une circulaire de M. le général de Boisdeffre, supprimant dès le 17 mai 1894 les grandes manœuvres pour les stagiaires d'état-major, dont faisait partie Dreyfus.

Lorsqu'à son procès on l'accusa d'avoir écrit le bor-

dereau, l'unique pièce qu'il ait jamais connue, Dreyfus répondit :

— Vous prétendez que le bordereau est d'avril. Or, les formations nouvelles de l'artillerie, dont il y est parlé, n'ont été décidées qu'en juillet.

Devant cette réplique foudroyante, M. du Paty de Clam, qui menait toute l'affaire, déclara que, puisqu'il en était ainsi, le bordereau était du mois d'août.

Alors, Dreyfus riposta :

— Si le bordereau était du mois d'août, comment aurais-je pu écrire que j'allais partir en manœuvres puisque je savais, dès juin, que je n'irais pas, en vertu d'une circulaire de M. le général de Boisdeffre?

Et le malheureux réclama cette circulaire, qui prouvait péremptoirement son innocence.

Alors, retenez bien ceci : l'accusation refusa de faire venir cette circulaire et de la verser aux débats.

Chez le roi de Dahomey cela paraîtrait peut-être — et encore ! — naturel. Mais chez nous ! C'est tout simplement monstrueux.

Cette évocation d'un officier se débattant sur le banc d'infamie, discutant pied à pied une accusation qui se transforme quand elle est vaincue, qu'on transporte d'un mois à l'autre sans cérémonie, et réclamant avec désespoir des documents officiels qu'on lui refuse, peut-être parce qu'ils établiraient son innocence, cette évocation, dis-je, me trouble et me désole.

Il y a des Français à qui elle ne fait perdre, paraît-il, ni un coup de dent ni une minute de sommeil. Je

ne puis dire que je les admire ou que je les envie ; ils me surprennent, voilà ! Mais, ce qui me confond, c'est qu'il y ait parmi eux des femmes assez légères pour ne pas réfléchir que l'abominable sort de Dreyfus menace peut-être leurs maris ou leurs fils.

Car il est bien entendu — n'est-ce pas? — que Dreyfus n'a pas été condamné parce qu'il était juif. Oh ! Dieu non !

DEUX RÉUNIONS

10 mai.

Avant-hier a eu lieu la réunion générale des Amis de l'Université. Les Amis de l'Université sont des personnes pourvues d'intelligence, de bonne volonté et de fortune qui éprouvent le besoin de réunir leurs efforts et leurs fonds, sous la présidence de M. Casimir-Perier, pour venir en aide au gouvernement dans son œuvre d'enseignement supérieur.

C'est américain cela, et c'est très intelligent. C'est aussi très rassurant pour l'avenir, car on peut y voir un commencement d'apprentissage d'initiative privée.

L'œuvre scolaire de la République paraît avoir échoué, puisque les comptes rendus de la justice criminelle nous apportent les preuves d'une aggravation continue de la criminalité juvénile. On n'est guère arrivé qu'à augmenter le nombre des jeunes scélérats.

Cet échec provient probablement de ce qu'on a commencé par le bas. Il faut reprendre le tout, en commençant cette fois-ci par le haut; car les races ne s'améliorent que par leurs pur-sang, et l'humanité ne vit que de peu d'hommes. C'est, d'ailleurs, le moment de remettre du charbon dans la machine à forger les cerveaux, puisque, après avoir triplé son budget de l'instruction publique, la France est en train d'obtenir des groupes immenses d'idiots qui considèrent l'épithète d'intellectuel comme une injure.

Hier, avec un grand tralala et en présence de M. le Président de la République, on a inauguré les batiments nouveaux de l'école Braille pour les jeunes aveugles, à Saint-Mandé. J'espère qu'on aura réservé une aile confortablement aménagée pour d'autres aveugles qui ne sont malheureusement plus très jeunes, et qui appartiennent au monde de la politique et de la magistrature. Ce sont les membres du gouvernement, du Parlement et de la Cour de cassation, de jour en jour moins nombreux heureusement, qui s'obstinent à ne pas voir la solution nécessaire du problème qui nous passionne depuis si longtemps.

Bien aveugles, en effet, ceux qui ne découvrent pas ceci : La revision est devenue la seule issue de l'Affaire au point de vue politique, parce que si la Cour de cassation ne la prononce pas, la campagne recommencera à propos de l'annulation, pour laquelle il y a déjà presque l'unanimité à la Cour.

Et en outre, l'affaire Dreyfus sera plaidée trois fois

devant le public: une première fois avec le procès Henry-Reinach, une seconde fois avec le procès Picquart, et une troisième fois avec le procès Zola, car Zola finira bien par revenir et par demander qu'on le rejuge.

Dans de pareilles conditions, l'affaire Dreyfus disputerait à la Grande Roue, à la tour Eiffel, au Vieux Paris, à la Lune à un mètre et à un tas de bonnes autres choses l'attention de nos visiteurs pendant l'Exposition du Siècle.

Et il ne faut pas cela.

DOSSIER SECRET !

13 mai.

Hier, le *Petit Journal* a publié les lettres échangées, il y a quelques semaines, à propos de la dépêche Panizzardi, entre M. de Freycinet, ministre de la guerre, et M. Delcassé, ministre des affaires étrangères.

Ces lettres font partie de ce que l'on appelle le « dossier secret ». Ce « dossier secret » était confié à un gardien. Ce gardien était M. le commandant Cuignet. M. le commandant Cuignet — il l'a du reste avoué — a tranquillement copié les lettres du dossier secret et les a portées au *Petit Journal*.

Il a été, dans la matinée même, frappé d'une mise

en non-activité par retrait d'emploi. Et le nouveau ministre, en prenant cette mesure, a donné la preuve d'une fermeté qui lui est aujourd'hui plus que jamais nécessaire.

Il est à remarquer que c'est le quatrième officier d'état-major dont les relations avec la presse sont démontrées. Nous avons M. le commandant Pauffin de Saint-Morel qui, dès le début de l'Affaire, obéissant aux ordres de son chef, a été assez heureux pour assurer à l'état-major la protection de notre confrère M. Rochefort. Nous avons M. le lieutenant-colonel Henry, qui a révélé à la presse antisémite l'arrestation de Dreyfus, afin d'extorquer au gouvernement l'énorme faute et la triste iniquité qui ont été commises.

Nous avons M. le lieutenant-colonel du Paty de Clam, qui s'adonnait plus volontiers au genre épistolaire, puisqu'il a porté au commandant Esterhazy le brouillon des lettres de menaces au Président de la République.

Nous avons enfin M. le commandant Cuignet, le dernier venu.

L'histoire de la dépêche Panizzardi est dans la mémoire de tous mes lecteurs. Ils savent qu'au lendemain de la condamnation de Dreyfus, M. Panizzardi, attaché militaire italien, adressa à son gouvernement une dépêche chiffrée qui fut interceptée et déchiffrée. Une première version fut communiquée au ministère de la guerre, dans laquelle, avec un peu de bonne volonté, on pouvait tirer de ces mots :

« Émissaire prévenu » un soupçon très vague, d'ailleurs, de connivence.

Quand les cryptographes des affaires étrangères eurent terminé leur travail, la version officielle de la dépêche Panizzardi fut ainsi fixée :

Si le capitaine Dreyfus n'a pas eu de relations avec vous, il serait bon de démentir pour éviter les commentaires de la presse.

Cette version officielle établissait amplement que l'attaché militaire italien n'avait eu aucune espèce de rapports avec le condamné. Mais la première version, la fausse, convenait mieux aux gens qui s'étaient chargés de fabriquer le dossier de l'Affaire. Comme ils avaient attendu que Dreyfus fût dirigé sur l'île du Diable pour recueillir des preuves de sa trahison, celle-ci venait à point. Aussi, la version officielle disparut-elle.

Cependant le général Gonse l'envoya rechercher au ministère des affaires étrangères par le colonel Henry. Ce héros revint du quai d'Orsay avec la version officielle dans sa poche. Mais il dit au général Gonse : « Ces messieurs des affaires étrangères ne me l'ont pas donnée. » Et il la subtilisa. Et pendant trois ans on se servit de la fausse version. On la montra aux ministres. Ils assirent sur elle leur conviction. Les entrepreneurs de la culpabilité de Dreyfus voulaient qu'elle fût la bonne version. *E pur si muove*, comme disait Galilée.

J'espère qu'on a lu hier avec soin la déposition de M. Lépine. Elle est capitale parce qu'elle nous représente le colonel Henry escamotant les rapports de police comme il escamotait les dépêches diplomatiques.

Les agents de l'état-major, qui fréquentaient « les grands bars et la haute société », avaient recueilli sur Dreyfus des renseignements déplorables. Ils recueillent toujours sur les gens les renseignements qui plaisent à ceux qui payent.

La Préfecture de police marcha à son tour. Elle ne fut pas longue à découvrir que les agents de l'état-major s'étaient trompés de Dreyfus. Il y a beaucoup de Dreyfus à Paris, comme il y a beaucoup de Martin et de Dupont. L'un d'eux, à ce moment-là, était joueur et viveur, mais il n'était pas officier d'état-major. De sorte que M. Lépine put dire au colonel Henry : « Il y a eu erreur sur la personne. Voilà les rapports authentiques de mes agents sur le capitaine Dreyfus; ils sont favorables. »

Le héros mit ces rapports favorables dans la poche où il avait mis déjà la dépêche officielle Panizzardi, et jamais ils ne parvinrent ni à l'état-major, ni au Conseil de guerre, bien entendu.

Ah! c'était une belle âme!

Et, lorsqu'il eut fait emballer le juif à l'île du Diable par des soustractions de pièces qui étaient des abus de confiance; quand il eut scellé la pierre de son tombeau anticipé par la frauduleuse version de la

dépêche Panizzardi, comme cette loque humaine remuait encore, il tailla sa plume et écrivit le faux fameux que M. Cavaignac apporta triomphalement à une Chambre enthousiasmée, qui en décréta l'affichage. Elle a commencé à effacer cette défaillance et cette erreur par son vote d'hier.

Alors, on comprend pourquoi ce lieutenant-colonel profita du rasoir qu'on lui laissa, par mégarde, je suppose. Il n'avait pas que ce faux sur ce que les autres appellent leur conscience. Il avait la soustraction des rapports de police favorables. Il avait la soustraction de la version officielle de la dépêche Panizzardi.

Ah! oui. C'était une belle âme! C'était un grand patriote! Comme il a dû souffrir, quand il commettait toutes ces canailleries abjectes! Mais, voilà, le patriotisme explique tout. Et le patriotisme, il l'a poussé jusqu'à la folie, ainsi que nous l'ont très bien expliqué les éminents organisateurs de la « Patrie française ».

Oui, jusqu'à la folie. Et comme la folie est contagieuse, il s'est trouvé un grand nombre de personnes des plus honorables qui ont subi à leur tour un vertige et se sont mises à souscrire en mémoire d'Henry, sans s'apercevoir qu'elles dressaient un monument et qu'elles ouvraient une chapelle à l'Abus de confiance, au Faux et au Suicide.

Ce qui me chiffonne un peu dans toute cette histoire-là, c'est que réellement on nous a pris pendant

trop longtemps pour des imbéciles. C'est vraiment dur de penser qu'il y avait dans le bel immeuble qui donne sur le boulevard Saint-Germain, des fonctionnaires tellement persuadés de notre crétinisme, à nous tous, Français, qu'ils ne prenaient même pas la peine, quand ils avaient quelque chose à dissimuler, de consulter des professionnels. On ne berne pas un peuple plus effrontément.

Je sais bien que, parmi, nous les dupes foisonnent qui ne demandent qu'à être trompées et qui justifient cette imprudence méprisante. Nous les voyons encore, ces bonnes dupes, par milliers, serrer les poings et rouler les yeux en affirmant qu'on insulte l'armée quand on veut la débarrasser des faussaires. Mais, tout de même, on aurait dû avoir égard à notre docilité, à notre gentillesse, et s'arranger pour nous tromper plus proprement.

Cette figure d'Henry, qui devient plus répugnante à mesure que les jours s'écoulent et que les crimes apparaissent, cette figure d'Henry évoque fatalement une autre figure toute de dévouement, d'abnégation et de stoïcisme silencieux et tranquille : celle de Picquart.

Picquart, qui n'avait rien à gagner et qui avait tout à perdre en voulant réparer une iniquité; Picquart, qui était le plus jeune colonel de l'armée française, enfant gâté de ses chefs, adoré de ses camarades, certain d'arriver au sommet de la hiérarchie; il a tout sacrifié, tout brisé pour arracher à un supplice immé-

rité l'enfant d'une race contre laquelle il nourrissait une répulsion atavique.

Je le dis en toute sincérité : ce sera l'honneur de notre génération d'avoir produit, non seulement des soldats qui savent braver la mort, embusquée dans les marais intertropicaux ou planant sur eux dans les feux du soleil ; mais aussi un soldat qui a préféré la vérité et la justice aux honneurs et qui a su braver l'opinion publique égarée.

Comme ce sera notre honte qu'il ne se soit pas trouvé encore parmi nos gouvernants un homme assez énergique pour mépriser quelques braillards et lui rendre la liberté.

Ce n'est pas que je la désire pour lui. A sa place — et je voudrais être à sa place, je me trouverais trop honoré d'y être — à sa place, je ne la désirerais pas.

Les âmes droites doivent se complaire dans le spectacle de ce juste, qui souffre et qui expie les défaillances et les lâchetés des autres.

Je ne voudrais pas prendre tout de même l'habitude d'abuser de l'Ecriture et de terminer mes articles comme les prédicateurs commencent leurs sermons. Mais le sujet le comporte, après tout. Et puis, c'est si amusant d'employer contre les adversaires leurs propres armes !

Allons-y donc de deux petits textes sacrés qui semblent écrits pour le lieutenant-colonel Picquart.

Le prophète Daniel dit :

« Ceux qui auront amené à la justice quelques-uns

de leurs frères brilleront comme des étoiles dans le royaume des cieux. »

Et c'est dans le Sermon sur la montagne qu'on trouve, je le crois bien :

« Bienheureux ceux qui souffrent pour la justice, car ils seront rassasiés!

Beati qui propter justiciam patiuntur, quoniam saturabuntur!

MESURE PÉNIBLE

14 mai.

Ce qu'il y a de particulier et de douloureux dans la mesure qui a frappé M. le commandant Cuignet, c'est que cet officier avait fait preuve, depuis qu'il fut employé à l'affaire Dreyfus, d'une perspicacité remarquable et d'une incontestable loyauté.

C'est le commandant Cuignet qui, étudiant à la lampe le document présenté par M. Cavaignac à la Chambre, comme preuve capitale contre Dreyfus, s'aperçut que les rayures des morceaux de papier rassemblés ne concordaient pas.

C'est donc grâce à lui que le faux Henry a été découvert.

Sans doute, il aurait bien fallu y arriver sans lui, puisque le faux avait été dénoncé publiquement. Mais il faut lui tenir compte d'être arrivé le premier.

Or, le faux Henry domine toute la revision, parce

qu'il est venu rendre palpable et indiscutable la machination dont le condamné de l'île du Diable était la victime.

Le lendemain de sa découverte, l'opinion était dans l'état d'une personne qui a reçu un coup de massue sur la tête; et si M. Brisson avait voulu ou pu saisir la conjoncture, la revision passait comme une lettre à la poste.

Mais, dès le surlendemain, certaines feuilles revenaient de leur abasourdissement. Ces feuilles, nous devrions dire qu'elles sont à la solde de l'Etat-Major et qu'elles émargent aux fonds secrets, si nous voulions leur appliquer la peine du talion, puisqu'elles accusent plus ou moins sournoisement les partisans de la justice d'avoir été achetés par le Syndicat.

Mais nous ne le disons pas parce que nous ne le pensons pas. D'ailleurs, pour accuser les autres de vénalité, il est presque nécessaire d'être vénal soi-même.

Leur retour offensif laissa pourtant dans le camp revisionniste assez de gens sans parti pris pour commencer ce mouvement vers la vérité, qui est devenu irrésistible, qui emporte et qui submerge tout.

Or, sans le commandant Cuignet, l'étape eût été bien plus longue et les résistances bien plus acharnées. C'est pourquoi les revisionnistes doivent, comme on dit familièrement, un cierge au commandant.

Il a, en outre, caractérisé sévèrement les procédés inquisitoriaux d'un des bourreaux de Dreyfus. Enfin, il s'est montré vis-à-vis de Picquart d'une impartia-

lité qui frisait la sympathie. Il a trébuché sur le télégramme Panizzardi; mais il faut désirer qu'il lui soit tenu compte de ce fait qu'il était, jusqu'à un certain point, en état de défense personnelle, et qu'on ne prive pas longtemps l'Etat-Major d'un collaborateur aussi distingué.

De même, peut-on espérer que demain les jeunes polytechniciens recevront comme il mérite de l'être M. George Duruy, qui reprend son cours devant eux.

Ces jeunes gens peuvent beaucoup pour la pacification générale, qui doit être le but de tous les efforts des bons citoyens. Et, s'il est vrai que quelques-uns d'entre eux aient obéi à je ne sais quelle inspiration confessionnelle, j'ajouterai qu'en prouvant qu'ils ont oublié leurs griefs imaginaires ils rendront un service véritable aux excellentes maisons d'éducation dont ils sont sortis.

" L'AFFAIRE " ET LE " SYLLABUS "

16 mai.

J'ai fait hier soir une découverte qui m'a rempli de stupeur et de chagrin.

Le 21 décembre 1864, le grand Pape Pie IX, l'auguste prédécesseur de Léon XIII, lançait du Vatican une encyclique historique qui porte, comme toutes les encycliques, pour titre ses deux premiers mots :

« *Quanta cura* ». Elle avait pour but de dénoncer, de flétrir et d'anathématiser les erreurs philosophiques, morales et politiques que l'Eglise catholique considère comme opposées à sa doctrine et incompatibles avec son existence.

Le Saint-Père prononçait que quiconque professerait les propositions condamnées devait être anathématisé. — « *Anathema sit.* »

En droit canon. l'anathème est une sentence qui excommunie et qui rejette du sein de l'Eglise ceux qui en sont frappés, et, au Moyen Age, l'anathème était même considéré comme plus terrible encore que l'excommunication.

A la suite de l'encyclique *Quanta cura*, et pour la compléter, Pie IX fit paraître une sorte de table des matières interdites, un résumé, un sommaire. En latin, ce résumé, ce sommaire s'appelle *Syllabus*. Le *Syllabus* est donc la liste des erreurs qu'on ne peut pas soutenir sans être anathématisé, c'est-à-dire rejeté du sein de l'Eglise catholique.

Je m'étais dit : Il est impossible qu'il n'y ait pas dans le *Syllabus* la condamnation de quelqu'une des erreurs monstrueuses sur lesquelles s'appuient les gens qui combattent la Justice et la Vérité depuis dix-huit mois. J'ai donc relu le *Syllabus*.

Il énumère quatre-vingts propositions damnables et condamnables. J'y ai trouvé mon affaire. C'est la soixante-quatrième proposition.

Pie IX anathématise ceux qui prétendent que :

LXIV. — La violation d'un serment, quelque saint qu'il soit, et toute action criminelle et honteuse opposée à la loi éternelle, non seulement ne doit pas être blâmée, mais est tout à fait licite et digne des plus grands éloges, quand elle est inspirée par l'amour de la patrie.

Ce texte semble avoir prévu, dès 1864, qu'en 1899 un certain nombre de fidèles, dont quelques-uns porteurs de grands noms catholiques et monarchistes, professeraient que le faux du lieutenant-colonel Henry et son suicide, incontestablement opposés à la loi éternelle, étaient dignes des plus grands éloges parce qu'ils avaient été inspirés par le patriotisme ; et que ces personnes distinguées appuieraient leur profession de foi anticatholique par une souscription publique destinée à lui donner plus de poids.

D'où il appert que les souscripteurs, aujourd'hui avertis, doivent réclamer, sinon leur argent, au moins la levée de l'excommunication qui pèse sur eux, sans qu'ils s'en doutent.

Je me permets de les avertir de bonne amitié, afin qu'il n'y ait pas de surprises au Jugement dernier.

LES BREBIS ÉGARÉES

17 mai.

Elles commencent à rentrer au bercail de la Justice et de la Vérité, pour lequel elles sont nées, où elles ont reçu une éducation chrétienne offusquée, froissée

par les mensonges et les calomnies dont on les a abreuvées.

Au fur et à mesure que les crimes se dévoilent, que les impostures sont démasquées, on les voit, les brebis égarées, se détacher par blancs pelotons du troupeau de l'Erreur.

Hier, c'était la révélation de ce que contenait le fameux dossier secret communiqué aux juges de Dreyfus, hors de la présence du condamné et de son défenseur; c'était cette révélation qui amenait encore de nouvelles défections dans le camp du Mensonge et de nouvelles arrivées parmi nous.

Conçoit-on l'aberration de ces gens-là qui envoyaient froidement à des militaires, leurs subordonnés, à des militaires qui auraient cru commettre un sacrilège s'ils avaient mis en doute la parole d'un supérieur — et quel supérieur! le chef suprême de l'armée! — des pièces fabriquées, des faux, et, à côté de ces faux, des romans... haineux, aussi faux que les faux eux-mêmes! Réellement, cela dépasse les bornes de l'imagination. On cherche à quels mobiles ont pu obéir ces bourreaux et on tremble de les découvrir, ces mobiles.

C'est pourquoi les brebis égarées prennent peur et accourent. Je les vois venir, moi que des liens d'amitié et de tendres relations épistolaires maintiennent uni aux vieux compagnons des luttes de jadis. Depuis le faux Henry, depuis neuf longs mois, j'arrive tous les jours devant ma boîte, au journal, sûr de la trouver pleine d'une correspondance à laquelle je me

suis imposé le laborieux mais doux devoir de répondre personnellement. D'abord, il y avait quelques encouragements mêlés à des torrents d'injures qui ne m'ont jamais inspiré la moindre colère, mais plutôt une grande pitié et une immense tristesse. Puis, peu à peu, les encouragements sont arrivés aussi nombreux que les injures. Et, maintenant, les injures honteuses se cachent dans des monceaux d'adhésions.

Ah! quel plaisir exquis, surhumain, de les lire ces adhésions, surtout quand elles sont des conversions avouées, et quand on peut se figurer qu'elles sont les trophées d'une victoire morale remportée par la Vérité sur les âmes sincères! Depuis trente ans que je laboure le papier du bout de ma plume, je n'ai jamais connu pareille ivresse.

Oh! comme il faut bien les accueillir, ces brebis égarées, qui arrivent, ayant laissé des flocons de leurs toisons aux ronces des sentiers de l'erreur! Comme il faut les soigner, ces âmes malades, trompées par les imposteurs et les aigrefins qui leur avaient persuadé que flétrir des faussaires c'était flétrir l'armée! Blasphème! Comme il faut leur dire qu'elles n'ont rien à sacrifier de leurs amours, de leurs illusions, de leurs enthousiasmes passés! Elles nous retrouveront tels que nous étions avant la grande déchirure pour la Justice et la Vérité. Et on revivra ensemble dans le même bercail.

LA FORME

18 mai.

Le peu que valent ces notes quotidiennes et rapides, je le dois uniquement aux lecteurs du *Figaro*. Ils me fournissent des idées et des textes que je serais probablement incapable d'avoir et de trouver.

Ainsi, aujourd'hui, le courrier m'apporte une série de notes et de citations sur les formes judiciaires, que je vais malheureusement abîmer en les résumant.

Ce n'est pas d'hier qu'on a parlé de la communication d'un dossier secret aux juges de Dreyfus. Avant même que le capitaine Freystætter eût libéré son âme, on savait que Me Demange ne connaissait pas, n'avait pas pu discuter les arguments qui avaient déterminé le terrible arrêt. Mais cette irrégularité n'avait point frappé au même degré tous les partisans de la justice et de la vérité, et l'un des plus éminents d'entre eux, M. Trarieux, avouait qu'il eût passé l'éponge sur l'irrégularité si la culpabilité lui eût été démontrée.

Tous ne pensaient pas comme lui. Pourquoi? C'est qu'en matière judiciaire la forme domine souvent le fond. Qu'est-ce que le fond? Le fond, c'est une série de faits que les préventions, les passions et les intérêts dénaturent. Nous le voyons bien en ce moment où tant d'yeux restent encore fermés à l'évidence même.

Et d'ailleurs, Locke n'a-t-il pas dit que si les vérités géométriques intéressaient les passions, les desirs des hommes, elles ne seraient pas, comme elles sont. l'objet d'une adhésion universelle?

La forme, au contaire, c'est l'ensemble des precautions reconnues nécessaires par l'expérience et fixées par le législateur contre la déformation de la vérité par les passions et les intérêts. La forme, c'est la méthode qui reduit a son minimum le coefficient d'erreur provenant des préjugés et des defaillances.

Brid'oison avait raison dans son culte. Si l'on est infidèle à la forme, on a toutes chances d'errer sur le fond.

En voulez-vous la preuve immédiate? On viole la forme en communiquant un dossier secret aux juges. Qu'y a-t-il, dans ce dossier? Sept pièces, et parmi ces sept pièces une qui paraît accablante pour Dreyfus. Elle trompe ses juges, parce qu'elle contient une initiale D qu'on applique à Dreyfus, et qui, aujourd'hui, s'applique à un nommé Dubois. comme le commandant Cuignet l'a avoué lui-même.

Et dans ces sept pièces, il y a encore l'ébauche incomplète d'une dépêche Panizzardi qui semble accabler Dreyfus, et qu'on a substituée criminellement au texte intégral innocentant Dreyfus.

Eh bien, si l'on avait respecté les formes, ces deux documents auraient été soumis à l'épreuve d'un debat contradictoire. Et alors, l'inanité de l'accusation apparaissait à tous les yeux. Dreyfus était acquitté, et il n'y

avait plus d'affaire Dreyfus. Voilà où l'on en arrive par le mépris des formes.

Mme de Staël avait donc mille fois raison lorsque, dans ses *Considérations sur la Révolution*, elle écrivait ceci :

« Si dès les premiers jours de la Révolution tous les partis s'étaient accordés à respecter invariablement les formes judiciaires, de combien de maux on aurait préservé la France! Car c'est surtout pour les cas extraordinaires que les tribunaux ordinaires sont établis. »

LA DERNIÈRE SEMAINE

22 mai.

Nous voici entrés dans la dernière semaine de cette longue campagne passionnément poursuivie en faveur de la Justice et de la Vérité. Dans huit jours, la Cour de cassation sera réunie pour prononcer sur la revision. Nul ne peut à cette heure connaître déjà les conclusions du rapporteur, M. Ballot-Beaupré, qui doivent, dit-on, peser fortement sur la décision de la Cour, sinon la déterminer.

Comme il faut que, jusqu'au bout, le mensonge tienne lieu d'argument à quelques effrontés, on a déjà prétendu que M. Ballot-Beaupré concluait contre la revision. Cette invention a été démentie. Et si on con-

sidère l'attitude du gouvernement, celle de la majorité du Parlement, la qualité intellectuelle et politique des chefs et des troupes qui combattent, si on tient compte de la confiance toujours croissante des revisionnistes, qui font des recrues de jour en jour plus nombreuses. et du désarroi, du découragement de leurs adversaires dont les rangs s'éclaircissent et qui ne sont plus retenus que par la honte de s'être si lourdement trompés, on peut prévoir que la première semaine de juin verra triompher enfin la Justice.

Je le souhaite de tout mon cœur, dans l'intérêt de nos adversaires eux-mêmes, et surtout dans l'intérêt de cette grande et séculaire institution qui s'appelle l'armée française, que nous n'avons jamais cessé d'entourer de respect et d'hommages.

Si, en effet, toutes les manœuvres accumulées pour perdre un innocent, et dont quelques-unes sont considérées comme des crimes par le Code et comme des infamies par les gens d'honneur, si les faux témoignages, les faux serments, les faux documents ne paraissaient point à la Cour les éléments surabondants, impérieux d'une revision, si les conseillers qui siègent dans le vieux palais de saint Louis, et qui représentent les traditions de nos antiques Parlements, tenaient à juger, comme firent, il y a dix-huit cent soixante-six ans, les Scribes, les Anciens, « judaïquement », le lendemain, au Sénat et à la Chambre, il se lèverait des majorités, interprètes du plus généreux mouvement protestataire, pour demander l'annulation.

Or, la revision, c'est la voie large, droite, sans obstacle. Dès qu'elle aura été prononcée, Dreyfus sera ramené devant ses juges naturels, ses collègues, auxquels la Cour de cassation aura pour ainsi dire mâché la besogne et indiqué la sentence. Et la sentence réparatrice prononcée, toutes les forces vitales de ce pays s'uniront, réconciliées dans une résistance commune aux entreprises des ennemis de l'armée.

L'annulation. au contraire... c'est l'inconnu. Parce que si la revision ne suppose qu'une erreur, l'annulation suppose déni de justice, manœuvres, machinations, forfaiture, et alors nul ne pourra plus se mettre en travers des représailles. Et tout, probablement, se terminera par une enquête parlementaire qui rappellera les plus mauvais jours du Comité de Salut public.

Voilà pourquoi les amis de l'armée désirent la revision et redoutent l'annulation. Je parle des véritables, des intelligents. Les autres voudraient naturellement qu'on en finît par la force, qu'on muselât les revisionnistes et qu'on renvoyât la Vérité au fond de son puits.

Insensés qui ignorent que cacher une plaie ce n'est pas la guérir ! Vieux enfants qui regardent comme un ennemi le médecin dont l'intervention rendra une jeunesse nouvelle au malade mis en danger de mort par un abcès dans la tête !

L'ÉPONGE

23 mai.

J'ai indiqué hier qu'un des principaux avantages de la revision sera la possibilité de couper court à toute espèce de représailles. Certes, il y a des coupables, car la condamnation illégale et inique de Dreyfus n'a pas été obtenue par une combinaison de conjonctures et de chances conduites par le pur hasard. Il y a eu machination. Il y a eu concert pour écraser un innocent. Je crois bien qu'au fond l'Affaire est un épisode de l'absurde antisémitisme, qui abrite des cris de mort sous la croix du Dieu de mansuétude et de miséricorde. Au nom du Père, du Fils, du Saint-Esprit, mort aux juifs! Ainsi soit-il.

Mais, comme l'a très bien indiqué le général Mercier dans un entretien reproduit par le *Matin*, il est probable, vraisemblable que l'auteur présumé et principal est Henry, qui s'est fait justice, et dont les forfaits, aujourd'hui découverts, expliquent, sans le justifier, le suicide. Les autres acteurs ont cédé à un faux esprit de corps, au besoin de se distinguer comme tourmenteurs, à défaut d'occasions plus militaires. Ils seront châtiés moralement, frappés dans leur conscience, dans leur considération même, par l'arrêt de revision, et il me semble que sinon pour l'absolue to-

talité d'entre eux, au moins pour la plupart, ce châtiment suffira.

Il existe peut-être des gens qui rêvent de donner pour sanction à l'affaire Dreyfus des réformes profondes dans l'organisation militaire de ce pays-ci. Ils ne seront pas suivis. Ce n'est pas que tout soit parfait dans l'armée. Il n'y a pas un général qui le soutiendrait. Et il est vraisemblable que l'erreur judiciaire en voie de réparation aura pour résultat bienfaisant une refonte de la justice militaire. Il n'y aurait aucun inconvénient, par exemple, à voir désormais les membres des Conseils de guerre assistés, comme en Allemagne, par des officiers-magistrats qui connussent le droit. Je dis comme en Allemagne, parce que les mêmes gens qui se défendent de rien accepter de l'étranger viennent de passer vingt-neuf ans à copier l'Allemagne, sans avoir perçu une seule des différences sociales qui rendent nos imitations stériles et absurdes.

Mais, à part cela, et la restitution à la police des recherches, que les militaires accomplissent en dépit du sens commun parce qu'elles sont au-dessous d'eux et indignes d'eux, je ne vois pas ce qu'on peut demander, tant qu'on ne sera pas converti à une thèse que je soutiens depuis vingt ans : l'incompatibilité d'une armée permanente de plus de cinq cent mille hommes avec une république démocratique.

La meilleure de toutes les politiques, c'est la politique de l'éponge. Pourquoi ne pas faire tout de suite ce que l'on est forcé d'accomplir plus tard? Pourquoi

se retourner sans cesse vers le passé? Quand c'est pour y puiser des enseignements, fort bien! Mais quand c'est pour y chercher des aliments de haine, des retours de supplices, des raisons de se rendre mutuellement pénible notre court passage sur la terre, sur ce pauvre petit morceau de boue qui devrait être depuis longtemps délayé par les larmes que nous faisons stupidement verser, non, mille fois non!

Nous nous réclamons de Celui qui a pardonné. Nous pardonnerons.

AH ! LA BONNE EAU !

24 mai.

Un ingénieur civil, M. Max Jouffret, écrit au *Temps* une lettre qui est un bijou.

Quelques mauvais esprits ayant osé prétendre que les eaux de l'Avre étaient polluées, le ministère, par l'organe d'un de ses représentants, déclara qu'il n'y avait pas d'affaire de l'Avre, et qu'il était antipatriotique d'affoler la population et de discréditer les eaux administratives. Les personnes qui avaient abusé de leur situation pour répandre ces bruits alarmants furent accusées d'être des sans-patrie, d'avoir touché l'or d'un syndicat internationaliste, et frappées comme il convient.

Complètement rassuré comme patriote et buveur

d'eau, l'ingénieur civil se mit à consommer l'eau de l'Avre; moyennant quoi la fièvre typhoïde fit son apparition chez lui, ainsi que chez beaucoup trop de Parisiens. C'est pourquoi M. Max Jouffret, édifié maintenant sur la pureté des eaux et la valeur des déclarations ministérielles, demande qu'on retire les malédictions officielles de la tête des savants qui ont averti la population, pour les transporter sur la tête des incapables dont les rapports ont amené M le sous-secrétaire d'État à se mettre le doigt dans l'œil. Cette anecdote, trop vraie malheureusement, peut servir d'apologue pour comprendre l'affaire Dreyfus.

Au début, les braves gens ont pu être trompés par les déclarations gouvernementales et par cette fameuse série de cinq ministres de la guerre, proclamant la culpabilité de Dreyfus, parce qu'ils étaient incapables de se débarrasser des coquilles qu'on leur avait posées sur les yeux, parce qu'ils prenaient des faussaires pour des types du parfait soldat. Lire et méditer à ce propos la version du faux Otto, donnée hier par Esterhazy, et l'aventure tragique de ce pauvre Lemercier-Picard qui a probablement payé de sa vie la confection d'un faux destiné à couvrir les revisionnistes de ridicule. Le commandant Esterhazy attribue au bureau des renseignements l'invention de cette belle manœuvre.

Mais, maintenant que la fausseté des pièces et des serments est avérée, il faut bien reconnaître que l'affaire Dreyfus a été une fumisterie criminelle, comme, après l'invasion de la fièvre typhoïde, il a bien

fallu reconnaître que les eaux de l'Avre étaient polluées.

Maintenant, ceux qui s'obstinent encore à dire : « Dreyfus est coupable, sept officiers ne peuvent pas se tromper, cinq ministres de la guerre sont infaillibles », ressemblent aux entêtés qui s'obstineraient à boire de l'eau de l'Avre au chevet du moribond qu'elle a envoyé *ad patres*, et diraient en faisant claquer leurs lèvres : « Ah ! la bonne eau ! »

AVIS A MESSIEURS LES ESPIONS

25 mai.

Il faut croire que le culte de l'iniquité inflige aux cerveaux humains des déformations et des dégradations toutes spéciales. Autrement, on ne pourrait pas s'expliquer l'attitude de la presse dite nationaliste en face de l'incident de Bruxelles que nous avons raconté à nos lecteurs.

On sait que le bureau des renseignements, qui n'est pas dans ses bonnes années, a trouvé le moyen d'entretenir là-bas un espion qui était aussi connu que s'il avait inscrit sa qualité sur sa carte de visite. On sait que nos compatriotes de la Chambre de commerce française ont eu le mauvais goût de penser que le bon renom de la colonie les obligeait à « couper » le monsieur, et qu'enfin il s'est trouvé un représentant

de la France, nommé Gérard, pour prendre la défense de l'indicateur contre la colonie française.

Tout cela est extraordinaire, mais ce qui l'est bien plus encore, c'est que les feuilles nationalistes sont parties avec leur fureur habituelle contre la Chambre de commerce française de Bruxelles, parce qu'elle n'a pas voulu servir de paravent à l'espionnage. Il y a là non seulement le symptôme d'un état d'âme à peu près inconnu jusqu'ici, mais aussi une indication des plus utiles pour MM. les espions.

Du moment que certains publicistes français blâment une Chambre de commerce d'éliminer les espions, c'est que ces publicistes sont prêts à ouvrir leurs rangs aux espions et à transformer leurs journaux en une succursale de ce que l'on appelait autrefois la rue de Jérusalem.

Voilà ce qu'il faudrait admettre cependant, si l'on prenait au sérieux les colères factices et si l'on ne tenait pas compte précisément des déformations imprimées dans les cerveaux par le culte de l'iniquité.

Je recommande à ceux qui discutent sur l'Affaire un argument qui m'a beaucoup servi dans les conversations. Quand un interlocuteur dégorge devant moi certains arguments ridicules, comme celui-ci, par exemple : « Après tout, Henry a agi par patriotisme ! » je lui demande doucement : « Auriez-vous fait comme lui ? » Et aussitôt l'interlocuteur, avec le petit soubresaut du monsieur qui s'assied sur une aiguille, répond : « Ah ! moi, c'est autre chose ! »

Appliquez le système et demandez aux gens qui accablent la Chambre de commerce de Bruxelles pourquoi ils ne feraient pas de l'espion un de leur confrères, ils vous répondront :

— Ah! nous, c'est autre chose!

C'est la réponse, hélas! qui pourrait presque servir de devise à l'humanité; car personne ne veut admettre que précisément lui et le voisin, c'est la même chose; qu'il faut permettre au voisin ce qu'on se permet à soi-même et qu'il faut se défendre ce qu'on lui défend.

Voilà tout le secret de la morale et de l'art de bien vivre.

LA FRANCE AUX CANAQUES

26 mai.

L'interminable discussion qui se poursuit à la Chambre sur l'Algérie s'encadre parfaitement dans le grand drame dont la solution approche, parce qu'elle révèle des habitudes de sauvagerie qui expliquent l'entêtement irréductible d'une partie des Français.

Laissons de côté les attentats, les crimes, les infamies dont les juifs algériens ont été et sont encore victimes. Ces pauvres juifs pourraient se dire, s'ils savaient l'histoire, qu'au seizième siècle les catholiques et les protestants, en France, se sont traités mu-

tuellement comme les antisémites traitent les juifs algériens.

On s'est beaucoup égorgé au nom du Dieu d'amour. On s'est surtout beaucoup pillé. Et il est probable que, sans l'énorme saignée que Napoléon nous a infligée au début de ce siècle, on s'égorgerait, on s'assassinerait en ce moment-ci, comme au temps de la Ligue et sous les mêmes prétextes. Mais comme, grâce à Napoléon, on a moins de sang, on en est plus avare.

Le progrès a consisté à remplacer les estocades par les coups de langue et les coups de plume. Là, nous tenons le record. Il est certain que démontrer à un adversaire qu'il se trompe, en lui reprochant d'être tuberculeux, est le dernier cri de la gentillesse et de la nouveauté. Il n'est pas banal non plus, lorsqu'on reçoit le vice-président du Conseil d'État, c'est-à-dire un grand personnage, comme gouverneur général en Algérie, de le traiter de « vieillard ordurier », et, s'il a le malheur de perdre un enfant, de lui crier : C'est bien fait.

Ces mœurs de Cordeliers, ces boueuses injures, ces calomnies à jet continu ne font pas seulement descendre une nuit intellectuelle épaisse sur le peuple qui s'en régale, elles lui donnent l'impassibilité du boucher pour qui le bêlement du mouton qu'il égorge est un bruit quelconque.

Et cela vous explique pourquoi un public nourri de cette littérature, intoxiqué de ce poison n'a même plus le ressort suffisant pour se dresser, unanime,

quand on lui montre une erreur judiciaire à réparer, c'est-à-dire la plus belle tache qu'il soit donné aux hommes d'accomplir ici-bas.

Cela vous explique pourquoi des gens qui sont des Français du dix-neuvième siècle, et non des Canaques, ont pu proférer ce blasphème : Que Dreyfus soit innocent ou qu'il soit coupable, peu importe ! Il est bien où il est. Qu'il y reste !

Cela vous explique enfin pourquoi des femmes qui ne paraissaient pas nées pour être tricoteuses vous disent : « Qu'est-ce que cela peut me faire qu'un juif soit à l'île du Diable ? »

Si tout ce monde préhistorique, ce monde des cavernes l'emportait la semaine prochaine, nous aurions vu disparaître une des plus belles œuvres de Dieu : l'âme d'un grand peuple.

LA REVISION

28 mai.

On peut considérer aujourd'hui comme certain que M. le rapporteur Ballot-Beaupré proposera à la Cour de cassation la revision du procès Dreyfus, avec le renvoi du condamné devant un nouveau Conseil de guerre, et que la Cour adoptera ces conclusions qui lui seront communes avec le procureur général et l'avocat de Mme Dreyfus.

Pour ceux qui savent ce que parler veut dire, pour

ceux qui ont comparé les débats du Conseil de guerre de 1894 avec l'enquête conduite par la Chambre criminelle de la Cour de cassation, pour ceux qui savent par quels artifices la lumière a été étouffée devant la justice militaire et par quels efforts laborieux elle a été découverte devant la Cour suprême, il n'y a pas de doute à avoir : Alfred Dreyfus sera acquitté. Nos lecteurs ont vu passer sous leurs yeux les éléments du verdict d'acquittement, qui ne sont autres que ceux de l'arrêt de la Cour de cassation.

Maintenant, si vous voulez ma pensée profonde et vous me permettez d'envisager les choses sous le angle politique exclusivement, c'est-à-dire en homme qui aime les besognes rapides, pour les mêmes raisons qui me font préférer la politique de l'éponge, j'aimerais autant la revision sans renvoi.

D'ailleurs, la revision est dans l'air ambiant. On la sent arriver doucement. Les criailleries s'apaisent. Sauf deux ou trois comiques entêtés qui persistent à chanter la vieille antienne des premiers jours, et qu'agitent les derniers tressaillements de la danse du scalp, on commence dans le camp des adversaires à regarder derrière soi s'il ne reste pas encore quelque piles des ponts qu'on a brûlés. ... du

Et il se trouve que l'entreprise malhonnête dirigée contre la Chambre criminelle de la Cour de cass... aura tourné à la confusion de ceux qui l'ont tenté... de réussie. ... ne

On avait organisé la plus audacieuse des mystific...

tions, en racontant que la Chambre criminelle conduisait son enquête dans le but d'innocenter Dreyfus, n'avait que des rebuffades pour les témoins à charge et des grogs sucrés avec des sourires pour les témoins à décharge, On a dessaisi la Chambre criminelle pour remettre l'Affaire à la Cour. Pourquoi ? Parce qu'on croyait que la Chambre criminelle contenait une majorité pour la revision et parce qu'on croyait savoir que la Cour entière contenait une majorité contre la revision.

Or, c'est la Cour entière qui prononce la revision, et sur les conclusions du successeur de M. Quesnay de Beaurepaire. Niez donc la Providence !

Sans approuver la loi de dessaisissement, nous l'avons acceptée avec la conviction que la Vérité triompherait de ce nouvel obstacle. Et elle va triompher. Mais les adversaires irréductibles, les antisémites, s'empêtrent dans la loi de dessaisissement comme des chevaux dans leur longe.

Voilà à quoi aura abouti ce fatras d'imprécations, de colères et de mensonges, et de bêtises, surtout.

LA SEMAINE DE LA JUSTICE

29 mai

Cette semaine qui commence sera parfaitement tranquille et les étrangers qui fuiraient Paris, par peur des troubles, auraient bien tort. D'abord, les hurle-

ments les plus variés et les distributions les plus abondantes de coups de poings ne sauraient modifier d'un iota ce qui se passera au Palais de justice. Je parle bien entendu de la revision, car l'affaire Déroulède n'offre pas d'intérêt. L'idée de vouloir faire un coup d'Etat avec un général de brigade appartient au vaudeville. On acquittera Déroulède et nous ne nous en plaindrons pas. Il recommencera jusqu'à extinction de chaleur naturelle, et rien ne sera modifié dans la marche des saisons et des choses.

La seconde raison pour laquelle tout sera tranquille, c'est que la Préfecture de police paraît décidée à imposer le calme. Or, avec huit mille bons sergents de ville, on peut ce qu'on veut. Les échauffourées sont devenues impossibles, Paris fournissant plus d'agents qu'il n'est capable d'aligner de citoyens décidés à se faire pocher un œil, même en y comprenant les mitrons qui sont arrivés sous Boulanger à la vie politique.

L'homme de la semaine sera le président-rapporteur, M. Ballot-Baupré, que MM. les nationalistes commencent déjà à égratigner. Avant d'ouvrir sur lui le robinet de leur littérature au vitriol, ils lui offrent des répétitions de jurisprudence et de legalité. C'est un dernier effort que les publicistes gardes-chiourme doivent aux dupes qu ils ont égarées en mentant, en falsifiant les faits et les documents. Et avant de planter là les pauvres dupes pour chercher une nouvelle mystification, ils leur racontent avec gravité que si M. Ballot-Beaupré savait le droit, tout cela n'arriverait pas.

Ah! comme il est heureux que les grandes causes soient hors de la portée de leurs défenseurs! Ils en auraient vite fini avec elles.

Que faudrait-il penser en effet de la monarchie si on la mesurait à l'aune de certains monarchistes qui oublient volontairement que la distribution de la justice a été le plus bel attribut et la raison première d'être du régime qu'ils préconisent?

Heureusement, il n'y a pas dans ce parti que des hommes pour qui la Saint-Barthélemy est le dernier mot de la politique.

A côté d'eux, j'en connais, qui protestent comme ce vieux zouave pontifical, lequel me disait hier: « Je souffre parce que ceux que j'aime ont tort et ceux que je déteste ont raison. Mais je ne peux pas immoler mon bon sens. » Et mon vieil ami Estancelin, qui là-bas, dans sa Normandie, mène le bon combat avec sa vigueur habituelle! Après 1848, après 1871, après 1889, ses princes lui ont répété: « Vous seul aviez vu juste. » Il entendra encore cette parole dont la répétition est à la fois flatteuse et navrante.

Et l'Eglise elle-même, qu'en faudrait-il penser si on la mesurait à l'aune de ces chrétiens qui rêvent les bénitiers pleins de sang, ou qui salissent d'injures et de cris de haine des feuilles de papier sur lesquelles, par une véritable profanation, ils ont reproduit la croix du Sauveur?

Heureusement, à côté d'eux, il y a l'Église de France, la vraie, celle des curés, qui, elle au moins, se tient

tranquille. Heureusement, il y a ce comité catholique pour la défense du Droit, que préside M. Violet, et qui aura sauvé l'honneur du drapeau, en mettant les actes d'accord avec les cantiques.

Allons! Allons! tout ça ne marche pas mal.

Les jours de la bassesse, du mensonge, de l'iniquité s'enfuient dans le passé sombre. Vsici que commence la semaine de la Justice.

CALME ET SÉRÉNITÉ

30 mai.

De même qu'on fait naître le trouble en en parlant, de même peut-on aussi créer jusqu'à un certain point le calme en l'affirmant. C'est ce que j'ai fait hier matin, cédant à mes instincts antigrabugistes invétérés. Non pas que j'eusse la prétention ridicule d'être pacificateur ou prophète, ni même que je me fusse engagé envers le Syndicat, en échange des sommes folles qu'il m'a versées, à travailler à la paix des rues. Mais les vieux journalistes sont comme les grenouilles, des animaux barométriques. Ils sentent l'orage et le beau temps.

Donc hier, le calme et la sérénité qui ont régné autour et à l'intérieur du Palais de justice ont étonné jusqu'aux plus vieux habitués de cet établissement. Il y avait office à la Cour d'assises et à la Cour de cassa-

tion. A la première, Déroulède a pu exposer les raisons pour lesquelles il réclame énergiquement la résurrection du système plébiscitaire, qui nous conduisit une fois à Waterloo et une autre fois à Sedan. A la seconde, M. Ballot-Beaupré a commencé la lecture de son rapport, véritable chef-d'œuvre de lucidité et de solidité. Pas de bruit, pas de cris. Les tigres du procès Zola sont devenus des moutons mérinos.

Et voyez la puissance lénifiante, apaisante et calmante du langage judiciaire! M. Ballot-Beaupré a dit exactement ce que nous répétons depuis le faux Henry, sans nous lasser. Les bons agités qui nous appellent « vendus, traîtres » et qui nous accusent de mettre la France sens dessus dessous ont avalé cela comme de l'eau claire et même un peu sucrée.

Ainsi, M. Ballot-Beaupré a dit que les refus de répondre formulés par les généraux Mercier et de Boisdeffre, rapprochés de la déposition de M. Casimir-Perier, établissaient clairement que des pièces secrètes avaient été communiquées au Conseil de guerre de 1894; qu'il y avait là une matière évidente à annulation.

Quand les revisionnistes ont raconté cela, il y a un mois ou deux, on les a accusés de faire du chantage. Avec M. Ballot-Beaupré, ce n'est plus du chantage.

C'est comme pour les aveux. M. Ballot-Beaupré explique que de toute la procédure il résulte que Dreyfus s'est toujours refusé à avouer quoi que ce fût. Or, que de gens ont été retenus sur la voie de la Vérité par cette question des aveux, falsifiée comme tout le

reste! Que de gens n'ont même pas réfléchi que Dreyfus n'est à l'île du Diable que parce qu'il a refuse de faire des aveux!

Car il a fallu un décret pour ériger l'île du Diable en lieu de déportation. Et ce décret qui aggravait la peine de Dreyfus n'a été rendu que pour le punir d'avoir refusé de faire des aveux.

Du reste, à quoi bon discuter? Le cauchemar s'achève, et les plus irreductibles semblent enfin avoir honte des sauvages erreurs qu'ils propageaient ou acceptaient.

ÉMOTION POIGNANTE

31 mai

Hier, lorsque M. Ballot-Beaupré est arrive à la partie décisive de son rapport, lorsqu'il a exprimé son opinion personnelle, lorsqu'il a affirmé que le bordereau, le bordereau base de toute l'affaire, avait été écrit non par Dreyfus mais par Esterhazy, lorsque enfin, dans une dernière phrase où l'émotion de son cœur se trahissait au tremblement de sa voix, il a dit qu'en son âme et conscience la revision s'imposait, un attendrissement profond, qui allait jusqu'aux larmes, a saisi les assistants.

Mon Dieu, oui, nous avons eté émus. C'est très ridicule, n'est-il pas vrai? Il y a là-bas, à l'île du Diable, un condamné qui, depuis quatre ans et demi

bientôt, sent peser sur lui la haine d'un peuple, et qui est entouré de gardiens qu'une consigne féroce a privés de tout sentiment humain, puisqu'il ne peut apparaître sans qu'aussitôt deux revolvers charges soient braqués sur lui Pour lui on a raffiné et aggravé les supplices que la loi impose aux déportés ordinaires. On est arrivé à l'opérette à force de pousser au noir, puisqu'on le suit, la main sur la gâchette, dans une île entourée de requins.

Et quand, dans le tabernacle même de la justice, la voix d'un magistrat entouré de l'estime et de la vénération de tous s'élève et dit : « Il y a présomption que cet homme a eté condamné à tort », nous sommes assez bêtes, nous autres, pour être émus, pour penser à ces tortures, et nous éprouvons vis-à-vis de la Patrie la honte et la douleur d'enfants apprenant que leur mère a, sans le savoir, commis une horrible injustice; d'enfants qui voudraient s'élancer pour réparer le mal qu'elle a fait. C'est idiot.

Ce qui est chic, beau, élégant, c'est de considérer comme un échec personnel la revision, c'est de s'indigner à la perspective qu'un officier français n'a pas trahi, et doit peut-être changer la position de traître contre celle de martyr. C'est de dire : « Peuh! c'est un juif. Un juif n'est pas notre frère. Un juif n'est pas un homme! » Ce qui est chic, beau, élégant, c'est de transformer sa déconvenue en désastre national et de dire : « Quoi! vous mettez la France sens dessus dessous pour un seul homme! » Ce qui est faux, archi-faux.

Ou encore : « Vous insultez l'armée! » A quoi M. Ballot-Beaupré répond : « L'honneur de l'armée n'est pas attaché au maintien d'un innocent au bagne. » Et il aurait pu ajouter que l'armée dont l honneur deviendrait incompatible avec l'exercice de la justice serait une armée à la veille de disparaître et qui n'aurait plus de raison d'être, puisque le rôle de l'armée, c'est d'être la gardienne et l'exécutrice des arrêts de la justice au dehors et au dedans.

Eh bien, dussions-nous faire rire les snobs, nous nous sommes attendris devant ce commencement de réparation et au son de cette voix d'honnête homme qui proclamait juste, légitime et nécessaire la requête que nous n avons cessé de formuler depuis si longtemps

Et aussi nous avons pensé que, d'un mot, le rapporteur venait de libérer celui qui a été l initiateur de la revision, le lieutenant-colonel Picquart. En effet, lorsque les Chambres réunies auront décidé la revision, Picquart deviendra, par la force même, le collaborateur et le pionnier de la Justice, et son maintien sous les verrous commencera à peser, comme une ignominie, sur la conscience nationale.

LA GROSSE FAUTE

1er juin.

C'est extraordinaire de voir comme les gens qui avaient promis de s'incliner s'inclinent. Hier matin, l'admirable et lumineux rapport de M. Ballot-Beaupré était, dans un certain nombre de journaux, l'objet d'un éreintement forcené, et son auteur obtenait une place dans la troupe privilégiée des hommes qu'on injurie, parce qu'on ne peut pas les réfuter.

En même temps, les nationalistes tentaient une diversion, qui consiste à foncer sur le Président de la République et à exploiter les invectives adressées à ce haut fonctionnaire devant M. le président Tardif, qui n'a pas volé son nom et qui se meut bien lentement quand il s'agit de défendre les absents. Car enfin on a beau être Président de la République, on a beau exercer ces fonctions malpropres et inutiles, on n'est pas pour cela forcément au ban de l'humanité. M. Tardif aurait pu fort bien emprunter à son collègue Delegorgue un peu de cette vigueur avec laquelle celui-ci s'écriait naguère : « La question ne sera pas posée. » Ça, qu'on me permette de le dire, c'est la grosse faute. Et voici pourquoi :

J'ai expliqué surabondamment déjà qu'on ne renverse pas les gouvernements : ils tombent d'eux-mê-

mes, commes les fruits pourris, quand ils n'ont plus la force de vivre et quand ils s'abandonnent. La République est-elle arrivée à ce degré d'avachissement et de dégoût d'elle-même où elle se détachera presque sans secousse de ce pays-ci ? Je ne le crois pas.

En tout cas, le meilleur moyen de la consolider et de lui redonner de la vigueur, c'est de l'attaquer dans des conditions telles que tous les républicains sans exception soient obligés d'oublier leurs griefs mutuels et de se coaliser pour faire tête à l'ennemi.

C'est ce que vous faites en ce moment-ci, incorrigibles et maladroits opposants, en chargeant, comme en vertu d'un ordre, sur l'élu du Congrès.

Avec votre caricature de la boulange, vous refaites la concentration républicaine qui a vaincu Boulanger, Vous faites encore autre chose. En affectant de présenter votre tentative comme la contre-partie de la revision, vous tirez l'affaire Dreyfus du domaine judiciaire où elle était confinée pour la restituer au domaine politique où elle ne devrait plus figurer. Et là, rappelez-vous-le, vous serez écrasés, parce qu'aujourd'hui les quatre cinquièmes de la Chambre et les neuf dixièmes du Sénat sont revisionnistes.

Vous faites une œuvre encore plus malsaine, s'il est possible : vous nous coupez bras et jambes, à nous autres, hommes de bonne volonté et d'apaisement, qui nous élevions déjà contre la politique des représailles, qui parlions de passer l'éponge, qui demandions l'oubli.

Ah ! vous êtes bien toujours les mêmes ! Il n'y a pas de métier plus ingrat ici-bas que celui qui consiste à vous défendre. En tout cas, retenez bien ceci : c'est que vous êtes en train de commettre une faute irréparable. Vous le verrez avant peu.

ET L'ARGUMENT DES CINQ MINISTRES?

3 juin.

L'arrestation de M. le lieutenant-colonel du Paty de Clam, sous l'inculpation de faux et d'usage de faux, n'est pas le résultat des polémiques échangées entre les partisans et les adversaires de la revision. Elle est devenue nécessaire le jour où M. le commandant Cuignet a formellement accusé ce lieutenant-colonel, devant la Cour de cassation, d'être l'auteur principal du faux qui a coûté la vie à Henry.

J'ouvre une parenthèse. Le faux Henry ayant été proclamé par une certaine quantité de personnes distinguées : un faux patriotique, et récompensé par une souscription qui a produit une somme rondelette, il serait intéressant de savoir si, dans le cas où M. le lieutenant-colonel du Paty de Clam serait reconnu l'auteur de ce faux, on ne devrait pas verser, à lui ou à ses ayants-droit, la moitié du produit de la souscription? Une combinaison plus alléchante consisterait aussi à inviter les souscripteurs à opérer un se-

cond versement, afin qu'il n'y ait pas de jaloux. Je ferme la parenthèse.

Du reste, la figure du colonel du Paty de Clam est des plus singulières. On sent en lui une âme d'antisémite brumeuse, troublée par cette doctrine de haine qui, pour une race, est une sorte de stigmate, de déchéance et de régression.

On dit des individus très vieux qu'ils tombent en enfance. Or, le propre de l'enfance est d'attribuer les phénomènes inexpliqués à des forces imaginaires. Les peuples sont comme les individus. Dans leur enfance, qui s'appelle la barbarie, ils croient aux sorciers, et plus tard, quand, épuisés par la guerre ou par l'excès même de leur civilisation, par le poids de leur passé, ils glissent vers les barbaries originelles, ils croient aux espions, ils croient aux juifs.

Seulement, les individus n'ont pas leur destinée dans la main. Quand l'artère s'ossifie, quand la fâcheuse sclérose arrive, il leur faut tirer leur révérence au monde sublunaire. Les peuples, au contraire, peuvent se rajeunir tant qu'ils veulent. Et c'est cette volonté-là que nous voudrions inspirer à ce pays qui a encore des jours si charmants.

Quelques cerveaux étroits et quelques esprits méchants, qui font le mal pour le mal, lui ont fait commettre un crime collectif dont il frémira lui-même, lorsqu'il en contemplera la victime.

Il a été trompé ; c'est son excuse. Et comment aurait-il pu échapper à l'erreur, lorsque ceux-là mêmes

qui devaient le guider y tombaient ? Lorsque cinq ministres de la guerre venaient leur affirmer que Dreyfus était coupable, comment les particuliers, avec la pénurie de leurs informations, auraient-ils pu découvrir l'innocence de Dreyfus ?

En a-t-on assez joué de cet argument des cinq ministres de la guerre ! Et comme il serait facile maintenant de le retourner contre eux et de leur montrer qu'ils ne peuvent échapper à l'accusation de complicité que par l'aveu de la plus épouvantable légèreté !

Mais cet argument, il nous plaît de l'employer à un meilleur usage, en expliquant, grâce à lui, et en justifiant les résistances que nous avons rencontrées, et même les colères que nous avons soulevées parmi les hommes de bonne foi, dans notre marche vers la Vérité.

Ces hommes de bonne foi se réuniront et s'apaiseront autour de l'arrêt de revision qui va être rendu aujourd'hui, à midi, et à la quasi-unanimité de toutes les Chambres réunies. Quant aux autres, ceux qui voudront nier l'évidence, on s'en passera. Ils ne comptent pas.

LA REVISION

4 juin 1899.

C'en est donc fait ! Le but que nous avons poursuivi sans nous lasser depuis le faux et le suicide d'Henry est atteint. Nous avons le droit de nous réjouir.

L'événement dépasse nos espérances. La revision a été votée à l'unanimité par la Cour suprême. L'unanimité! C'est cela qui est énorme, colossal, décisif.

Certes, la vérité n'a pas triomphé toute seule. Certes, l'obstacle à surmonter était effrayant. Cet obstacle était le gouvernement tout entier, appuyé sur une partie importante de la presse et sur l'immense majorité de l'opinion publique, égarée par la plus audacieuse et la plus colossale des supercheries. Et jamais en France on n'a réussi quoi que ce soit contre le gouvernement. Jamais un gouvernement n'est tombé sans qu'il l'ait voulu. Jamais un gouvernement n'a été forcé de céder sur un point quelconque, sans que sa faiblesse n'ait été de complicité avec ses adversaires.

Or, cette fois, le gouvernement n'était pas faible. Il a été menteur. Il a été hypocrite. Mais, jusqu'à la dernière minute, il a tenu avec une énergie presque farouche.

C'est ce qui donne à la victoire un prix inestimable. Cette victoire, ce n'est pas à nous qu'on la doit. C'est d'abord à ces savants, à ces littérateurs qui représentent le plus pur génie français. Eloignés depuis fort longtemps de la politique par un dédain qu'ils doivent se reprocher, puisqu'il était au détriment de la patrie, on les a vus se lever et accourir du fond de leurs cabinets d'études et de leurs laboratoires, à l'appel de la justice et de la vérité. Oh! les braves gens!

J'avais gardé pour eux de mon éducation scientifique un respect profond. Ce respect s'est changé en une

tendresse fraternelle et filiale à la fois, depuis que je les ai vus descendre pour le bon combat dans l'arène, où nous nous agitons pour tant d'autres sujets puérils et inutiles.

Quel entrain! Quelle vigueur morale! Quelles lueurs d'honnête audace dans ces yeux alourdis par l'étude et la modestie et qui osent à peine se lever sur l'étudiant!

Les uns marchaient, conduits uniquement par le culte de la science et de l'humanité. D'autres, poussant plus avant leurs propres investigations sur le mobile qui les faisait agir, ont retrouvé, dans cette détresse de leur âme éprise de justice, le Dieu de leur enfance. Et l'un d'eux me disait : « Il y a bien longtemps que je ne pratiquais plus; mais maintenant, tous les soirs, avant de m'endormir, je me mets à deux genoux pour demander justice là-haut, puisqu'on nous la refuse ici-bas. »

Ce sont eux, ce sont ces hommes, ces intellectuels si raillés qu'il faut féliciter. Ils sont les vainqueurs, et il ne pouvait pas en être autrement, puisque c'est la pensée qui agite la matière, puisque c'est le cerveau qui mène l'humanité.

Il y a eu aussi cette force des choses qui est faite de la faiblesse des hommes, cette vertu intrinsèque de la vérité qui fait éclater les rochers et qui soulève les montagnes. Il y a eu enfin nos adversaires. Jamais la vérité n'aurait prévalu si le mensonge n'avait pas eu les serviteurs qu'il a eus.

Tout a été providentiel dans l'affaire Dreyfus, tout,

depuis la découverte du faux Henry jusqu'à cette loi de dessaisissement, où sont foulés aux pieds tous les principes du droit, et qui est venue fortifier le triomphe et authentiquer la victoire.

Car, cette pauvre Chambre criminelle pliait sous l'outrage, était paralysée par la calomnie, au point d'accepter que les policiers vinssent lui parler de leur secret professionnel, lorsqu'on inventa la loi de dessaisissement qui était une insulte à la fois pour la Chambre criminelle et pour toutes les Chambres réunies.

Elle était une insulte pour la Chambre criminelle, puisqu'elle la proclamait incapable de juger avec équité. Elle était une insulte pour toutes les Chambres réunies, puisqu'elle les proclamait capables de juger sans examiner et d'après une opinion préconçue. Eh bien, les Chambres réunies ont jugé. Elles ont jugé à l'unanimité.

Il faut remercier aussi les inventeurs de cette légende déshonorante, racontant que la revision serait la guerre. Il faut remercier d'une façon générale les adversaires de la revision, qui l'ont rendue irrésistible et nécessaire.

Et enfin, après ces remerciements, dont les derniers renferment peut-être un peu d'ironie, il convient que les Français, épris du bon renom de leur patrie, expriment leur reconnaissance aux quelques hommes qui ont eu le courage de braver les injures et la calomnie pour ouvrir la porte à la vérité.

En première ligne, après Scheurer-Kestner, ce Nestor de la probité politique, qui a vengé à la fois l'Alsace et le Droit, il faut citer Zola, le maître ouvrier de la première coulée. Je n'ai pas souvent marché derrière lui ; mais ici, je l'admire et je le salue. Il faut citer — grand Dieu ! je n'aurais jamais cru que j'en viendrais là ! — il faut citer M. Brisson. J'ai passé ma vie à le combattre et à le détester. Mais sa conduite au milieu de toutes les lâchetés, de toutes les défaillances, de toutes les trahisons qui l'entouraient, qui marchaient dans son ombre, l'a égalé à quelques-uns des grands serviteurs du Droit qui ont laissé leur nom dans l'histoire nationale.

Il faut citer, enfin, cet admirable magistrat de vieille roche, de carrière austère, qui s'appelle Ballot-Beaupré. Ceux d'entre nous qui le connaissent et qui sont fiers de le connaître n'ont pas hésité une minute. Quand ils ont su que Ballot-Beaupré serait chargé du rapport, ils ont dit : « Nous sommes tranquilles. C'est la Justice même qui parlera par sa bouche. » Et ils n'ont pas été trompés.

Et voilà, avec quelques autres, les artisans de la revision, voilà ceux à qui le pays doit de pouvoir réparer un crime collectif, honteux, et de remonter à la place qui lui appartient dans l'estime du monde. Voilà ceux à qui l'armée française en particulier doit de ne pas voir couler son honneur par tous les pores. Car l'honneur ne consiste pas à ne jamais se tromper. Il consiste à réparer les erreurs qu'on a commises.

Et ceux-là seuls étaient les fervents admirateurs et les serviteurs dévoués de l'armée qui la conviaient, dès le début, à reviser elle-même, tandis qu'ils la desservaient et auraient fini par la compromettre et la perdre, ceux qui la poussaient et la poussent encore à je ne sais quelles rébellions et quelles manifestations de prétoriens, sous le prétexte qu'on la déshonore en lui demandant d'être juste.

Demain, des insensés, des méchants vils commenceront sans doute une campagne destinée à démontrer aux officiers que le Conseil de guerre devant lequel repassera Dreyfus doit le recondamner. C'est que ces prétendus défenseurs de l'armée ne savent pas ce que c'est qu'une âme d'officier, autrement ils seraient résignés d'avance à ce qui va se passer. Et ce qui va se passer, je vais vous le dire :

Alfred Dreyfus sera acquitté à l'unanimité. Il sera réintégré dans un régiment. Il sera présenté aux troupes avec la formule traditionnelle, avec le ban ouvert et fermé par les trompettes. Il reprendra tous ses droits à l'avancement avec rétroactivité, et pas un officier du régiment, entendez-vous? pas un n'hésitera à lui faire l'accueil le plus parfait.

Et, enfin, quand ils verront leur chef nouveau, émacié, ravagé, vieilli par le chagrin et l'exil, les soldats résumeront leurs impressions en une formule militaire et populaire, qui sera à la fois un acte de pitié et de contrition nationales, en disant : Pauvre bougre!

Et maintenant, causons entre nous, conservateurs; car il faut recoudre ce qui a été coupé, déchiré; il faut remettre ensemble ce qui a été séparé.

Vous qui avez souffert des persécutions, vous avez approuvé des persécutions. Vous qui vous êtes plaints de haines antireligieuses, vous avez affiché des haines religieuses. Vous qui n'êtes pas des voleurs ni des escrocs, vous avez semblé admettre que tous les défenseurs de Dreyfus avaient été achetés. Vous qui n'êtes pas des faussaires, vous avez glorifié le faux. Ce sont là de véritables fautes.

Vous qui par vos relations, par vos familles, servez en quelque sorte de trait d'union entre le pays français et les pays étrangers, car si le patriotisme est parfois sauvage dans les basses classes, il est assez réfléchi dans les hautes classes pour résister aux croisements, vous avez brisé les liens moraux qui vous unissaient aux aristocraties étrangères, et quand toute l'Europe était convaincue de l'innocence de Dreyfus parce qu'elle en avait la preuve, vous vous êtes montrés crédules comme des gardes nationaux et entêtés comme des mulets.

Vous n'avez pas compris quel admirable terrain un parti d'opposition, comme vous devriez l'être, peut trouver en se cantonnant dans le droit et la justice. Ce terrain, vous l'avez laissé prendre aux radicaux et aux socialistes. Après avoir abandonné vos princes, vous avez abandonné vos principes. Ce sont là de bien grandes maladresses.

Il ne vous reste plus qu'une faute et qu'une maladresse à commettre : c'est de vous obstiner contre l'évidence, c'est de ne pas ouvrir les yeux aux réalités. Ne les commettez pas, je vous en conjure!

Ne vous séparez pas de la vérité! Venez à elle. C'est elle qui vous libérera de vos fautes et de vos maladresses, comme le dit l'apôtre saint Jean : « *Et veritas liberabit vos.* »

Revenez à cette libératrice! Croyez-en un humble soldat de vos luttes passées, qui n'a jamais rien demandé et ne demandera jamais rien à personne, qui pourrait renoncer à l'ingrat métier d'écrire, s'il n'avait pas eu l'honneur, qu'il ne regrette pas, de vous défendre, et qui vous aime malgré vos ingratitudes et vos injustices.

Ne divorcez pas définitivement avec ce pays-ci. Vous avez eu souvent à vous plaindre de lui, quand il était dans les jours d'erreur et de mauvaise foi. Qu'il n'ait pas à se plaindre de vous maintenant qu'il est dans un jour de vérité, de justice et de bonne foi.

Si vous le voulez, cette affaire Dreyfus peut être le signal de la guérison de ce pays, qui n'est pas mort, qui peut guérir, qui doit guérir. C'est Salomon qui, dans le livre de la Sagesse, a dit : « Dieu a fait les nations du globe terrestre guérissables. » Et quoique Salomon fût juif, c'était un homme dont les avis ne sont pas à dédaigner : « *Et sanabiles fecit nationes orbis terrarum.* »

Allons! Un bon mouvement! Un élan à la française!

Une détente du cœur ! Une ouverture des bras ! Qu'on se réconcilie ! Qu'on se pardonne ! Tout le monde peut se tromper. Tout le monde s'est trompé plus d'une fois.

Au nom de la patrie, faisons cesser cette lutte impie et mortelle entre l'aristocratie historique et l'aristocratie intellectuelle, entre les deux lobes du cerveau, entre les deux moitiés du cœur de cette grande et auguste dame qui s'appelle la France.

POUR PICQUART

5 juin.

Hier, en énumérant les hommes auxquels la France est redevable du bienfait de la revision — énumération incomplète d'ailleurs, puisqu'elle ne contenait pas le nom du procureur général Manau, qui a, lui aussi, droit aux remerciements des braves gens pour un acte qui sera l'honneur de sa robuste vieillesse — j'ai volontairement omis le colonel Picquart, qui se trouve dans une situation spéciale.

Tous les ouvriers de la revision sont maintenant à l'honneur ; lui seul est encore à la peine. Picquart depuis onze mois est en prison préventive, et un certain nombre de sauvages trouvent que ce n'est pas assez. Et qu'a fait Picquart?

Picquart a été mis, par l'exercice même de ses

fonctions, sur la trace de l'épouvantable erreur judiciaire qu'on va réparer. Picquart en a averti correctement et loyalement ses chefs, qui lui ont répondu de suivre l'Affaire.

Il l'a si bien suivie qu'il l'a découverte. Alors le langage de quelques supérieurs a changé et on l'a prié de s'occuper d'autre chose.

Picquart s'est promis que s'il mourait, il n'emporterait pas dans son cercueil le secret d'iniquité. Et c'est ainsi qu'a commencé l'affaire Dreyfus.

A la réhabilitation d'un innocent, c'est-à-dire à un acte tellement sublime que les hommes en ont fait l'attribut principal de Dieu, Picquart a sacrifié son repos, sa carrière, tout ce qui lui rendait la vie aimable et belle.

Picquart s'est comporté comme un héros.

Que le maintien de Picquart sous les verrous n'ait pas soulevé une réprobation unanime et des clameurs de colère, c'est déjà inquiétant pour la moralité d'un peuple aussi jaloux de ses droits politiques qu'il est indifférent à ses devoirs sociaux! Mais qu'après l'arrêt de la Cour de cassation qui proclame à la fois la prévoyance, la lucidité et le courage de cet officier, on le maintienne vingt-quatre heures de plus sous les verrous, c'est une honte pour les gens qui sont chargés de la mise en marche de l'appareil judiciaire! C'est une insulte au bon sens et à l'humanité!

Oh! je sais: on veut faire de Picquart un contrepoids; on le réserve pour le système des compensa-

tions. On s'est dit qu'on donnerait du Paty de Clam à dévorer aux dreyfusards et Picquart aux antidreyfusards, et que si l'on était forcé de faire bénéficier Picquart d'un non-lieu sur l'affaire du *petit bleu*, on le repincerait avec le procès Boullot ou je ne sais quelle affaire de pigeons voyageurs. On veut obtenir avec une opérette ce qu'on cherchait avec un drame.

Il ne faudrait pas cependant recommencer tout de suite une affaire Dreyfus nouvelle, et nous forcer, maintenant que nous savons comment cela se fait, à demander et à obtenir une seconde revision.

Les gens qui ont réclamé justice pour Dreyfus demanderont, sans se lasser, justice pour Picquart et ne s'apaiseront que lorsqu'ils auront vu réintégrer le libérateur et la victime.

La prolongation du supplice de cet admirable officier qui s'appelle Picquart serait à la fois ridicule et infâme.

LA POLITIQUE DE L'ÉPONGE

7 juin.

Je ne peux pas assez vous dire combien je suis content aujourd'hui d'avoir poussé, il y a déjà quinze jours, mon cri : « Pas de représailles ! » et d'avoir déclaré qu'en politique mon outil favori était l'éponge. On a blagué naturellement la politique de l'éponge.

— Quoi! disait-on, vous voudriez sauver tout le monde?

— Je voudrais en sauver le plus possible. Je voudrais qu'on les laissât à leurs remords.

— Le général Mercier lui-même?...

— Le général Mercier lui-même. Sans doute, le général Mercier a communiqué au conseil de guerre des pièces secrètes. Sans doute, c'est là un cas de forfaiture prévu par la loi. Il n'en est pas moins vrai que je considère le général Mercier comme innocent. Qu'est-ce que vous voulez, c'est mon avis. Il ne savait ni que le dossier secret qu'il a envoyé au Conseil de guerre contenait des faux, ni même probablement qu'il était interdit de communiquer des pièces secrètes à un Conseil de guerre. Est-ce que les militaires connaissent toutes ces formes judiciaires qui sont capitales et dont personne ne leur parle jamais?

J'ai là, sous la main, un auteur assez connu, quoiqu'un peu vieux. Il avait épousé la fille d'un général dont il a raconté la vie. Il explique parfaitement pourquoi on ne doit pas peser dans la même balance l'âme d'un militaire et celle d'un avoué. Mon auteur s'appelle Tacite, gendre d'Agricola. Tenez-vous bien! ça va être du latin:

Credunt plerique militaribus ingeniis subtilitatem deesse, quia castrensis juridictio secura et obtusior, ac plura manu agens, calliditatem fori non exerceat.

Tout le monde a compris. A tout hasard je traduis tout de même :

« Il est généralement admis que les esprits militaires manquent de finesse, parce que la justice des camps, calme, simple, agissant le plus souvent avec la main, ne recourt pas aux subtilités du barreau. »

Voilà pourquoi, selon moi, il fallait laisser le général Mercier tranquille. L'expédition de Madagascar, avec ses morts inutiles, et l'affaire Dreyfus, avec son effroyable erreur judiciaire, avaient surabondamment établi son flair d'artilleur.

L'intelligente démonstration de dimanche dernier ayant fait perdre le sang-froid à tout le monde, ma pauvre éponge a eu tort. Et l'on a abordé le chapitre des représailles. On a voulu happer le général Mercier.

Qu'est-il arrivé? Quelques-uns ont fait remarquer que toucher au général Mercier, c'était entreprendre sur l'indépendance du conseil de guerre de Rennes. On leur a donné raison. On a dit qu'on suspendrait tout jusqu'après l'arrêt du nouveau Conseil de guerre. Et cette décision est elle-même une entreprise formelle contre l'indépendance du Conseil, parce que vous avez l'air de dire à ce Conseil : « En acquittant Dreyfus, tu condamneras Mercier. » C'est idiot!

Dreyfus sera acquitté, c'est certain. Il ne peut pas ne pas l'être. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il est horriblement imprudent et stupide d'avoir même laissé entrevoir la possibilité des représailles.

L'ÉGLISE ET " L'AFFAIRE "

8 juin.

On verra plus loin que le Comité catholique pour la défense du Droit « adresse au Président de la République ses hommages respectueux et proteste avec indignation contre les odieuses agressions dont M. Loubet vient d'être l'objet ».

On télégraphie en outre de Rome que le pape vient d'envoyer un télégramme de félicitations au Président de la République. Le cardinal Rampolla aurait fait remarquer que la lutte est aujourd'hui établie entre les adversaires et les partisans de la République. Et il aurait annoncé qu'une lettre pontificale adressée aux évêques français viendrait, sous peu, rappeler aux catholiques le désir qu'éprouve le pape de les voir soutenir le gouvernement établi.

Il semble démontré par ces manifestations que l'Eglise et les catholiques eux-mêmes refusent leur appui et leur enthousiasme aux personnes excitées dont le patriotisme coûte un chapeau à M. Loubet. Nous devons donc nous résigner à apprendre un de ces jours, par la voie des journaux nationalistes, que le Syndicat, par un suprême effort, s'est décidé à acheter la Cour de Rome et le Collège des cardinaux. Cela devait arriver. Après avoir soudoyé l'Institut, les

professeurs, la presse bien entendu, les Cours étrangères et celle de cassation, qui a dû coûter fort cher puisqu'elle a marché à l'unanimité, le Syndicat devait s'agréger la plus haute autorité morale qui existe ici-bas.

C'est fait. On n'a pas de données bien précises sur le prix; mais les personnes bien informées prétendent que c'est très salé.

Maintenant, pour parler sérieusement, il ne faudrait pas s'étonner que le Saint-Père, avec les sources d'information dont il dispose, ait percé du premier coup cette hypocrite supercherie qui a transformé le cri de « Vive l'armée! » en une injure contre l'ordre civil en général et contre la magistrature en particulier.

Il me semble que les monarchistes d'autrefois doivent être un peu humiliés de voir ce qui est sorti des œufs qu'ils ont couvés. Nous étions habitués jadis à dire la vérité, même quand elle allait contre nos intérêts. Et l'on n'eût pas certainement admis le mensonge qui eût consisté à crier: « Vive l'armée! » pour abattre la République, autour de ce chevaleresque comte de Chambord que j'ai servi, autour de ce grand honnête homme qui préféra mourir en exil plutôt que de laisser planer le moindre nuage sur son programme, et sur son intention bien arrêtée de ne rentrer en France qu'avec ses idées et son drapeau.

On ne cabotinait pas dans le parti en ce temps-là. Et quand on voit le succès de la méthode opposée, l'on est guéri de toute velléité de repentir.

PICQUART EN LIBERTÉ

9 juin.

Aujourd'hui vendredi, la Chambre des mises en accusation va rendre son arrêt dans l'affaire du lieutenant-colonel Picquart. Cet arrêt ne peut être qu'une ordonnance de non-lieu, suivie de la mise en liberté immédiate du lieutenant-colonel.

Plus tard, quand le public français aura recouvré le calme et la raison, on ne s'expliquera pas plus le traitement infligé au lieutenant-colonel qu'on ne s'explique aujourd'hui certaines décisions du Tribunal révolutionnaire de 1793.

Récapitulons. Quelle crime a commis Picquart?

Picquart, en 1896, déclara à ses chefs que le bordereau qui avait fait condamner Dreyfus était l'œuvre d'Esterhazy. Ci : cinquante-cinq jours de Mont-Valérien et la mise en réforme. — Et d'un.

En juillet dernier, l'éminent Cavaignac présentait une pièce comme la preuve péremptoire de la culpabilité de Dreyfus. La Chambre votait l'affichage de son discours par un vote où la minorité ne comprit que deux membres, M. Méline et un socialiste. Picquart déclara que cette pièce était un faux. Il fut coffré et il est depuis onze mois en prison. — Et de deux.

Or, le bordereau était, non de Dreyfus, mais d'Es-

terhazy. Les experts l'ont reconnu. M. Ballot-Beaupré l'a déclaré. La Cour de cassation l'a proclamé. Esterhazy vient de l'avouer et d'en signer l'aveu. — Et d'un.

Or, Henry a avoué à M. Cavaignac lui-même qu'il avait fabriqué la pièce qui fut produite à la Chambre comme la preuve définitive de la culpabilité de Dreyfus. — Et de deux.

Ce n'est pas tout. Picquart fut mis sur la piste de l'erreur judiciaire par un « petit bleu » adressé à Esterhazy par M. le colonel de Schwartzkoppen. On accusa Picquart d'avoir fabriqué ce « petit bleu », d'être un faussaire, tout bonnement.

Or, le colonel de Schwartzkoppen lui même a déclaré et redéclaré qu'il était bien l'auteur du « petit bleu ». Et, à cette heure, il n'y a pas, des monts Ourals au détroit de Gibraltar, un Européen intelligent qui ne sache que le « petit bleu » a été écrit pour Esterhazy par M. de Schwartzkoppen.

Le gouvernement français est informé de tout cela. Il a été prévenu, dans des conditions qui ne lui laissaient aucune incertitude, et, au milieu de l'anarchie sur laquelle il flotte, comme une épave sur l'Océan démonté, il n'a même pas averti la Chambre des mises en accusation !

Et voilà par quels misérables subterfuges on a maintenu pendant onze mois en prison le lieutenant-colonel Picquart.

Quand on songe que Dreyfus vient de passer quatre

ans sous le soleil de la Guyane et la malédiction de tout un peuple, simplement parce qu'on l'a cru l'auteur du bordereau dont Esterhazy réclame la paternité, et que le lieutenant-colonel Picquart vient de passer onze mois en prison pour avoir tenté d'épargner à son pays la honte d'une iniquité pareille, on se demande si on n'est pas le jouet d'un cauchemar, et si on ne se réveillera pas demain dans une habitation lacustre, au lieu d'une maison éclairée à l'électricité, d'où l'on entend sonner les cloches des églises.

Allons, magistrats de la Chambre des mises en accusation, faites cesser au plus vite cette infamie qui déshonore votre pays.

L'ABOLITION S. V. P.

10 juin.

Le lieutenant-colonel Picquart est en liberté. Il ne fallait pas la moindre perspicacité pour prévoir et annoncer cet événement. Il suffisait de faire abstraction des bêtises énormes qui ont été dites et écrites sur l'Affaire depuis quelque temps pour comprendre que l'arrêt de la Cour de cassation ne pouvait pas passer inaperçu des magistrats parisiens.

Les profanes avaient promis de s'incliner devant cet arrêt, pourvu qu'il fût rendu par toutes les Chambres réunies. Il a été rendu à l'unanimité par toutes les

Chambres réunies, et les pauvres bonnes gens, aplatis moralement, ne se sont pas inclinés du tout. S'ils attrapent jamais mal à l'épine dorsale, ce ne sera pas dans cette circonstance-là.

Les voilà repartis sur le Conseil de guerre de Rennes. Quand le Conseil de guerre de Rennes aura acquitté, ils diront qu'il a acquitté par ordre. Ça cadre avec leur manière d'honorer l'armée.

Je n'aurais jamais cru qu'en 1899 on pût trouver des Français enduits d'une pareille couche. Leur excuse est simple : ils n'ont rien lu. Ils sont incapables de lire quoi que ce soit. A quoi bon lire, lorsqu'on peut répondre par cette rengaine : « Quand cinq ministres de la guerre, etc.? » Ils sont d'ailleurs jolis, les cinq ministres de la guerre comme sources de conviction, n'ayant pas plus lu que ceux qui invoquent leur autorité! S'il avaient mis le nez dans le dossier, ils auraient vu les faux. Ils s'en sont, tous les cinq, rapportés à Henry mort ou vif.

Mais si les profanes s'entêtent, les magistrats ne pouvaient pas décemment maintenir sous les verrous l'homme dont la perspicacité et l'honnêteté viennent d'être proclamées par la Cour de cassation, toutes Chambres réunies, et à l'unanimité. C'est pourquoi il a fallu lâcher Picquart. C'est pourquoi on le laissera tranquille désormais, en attendant les réparations légitimes.

Si nous étions gouvernés par des hommes d'État, on aurait recours, dans l'intérêt commun, à une mesure

qui ne serait pas tout à fait une nouveauté dans l'histoire de France, car nos rois s'en sont plus d'une fois servis : à l'abolition de toute espèce de poursuites connexes à l'affaire Dreyfus. Cette abolition, sorte d'amnistie anticipée, profiterait aussi bien aux amis qu'aux adversaires du capitaine Dreyfus. Ce serait un acte de la puissance souveraine, qui devrait faire l'objet d'une loi votée par les deux Chambres.

Cette abolition n'empêcherait pas l'application des peines disciplinaires qui peuvent avoir été encourues, mais elle éteindrait toute action judiciaire, et elle servirait puissamment à l'apaisement qui devrait être le but de tous les gens raisonnables.

Voilà vingt mois que dure l'Affaire. Si, à l'entêtement des gens qui ne veulent pas s'être trompés, on ajoute l'aliment de nouveaux drames judiciaires, où forcément les avocats moudront encore des tirades exaspérantes, il n'y a pas de raison pour que l'Affaire de dure pas encore vingt mois. Or, il y a l'Exposition. Nous ne pouvons pourtant pas inviter l'Ancien et le Nouveau-Monde à venir nous voir nous manger le nez, ni consommer nous-mêmes toutes les friandises que nous avons préparées pour nos hôtes.

Il faut donc faire quelque chose pour pacifier. Je prie qu'on creuse cette idée d'abolition.

UNE REQUÊTE

A M. Jean Cruppi, député de la Haute-Garonne.

15 juin

Mon cher confrère,

Si je prends la liberté de m'adresser directement à vous aujourd'hui, c'est que vous venez d'accomplir un acte qui restera l'honneur de votre carrière politique, encore à son aurore. En quelques minutes, vous avez fait voter par la Chambre des députés une loi qui a pour but d'introduire un peu plus de justice parmi nous.

Quelques heures plus tard, le Sénat apportait à votre œuvre son approbation nécessaire, et désormais, grâce à vous, l'avocat pourra accompagner son client du cabinet du juge d'instruction, où l'a introduit la loi Constans, jusqu'à la salle des audiences publiques, en passant par la Chambre des mises en accusation dans laquelle il ne pouvait pas encore pénétrer.

Votre succès rapide, foudroyant, tient à ce que vous avez eu l'heureuse chance, ou plutôt l'heureuse idée, de concréter en un texte législatif la pensée confuse qui était dans tous les cerveaux, et le sentiment obscur qui était dans tous les cœurs. Il ne suffit pas d'avoir

raison. Il faut avoir raison au bon moment. C'est ce qui vous est arrivé.

Voulez-vous me permettre d'indiquer à votre initiative et à votre compétence une œuvre semblable à celle que vous venez d'accomplir, une œuvre qui aurait pour résultat de rendre plus humaine, et par conséquent plus chrétienne, notre législation encore empreinte de l'esprit merveilleusement droit, mais affreusement impitoyable, de l'antiquité romaine ?

Le verdict du jury et l'arrêt du Conseil de guerre ne sont point motivés. Le législateur un peu féroce a dispensé le juré et le juge militaire de l'obligation de dire pourquoi ils acquittent et pourquoi ils condamnent. Cette coutume ne vous semble-t-elle pas un vestige des époques antérieures, où l'homme, abusant de l'idée de Divinité, essayait d'emprunter, pour ses propres arrêts, aux décrets divins, leur imperturbable et silencieuse majesté ?

En tout cas, elle ne répond plus à notre besoin de justice et de lumière. Quand les gens condamnent, quand ils absolvent, nous voulons désormais connaître les raisons de leur indulgence ou de leur sévérité, afin de pouvoir les discuter. Je parle pour ceux d'entre nous qui ont une nature d'hommes libres, et je néglige ceux qui ont des tempéraments d'esclaves.

Donc, mon cher confrère, puisque vous avez la manière, et puisque vous jouissez dans le Parlement d'une autorité méritée, servez-vous-en pour introduire dans nos Codes, avec la prestesse dont vous

avez le secret, l'obligation de motiver tous les arrêts et tous les verdicts, comme on motive tous les jugements. Beaucoup d'entre eux seront changés, j'en suis sûr, parce qu'il y a des actes qu'on ne commettrait pas si l'on était forcé de les expliquer et de les justifier.

Vous ne croirez pas, j'en suis sûr, que cette requête modeste soit une précaution contre l'arrêt du Conseil de guerre de Rennes. Ce Conseil de guerre a son rôle tout tracé par l'arrêt de la Cour de cassation. Il est tenu en lisière par la Cour, comme une petite fille par sa nourrice. Son arrêt n'est pas douteux. Il est nécessaire et inéluctable.

Nous devons simplement profiter de la chaleur qui nous reste d'une lutte bienfaisante contre l'erreur judiciaire, pour raréfier de semblables crises en raréfiant de semblables méprises.

UN SPECTACLE INTÉRESSANT

16 juin.

J'avais découpé, dans l'*Officiel* de mardi, une perle sécrétée par ce pauvre M. Charles Dupuy avant de s'en aller. La voici dans tout son Orient :

— Messieurs, je suis d'accord avec l'interpellateur sur un point : c'est que la manifestation d'hier a constitué une fête républicaine au vrai sens du mot.....

..... L'agent Devaux, sous-brigadier, a été blessé à la joue droite; l'agent Fleuriat a été blessé à la tête d'un projectile en fonte. L'agent Saubran a reçu à la tête une carafe pleine et a été grièvement blessé; l'agent Lebreton a été blessé à la joue; l'agent Constant a reçu des coups de canne; l'agent Lapérine a reçu un projectile en fonte; l'agent Mercier a reçu un coup à la jambe.

On voit combien notre excellent Charles Dupuy avait raison de dire que c'était là une fête républicaine, au vrai sens du mot.

Dans les jours si pleins que nous traversons, on est obligé de négliger quelques-unes de ces petites broutilles de l'histoire.

C'est ainsi qu'il a fallu, ce même jour, laisser passer l'épilogue de la mise en liberté du colonel Picquart, l'arrêt de non-lieu, sans faire remarquer combien le peuple français est conservateur, et combien il méprise des conquêtes qui lui ont coûté beaucoup de sang et beaucoup de misères.

Voilà un lieutenant-colonel qu'on a maintenu en prison onze mois, sans le laisser voir à ses amis, autrement que derrière une grille, comme un animal de ménagerie, comme une panthère, un jaguar. Au bout de ces onze mois, des magistrats s'assemblent et disent : « Ce colonel n'avait absolument rien fait. Il n'y a pas lieu de le poursuivre. »

Il me semblait pourtant qu'il y a cent dix ans on avait pris la Bastille, et qu'avec elle étaient tombées les lettres de cachet, les fameuses lettres de cachet de

l'ancien régime. Or, est-ce que le maintien d'un innocent en prison, onze mois, n'équivaut pas à une lettre de cachet?

Il y a une différence pourtant, mais elle est tout en faveur de la lettre de cachet qui n'était pas signée par des rivaux, par des gens intéressés à se venger, mais par un souverain, qui planait tellement au-dessus de la victime qu'il ne pouvait pas être soupçonné d'avoir contre elle un grief personnel.

Nous avons organisé un arbitraire tel que le bon plaisir d'autrefois finira par nous paraître une garantie constitutionnelle et l'équivalent de l'*habeas corpus*.

On comprend parfaitement que notre République actuelle n'ayant absolument rien changé à ce qui se passait avant 1789, la droite ait pu voter l'ordre du jour de M.-Ruau, qui a fait disparaître le précédent cabinet et qui affirmait la nécessité d' « un gouvernement décidé à défendre avec énergie les institutions républicaines ».

Ce faisant, elle a d'ailleurs, pour une fois au moins, déféré au désir de ce grand politique qui s'appelle Léon XIII, et qui vient de lui rappeler son désir de la voir défendre les institutions existantes.

Tout cela cadre admirablement et constitue un spectacle véritablement intéressant.

LES BONS NÈGRES

17 juin.

Dès que l'arrêt de revision eut désigné le Conseil de guerre de Rennes, le reporter ingénieux s'abattit sur cette localité, et nous apprîmes que là sévissait un terrible commandant de gendarmerie, nommé Carrière, commissaire du gouvernement et suprême espoir des gens qui ne veulent pas que Dreyfus soit innocent.

On nous représenta ce commandant comme tout à fait capable de mettre la Cour de cassation dans sa poche, puisqu'il était étudiant en droit de seconde année, et comme tout disposé à s'asseoir sur ladite Cour. On lui prêta un discours des plus étonnants. On le fit déraisonner comme un ancien magistrat des *Plaideurs*. Enfin, on lui fit tenir des propos qui, s'ils avaient été vrais ou simplement vraisemblables, eussent entraîné sa révocation immédiatement.

L'arme qu'affectionnent certains défenseurs de l'armée, c'est le pavé.

Chacun d'eux ayant voulu apporter sa contribution, la légende a été lancée hier d'une comparution de M. Casimir-Perier devant le Conseil de guerre et d'une visite rendue à M. Krantz par l'ancien Président de la République, qui serait venu lui dire qu'il croyait à la culpabilité de Dreyfus. M. Krantz, de son côté,

aurait dit à un autre homme politique que lui aussi croyait à la culpabilité de Dreyfus. Il a fallu démentir toutes ces fables.

Une chose est frappante au milieu de ce déluge d'inventions et de mensonges : c'est que toujours les inventeurs et les menteurs racontent qu'un tel a dit à un tel qu'un tel croyait ou ne croyait pas. Jamais on n'apporte une preuve. Toujours on s'appuie sur un témoignage, qui lui-même ne repose sur rien. C'est cela qui ouvre un jour inquiétant sur la mentalité des lecteurs auxquels cette bouillie est destinée. Car, lorsqu'on analyse, on s'aperçoit avec stupeur que les cerveaux de cette clientèle n'acceptent et ne peuvent digérer que des arguments réservés aux enfants et même aux nègres.

Vous avez tous lu quelques-uns des innombrables romans dont *la Case de l'oncle Tom* a été le modèle. Vous savez, par conséquent, comment raisonnent les nègres : exactement comme ceux qui, en ce moment encore, se retranchent derrière les cinq ministres de la guerre et exhument le « savant M. Bertillon ».

— Li blanc l'a dit. Li bon maître. Li pas menti.

Avec ça, vous pouvez pourfendre tous les Ballot-Beaupré du monde, toutes les Cours de cassation, tous les témoignages, toute la boutique.

— Li pas bon blanc. Li menti.

Qu'est-ce que vous voulez répondre? Rien. Qu'on leur donne des morceaux de canne à sucre à sucer et qu'on les laisse danser la bamboula.

LES ARRÊTS MOTIVÉS

18 juin.

Je demandais, il y a deux jours, pourquoi les verdicts des jurys et les arrêts des Conseils de guerre ne seraient pas motivés comme les jugements ordinaires.

Un de mes confrères m'écrit que la justice tunisienne observe déjà cet usage. En Tunisie, nos Cours d'assises sont remplacées par des tribunaux criminels, composés de six jurés et de trois magistrats, qui siègent ensemble, délibèrent ensemble sur le fait et sur l'application de la peine.

Les décisions de ces tribunaux, qu'on appelle des jugements, doivent être motivées. En cas d'acquittement, la formule est des plus simples. « Attendu qu'il n'est pas établi... qu'il n'y a pas de charges suffisantes, etc. »

De cette façon, l'obligation de motiver n'empêche jamais un acquittement et ne profite qu'à la défense. Ce système donne des résultats excellents en Tunisie.

Peut-être, en augmentant la proportion des jurés, en les faisant présider par un magistrat-directeur, pourrait-on l'adapter à la justice française. En tous cas, ajoute mon confrère, M. Georges Dazet, il n'y a rien d'excessif à réclamer la justice... comme en Tunisie.

D'autre part, demain lundi, on distribuera aux députés un projet de loi présenté par M. Massé, député

de la Nièvre, et revêtu des signatures de soixante-dix de ses collègues, qui réalise la réforme si simple dont je parle. Seulement, c'est un projet d'ensemble dont on pourrait détacher, pour le voter rapidement, l'article étendant aux verdicts des jurés et aux arrêts des Conseils de guerre l'obligation des motifs.

Encore une fois, ce n'est pas du Conseil de guerre qu'il s'agit. La campagne odieuse et inepte entamée pour peser sur les membres de ce Conseil et leur arracher une condamnation, en leur faisant remarquer qu'ils ne sont pas obligés de la motiver, ne peut pas réussir et ne réussira pas.

La vision de Dreyfus, pauvre loque humaine sur laquelle se sont acharnées l'erreur et la méchanceté, revenant dans sa patrie, pour s'entendre condamner à nouveau, et retourner au supplice; cette vision, dis-je, peut hanter le cerveau étroit d'un sauvage. Les lobes d'un civilisé développés par le christianisme et la science y sont rétractaires.

Mais, il n'en est pas moins vrai qu'avec notre législation barbare Dreyfus a été foudroyé sans savoir pourquoi. Si ses juges avaient été obligés de motiver leur arrêt, nous connaîtrions pourquoi ils l'ont condamné, et lui-même ne reviendrait pas sous l'empire de cette erreur touchante, mais un peu comique, qui éclate dans toutes ses lettres, et qui lui fait croire que le général de Boisdeffre, auteur de sa délivrance et de la revision, l'attend probablement pour le féliciter, à sa descente du croiseur *le Sfax*.

SUS AUX INTELLECTUELS !

19 juin.

M. le général Mercier a parlé avant-hier soir dans une réunion organisée par les membres de la « Patrie française ». Il a remercié l'assistance des applaudissements très nourris dont il avait été l'objet. Il lui a affirmé que les Conseils de guerre étaient tout à fait indépendants, ce dont nous ne nous sommes jamais permis de douter. Il lui a promis qu'il se transporterait de sa personne devant le Conseil de guerre de Rennes pour lui dire tout, absolument tout.

Les auditeurs ont été plongés dans un enthousiasme extrême par cette promesse. Ils ont probablement oublié que le général a déjà déposé devant diverses juridictions, devant la Cour de cassation notamment, et que partout il a dû promettre et même jurer de tout dire. Il n'aurait donc pas tout dit! Il aurait donc dans son sac cette preuve qu'on a tant cherchée et qu'on n'a pas pu trouver!

La promesse du général Mercier doit être enregistrée. On la lui rappellera.

Comme les esprits humains sont étranges, pourtant! Il y a deux ans, si le général Mercier avait paru dans une assemblée composée comme celle d'avant-hier, tout le monde aurait vu planer derrière lui les mânes

inapaisés de six mille soldats français, morts à Madagascar, sans avoir tiré un coup de fusil, uniquement parce que l'expédition avait été préparée avec une légèreté criminelle; de six mille enfants de France qui représentent six mille familles en deuil, six mille mères inconsolées, et dont Galliéni, dans ses dernières tournées, retrouvait à l'état de squelettes les cadavres entassés dans les voitures Lefèvre abandonnées au milieu des solitudes!

Les plus cocardiers d'entre nous ont reproché cela au général Mercier. Aujourd'hui, ils rugissent de joie parce que le général Mercier leur promet d'accuser Dreyfus et de démontrer, lui, une trahison qu'ils affirment sans pouvoir la démontrer, eux.

Attachez donc après cela la moindre importance aux cris de haine ou aux cris d'amour de ce bipède qui s'appelle l'homme!

M. Doumic a conférencié après le général. Il s'est attaqué aux intellectuels, qui sont les bêtes noires des nationalistes. Avant six mois, M. Doumic, qui est un lettré délicat et un parfait galant homme, regrettera d'avoir raisonné comme un soldat d'Omar, en sommant les intellectuels qui ont combattu pour la revision d'abandonner leurs décorations, leurs chaires, leurs laboratoires.

Notre distingué confrère a oublié un moment que ces décorations empruntent aux intellectuels plus d'éclat qu'elles ne leur en donnent, et que la nation leur doit plus qu'elle ne leur rend. Je ne goûte pas

non plus la figure un peu téméraire par laquelle M. René Doumic raconte que ceux qui demandent une éponge veulent la tremper dans du vitriol. La théorie de l'éponge est partie d'ici, et personne n'a vraiment le droit de nous accuser de manquer de sincérité dans nos appels à l'apaisement.

Nos amis égarés, par de pareils procédés, ne réussiront pas à lasser notre bonne volonté, mais ils réussiront à la rendre impuissante. Quand je les entends protester contre les hommes sensés qui ne veulent que leur bien, et acclamer des farceurs qui les mèneront encore dans un de ces culs-de-sac au fond desquels ils ont l'habitude de se casser le nez depuis trente ans, je ne puis m'empêcher de leur appliquer une parole célèbre de Charles III d'Espagne. Ce prince régna vingt-neuf ans, de 1759 à 1788, régénéra l'Espagne, en tripla les revenus, en fit passer la population de sept à onze millions, et fut obligé de lutter sans cesse contre les préjugés de ses peuples.

— Mes sujets, disait-il, sont comme les enfants : ils crient quand on les nettoie.

UN AVEU

21 juin.

Il faut que je confesse au lecteur une infirmité : les péripéties de la crise ministérielle ne m'intéressent pas. Peu m'importe que ce soit M. Poincaré, ou

M. Waldeck-Rousseau, ou un autre, qui forme un cabinet. Je ne m'inquiète pas de savoir comment on réussira à faire du ministère une boîte d'échantillons de la boutique de bric-à-brac parlementaire. M. Barthou peut être refusé par les radicaux et M. Millerand par les modérés, cela m'est égal. Je ne recherche pas si M. Poincaré a fait échouer M. Waldeck-Rousseau, ou si M. Méline a semé des chausse-trapes sur les sentiers qu'ils devaient tous deux parcourir. Enfin, la couleur politique du cabinet de demain m'est absolument indifférente. Il peut être royaliste, bonapartiste, opportuniste, socialiste. On y peut faire entrer M. de Mun ou M. Deroulède ou M. Coutant ou l'abbé Lemire, c'est de peu d'importance pour moi.

Une seule chose me préoccupe, m'absorbe, me passionne : L'innocent qui a été injustement condamné va-t-il être restitué sans encombre à sa famille, à la liberté et à l'honneur? Celui qui a rendu à son pays le service immense de lui indiquer l'erreur judiciaire recevra-t-il les réparations légitimes et nécessaires? Voilà ce qui est grave, voilà ce qui est palpitant. Le reste, tout le reste est secondaire, contingent, accessoire.

Oui, secondaire. Oui, contingent. Oui, accessoire. Tenez : on a lutté, j'ai lutté moi-même pendant des années en faveur de la Monarchie contre la République ; eh bien! devant le drame dont le dernier acte va se jouer à Rennes, la question de Monarchie et celle de République passent à l'arrière-plan.

C'est que les formes de gouvernement ne constituent pas des buts, des fins. Elles sont des moyens, des voies. Elles ne sont pas des aboutissements. Elles sont des acheminements. Elles conduisent à ceci simplement : l'installation de la plus grande somme de justice possible parmi les hommes. La justice! voilà le sommet vers lequel les peuples sont sans cesse en marche. Sommet sublime, sommet divin, du haut duquel on n'a plus qu'un pas à faire pour entrer de plain-pied dans le ciel!

Or, à Rennes, on va dire si la terre de France est favorable ou non à la plante divine que le fils de Dieu vint semer sur la terre. On va savoir, par conséquent, si la France est toujours ce soldat du Droit vers qui si longtemps tous les opprimés tournaient la tête et tendaient les bras; si elle possède toujours ce trésor d'équité qui faisait dire au dix-huitième siècle que tout homme a deux patries : la sienne et la France.

Mon pronostic est établi : Le Conseil de guerre jugera comme la Cour de cassation et rétablira l'harmonie nécessaire entre la justice civile et la justice militaire. C'est une chose qui ne peut pas ne pas arriver, parce que si elle n'arrivait pas, nous verrions un spectacle sans précédent : le suicide d'un peuple.

Mais le fait même que des hommes soient convoqués pour résoudre une pareille question m'émeut, me bouleverse et m'hypnotise jusqu'à m'enlever toute attention pour les petitesses de la politique.

De la politique, on en fera après. Pour le moment,

c'est de l'humanité qu'il s'agit. Que m'importe de connaître qui sera ministre! Je veux savoir d'abord si mon pays continuera de faire partie du genre humain.

A PROPOS DE L'ORAGE

22 juin.

La crise morale que traverse en ce moment-ci la France ressemble à l'orage d'avant-hier, qui a entraîné dans nos égouts toute une série de détritus, couvrant l'espace où nous nous agitons, la superficie des toits aussi bien que celle des rues, et fournissant le vivre et le couvert à ces innombrables petits ennemis invisibles qui enfantent, transportent et propagent les maladies.

L'atmosphère morale, quand tout sera fini, se trouvera purifiée, et l'Exposition, qui paraît être devenue le cadet de nos soucis, s'ouvrira, l'an prochain, dans une France assainie.

Il faudra, c'est bien évident, que tous les désordres cérébraux dont nous avons le spectacle lamentable soient apaisés quand commencera l'exode des princes et des peuples vers la France. On ne pourra plus décemment soutenir que tout étranger est un ennemi, lorsque l'Angleterre et toutes les puissances de la Triplice vomiront sur Paris des files ininterrompues de leurs enfants, désireux de s'instruire, peut-être,

de s'amuser, sûrement, et de laisser dans la grande ville le plus qu'ils pourront de cet or de l'étranger que maudissent tant d'imbéciles.

Car l'or de l'étranger fait partie des arguments antirevisionnistes; vieil argument qui a beaucoup servi en une époque lointaine : la Révolution française; la Révolution dont, je l'avoue, la folie et les crimes m'ont paru inexplicables jusqu'à présent.

L'affaire Dreyfus a donné la clef du mystère. Nous avons trouvé les petits-fils de Marat. Nous avons trouvé Robespierre, Couthon, les Cordeliers. Nous voyons les mêmes fureurs qu'autrefois, les mêmes mensonges, les mêmes haines, les mêmes phrases, presque. Il n'y manque que l'échafaud. Cette lacune provient de ce que nous avons encore une police à peu près organisée; de ce que la société, très complexe, ne pourrait pas se prêter à des guillotinades; de ce que les chemins de fer apportent régulièrement de quoi nourrir Paris, et surtout de ce que les Alliés ne sont pas en Champagne. C'est pourquoi les pourvoyeurs du couperet national vocifèrent à vide et calomnient sans résultat pratique.

Il ne doit pas échapper aux personnes qui comprennent ce qu'elles lisent, que les adversaires ne se servent pas du même langage. Ainsi, jamais personne parmi nous n'a été tenté de formuler contre le Conseil de guerre de 1894 les accusations qu'on a entassées sur la Cour de cassation. Nous n'avons jamais eu l'idée de prétendre que les officiers qui ont condamné Dreyfus avaient été achetés.

Pourquoi donc des gens qui paraissaient jusqu'ici jouir de leur raison racontent-ils que les magistrats de la Cour de cassation se sont vendus? Pourquoi les journalistes qui réclamaient la revision n'ont-ils jamais insinué que ceux qui la repoussaient avaient été achetés? Et pourquoi les derniers ont-ils toujours accusé les premiers de vénalité? Pourquoi les dreyfusards sont-ils accusés d'être les complices de l'étranger? Et pourquoi poussent-ils la générosité et la courtoisie jusqu'à dire qu'au fond des fureurs de leurs contradicteurs il y a une idée de patriotisme, mal compris mais respectable?

Il doit y avoir des gens en France qui se posent ces questions, et peut-être finissent-ils par conclure que la vérité est avec ceux qui n'injurient personne et ne calomnient personne.

LE MINISTÈRE WALDECK-ROUSSEAU

23 juin.

Le ministère a été constitué hier à six heures du soir. Il est presque entièrement composé d'hommes qui n'ont pas encore connu les charmes du maroquin. C'est déjà une première originalité, car jusqu'à présent, sauf un instant avec Gambetta, on voyait défiler à chaque crise le même personnel un peu usé, un peu défraîchi, un peu fatigué.

Il contient deux membres appartenant à des fractions parlementaires qui n'avaient fait que tres accidentellement partie des majorites : MM. Pierre Baudin et Millerand. C'est une seconde originalité, et la preuve que M. Waldeck-Rousseau n'a pas peur d'étonner son monde.

D'ailleurs, les radicaux ministres, qui, selon une vieille formule, ne seront pas forcément des ministres radicaux, ont dû savoir ce qu'ils faisaient en acceptant de s'asseoir à la même table que des modérés comme MM. Caillaux, Leygues, Delcassé, Decrais, Monis et Waldeck-Rousseau lui-même, et connaître l'étendue des sacrifices qu'ils devront consentir pour que le cabinet ne se trouve pas transformé en une cage centrale de ménagerie, où le dompteur obtient le respect des fauves pour le mouton.

Et puis, il y a compensation. Ceux d'entre nous qui seraient tentés de prendre peur en voyant déboucher à l'Élysée l'avant-garde socialiste avec M. Millerand devront se rassurer à l'aspect du brillant et énergique soldat qui s'appelle Galliffet.

Galliffet, ministre de la guerre, voilà, je crois, la troisième et principale originalité du cabinet. On ne pourra pas dire, j'espère, que celui-là ne représente pas l'armée, la vieille et bonne armée, avec tous ses souvenirs, tous ses labeurs, toutes ses aspirations, toutes ses espérances! On ne pourra craindre ni qu'il manque d'autorité, ni qu'il manque de fermeté, ni qu'il manque de décision.

L'armée sera, on peut en être sûr, reconnaissante et fière de ce choix qui lui donne un chef incontestable. Et certainement elle en tirera la preuve qu'elle n'a jamais cessé, malgré les mensonges de ceux qui la caressent pour la perdre, de tenir dans l'affection, l'estime, la reconnaissance de tous une place privilégiée.

Le nom seul de Galliffet apaisera et tranquillisera les rares généraux et colonels qui, cédant à une vivacité excusable chez les hommes de guerre, transformaient les cours des casernes et les champs de manœuvre en bureaux de rédaction et entamaient avec les journalistes une lutte inegale.

Ce cabinet sera l'objet des attaques furibondes de quelques publicistes qui ont entrepris de désigner, par leurs injures, certains de leurs concitoyens à la reconnaissance de nos petits-neveux — du moins je l'espère pour lui.

D'ailleurs, les hommes qui le composent font preuve de dévouement et de bonne volonté, et il faudrait désespérer de ce pays-ci s'il n'appreciait plus le dévouement et la bonne volonte.

Le cabinet a dû, dans les conventions mutuelles qui ont réuni ses membres, prendre ses dispositions pour écarter de son berceau les orages parlementaires, en réservant au Parlement le plaisir et le bénéfice de vacances anticipées.

Quand il se sera mis à l'abri des embûches parlementaires et qu'il n'aura plus à compter qu'avec ses

subordonnés et même avec l'opinion, la tâche lui sera facile.

Car rien au fond n'est gouvernable comme ce pays-ci. Il suffit de vouloir et de ne pas avoir peur des fantômes. Il est vrai que vouloir est précisément très difficile. On voudra, espérons-le.

LE MINISTÈRE ET "L'AFFAIRE"

24 juin.

Avant même que le nouveau cabinet ait pu se réunir pour délibérer, des gens qu'on ne peut pas appeler des nouvellistes, puisqu'ils sont de simples menteurs, lui prêtant les intentions les plus noires et les desseins les plus ténébreux, annonçaient comme résolues toute une série de mesures répressives.

Cette manie de mentir, qui prouve en quel parfait mépris certains journalistes tiennent leur clientèle, puisqu'ils la jugent assez inepte pour tout avaler ou assez écervelée pour oublier le lendemain ce qu'elle a lu la veille, cette manie, dis-je, avilit et dégrade une portion de la presse française. Elle rend particulièrement pénible et à peu près impossible tout gouvernement et discrédite ce pays-ci aux yeux des nations civilisées.

Ces exploiteurs de la bêtise de certaines classes ne pouvaient naturellement pas épargner au cabinet l'accusation de n'être qu'une coalition de dreyfusards,

décidée à imposer au Conseil de guerre de Rennes l'acquittement de Dreyfus. Il n'y a vraiment que ces amis spéciaux de l'armée pour rendre aux Conseils de guerre cet hommage, qui consiste à prétendre qu'ils acquittent ou qu'ils condamnent selon que les ministères sont pour l'acquittement ou la condamnation.

Je me demande comment et pourquoi le cabinet nouveau pèserait sur le Conseil de guerre de Rennes? Dans quel but ? Dans le but de faire acquitter Dreyfus? Mais l'acquittement de Dreyfus est certain, et il sera prononcé sans qu'on ait exercé la moindre pression sur ses juges.

Les juges acquitteront parce qu'ils verront se dérouler devant eux toutes les péripéties de cette affaire extraordinaire, dans laquelle deux ou trois misérables ont machiné l'erreur judiciaire la plus enfantine et la plus épouvantable de ce siècle.

Ils acquitteront, parce qu'ils auront devant eux ce pauvre diable qui vient de passer quatre ans et demi sous les cruautés du soleil et de ses gardiens, en jetant à travers l'Océan, vers une patrie sans entrailles, sa plainte infatigable et monotone.

Ils acquitteront, parce qu'ils auront lu l'enquête dans laquelle pas un de nos plus farouches antirevisionnistes n'a mis son nez de mystifié.

Ils acquitteront, parce qu'ils subiront cette pression lente, douce, irrésistible de la vérité, qui a confondu en une unanimité inattendue en faveur de la revision les quarante-sept premiers magistrats de ce pays,

saisis de la question en vertu d'une loi qui n'avait été proposée que parce qu'on les savait antirevisionnistes.

Ils acquitteront, parce que ce sont des gens intelligents et honnêtes.

Ils acquitteront, parce que la pierre tombe, parce que la terre tourne, parce qu'il y a pour le mouvement des esprits des lois aussi inéluctables que celles qui régissent la matière.

Depuis que dure cette longue bataille en faveur de la justice et de la vérité, ceux qui combattent l'erreur ont été condamnés par leur rôle même à ne jamais mentir. La cause eût été perdue si l'on avait pu prendre l'un de ses défenseurs en flagrant délit de mensonge, comme elle eût été perdue si l'on avait pu prendre l'un de ses défenseurs en flagrant délit de vénalité. Et, à la veille de la victoire, ils iraient la compromettre par des imprudences, par des canailleries? Pas si bêtes!

C'est précisément parce qu'il jugera dans la plénitude de son indépendance que le Conseil de guerre acquittera.

OUVREZ L'ŒIL!

25 juin.

Pendant vingt-quatre heures encore la question palpitante sera celle-ci; la Chambre va-t-elle renverser, demain lundi, le cabinet Waldeck-Rousseau?

Les députés qui affectent d'avoir peur de Galliffet et ceux qui affectent d'avoir peur de Baudin et de Millerand uniront-ils leurs terreurs simulées dans une coalition assez nombreuse pour que le cabinet ne puisse résister ?

Si l'on tenait compte des criailleries de quelques illustres inconnus parlementaires, pieusement recueillies par certains journaux, si l'on tenait compte du grand trouble intellectuel qui se manifeste chez les modérés, on pourrait craindre que les langes du nouveau ministère ne lui servissent de linceul.

Il est extraordinaire, le trouble des modérés, pour ne parler que de ceux-là. M. Méline lui-même en est arrivé, dans son journal, à reprocher aux membres du cabinet d'être des revisionnistes. Ce grief est plein de saveur. Il prouve que, pour cet homme de gouvernement, la Cour de cassation n'existe pas. Elle a cependant voté la revision, cette Cour, à l'unanimité. Et aujourd'hui, ou les mots n'ont plus de sens, ou bien être revisionniste, c'est être respectueux des arrêts de la justice ; être antirevisionniste, c'est être factieux.

Donc, si l'on tenait compte du tumulte des couloirs, on devrait partager les craintes de la Bourse, qui a baissé à l'idée que le ministère pourrait être renversé.

Mais le public et MM. les agents de change doivent se rassurer par une toute petite considération que je me permets de leur soumettre. D'abord, il n'y a pas, je crois, d'exemple qu'un Parlement, en dehors des

périodes révolutionnaires, n'ait pas fait à un cabinet normalement constitué crédit de quelques jours. Il faut bien que les ministres aient le temps de commettre la faute qui doit les tuer.

Et puis, renverser demain le cabinet serait peut-être un jeu dangereux. M. le Président de la République pourrait fort bien y voir un prétexte et même une raison de se retirer. Les initiés prétendent qu'il en a déjà fait la menace, certain soir, où, fort enrhumé, il descendit de sa chambre à coucher pour recevoir un fabricant de cabinets.

Ecoutez donc ! Cet homme, qui était si heureux et si respecté avant que l'éminent Faure se laissât glisser, n'a guère subi que des avanies depuis qu'il est Président de la République.

Il est arrivé dans sa bonne ville de Paris sous les injures préparées et les sifflets stipendiés. Ce n'est pas précisément un homme de cheval. Pour encourager l'élevage, il va s'ennuyer aux courses. Des messieurs excessivement chics lui crient « Démission ! » et « Panama ! » L'un d'eux lui flanque un coup de canne sur son chapeau. Bien !

Le dimanche suivant, notre Dupuy l'emballe pour la même destination avec une telle abondance de gendarmes et de troupes qu'on aurait dit qu'il s'agissait d'exécuter Louis XVI ou de dégrader Dreyfus ! Ce n'est pas amusant, ça ! Prenez garde qu'il ne vous plaque, mes bons amis ! Et vous verrez si c'est Méline qui vous tirera du pétrin !

LES DEUX RACES

28 juin.

L'autre jour, je me suis permis de dire que rien ne me passionnait autant que l'Affaire; que tout me paraissait fade auprès d'elle, et qu'avant de connaître les noms des hommes appelés à le gouverner, il fallait d'abord savoir si ce pays continuerait à faire partie du genre humain.

Cela m'a valu quelques marques d'indignation et de mépris prodiguées par des contemporains charmants, pour qui toutes les opinions sont libres, à condition qu'elles ressemblent aux leurs. Ces témoignages malveillants me plaisent, et je me demande comment je pourrai faire pour continuer à les mériter quand l'Affaire sera finie.

J'ai retrouvé pourtant la même passion exclusive chez des gens dont l'importance sociale ne saurait être discutée, chez des savants dont les laboratoires alimentent la science, chez des professeurs qui distribuent, sur les sommets de l'enseignement supérieur, la moelle du savoir humain, chez des philosophes, chez des écrivains, affranchis de l'entrave du journalisme. Tous me disaient : A quoi bon chercher? A quoi bon travailler? A quoi bon écrire? A quoi bon produire, avant de savoir si nous appartenons à une nation civilisée ou à une peuplade sauvage?

Il y a en quelque sorte une grève de la pensée française, attendant, anxieuse, la solution nécessaire.

Cela surprend, cela indigne nos adversaires. Eh, mon Dieu! je me rends bien compte de cette surprise et de cette indignation! Ils ne nous comprennent pas plus que nous ne les comprenons. Et c'est là ce qu'il y a de palpitant dans les jours que nous traversons, c'est que, sous le fouet des événements, nous avons vu sortir des entrailles de ce pays-ci deux races, qui ne pensent pas de même, qui ne parlent pas de même, et qui, sous le rapport intellectuel, moral, sinon physique, sont aussi dissemblables l'une de l'autre que peuvent l'être l'Arabe et le Samoyède.

Pour la facilité du discours, nous appellerons ces deux races : la race revisionniste et la race antirevisionniste. Certainement, à l'heure qu'il est, les menus faits quotidiens sont colligés par des philosophes patients comme Fouillée ou comme Tarde. Ils les mettent dans leurs cornues, les font bouillir, les analysent, et dans quelques années, dans quelques mois peut-être, ils nous donneront des études psychologiques sur les deux races. Ils nous expliqueront pourquoi certaines gens sont revisionnistes et d'autres antirevisionnistes, au moyen de l'atavisme, du milieu, de l'éducation, de l'esprit de corps, des intérêts, des passions, etc., etc.

Et nous connaîtrons très bien les raisons qui empêchent, par exemple, M. Duclaux de penser comme M. de Pellieux.

On commence déjà pourtant à concevoir que le revisionnisme et l'antirevisionnisme sont deux états d'esprit irréductibles, dont les conflits repétés à travers notre histoire et à travers l'histoire du monde ont amené l'immense série des luttes, des batailles, des persécutions, des misères de toutes sortes qui transforment les annales de l'humanité en un long martyrologe et en un long sanglot.

Le revisionniste est un homme qu'anime l'esprit d'examen. L'antirevisionniste est un homme qui s'en rapporte au témoignage d'autrui. Le premier est un homme de liberté; le second est un homme d'obéissance. Le premier possède un cerveau façonné par le labeur de quatre siècles : les seizième, dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième. Le second appartient aux siècles antérieurs.

Ce que j'en dis n'est pas pour critiquer. Il y a eu de braves gens à toutes les époques. Il y en a dans tous les partis. Je constate, simplement et psychologiquement, sans même insister sur des rapprochement brûlants, ni vouloir rechercher dans quelle catégorie se seraient classés le revisionniste et l'antirevisionniste au temps de la Réforme, de la Ligue ou de la bulle *Unigenitus* ou du Tribunal révolutionnaire.

Le revisionniste ou l'homme d'examen n'est pas un irréligieux ni un révolté. Seulement, s'il renonce à discuter les bases mêmes de ses croyances religieuses, il s'efforce de concilier la pratique de sa foi avec les exigences de sa raison. Il accepte, il adore la divinité

du Christ. Il se soumet parfaitement à l'autorité suprême de Rome, s'il est catholique. Mais il n'admet que sous bénéfice d'inventaire certaines exagérations idolâtriques qui lui paraissent moins nécessaires pour son salut que l'observance des enseignements directs du Christ. Il remonte aux sources. Il exige des documents. Il aime voir clair. Les échauffés de la religion le traiteraient volontiers d'américaniste, parce qu'il n'éprouve pas le besoin, quand il cherche un objet perdu, de recourir à saint Antoine de Padoue.

De même en politique. L'homme d'examen n'est pas un homme de desobéissance. Seulement, il ne faut pas que l'autorité soit trop stupide avec lui. Quand on lui donne des ordres, il faut qu'on puisse lui en expliquer les motifs. En d'autres termes, il ne marche que lorsque sa raison est satisfaite. S'il est républicain, il veut que la République comporte une dose d'ordre et une dose d'autorité sans lesquelles les nations tombent en déliquescence. S'il est monarchiste, il veut que la monarchie lui donne des garanties de contrôle et une somme de liberté sans lesquelles les nations ne sont que des troupeaux.

Enfin, pour avoir l'homme d'examen, l'homme revisionniste, il faut le conquérir et lui être supérieur, intellectuellement et moralement. Cette nécessité d'obéir à des supériorités engendre la création des aristocraties intellectuelles. Et par son fonctionnement normal, une société composée de revisionnistes tendrait certainement à l'au-delà perpétuel en matière de

progrès. Le revisionniste est donc le type le plus parfait de l'homme moderne.

L'antirevisionniste est un type non moins parfait de l'homme ancien. C'est l'être qui n'examine pas et qui est crédule. C'est l'homme tel qu'il a été façonné dans les sociétés d'autrefois par les nécessités de la civilisation commençante.

Non pas que je veuille admettre un seul instant que les antirevisionnistes soient inférieurs à leurs adversaires, sous le rapport de la science, de la littérature du commerce, de l'industrie, de la morale ou de toute autre branche de l'activité humaine. Je ne parle que des méthodes, et je crois que l'antirevisionniste est un homme qui n'a pas encore pu se décider à appliquer la méthode scientifique aux choses de la vie.

C'est ainsi qu'avec une naïveté véritablement touchante d'enfant des savanes, il explique les imperfections sociales ou politiques et les malheurs des temps par l'intervention de causes inconnues, mystérieuses, d'agents secrets.

Les Chinois, quand il y a une éclipse de soleil, prétendent qu'un dragon veut dévorer l'astre du jour. Ils font du bruit pour l'effrayer et l'obliger à lâcher prise. Avec cette croyance, il n'y a pas besoin de se casser la tête pour expliquer les éclipses. On dit : C'est le dragon ; et l'on tape sur des casseroles. Et comme les éclipses ne durent jamais bien longtemps, on est convaincu de l'efficacité du remède.

Survient l'étranger, qui dit : « Mais vous n'avez pas

de bon sens! Comment voulez-vous qu'un dragon prenne le soleil dans sa gueule? Il se la brûlerait. C'est l'ombre de la lune que vous voyez là. » On regarde de travers l'homme qui explique, on lui reproche d'être un étranger, et finalement on lui coupe le cou.

L'antirevisionniste est de cette force. Il croit aux sorciers. Il croit aux espions. Il croit au péril protestant. Il croit aux juifs : oh! les juifs!

C'est dur de penser tout de même qu'on a pu faire gober au peuple réputé le plus spirituel de la terre cette bourde énorme qui est le fondement même de l'antisémitisme : Les juifs sont malmenés par toutes les nations étrangères. Ils sont les maîtres en France. En conséquence, ils veulent livrer la France à l'étranger.

Prenez le premier antisémite venu, — et presque tous les antirevisionnistes sont antisémites, — il vous racontera cette ineptie, et joindra devant vous ces deux idées dont il n'a jamais pu discerner l'antinomie.

L'antirevisionniste est donc persuadé qu'il est persécuté, qu'il est le jouet des puissances occultes. Il ne se donne jamais la peine de vérifier par une opération personnelle ce que lui racontent les malins qui l'exploitent. Ainsi, en ce qui concerne l'affaire Dreyfus, il n'a pas lu l'enquête. Il s'en serait bien gardé et il s'en vante. Son argument, son seul argument, l'argument qui a survécu à toutes les défaites, c'est celui des cinq ministres : « Quand cinq ministres, etc. »

C'est bien l'argument d'un individu qui veut s'épar-

gner la peine de juger par lui-même, parce qu'il ne s'en sent pas la force, et qui confie son âme au premier venu.

Et ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que les gens qui invoquent le témoignage des cinq ministres sont précisément les mêmes qui les accusaient individuellement d'être des généraux inintelligents, politiciens, besogneux, des têtes de bois, qui ne valaient pas les quatre fers de leur cheval.

Nous aurons entendu à propos de cette Affaire des raisonnements qui doivent commencer à être déjà démodés sous les paillotes des nègres du Congo.

Alors, vous comprenez pourquoi les hommes qui essayent de penser par eux-mêmes subordonnent toute la vie à cette question : L'esprit de libre examen va-t-il être vainqueur, ou bien allons-nous tomber entre les mains de gens qui ne pensent pas?

Dans le premier cas, on se remettra, joyeux, à travailler, à produire, à livrer le bon combat contre l'éternel sphinx qui se dérobe à nos microscopes aussi bien qu'à nos télescopes, à philosopher, à écrire, à enseigner.

Dans le second cas, une nuit épaisse tombera sur toutes choses, en attendant que sortent d'elle le soldat qui tua Archimède ou celui qui brûla la bibliothèque d'Alexandrie.

Je livre cette ébauche informe des deux races aux méditations des revisionnistes et aux blagues des anti-revisionnistes.

P.-S. — Le général Mercier est allé, avant-hier, rendre visite à l'un des experts de 1894. Ce général, qui a promis de dire tout, absolument tout, éprouvait le besoin de se renseigner sur le papier du bordereau. Médite cela, ami lecteur.

Le général Mercier aurait pu s'occuper du papier du bordereau en 1894. Il a remis cet examen à l'année 1899, et il a attendu, pour vérifier la pièce unique sur laquelle Dreyfus a été condamné, que le même Dreyfus ait passé cinquante-quatre mois dans un box, et que, parti jeune hommme, il revînt vieillard décrépit.

C'est réellement adorable et je ne trouve rien de plus suggestif au monde que cet honorable général qui attend que la victime soit à moitié morte pour chercher à justifier sa condamnation.

LE SPECTRE

30 juin.

Dreyfus doit être arrivé en France. Condamné sans savoir pourquoi, parce que des experts égarés lui ont attribué le bordereau écrit par Esterhazy! parce qu'un ministre inconscient a fait porter à ses juges des documents faux que ni son défenseur ni lui n'ont pu connaître et discuter; parce qu'il était juif et parce que les antisémites, avertis par le chef du bureau des

renseignements, ont poussé des rugissements qui en ont imposé à tout le monde, Dreyfus qui n'a cessé de protester de son innocence, Dreyfus qui n'a jamais rien avoué puisqu'il n'a été interné à l'île du Diable que parce qu'il avait refusé d'avouer, Dreyfus sait seulement ceci : la Cour de cassation a ordonné la revision de son procès.

Il revient donc persuadé qu'il va trouver partout des Français un peu honteux de l'erreur nationale, et désireux de la lui faire oublier par un accueil fraternel. Quelques-uns d'entre nous croient qu'il sera accueilli par les cris de « Mort aux traîtres ! » et de « A bas les juifs ! » et se demandent si cette pauvre cervelle humaine résistera à cette déception, à ce raffinement des supplices ordonnés déjà par des hommes sans cœur.

Je ne partage pas leurs craintes. Ils vivent à Paris. A Paris fonctionnent des journalistes que les questions de boutique plus que les convictions ont rendus féroces, et qui sont en train de nous expliquer les épisodes les plus répugnants de la Terreur. On disait de leurs ancêtres qu'ils allaient lécher le sang sur les pavés de la guillotine. Ceux-ci n'ont pas de sang à lécher. Ils s'en dédommagent en perfectionnant le mensonge et la calomnie. Et ce qui les rend inexcusables, ce qui leur attirera le châtiment céleste, c'est que beaucoup d'entre eux affirment la culpabilité sans en être convaincus.

Car le public ne sait pas, et il doit savoir, que la plupart des rédacteurs des feuilles les plus antirevi-

sionnistes sont revisionnistes et déplorent, entre confrères, quand ils s'épanchent, la besogne qu'on commet dans leurs feuilles.

Mais cette race ne vit guère qu'à Paris. En province, on n'est point aussi féroce et je ne m'habitue point à l'idée de Bretons, de Bretons chrétiens, de Bretons soldats du Christ et de la Vierge, donnant au monde le spectacle répugnant d'hommes qui insultent un prisonnier, lorsqu'il rentre à demi mort dans sa patrie. Eussent-ils le crâne aussi dur que leur granit qu'il leur resterait encore, pour les contenir, l'orgueil de représenter la France dans cet acte auguste de réparation et de justice qu'elle leur a confié.

J'ai toujours pensé que le spectacle de Dreyfus remettrait toutes choses au point et débarrasserait les âmes des fumées de la haine pour leur laisser voir les splendeurs de la vérité.

L'œuvre de justice va commencer. Il est nécessaire qu'elle soit aussi ample et aussi complète que possible.

Sans doute les gens qui, malgré leurs promesses réitérées et solennelles, lors du vote de la loi de dessaisissement, ont refusé de s'incliner devant l'arrêt de la Cour de cassation, ne s'inclineront pas davantage devant l'arrêt du Conseil de guerre. Ils ne liront pas plus le compte rendu des débats de Rennes qu'ils n'ont lu l'enquête. Mais ces gens, quel que soit leur nombre, ne comptent pas. Ceux qu'il faut convaincre sont les hommes de bonne foi.

Rien ne doit être négligé pour leur faire toucher du doigt la vérité. On cite un général, on cite un ancien magistrat qui, faisant de la culpabilité de Dreyfus leur gloire, leur honneur et le but de leur carrière, se disposent à se porter en quelque sorte parties civiles contre lui et à proposer des preuves de sa trahison. Qu'ils viennent. Qu'on les convie. Qu'on les écoute. Qu'on discute avec eux. Si l'accusation ne les cite pas, que la défense les appelle. Nous voulons tout voir et tout savoir.

Les partisans de la lumière ne veulent pas la plus petite ombre. Les serviteurs de la vérité doivent aller traquer le mensonge ou l'erreur jusque dans leurs plus vilains repaires.

Si, après cette année de combats livrés pour la vérité, nous manquions un seul instant de franchise, de loyauté, nous serions impardonnables. Nous n'en manquerons pas.

LES CINQ BOUCS

1er juillet.

M. le général Brugère a été nommé gouverneur de Paris à la place de M. le général Zurlinden.

Les détracteurs de l'armée — c'est de MM. les nationalistes que je parle, bien entendu — profitent de cette circonstance, que je serais assez disposé à trou-

ver insignifiante, pour attaquer à la fois M. le ministre de la guerre et M. le nouveau gouverneur. Il paraît qu'à leurs yeux Galliffet et Brugère ne font pas partie de l'armée. C'est par suite d'une méprise prolongée qu'ils sont arrivés au grade de général de division et aux premières dignités de la Légion d'honneur. Mais on n'insulte pas l'armée, en cognant sur eux.

Dans ma naïveté militariste, j'avais cru jusqu'ici que M. Zurlinden étant un excellent général et M. Brugère un général excellent, il ne nous appartenait pas, à nous autres pékins, de prendre les armes pour nous immiscer dans le chassé-croisé que le général de Galliffet fait exécuter à ces deux excellents généraux.

J'avais cru aussi que ces deux divisionnaires étant au courant de leur métier et pourvus d'un idéal commun de loyauté et d'honnêteté, Paris serait aussi bien gouverné par l'un que par l'autre. Les détracteurs de l'armée soutiennent le contraire. Ils doivent avoir tort.

Du reste, ces détracteurs de l'armée — c'est toujours des nationalistes que je parle — font traverser aux généraux en ce moment-ci une période douloureuse. Ils sont pour les ministres de la guerre, notamment, d'une dureté sauvage.

En vertu d'un mot d'ordre, ils ont signifié — avec quelle hauteur! — à MM. Mercier, Billot, Cavaignac, Zurlinden et Chanoine que cette fois-ci il faudra tout dire. « Cette fois-ci » me plaît. J'adore « cette fois-ci ». Ces cinq généraux — pour « cette fois-ci », je généralise M. Cavaignac — ont déjà paru devant la justice,

où ils ont promis de tout dire. Ils l'ont même juré. Alors, ils n'auraient donc pas fait ce qu'ils promettaient? Ils n'auraient donc pas tenu leur serment? Je ne puis m'habituer à cette idée.

En outre, les nationalistes, détracteurs de l'armée, ont déclaré à ces généraux que s'ils n'apportent pas à Rennes la preuve écrasante de la culpabilité de Dreyfus, c'est qu'ils auront menti, c'est qu'ils auront trompé le pays, et qu'alors les supplices les plus affreux seront encore trop doux pour eux.

Dans mon amour pour l'armée, amour invétéré car mon premier berceau a été formé des bras d'un vétéran de Napoléon, je me figure que les cinq ministres n'ont pas trompé, mais qu'ils ont été trompés, qu'ils n'ont pas menti, mais qu'on leur a menti. Je me figure aussi qu'après l'enquête et les torrents de lumière qu'elle a projetés, il n'y a plus parmi nous que des dupes volontaires, l'espèce la moins intéressante des dupes, mais la plus dangereuse aussi, car il leur faut, comme à Israël, des boucs émissaires, et nos pauvres cinq généraux me paraissent devoir être ces boucs.

Heureusement que notre bon Karl viendra à leur secours.

NOUVELLES PREUVES

2 juillet.

C'est avec une douloureuse stupéfaction que j'ai lu hier une lettre adressée par M. le commandant Carrière, commissaire du gouvernement près le Conseil de guerre de Rennes, à M. Quesnay de Beaurepaire, et par laquelle le premier de ces deux messieurs avertit le second qu'il ne reçoit personne et ne fera aucune exception à cette règle.

L'ancien président de chambre répond que le commandant Carrière n'est pas responsable, qu'il obéit à ses chefs; que ses chefs ne sont pas plus responsables que lui, parce qu'ils ont obéi au gouvernement, qui, lui, est responsable, bien qu'il n'ait fait qu'obéir aux francs-maçons et aux juifs.

Je m'imaginais que pour les parquets militaires c'était la même chose que pour les parquets civils. Or, tout le monde sait que les membres des parquets civils obéissent avant tout à la voix de leur conscience. Aucun d'eux ne plaiderait la culpabilité d'un homme qu'il croirait innocent, et *vice versa*. Aucun d'eux n'accepterait qu'on lui défendît d'entendre un témoin qui lui semblerait capable d'éclairer sa religion.

L'honorable M. Quesnay de Beaurepaire a mis jadis en mouvement l'action publique, et il ne saurait

ignorer les vertus dont il nous a donné l'exemple. Il paraît que dans la justice militaire on est beaucoup moins indépendant que dans la justice civile, au moins c'est lui qui le dit. C'est dommage. C'est dommage parce que nous nous étions faits à l'idée de l'intervention de l'honorable ex-président au procès Dreyfus. Il nous devait ce dédommagement.

Il nous avait promis qu'il irait, à la tête de cent mille citoyens, porter une pétition à la Chambre des députés. Voilà le Parlement qui va se séparer, et la pétition n'a pas encore été portée. Et les cent mille citoyens attendent toujours le signal qui les doit réunir. Notre déception est profonde. Elle eût été partiellement comblée par l'arrivée à Rennes de M. Quesnay de Beaurepaire, porteur de documents nouveaux et escorté de témoins solides.

Heureusement, il reste à l'ancien magistrat la ressource d'invoquer le pouvoir discrétionnaire du président du Conseil de guerre, et si notre faible voix pouvait être entendue à côté de la grande voix de M. Quesnay de Beaurepaire, nous nous joindrions à lui, bien volontiers et bien sincèrement, pour supplier qu'on l'écoutât et qu'on discutât les témoignages et les documents qui doivent lui faire escorte.

M. Quesnay déclare solennellement qu'il a recueilli des preuves établissant, d'une façon indiscutable, que Dreyfus est un traître.

Nous demandons qu'on n'escamote pas ces preuves.

A DES CONFRÈRES SACRÉS

3 juillet.

Les reporters présents à Rennes se sont tous extasiés sur l'habileté des mesures prises par l'administration pour soustraire à leur curiosité, et surtout à l'attention du public, l'arrivée de Dreyfus. On a réussi à épargner à Dreyfus les cris de mort qui l'auraient accueilli, et peut-être une agression, une bagarre dont il ne fût pas sorti vivant.

Je crois que les reporters exagèrent. Je crois que la population de Rennes éveillée eût laissé passer le prisonnier au milieu d'elle en gardant le silence. Je ne puis me faire à l'idée d'appartenir à la même nationalité que des hommes capables d'insulter un malheureux que la Cour de cassation, à l'unanimité de ses membres, présume innocent, puisqu'elle le renvoie devant un Conseil de guerre, après avoir attribué à un autre la pièce unique sur laquelle il a été condamné.

Le fait seul que de pareilles précautions aient pu, aient dû être prises indique à quelle aberration morale, à quelle dégénérescence intellectuelle une partie de jour en jour plus restreinte des Français est descendue, sous l'influence de quelques journaux.

Jamais la profession que j'exerce avec amour depuis trente ans ne m'a paru plus avilie qu'en ces jours

tristes, et je cherche de tous les côtés les moyens de la relever. Aussi ne saurait-on s'étonner que j'aie pensé à adjurer quelques confrères en J.-C qui sont entrés dans notre métier depuis peu, sous la bannière du Christ, et qui aujourd'hui couvrent la France entière du réseau de leurs publications. Il s'agit des Pères Assomptionnistes, et de leurs *Croix*.

Mes Pères, leur dirais-je volontiers, comme vous devez souffrir en ce moment en constatant qu'il reste parmi nous tant de chrétiens qui sont contre la justice, et tant de chrétiennes qui sont contre la charité! Vous vous êtes faits journalistes. Vous avez mis la main sur cet outil moderne qui s'appelle la presse, et vous avez démontré une fois de plus combien est puissant l'esprit d'association, puisque vous avez pêché plus de lecteurs que les disciples ne pêchèrent de poissons, lors de la pêche miraculeuse.

Cela, mes Pères, constitue entre vos mains une très grande force. Mais votre succès vous impose une très grande responsabilité. Car vous êtes responsables et, comme vous croyez en Dieu, vous êtes responsables devant lui. C'est à vous qu'il demanderait forcément compte des égarements de l'opinion, si vous n'arriviez pas à les corriger, en négligeant de les combattre.

Pensez-vous à ce qu'il vous reprocherait, au jour du dernier jugement, si, tenant en main les esprits des simples, vous aviez fait répéter à ce peuple chrétien le blasphème juif qui fut cause de la mort du Christ : Il est opportun qu'un seul homme meure pour le salut

du peuple? Pensez-vous de quel air irrité il vous verrait arriver dans la vallée de Josaphat, ô mes Pères! si vous collaboriez avec cette horde de publicistes qui semble s'être donné la tâche de détruire la pellicule chrétienne laissée sur nos âmes par dix-neuf siècles de civilisation?

Elle est si éraillée déjà cette pellicule! Oh! combien nous avons besoin d'une nouvelle couche de christianisme sur nos férocités païennes qui reparaissent! Cette couche, c'est à vous de nous la donner. Enseignez donc à vos lecteurs la mansuétude, la douceur, la pitié, la charité, le « Rendez à César » que le grand pape Léon XIII commente si souvent à notre intention. Rédacteurs des *Croix*, Pères journalistes, Pères Assomptionnistes, ne nous précipitez pas dans les ténèbres inférieures, où il n'y a que des pleurs et des grincements de dents!

EXAGÉRATIONS

4 juillet.

Il me paraît un peu exagéré, tout de même, de prétendre que lorsque Dreyfus aura été reconnu innocent par le Conseil de guerre de Rennes, il faudra nécessairement en faire le généralissime de l'armée française, et condamner le général Mercier au supplice proposé jadis pour les membres de la Cour de cassa-

tion, c'est-à-dire lui faire manger les yeux par des araignées renfermées dans des coquilles de noix.

Pas de milieu ! L'apothéose pour Dreyfus, le gibet pour les accusateurs. L'inventeur de ce nouveau système est M. Déroulède. Le système n'en est pas plus acceptable.

Mon Dieu, qu'il est donc difficile d'être raisonnable, de garder la mesure en toute chose ! Et comme il est navrant de constater, au sein du peuple le plus spirituel de la terre, la présence d'un certain nombre de cerveaux qui exigent et absorbent de pareilles énormités !

Les patriotes réunis à Saint-Cloud ont acclamé leurs chefs se vantant de n'avoir tenu compte d'aucun dossier, d'aucun document, et d'avoir entretenu une confiance aveugle et sourde dans la parole des ministres de la guerre.

Admirons en passant la souplesse et l'élasticité de la méthode. Aucun des ministres de la guerre, ainsi transformés en papes infaillibles, n'a obtenu de ces patriotes autre chose que le témoignage de leur profonde défiance quand il était au pouvoir. On les a représentés comme des incapables, des besogneux, des têtes de bois. Leur parole n'est devenue respectable, sacrée, que lorsqu'ils ont accusé un officier qu'il plaisait aux patriotes, sans consulter aucun dossier, de croire et de déclarer coupable.

Donc, ces ministres ont été crus. Mais leurs dupes n'admettent pas même qu'ils aient pu se tromper, se

homme qui fit ses preuves d'accusateur public a pu être aussi proprement roulé par un garçon qui prenait tranquillement son apéritif au café Soufflot.

Tout cela ne serait pas arrivé si, comme nous tous, M. Quesnay de Beaurepaire avait appris son métier par le commencement : s'il avait débuté par rendre compte, dans les gazettes, des chiens écrasés, pour monter ensuite dans les emplois plus nobles, et s'épanouir enfin dans « Premiers-Paris ».

Il a voulu, tout de suite, doubler les étapes et faire le leader.

Il a eu aussi contre lui un élément certain d'insuccès. Il s'emportait. Il avait l'air du moins de s'emporter et de vouloir tout avaler. On s'est gaussé de sa crédulité. Et au quartier Latin, paraît-il, c'est à qui lui enverra les révélations les plus terrifiantes et les bouts de papier les plus incompréhensibles.

Le résultat le plus clair sera de détendre un peu les nerfs de la galerie et de pousser l'Affaire dans sa période gaie. On ne peut pas toujours grincer des dents et rouler des yeux féroces. Il faut reposer les muscles faciaux. On ne peut pas toujours frémir aux tirades dramatiques. Il faut terminer la soirée par un bon vaudeville.

Nous avons abusé du mélodrame.

Nous avons subi les plus sinistres raseurs qui ne parlaient que de guerre, de supplice, de vengeance, d'expiation. C'est fini. Dreyfus est rentré. Il se remet de ses longues fatigues et de ses longues ignorances.

Il ne sent presque plus l'étreinte des fers de M. Lebon, un homme qui n'a pas volé son nom. Les esprits s'apaisent. Les consciences se tassent. Tout le monde en vient à accepter l'arrêt de la Cour de cassation. Dans un mois tout sera fini par un acquittement unanime. On peut déposer le masque tragique et redevenir de bons lurons.

L'histoire de M. Quesnay de Beaurepaire aura déridé les fronts plissés. Et ce ne sera pas un des moindres services rendus par l'honorable ex-magistrat au prévenu, à la cause de la vérité et de la justice que cette détente générale des esprits qu'il aura, involontairement, amenée.

Cette influence bienfaisante de la gaieté s'étend sur les plus farouches antiépongistes eux-mêmes. Ils commencent à se rendre compte qu'il n'y a pas besoin de hâter la marche irrésistible des choses entraînées par leur propre poids.

Voyez. En somme, Henry est mort, Dreyfus est en France, Picquart est en liberté, du Paty de Clam est sous les verrous.

Si à ces grandes sanctions vous en ajoutez de moindres; si vous pensez, en bénissant Dieu et Waldeck-Rousseau, que M. Veaugeois est déplacé, et que M. Syveton est forcé de rentrer à Reims, vous reconnaîtrez bien qu'il y a quelque chose de changé en France.

LES CROQUE-MITAINES

7 juillet.

Il faut tout de même que le peuple français soit doué d'un excellent tempérament et d'une grande santé morale pour garder son sang-froid, continuer à travailler et à faire même de bonnes affaires, comme en ce moment-ci, en face des êtres ténébreux et sépulcraux qui, sans se lasser, sans se détendre, sans jamais se laisser secouer par le rire sain et bon, agitent devant lui les croque-mitaines les plus terrifiants.

Ici, l'on veut lui persuader qu'il est assez lâche et stupide pour se laisser conduire à coups de trique par soixante-dix mille juifs, devenus maîtres de ses trente-huit millions de têtes.

Là, on lui raconte qu'il obéit sans le savoir à quelques milliers d'hommes qui se réunissent certains soirs pour mettre des tabliers et échanger entre eux des bêtises solennelles; et que, pour faire voter les députés, Brisson n'a eu qu'à exécuter à la tribune le geste d'une femme qui se noie.

Plus loin, on le supplie de secouer le joug pesant de quelques centaines de Jésuites qui font de lui tout ce qu'ils veulent.

Ces différents tableaux, ces menaces diverses ont

ceci de commun : la perspective d'une mort prochaine et épouvantable, si ce peuple infortuné ne déporte pas, ne fusille pas, n'extermine pas ses tyrans, les juifs, les francs-maçons et les Jésuites.

Cette complainte perpétuelle chantée par la moitié des journaux s'enrichit d'une strophe qui était tombée en désuétude et qu'on réintroduit dans la liturgie : la strophe sur la guerre.

Au début de l'Affaire, les bons Français qui se croient engagés d'honneur à prouver que l'état-major contenait un traître, nous ont affirmé que si l'on racontait au public ce qui s'était passé en 1894, nous aurions immédiatement les Allemands sur les bras. C'est comme cela. Ce sont de grands patriotes. Quand on ne fait pas ce qu'ils veulent, ils vous disent : Prenez garde aux Allemands !

Au bout d'un trimestre ou deux, ils abandonnèrent ce croque-mitaine. Et voilà près d'un an qu'ils admettent que les nations ont le droit d'arranger leurs petites affaires chez elles sans que le voisin y fourre le nez.

Mais aujourd'hui, en face de l'œuvre de justice qui s'avance, irrésistible, et qui va les confondre, ils reviennent à leur argument empoisonné d'autrefois, et ils essayent de nous terrifier avec le casque à pointe.

Il faut les rassurer, car ils sont peut-être sincères. Personne ne veut nous faire la guerre. Et nous ne voulons faire la guerre à personne. C'est une manie

nationale chez nous qui remonte très loin, de faire intervenir l'étranger pour résoudre nos difficultés intérieures. Les autres peuples font des guerres pour se défendre, pour conquérir. Nous, nous faisons des guerres pour nous détruire mutuellement, ou simplement pour nous convaincre. Lorsqu'en 1792 nous déclarions à l'Europe une guerre qui a duré, avec quelques intermittences, jusqu'en 1815, les Girondins la votaient parce qu'ils espéraient se consolider au pouvoir par la victoire, et les Jacobins la votaient parce qu'ils espéraient précipiter les Girondins du pouvoir par la défaite. C'était charmant. Ça n'a pas changé.

Le Français, heureusement, perce la vanité de ces arguments, fils de la vanité, et, sans s'occuper des montreurs de croque-mitaine, il travaille, économise, paye sans fléchir ses trois millards et demi d'impôts, et se prépare à clôturer joyeusement un siècle qui pourtant lui a enlevé sa suprématie européenne.

A FOND DE TRAIN

8 juillet.

M. Méline est resté deux années au pouvoir. Il a essayé d'y faire du bien. Pour rééditer une comparaison qui m'a déjà servi, il y donnait l'impression d'un petit cheval plein de cœur attelé à un fardier. On l'a

culbuté sans pitié et sans justice, et c'est à qui, aujourd'hui, dira que la République était perdue s'il eût continué à la gouverner.

Nous n'avons jamais été de ses détracteurs, bien que son fameux mot : « Il n'y a pas d'affaire Dreyfus » nous ait paru une défaillance et presque une supercherie.

Quand il était au gouvernement et depuis qu'il en est tombé, j'ai protesté contre la mauvaise foi de ses adversaires et contre la déloyauté des attaques dont il était l'objet.

Je regrette aujourd'hui mes protestations, en face du discours qu'il a prononcé hier, et je me permets de lui dire que ses arguments contre le ministère actuel ne sont pas plus honnêtes que ceux que lui, Méline, s'est plaint si souvent de voir employer contre son cabinet.

Négligeons cette assertion, que le ministère s'attaque aux meilleurs républicains. J'ai remarqué que le républicain auquel on s'attaque est toujours le meilleur.

Négligeons le gémissement sur l'arrivée de M. Millerand, socialiste, dans un ministère modéré. Est-ce Waldeck-Rousseau qui trahit les modérés en marchant avec Millerand, ou Millerand qui trahit les socialistes en marchant avec Waldeck-Rousseau? Les deux hypothèses s'annulent l'une par l'autre. C'est pourquoi on les soutient ensemble.

Mais ce qui n'est pas loyal, — je dirais ce qui n'est

pas patriotique, si cet adjectif n'était pas galvaudé par quelques saltimbanques, — c'est de chercher à créer une panique dans le monde du commerce et de l'industrie, à la veille de l'Exposition.

Ce qui n'est pas loyal — mais pas du tout — c'est de parler de l'Affaire en disant que le cabinet actuel est le cabinet de l'Affaire, comme le dirait le plus obtus des nationalistes. Réellement, quand on a été le président d'un cabinet dont le ministre de la guerre s'est écrié : « Sur mon honneur et ma conscience, Dreyfus a été justement et légalement condamné ! » ce qui était faux ; quand on s'est prudemment abstenu de voter l'affichage du discours Cavaignac, parce qu'on savait qu'il s'agissait d'un faux; quand on a laissé naître, croître et se développer l'excitation qu'on feint de déplorer aujourd'hui, on devrait ne jamais parler de l'Affaire.

A la Salpêtrière, les hystériques ont des points d'élection qu'il suffit de toucher du doigt pour les faire tomber en catalepsie. Elles s'en rendent vite compte, et quand elles se querellent, elles font à l'adversaire ce qu'elles ont vu faire au médecin : elles se donnent des attaques.

Nos hommes d'État français ne valent pas mieux que ces demoiselles, puisque, sans pitié pour la France dont il supplient tous qu'on ait pitié, ils touchent, eux aussi, l'adversaire sur le point douloureux pour le pays : l'Affaire.

Et ce qu'il y a de désespérant, c'est que les modérés

ne valent pas mieux que les radicaux, ne sont ni plus délicats ni plus consciencieux.

Mais quelle fascination exerce donc sur tous ces paroissiens le pouvoir, l'abject pouvoir, qui les oblige à subir les injures quotidiennes de députes mal élevés pour cinq mille francs par mois, en échange du salut narquois de quelques huissiers à chaîne qui se moquent d'eux, et des salamalecs intéressés de quelques pauvres diables à qui ils sont forcés de refuser des places !

GARDIENS ET REQUINS

11 juillet

Il faut aujourd'hui faire un choix entre tous les sujets qui sollicitent notre attention ; car, vraiment, s'il y a des Français qui ont le droit de se plaindre, ils n'appartiennent pas au journalisme. Jamais les journaux n'ont été plus faciles à faire qu'aujourd'hui, avec ce colossal roman-feuilleton qui dure depuis deux ans et qui s'appelle « l'Affaire ».

Nos lecteurs ont eu sous les yeux hier une lettre de M. Louis Havet, qui expose quelques-unes des tortures véritables auxquelles on soumettait Dreyfus dans son île du Diable, lorsqu'il plaisait aux journalistes, aux députés, ou même à sa famille de s'occuper de lui. On n'a certainement pas fait mieux aux plus beaux jours de l'Inquisition.

Un rocher sous un ciel de feu, au milieu de la mer. Autour de cet îlot, un fourmillement de requins. Sur le rocher, choisi exprès parce que le condamné avait refusé de faire les aveux qu'on jette à la tête de ses défenseurs, une baraque à peu près grande comme celle des bergers, qu'on voit traîner dans les champs. Autour, une palissade. Entre la palissade et la baraque, quarante centimètres! De sorte que, lorsque Dreyfus sortait de sa baraque, c'était littéralement pour entrer dans un placard.

Des gardiens qu'on a dû changer tous, parce qu'aucun n'aurait pu résister, libre, à ce qu'il a subi, captif. Des gardiens qui ne lui ont jamais adressé une parole et qui l'abordaient le doigt sur la gâchette du revolver chargé.

Eh bien! le soleil, la mer, les requins, la cabane, les gardiens, le silence, les revolvers chargés ne suffisaient pas. Quand on disait ici qu'il n'était pas coupable, là-bas on lui mettait les fers aux pieds, les fers qui lui mordaient les chevilles et leur laissaient des cicatrices sanglantes!

Quand on discutait la loi de dessaisissement, on le mettait un mois au pain et à l'eau.

Et enfin, torture suprême, un être immonde se trouva qui lui dit: « Vous savez! votre famille vous abandonne. » Il aurait pu le croire, car, depuis des années, on ne lui laissait plus voir l'écriture de sa femme, comme on ne lui laissait plus voir son écriture à sa femme. Il hurla: « Vous mentez! » pendant

des jours et des nuits, et il dut souffrir horriblement.

O cauchemar! O lâcheté! O férocité! O bêtise! Bêtise surtout

Bêtise, seul défaut humain dont on n'ait jamais trouvé le fond, dont la borne recule sans cesse devant l'explorateur! Bêtise, qui sembles grandir et te développer en proportion des efforts que l'on dépense pour te combattre, des frais que l'on prodigue pour répandre l'instruction dont on te croyait l'adversaire et dont on dirait presque que tu es la sœur!

Pouah! Ah! je n'accuse pas ces pauvres gardes-chiourme qui vissaient les fers et dardaient sur leur prisonnier la lueur de leur œil irrité et le petit trou noir de leur revolver. M. Chautemps nous a appris naguère qu'avant d'envoyer là-bas le gardien-chef, il lui avait révélé les preuves de la culpabilité de Dreyfus, et j'espère bien que cet ex-ministre nous les donnera, ces preuves! Ou qu'au moins M. Quesnay de Beaurepaire le fera monter dans sa roulotte d'accusateurs.

Pauvres gardes-chiourme, qui ont peut-être des enfants! Il ne faut pas plus leur en vouloir qu'on en veut aux requins. Requins et gardiens accomplissaient leur destinée, les uns avec leurs gueules pavées de dents pointues, les autres avec leurs fers et leurs revolvers. Mais les chefs! Mais ceux qui donnaient des ordres pareils! Mais ceux qui envoyaient pour les exécuter, le fonctionnaire qu'on allait décorer et qu'on vient de révoquer! Que méritent-ils?

Je n'en sais rien. Mais je suis humilié dans mon instinct de solidarité biologique, de penser qu'ils sont comme moi des vertébrés, bimanes, bipèdes, de l'ordre des primates et de la classe des mammifères.

Linné aurait dû leur réserver un tiroir entre la vipère et l'hyène.

PLACE A L'ACCUSATEUR !

13 juillet.

L'honorable M. Quesnay de Beaurepaire, qui déploie l'activité la plus soutenue pour renvoyer le capitaine Dreyfus à l'île du Diable, vient de faire connaître au public haletant sa nouvelle détermination. Il a adressé au président du Conseil de guerre de Rennes une requête dénonçant le condamné de 1894.

Il est plaignant En sa qualité de Français, il considère que Dreyfus l'a trahi, et il se propose de révéler à la justice un ensemble de faits et de présomptions graves, connexes à l'affaire en cours.

De ces faits, les uns sont de nature, selon lui, à motiver une nouvelle poursuite, les autres sont rattachés à la poursuite actuelle.

Comme Karl avait raison de dire à l'honorable M. Quesnay de Beaurepaire : « Vous irez à Rennes » !

Nous ne savons comment cette manifestation nouvelle de l'actif accusateur civique sera accueillie par

le Conseil de guerre. Si nous avions l'audace de formuler un vœu, nous demanderions qu'elle fût acceptée, que M. Quesnay de Beaurepaire fût cité, interrogé, confronté, qu'on le laissât apporter ses ingrédients, ses témoins, ses papiers, déballer le tout, et qu'aucun terme ne fût mis à ses efforts ou à sa loquacité. Voilà pourquoi :

Il n'est pas interdit de supposer que le commissaire du gouvernement et les membres du Conseil ne ressemblent que de loin à certain clubman de mes ex-amis. Ce cubman fulminait contre Dreyfus.

— Au moins, lui dis-je, avez-vous lu l'enquête?

— Jamais de la vie, me répondit-il. Pour qui me prenez-vous? Est-ce que je lis ces histoires-là? Ma conviction est faite!!!

On peut donc croire que le commandant Carrière a lu l'enquête et aussi l'arrêt de la Cour de cassation.

Il sait par conséquent que Dreyfus est renvoyé devant un Conseil de guerre pour qu'il soit répondu à la question de savoir s'il est coupable d' « avoir livré les notes et documents énumérés dans le bordereau ».

Il est possible, il est même probable que le commissaire du gouvernement ne trouvera pas de quoi établir la livraison de ces notes et documents, et qu'en son âme et conscience, dans la plénitude de son indépendance, il ne regardera pas Dreyfus comme coupable. Dans ce cas, il ne pourra pas demander qu'on le condamne, et il se trouvera un certain nombre de paralytiques généraux, qu'il ne faudrait pas confondre

avec des généraux paralytiques, pour dire, sinon pour croire, que l'accusation a été abandonnée sur l'ordre du gouvernement.

C'est pourquoi il faut que M. Quesnay de Beaurepaire requière, accuse, anathematise. Et si le commissaire du gouvernement n'en veut pas, que Mes Demange et Labori l'adoptent, lui et ses témoins.

Et puis... Et puis ne faut-il pas aussi que nous, les épongistes, nous soyons réduits à l'impuissance, que nos bonnes volontés succombent devant la méchanceté des hommes. Vous verrez que M. Quesnay de Beaurepaire réussira à faire condamner... le général Mercier.

DOUBLE BOUCLE ET OTAGES

14 juillet.

A-t-il confondu ses accusateurs, ou bien a-t-il fait des aveux piteux? — Vous comprenez, n'est-ce pas? que c'est de M. Lebon qu'il s'agit, et que ces deux opinions contradictoires ont cours dans la presse, selon que les journaux sont pour ou contre le condamné de 1894.

M. Lebon dit : Oui, j'ai palissadé le tour de la case de Dreyfus et j'ai fait mettre au prisonnier une double boucle — lisez les fers — aux pieds. Mais on disait qu'il allait s'évader, et puis personne ne croyait à son innocence.

Il y a des publicistes qui trouvent cette défense péremptoire et qui félicitent M. Lebon. Il y en a d'autres qui la trouvent tout à fait insuffisante et qui conspuent l'ancien ministre.

Avant d'avoir une opinion, je voudrais savoir si les fers et la palissade constituaient un surcroît de garanties bien nécessaire en face de l'Océan peuplé de requins, dit-on, dans ces parages, et si Dreyfus n'aurait pas pu s'évader de son île les mains dans les poches, sans bateau.

Dans le cas où une expédition eût été montée pour l'enlever, les fers et la palissade n'eussent rien empêché. Donc, fers et palissade étaient inutiles.

Et puis, justifier des tortures par des racontars, par des bruits dont aucun ne s'est réalisé, ce n'est guère civilisé! Avec ce système-là, l'on peut toujours proclamer les cruautés nécessaires et préservatives.

Ce qu'il y a de plus frappant dans le conflit actuel, c'est de voir avec quelle facilité les gens se rangent d'un côté ou d'un autre, non point par esprit de justice, par amour des principes, mais par petites rancunes stupides.

Ainsi les magistrats de Douai, jugeant, eux aussi, toutes Chambres réunies pour ainsi dire, viennent de déclarer que le Frère Flamidien est innocent de l'horrible forfait qu'on lui a imputé. Tout le monde devrait se réjouir de voir s'évanouir une erreur judiciaire. Tout le monde devrait s'unir dans une pensée

de commisération pour le pauvre homme qui a failli en être victime.

Eh bien, on voit des gens considérer la mise en liberté du Frère presque comme un échec personnel. Et ces gens-là appartiennent précisément au groupe qui poursuit la réparation de l'erreur judiciaire dont Dreyfus a été victime.

Attendez!...

On voit d'autres gens qui manifestent une joie parfaitement legitime et qui sont enchantés que la justice soit rendue au Frère Flamidien et à son Institut; on les voit, ceux-là, tout prêts à leur tour à considérer comme un échec personnel la réhabilitation de Dreyfus.

Je vous demande bien pardon de pousser cette exclamation que vous allez lire, un jour de Fête nationale, le jour de l'anniversaire de la prise de la Bastille, mais ça me soulage :

Quelle sale bête tout de même que l'homme!

Et maintenant allons à la revue, allons contempler les Sénégalais de Marchand. Il n'y a qu'une seule chose qui me chiffonne dans leur voyage triomphal. Tous les journaux nous apprennent qu'ils ont laissé à Toulon trente Yakomas, ramenés en France comme otages. Avec les progrès des mœurs, l'otage se raréfie comme le kanguroo.

Pourquoi a-t-on laissé les otages là-bas? J'aurais tant aimé assister à un défile d'otages.

LE TÉMOIN

17 juillet.

Nous savons désormais que l'honorable M. Quesnay de Beaurepaire fera le voyage de Rennes comme témoin dans l'affaire Dreyfus. Karl a été bon prophète.

L'honorable M. Quesnay de Beaurepaire doit être bien content. Depuis plusieurs semaines, il se donne un mal énorme pour obtenir d'être appelé et de figurer dans cette cause historique. Ses vœux sont remplis. Le commissaire du gouvernement épargnera à la défense la peine de citer l'ex-président de chambre à la Cour de cassation.

Car Mes Demange et Labori étaient bien décidés à fournir à l'honorable M. Quesnay de Beaurepaire l'occasion de s'expliquer et de sauver une fois de plus son pays. Il ne reste plus maintenant à l'accusateur civique qu'à s'armer de pied en cap pour démontrer que Dreyfus a trahi en fournissant à l'étranger les pièces énumérées dans le bordereau. C'est, en effet, l'examen de cette question que la Cour de cassation a confié au Conseil de guerre de Rennes. L'honorable témoin a déjà commencé son travail et il adjure ses correspondants, ses témoins, comme il dit, de parler, de tout dire, de ne pas avoir peur.

En même temps, quelques publicistes qui ne semblent pas avoir confiance s'occupent déjà de couvrir la retraite, en racontant qu'on ne sera pas libre, que le débat sera étouffé, que le Conseil de guerre aura une camisole de force et le commandant Carrière un bâillon. Il me semble que c'est là insulter l'armée en la personne des sept membres du Conseil, car c'est les soupçonner d'être capables de juger par ordre.

La vérité est que personne ne veut et personne ne peut entreprendre sur leur conscience. Personne n'a jamais dit que le Conseil de guerre qui a condamné Dreyfus avait jugé par ordre. Pourquoi dirait-on que celui qui va le rejuger sera moins indépendant que l'autre?

Le fond de tout cela c'est que l'honorable M. Quesnay de Beaurepaire n'a absolument rien dans son sac. Nous connaissons sa façon de recueillir les renseignements. Je parierais volontiers qu'il étonnera la France, la Bretagne et le reste du monde par un « bafouillage » qui sera la partie comique du drame. On peut s'expliquer, sans prendre l'attitude de gens qui cherchent à se dévorer. Qui veut parier que l'honorable témoin n'apportera rien de sérieux devant le Conseil de guerre?

Cet acharnement inexplicable de l'ancien magistrat, acharnement que partagent quelques personnes, notamment un général « qui s'était jadis honoré par un tout autre esprit », ne doit inspirer aucune inquiétude sur

l'issue de l'affaire. Mais quel jour sinistre il ouvre sur certaines âmes!

Penser que des hommes arrivés jusqu'à la porte du prétoire de là-haut, à peine séparés du Souverain Juge, et du livre qui doit être apporté devant lui, emploient les derniers jours qu'il leur accorde à essayer de détruire un de leurs semblables!

Penser que cependant ils appartiennent à une religion que résume le *Pater*, où il est dit : « Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés! » à une religion fondée sur cette autre parole : « Ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît à toi-même »!

Penser cela, et voir manœuvrer ces vieillards, qui accusent sans preuves, à la veille de paraître devant le Souverain Juge, cela donne la chair de poule!

LES SANGUINAIRES

18 juillet.

Depuis trois jours, je reçois par paquets des lettres m'enjoignant de dénoncer à l'indignation publique, à la vindicte administrative, et même à la Société protectrice des animaux, la scène ignoble que les habitants de Roubaix se sont offerte pour leur petit 14 Juillet : Dans une cage de fer, un lion et un taureau furent introduits. Le taureau n'eut pas plus tôt vu le lion

qu'il se précipita sur lui. Cet animal, c'est du roi du désert que je parle, n'aime pas être bousculé. Il se comporta donc fort mal et finit par se faire casser les reins. Pour le récompenser de sa belle contenance on a immédiatement immolé le vainqueur.

Ce drame a été agrémenté d'épisodes variés. On a hué le lion. Un mammifère qui portait un chapeau et une redingote lui a même donné un coup de canne, au grand scandale d'une primate qui avait le cou orné de perles et qui voulait qu'on tuât le mammifère.

Bref, à Roubaix, on ne sait qui a été le plus dégoûtant, du taureau, du lion, du montreur, ou des spectateurs. Beaucoup de nos lecteurs ont été écœurés. Ils m'ont exprimé leur écœurement.

Et moi j'étais disposé à faire chorus, à m'indigner solidement, à flétrir ces spectacles qui habituent le peuple à la vue du sang et le rendent cruel. Je voulais dire que les Romains n'auraient jamais accepté qu'on fît dévorer les chrétiens par les bêtes s'ils n'avaient pas été rendus féroces par l'habitude des combats de fauves et de gladiateurs.

J'allais m'écrier, comme les confrères : Où allons-nous ?...

Lorsque je me suis aperçu que nous étions arrivés.

J'ai lu le compte rendu de la conférence donnée dimanche par M. Paul Déroulède au théâtre du Château-d'Eau. Et j'ai constaté que cet homme terrible ne parle que de châtier, de punir, d'exterminer.

— Ah! ah! ah! ah! Si Dreyfus est innocent, nous châtierons ces misérables généraux. Vous entendez là-bas, gens de Rennes, ce que cela veut dire! Ah! ah! ah! ah! Mais nous châtierons aussi ces misérables journalistes.

Oh! le vilain méchant! Ces promesses de châtiment ne peuvent se concevoir que sous la forme de l'égorgement. Car ce n'est point par le moyen des juges que M. Paul Déroulède veut nous frapper. La Cour de cassation que nous avons achetée nous sauverait. C'est par un massacre général que nous devons expier nos fautes, nos crimes, nos turpitudes.

Cela est si vrai qu'un autre charmant barde trouve dans sa cervelle les paroles mêmes qui servirent en 1792 aux massacreurs des prisons pour expliquer leurs infamies : Nous ne voulons pas, en allant à la frontière, laisser des traîtres derrière nous.

Il ne manquait à l'excellent garçon que la tête de Mme de Lamballe coiffée et frisée, au bout d'une pique, pour être tout à fait dans la note.

Alors, vous comprenez, je n'ai plus eu la force de m'indigner contre les gens qui applaudissent à l'aplatissement d'un lion par un taureau, lorsque j'ai vu que les Patriotes, réunis autour de M. Déroulède, réclamaient des têtes de journalistes.

Le lion attendra. Il faut penser aux chrétiens.

P.-S. — L'honorable M. Quesnay de Beaurepaire était convoqué par le président du Conseil de guerre

de Rennes. Il a cru que c'était une farce et il est resté chez lui. Ce magistrat est dans une période navrante. Quand on lui fait des farces, il croit que c'est vrai. Et quand c'est vrai, il croit que c'est une farce.

Il finira par se former. Dans quelques années, il saura parfaitement distinguer Karl d'un président de Conseil de guerre. Et alors, gare de dessous!

PAUVRES PETITS!

19 juillet.

Le Conseil supérieur de l'instruction publique a suspendu pour un an et un jour un professeur d'histoire du lycée de Reims, M. Syveton.

Ce professeur avait fait parler récemment de lui comme organisateur de la Ligue de la Patrie française, dont il était trésorier.

Le but que se proposaient et qu'ont essayé de réaliser les organisateurs de cette ligue était, comme on a pu le voir, de révéler au plus grand nombre possible de Français quelques vérités épouvantables qui semblent leur avoir échappé jusqu'ici. Celle-ci entre autres :

La plupart des chefs du gouvernement actuel, dont plusieurs sont des étrangers notoires, ont formé un complot monstrueux, et, « non contents d'ensevelir la pensée française sous des mots et des idées d'Alle-

magne, ils ont travaillé à livrer politiquement la France à l'Allemagne ».

L'esprit épouvanté recule devant cette trame abominable, à l'aspect de ce pauvre pays qui a été vendu aux Teutons. Oui, monsieur, oui, madame, vendu aux Teutons! C'est comme j'ai l'honneur de vous le dire. Et sans la perspicacité de M. Coppée, de M. Lemaître, auxquels s'était joint M. Syveton, il est infiniment probable qu'à la rentrée l'on aurait interdit dans les programmes universitaires l'enseignement du français, pour y substituer l'enseignement de l'allemand.

Une des étapes de cette germanisation du pays a été évidemment l'affaire Dreyfus. Il s'est trouvé des scélérats pour contester la parfaite régularité de la condamnation de Dreyfus. Et ces scélérats qui avaient une galette énorme ont acheté presque tous les membres de l'Institut, presque tous les professeurs de l'Université, la majorité du Sénat, celle de la Chambre, presque tous les rédacteurs des journaux, la Cour de cassation tout entière, etc., etc. Au commencement de juin, on avait déjà dépensé quarante-sept millions. Depuis, on a peut-être doublé cette somme. On la triplera s'il le faut, afin d'avoir, en outre du Parlemetn français, le Sénat dirigeant de Russie, le Bundesrath d'Allemagne. le Sacré Collège et les membres de la conférence de La Haye.

Telles étaient les révélations navrantes de la ligue dont M. Syveton était trésorier.

Sur ces entrefaites, le ministre de l'instruction

publique le pria de retourner enseigner à Reims. En sa qualité de professeur d'histoire, M. Syveton ne pouvait pas cacher à ses élèves ce que ses amis et lui avaient révélé aux Parisiens. C'est pourquoi les « gosses » de Reims frémirent à leur tour devant les dangers qu'ils avaient courus. L'un d'eux rentra bouleversé chez lui et raconta l'histoire à ses parents. Le père, qui n'aime pas qu'on fasse peur aux enfants, parce qu'ils n'osent plus aller dans les chambres sans lumière le soir, se plaignit. Et voilà pourquoi M. Syveton a été suspendu.

L'autre jour, les vieillards qui accusent et dénoncent à la porte du Prétoire céleste me donnaient la chair de poule. Que penserons-nous de ces enfants de France à qui on enseigne ainsi l'histoire de la période pendant laquelle ils ont eu le malheur de naître? Pauvres petits!

POUR LA VÉRITÉ

20 juillet.

Avant-hier, appréciant une réunion du Château-d'Eau, j'ai attribué à M. Paul Déroulède une phrase qui a été prononcée par M. Lucien Millevoye : « Si nous sommes forcés d'aller à la frontière, nous ne laisserons pas derrière nous des Reinachs et des sous-Reinachs. »

M. Paul Déroulède m'a écrit pour protester contre cette erreur matérielle. Il a mille fois raison. Et je restitue à M. Lucien Millevoye ce que j'avais indûment attribué à M. Paul Déroulède, texte et commentaires.

Mon excuse est que nous sommes enclins à établir une confusion entre M. Paul Déroulède et M. Lucien Millevoye. Tous deux usent d'un même genre d'éloquence. Tous deux défendent la même cause. Tous deux recourent aux mêmes arguments. Tous deux emploient une ardeur égale à la diffusion des mêmes idées. Ce sont les frères siamois de la République plébiscitaire. Et on comprend très bien, à les voir, que Rome ait pensé à établir deux consuls investis des mêmes droits et précédés d'un nombre égal de licteurs. Cette comparaison n'a d'ailleurs rien que de très honorable pour l'un et pour l'autre; car, s'ils peuvent se tromper, s'ils se trompent parfois, comme presque tous les humains, tous deux, du moins, ont la même bonne foi et le même désintéressement.

L'analogie pourrait même être poursuivie plus loin. Ainsi M. Paul Déroulède avait dit :

« Si Dreyfus est innocent, nous châtierons les généraux qui nous ont trompés, mais il faudra châtier aussi les journalistes qui ont déshonoré le drapeau, l'armée et la Patrie. »

On ne s'explique pas très bien que l'honneur du drapeau, de l'armée et de la Patrie puisse être à la merci de vifs folliculaires que nous sommes.

Mais M. Millevoye a exprimé une pensée analogue, précisée par des noms propres, lorsqu'il s'est écrié : « Si nous sommes forcés d'aller à la frontière, nous ne laisserons pas derrière nous des Reinachs et des sous-Reinachs. »

Il appert du rapprochement de ces deux textes que M. Paul Déroulède entend châtier des journalistes qui ont déshonoré le drapeau, l'armée et la Patrie, et qu'en cas de conflagration européenne M. Millevoye se consacrerait à une besogne analogue, en exigeant toutefois que les victimes fussent des Reinachs ou des sous-Reinachs.

Je crois maintenant avoir rendu à chacun ce qui lui est dû : *Suum cuique*.

Et je reste toutefois avec le regret d'avoir attribué à M. Paul Déroulède ce qui appartenait à M. Lucien Millevoye.

Si j'osais émettre un vœu timide après une si déplorable erreur, je souhaiterais que nous prissions l'habitude de nous menacer moins les uns les autres. Nous y gagnerions tous.

Il est juste de faire remarquer toutefois que parmi nous il y a des gens qui ne menacent jamais et qu'on menace toujours. Je crois que ceux-là finiront par avoir raison. *Beati mites, quia possidebant terram.* Bienheureux les doux, car ils posséderont la terre.

L'ÉTOUFFEMENT

22 juillet.

— Oui, monsieur, c'est l'étouffement. Le gouvernement, aux ordres du Syndicat, escamote l'affaire Dreyfus.

— Et comment, cher monsieur?

— Vous n'avez donc pas lu les journaux? Le ministère a donné l'ordre au commissaire du gouvernement de viser uniquement dans ses réquisitions la question de savoir si Dreyfus a livré à l'étranger les documents énumérés dans le bordereau. Vous voyez bien qu'on étouffe!

— Voulez-vous me permettre à mon tour de vous demander si vous avez lu l'enquête faite par la Cour criminelle?

— Jamais de la vie! Pour qui me prenez-vous? Est-ce que je lis ces affaires-là?

— Et l'arrêt de la Cour de cassation?

— Pas davantage!

— C'est dommage! car vous auriez vu que l'arrêt charge le Conseil de guerre de Rennes de résoudre la question de savoir si Dreyfus a livré à l'étranger les documents énumérés dans le bordereau. Je ne vous surprendrai peut-être pas en vous révélant que le gouvernement est forcé par son métier de faire respecter les arrêts des Tribunaux.

— (*Avec un rire amer.*) C'est bien ce que je disais! On étouffe.

— Non! on n'étouffe pas; car, pour résoudre cette question, le Conseil a le droit d'entendre tous les témoins qui lui sembleront utiles. Et si le Conseil faiblissait, la défense serait là pour citer quiconque voudra déposer. Il faut aux défenseurs de la vérité la lumière, éblouissante, aveuglante.

— Alors?

— Alors, on pourra dire tout ce qu'on voudra. On pourra prouver que Dreyfus est le traître le plus odieux, la plus grande canaille des temps modernes. Seulement...

— Vous voyez bien! il y a un seulement On étouffe!

— Seulement, s'il surgit des gens pour déclarer que Dreyfus trahissait au profit de la Russie, ou de la Roumanie; si d'autres viennent affirmer qu'il a assassiné le courrier de Lyon ou volé le Kohi-Noor, eh bien, on ouvrira une autre instruction et l'on fera un autre procès.

— C'est ça, pour lasser! C'est ce Waldeck qui nous joue ce tour.

— Ce n'est pas Waldeck; c'est la loi et le bon sens. Mais vous pourrez venir tous, vous autres, Peaux-Rouges de France, vous aurez Dreyfus au poteau du supplice, devant vous, pendant quinze jours. Vous pourrez essayer sur lui vos sagaies et vos tomahawks; pendant deux semaines, tous les jours excepté le dimanche, parce que le dimanche, vous le consacrerez

au Dieu de mansuétude et de charité que vous prétendez adorer, que vous croyez peut-être même adorer. Puisque je vous tiens, voulez-vous répondre encore à une question?

— Volontiers.

— Croyez-vous à l'innocence ou à la culpabilité de Dreyfus?

— Monsieur, c'est une question que je ne veux même pas examiner. Je ne veux pas savoir si Dreyfus est coupable ou innocent. J'aime mon pays, monsieur, et je me borne à déclarer que ceux qui ont soulevé l'affaire Dreyfus sont des misérables!

LA FEMME DU BOUCHER

23 juillet.

Avant-hier, M. le général Gonse a répondu, dans le *Matin*, à différentes accusations lancées contre lui par le commandant Esterhazy. Ce dernier avait affirmé que son manège compliqué dans l'affaire Dreyfus avait été exécuté sur l'ordre des grands chefs, et que ces grands chefs s'étaient entremis pour obtenir ce résultat singulier : Faire déclarer par un Conseil de guerre que lui, Esterhazy, n'était pas l'auteur d'un bordereau dont il a dû plus tard avouer la paternité.

M. le général Gonse affirme, au contraire, que le général de Boisdeffre et lui ont été trompés, dupés et

bernés par le colonel Henry et par le colonel du Paty de Clam. Ils ont péché par excès de confiance. S'ils avaient su, ils auraient tout empêché.

Les meilleurs auteurs militaires affirment que si les chefs n'étaient pas responsables de ce que font leurs inférieurs il n'y aurait pas d'armée, et que la responsabilité est la doublure même du commandement. Par conséquent, au point de vue militaire, la confiance ne saurait être une excuse; mais au point de vue de l'honneur, elle en est une.

Je ne vois pas d'ailleurs, je l'avoue, le général de Boisdeffre ni le général Gonse dans ce rôle ignoble qui eût consisté, d'abord à conspirer la perte et le déshonneur d'un officier parce qu'il était juif, et à conspirer ensuite contre la vérité et la justice par vanité, par esprit de corps et pour qu'on ne pût pas accuser l'état-major de s'être trompé.

J'admets donc, et j'ai toujours soutenu que les généraux ont été trompés par leurs auxiliaires auxquels ils s'en remettent presque toujours de tout. Et c'est précisément parce que ces auxiliaires ne se sentaient pas responsables qu'ils ont accumulé les erreurs sur les fautes. N'employons pas le mot crimes, pour rester modéré jusqu'au bout.

Seulement, ce que je ne puis comprendre, c'est par quelle opération de l'esprit M. le général Gonse choisit lui-même les points sur lesquels il a été trompé. Puisqu'il a pu errer sur l'innocence du commandant Esterhazy, pourquoi n'aurait-il pas erré sur la culpa-

bilité du capitaine Dreyfus ? Puisque Henry l'a trompé grossièrement sans qu'il le sût, comment sait-il que Sandherr ne l'a pas trompé ?

Je crois que M. le général Gonse a dû faire preuve dans sa retraite d'une confiance aussi absolue que celle qu'il montrait dans son activité. Il a dû faire lire l'enquête de la Cour de cassation par son concierge et le dossier secret par son brosseur.

Ceux qui aiment réellement l'armée — et on les reconnaît à ce signe qu'ils ne crient pas « Vive l'Armée ! » sur l'air des « Lampions » — s'attristent et s'épouvantent quand ils voient ainsi de vieux guerriers s'entêter et se perdre avec une désespérante inconscience.

Ces pauvres gens rappellent l'anecdote bien connue de la femme du boucher.

La femme du boucher reproche à son mari d'avoir des insectes sur la tête. L'autre se fâche. La femme s'entête. Il la bat. Elle continue. Il la jette à l'eau. Elle s'obstine. Il la force à plonger. Et quand elle n'avait plus que les deux mains au-dessus de la rivière, elle cognait encore l'un sur l'autre les deux ongles de ses pouces pour faire bisquer son mari. Elle fut noyée.

SUSPENDUS ..... RÉVOQUÉS

24 juillet.

Les journaux contiennent encore, presque quotidiennement, des avis annonçant la suspension ou la révocation de maires qui ont refusé l'affichage de l'arrêt de revision rendu par la Cour de cassation. Et parmi les noms des magistrats municipaux ainsi frappés, je retrouve souvent ceux de monarchistes notables que je connus jadis, lorsqu'on se donnait du mal — plus de mal qu'à présent peut-être — pour tâcher de persuader au peuple de France qu'il ne trouvera de repos, de prospérité et de grandeur que sous l'abri des traditions séculaires, reines de son histoire.

Alors, je me dis avec chagrin : Faut-il que ces hommes qui sont de braves gens, serviables, religieux, incapables d'une vilenie, soient bernés, trompés, dupés pour se faire gloire d'une résistance à la fois antihumaine et antichrétienne !

A quels sentiments obéit, en effet, le maire qui refuse d'afficher l'arrêt de la Cour de cassation?

Croit-il réellement que les magistrats de la Cour suprême ont ordonné la revision du procès d'un homme qu'ils savaient pertinemment coupable? qu'ils ont obéi à je ne sais quelle puissance occulte et mys-

térieuse qui les obligeait à mentir à leur conscience? Croit-il que la Cour de cassation a été achetée? Dans ce cas, il est inutile de discuter. C'est un pauvre cerveau qui se ferme à la lumière, à l'évidence. C'est un homme qui a refusé de s'informer, qui n'a rien voulu lire, ou qui, incapable de penser par lui-même, avale comme de l'eau claire toutes les bourdes, tous les mensonges.

Évidemment, ce n'est pas à cette catégorie d'incapables qu'appartiennent les maires récalcitrants.

Ils sont trop intelligents pour ne pas admettre que les Conseils de guerre peuvent se tromper, et que par conséquent Dreyfus peut être innocent. Alors ils doivent être classés dans le groupe considérable des Français qui disent : Innocent ou coupable, le condamné de l'île du Diable doit rester où il est. Je ne veux pas qu'on examine sa cause. Et puis, je n'admets pas qu'il soit innocent.

Eh bien, cette opinion n'est pas digne d'un homme civilisé, d'un chrétien. Et se servir de la parcelle de pouvoir qu'on détient pour refuser à un malheureux un secours aussi minime que cet appel à la justice et à la pitié publique, sous la forme de l'affichage d'un arrêt de revision, c'est commettre une action méchante.

La plupart de ces maires croient cependant à la Providence. Non pas à la Providence impersonnelle qui n'est que la manifestation de lois encore obscures auxquelles sont soumis les événements et les hommes,

mais à la Providence personnelle, c'est-à-dire à l'action d'un Être aussi souverainement bon que souverainement juste.

Et ils ne regardent pas autour d'eux pour voir que les méchants sont punis dès ici-bas! Et ils n'ont pas peur d'être jugés comme ils jugent, c'est-à-dire légèrement, sans pitié et sans justice!

L'attitude d'une forte portion de ce parti conservateur que j'ai tant aimé et que j'ai servi de toute mon âme, l'attitude de ce parti qui cède au socialisme le rôle que lui distribuait la Providence, restera la surprise et le chagrin de ma vie.

CITATIONS ET SANCTIONS

26 juillet.

Plusieurs journalistes ont décidé que le gouvernement voulait étrangler le procès Dreyfus à Rennes. Cette nouvelle s'est propagée avec une rapidité considérable parmi les personnes crédules et moutonnières.

Il faut espérer que tout ce monde va être rassuré par la liste des témoins que fait citer le commissaire du gouvernement. Ces témoins sont au nombre de soixante-dix, et parmi eux figurent tous ceux dont les adversaires du capitaine Dreyfus demandaient la comparution, tous excepté un, M. Lebrun-Renaud.

M. le capitaine Lebrun-Renaud a été redemandé,

en effet, ces jours derniers par des gens qui persistent à attacher de l'importance aux aveux que cet officier se targue d'avoir reçus.

On a eu beau leur expliquer que ces prétendus aveux n'avaient pas d'existence juridique ; ils veulent absolument que Dreyfus ait avoué. Cette invention qu'on a tant exploitée doit être détruite, elle aussi. Et j'espère bien que la défense citera le capitaine Lebrun-Renaud, pour le confronter avec le capitaine Dreyfus, et avec tous les machinateurs qui ont exploité la célèbre feuille du carnet.

Un autre nom manque sur la liste : c'est celui de l'honorable M. Quesnay de Beaurepaire. L'ancien président de chambre s'est transporté à Rennes où il a été reçu par le président du Conseil de guerre, assisté d'un greffier. Ce greffier s'appelle Coupois. Le colonel n'ayant pas eu l'air d'attacher une importance très grande aux commérages de l'honorable M. Quesnay de Beaurepaire, celui-ci s'est rabattu sur le malheureux greffier Coupois que Paris, dit-il, a fait venir de Châlons pour être Eminence grise auprès du Conseil (!).

Ce greffier et ce colonel ont finalement mis l'infortuné ex-magistrat dans l'alternative de dénaturer son enquête indivisible ou de se retirer. Il n'a pas voulu dénaturer, et il s'en est allé. « Pour la première fois, écrit-il, c'était l'uniforme de l'officier qui me faisait douter de l'avenir du pays. »

Il semble que pour un militariste, c'est assez gentil.

Pauvre Conseil de guerre de Rennes, que de lances nous allons être-obligés de rompre en l'honneur de ton indépendance contre les « Vive l'armée! » qui t'accuseront de juger par ordre!

J'aimerais aussi voir la defense convoquer l'honorable M. Quesnay de Beaurepaire et le prier de vider son sac.

Du reste, les ennemis de la justice et de la vérité vont avoir du pain sur la planche et de quoi se distraire avec les décisions prises par le Conseil des ministres hier. M. le capitaine Guyot de Villeneuve est puni de soixante jours d'arrêts de rigueur, pour sa lettre à M. Syveton. M. le général de Pellieux est exporté de Paris à Quimper, et M. le général de Négrier est relevé de ses fonctions d'inspecteur d'armée.

Cette fois-ci, MM. les boulangistes ne se plaindront pas. On leur fournit mieux qu'un commandant et mieux qu'un brigadier. Il est à espérer toutefois qu'ils n'auront pas plus de chances auprès du grand chef qu'auprès des petits.

LE GÉNÉRAL DE NÉGRIER

27 juillet.

S'il fallait résumer en quelques mots l'opinion qu'expriment les journaux raisonnables sur la mesure rigoureuse dont vient d'être frappé M. le général

de Négrier, je crois qu'on pourrait utiliser la formule suivante :

Mesure irréprochable, mais douloureuse.

Il est dur, en effet, de penser qu'un soldat aussi connu et aussi vigoureux, qui a prodigué sans compter sa vie au service du pays, qui est arrivé au sommet de la hiérarchie et des honneurs, est venu butter contre un incident mesquin et a obligé le ministre de la guerre à sévir contre lui, sous peine de ne paraître sévere que contre les petits. Car enfin, vis-à-vis de la discipline, les hauts grades ne confèrent pas des immunités, ils rendent, au contraire, plus étroites les obligations.

La communication que le général de Négrier ava chargé les chefs de corps de transmettre à leurs subordonnés fourmille d'ailleurs d'erreurs.

Il paraît inexact que les généraux membres du Conseil supérieur de la guerre se soient concertés, et qu'ils aient décidé de tenter auprès du gouvernement, au lendemain du procès de Rennes, une démarche collective pour lui demander de faire cesser les attaques que certains journaux dirigent contre l'armée.

Il est tout à fait inexact que le gouvernement tolère ces attaques. Le gouvernement fait ce qu'il peut, c'est-à-dire qu'il poursuit devant le jury les insulteurs de l'armée. Le jury les acquitte. Que peut faire le gouvernement? Une seule chose : demander aux Chambres de changer les lois sur la presse et de

déférer aux Tribunaux correctionnels les insultes contre l'armée.

Donc, si le Conseil supérieur de la guerre avait eu une démarche à faire auprès du gouvernement, elle eût dû consister à prier les ministres de déposer à la Chambre un projet de loi.

La communication du général de Négrier se terminait par une note comminatoire ainsi conçue : « Si le gouvernement continue à tolérer ces attaques, les généraux agiront. » Cela a paru énorme, et cela ne signifie rien du tout.

Comment pourraient agir les généraux? Poursuivraient-ils les feuilles qui insultent? Et si le jury acquittait, comme il en a contracté l'habitude? En dehors de cette poursuite, il n'y a cependant qu'une pétition aux Chambres ou une exécution militaire. La pétition aux Chambres ne pourrait passer que par le canal du ministère de la guerre et n'aboutirait qu'à des mesures disciplinaires contre ses signataires. Quant à l'exécution militaire, elle présuppose un coup d'Etat. Or, un coup d'État, ça se fait avec un général; ça ne se fait pas avec un Comité. Le Comité, c'est du parlementarisme ; ce n'est pas du coup d'Etat.

Donc si l'on serre les choses de près, on découvre que la communication du général de Négrier ne répondait à aucune réalité pratique. Pourquoi ce général ne s'est-il pas laissé pénétrer par un sentiment qui tend à se généraliser parmi les victimes de la presse : celui du parfait mépris? Pourquoi n'a-t-il pas compris

qu'une portion du journalisme français, tombée entre les mains d'égoutiers sans travail, est en train d'organiser un diplôme de calomnies et d'outrages dont les honnêtes gens ne pourront bientôt plus se passer.

COSAS DE ESPAÑA

28 juillet.

L'Espagne est un pays bien malheureux.

Elle possède un général qui s'appelle Weyler, et qui avant-hier, au Sénat, s'est livré à une charge à fond de train contre le ministre de la guerre. Il a dit que la situation ne pouvait pas continuer comme elle est, que si elle continuait, le peuple et les soldats feraient cause commune. Il a dit que le ministère avait une politique antinationale. Il n'a pas dit, il est vrai, que ce ministère était l'agent de l'étranger, parce que pour l'Espagne, l'étranger c'est la France, le seul pays qui touche à l'Espagne. Et le général mécontent ne fait pas à la France l'injure de croire qu'elle médite l'invasion, même pacifique, de l'Espagne, et que M. Loubet tient essentiellement à venir à la prochaine exposition de Madrid, à la tête de la cavalerie de la garde républicaine.

Mais il a dit que la politique ministérielle favorisait le séparatisme.

Avec un argument semblable, il y a cent ans, nous

avons, chez nous, coupé la tête à un nombre respectable de Girondins.

C'est le ministre de l'intérieur espagnol qui a répondu à ce général Weyler. Il lui a dit qu'il avait tort de faire le malin, que son rôle à Cuba ne lui donnait pas le droit de menacer. Et il a ajouté que l'armée était faite pour servir la patrie, et non pour servir des ambitions privées, et que si quelqu'un, grand ou petit, essayait de sortir de la légalité, la loi serait inexorable pour lui.

Il ne paraît pas d'ailleurs, que les généraux espagnols soient décidés à faire cause commune avec leur collègue. Si le gouvernement ne l'écoute pas, ils n'agiront pas.

Ce n'est pas tout. La malheureuse Espagne est déchirée par des luttes religieuses. Elle contient des catholiques plus catholiques que le Pape, qui ont fait cause commune avec les carlistes, et qui ont circonvenu l'archevêque de Séville, lequel, sans aller encore jusqu'à ordonner des prières publiques pour la conversion de Notre Saint-Père, a déclaré qu'il ne voyait aucun inconvénient à ce que toutes les forces du catholicisme espagnol fussent dirigées contre le libéralisme, c'est-à-dire contre le cabinet.

Alors, le cardinal-archevêque de Tolède vient de publier une lettre pastorale où il dit que l'alliance des catholiques avec les adversaires du régime légal est tout à fait contraire aux instructions pontificales.

L'archevêque de Séville persiste néanmoins dans

son idée; de sorte que ce n'est pas seulement le généralat espagnol qui est divisé, c'est encore l'épiscopat.

L'Espagne est un pays bien malheureux..Pensez-vous à ce qui lui arriverait si elle avait une affaire Dreyfus? Elle s'unirait peut-être pour faire justice. Elle est chevaleresque.

DEMANDEZ L'ENQUÊTE

30 juillet

L'honorable M. Quesnay de Beaurepaire a fait paraître hier son enquête, et j'ai constaté avec plaisir qu'en un mois Karl avait trouvé le moyen de faire un grand nombre de petits.

L'honorable M. Quesnay de Beaurepaire a réuni trente et un témoins, dont il soustrait les noms à notre admiration. Devant ce monument d'infatuation, de naïveté et de férocité, on est partagé entre plusieurs sentiments. Le premier, le plus instinctif, est celui de la gaieté. Il est, en effet, très difficile de tenir son sérieux devant ce roman chez la portière, devant cette invasion de déposants, dont la plupart sont d'une inconscience réellement réjouissante.

Puis on réfléchit. On se dit que le chef de ce singulier groupe a été procureur général; qu'il a eu, par conséquent, entre les mains la vie et l'honneur des

citoyens; qu'il a rendu des jugements plus tard, et qu'il devait asseoir ses convictions sur des preuves analogues à celles qu'il apporte. Pauvres justiciables !

On réfléchit encore : et l'on se dit que c'est avec des moyens identiques qu'il a obtenu la condamnation de Boulanger. Et, ô stupeur ! on découvre derrière lui tous les boulangistes, qui l'applaudissent, qui trouvent charmants les procédés avec lesquels il a condamné leur chef. Et alors on voit dans toute son horreur, dans toute sa bassesse, l'ignominie des partis, et l'on se jure de n'appartenir désormais à aucun d'eux, de ne plus servir que vous, déesses voilées dont le triomphe est proche, Justice ! Vérité !

Quoi encore ? On pense que le président du Conseil de guerre de Rennes vient de donner une preuve rassurante de perspicacité et d'honnêteté professionnelles en éconduisant l'enquêteur avec son enquête.

Et enfin, on cherche si dans nos Codes qui fourmillent d'instruments de torture, dans ce formidable arsenal des armes que l'État a forgées contre l'individu, il n'y a pas un tout petit outil qui permette au citoyen attaqué de cette façon, traîné sur cette claie, de se défendre et de se venger.

En Angleterre — il faut bien nous le dire, — pays plein d'hommes, une plaisanterie semblable à celle que l'honorable M. Quesnay de Beaurepaire vient de se permettre coûterait à son auteur une bonne cinquantaine de mille livres sterling. Et c'est parce que

l'Angleterre sait empêcher ses enfants de se dévorer les uns les autres, qu'elle est forte, qu'elle est irrésistible.

Y aura-t-il chez nous des juges pour appliquer à M. Quesnay de Beaurepaire les sanctions légitimes et le châtiment que mérite tout citoyen qui en accuse légèrement et faussement un autre?

J'espère qu'on creusera cette question, lorsque le procès de Rennes sera terminé.

LA PANIQUE DE LA BOURSE

31 juillet.

La plupart de mes confrères se sont improvisés ces jours-ci hommes de Bourse et de finance, afin de donner au public anxieux l'explication raisonnée d'une petite panique dont la Rente française a été victime jeudi dernier.

Le système est connu. Il consiste à déclarer que les intérêts s'émeuvent et s'affolent à la suite des actes qu'on a blâmés soi-même. Il est malheureusement infidèle, le système, car on pourrait citer plus d'un parti français dont les défaites ont été saluées à la Bourse par des hausses extraordinaires, et j'ai eu des amis qui, toutes les fois qu'on les battait politiquement, réalisaient un gain notable. Ils combattaient la République, et ils étaient acheteurs d'une rente qui haus-

sait chaque fois que la République triomphait contre eux.

L'explication qu'ils donnaient de ce phénomène un peu humiliant était d'une simplicité enfantine. Ils disaient : Ce sont ces canailles de juifs qui font monter la Rente.

Aujourd'hui, grâce aux efforts des antisémites, il est connu, admis et démontré sans discussion possible que les juifs sont les maîtres absolus du marché financier. Nul ne le conteste, et j'ai entendu des centaines de fois bourdonner autour de moi cette phrase curieuse : Oui, je déteste les juifs ; je suis pour qu'on les chasse et qu'on les brûle, mais je ne mets jamais de fonds que dans les affaires qu'ils dirigent : ils sont si malins, en fait de capitaux, tandis que nous autres, vous comprenez !... »

Je ne suis pas assez contrariant pour nier la souveraineté du juif sur la Bourse, base de toute la doctrine antisémite. Rien n'arrive à la Bourse sans la volonté des juifs. Comme, d'autre part, la panique de jeudi dernier a eu pour cause, nous affirme-t-on, la mise à pied du général de Négrier et la nouvelle fausse de la démission des généraux Jamont et Hervé, il est impossible de ne pas conclure au patriotisme et même au nationalisme des juifs qui saluent ce départ et cette fausse nouvelle par une baisse à la Bourse dont ils sont les maîtres.

Voilà donc l'explication de l'incident. Les juifs sont furieux qu'on les prive du général de Négrier. Les

juifs sont atterrés de l'énergie de Galliffet, et ils cassent les reins à la Rente française, au cri de « Vive l'armée ! »

... Hein?... qu'est-ce que vous dites?... Ce ne sont pas les juifs? Mais alors, on nous a trompés! Les juifs ne sont pas les maîtres de la Bourse. Les juifs ne sont plus les rois de l'argent, les empereurs de la spéculation. Il y a des catholiques qui ont de la galette. Il y a des réactionnaires qui ne sont pas réduits à la plus profonde misère, et qui n'ont pas été forcés de vendre leur montre pour verser à la souscription Henry? C'est bien invraisemblable.

M. LE LIEUTENANT-COLONEL DU PATY DE CLAM

1er août.

Si M. le lieutenant-colonel du Paty de Clam a bénéficié d'une ordonnance de non-lieu, c'est très certainement parce que l'officier de police judiciaire chargé d'instruire contre lui n'aura pas trouvé dans ses actes des éléments de culpabilité.

Cependant M. le commandant Cuignet et M. le général Roget ont dépassé de beaucoup, dans les accusations qu'ils ont formulées contre le lieutenant-colonel, les audaces qui valurent à Émile Zola les sévérités de la justice. M. le commandant Cuignet notamment, le 29 avril dernier, a renouvelé contre lui des accusa-

tions terribles, déclarant qu'il était prêt à les justifier par des preuves matérielles. De sorte que, en cette triste histoire, les hommes qui ont été les plus durs pour les officiers compromis sont précisement des officiers.

De son côté, le lieutenant-colonel du Paty de Clam a dû faire valoir devant le magistrat militaire qui l'interrogeait les considérations qu'il a invoquées devant la Cour de cassation, toutes Chambres réunies. Il a dit pour sa défense qu'il n'avait fait qu'exécuter les ordres de ses chefs. Il a ajouté qu'il regrettait que M. le général Gonse eût été mal servi par sa mémoire.

La situation était donc celle-ci : M. le lieutenant-colonel du Paty de Clam s'est entremis pour conserver à l'armée française M. le commandant Esterhazy. Il s'est livré à cet effet à des démarches qui n'ont que des rapports très lointains avec le bien du service et l'exécution des règlements militaires, comme on dit dans l'armée. Ces démarches ont paru extraordinaires à tout le monde, et éminemment répréhensibles à M. le général Roget et à M. le commandant Cuignet.

Le lieutenant-colonel du Paty de Clam ne les a pas niées, ces démarches, mais il a déclaré qu'elles lui étaient dictées par ses chefs et que sa responsabilité était couverte par la leur. D'autre part, M. le général Gonse, parlant au nom des chefs, a prétendu qu'il n'avait donné aucun ordre.

On ne peut pas dire que cette situation est extraordinairement limpide et simple.

Les gens prudents qui appartiennent à l'état militaire ont l'habitude, dans les circonstances qu'a traversées M. du Paty de Clam, de réclamer de leurs chefs des ordres écrits, et de ne marcher qu'avec le papier qui reste. Cette exigence nuit parfois à leur avancement, parce qu'ils passent alors pour pointilleux, mais elle leur épargne les inconvénients désagréables que vient de subir M. le lieutenant-colonel du Paty de Clam. C'est d'ailleurs une tradition militaire, dont il est facile de retrouver la trace dans les innombrables souvenirs qui ont paru, ces dernières années, sur l'épopée impériale.

LE CŒUR ET LA RAISON

2 août.

A mesure qu'approche l'inévitable échéance, ceux dont elle doit déjouer les calculs et tromper l'invraisemblable férocité redoublent d'ardeur, semble-t-il, et chargent les soupapes de leurs machines. Ce n'est pas qu'ils apportent le moindre fait, le plus petit document.

Depuis plus d'un an, depuis que le faux et le suicide d'Henry ont rendu l'innocence de Dreyfus probable et la revision de son procès nécessaire, pas un fait n'a été allégué contre lui, pas un document n'a été produit. Et tandis que nous arrivions les mains pleines

de preuves, tandis que, presque quotidiennement, nous versions aux débats des pièces irréfutables, on nous répondait par des outrages, l'affirmation obstinée de faits démontres faux, ou l'argument des cinq ministres, des sept officiers, des vingt-sept témoins, ou des jérémiades sans conviction sur les dangers que fait courir l'Affaire à l'armée et au pays, comme si le plus grand danger que puissent courir une armée et un pays n est pas d'effacer l'effort et la trace de trente ou quarante générations en acceptant sans protester la condamnation d'un innocent, et en refusant de discuter une erreur judiciaire possible !

Donc aujourd'hui la presse des bourreaux accomplit son dernier effort et pousse, en pleine paix, quelques-uns de ces cris de haine qui précédèrent dans nos révolutions les crimes collectifs. A ces clameurs répondent précisément les plaintes de la victime, que nous avons fait connaître hier.

Oh! je sais! Dans ce débat, il ne s'agit que de vérité. Il ne s'agit pas de pitié. On ne doit parler qu'à la raison. Il est interdit de parler au cœur... Et d'ailleurs leur cœur est sourd. Une portion de la douce France d'autrefois est devenue plus féroce que les païens de jadis. Et dans ce pays où la Vierge est reine, on se montre, comme une curiosité, comme une exception, le catholique miséricordieux, celui qui a signé un appel à la justice, et qui est désavoué par ses frères.

Cependant, je le confesse, je n'ai pu lire sans frémir cette lettre si humble du condamné qui demande à

M. le gouverneur quelle faute il a commise pour qu'on le mette aux fers, pendant la nuit, et comment il pourrait faire pour éviter une aussi effroyable punition! Lui, qui a respecté jusque dans leurs minuties effroyables toutes les consignes qu'on lui fit connaître, lui, qui pendant quatre ans et demi, n'a jamais essayé d'adresser la parole à un de ses gardiens, parce que c'était défendu.

Ces histoires-là nous semblent toutes simples parce qu'elles sont sur nous. Mais quand on les verra dans le recul du passé, elle paraîtront épouvantables, et nos descendants en rougiront pour eux et pour nous. N'en doutez pas, il y aura une postérité pour juger les fous d'aujourd'hui.

Et cette postérité n'arrive-t-elle donc pas déjà pour quelques-uns de ceux qui furent sans pitié? Ainsi, connaissez-vous un drame plus sinistre que cette vision de Félix Faure recevant de temps en temps, à l'Élysée, l'appel désespéré que Dreyfus lui lançait de l'île du Diable, mettant le papier dans sa poche, et allant se prêter, avec son grand cordon rouge ou son collier de la Toison d'or, aux ébahissements des badauds?

Quand on réfléchit à cette indifférence, à cette inconsciente cruauté, on se demande si la noire voyageuse qui vint, un soir, sans être attendue et sans se faire annoncer, au palais de l'Élysée et endormit pour toujours le fastueux et impitoyable bourgeois n'était pas envoyée par un Dieu vengeur.

LES HOMMES DÉSINTÉRESSÉS

3 août.

Un des phénomènes les plus alarmants de la campagne qui va se terminer probablement avec le mois d'août, mais qui laissera des déchirures profondes et des germes de division, est la disparition chez une notable partie du public français de l'esprit de désintéressement qui semblait inhérent à notre tempérament national.

En effet, l'histoire de ce pays prouve qu'entre ce qu'il considère comme juste et son intérêt le Français n'avait pas coutume d'hésiter. Il s'est fait le défenseur des causes perdues et dangereuses pour lui. Il s'est aliéné des amitiés précieuses en défendant des opprimés. Il a même gâché son avenir national en se dressant comme le protagoniste du principe des nationalités, qui s'est retourné contre lui et lui a ravi la suprématie européenne.

Donc, quand on voulait indiquer un homme désintéressé jusqu'à l'imprudence, on pouvait dire de lui : C'est un Français.

Mais voilà que dans l'affaire Dreyfus les adversaires de la revision ont accusé ses partisans de n'avoir marché que pour de l'argent. Les journaux qui compromettent l'état-major ont raconté l'histoire d'un

Syndicat dont il a été impossible de trouver la trace, mais qui, d'après eux, aurait payé à guichet ouvert les journalistes assez ignobles pour avoir pensé que du moment qu'Henry nourrissait avec des faux le dossier du condamné, c'est que ce dossier n'était pas suffisamment garni de pièces probantes.

Et on m'a assuré que les principaux revisionnistes reçoivent souvent des lettres où on leur écrit : « Sale youpin, faut-il que tu aies touché de l'argent pour écrire ce que tu écris ! » Pour quelques-uns d'entre eux, m'a-t on dit, on a corsé la légende en racontant qu'ils ont des maîtresses juives qui les obligent à défendre Dreyfus sous peine d'être privés de dessert. Mais le fond de la querelle qu'on leur fait, c'est la vénalité.

Il y a donc une quantité appréciable de citoyens français qui s'imaginent que les dreyfusards ne parlent de justice et de vérité que parce qu'ils ont le porte-monnaie rempli.

Or tous les philosophes depuis Platon enseignent et tous les esprits cultivés admettent aujourd'hui qu'on puise toujours dans son propre caractère les accusations qu'on dirige contre autrui ; qu'un homme défiant, par exemple, n'est pas un homme sûr ; qu'un homme qui regarde derrière la porte avant de vous parler a l'habitude d'écouter aux portes ; qu'un chaste ne soupçonne pas les autres d'être débauchés. Il résulte logiquement de cette remarque toujours justifiée que les gens qui ne comprennent pas qu'on soit désintéressé sont forcément entachés de vénalité.

Et il faudrait donc admettre que la portion du public français qui accuse les dreyfusards d'être achetés n'obéit elle-même dans ses convictions qu'à la faim exécrable de l'or.

Peut-être cette impression serait-elle trop sévère, parce qu'elle ne tiendrait pas compte de la nature moutonnière de certains humains qui répètent le mal, comme ils répéteraient le bien, sans vérifier. Mais pour les meneurs et les inventeurs elle doit être considérée comme rigoureusement et philosophiquement exacte.

Il est juste aussi de faire remarquer que la somme de désintéressement et d'abnégation reste, au fond, la même. Car le dreyfusisme, puisque cela s'appelle ainsi, est précisément une opinion d'abnégation et de sacrifice. La plupart de ceux qui la professent ont immolé, qui son avenir, qui ses intérêts matériels, qui ses intérêts moraux en brisant des habitudes et des relations aimées.

On a beaucoup sacrifié de notre côté. Si tout le monde nous rendait justice, nos sacrifices deviendraient des spéculations. Il vaut mieux que tout le monde ne nous rende pas justice.

LE GÉNÉRAL OU LE CAPITAINE

4 août.

Le 5 novembre 1894, l'*Intransigeant*, après avoir relevé sept chefs d'accusation contre le général Mercier, disait : « En voilà beaucoup plus que la Convention n'en aurait demandé pour faire fusiller le Ramollot de la guerre. Eh bien ! cette série de méfaits glissera sans y laisser la moindre trace sur les broderies de l'uniforme de ce général en carton peint. Casimir-Perier n'est pas responsable d'avoir fait entrer dans un cabinet ministériel une moule comme ce Mercier. »

La *Libre Parole* faisait sa partie dans ce concert d'amabilités et disait : « Le vrai coquin, ce n'est pas Dreyfus ; c'est ce ministre politicien familiarisé avec toutes les bassesses. »

Depuis, il s'est produit un léger changement dans l'attitude respective de ces journaux et de M. le général Mercier. Le général est devenu antisémite et ces journaux sont devenus ses moniteurs. L'un d'eux lui prête le langage suivant :

« Dreyfus sera sûrement condamné de nouveau ; car dans cette affaire il y a sûrement un coupable. Et ce coupable, c'est lui ou c'est moi. Comme ce n'est pas moi, c'est Dreyfus. A huis clos ou publiquement, je parlerai

et je dirai tout. Dreyfus est un traître : je le prouverai. »

C'est toujours une grande stupéfaction, une grande déception et même une grande affliction pour les gens de bonne foi lorsqu'ils constatent qu'un général de division raisonne plus mal qu'un tambour. Tel serait le cas de M. le général Mercier si la déclaration que lui prête l'*Intransigeant* était exacte.

Il n'est pas démontré, il n'est pas probable, il est même très douteux que l'acquittement de Dreyfus veuille dire que le général Mercier a trahi son pays en livrant à l'étranger les pièces énumérées dans le bordereau. On ne prétend pas que M. le général Mercier soit un traître ; et si Dreyfus est acquitté, il ne sera pas nécessaire de substituer l'ancien ministre au condamné sur le banc d'infamie.

La culpabilité du général et celle du capitaine ne sont pas interchangeables. On ne reproche pas au général et au capitaine les mêmes faits.

On va examiner la question de savoir si le capitaine est ou n'est pas un traître. Quant au général, ce qu'on lui reproche, c'est d'avoir employé pour faire condamner le capitaine des moyens illégaux, déloyaux, criminels, c'est-à-dire la communication au Conseil de guerre de pièces secrètes et fausses qui ne s'appliquaient pas à Dreyfus, et que ni Dreyfus ni son défenseur n'ont connues.

Ceci est un crime indépendant de l'issue du procès de Rennes. Et si Dreyfus était reconnu coupable et

recondamné, le général Mercier serait tout de même coupable lui aussi. Donc, la formule « lui ou moi » est trop avantageuse pour M. le général Mercier. Elle doit être restituée ainsi : Que Dreyfus soit coupable ou non, moi, je le suis certainement.

Je crois que la presse était moins dangereuse pour le pauvre général quand elle l'injuriait qu'elle ne l'est quand elle le caresse. Elle finira certainement par le perdre. Et ce sera un grand regret pour les gens qui, comme moi, voudraient que les choses s'arrangeassent avec le moins de dégâts possible.

LE VOYAGE DE M. DELCASSÉ

5 août.

Depuis que M. le général Mercier a trouvé ce raisonnement remarquable et péremptoire : « Lui ou moi ; et comme ce n'est pas moi, c'est lui », l'agitation, la terreur, l'affolement règnent, paraît-il, dans les bandes dreyfusardes ; du moins les organes nationalistes nous l'assurent. Et cette agitation, cette terreur, cet affolement ont reflué jusqu'au sein du ministère qui est, comme on sait, dévoué auxdites bandes. En particulier, M. Delcassé aurait donné les signes d'un émoi extraordinaire.

Vainement on avait dépêché au général des émissaires nombreux, chargés de murmurer à son oreille

ces paroles des *Dragons de Villars*, pièce militaire : « Ne parle pas, Mercier, je t'en supplie ! » Le guerrier inflexible leur avait répondu comme dans *Carmen*, pièce également militaire : « Je parlerai. » Et il avait ajouté : « Il y a asssez longtemps que ça dure ; je vais tout dire. Gare là-dessous ! »

C'est ainsi qu'autrefois le brave Billot disait : « Qu'ils viennent ! Je les attends, et je les écraserai d'un coup de massue. »

C'est ainsi que l'énergique Cavaignac... Mais à quoi bon énumérer tous ces héros puisqu'ils profèrent le même refrain ?

Donc, dès qu'on a su que le général Mercier allait tout dire, au sein du cabinet atterré, le ministre plus spécialement chargé de nos relations extérieures s'est écrié :

— Sapristi ! Et la Russie ? On avait promis à la Russie de ne rien dire, et ce diable de Mercier va tout dire !

Jeter quelques faux cols dans sa valise, se jeter soi-même dans le train de midi cinquante, ce fut pour Delcassé, homme aux décisions promptes, l'affaire d'un instant. Et voilà pourquoi le ministre est à Pétersbourg. Il va dire au Tsar :

— Que Votre Majesté ne prenne pas ombrage des paroles que le général Mercier va proférer, et qu'Elle nous conserve Sa précieuse bienveillance !

Telle est la mission de M. Delcassé.

Les personnes qui nous apportent cette révélation

ont cependant oublié une formule traditionnelle dans la presse patriotique; ils n'ont pas dit: Encore une humiliation pour notre pays!

L'omission sera réparée, soyez tranquilles, un de ces jours; car la presse patriotique a cette spécialité d'exploiter les camouflets que reçoit la France dans le concert européen. Le camouflet est généralement absent, car l'étranger est beaucoup plus poli pour nous que nous ne le sommes nous-mêmes. Il faut bien que la presse patriotique, alors, invente le camouflet. Et ce petit commerce continue, comme dirait M. Dupuy, grâce à l'ignorance et à l'irresponsabilité de quelques plumitifs, et grâce à l'inlassable crédulité des foules.

TRISTES ARGUMENTS

5 août.

Le ministre de la guerre envoie aux officiers qui doivent témoigner dans le procès de Rennes une réédition des instructions qu'adressa un de ses prédécesseurs, M. de Freycinet, aux officiers qui déposèrent devant la Cour de cassation.

Immédiatement, quelques journaux répandent dans le public ce bruit: M. le général de Galliffet opprime les consciences des officiers et veut que le procès de Rennes soit étranglé, étouffé; que Dreyfus soit acquitté par ordre!

Figurons-nous que le ministre de la guerre ait donné des instructions différentes de celles de M. de Freycinet, et qu'il ait dit, par exemple : « Vous pouvez, au cours de votre déposition, faire connaître les noms des personnes dont la mise en cause pourrait entraîner des complications diplomatiques ou nuire au bon fonctionnement de notre service des renseignements. »

Qu'auraient dit les feuilles plaignantes ? Simplement que le ministre risquait la guerre pour sauver son cher Dreyfus.

Il y a là un curieux exemple des dislocations auxquelles la mauvaise foi condamne les esprits. Et cet exemple, il faut le signaler au public, sans se laisser fatiguer par l'indifférence des uns ou la complicité des autres.

C'est comme l'argument de la guerre. Il a passé par trois phases successives.

Première phase : On accusait les dreyfusards d'exposer leur pays à la guerre ; et l'on ajoutait, en baissant la voix, que pour reviser le procès Dreyfus, il fallait tirer d'un dossier ultra-secret une lettre de l'empereur d'Allemagne. « Oui, monsieur ! De l'empereur d'Allemagne, qui viendra immanquablement la chercher avec trois millions de casques à pointe. »

« Ah ! les misérables ! disait-on. Exposer le pays à la guerre ! » Et quelques assassins en disponibilité continuaient : « Soyez tranquilles. Avant de courir aux frontières, nous exterminerons tous les intellectuels ! »

Deuxième phase : La lettre de l'empereur d'Alle-

magne est évaporée. « Il n'y a pas en Europe un peuple assez stupide et assez féroce pour vouloir se mêler de nos affaires intérieures. Vous n'avez pas à redouter de complications, messieurs, vous pouvez parler. »

Troisième phase : Réapparition de la guerre, mais présentée comme un sport désirable. « Parlez, général, dites tout, ne craignez rien. S'il y a la guerre, eh bien ! s'il y a la guerre on la fera ! Vous n'avez pas peur de la guerre. Nous n'avons pas peur de la guerre. Personne n'a peur de la guerre ! »

Et tout cela parce que sept officiers, égarés par des potins de concierge, ont attribué jadis à Dreyfus un bout de papier écrit par Esterhazy, et parce que sept autres officiers, par amour de la symétrie, ont déclaré qu'Esterhazy n'avait pas écrit un bordereau dont il a avoué être le père, et parce qu'il faut, en somme, faire déclarer par sept troisièmes officiers que le bordereau n'a pas été écrit à la fois par Dreyfus et par Esterhazy et que, puisque Esterhazy l'a écrit, Dreyfus ne l'a pas écrit.

O simplicité !

DEVANT LE CONSEIL DE GUERRE

A RENNES

7 aout.

Dans quelques heures vont commencer les débats émouvants du procès renvoyé par la Cour de cassation devant le Conseil de guerre de Rennes, chargé par elle de répondre à cette question : Dreyfus est-il coupable d'avoir livré les documents énumérés dans le bordereau ?

Le jour où le faux Henry fut découvert, le jour où il fut démontré à tous les hommes de bonne foi que le dossier du malheureux Dreyfus avait été livré aux faussaires, qui fabriquaient comme ils voulaient les preuves d'une culpabilité qu'ils étaient incapables de démontrer, la revision du procès du condamné de l'île du Diable devint une œuvre de loyauté et d'honnêteté à laquelle le *Figaro* concourut sans restriction et sans défaillance.

Le jour où l'un des juges du procès de 1894, cédant au cri de sa conscience, fit connaître qu'au mépris de toutes les règles et de toutes les lois en honneur chez les nations civilisées, M. le général Mercier avait fait

transmettre au Conseil de guerre des pièces secrètes qui ne s'appliquaient même pas à l'accusé, et que sur ces pièces s'était formée la conviction des juges, ce n'était même plus la revision qui devenait nécessaire, c'était l'annulation qui s'imposait.

Mais la France en ce moment devint, on peut le dire, la victime de la plus odieuse tentative d'escamotage et d'escroquerie politiques dont il soit fait mention dans l'histoire.

Un certain nombre d'hommes, opérant par la voie de la presse ou de la tribune, réussirent à l'égarer, à voiler à ses propres yeux les traditions de générosité et d'équite qui furent l'honneur de son histoire, et à lui persuader, au moins à persuader aux Français les moins habitués à réfléchir, que l'honneur de l'armée était attaché au respect de l'iniquité.

Et alors commença une campagne dont rougiront dans quelques mois ceux qui la menèrent, une campagne abominable et déshonorante qui avait pour but d'opposer la patrie à la justice.

La vérité a triomphé de tous les obstacles, des mensonges, des brutalités, de la lâcheté qui rendait certains gouvernants tributaires de la presse nationaliste.

Il a fallu confier à la Chambre criminelle de la Cour de cassation, désignée par la loi, la procédure de revision. Immédiatement, la suspicion s'est étendue sur cette Chambre. Des gens qui avaient fait leur pointage, et qui croyaient savoir que sa majorité revisionniste

serait noyée dans la majorite antirevisionniste de toutes les Chambres réunies, demandèrent son dessaisissement.

Le Parlement le prononça. Mais on vit ce spectacle unique : la Cour suprême convertie tout entière à la revision dès qu'elle connut le mystère d'iniquité. Et ce fut à l'unanimité que la revision fut votée par la Cour de cassation.

Les défenseurs de Dreyfus auraient pu réclamer l'annulation. Ils auraient pu réclamer la revision sans renvoi. Ils auraient probablement obtenu et l'annulation et la revision sans renvoi. Ils ont préféré ramener leur client devant ses pairs. Ils ont voulu que l'erreur commise par des représentants de l'armée fût réparée par des représentants de l'armée, et ils ont bien fait.

Le jour où la revision fut votée, ce journal-ci pouvait considérer son œuvre comme terminée. Il avait demandé la lumière; on lui accordait la lumière et la revision était votée. Il avait le droit de regarder l'acquittement ou la recondamnation de Dreyfus comme choses secondaires et contingentes.

Il a continué sa campagne parce qu'il lui restait encore un devoir à remplir : celui d'initier le grand public français et européen aux découvertes et aux documents qui avaient déterminé l'arrêt de la Cour de cassation.

Il a publié l'enquête, au grand scandale des fils des ténèbres, qui n'ailleurs ne l'ont pas lue pour deux raisons : d'abord parce que leur cerveau ne peut donner

la somme d'attention qu'elle exigeait, et ensuite parce qu'ils avaient peur qu'elle ne dérangeât des opinions arrêtées d'avance en dehors de tout raisonnement.

L'enquête a prouvé cette vérité reconnue par la plupart des savants : que l'homme est réfractaire à toute modification, et qu'entre le civilisé et le sauvage, il n'y a guère que l'épaisseur du vêtement. Elle nous a replongés en plein moyen âge, en pleine Inquisition, en pleine justice arbitraire et patibulaire.

Nous avons vu un homme poursuivi parce qu'il excitait la jalousie de ses collègues, parce qu'il avait de la mémoire, parce qu'il paraissait sûr de lui, parce qu'il désirait s'informer, parce qu'il était vantard, parce qu'il payait les femmes plus cher que ses camarades.

Nous l'avons vu convaincu d'avoir écrit un bordereau qu'il n'avait pas écrit, par des procédés dignes à la fois de Laubardemont et de Robert-Houdin, et par des hommes qui seraient de grands comiques, si leurs simagrées ne servaient pas à faire pleurer des femmes et des enfants innocents.

Et comme malgré tout, la conviction n'entrait pas dans l'âme des juges, on l'y enfonça à coups de pièces secrètes et fausses que l'accusé n'a jamais connues. Le malheureux avait eu une existence qui avait résisté à des investigations capables de transformer toutes les nôtres en vies de Polichinelle. Il fut happé, torturé, dégradé, conspué, insulté, maudit et jeté dans l'île du Diable, où il trouva des bourreaux, où on le mettait aux fers parce que sa femme suppliait les députés de

lui faire rendre justice, où il fut soumis à toutes les tortures physiques et morales, résistant à toutes les avanies, prolongeant à travers les océans une plainte infatigable, que dédaignaient ses anciens chefs et à laquelle restait insensible Félix Faure.

Voilà ce que nous a révélé l'enquête, et voilà pourquoi, fidèles aux vieilles traditions françaises, nous avons voulu nous ranger du côté du persécuté. Les bourreaux étaient trop nombreux : nous avons voulu faire contrepoids.

Et nous pouvons le dire, nous sommes allés sans arrière-pensée du côté du supplicié.

Les uns prenaient la défense de Dreyfus, pour la justice sans doute, mais aussi parce qu'elle leur permettait d'assouvir de vieilles rancunes contre l'armée, contre le militarisme.

Les autres. Oh ! les autres voulaient écraser Dreyfus pour détruire la République, qu'ils sont incapables de remplacer. Césariens, nationalistes, boulangistes, antisémites, tout cela composait une salade dans laquelle nous avons vu avec douleur descendre des monarchistes et des catholiques. Et le but commun, c'était de substituer au parlementarisme d'ailleurs indéfendable que nous subissons un régime plus honteux de brutalité, d'ignorance et de caporalisme, qui marquerait la décadence irrémédiable de ce pays-ci.

Nous, nous n'avions rien de tout cela derrière la tête. Nous ne sommes pas les ennemis de l'armée, nous avons la conscience de l'aimer plus intelligem-

ment et avec plus de désintéressement que ceux qui rêvent d'en faire la garde-chiourme de leurs proscriptions. Nous n'avons cessé de la soutenir, de la défendre, et nous avons eu vis-à-vis d'elle assez de respect pour ne pas admettre qu'elle pût être perdue si un innocent sortait du bagne. Nous ne sommes pas les adversaires de la societé moderne. Nous ne sommes pas des révolutionnaires ; nous sommes des conservateurs évolutionnistes. Nous n'avons aucun enthousiasme pour le parlementarisme. Nous le trouvons pitoyable quand nous le considérons, et nous ne le trouvons supportable qu'en le comparant au néant qu'on nous offre pour le remplacer.

Par conséquent, dans la revision, nous n'avons vu qu'une œuvre de justice et de vérité. Et dans Dreyfus, nous n'avons vu qu'un malheureux accablé, dont il est impossible de prouver qu'il a mérité son sort.

Et enfin, nous n'avons pas voulu qu'il fût dit que tous les conservateurs et les catholiques commettraient la faute immense, irréparable peut-être, de laisser à des républicains et à des socialistes le monopole de la justice et de la miséricorde.

Cette opinion sincère, cette attitude prévaudront, n'en doutez pas. Et dans six mois, ceux que nous avons effarouchés, et qui voudront être francs, nous remercieront d'avoir représenté leurs couleurs.

Nous sommes pleins de confiance au seuil des débats qui commencent. Nous avons l'assurance que les juges de Rennes jugeront en toute équité et en toute

loyauté. Ils jugeront du reste avec le public et devant le public, qui les jugera eux-mêmes. Il n'y aura pas de tours de passe-passe, pas d'etouffement, pas d'etranglement. Il n'y aura que de la loyauté et de la bonne volonté.

Et autour de ce Tribunal palpitera non seulement l'âme de la France, mais l'âme de l'Humanité tout entière, anxieuse, avide, assoiffée de justice, et comprenant que ce qui se passera dans cette grande salle du lycée de Rennes, c'est peut-être le dernier et l'un des plus intéressants des événements historiques du dix-neuvième siècle.

Les officiers se sentiront baignés par ces effluves humains, dans ce magnétisme chrétien et juste. Et ils feront justice.

Et parmi les ouvriers qui collaborèrent à l'œuvre qu'ils vont achever, le plus obscur, du fond du cœur, content de la besogne accomplie, appellera à l'aide de ces braves gens, comme dans les rentrées solennelles de la Sainte-Chapelle, l'Esprit-Saint, l'Esprit créateur de qui procèdent toute justice et toute intelligence.

LES TÉMOINS

8 août.

Ce matin, lorsqu'on a appelé les témoins, un défilé d'une véritable solennité a commencé. On a vu arriver un ancien Président de la République ; puis, l'un

après l'autre, un certain nombre de généraux de division. Ils s'avançaient dans cette tenue à la fois sévère et coquette du général français, avec le dolman tout noir que n'éclairent que deux ou trois etoiles sur les manches Les plus qualifiés, Billot, Mercier, Zurlinden, portaient sur la poitrine la grande plaque d'argent de la Légion d'honneur, et en voyant tous ces hommes considérables s'asseoir et se grouper, je me disais : « Quelle bizarrerie tout de même que de convoquer et de rassembler tous ces puissants seigneurs autour d'une question tellement simple qu'elle en est presque bête ! On a envoyé à l'île du Diable un capitaine parce qu'on lui attribuait un bordereau dont le texte même prouvait qu'il avait livré les documents qui y étaient énumérés. Depuis, il est démontré, reconnu, admis, certifié que le bordereau est l'œuvre d'un autre. Cet autre avoue qu'il est l'auteur du bordereau, encore qu'un Conseil de guerre ait déclaré qu'il n'en était pas l'auteur.

Alors, qu'est-ce qu'on veut à Dreyfus ? Quand on lui met le bordereau sur le dos, on dit que c'est lui qui a livré les pièces, et quand Esterhazy se déclare l'auteur du bordereau, on dit que c'est tout de même Dreyfus qui a livré les pièces ; et on l'interroge comme si l'auteur du bordereau n'était pas Esterhazy qui avoue, Esterhazy que la Cour de cassation a proclamé elle-même auteur du bordereau. C'est fou.

Esterhazy déclare d'ailleurs qu'il ne viendra pas, et le commandant Carrière ajoute qu'il importe peu.

Qu'Esterhazy vienne ou ne vienne pas, on se passera de lui. Au fond, c est juste. On peut se passer de lui. On possède le général Mercier qui le représentera, le général Mercier en qui Esterhazy met et déclare mettre toute sa confiance. Et le général Mercier doit nous prouver que si Esterhazy a écrit le bordereau, c'est Dreyfus qui a livré les pièces, et cette œuvre de folie, d'orgueil et de cruauté va être ébauchée, en face de ce Christ d'ivoire qui là-haut, bien haut, sur la muraille, au-dessus du Conseil, étend ses deux bras blancs à tout le monde, au fils d'Israël comme aux autres!

Ah! pauvres petits soldats de Madagascar qui, au nombre de six mille, dormez momifiés par le soleil et victimes de l'impéritie de cet homme! je crois bien que vers la fin de cette semaine vous allez être vengés, et que samedi, lundi prochain au plus tard, l'un de vos bourreaux perdra sa dernière bataille.

DREYFUS

8 août.

J'ai voulu recevoir sur la rétine la première impression du retour du condamné au milieu de la France et du monde représentés par leurs ambassadeurs modernes: les membres de la presse.

Ce fut, ce matin, un moment d'angoisse et d'anxiété, une minute suprême, historique, frissonnante que

l'instant où, sur l'ordre du colonel présidant le Conseil de guerre, on introduisit l'accusé.

Au fond d'un des bas côtés de l'immense salle des fêtes, une petite porte s'ouvrit, et au milieu d'un silence de mort, Dreyfus s'avança, escorté d'un capitaine de gendarmerie.

Il me sembla que je voyais arriver la statue du Remords.

Car si nous ne sommes pas des sauvages, et si cet homme a éte victime de nos erreurs, de nos légèretés, s'il n'a pu y survivre que grâce à une invraisemblable force de résistance, quel autre nom que celui de remords donner au sentiment qu'éveille sa vue !

La moustache est restée rousse, mais les cheveux coupés militairement sont devenus blancs.

Dreyfus a déjà l'air d'un colonel.

Il a le même aspect que les officiers d'artillerie de ce grade qui garnissent le fond du théâtre, derrière le Conseil de guerre.

Le point culminant de cette première séance a été l'interrogatoire de Dreyfus.

Le colonel Jouaust, avec ses longues moustaches blanches, a l'air d'un hussard de la Mort qui passe la Bérésina.

Il pose, avec rudesse, mais sans parti pris cependant, d'un ton bourru mais non passionné, les questions ; et l'accusé y répond bien, très bien même, posément, niant, expliquant, mais ne laissant rien subsister de toutes les charges alléguées contre lui.

C'est un respectueux, c'est un militaire. Il se défend des entraînements de sa propre conscience. C'est visible.

Je sens qu'à sa place je m'emporterais, je cracherais, sur mes accusateurs et sur mes bourreaux, toute ma rage et toute leur infamie, moyennant quoi la presse nationaliste m'accuserait d'être un cabotin.

Dreyfus a donc raison de résister à la tentation de crier au colonel qui l'interroge et qui épilogue sur les moindres paroles qu'il aurait prononcées il y a cinq ans : « Je voudrais bien vous y voir, mon colonel ! »

Car c'est une chose extraordinaire que d'entendre les gens disséquer les cris de rage de ce pauvre diable ! A la parade de dégradation, ils auraient voulu qu'il parlât comme un notaire !

C'est là que j'ai compris quel service le *Figaro* a rendu à la cause de la vérité en publiant l'enquête.

Grâce à lui, les moindres épisodes du drame de 1894 qui ont redéfilé devant nous étaient dans toutes les mémoires. Et sans lui, Dreyfus aurait à lutter contre les ignorances coalisées avec les méchancetés.

En somme, notre impression sur cette première séance est excellente.

De l'attitude et des paroles de Dreyfus se dégage un parfum d'innocence ; de l'attitude des membres du Conseil se détache un sentiment de loyauté et de sincérité.

On fera de la bonne besogne.

La bataille se livrera sur le dos des témoins, mais nous l'attendrons quatre jours consacrés à l'examen du dossier secret.

IL NIE TOUT

9 août.

Le misérable, oui, il nie tout! Ce Dreyfus de malheur, il s'obstine à déclarer avec une véhémence criminelle qu'il n'est pas le traître! Il a pris cette attitude cynique dès la première séance, et aujourd'hui, il a dû la conserver devant le dossier secret! C'est le comble de l'impudence. S'il y a quelque chose au monde de respectable, c'est pourtant le dossier secret. Lorsque Dreyfus a été envoyé à l'île du Diable parce qu'Esterhazy avait écrit le bordereau, le dossier de ce criminel d'Etat n'aurait pas rempli un cahier de papier à cigarettes. Le général de Boisdeffre, constatant cette maigreur du dossier, dit au nouveau chef du bureau des renseignements : « Il n'y a rien dans ce dossier; il faut trouver quelque chose à y mettre car si la famille demandait des explications, on ne saurait que lui répondre. » Le colonel Picquart, ne paraissant pas d'humeur à nourrir le dossier, fut envoyé à tous les diables, et immédiatement le dossier enfla. On eût dit qu'il n'attendait que le départ du colonel Picquart pour devenir obèse. De tous les coins de l'horizon, les policiers louches accoururent et apportèrent

leur tribut, et aujourd'hui le dossier secret exige deux hommes pour le porter et quatre jours pour le dépouiller.

Il est, malgré les précautions prises pour le soustraire aux curiosités indiscrètes, assez semblable au secret de Polichinelle; on sait aussi qu'il est secret comme le musée de Naples et qu'on le soustrait au public parce qu'il renferme des détails d'une obscénité révoltante sur les mœurs de gens avec lesquels on accusait Dreyfus de nourrir des relations. Si le dossier est secret, ce n'est point parce que sa révélation amènerait des difficultés diplomatiques. c'est parce qu'elle ferait monter le rouge de la honte à tous les fronts. Ce qui est certain, en tout cas, c'est que ce dossier est postérieur à la condamnation de Dreyfus et que, depuis fort longtemps, depuis quelques siècles avant Jésus-Christ, on avait perdu l'habitude d'attendre que les gens fussent condamnés pour réunir les preuves, vraies ou fausses, de leur culpabilité.

C'est pourquoi, si Dreyfus avait la complaisance d'avouer, tout serait simplifié. C'est pourquoi il est impardonnable dans son obstination à nier. C'est pourquoi nous assistons à une invraisemblable explosion de fureur et de férocités qui eussent été capables de nous donner depuis longtemps la revanche si, au lieu de s'adresser à un seul homme désarmé, elles se fussent exercées contre les vainqueurs qui nous ont pris deux provinces, sans compter les milliards.

LE DOSSIER SECRET

10 août.

Aussi bien il tient toute la place et la gardera jusqu'à samedi, ce dossier qui sera l'étonnement des siècles futurs, lorsque viendra le temps où tous les Français comprendront ce que c'est que la justice, et cesseront d'obéir à un instinct national qui, dans un accusé, leur fait voir un coupable, et les empêche en outre d'admettre qu'un tribunal puisse se tromper. Nous ne sommes pas très nombreux en France qui soyons faits pour la liberté, et la plupart d'entre nous appellent liberté le pouvoir de vexer les autres, et servitude l'ennui d'être vexé à son tour.

Oui, le dossier secret, lorsqu'on pourra écrire l'histoire, défigurée aujourd'hui par des messieurs de plume qui feraient d'admirables valets de bourreau, fera scandale et suffira à déshonorer l'époque que nous traversons. C'est pourquoi, si nous étions des hommes, des citoyens, si nous n'étions pas des esclaves déguisés en souverains, mais qu'on ramène à l'ergastule entre chaque vote, nous nous lèverions tous pour exiger la communication et la discussion publique de toute pièce sans exception ayant trait à l'affaire Dreyfus.

Qu'est-ce que nous risquerions? La guerre? Et

pourquoi? Quel serait le souverain assez fou pour nous faire la guerre à propos d'une pièce établissant qu'il a cherché à nous ravir nos secrets, comme nous cherchons à ravir les siens? Quel serait le peuple assez bête pour suivre ce souverain? Et l'Europe tolérerait-elle une agression aussi injustifiée? Non, non; les partisans du huis clos ne tremblent pas devant la guerre. C'était bon il y a un an. Aujourd'hui ils n'ont plus peur; ils tremblent devant autre chose. Ils tremblent devant l'immense éclat de rire qui secouerait les hommes sur la terre, et la terre elle même dans l'espace, si le soleil de la publicité éclairait les bêtises devant lesquelles le service suprême, le moteur central d'une institution qui nous coûte un milliard par an se prosternait avec les signes de l'effroi et de la confiance. Ils ont peur qu'en face de cette armée qui travaille et se prépare, on ne montre à la France combien certains officiers deviennent facilement dupes de policiers de bas étage, et s'obstinent ensuite dans l'erreur par vanité, par orgueil, par ce défaut abominable qui a perdu l'homme et perdra toujours les hommes.

Assez de mystification! Dehors le dossier secret!

ARGUMENTS DANGEREUX

11 août.

Comme la démonstration de la culpabilité de Dreyfus devant le Conseil de guerre de Rennes devient une entreprise de jour en jour plus hasardeuse, le syndicat d'industriels qui ponte sur l'écrasement définitif du malheureux capitaine s'est accroché au dolman de ce pauvre général Mercier et, par la voie de ses journaux donnant avec un ensemble édifiant, essaye de faire pénétrer dans la cervelle un peu fatiguée du public le raisonnement suivant :

Il ne s'agit plus d'une affaire judiciaire, il s'agit de l'existence même de l'armée française. Il s'agit d'un duel mortel entre la Révolution et l'Armée. Le drame de Rennes se terminera sûrement par une catastrophe : celle de Dreyfus ou celle de ses accusateurs, celle de Dreyfus ou celle des généraux.

Ce raisonnement est tout à fait mensonger. Il est de plus excessivement maladroit. Il faut en effet être dépourvu de toute espèce de bon sens pour s'amuser à poser en équivalence deux choses aussi peu semblables que l'acquittement d'un officier victime d'une erreur judiciaire et le démantèlement d'une institution aussi formidable et aussi solide que l'armée française. Il ne s'excuse que par ce fait que les entre-

preneurs de la culpabilité de Dreyfus en sont réduits à cet état de surexcitation où l'on mettrait le feu à l'univers, si on le pouvait, pour s'épargner la confusion d'apparaître aux yeux des camarades sous le fardeau d'une erreur volontaire, et aussi par cet autre fait qu'ils peuvent sans danger dire ce qu'ils voudront de l'armée française, qui n'est pas à leur disposition. Le seul inconvénient de ces raisonnements saugrenus, c'est qu'ils puissent faire des dupes, car le jour où Dreyfus sera acquitté, les lecteurs de la presse nationaliste, qui s'imagineraient qu'il n'y a plus d'armée, pourraient tout de même apprendre à leurs dépens que cette bonne presse s'est payé leurs têtes.

Je crois avoir beaucoup d'amis dans l'armée, et je les ai gardés. Je corresponds avec eux et je les vois animés de sentiments tout autres que ceux qu'on leur prête. Ainsi, ils sont restés depuis le faux Henry persuadés que nulle considération ne peut autoriser un officier, ni même un pékin, à se parjurer et à fabriquer des pièces fausses. Ils méprisent parfaitement les attaques dont l'armée a été l'objet de la part d'écrivains qui n'ont eu qu'à ouvrir les journaux de la fin de l'Empire pour trouver des modèles. Ils sont tout à fait convaincus que le lendemain du jour où Dreyfus aura été acquitté, ils existeront encore et seront toujours honorés, parce que toujours honorables.

Enfin, au besoin, ils verraient disparaître sans regrets certaines personnalités qui n'ont de militaire

que l uniforme, qui, après avoir lancé leurs subordonnés, les abandonnent quand le coup manque, et qui ont trouvé des gobe-mouches pour croire que les discuter est un crime de lèse-patrie et de lèse-majesté

UN BEAU TRAVAIL

11 août.

Il faut toujours rendre justice au talent et au travail de l'artiste. C'est ce que je pensais tout à l'heure en lisant les journaux nationalistes de Paris et en y découvrant que les bandes dreyfusardes sont atterrées, que la première séance, de l'avis de tous les Rennais, a été écrasante pour Dreyfus, etc... Vous n'avez qu'à lire vous-même. Cette note a été reproduite par toute la presse antidreyfusiste avec un ensemble parfait. C'est ce que j'appelle un beau travail, car depuis trente ans que je fais du journalisme, je n'ai jamais vu le mensonge aussi propagé et servi avec autant d'ensemble. Je n'ai jamais vu une plus audacieuse tentative d'escamotage. Malheureusement, c'est de l'effort perdu. Il ne s'agit pas en effet de convaincre des lecteurs habitués de longue main à un régime intellectuel falsifié; il s'agit de sept officiers sur qui ces fourberies n'ont pas de prise, sept officiers qui ne paraissent peut-être pas encore très informés, mais qui semblent très honnêtes et très décidés à juger sérieu-

sement et à vouloir tout connaître avant de rien prononcer.

C'est égal, il est dur de penser qu'il y a un siècle, on s'est livré chez nous à une codification générale des lois et coutumes, depuis les Romains jusqu'à nos jours, et que ce siècle a si peu servi à développer parmi nous le sens de la justice. Nous avons été les instituteurs judiciaires de l'Europe; nos ennemis eux-mêmes nous ont pris le Code Napoléon; et nous venons d'assister à ce spectacle étrange qui a pris fin ce matin, de cinq cent quatre-vingt-dix pièces rassemblées contre un accusé après sa condamnation. Dreyfus a été condamné sur le bordereau, sur l'unique bordereau qu'Esterhazy a avoué avoir fabriqué; et aujourd'hui il lui faut discuter cinq cent quatre-vingt-dix pièces, dont pas une n'existait quand il a été proclamé coupable.

Ce n'est pas tout : un homme surgit que nous allons entendre demain et qui se déclare en état de démontrer la culpabilité de Dreyfus.

Cet homme a déjà, pour le même fait, et pour le même accusé, comparu comme témoin devant deux juridictions, et, chaque fois, étendant la main du côté du Christ, il a juré de dire toute la vérité; et cependant les publicistes, avec une inconscience effrayante, lui disent : « Cette fois, il faudra tout dire. » Méditez cette phrase et concluez. Vous serez forcés d'aboutir à cette conclusion qu'un peuple que ces extraordinaires iniquités n'arracheraient point à sa somnolence, serait

incapable et indigne de comprendre et de recevoir la justice.

Enfin, pour que le tableau soit complet, réfléchissez à ceci : Tous les hommes, ou à peu près, qui s'acharnent contre un malheureux officiellement présumé innocent, tous ceux qui veulent le replonger dans son enfer, tous ceux qui lui refusent le droit d'être innocent, sont des chrétiens, des catholiques, des partisans, des serviteurs de Celui qui pardonna tout et à tous, qui fut le Dieu de la mansuétude et de la miséricorde, et dont toute la doctrine repose sur ce précepte admirable : « Fais à autrui ce que tu voudrais qu'on te fît à toi-même ; — ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît à toi-même. »

Voilà pourtant ce qu'ils essayent de faire du droit! voilà ce qu'ils essayent de faire du christianisme! C'est à trembler.

UNE SÉANCE DRAMATIQUE

12 août.

Nous venons d'assister à une séance de près de six heures, qui a commencé d'une façon dramatique et qui a fini d'une façon tragique. Elle a été remplie par deux hommes dont l'un a suscité des applaudissements, et dont l'autre est sorti sous les huées : Casimir-Perier et le général Mercier.

La sténographie a donné tous les détails de ces deux dépositions, qui sont, à proprement parler : la première, un discours patriotique, et la seconde, un réquisitoire à la fois vide et venimeux.

M. Casimir-Perier a raconté dans quelles circonstances il a été mêlé, si peu du reste, à la lamentable affaire, et il a laissé apercevoir le vrai motif de sa démission ; ce motif, c'est l'impuissance absolue de la fonction présidentielle et cette obligation insupportable pour un homme de cœur de ne pouvoir faire ni bien ni mal à son pays. C'est surtout cette terrible nécessité de laisser venir les dangers et d'être le seul Français de France qui ne puisse être d'aucun secours à la patrie. On sent dans la parole ardente, honnête de l'ex-Président une animosité profonde et justifiée contre son ancien ministère en général, et contre son ancien ministre de la guerre en particulier.

Quant au général Mercier, qui a tenu quatre heures la barre du témoin, il a trompé les espérances de ceux qui le représentaient comme le pulvérisateur définitif de Dreyfus et des bandes dreyfusardes. Ce n'est pas que le général parle mal ; au contraire. Il s'exprime avec facilité, avec une simplicité qui n'exclut pas l'élégance. On voit du reste qu'il a préparé son affaire, car il a même une serviette d'avocat. Mais son premier tort a été de poser la question de telle façon qu'il a fait de l'affaire Dreyfus sa propre affaire, et qu'il l'a réduite à un duel entre un ancien ministre et un capitaine d'artillerie.

Et tout de suite il y a quelque chose d'attristant, de répugnant, dans le spectacle de ce grand personnage s'acharnant sur le pauvre diable que l'erreur et la méchanceté humaines ont ballotté si cruellement depuis cinq ans. On se demande ce qu'il va rester à dire au commissaire du gouvernement, et si ces trois étoiles qui brillent là sur les manches s'accommodent de ce réquisitoire enfiellé. Réquisitoire enfiellé, mais réquisitoire tel qu'en doivent souhaiter les coupables.

Nous voyons, en effet, repasser toutes les histoires, mille fois répétées, qui ont traîné dans les journaux à manchettes, depuis l'anecdote des trente-cinq millions venus d'Allemagne et d'Angleterre pour alimenter l'agitation dreyfusarde, jusqu'à des circulaires de tailleur s'excusant d'avoir livré des lettres qui établissaient les créances d'Esterhazy. Cependant ce réquisitoire contient les aveux du général. Il a déclaré, sans réticence cette fois, qu'en 1894 il a envoyé au président du Conseil de guerre un dossier secret contre Dreyfus, et que, par conséquent, en bonne justice, toute cette procédure sur laquelle nous nous escrimons devait être annulée. Mais il a rejeté cette illégalité sur ce fait que la guerre menaçait, que d'une minute à l'autre on pouvait avoir l'Allemagne sur le dos — l'Allemagne dont l'Empereur, a dit cet imprudent personnage, s'occupe souvent personnellement d'espionnage. Rien n'a manqué à ce réquisitoire; rien, pas même l'affirmation qu'Esterhazy n'a pu être l'auteur du bordereau qu'il avoue cependant.

A la fin, par un prodige d inconscience. se tournant vers l'accusé assis a deux mètres de lui, le général, qui venait de l'accabler pendant quatre heures, lui a dit que s'il pouvait croire qu'on s'est trompé, il serait le premier à lui dire ses regrets. Le malheureux n'a plus pu y tenir :

— Vous auriez-du les dire ! s'est-il écrié.

Coup de théâtre. Emotion.

Il est midi. La seance est levée.

L'assemblée, hostile décidément, fait entendre des Hou ! hou ! Un jeune imprudent y mêle le cri d' « Assassin ! » et se fait très justement arrêter. En résumé, cette séance est définitive. Dreyfus a trouvé dans le général Mercier son premier témoin à décharge. Le coup de tonnerre a été un coup de traversin.

IL A PARLÉ

13 août

Je demande au lecteur la permission de revenir sur la journée qui devait être et qui a été en effet la journée du général Mercier. Je pense qu'à Paris vous la jugez comme nous à Rennes : une journée d'effondrement, et que vous me pardonnerez d'avoir prédit l'autre jour que ce pauvre général allait perdre sa dernière bataille.

La situation des journaux nationalistes et celle de

M. le général Mercier semblent réellement comiques. Les premiers disaient encore hier matin aux seconds : Parlez, général, parlez ! tout le monde attend de vous la vérité definitive, la preuve péremptoire. Ou les mots ne signifient plus rien, ou cela voulait dire que la vérité définitive n'était pas encore connue, que la preuve péremptoire n'était pas faite, ce qui ne les empêchait pas de crier tout de même : Dreyfus est un traître !

Or, le général a parlé. Il a parlé quatre heures d'horloge ; il a dit tout ce qu'il savait. C'est visible. Il a d'ailleurs solennellement et itérativement promis de ne point s'en aller sans avoir tout dit, et il est allé jusqu'à l'imprudence, jusqu'à ces confidences que les hommes d'Etat laissent ordinairement aux journalistes.

Eh bien ! ce qu'a dit le général, c'est simplement, fidèlement et scrupuleusement ce que les journaux nationalistes répètent depuis deux ans. Et voici ce qui arrive : comme le général n'a rien dit de ce qu'ils attendaient ; comme il a été au choix un sous-Roget ou un sous-Bertillon, les journaux doivent être furieux contre lui. Mais comme, d'autre part, les journaux ont dit les premiers tout ce que le général a répété, ils ne peuvent réellement pas l'accuser de n'avoir pas été leur instrument. Il a d'ailleurs introduit quelques variantes dans les faits, comme il les a mieux rafraîchis. Ainsi, jusqu'à présent, on n'attribuait qu'à des journalistes exaspérés et mal informés cette idée biscornue d'un Syndicat formé à l'étranger pour propager

le dreyfusisme en France. M. le général Mercier a précisé. Il a affirmé que M. de Freycinet avait raconté au général Jamont qu'on avait réuni trente-cinq millions en Angleterre et en Allemagne pour les besoins de la cause. C'est ainsi qu'on retape les légendes.

Maintenant, relisez avec soin, conservez et relisez encore la sténographie d'aujourd'hui. Faites-en autant pour celle d'après-demain lundi : rappelez-vous que tous les ennemis de la vérité, tous ceux qui condamnent Dreyfus en se refusant à lire l'enquête, avaient déclaré qu'ils mettaient leur suprême espoir dans le général Mercier; rappelez-vous qu'au fond ils avaient raison, car le général Mercier a été le grand moteur de cette affaire : il a présidé à tout; il aura pu réunir des informations et des preuves que ses successeurs ne pouvaient plus trouver; ces successeurs eux-mêmes ne se sont engagés que par esprit de corps et pour couvrir ses légèretés, ses imprudences. Vous serez forcés d'admettre que là où le général Mercier a été impuissant à apporter la preuve, les autres seront impuissants même à créer des présomptions.

Et alors, vous ne me trouverez peut-être pas trop hardi si je me permets de vous dire que, pour moi, la journée du samedi 12 août a été décisive; que je considère le procès Dreyfus comme terminé, et le capitaine Dreyfus comme d'ores et déjà acquitté.

CONFRONTATION NÉCESSAIRE

14 août.

Rennes, un dimanche, est un séjour austère pour des nouvellistes, car il ne se passe absolument rien. Nous sommes réduits à discuter entre nous les nouvelles de Paris et à demander qu'on nous apporte des dépêches, au lieu d'en envoyer. C'est ainsi que nous avons disserté copieusement sur les arrestations et le complot. Comme on n'est pas méchant parmi nous, on espère déjà que les confrères et conspirateurs arrêtés s'en tireront à bon compte et qu'ils n'iront pas à l'endroit où quelques-uns d'entre eux ont menacé d'envoyer ceux qui ne pensent pas comme eux : au bagne.

Mon Dieu, que tout cela est bête ! aussi bien ce qui se passe ici, que ce qui se passe à Paris. On sue sang et eau pour se battre sur le dos d'un capitaine innocent, alors qu'on serait si bien sur le bord de la mer à ne faire de mal qu'aux crabes.

Après le complot, c'est la séance d'hier, prologue de celle de demain, qui obtient les honneurs de la conversation. Supposez que les journaux s'entendent pour raconter que depuis fort longtemps les ministres de la guerre mettent dans leur poche les fonds secrets : ce serait injuste, calomnieux, monstrueux. Pas plus injuste, pas plus calomnieux, pas plus monstrueux ce-

pendant que cette accusation du général Mercier affirmant qu'on a réuni en Angleterre et en Allemagne trente-cinq millions pour acheter l'aquittement de Dreyfus. Car, en somme, c'est essayer de déshonorer tous ceux qui combattent pour le triomphe de la vérité. Ce n'est pas d'hier que date cette accusation. Quand elle est proférée par un journaliste professionnel de la diffamation, on la dédaigne et on se console en pensant que l'inventeur prête aux autres la vénalité dont il est lui-même travaillé. Mais, puisque c'est un ancien ministre, un général de division, un grand dignitaire de la Légion d'honneur qui se fait l'éditeur responsable de cette ineptie, puisqu'il en partage la paternité avec M. de Freycinet et M. le général Jamont, qu'il calomnie, j'en suis sûr, il faut que la défense tire au clair cette affaire. Il est nécessaire que M. de Freycinet, que le général Jamont soient appelés à Rennes et qu'ils viennent dire d'où ils ont tiré les renseignements qu'ils ont confiés au général Mercier.

Tirons une bonne fois au clair cette affaire du Syndicat.

SANS HAINE

15 août.

Quelle journée! Au début de l'audience, un confrère arrive avant que le Conseil soit entré et crie :

— Un médecin! Labori est blessé!

On se précipite et on trouve, à quelques pas, le corps à moitié sur la chaussée, à moitié sur le trottoir, Labori, qui vient d'être abattu par un assassin. L'homme lui a tiré un coup de revolver dans le dos, et il s'est échappé en brandissant son arme, poursuivi par Picquart, qui n'a pu l'atteindre.

Ce devait être aujourd'hui la confrontation entre le général Mercier et M. Casimir-Perier. Labori avait préparé son questionnaire. Il fallait qu'il fût frappé. Il a été frappé.

Plus tard, dans un siècle peut-être, la psychologie aura fait des progrès. On aura inventé la dosimétrie morale, et on saura combien il faut de coups de plume pour produire un coup de revolver. Aujourd'hui on ne le sait pas encore. On sait cependant que depuis fort longtemps des journalistes accusent les defenseurs de la Justice et du Droit d'être des sans-patrie, des cosmopolites et des traîtres dont la disparition serait un gain pour la Patrie française. Peut-être un exalté a-t-il trop lu ces belles choses et s'est-il décidé à concréter ces abstractions, à obéir à ses conseils en « boutant dehors » de France et de la vie les Français que d'autres Français, ô misère! représentent comme des ennemis publics.

Mais Labori est emporté. Sa femme affolée le suit. Ses deux petites filles vont le revoir les pieds devant, comme on dit. Et là-bas, à la salle des fêtes du lycée, la séance est ouverte.

Et nous assistons non pas au procès de Dreyfus,

mais au procès du régime lui-même. Voilà un Président de la République et voilà un ministre de la guerre qui échangent des aigreurs et qui déballent les vases sacrés, les objets du tabernacle, devant le public, devant les juges, devant les gendarmes. Et tout le linge sale national apparaît, parce qu'il faut que le général Mercier ait la peau du capitaine, et parce que le Président de la République ne veut pas qu'on l'englobe dans le nauséabond complot. Et quand cette lutte nécessaire et pénible est finie, c'est le général Billot qui vient nous raconter ses démêlés avec M. Scheurer-Kestner. Il dépose d'ailleurs avec modération et il a même un aveu qui me plaît : « Oui, dit-il, j'ai eu des insomnies. J'en ai encore. » Voilà enfin la note humaine, la note bonne, la note vraie.

Avec M. Cavaignac, nous retombons dans la vésicule biliaire. Oh! ces témoins qui jurent qu'ils vont parler sans haine et sans crainte, et dont la déposition est un long cri de haine, inexplicable si on oublie que l'écrasement de Dreyfus serait pour eux le triomphe et son acquittement la défaite.

Et puis, voilà le général Zurlinden, élégant, correct, mais transformé en disciple de M. Bertillon et appliquant au bordereau l'alchimie du maître. Il termine tout de même sa déposition sans aigreur et en avouant avec ingénuité que toutes ces découvertes terribles sur le bordereau et son contenu sont postérieures à la condamnation.

Le général Chanoine ne sait rien, n'apprend rien et ne dit rien.

Et nous avons vu les cinq ministres. Je les crois de très braves militaires. Mais que j'aurais voulu asseoir à côté de moi, sur la planche dure que surveillent les gendarmes, tous ceux qui invoquaient ces pauvres cinq ministres! Il y en a deux qui se sont transformés en organes du ministère public. Les trois autres en sont réduits à des anecdotes de table d'hôte, ou à d'incompréhensibles démonstrations sur la trigonométrie appliquée à la cryptographie. Les cinq ministres ont été plutôt piteux, non pas comme soldats, mais comme témoins.

IMPRESSION

16 août.

Il y a trois jours je suis allé dîner aux *Trois Marches*. Les *Trois Marches* sont une guinguette de Rennes située dans un faubourg, loin du centre de la ville, en dehors de la zone des tramways. En face, il y a une maison de campagne où s'est retiré le général de Saint-Germain et qu'habite le général Mercier. Devant le portail, deux gendarmes veillent. Aux *Trois Marches* on est bien tranquille. Les *Trois Marches* ont été adoptées par quelques-uns des partisans de la lumière et de la vérité. On dîne là loin du bruit des hôtels et de leur promiscuité agaçante!

Depuis trente ans, je traîne mes guêtres à travers la presse parisienne. J'ai commencé par être un surnuméraire. Le jour approche où, si Dieu me prête vie, je serai parmi les doyens. J'ai toujours tenu à me faire le moins d'ennemis possible. Pour ce, je n'ai jamais insulté personne. Je n'ai jamais fait sciemment de la peine à personne. J'ai toujours essayé de rendre service aux débutants, et même aux arrivés. C'est pourquoi, jusqu'à l'affaire Dreyfus, on me laissait généralement tranquille. Il y avait quelque chose de stupide à foncer sur un être aussi inoffensif que moi. Mais, depuis l'affaire Dreyfus, cela a changé. On m'a habitué aux injures à ce point que, lorsque les voyous qui se payent quotidiennement ma tête m'oublient, il me manque quelque chose. Des amis de trente ans se sont amusés à m'injurier et à me faire injurier par leurs employés. C'est une maladie. On ne veut pas admettre qu'un conservateur, un catholique croie à l'innocence de Dreyfus. Il faut, pour ne pas crier avec les autres : Mort aux juifs! qu'il ait reçu la forte somme. Il en résulte qu'il s'est fait dans ma vie de fortes déchirures. Car jamais je ne pardonnerai aux camarades d'autrefois qui, sans raison, sans provocation, m'ont voué aux gémonies et me font traîner dans la boue par leurs domestiques. Il en résulte que je ne les vois plus. Je passe auprès d'eux comme auprès d'inconnus. On s'y fait très bien. Et on s'aperçoit bientôt du gain qu'on a réalisé en « coupant » des êtres assez absurdes et assez sauvages pour proscrire de vieux amis.

Donc, j'échappais aux promiscuités de « l'hôtel Moderne » en allant dîner aux *Trois Marches;* là, on rencontre des Intellectuels, horreur! des membres de l'Institut, pouah! des professeurs des Facultés de Rennes, fi donc! On rencontrait aussi Picquart, Gast, et Labori, avec sa charmante jeune femme. Pauvre Labori! Aucun homme ne vous donne une plus complète impression de sincérité, d'enthousiasme, de générosité. C'est une créature dans laquelle il n'y a pas un pli, pas une arrière-pensée. Jamais je n'ai rencontré un homme plus franc, plus loyal, plus droit. Et comme ce qu'il y a de plus ignoble ici-bas, c'est ce que Carlyle appelle l'insincérité, il n'y a pas d'être humain plus sympathique que Labori, parce qu'il n'y en a pas de plus réfractaire au mensonge.

Il était radieux. Il avait préparé son questionnaire. Il tenait son homme. Et voilà. Une balle dans le dos, une balle tirée matériellement par un assassin quelconque, et moralement par les gens qui nous dénoncent aux brutalités des foules.

Ce soir-là, je suis rentré à Rennes dans un landau. Ma part dans les trente-cinq millions venus d'Angleterre et d'Allemagne, comme l'a dit le général Mercier, me permet ce luxe.

Et immédiatement, à la portière de gauche et à celle de droite s'est installé un coureur qui appartenait à la police et qui était chargé de me coucher. C'est loin, les *Trois Marches*. Il faisait chaud. Les deux pauvres diables m'inspirèrent pitié. J'ai fait arrêter et je leur ai dit :

— Messieurs, je suis désolé de vous déranger. Je vais à l'hôtel Moderne. Sûr, j'y vais. Si vous voulez, vous pouvez monter à côté du cocher et même sur le devant de la voiture. A l'hôtel, je vous offrirai un bock avec l'argent du Syndicat.

Ils n'ont pas voulu. La police est bien faite.

Ah! pourquoi ces deux coureurs ne se sont-ils pas levés assez matin avant-hier pour accompagner Labori? Ils auraient peut-être arrêté, avant ou après son crime, le nationaliste, le grand patriote, le citoyen éminent pour lequel je suis étonné qu'on n'ait pas encore ouvert une souscription.

. . . .

Et tout à l'heure va reprendre devant le Conseil de guerre le défilé des témoins qui dévident leur chapelet sans se souvenir même de l'arrêt de la Cour de cassation. S'il n'était pas mathématiquement impossible de condamner Dreyfus, quelle collection de cas de nullité!

Mais, tenez pour certain que, malgré les coups de revolver et la mauvaise foi, et la méchanceté, et toutes les passions basses coalisées, les juges, qu'il suffit de regarder pendant un quart d'heure pour croire à leur conscience, à leur honnêteté et à leur sincérité, rendront bonne et saine justice.

UNE LUTTE

17 août.

Comme il a eu raison, hier, l'excellent commandant Carrière, lorsqu'il a déclaré que le drame qui se déroule à Rennes était une lutte, et non un procès!

Entendons-nous pourtant! Les gens comme nous — et j'ose espérer qu'ils sont très nombreux — ne voient pas dans l'affaire Dreyfus une bataille politique à gagner, ils n'y voient qu'une erreur judiciaire à réparer. Nous ne rêvons pas de conquérir le pouvoir, nous ne rêvons pas de bouleverser ou d'amoindrir l'armée, nous n'avons pas la plus petite rancune à satisfaire, et dès lors que l'innocence de Dreyfus aura été reconnue, nous ferons tout notre possible pour qu'on pardonne à ses bourreaux, à ses accusateurs, et pour qu'on renonce à ce système féroce, sur lequel on commence d'ailleurs à moins insister, et qui consiste à ne pas admettre le flair d'artilleur du général Mercier, à ne pas vouloir qu'il ait été de bonne foi, qu'il ait pu se tromper, de sorte qu'on puisse le substituer à Dreyfus acquitté, sinon à l'île du Diable, au moins dans l'animadversion publique.

Mais tout le monde n'a pas ce tempérament d'agneau. Pour beaucoup d'hommes, l'Affaire est devenue un moyen d'assouvir les haines et de tâcher de s'em-

parer de cette chose, si peu appetissante cependant aujourd'hui, qu'on appelle le pouvoir.

C'est pourquoi le commandant Carrière a eu raison d'appliquer la phraséologie belliqueuse à l'œuvre du Conseil de guerre.

Il a évalué les forces respectives de la defense et de l'accusation. Il a montré la défense très au courant de son rôle, pourvue d'arguments, de faits. Il a indiqué l'infériorité de l'accusation, qui sue sang et eau pour trouver les preuves contre Dreyfus, et qui n'en découvre pas.

Et il a conclu que la disparition momentanée de Labori, qu'il a appelé une unité de combat, atténuait d'une façon heureuse cette disproportion entre l'accusateur et le défenseur.

Très loyalement du reste, il a reconnu qu'il avait de puissants auxiliaires et que M. le général Mercier ou M. Cavaignac s'étaient acquittés de sa tâche mieux qu'il ne saurait le faire lui-même.

C'est en effet, comme l'a d'ailleurs fait remarquer Me Demange, un spectacle nouveau que celui de tous ces grands chefs, de tous ces gros personnages qui s'acharnent à démontrer la culpabilité de l'accusé. J'ai assisté à quelques procès en cour d'assises; j'ai vu juger des scélérats; je n'ai jamais vu des témoins s'installer devant un tribunal pour lui dire : Je vais vous prouver que l'accusé est coupable. Je n'ai pas de preuves d'ailleurs, mais voici mes présomptions.

Cette attitude invraisemblable suffirait à mes yeux

à démontrer l'innocence de Dreyfus, parce que les témoins ne sont pas impartiaux, parce que la condamnation de Dreyfus ayant été amenée par eux, étant leur œuvre, l'orgueil, l'esprit de corps, le desir de prouver qu'ils sont infaillibles les poussent à s'entêter. De sorte qu'on voit des hommes comme le général Mercier ou comme le général Billot, à bout d'arguments, rééditer contre l'accusé des histoires qui ont été inventées il y a trois semaines.

Donc, le commandant Carrière est jusqu'à un certain point heureux de n'avoir plus qu'une unité de combat devant lui, au lieu de deux, et de recevoir au contraire un renfort aussi considérable que celui de M. le général Roget, qui a rempli presque toute la séance dans le but de démontrer que Dreyfus est un traître, Picquart un voleur et Esterhazy la perle des militaires.

On avait entendu auparavant un très vague M. Guérin qui gardait les sceaux en 1894, la pauvre femme qui s'appelle Mme Henry, — pour l'entendre dire que son mari a essayé de sauver l'honneur de l'armée en faisant un faux, il ne valait vraiment pas la peine d'imposer à sa douleur cette exibition, — et enfin M. Lebon qui fit mettre Dreyfus aux fers pour le punir d'inspirer de l'intérêt à quelques Français et qui déclare qu'il est tout prêt à recommencer.

O vieille loi du talion, base de la justice humaine! Sous quelle forme terrible et ingénieuse et inattendue vas-tu frapper cette école, inconnue jusqu'ici parmi

nous, qui retranche les condamnés de toutes les conventions sociales et soutient que contre eux tout est permis!

LE TÉMOIGNAGE DE L'ÉTRANGER

18 août.

C'est une assez fâcheuse aventure qui survient aux trois ou quatre généraux qui se sont constitués les accusateurs publics à Rennes, et dont deux, MM. les généraux Mercier et Roget, sont réellement de très remarquables avocats généraux.

Tout le monde sait que lorsque Dreyfus eut été expédié à l'île du Diable et confié à la paternelle surveillance de M. Lebon, les organisateurs de ce voyage restèrent étonnés de la fragilité des moyens qu'ils avaient employés pour obtenir ce résultat magnifique.

Laubardemont, je crois, disait : « Donnez-moi deux lignes de l'écriture d'un homme et je le ferai pendre. » Le doux juge a été dépassé puisqu'on a déporté et déshonoré Dreyfus avec quelques lignes de l'écriture d'Esterhazy. Les grands chefs disaient, en considérant le dossier qui, communiqué secrètement aux juges, avait fixé leur conviction, sans même que Dreyfus et son avocat eussent été admis à discuter : Mon Dieu, que ce dossier est maigre! Il faudra le nourrir. Si la famille réclamait, on ne saurait que lui montrer!

Les nourrices se présentèrent, et en quelques mois

le dossier secret comprit deux compartiments, un diplomatique et un militaire. En tout, cinq cent quatre-vingt-dix pièces. Quand Dreyfus était parti, il y en avait qui ne s'appliquaient même pas à lui.

Fouquier-Tinville arrangeait bien plus correctement les choses.

Comme on n'était plus dérangé par la présence de Dreyfus et de Me Demange, on découvrit des abîmes de sceleratesse et de trahison dans cette Affaire qui avait d'abord paru assez simple. Car, comme l'a dit avec une franchise toute militaire M. le général Zurlinden, c'est seulement après la condamnation qu'on a discuté à loisir le bordereau, les pièces nouvelles et anciennes et toute la boutique.

Les ministres de la guerre se succédaient. Aucun d'eux n'ouvrait les dossiers et tous se contentaient de répondre : Chose jugée ! lorsqu'on les interrogeait. Pharisiens !

M. le général Mercier, lui, était plus soigneux. Il s'était fait rédiger un commentaire de toutes ces pièces. Et puis, comme ce commentaire, a-t-il dit à Rennes, aurait pu être utile à la revision du procès, il donna tranquillement l'ordre de le détruire.

Or, dans ce dossier secret, il y avait une pièce, une seule, dans laquelle le nom de Dreyfus fût en toutes lettres accolé à l'accusation de trahison. C'était une lettre de l'attaché militaire autrichien, le colonel Schneider, qui déclarait qu'il persistait à croire Dreyfus coupable.

Le témoignage d'un étranger est suspect aux yeux des accusateurs de Dreyfus, excepté quand ce témoignage est d'accord avec leurs passions.

Si les défenseurs du capitaine avaient invoqué la parole de M. de Schwartzkoppen, ou celle de M. Panizzardi, ou celle de M. de Bülow, ou celle de tous les personnages qui ont solennellement affirmé sur l'honneur que Dreyfus n'avait pas eu les relations dont on l'a accusé, on eût conspué les défenseurs du capitaine, comme cosmopolites et comme complices de Pitt et Cobourg. C'est toujours la même rengaine.

Seulement, à la fin de sa déposition, le général Billot a apporté, comme une preuve terrible, l'histoire de deux officiers allemands attablés dans une capitale de l'Allemagne auprès d'un « important négociant » français et disant :

— Heureusement que dans quelques jours Dreyfus va nous livrer tous les plans de la mobilisation,

Et c'était un vieux général qui racontait des sornettes pareilles ! Un vieux général qui parle toujours de lui à la troisième personne, qui a commandé en chef devant l'ennemi, un peu du moins, et qui porte, suprême honneur, la médaille militaire ! Et cette facétie a vu le jour, il y a trois semaines à peine.

De son côté, M. Cavaignac a raconté une autre histoire un peu plus stupide encore. Celle du monsieur qui est allé se promener dans le cabinet de l'empereur Guillaume et qui a vu sur la table de ce souverain un journal marqué au crayon bleu et indiquant la décou-

verte de la trahison de Dreyfus. Voilà où en sont les fabricants de preuves posthumes!

Mais le général Mercier, qui exerce sur toute l'Affaire une sorte de paternité, avait mieux que cela. C'était la lettre du colonel Schneider. Elle faisait partie du dossier secret. Il l'a donnée tout de même...

... Et le colonel Schneider, on l'a vu hier, a déclaré qu'elle était un faux.

En somme, devant le Conseil de guerre de Rennes, hier, à dix heures, le général Roget déclarait que la pièce Schneider lui semblait décisive. A dix heures cinquante, à Ems, le colonel Schneider télégraphiait que cette pièce était un faux. Providentiel!

Il serait peut-être bon de prier ce colonel de venir témoigner. Puisque les lettres qu'on lui vole ou qu'on fabrique sous sa signature paraissent aux accusateurs des documents suffisants pour qu'un général de division français les produise avec majesté et componction, pourquoi refuserait-on de l'entendre? Et pourquoi refuserait-on aussi d'entendre les personnages étrangers qui ont quelque chose à dire?

Nous sommes au dix-neuvième siècle, Messieurs, vers la fin, presque au vingtième. Nous avons dix-neuf siècles de christianisme dans la peau. Les habitudes des sauvages qui se tuent quand ils n'appartiennent pas à la même tribu, ou celles des fourmis qui se massacrent lorsqu'elles n'appartiennent pas à la même fourmilière, ne doivent plus nous diriger. Il y a une solidarité humaine.

Puisque vous avez invoqué le témoignage des étrangers, allez jusqu'au bout : appelez tous ceux qui ont quelque chose à dire.

Les nationalistes ne sauraient se plaindre. Ils ont tiré les premiers, je suppose.

UN MOT D'APAISEMENT

19 août.

Il convient de se demander quelle sera la sanction du faux nouveau, qui porte le numéro 11 de la série. Sans doute la protestation du colonel Schneider, dont le général Mercier s'est empressé d'apporter le prétendu certificat de culpabilité contre Dreyfus, aura pour effet de ruiner dans l'esprit des juges la déposition des deux imprudents accusateurs qui l'invoquaient comme une preuve décisive. Je vois encore le geste majestueux au moyen duquel le général Mercier passa cette pièce encore inconnue au greffier Coupois, pour la verser au dossier. Et en y réfléchissant je me persuade qu'elle devait être dans son esprit l'argument péremptoire, la preuve foudroyante que les journaux nationalistes nous promettaient depuis trois jours.

Mais on devrait bien, pour rappeler aux juges, qui déclarent si souvent ne rien connaître du procès, comment on confectionne et on utilise les faux dans cette cause, on devrait demander une plainte pour

faux contre X, suivant la formule judiciaire. Le magistrat commis aurait alors à interroger le général Mercier pour lui demander comment il a pu se procurer ce document apocryphe.

Non pas qu'un seul instant nous jugions l'honorable général capable de faire usage sciemment d'un faux. Jamais une pareille pensée n'entra dans la cervelle d'un homme raisonnable. Si le général a apporté un faux, c'est qu'il a été trompé, exactement comme le fut M. Cavaignac par le faux Henry. Il a donc un intérêt évident à aider la justice à retrouver le coupable.

Dans ces tristes débats, les partisans de la vérité ont pu, souvent, concevoir une indignation légitime en voyant des chefs considérables, d'anciens ministres, s'acharner sur un malheureux dont aucun n'a pu démontrer la culpabilité. Il y a quelque chose de révoltant à voir une véritable escouade de divisionnaires abuser du privilège du grade pour transformer des présomptions, des impressions en preuves, et rééditer en somme la scène, aujourd'hui connue, par laquelle la faussaire Henry fit cesser les hésitations du Conseil de 1894 en s'écriant : « Le traître, le voici ! »

Mais nul de nous, je crois, ne juge ces généraux capables de maintenir leurs accusations contre l'évidence. Le général Zurlinden lui-même, dont la parole a dépassé la pensée lorsqu'il s'est écrié : « Ma conviction est inébranlable », le général Zurlinden devra

s'incliner lorsqu'on lui démontrera que sa conviction est assise sur des faux ou des potins ridicules.

Laissons, laissons la porte ouverte aux réconciliations. Ne prononçons pas de paroles irréparables. Tenez, hier, à Saint-Privat, Guillaume II. inaugurant le monument élevé à la mémoire du 1er régiment de la garde royale qui fut fauché en cet endroit, s'est écrié, avec cette envolée magnifique de pensée qui lui est familière « Lorsque nos drapeaux s'inclineront sur les tombes de nos camarades, ils salueront aussi les tombes de nos adversaires. »

Ainsi donc, moins de trente ans après la bataille acharnée, vainqueurs et vaincus se saluent et s'admirent. Eh bien, est-ce que les fils de la même patrie ne devraient pas économiser ce long espace de temps? Pourquoi se battre, pourquoi se déchirer, puisqu'il faudra plus tard regretter tout cela ? Pourquoi ne pas faire soi-même ce que les enfants seront forcés d'accomplir ?

L'AUBERGE DU MONDE

20 août.

On s'apaise un peu. Cela durera-t-il? Espérons-le et souhaitons surtout que, lorsque les experts en écriture viendront secouer leurs pavots sur les membres du Conseil de guerre de Rennes, l'influence calmante

des discussions techniques se propage jusqu'à Paris le long des fils télégraphiques.

Nous pouvons profiter de cette légère accalmie pour ajouter un mot aux réflexions qu'ont inspirées aux lecteurs, j'en suis sûr, les démentis du colonel autrichien Schneider et du colonel italien Panizzardi.

Il règne en ce moment-ci en France un accès de mauvaise foi qui permettait de prévoir la réception faite par quelques journaux à ces deux démentis. Cette réception est fort simple. Elle consiste à dire : M. Schneider et M. Panizzardi sont de la Triplice, donc leur témoignage ne vaut rien.

Ce qui tend à affaiblir ce raisonnemeut puissant, c'est que M. Schneider et Panizzardi étaient déjà de la Triplice la semaine dernière et cette semaine, lorsque MM. le général Mercier et le général Roget invoquaient leur témoignage comme les preuves décisives de la culpabilité de Dreyfus.

Qui a introduit dans le procès de Rennes les agents de la Triplice, s'il vous plaît? Sont-ce les défenseurs de Dreyfus ou ses adversaires? Et puis, qu'est-ce que c'est réellement que cette façon de traiter tout ce qui est séparé de nous par les Alpes ou les Vosges comme des êtres dont la parole d'honneur ne compte pas, ou, je me trompe, plutôt comme des êtres dont la parole ne compte que lorsqu'elle accuse une victime?

Avouons que nous organisons une préface bizarre à l'Exposition ; car enfin, elle arrive l'Exposition. Nous n'avons pas la prétention de n'exposer que pour nous.

Il nous faudra des étrangers, beaucoup d'étrangers. Nous comptons sur elle et sur eux pour apprendre au monde que nous sommes toujours un peuple ingénieux, puissant et hospitalier. Les étrangers, de leur côté, ne demandent pas mieux que de venir s'amuser dans l'Auberge du monde. Il y a déjà à Berlin des cagnotes qu'on amasse pour venir les dépenser chez nous.

Mais des industriels qui ne vendent que de la salive et de l'encre, qui n'exposeront pas, ont entrepris de persuader à ce peuple-ci qu'il doit se livrer à deux exercices : d'abord à un étripage mutuel et réciproque, et ensuite à des manifestations de haine, de mépris, de défiance contre l'étranger.

Si l'on se met à les suivre, si le public ne se résigne pas à leur appliquer la douche de son indifférence, au moment où nous ouvrirons nos portes à l'Europe, nous serons devenus pour elle un objet d'horreur. Et nous n'aurons personne; et notre Exposition fera « fiasco ».

Songeons à cela!

L'ALCOOLISME

21 août.

Hier, un assez grand nombre d'ouvriers parisiens qui n'approuvent pas les doctrines antisémites ont manifesté sur la place de la République. Il en est

résulté des désordres et des dégâts déplorables.

Le plus grave et le plus déplorable, c'est le sac d'une église, l'église Saint-Joseph, de la rue Saint-Maur, qui a été assaillie et dévastée par une bande d'anarchistes profanateurs.

Il faut s'habituer d'ailleurs à voir l'ordre matériel troublé. On n'a qu'à parcourir les feuilles qui, matin et soir, vont trouver le lecteur, crédule forcément, puisqu'il est hors d'état de contrôler ce qu'on lui raconte. Toutes ces feuilles, rédigées par des énergumènes, suent la haine et soufflent l'assassinat. Et ce qu'il y a de plus étonnant c'est que ces excitations furibondes n'enfantent pas plus souvent des actes criminels. C'est pourquoi les coups de revolver se multiplient ; c'est pourquoi on voit ce spectacle extraordinaire : un individu frappé à coups de canne à épée parce qu'il lisait les *Droits de l'homme*; c'est pourquoi enfin les menaces de mort pullulent.

On parle de tuer les gens, comme il y a cent sept ans, pour une simple divergence d'opinions, et on trouve dans les wagons des messieurs solennels et ordinairement pacifiqués qui approuvent l'attentat commis contre Labori.

La presse, une partie de la presse, est folle. Et elle a affolé l'opinion.

Il y a autre chose qui explique partiellement cette férocité bizarre. Depuis quelques années, les Académies retentissent des gémissements des médecins, des administrateurs et des sociologues qui déplorent

l'extension formidable de l'alcoolisme. Notre génération commence à être imbibée du [illegible] alcool, de l'alcool père de la folie et [illegible] la race. Or, il a été établi médicalement, d'abord qu'il suffit d'être familier avec l'apéritif et le petit verre quotidiens pour être alcoolique, ensuite que la masse des citoyens qui manifestent dans un sens ou dans l'autre boit plus volontiers de l'absinthe que du lait, et enfin qu'avant d'entamer les sources mêmes de la vie, l'alcoolisme rend brutal et violent.

Avant de mener son consommateur dans les maisons de fous, qui commencent à être trop fréquentes, l'alcool le soumet à des accès de colère; avant de le conduire à l'épilepsie, il le promène dans l'agitation.

Depuis longtemps je me demande s'il ne faut pas expliquer par l'alcoolisme tous ces désordres et cette neurasthénie politique qui marque notre époque.

D'un côté, une presse qui est en train de se suicider et qui s'arrange pour que personne ne veuille plus de la liberté qu'elle étrangle; de l'autre, le marchand de vin qui verse par milliers dans les foules les hectolitres de l'eau-de-feu qui tuera les Français, comme elle a tué les Peaux-Rouges dont les Français contractent peu à peu les mœurs. Voilà la situation. Elle n'est pas jolie, jolie. Nous sommes très malades.

A MI-COTE

23 août

Nous sommes arrivés à peu près à la moitié du procès Dreyfus. Les séances du Conseil de guerre se succèdent, très longues et très bourrées d'incidents. Les journalistes qui consentent à discuter, et le public qui consent à lire, sont absorbés par la multiplicité des détails, et n'ont pas le loisir de considérer les grandes lignes de la bataille. Les arbres, comme on dit quelquefois, nous empêchent de voir la forêt.

Il est cependant utile, il est même nécessaire de s'elever un peu, de voir où nous sommes, et, par conséquent, de savoir où nous allons. C'est ce que je voudrais indiquer aux lecteurs de ce journal avec calme et brièvete.

La revision a commencé réellement par un faux, le faux écrit par Henry, attribué à M. le colonel Panizzardi et apporté à la tribune par M. Cavaignac. Si M. Cavaignac avait lu la signature du faux qu'il présentait comme une pièce décisive, établissant la culpabilité de Dreyfus, le colonel Panizzardi, mis en cause, aurait protesté et démenti. On lui aurait répondu que la parole d'un étranger ne compte pas, et huit jours plus tard, Henry, en s'ouvrant la gorge, aurait prouvé à tout le monde que la parole d'un étranger compte.

Aujourd'hui, nous sommes en face d'un second faux, exactement semblable au premier; un faussaire inconnu, Henry peut-être, fait dire au colonel Schneider l'équivalent de ce qu'on avait fait dire au colonel Panizzardi : à savoir que Dreyfus est coupable. Et il le fait dire à une date fausse et avec une signature fausse.

Remarquons, en passant, que jusqu'ici on ne nous a servi le nom de Dreyfus en toutes lettres que dans deux pièces, et que ces deux pièces sont des faux.

On répond donc au colonel Schneider que sa parole ne compte pas et que son démenti ne veut rien dire. De sorte que le second faux apporté par le général Mercier n'ayant pas eu un épilogue sanglant comme le premier faux apporte par M. Cavaignac, on essaye d'en imposer aux ignorants par une théorie qui semble sortir du centre de l'Afrique et qui refuse à l'étranger toute créance, parce qu'elle lui conteste toute sincérité.

Eh bien! adoptons-la, cette théorie. Admettons, avec quelques nationalistes, que nous sommes devenus l'exécration du genre humain, et que du pôle Arctique au pôle Antarctique il n'est pas un homme qui ne rêve notre disparition.

Si l'étranger est animé d'intentions si hostiles envers nous, il doit désirer et procurer la solution la moins favorable de l'affaire Dreyfus : celle qui .prolongera le plus notre malaise, celle qui continuera à nous diviser et à nous paralyser.

Quelle est cette solution? Il ne faut pas être prophète pour prédire qu'autour d'une nouvelle condamnation de Dreyfus la lutte reprendra plus vive et plus ardente que jamais, car chaque jour apporte de nouveaux éléments à la discussion et de nouvelles recrues aux partisans de l'innocence. Donc, tout étranger qui déteste la France doit souhaiter que Dreyfus soit condamné de nouveau.

L'acquittement de Dreyfus n'aura pas pour résultat immédiat d'apaiser toutes les colères. C'est possible, mais elles s'éteindront forcement, faute d'aliment et faute de but.

En outre, le lendemain de la condamnation, les vainqueurs voudront des représailles : ils ne combattent que pour cela. Le lendemain de l'acquittement triomphera, au contraire, une politique que j'ai appelée, peut-être trop familièrement. celle de l'éponge.

Donc, l'étranger qui nous déteste doit desirer que Dreyfus ne soit pas acquitté. Donc, lorsque son témoignage se trouve favorable à l'acquittement, il est opposé aux passions que les nationalistes lui prêtent, et, raisonnablement, on n'a pas le droit de croire que l'étranger cherche à égarer la justice française.

Voilà un premier point. En voici un second. Les très sommaires études de droit auxquelles je me suis livré m'ont appris que trois conditions sont nécessaires pour que la déposition des témoins à charge ou à décharge soit valable devant la Justice.

1° Le témoin doit apporter des faits. Il n'a pas à les

apprécier. C'est l'affaire du juge. Il dit ce qu'il a vu, ce qu'il a observé, ce qu'il a constaté. Il n'a pas à donner son opinion, à usurper le rôle du ministère public. Ce renversement des rôles ne doit pas être toléré par le président d'un Tribunal :

2° Un témoignage unique n'est pas considéré comme valable : *Testis unus, testis nullus*. Plusieurs témoins qui se sont entendus et concertés ne peuvent fournir qu'un seul témoignage et ne constituent qu'un seul témoin :

3° Enfin, le témoin doit être désintéressé. Si le témoin a un intérêt personnel à charger l'accusé ou à le disculper, son témoignage ne saurait être admis.

Voici trois règles fondamentales. Elles ont été toutes les trois manifestement oubliées par le Conseil de guerre de Rennes.

1° Tous les témoins à charge ont apporté, à défaut de faits précis et probants, des inductions, des appréciations, des suppositions combinées en un système plus ou moins spécieux. « L'accusé a pu faire ceci... Il a dû faire cela... Il en résulterait ceci ou cela. Il est donc très vraisemblable... Il paraît donc certain... » En un mot, tous, sans exception, au lieu d'être de véritables témoins, se sont érigés en accusateurs, et en accusateurs violents, depuis l'ancien commandant en chef qui accuse, sans le prouver, Dreyfus d'avoir livré son pays, jusqu'à ce sous-officier qui accuse, sans le prouver, Dreyfus d'avoir eu des maîtresses.

2° Il n'y a eu en réalité qu'un seul témoignage

Tous les temoins ont répété la même leçon, développé le même thème. Les naifs disent : « Voyez tous ces ministres ! Ils affirment tous la même chose. » Parbleu, c'est le même récit, transmis fidèlement, servilement de l'un à l'autre. Ce ne sont pas des témoins : c'est un témoin unique dont les échos répètent le témoignage

3° Qui pourrait soutenir que ces témoins ne sont pas mus par un interêt personnel, que leur témoignage est désintéressé? Ils ont dit qu'ils mettaient leur honneur et, ce qui est plus grave, l'honneur de l'armée à ne pas admettre qu'ils avaient pu se tromper ou être trompés. Le général Mercier, en parlant de Dreyfus, a prononcé cette parole : « Lui ou moi », qui ôte toute valeur juridique à sa déposition. Les témoins à charge de Rennes sont des témoins intéressés.

On doit récuser leur témoignage.

Et d'ailleurs, dans ces débats, déjà fourmillent les cas de nullité. On n'aurait qu'à se baisser pour en cueillir, à commencer par ce fait primordial : qu'il n'a pas été tenu compte de l'arrêt de cassation, qui enjoignait strictement au Conseil de guerre de rechercher uniquement si Dreyfus avait livré les documents énumérés dans le bordereau écrit par Esterhazy, avoué par Esterhazy.

Mais une chose réellement pyramidale, c'est l'inanité de toutes ces dépositions.

Tous les témoins soutiennent que, seul, un officier stagiaire à l'état-major a pu communiquer les cinq

documents énumérés dans le bordereau. Ces cinq documents sont quatre notes et le « Manuel de tir. »

Je néglige ce fait qui a frappé tous ceux qui savent ce que c'est que l'espionnage : le nombre des documents livrés prouve leur insignifiance. Un espion ne fait jamais si bonne mesure

Les quatre notes. qui les a vues? Où sont-elles? Et comment. si personne ne les a vues, peut-on dire qu'elles ont été rédigées par un officier plutôt que par un autre? Est-ce qu'on peut les juger sur leurs titres? Tant qu'on n'aura pas les quatre notes et qu'on ne pourra pas les vérifier, comme écriture et comme fond, on n'a pas plus le droit de les attribuer à un officier d'artillerie stagiaire qu'à un secrétaire d'état-major, à un caporal ou à un garçon de bureau.

Le cinquième document, énuméré dans le bordereau, c'est le Manuel de tir, et la façon même dont on l'annonce prouve que ce n'est pas un officier d'artillerie ni un officier du ministère qui l'a envoyé. Que dit le bordereau à propos du Manuel :

Ce dernier document est extrêmement difficile à se procurer, et je ne puis l'avoir à ma disposition que très peu de jours Le ministère de la guerre en a envoyé un nombre fixe dans les corps, et ces corps en sont responsables. Chaque officier détenteur doit remettre le sien après les manœuvres.

Manifestement, le traître appartient à un corps; s'il appartenait au ministère de la guerre, il aurait tous les Manuels qu'il voudrait, puisqu'il se trouverait

à l'endroit même où l'on s'approvisionne des Manuels.

L'auteur du bordereau continue :

> Si donc vous voulez y prendre ce qui vous intéresse et le tenir à ma disposition après, je le prendrai. A moins que vous vouliez que je le fasse copier *in extenso* et que je vous en adresse la copie.
>
> Je vais partir en manœuvres.

Voici bien la preuve que l'auteur n'est pas de l'artillerie ; car, s'il était de l'artillerie, il saurait ce qui intéresse son correspondant, il le résumerait au lieu de faire copier *in extenso* le Manuel, ce qui est une opération dangereuse, longue, et qui oblige à introduire un tiers dans la trahison.

Voilà donc aussi une discussion technique du bordereau, pas longue, mais suffisante pour le faire comprendre :

Quatre notes dont on n'a pas le droit de parler tant qu'on ne les a pas vues, parce que leur titre peut servir de préface au néant, comme cela arrive presque toujours pour les papiers transmis par les espions, et un Manuel de tir envoyé dans des termes qui démolissent l'hypothèse d'un officier d'artillerie stagiaire.

Mais pourquoi, pourquoi tous ces gens de guerre s'acharnent-ils sur Dreyfus ?

Les quatre ministres ont emboîté le pas au général Mercier, et le général Mercier — qui a fait le procès de 1894 contre l'avis du ministre des affaires étrangères et celui du généralissime, parce qu'il était las d'être la bête noire des nationalistes et parce qu'il

voulait en devenir le chef — le général Mercier s'acharne par vanité et parce qu'il a eu l'imprudence de dire : « Lui ou moi! » Ce procès est sa chose. C'est son Austerlitz ou son Waterloo.

La vanité, l'orgueil, voilà ce qui mène ces généraux politiciens, ces généraux qui ont perdu les mœurs militaires au contact du monde politique, ces généraux qu'on a vus muets au procès Zola, remplis de réticences devant la Cour de cassation, et qui ne retrouvent leur faconde et leur audace que devant un tribunal composé de leurs subordonnés!

Et les témoins subalternes? Ah! les témoins subalternes, qui sont censés parler sans haine et sans crainte, qui haïssent Dreyfus et qui craignent leurs supérieurs, l'explication de leur conduite est bien humaine et bien simple. Le général Roget en a livré le secret.

Un jour, en 1894, dans un voyage d'état-major, le général de Boisdeffre invita tous les officiers qui étaient cantonnés comme lui à Charmes à prendre place à sa table. Là, Dreyfus, qui faisait partie du groupe, parla d'expériences faites à Calais et à Bourges en termes si intéressants qu'il ne fut plus question que de cela jusqu'à la fin du dîner. Et, en sortant de table, le major général emmena le capitaine Dreyfus et continua à causer avec lui, seul à seul, pendant plus d'une heure, en se promenant sur le pont de la Moselle.

Les autres suivaient, et les autres trouvaient que le

qui abusait. Seul avec le major général pendant plus d'une heure! Quel intrigant! Aussi ce n'est pas étonnant : il en sait plus que ses collègues! Il est indiscret. Il cherche à s instruire. Il fourre son nez partout.

Le sort de Dreyfus fut réglé à cette minute-là par l'envie, par la jalousie. Il sortit de cet entretien pour devenir la bete noire du ministere, la « tête de Turc », comme a dit Picquart, le « patiras », comme on dit dans le Midi, le bouc émissaire, comme on dit dans Israël.

Sa promenade sur le pont de la Moselle — et aucun psychologue, aucun romancier ne me démentira — lui a valu sa promenade de quatre ans et demi à l'île du Diable. Mais dans sa case, derrière sa palissade, sous sa double boucle, il songeait à cette heure de tête-à-tête accordée par le major général et il se disait « Il est impossible que cet homme, qui a été si bon pour moi, me laisse succomber sous l'exécration d'une opinion publique égarée. » Il écrivait aux siens : « Ayez confiance. Le général de Boisdeffre s'occupe de moi, le général de Boisdeffre me sauvera. » Le rêve commencé sur le pont de la Moselle s'est terminé l'autre jour, dans le lycée de Rennes, par ces mots : « Je ne veux rien répondre à M. le général de Boisdeffre. »

Et pourtant, malgré cette coalition de l'orgueil des chefs et de l'envie des subalternes, malgré l'égarement d'une portion du public qui ne lit que des jour-

naux où les discussions sont remplacées par des injures, où les comptes rendus sont tronqués et falsifiés, malgré les attentats, malgré les mensonges, malgré tout, je crois à l'acquittement de Dreyfus, comme je crois aux phénomènes naturels au milieu desquels je vis. Il me paraîtrait aussi absurde de voir Dreyfus condamné de nouveau et la Cour de cassation obligée de marcher qu'il me paraîtrait absurde de voir un homme qui se jette par la fenêtre remonter vers le toit au lieu de descendre sur le pavé.

On ne me fera pas admettre que le jugement du Conseil de guerre de Rennes puisse être calqué sur le jugement du Conseil de guerre de Paris. Alors qu'entre ces deux jugements il y a eu la preuve que la condamnation de Dreyfus en 1894 a été obtenue par des procédés illégaux, déloyaux, par l'effort décisif d'un homme qui a dû se suicider comme faussaire; alors qu'il y a eu la preuve que les deux seules pièces proclamées décisives par le ministre de la guerre Cavaignac et le ministre de la guerre Mercier étaient des faux; alors qu'il est impossible d'apporter un témoignage probant, un fait incontestable; alors surtout que, grâce à une providentielle défaillance du Parlement français, il y a eu un arrêt de revision rendu par la Cour de cassation, toutes Chambres réunies.

Arrêt précédé d'une enquête approfondie; arrêt qui a été rendu malgré toutes les calomnies, malgré toutes les infamies, malgré tous les mensonges et toutes les pressions; arrêt qui n'est, en somme, que

l'écho de la conscience du genre humain tout entier; arrêt devant lequel tout le monde avait promis de s'incliner, et qui est néanmoins contesté par des scribes et des pharisiens et par les antisémites, répétant après dix-neuf siècles les paroles abominables du souverain sacrificateur Caïphe : « Il est à propos qu'un homme meure pour tout le peuple », alors que, pas plus en France aujourd'hui qu'en Judée jadis, le peuple n'a besoin pour vivre de la mort d'une victime.

Ou l'on prouvera à la conscience française que Dreyfus est coupable, et cette preuve s'éloigne de jour en jour, ou Dreyfus sera acquitté. C'est forcé. C'est certain.

ENCORE LES ÉTRANGERS

24 août.

Les notions les plus simples de loyauté et d'équité paraissant devenues étrangères à quelques-uns de nos compatriotes, on se trouve forcé de les rétablir sans lassitude, mais non sans humiliation.

Ainsi, il n'est pas rare d'entendre des personnes qui semblent douées de bons sens riposter en ces termes aux témoignages qu'apportent certains étrangers dans l'affaire Dreyfus : « De quoi se mêle-t-il, celui-là? Qu'est-ce qui donne aux étrangers le droits de s'occuper de nos affaires intérieures? »

Si ces personnes voulaient se donner la peine de réfléchir, elles comprendraient tout de suite pourquoi il est impossible aux étrangers de se désintéresser de l'affaire Dreyfus, et pourquoi il nous est impossible de ne pas tenir compte du témoignage des étrangers.

Une trahison suppose trois éléments: celui au détriment de qui elle s'effectue, le traître, et celui au profit de qui elle s'effectue. Dans l'espèce, on accuse Dreyfus d'avoir trahi la France au profit de l'Allemagne, quelques-uns ajoutent même: de l'Italie, et quelques autres surajoutent: de la Russie. Donc. l'étranger est intéressé pour moitié dans la trahison.

Lorsque la France découvre un traître avéré et le punit, l'étranger qui a employé ce traître n'a pas à intervenir, car le traître sait à quoi il s'expose, et l'étranger qui l'emploie n'est pas tenu, n'est même pas en état de lui assurer l'impunité.

Mais si, au contraire, la France est amenée par une série d'erreurs et de fourberies à condamner comme traître un innocent, l'étranger au profit duquel cet innocent est censé avoir trahi deviendrait le complice de cette erreur judiciaire et de cet assassinat matériel et moral, s'il ne protestait pas et s'il ne repoussait pas de toutes ses forces la part qui lui revient dans cette trahison imaginaire.

En somme, ce que dit l'étranger est bien simple; « Il vous plaît à vous, Français, de déporter et d'enfermer un homme, de le torturer physiquement et moralement, d'assouvir sur un juif les haines sau-

vages de l'antisémitisme. C'est votre affaire. Mais alors ne dites pas que c'est à cause de moi, étranger ; car je considère cette affirmation comme un mensonge et je la repousse. Faites souffrir votre homme jusqu'à la mort, assassinez-vous entre vous à votre aise. Que le sang de votre victime retombe sur votre tête ! Mais je ne veux pas qu'il retombe sur la mienne. Je ne veux pas que vous me mêliez dans l'Affaire. Et tant que vous continuerez à dire que vous tuez Dreyfus à cause de moi, je continuerai à dire que je n'ai jamais connu Dreyfus. »

C'est ainsi que nous avons déjà obtenu les démentis des attachés militaires, les démentis des Secrétaires d'Etat. Il vaudrait mieux nous attacher à ne pas provoquer des démentis plus hauts et plus retentissants. Mon Dieu ! renversons la situation. Figurons-nous qu'à Berlin on est en train de condamner un traître à notre profit, un officier allemand que nos entrepreneurs d'espionnage ne connaîtraient pas. Est-ce que le devoir du ministre de la guerre et du Président de la République ne serait pas d'avertir l'Allemagne qu'elle se trompe ?

Les gens qui pensent autrement suppriment tout simplement deux choses : le christianisme et la probité humaine.

LA FABLE DU SYNDICAT

2? août.

Il a encore été parlé hier, au Conseil de guerre, des trente-cinq millions du Syndicat, et M. le général Mercier, interrogé, a insisté sur l'existence de ce Syndicat et de ces trente-cinq millions, en s'appuyant sur le témoignage verbal de M. de Freycinet, parlant à M. le général Jamont.

L'invention d'un Syndicat disposant de sommes considérables et chargé d'acheter les consciences prouve simplement que l'affaire Dreyfus a éveillé dans certaines âmes boueuses une force de mensonge véritablement extraordinaire. Il ne faut pas s'étonner qu'il se soit trouvé des journalistes pour forger et propager cette fable.

Ce qu'il y a d'extraordinaire et d'inquiétant pour la moralité et l'intelligence du public, c'est qu'il se soit trouvé des gens, dont quelques-uns ne sont ni des balayeurs ni des chiffonniers, pour digérer une bourde semblable et la colporter.

Je dis que c'est inquiétant pour la moralité publique, parce qu'une personne qui admet si facilement que les autres trafiquent de leur conscience est très probablement une personne dont la conscience est à vendre.

Et je dis aussi que c'est inquiétant pour l'intelligence publique, car, ici, la vénalité potentielle se double d'une crédulité qui suppose une bêtise amère.

Il est cependant dur d'être obligé de ranger M. de Freycinet ou M. le général Mercier dans une de ces trois catégories : les calomniateurs inventifs, les gens qui croient le prochain venal parce qu'ils sont vénaux eux-mêmes, ou les jobards.

Il y a donc lieu d'espérer que l'un ou l'autre de ces deux messieurs finira par faire savoir sur quel fait précis il appuie sa conviction de l'existence d'un syndicat armé de trente-cinq millions, et comment il transforme en gains les sacrifices réels, faciles à démontrer, qu'ont accomplis pour leur foi la plupart des partisans de la revision.

J'ai eu l'honneur de connaitre un peu M. de Freycinet et j'ai subi le charme de son esprit si précis et si lumineux. Il faudra que je le guette, à son prochain passage à Paris, afin de le joindre et de le supplier de me prouver l'existence et de m'indiquer le siège social du Syndicat de trahison.

Certainement, il est trop honnête homme personnellement pour avoir lancé à la légère dans l'oreille de M. le général Jamont, qui l'a transmise dans celle de M. le général Mercier, une affirmation déshonorante pour ceux qui réclament la revision.

M. de Freycinet répondra. Il faut qu'il réponde.

UNE LÉGENDE

26 août

La journée d'hier à Rennes a vu commencer le défilé des experts en écriture. M. Gobert, expert de la Banque de France, a déclaré que pour lui le bordereau était d'Esterhazy, non seulement à cause de l'identité de l'écriture du commandant avec celle du bordereau, mais aussi à cause de l'identité du papier dont il se sert avec celui du bordereau, qui est très rare et presque introuvable dans le commerce.

M. Bertillon a succédé à M. Gobert et a essayé de démontrer, avec son système incompréhensible, que, malgré l'aveu d'Esterhazy, affirmant qu'il avait écrit le bordereau, c'était tout de même Dreyfus qui en était l'auteur.

La seule réponse qu'appelle cette démonstration est une autre démonstration qui sera faite, je crois, devant le Conseil de guerre. Un cryptographe viendra démontrer, avec le système de M. Bertillon, que c'est M. Bertillon qui a écrit le bordereau.

Dans la même séance, M. du Paty de Clam a fait savoir qu'il était trop malade pour se rendre à Rennes. Il n'a pas été trop malade pour envoyer à M. le général Mercier une pièce proclamée fausse par M. le général Chamoin, et destinée à écraser celui dont il s'était déjà constitué le bourreau dès 1894.

Mais, ce ne sont là, jusqu'à un certain point, que des broutilles. Une chose, plus que toutes les autres, m'avait frappé dans la séance précédente : à diverses reprises, M. le général Mercier et M. le général Roget et M. le colonel Maurel ont déclaré ne pas vouloir répondre. Cependant ils avaient juré de dire toute la vérité, et il eût été tout particulièrement intéressant de savoir quelle est la pièce secrète qui a fixé la conviction du Conseil de 1894, lorsque le dossier secret lui fut communiqué dans la chambre du Conseil, sur l'ordre « moral » de M. le général Mercier. Car cette pièce peut être un faux.

Ces réticences, contraires au serment prêté, me rappellent une vieille légende :

Pilate, le gouverneur de la Judée, avait une femme que la doctrine de Jesus avait enthousiasmée, et, dans la nuit qui précéda le grand forfait, elle dit à son mari :

— Jésus n'est pas un scélérat. Ils veulent le tuer, ils l'amèneront à ton prétoire, puisqu'ils ne peuvent le tuer sans ta permission, les Romains ayant conservé le droit de glaive. Promets-moi que tu ne le laisseras pas mourir.

— Je te le promets, répondit Pilate.

— Jure-le-moi, reprit sa femme.

— Je le jure, répondit encore Pilate; et, selon la coutume de l'ordre équestre dont il faisait partie, Pilate donna à sa femme son anneau d'or, comme gage de son serment.

Le lendemain, lorsqu'il fut sur son siège et lorsque

les ennemis de Jésus l'eurent menacé d'écrire à Tibère qu'il favorisait les séditions, Pilate, qui prit peur, Pilate, qui ne voulait pas d'affaires, envoya chercher une cuvette et de l'eau, afin de montrer par un geste au peuple dont il ne pouvait se faire entendre qu'il se désintéressait du sort de Jésus. En plongeant les mains dans la cuvette, il y trouva son anneau, que sa femme y avait elle-même déposé; car, le voyant faiblir, elle n'avait pas voulu qu'il se parjurât...

On devrait, pour les témoins qui refusent de répondre, décrocher le christ suspendu au-dessus de la tête du président du Conseil de guerre de Rennes.

TÉMOIGNAGES

27 août.

Le samedi 12 août, M. le général Mercier a déclaré, sous la foi du serment, que :

La dépêche Panizzardi, avec sa première traduction ou avec sa deuxième traduction, n'est entrée pour rien dans le procès de 1894.

Hier, 26 août, le capitaine Freystætter, membre du Conseil de guerre de 1894, a déclaré, sous la foi du serment, que la dépêche Panizzardi avait été communiquée au Conseil dans la salle de ses délibérations.

Ce qu'il y a de particulier, c'est que la traduction de la dépêche Panizzardi communiquée au Conseil de 1894

est la première, c'est-à-dire la fausse, et que cette même traduction fausse, le général Mercier l'a rapportée à Rennes pour la faire remettre au Conseil de guerre actuel par les soins de M. le général Chamoin.

Le jeudi 24 août, M. le colonel Maurel, qui présida le Conseil de guerre de 1894, a déclaré, sous la foi du serment, qu'il n'avait lu qu'une première pièce, mais qu'il n'avait pas lu les autres parce que sa conviction était faite.

Hier 26 août, le capitaine Freystætter a déclaré, sous la foi du serment, qu'il avait lu toutes les pièces secrètes, au nombre de quatre; que le colonel Maurel les avait en mains, et qu'il a fait un commentaire à chacune des pièces qu'il passait aux juges. Parmi ces quatre pièces se trouvait, outre la fausse traduction de la dépêche Panizzardi, la notice biographique accablante pour Dreyfus, que le général Mercier avait fait confectionner par M. du Paty de Clam, et qu'il a fait brûler depuis parce que, a-t-il dit, elle aurait pu servir à la revision.

Le général Mercier s'est borné à contester. Quant au colonel Maurel, il a dit qu'il était très las.

Nous pénétrons ainsi dans le cœur même des machinations à l'aide desquelles on s'est débarrassé, en 1894, du juif qui avait eu l'honneur de causer pendant une heure avec le major général sur un pont de la Moselle, et qui au sortir de ce tête-à-tête avait été considéré comme mis en dehors de toutes les lois.

Les cinq généraux qui se sont succédé à la barre des

témoins pour répéter tous la même leçon apprise par cœur, et qui, pour écraser un seul capitaine, sont venus au secours les uns des autres avec une solidarité dont leurs prédécesseurs de 1870 ne leur avaient guère, hélas! donné l'exemple contre les Allemands;

Les officiers qui ont appliqué à l'accusé un système de dénonciations et d'investigations auquel la vie privée d'aucun d'entre eux ne pourrait résister, n'ont pu, ni les uns ni les autres, nous donner un fait matériel précis, irréfutable.

Le capitaine Freystætter arrive, lui, avec une affirmation qui fait crouler dans l'illégalité tout cet échafaudage de haine, de duperies et d'imaginations malades.

Sa déposition ne rend pas plus invraisemblable la condamnation de Dreyfus, puisque cette condamnation est impossible, mais elle ouvrira les yeux de ceux d'entre nous qui ont dans l'âme assez de force et de probité pour résister à l'accès de fureur et de niaiserie qui tourmente une partie de leurs contemporains.

CE N'EST PLUS DE JEU

28 août.

Délicieuse anecdote. Lorsque M. le colonel Maurel, qui présida le Conseil de guerre de 1894, transmit aux juges, sur l'ordre de M. le général Mercier, le

dossier secret qui accablait Dreyfus absent, la seconde pièce de ce dossier commençait par ces mots : « Ce canaille de D. » La majuscule D, cela a été reconnu et proclamé par les officiers de l'état-major eux-mêmes, ne s'appliquait pas à Dreyfus. Elle désignait un nommé Dubois. Elle aurait pu désigner des nommés Dupuy, Durand, Dupont, Dumont, Duval, Duvau, Dupin, Dupaty, pour ne citer que quelques catégories de noms commençant par un D.

En 1896, cette pièce : « Ce canaille de D. » fut communiquée à l'un de nos excellents confrères. Evidemment, elle tomba de la lune dans ses bureaux, car chacun sait que l'état-major n'a jamais eu aucune espèce d'accointance avec la presse. Notre excellent confrère se dit avec une logique vraiment irréprochable, que cette initiale D ne signifiait rien du tout, et que le public, son public, avait le droit d'être rigoureusement et exactement renseigné. En conséquence, il arrangea de la façon suivante le document qui lui fut transmis : « Décidément, cet animal de Dreyfus devient trop exigeant. »

De cette façon, tout le monde comprenait et tout le monde était content. La seule personne qui aurait pu se plaindre et la trouver mauvaise était à ce moment à l'île du Diable, où la bienveillance inépuisable de M. Lebon l'avait garantie contre la revision en la mettant aux fers.

Or, qu'est-ce que j'apprends? Une instruction est ouverte contre notre excellent confrère par la justice

désireuse de connaître les motifs qui l'ont poussé à substituer « Cet animal de Dreyfus », texte clair et compréhensible, à « Ce canaille de D. », texte obscur et étranger à Dreyfus.

Cette nouvelle m'a plongé dans une stupéfaction que je n'essayerai pas de dissimuler. Je croyais, en ma candeur naïve, que contre un juif tout était permis et qu'on pouvait impunément substituer son nom à celui de la première canaille qui vous tombait sous la plume. Je voyais opérer depuis si longtemps les antisémites que je me figurais qu'ils avaient fini par obtenir l'estampille gouvernementale et judiciaire. Je suis suffoqué.

Je suis suffoqué et attristé. Car si par hasard cette décision n'était pas une erreur du parquet, nous verrions retirer le pain de la bouche à une très intéressante troupe de journalistes qui vivent de la défiguration des faits les plus avérés, et qui font preuve d'une ingéniosité, d'une souplesse, d'une fécondité vraiment merveilleuses...

A vrai dire, il n'est pas difficile de réticuler leur système, d'en trouver le gabarit, le kutsch.

Voici le modèle de la chose :

Preuve écrasante. — L'autre jour, chez M. Langlumé, M. Wagner, colonel au service de la Triplice, a dit : « Dreyfus est le plus abject des traîtres. » Nous en appelons au témoignage de M. Langlumé !

Deux jours après, lettre de Langlumé : « Je n'ai

jamais connu Wagner. » Réponse du journaliste : « M. Langlumé confirme mon récit. Dont acte. » Chœur des lecteurs : « Langlumé a été payé par le Syndicat. »

Ces histoires-là se vendent. A-t-on le droit de considérer leur fabrication comme une industrie insalubre et répréhensible? Voilà ce qu'on ne sait pas encore. Voilà ce qu'on finira pourtant par savoir.

LES PALÉOGRAPHES

29 août.

La paléographie est une des nombreuses branches du savoir humain restées en dehors de mes investigations personnelles. Je ne me permettrai donc pas de discuter les témoignages des honorables experts qui remplissent les deux dernières séances du Conseil de guerre.

Mais si, dans leurs procédés techniques et dans leurs recherches originelles, les sciences exigent des compétences spéciales, elles aboutissent cependant toujours à des résultats qui relèvent du bon sens, de ce cher bon sens, dont nous avons dit, en notre vanité nationale, qu'il poussait sur la terre de France comme le blé, la vigne et l'olivier.

Ainsi, quand les experts paléographes apportent leurs cartons, leurs épreuves, leurs réticules, leurs

kutschs et leurs gabarits, je m'incline avec admiration. Mais, quand ils concluent et qu'ils disent : « Le bordereau a été fait par Dreyfus au moyen d'une écriture laborieusement déguisée, il a été forgé », alors, je réponds : « Messieurs les archivistes-paléographes, vous vous trompez sûrement. Il doit y avoir une maille rompue dans la chaîne de vos déductions, puisque vous arrivez à l'absurde. Jamais un cerveau sain n'admettra qu'afin de dépister le soupçon, un homme choisisse un genre d'écriture artificielle assez semblable à la sienne pour que ses collègues malveillants puissent le dénoncer. Quand on déguise son écriture, on ne cherche pas à imiter son écriture. »

C'est là un de ces mille incidents qui montrent la fragilité de cette accusation. Et quand on songe que pendant cinq ans cet état-major, qui devra, aux jours des grandes crises, transporter, conduire et ravitailler douze cent mille combattants, a travaillé pour écraser un seul homme, quand on songe qu'il n'a pu réunir contre lui que des inepties et des faussetés, on se dit qu'il faut réellement que Dreyfus ait une innocence de fort calibre pour avoir pu résister à tant de puissance mise au service de tant de haine et aboutissant au néant.

Dans ce défilé des experts, j'ai vu arriver mon brave ami Étienne Charavay, le président de notre Association des Lyonnais, la science, le dévouement et la modestie cristallisés sous forme humaine. Charavay s'est trompé, en 1894, en attribuant le bordereau à Dreyfus.

Quand on lui a montré les lettres d'Esterhazy, il a été frappé comme par un trait de lumière et il a restitué le bordereau à Esterhazy qui, d'ailleurs, a avoué verbalement et par écrit en être l'auteur.

Charavay n'a pas hésité à venir déclarer qu'il s'était trompé. Et il a ajouté — en une phrase où l'on sent enfin vibrer ce sentiment chrétien qu'on ne nous prodigue pas à Rennes — que c'était un soulagement pour sa conscience de pouvoir déclarer cette erreur devant celui qui en a été victime.

C'est pour moi une sensation exquise d'entendre dire cela par un Lyonnais, par un fils de la grande et noble cité où j'ai vécu mon enfance et ma jeunesse.

Trop souvent, à cette barre du lycée de Rennes, j'ai vu défiler des témoins qui avilissent l'humanité. C'est bien le moins qu'il en vienne de temps en temps quelques-uns qui la relèvent et la réhabilitent.

A COUPS DE MILLIONS, COMME VOUS LE SAVEZ...

(Général MERCIER)

30 août.

Je prie le lecteur de vouloir bien lire attentivement les deux petites colonnes qu'il va trouver ci-dessous juxtaposées, de vouloir bien les découper et les enfermer dans son portefeuille. Elles constituent la clef de l'affaire Dreyfus, l'outil au moyen duquel tout

s'expliquera dans cette Affaire, aussi bien les accusations lancées contre Dreyfus que les accusations lancées contre les revisionnistes.

Déposition de
M. le général Mercier
(14 août 1899).

Ce n'est qu'en 1896 qu'on s'attacha à la piste d'Esterhazy et que la campagne commença en grand, à coups de millions, comme vous le savez. A cet égard, je tiens à vous faire part d'un propos que M. le général Jamont m'a autorisé à répéter devant vous. Ayant été voir M. de Freycinet le lendemain du jour où il quittait le ministère de la guerre, M. de Freycinet lui dit : « Le gouvernement dont je faisais partie et que je quitte sait que trente-cinq millions sont sortis soit d'Allemagne, soit d'Angleterre pour soutenir l'effort de la campagne dreyfusiste. »

Déposition
de M. de Freycinet
(29 août 1899).

Me Labori. — Je vous serai reconnaissant, monsieur le président, de permettre à M. de Freycinet de bien préciser sa déposition, et dès lors, de vouloir bien lui demander s'il connaît un fait qui lui permette de croire que l'argent étranger jouait un rôle dans le procès de revision.

M. de Freycinet. — Non, monsieur le président. (*Mouvement.*)

Le président. — Vous ne connaissez aucun fait spécial, aucun envoi d'argent ?

M. de Freycinet. — Non, monsieur le président. (*Mouvement prolongé.*)

Je me reprocherais d'affaiblir par le moindre commentaire l'éloquence de cette juxtaposition. Je tiens pourtant à faire remarquer ceci : Quelques journalistes malhonnêtes, qui déshonorent notre profession, ont

établi la fable du Syndicat. Cette fable a été absorbée avec délices par tout ce qu'il y a de vénal, d'abject et de méprisable en France, par tous ceux d'entre les Français qui sont incapables de comprendre qu'on puisse parler, écrire, agir, se décider pour autre chose que pour de l'argent.

C'est ainsi que tous les écrivains révoltés par le spectacle de l'Injustice triomphante et de l'Innocence écrasée reçoivent quotidiennement des lettres écrites par des brutes plus ou moins épaisses, qui contiennent des phrases comme celles-ci : « Faut-il qu'on vous ait payé cher ! » « Combien le Syndicat vous a-t-il donné ? » « A qui ferez-vous croire que vous vous intéresseriez à Dreyfus si vous n'aviez pas touché la forte somme ? »

On traite ces élucubrations méprisables par l'indifférence. On a tort. Écrites par des gredins, elles correspondent à l'état d'âme d'autres gredins.

C'est pourquoi, puisque le général de division Mercier a eu l'imprudence d'en appeler au témoignage du généralissime Jamont, qui d'ailleurs s'est permis souvent, dans des maisons que je connais, de parler du Syndicat et de la vente de consciences, et puisque ces deux généraux s'abritaient derrière la parole de M. de Freycinet, on a eu raison de mettre en demeure l'ancien ministre de dire tout ce qu'il savait.

Il ne sait rien. Il ne connaît aucun fait. Donc, il n'a rien pu dire. Donc, les deux autres...

Eh bien, pas un de ceux qui parlent du Syndicat n'a le moindre fait à produire. Pas un de ceux qui accusent

les gens de s'être fait acheter ne peut citer un seul homme qui se soit fait acheter. Et d'ailleurs, s'il y avait un Syndicat, soyez bien tranquilles, ceux qui en parlent connaîtraient son adresse, l'auraient tapé depuis longtemps et seraient des dreyfusards enragés.

Et c'est ainsi que tous ces fantômes, fils de la haine et de la mauvaise foi, s'évanouissent quand on marche dessus.

Cet aveu péremptoire et qui prouvera, j'espère, aux membres du Conseil de guerre qu'il n'y a pas de Syndicat, M. de Freycinet l'a entouré de tous les ingrédients que lui suggérait sa parfaite connaissance de la *Cuisinière bourgeoise*. Ce n'est pas sans motif que le nom patronymique de l'aimable vieillard est Saulce de Freycinet.

L'INSTITUT A RENNES

31 août.

Trois membres de l'Institut et un professeur à l'École des chartes! Messieurs les membres du Conseil de guerre ne se plaindront pas qu'on leur ménage la qualité des témoins. Trois de ces messieurs, professeurs à l'École des chartes, MM. Paul Meyer, Molinier, Giry, ont démontré que le bordereau avait été écrit par Esterhazy.

Quant à M. Émile Picot, il a simplement raconté par

suite de quelles circonstances il savait que M. le colonel Schneider est absolument persuadé de l'innocence de Dreyfus, et que M. le colonel de Schwartzkoppen avait dicté lui-même le *petit bleu* qui a mis le colonel Picquart sur la trace du vrai coupable, depuis longtemps en relations avec l'ambassade d'Allemagne.

Pense-t-on vraiment que ces quatre savants ont été achetés par le Syndicat et sait-on quel prix ils ont demandé pour déshonorer une carrière laborieuse qui les a menés à l'Institut, en venant sous la foi du serment proférer des mensonges ?

C'est cependant contre cette accusation stupide et infâme qu'ils auront probablement à se défendre, comme les autres.

Il est impossible en effet de ne pas avoir remarqué que, de notre côté, on discute, on expose, on cherche à prouver quelque chose, on fait appel à la raison ; tandis que de l'autre côté, jamais on ne prend la peine de réfuter, de discuter les faits. Toujours on invective les personnes. Jamais on ne fait appel à la raison. Toujours on évoque les passions.

C'est pour cela que l'invention du Syndicat a été si bien accueillie, parce qu'elle permettait, non pas de détruire les arguments, mais de déshonorer sans phrases les gens, sans même prendre la peine de leur prouver qu'ils ont tort.

L'affaire Dreyfus représente aujourd'hui presque une bibliothèque. Plus de cent volumes ont été écrits pour la défense de l'innocent, sans qu'un seul des au-

teurs ait songé à tirer pécuniairement parti de son travail. Les adversaires n'ont pas enfanté un livre. Pourquoi ? Parce qu'ils n'ont plus rien à dire, quand ils ont répondu à nos raisonnements en nous accusant d'être des vendus, des traitres, des sans-patrie, des intellectuels, des rien du tout

Des injures et des impressions : voilà tout ce qu'on a apporté contre ce malheureux et contre ses défenseurs.

C'est pourquoi il convient d'insister sur des incidents qui ne prouvent rien pour ou contre Dreyfus, et dont on pourrait ne pas tenir compte dans un procès ordinaire. Comme, par exemple, les marques de sympathie et de profonde estime prodiguées à M. Scheurer-Kestner par M. de Freycinet; comme encore la confirmation par le général Mercier de la parfaite honorabilité de M. Mathieu Dreyfus, qu'un quidam avait cru utile de venir charger. Or, M. Mathieu Dreyfus et M. Scheurer-Kestner sont les deux promoteurs de la revision.

C'est donc bien la preuve que les revisionnistes ne sont pas tous aussi noirs que l'affirment certains forcenés.

TOUJOURS LES AVEUX

1er septembre 1899.

Il est admis, et il a été proclamé maintes fois que la culpabilité de Dreyfus repose sur trois piliers :

1° Le dossier secret,
2° Le bordereau,
3° Les aveux.

Nous connaissons ce que c'est que le dossier secret : c'est une collection de faux, de pièces qui ressemblent aux pantalons rouges en ce sens qu'elles s'adaptent à tous les faits de trahison, comme les trois tailles de ces pantalons s'adaptent aux jambes de tous les troupiers, et de documents dont pas un ne contient la moindre preuve contre Dreyfus.

Le bordereau peut être discuté graphiquement et techniquement. La discussion graphique est terminée. Elle a démontré que le bordereau n'était pas de Dreyfus et qu'il était d'Esterhazy, qui en a d'ailleurs avoué la paternité.

La discussion technique se terminera probablement aujourd'hui, et deux techniciens, les commandants Hartmann et Ducros, démontreront que les notes énumérées par le bordereau, notes qu'on ne connaît pas d'ailleurs, sinon par leurs titres peut-être mensongers,

peuvent avoir été interceptées et communiquées par un officier quelconque.

Hier, c'était le tour du troisième pilier : la question des aveux. La justice humaine, qui se sent fragile, considère comme un triomphe les aveux des coupables qu'elle envoie au supplice. Aussi, jusqu'au dernier moment, ne néglige-t-elle rien pour les obtenir. Et lorsqu'elle les a obtenus, elle s'en pare comme d'une preuve de sa perspicacité et d'un apaisement de sa conscience.

Dans l'affaire Dreyfus, on n'a songé à exploiter les aveux qu'au moment où l'on songeait à exploiter les faux, c'est-à-dire au moment où la culpabilité du condamné fut contestée. Et M. Cavaignac a trouvé ensemble, pour nourrir son discours affiché partout, le faux du colonel Henry et la page d'un providentiel calepin du capitaine Lebrun-Renaud, qui fut detruite aussitôt après avoir servi, comme le commentaire du dossier secret.

Ce capitaine, ce gendarme, avait été conduit à l'Elysée pour rassurer le Président de la République par le récit des aveux ; il y avait été muet comme une carpe. La phrase qu'il attribue à Dreyfus peut être mise dans la bouche du colonel du Paty de Clam, comme on l'a vu, deux petites lettres et une apostrophe suffisent à en dénaturer le sens. Et la Cour de cassation, très sagement, a refusé aux aveux une existence juridique. Le Conseil de guerre ne saurait leur en donner une.

En somme, nous arriverons bientôt à la fin de tous les témoignages sans qu'une preuve ait surgi. Ce serait peut-être le moment pour M. le général Mercier de tirer de sa poche l'argument de miséricorde, la lettre de S. M. l'empereur d'Allemagne.

Puisqu'il déclare que ce souverain s'occupait personnellement d'espionnage, il doit posséder la preuve de cette immixtion, ainsi que l'affirment certains correspondants de journaux. Car, si le général Mercier ne tire pas la lettre impériale, et si cette lettre n'est pas conçue en des termes qui prouvent l'intimité du Kaiser et de Dreyfus, il sera mathématiquement impossible aux juges de condamner.

Et puis enfin, comment ne pas souligner ce cri déchirant de Dreyfus évoquant l'image de sa femme qui lui disait : « Pour moi, pour nos enfants, si tu es innocent, tu dois vivre ! »

— Si je suis ici, c'est à elle que je le dois, mon colonel ! a dit le malheureux.

Et devant tous les yeux a passé l'image désolée de l'épouse qu'on voudrait rendre une seconde fois veuve, de la pauvre créature dont le cœur sert d'enclume à tant de haines féroces et imbéciles !

LES CONTRASTES

2 septembre.

Hier, le hasard, le hasard intelligent a juxtaposé devant le Conseil de guerre, des témoins déterrés dans les écuries et les compagnons d'armes de l'accusé, parmi lesquels deux ingénieurs militaires de premier ordre groupés autour du général Sebert, de l'Institut, et unanimes avec lui à constater que le bordereau ne peut avoir eu pour auteur un officier d'artillerie.

Voici un palefrenier que son maître convainc d'infidélité de mémoire.

Voici un boyaudier fantaisiste près de qui deux officiers supérieurs allemands viennent s'installer, dans un hôtel de Berlin, pour dire, en français : « C'est dégoûtant de voir les officiers français trahir de cette façon. Tu sais que dans quinze jours Dreyfus nous donnera le plan de mobilisation. » Et voici le général Sebert qui déclare qu'il est heureux de contribuer à rectifier une monstrueuse erreur judiciaire. Voici le commandant Hartmann, voici le commandant Ducros qui prouvent que Dreyfus laissait passer, sans y prendre garde, quelques-unes de ces occasions qui font la fortune des espions, et que le bordereau ne peut être de lui. Tel est le premier contraste qui a dû frapper les membres du Conseil.

Ces juges du Conseil de guerre, me disait hier un de mes amis, qui revient de Rennes, donnent une impression de profond sérieux et de grande honnêteté. On ne trouverait pas un seul Tribunal civil capable de suivre une affaire pendant trois semaines, à raison de cinq heures et demie d'audience par jour, avec une attention aussi soutenue et aussi passionnée.

Quelques personnes ont pu s'étonner de voir le président bref et impératif avec les témoins de la défense, plein de déférence pour les représentants de l'état-major qui apportent des réquisitoires plutôt que des témoignages, qui interrompent, qui semblent diriger les débats, qui essayent de discréditer les témoins opposés, comme M. le général Roget; qui s'immiscent dans les expertises, comme M. le général Mercier.

Cette attitude s'explique par la déférence d'un colonel vis-à-vis de généraux, et aussi parce que ces généraux n'ayant rien apporté de sérieux, le président, qui sait le néant de l'accusation, ne veut pas qu'ils puissent prétendre qu'on ne leur a pas laissé tout dire.

Les feuilles nationalistes ont été, sans le vouloir, des auxiliaires précieux pour la défense. Elles falsifient tous les jours impudemment les dépositions dont nous donnons le texte intégral. Ces dépositions, les juges les écoutent, les relisent dans la sténographie, et, en voyant que le mensonge est l'apanage exclusif des adversaires de Dreyfus, ils ont pu reconnaître où était la vérité. Tel est le second contraste.

La lumière doit être faite dans leur esprit. Et c'est les insulter d'avance que de les croire capables de rapetisser la cause jusqu'à en faire un duel entre l'état-major et Dreyfus, duel dans lequel ils se croiraient obligés de prendre parti pour le général contre le capitaine.

Enfin, j'ai entendu hier une formule qui m'a frappé par sa simplicité et sa brièveté. Quelqu'un disait :

— On ne condamne pas deux fois un innocent.

DE QUAND DATE VOTRE CONVICTION ?

3 septembre.

Cette question a été posée hier par M. le général Roget, accusateur public, à un témoin, M. de Fond-Lamothe, ancien capitaine d'artillerie, ancien stagiaire d'état-major et collègue du capitaine Dreyfus, qui a répondu :

— Ma conviction date du jour où j'ai lu l'enquête de la Cour de cassation.

Et il a expliqué en termes d'une netteté saisissante ceci :

L'état-major avait d'abord décidé que le bordereau était d'avril. On lui a fait observer qu'en avril Dreyfus ne pouvait connaître les documents dont il est parlé dans le bordereau!

Alors l'état-major a décidé que le bordereau était

de septembre!!! Mais le bordereau contient cette phrase : « Je vais partir en manœuvres. » Or, en septembre, Dreyfus ne pouvait écrire qu'il allait partir en manœuvres, parce que le chef de l'état-major général avait, par une circulaire du 17 mai supprimé les manœuvres pour les stagiaires.

Dreyfus fit cette remarque au Conseil de guerre de 1894, et demanda qu'on apportât la circulaire du 17 mai. On la lui refusa!!!

Et M. de Fond-Lamothe ajoute :

« Le bordereau ne peut pas être de Dreyfus. Car, avant le 17 mai, il ignorait les documents qui y sont énumérés, et depuis le 17 mai, il ne pouvait écrire qu'il allait partir en manœuvres. »

La démonstration était tellement limpide et tellement lumineuse que, selon sa tactique ordinaire, le général Roget a essayé aussitôt d'insinuer que le témoin avait une conviction trop neuve pour être solide. Ce n'est pas une tactique bien loyale.

Donc, M. de Fond-Lamothe, ancien élève des Jésuites, comme le commandant Ducros, est de ceux que l'enquête de la Cour de cassation a convertis à la conviction que Dreyfus est innocent.

Il en est d'autres, et je suis de ceux-là, qui ont été convertis par le faux Henry.

Dreyfus avait été condamné à huis clos. Personne ne savait ce qu'on lui reprochait. Tout le monde faisait confiance au Conseil de guerre de 1894. Mais quand ils ont su qu'Henry avait fait un faux pour prouver

que Dreyfus était coupable, et que M. Cavaignac présentait ce faux comme la preuve décisive et indiscutable, les gens sans parti pris ont dressé l'oreille, flairé l'erreur et réclamé la revision. La revision a été précédée d'une enquête qui les a édifiés et tranquillisés.

Or — et ceci mérite d'être noté — c'est le général Roget lui-même, qui a fixé notre conviction. Lorsque la pièce fabriquée par Henry fut mise au jour, le général Roget, chef du cabinet de M. Cavaignac, s'époumonait à faire la leçon aux reporters :

— Dites bien, leur recommandait-il, dites bien que cette pièce donne leur valeur définitive à toutes les preuves, à tous les documents qui ne contiennent pas le nom du traître. Elle est la justification de tout le dossier.

Les reporters le dirent. Et quand la pièce fut reconnue fausse, lorsque le faussaire se coupa la gorge, il résultait des paroles mêmes du général Roget que le dossier n'était plus justifié, et que ses pièces avaient perdu toute valeur

L'honorable général n'est point là, me direz-vous, pour s'occuper de logique et pour faire cadrer ses raisonnements les uns avec les autres.

Autrement, il n'aurait point avant-hier cherché querelle à un témoin, M. Bruyerre, pour une lettre de démission contenant une phrase un peu vive, lui qui défend, soutient, exalte et protège un certain Esterhazy, lequel écrivait : « Si on venait me dire que je

serai tué demain comme capitaine de uhlans, en sabrant des Français, je serais certainement parfaitement heureux! » comme l'a rappelé dans sa délicieuse et émouvante déposition M. Havet.

Non, non, quoi que fasse M. le général Roget, le Conseil de guerre n'infligera pas à l'armée et à l'état-major le déshonneur de les laisser derrière le capitaine de uhlans.

P. S. — ENCORE LES AVEUX. — Le général Mercier a déclaré qu'il s'était beaucoup préoccupé, en 1894, des renseignements que Dreyfus avait pu fournir à l'Allemagne, et que c'est pour cela qu'il avait fait interroger Dreyfus par M. du Paty de Clam.

Alors, pourquoi, lorsque le capitaine Lebrun-Renaud est venu lui dire que Dreyfus avait fait des aveux, sa première pensée n'a-t-elle pas été d'envoyer un officier au condamné qui avait avoué, pour savoir la nature des documents livrés, que personne n'a jamais vus et sur lesquels pourtant on édifie le plus monstrueux des procès? Mensonge! mensonge!

LA BONNE FOI

4 septembre.

Vendredi, M. le général Sebert, examinant le système de M. le capitaine Valério, élève de M. Bertillon, et s'étonnant qu'un artilleur ait pu se tromper si complètement, a dit que, probablement, à l'École de Ver-

sailles, le capitaine Valério n'avait pas poussé assez loin ses études sur les calculs de probabilités.

Samedi, M. le général Deloye a cru devoir relever cette observation, pourtant bien anodine, et envenimer la question en la transportant sur un terrain brûlant. Il a dit qu'il n'était pas bon de barrer la route aux officiers d'artillerie qui ne sortent pas de l'École polytechnique. C'est la querelle déjà vieille entre les officiers qui sortent de l'École. En droit, il n'y a aucune barre, comme dit le général Deloye. En fait, la barre existe. Il n'y a qu'à consulter l'*Annuaire de l'artillerie* et on y découvre qu'aucun général de division, aucun général de brigade de l'arme ne sortent du rang. Il y a même là une sorte d'hypocrisie, que déplorent les gens compétents, entre les promesses et les actes.

Il n'en est pas moins vrai que c'est manquer de bonne foi que de déplacer ainsi les questions. Il ne s'agissait pas de l'École et du rang. Il s'agissait d'apprécier un système bizarre et faux.

M. le général Deloye, du reste, semble avoir oublié : 1° que, de son propre aveu, il n'a jamais possédé ni vu aucune preuve de culpabilité de Dreyfus ; 2° que sa qualité de directeur de l'artillerie devrait lui imposer une réserve extrême, car, lorsqu'il parle, il a l'air d'engager le ministre de la guerre dont il est le collaborateur et qui, certainement, ne lui a pas donné mission de parler en son nom.

C'est comme cette déclaration singulière : « Le bor-

dereau a été écrit par un seigneur », à laquelle le commandant Hartmann a répondu spirituellement : « C'est peut-être un seigneur ; mais c'est un seigneur qui ne connaît rien aux choses de l'artillerie. »

Comment un homme aussi distingué que M. le général Deloye, un homme aussi honnête, un homme qui, lui, sort de Polytechnique, peut-il prétendre que le bordereau a été écrit par ce qu'il appelle « un seigneur », c'est-à-dire, je suppose, un homme compétent?

A-t-il donc oublié que le général Zurlinden a déclaré que, pour asseoir un jugement, il faudrait avoir les quatre notes livrées? Jusque-là, le bordereau, écrit par Esterhazy, livreur des notes, ne signifie rien, puisqu'il ne contient que des titres qui sont à la portée et à la disposition d'un secrétaire d'état-major, d'un caporal, d'un planton.

Tous ces témoins, qui donnent un spectacle inouï de conjuration, de conspiration, de concert, de ligue contre un accusé, ces témoins qui accusent et ne prouvent jamais rien, discutent les notes comme s'ils les avaient vues, le Manuel de tir comme s'il avait été livré, comme si le contexte même du bordereau ne révélait pas qu'il était préparé par un officier de troupe!

Aucun d'eux ne peut nous donner la moindre indication sur les pièces livrées, et ils les apprécient cependant! Je ne crois pas qu'on ait jamais vu une aussi audacieuse et aussi éhontée machination contre la vérité, la bonne foi et l'innocence.

TROIS COUPS

5 septembre.

Chaque après-midi MM. les généraux intéressés à l'écrasement du capitaine Dreyfus tiennent un conseil de guerre au Cercle militaire de Rennes. Là sont discutés les incidents de la séance du matin. Là sont préparés et combinés les incidents de la séance du lendemain. Si je me permets de raconter ces détails, c'est que je les connais.

C'est là que fut décidée, dimanche, l'apparition d'un témoin de la troupe de l'honorable M. Quesnay de Beaurepaire, un ex-officier autrichien, nommé de Cernusky. M. le commandant Carrière ne trouvait pas utile de le faire citer et le négligeait depuis deux mois. Il avait bien tort. Et il a eu bien raison de se ranger à l'avis de MM. les généraux accusateurs et procureurs. Car, ou le témoignage de M. de Cernusky sera justifié par des faits, et alors la culpabilité de Dreyfus se trouvera démontrée pour la première fois, ou il aura menti, et alors il suffira aux juges d'avoir un viscère humain sous la mamelle gauche pour acquitter le martyr contre lequel on épuise ces raffinements de haine sauvage.

Ce qu'il faut savoir, c'est si ce premier étranger appelé en témoignage par l'accusation, qui s'était contentée jusqu'ici de documents étrangers falsifiés, a dit

vrai, ou s'il a menti. C'est ce qu'on va chercher. On y mettra le temps nécessaire. On appellera tous les gens utiles. Mais on saura.

Un contre-coup de la séance d'hier, c'est la petite scène suivante : Le général Gonse s'embarrassait, comme toujours, dans des réponses contradictoires. Il évoque un nouveau dossier secret. Quel est le numéro d'ordre de celui-là? Je n'en sais plus rien. En tout cas, il a été confectionné par le commandant Cuignet.

— Justement, a dit le général Chamoin, je l'ai là dans ma poche.

Bravo! mon général, on ne vous surprendra pas sans biscuit. Ce n'était d'ailleurs nullement préparé, au contraire.

Mais le troisième et meilleur coup de la journée, c'est la dépêche du général de Galliffet.

Expliquons. Il y avait parmi les agents de l'état-major un nommé Lajoux qui opérait à Bruxelles. Ce Lajoux, ayant eu le malheur de déclarer tenir de source certaine que les Allemands niaient toute accointance avec Dreyfus et tenaient leurs renseignements d'Esterhazy, fut accablé de toutes sortes de misères. On le cambriola. On l'enferma à Sainte-Anne. Puis, comme l'homme pouvait se plaindre, on l'embarqua sur un bateau pour le Brésil, en lui donnant de l'argent et en lui en promettant. Ce fut un officier d'état-major qui alla l'embarquer, je crois.

Le Brésil ne réussit pas à Lajoux et il revint. Il

revint auprès de ses protecteurs de l'état-major, qui lui avaient promis de ne jamais l'abandonner. Il redemanda la bonne mensualité, on la lui accorda.

Vendredi dernier, le commandant Lauth eut l'amabilité d'insinuer que ce Lajoux avait pris part à la « curée » au ministère de la guerre, dans des termes qui faisaient croire que cette curée avait été donnee par le ministre actuel.

C'est pourquoi le général de Galliffet a donné l'ordre au commissaire du gouvernement de déclarer que la mensualité accordée à Lajoux datait du milieu de mars 1899, et que le capitaine François, de l'etat-major général de l'armée, avait été envoyé à Gènes pour rencontrer Lajoux et lui faire part de cette décision.

C'est donc M. de Freycinet qui a présidé à la curée dont parle le commandant Lauth. Homme poli, M. de Freycinet a pensé qu'il fallait au moins un capitaine pour porter une mensualité à l'agent Lajoux, et que le consulat ou la poste devaient être réservés aux simples particuliers.

Cet épisode éclaire d'un jour nouveau la déposition de M. de Freycinet. Il ne peut pas dire que l'argent soit venu de l'étranger pour soutenir l'affaire Dreyfus, mais il sait comment l'argent sort de France pour aller à l'étranger, afin que se taisent les gens qui savent Dreyfus innocent et Esterhazy coupable.

Nous reconnaissons bien volontiers, du reste, qu'il a oublié de faire part de ce détail à M. Monod.

LE TÉMOIGNAGE DES ÉTRANGERS

6 septembre.

Ce qui devait arriver arrive.

Les dénonciateurs marrons qui semblent avoir pris à forfait le salut de Barrabas — c'est d'Esterhazy que je veux parler — ont introduit avant-hier devant le Conseil de guerre un ex-militaire autrichien qui, avec des formules empruntées à la presse antisémite, s'est dit en mesure de prouver que Dreyfus était considéré comme un espion par des fonctionnaires et des officiers étrangers, dont il a promis de faire connaître les noms au huis clos d'aujourd'hui.

Les personnages mis en cause par cet ex-officier étranger seront cités et on leur demandera de vouloir bien exposer les faits qui servent de base à leur conviction et à leurs confidences.

En attendant, la défense a fait deux ripostes immédiates.

Première riposte. — Elle a demandé au Conseil de prier le gouvernement de réclamer, par voie diplomatique, les quatre pièces énumérées dans le bordereau.

Le Conseil a rejeté cette requête, et nul ne l'en blâmera, par l'excellente raison qu'il n'a pas de mission à confier au gouvernement, et que la réclamation, par

voie diplomatique, de documents semblables, est en dehors des usages internationaux.

La puissance qui détient les quatre pièces peut les livrer, si elle le juge à propos. On ne saurait les lui réclamer, officiellement du moins.

Quant à la seconde riposte de la défense, elle a obtenu un plein succès. Les défenseurs ont fait assigner MM. les colonels de Schwartzkoppen et Panizzardi, attachés militaires de l'Allemagne et de l'Italie en France, en 1894, au profit dequels Dreyfus est accusé d'avoir travaillé et trahi.

J'ai essayé d'expliquer l'autre jour pour quelles raisons d'humanité profonde l'étranger avait le devoir et le droit de repousser toute espèce de complicité en une erreur judiciaire où il est pour moitié exactement, puisqu'on la commet en lui attribuant le bénéfice de la trahison.

Ce devoir et ce droit créent l'obligation d'accueillir le témoignage de l'étranger et de lui attribuer une valeur égale à celle des témoignages indigènes. Car nulle nation au monde ne peut raisonnablement prétendre au monopole de la probité et de la sincérité. Il y a en Allemagne, il y a en Italie, en Russie ou en Autriche; en Espagne ou en Angleterre, autant d'hommes d'honneur, autant d'hommes incapables de violer la foi du serment qu'en France. Prétendre le contraire, c'est raisonner comme un Sioux ou un Pawnie.

Car la haine de l'étranger est un indice infaillible

des sauvageries initiales ou des décrépitudes finales.

Le patriotisme n'a rien à voir là dedans. Le patriotisme consiste à savoir se sacrifier à son pays, sans phrases. Il ne consiste pas à hurler, sans sacrifices. Du reste, les sept soldats qui composent le Conseil de guerre de Rennes l'ont jugé ainsi, et ils n'ont montré aucune répugnance à recevoir le témoignage de deux colonels étrangers qui sont leurs collègues, après avoir subi le témoignage d'un lieutenant de dragons étranger démissionnaire.

Ce sont là les traditions de la vieille armée et des grandes époques militaires, alors qu'on savait être à la fois brave et poli, intrépide et courtois, alors qu'on s'habillait pour la bataille comme pour le bal, alors qu'on se saluait avant de se charger et qu'on s'estimait tout en s'exterminant. A ces moments, la parole d'un ennemi, en dehors des hostilités, valait celle d'un compatriote.

Depuis, l'évolution militaire des peuples a introduit les foules dans les armées, et la sauvagerie y serait entrée avec elles si, comme des vestiges des temps héroïques, il n'était pas resté des hommes d'honneur qui s'appellent les officiers, qui consacrent leur vie entière au métier des armes, qui entraînent les foules armées au combat et qui les retiennent après la lutte.

La véritable puissance millitaire d'une nation se mesure à la force des traditions militaires de ses officiers, et la courtoisie pour les frères d'armes étrangers est une de ces traditions. Le Conseil de guerre de

Rennes nous prouve qu'il en est imbu, comme il nous a prouvé déjà par l'attitude de ses membres avec quelle conscience et quel sérieux il abordait sa mission redoutable.

LES ENTÊTÉS

7 septembre.

Les incidents se succèdent à Rennes tellement rapides qu'on n'a pas le temps de les apprécier. Du reste, ce procès ne prendra sa véritable signification dans la pensée des hommes que lorsqu'il aura été digéré par leur cerveau et lorsqu'il leur apparaîtra dans le recul nécessaire aux choses colossales. Il en fut de même à la fin du siècle dernier pour la Révolution ; ce fut seulement lorsque les historiens la décrivirent que ses contemporains la connurent. Et d'ailleurs c'est seulement aujourd'hui, à la lueur du procès actuel, qu'on la comprend. L'invraisemblable fureur qui porta les Français à se décimer, après s'être déshonorés les uns les autres, devait être un accès de démence collective entretenu par le mensonge et la mauvaise foi assez semblable à ce que nous voyons aujourd'hui.

Alors comme aujourd'hui, on compta les hommes qui surent garder la maîtrise de soi-même, et traverser la fournaise sans y laisser leur raison.

Je crois fermement qu'aujourd'hui, on trouverait

des énergumènes pour reclamer des égorgements. Mais, au commencement de ce siècle, un grand homme, qui doit sa popularité persistante aux sacrifices humains qu'il a offerts au dieu de la guerre, Napoléon, prenant la suite de la Révolution, fit périr à peu près 800.000 Français. Cette saignée énorme a anémié la race et lui a enlevé le surcroît de vitalité qu'elle employait à l'extermination mutuelle et réciproque des citoyens les uns par les autres. C'est pourquoi, tout en préferant encore la guerre civile à la guerre étrangère, nos agités ne réussissent pas à transformer leurs phrases en conflits armés.

Il est juste d'ajouter aussi que la complication croissante des rouages sociaux et économiques ne permettrait pas que la capitale supportât les crises qu'elle a subies, soit pendant la Révolution, soit en 1848, soit en 1871.

Dans la séance d'hier qui a commencé par un huis clos, consacré à l'audition du témoin de l'honorable M. Quesnay de Beaurepaire, — huis clos qui ne peut pas ne pas aboutir à une déposition publique dudit témoin, — un incident mérite d'être noté, au cours de la belle déposition-plaidoirie de M. Trarieux : c'est l'épisode du *petit bleu*.

On sait que le *petit bleu* qui démontra au colonel Picquart la trahison du major Esterhazy fut argué de faux et devint le point de départ d'une série de persécutions qui aboutirent au maintien du colonel en prison pendant onze mois.

Or, et c'est là ce qui est réellement formidable, l'ambassadeur d'Allemagne était allé déclarer que le *petit bleu* était du colonel de Schwartzkoppen, comme plusieurs autres adressés à Esterhazy, dont les relations avec l'ambassade d'Allemagne n'etaient un mystère pour personne.

Et alors pourquoi a-t-on maintenu Picquart en prison pendant onze mois? Pourquoi? Pour les mêmes raisons qui poussent trois ou quatre généraux à s'obstiner contre l'évidence et à abuser de leurs étoiles et de leurs galons pour entreprendre sur l'indépendance du Conseil de guerre.

L'un d'eux a dit que Dreyfus était coupable. Les autres l'ont répété. Et c'est fini. Non seulement ils ont conjuré le salut d'Esterhazy comme pendant à la perte de Dreyfus, mais ils ont frappé sans pitié le soldat qui leur offrait le moyen de transformer la revision en un grand honneur pour eux.

Et aujourd'hui, ils en veulent à Picquart bien plus qu'à Dreyfus. Car, disent-ils naïvement, Picquart est la cause de tout. Et aucun d'eux n'éprouve et ne manifeste le moindre remords devant l'invraisemblable déni de justice qui a consisté à maintenir un innocent onze mois en prison.

Est-ce bizarre, tout de même, cet entêtement !

ET APRÈS ?

8 septembre

Ces lignes ne sont point destinées à être lues par MM. les membres du Conseil de guerre de Rennes; elles sont consacrées à examiner très sommairement les éventualités politiques qu'il est permis de prévoir après l'arrêt du Conseil, et ces éventualités ne sauraient peser sur la conscience des juges, qui ne doivent rechercher que la vérité et l'équité, sans s'inquiéter de savoir quels seront les résultats extérieurs, les contre-coups de leur sentence.

Je crois de toute mon âme à l'acquittement, parce qu'au cours de ces longs débats, bourrés de haine et farcis de mensonges démasqués aussitôt que proférés, je n'ai pas vu apporter une seule preuve de la culpabilité de Dreyfus. Je me suis toujours efforcé d'être un brave homme. Je suis arrivé à un point de la vie humaine d'où l'on voit son berceau dans le lointain de sa mémoire et son cercueil à l'horizon; où l'on a assez vécu pour avoir un peu d'expérience, où l'on n'a plus assez longtemps à vivre pour se permettre une malpropreté, avec l'espoir de la réparer. Je m'imagine ne pas trop manquer de respect envers les membres du Conseil en me comparant à eux et en les jugeant à mon aune. Eh bien, en mon âme et conscience,

j'acquitterais Dreyfus. Voilà pourquoi je crois qu'ils l'acquitteront.

Quelques-uns me disent : Mais vous ne savez pas ce que c'est qu'un Conseil de guerre ! Ses juges, rompus à la discipline, ne cherchent pas à discerner le vrai du faux. Ils sont uniquement occupés à compter les galons des témoins et à conclure en faveur du plus grand nombre de ces galons.

A cela je réponds seulement : Le colonel Jouaust a dit qu'il n'y avait dans la salle du Conseil ni supérieurs, ni inférieurs, qu'il n'y avait que des juges épris de vérité. Et je me tiens à cette parole.

Donc, pour moi, Dreyfus est acquitté.

Quels peuvent être les contre-coups de cet acquittement ? Est-ce, comme le disent certains enragés, une défaite morale pour l'armée française ? Pourquoi ? L'honneur de l'armée exige-t-il qu'un innocent soit maintenu au bagne, comme on l'a dit bien souvent ?

L'existence de cette armée est-elle si fragile qu'ayant survécu à des désastres militaires inouïs, elle ne puisse pas survivre à la réparation d'un erreur judiciaire ?

Et puis, devant quelle force matérielle et morale succomberait donc l'armée française ? Ce n'est pas devant les organes officiels du gouvernement français, qui depuis trente ans rivalisent avec les gouvernements monarchiques et militaires de prévenance et de magnificence envers elle. Serait-ce devant l'opinion, dévoyée par les journalistes ?

Mais, dans l'affaire Dreyfus, les gens qui ont pris parti pour la justice se divisent en deux catégories. L'une de ces catégories comprend des éléments révolutionnaires, qui ont toujours été hostiles à l'armée, qui rêvent de la voir remplacée par une garde nationale, mais qui n'ont jamais réussi à lui causer le moindre dommage, et qui continueront à être aussi impuissants contre elle qu'ils l'ont été jusqu'ici.

L'autre catégorie comprend les éléments conservateurs, libéraux, intellectuels, dont l'appoint était indispensable au succès de l'œuvre de justice. Est-ce que ces hommes, dont nous sommes, ont montré la moindre animosité contre l'armée? Ils ont pu être sévères pour quelques individualités militaires; ils n'ont jamais proféré la moindre parole dont l'armée ait le droit d'être blessée. Et c'est bien heureux pour l'armée, car si l'institution militaire avait réussi à s'aliéner les gens qui ont combattu contre l'iniquité, les intellectuels, pour les appeler par leur nom, l'institution militaire serait vouée à une prochaine disparition, car les intellectuels sont en somme le cerveau de la France, et nul ne peut marcher longtemps contre son cerveau.

Eh bien! ces éléments conservateurs, libéraux, intellectuels, au lendemain d'un acquittement qui les aura satisfaits, défendront l'armée avec une arme qui semble faire souvent défaut à ceux qui prétendent aujourd'hui sauvegarder les intérêts de l'armée : l'intelligence. Et il arrivera forcément ceci, c'est que

l'acquittement de Dreyfus réduira les ennemis de l'armée à une impuissance absolue.

L'acquittement de Dreyfus sera, en outre, le signal de l'apaisement. Que ceux qu'on appelle les dreyfusistes, ou, avec une terminaison péjorative, les dreyfusards, s'apaisent et se détendent, cela paraît tout naturel puisqu'ils n'auront plus rien à réclamer. Ce long effort de près de deux années aura abouti et laissera ceux qui l'auront fourni dans une trêve faite de fatigue et d'assoupissement.

Mais je prétends que les autres, leurs adversaires, seront eux-mêmes forcés de s'apaiser. Ils n'auront, eux aussi, plus rien à demander, aucun vœu à formuler. Ils seront devant le vide, puisqu'ils n'auront plus d'acte concret à imposer, ni aux juges, ni au gouvernement, ni à personne. Ils diront pendant quelques jours que c'est dégoûtant d'avoir acquitté Dreyfus, et puis cette flamme s'éteindra faute d'aliment. Il leur faudra passer à d'autres exercices, et, après avoir invité un Conseil de guerre à être impitoyable jusqu'à l'injustice, supplier une Haute Cour d'être juste jusqu'à l'apitoiement.

Et ce n'est pas nous qui trouverons mauvaises paroles de clémence. Au contraire. Nous avons préconisé la politique de l'éponge. Nous demandons que cette éponge soit volumineuse, assez grosse pour approprier d'un seul coup la maison, pour en faire disparaître ces traces nauséabondes qu'on dirait avoir été laissées par une horde de Canaques, ces détritus

de haines, de calomnies, de mensonges, afin que bientôt s'efface avec elles le souvenir de ces heures de folie qui ont transformé quelques Français en véritables bêtes féroces. Oui, la pacification sortira d'un acquittement, la pacification sans laquelle il faudrait dès maintenant renoncer au rendez-vous fastueux que nous avons donné pour l'an prochain au monde civilisé, et qui s'appelle l'Exposition universelle du siècle. Oui, d'un acquittement sortira un armistice qui se transformera, espérons-le, en un traité de paix définitif entre Français.

Supposons maintenant que la lune est carrée, que les lois de la pesanteur sont renversées, que les hommes marchent sur la tête, que le Conseil de guerre a compté les galons au lieu de discerner la vérité, — que Dreyfus sera condamné.

Il n'y a pas de tribunal au monde qui ait assez d'autorité, il n'y a pas de gouvernement qui ait assez de puissance, il n'y a pas de bourreau qui ait assez de supplices pour forcer les gens à admettre l'absurde.

Or, une condamnation qui n'est pas précédée de la démonstration de la culpabilité du condamné est une chose absurde. Et, dans ce cas, la condamnation de Dreyfus n'aurait pas été précédée de la démonstration de sa culpabilité.

Donc, elle ne serait pas admise.

Évidemment, les partisans de l'innocence de Dreyfus ne feraient pas de barricades ; ils ne chercheraient pas à entraver l'exécution de l'arrêt du Conseil. Mais ils ne

s'inclineraient pas plus devant l'arrêt du Conseil de guerre que leurs adversaires ne se sont inclinés devant l'arrêt de la Cour de cassation. Et l'on couperait chacun d'eux en cent mille petits morceaux sans parvenir à lui arracher une adhésion.

En outre, ils auraient précisément ce qui manquerait à leurs adversaires dans le cas d'un acquittement : un but, un moyen concret de continuer la campagne.

D'abord, ils évoqueraient le procès actuel avec toutes ses irrégularités devant un Conseil de revision, qui très probablement casserait l'arrêt, de telle sorte qu'il faudrait tout recommencer devant un nouveau Conseil de guerre.

Si le Conseil de revision, composé de militaires, confirme l'arrêt du Conseil de guerre, il y a la Cour de cassation qui peut casser cet arrêt pour un des nombreux excès de pouvoir qui ont été relevés. Ensuite, le 23 novembre, il va y avoir le procès Zola à Versailles. Plus tard, il y aura le procès Henry-Reinach quelque part.

Tous ces procès seront plaidés à grand orchestre, avec profusion de documents et cortège de témoins. Il serait bien étonnant que de tous ces procès ne surgît pas quelque fait nouveau qui ramènerait l'affaire Dreyfus devant la Cour de cassation par une demande de revision nouvelle. Et tout serait à recommencer. De sorte que, dans l'hypothèse d'une condamnation, les plus jeunes d'entre nous sont à peu près sûrs d'avoir

termine leur carrière avant d'avoir vu la fin de l'affaire Dreyfus. Ce sont là des contre-coups judiciaires. Voyons les contre-coups politiques.

Autant nous aurions le triomphe pacifique, autant les antidreyfusards l'auraient belliqueux. Autant nous aurions horreur des représailles, autant ils en auraient soif. Et cela s'explique facilement. Nous, nous ne poursuivons aucun but politique. Eux, ils comptent que la condamnation de Dreyfus leur servira de tremplin pour basculer la République actuelle et s'y substituer. L'appétit du pouvoir est la seule explication plausible de leurs fureurs. Donc, le lendemain d'une condamnation, tous les antidreyfusards, c'est-à-dire les royalistes, les nationalistes, les antisémites et les cléricaux, se rueront à l'assaut du pouvoir.

Remarquez qu'une condamnation ne sera pas plus un échec pour le ministère qu'un acquittement ne serait un succès pour lui, car le ministère a laissé flotter les rênes. Non seulement les juges ont été libres comme l'air, mais ses propres agents ont été abandonnés à leurs inspirations ou à leurs passions.

Cela, c'est la réalité : mais l'apparence est qu'une condamnation équivaut à une victoire, et un acquittement à un échec pour le ministère. Les pêcheurs en eau trouble lui demanderont la convocation des Chambres, et s'il a la faiblesse de les écouter, c'est le saut dans l'inconnu, avec cette réserve pourtant que le terrain de la lutte sera changé immédiatement, et qu'il s'agira non plus d'un duel entre dreyfusards et

antidreyfusards, mais d'un duel entre la République actuelle et ses adversaires coalisés.

Cette République peut vouloir se défendre.

Elle peut réussir dans sa défense, et alors ce sont nos amis, ou plutôt les gens qui étaient nos amis, ce sont eux qui paieront les pots cassés.

Elle peut échouer dans sa défense. Elle ne peut échouer que si l'armée, exaltée par un événement qu'on lui représentera à tort comme une victoire, faisait défection ou hésitait entre l'opposition et le gouvernement.

Dans ce cas-là, ce n'est plus un saut dans l'inconnu, c'est un saut dans le pot au noir, dans une série de complications inextricables au milieu desquelles nous nous enfoncerons et nous nous enliserons, sous les yeux de l'Europe, étonnée et malveillante.

Voilà bien sommairement, bien superficiellement, quelques-unes des hypothèses qui se présentent à l'esprit quand on envisage les deux principales issues possibles du procès de Rennes, c'est-à-dire l'acquittement qui mène à l'apaisement, et la condamnation qui conduit à des crises au milieu desquelles la pauvre Exposition deviendra le cadet de nos soucis.

Et puis, ce n'est pas tout. Il n'y a pas que des intérêts matériels; il y a des intérêts moraux qui dominent et qui finissent par régler les intérêts matériels. Or, peut-on concevoir sans frémir cette hypothèse : la France rompant en quelque sorte avec le monde civilisé, s'entêtant, s'enfonçant dans une véritable barba-

rie, dont la condamnation d'un innocent serait le stigmate ? Car aujourd'hui le drame de Rennes a pris une ampleur telle que Dreyfus disparaît.

Que demandait Dreyfus ? qu'on lui rendît son honneur. Les débats le lui ont rendu. Aux yeux de la presque unanimité du monde civilisé, Dreyfus est réhabilité. La tache mise sur son nom, et dont pouvaient souffrir les siens, est effacée. Il a ce qu'il voulait, et cela, le Conseil de guerre ne saurait le lui enlever.

Mais, en dehors de Dreyfus, il y a la patrie, la patrie que de nombreux insensés veulent entraîner dans une faute irréparable, en lui imposant de déclarer la guerre à la pensée humaine.

Il y a aussi l'armée dont les destinées, inséparables de celles de la patrie se jouent en ce moment. Ceux qui l'aiment et qui sont clairvoyants n'ont qu'une chose à faire : supplier les juges de Rennes de considérer que l'acquittement de Dreyfus est un honneur et une garantie pour l'armée, et que la condamnation de Dreyfus ne sera pour elle que le simulacre d'un triomphe réellement mortel.

Ces lignes, je le répète, ne sont point destinées aux membres du Conseil de guerre, mais il me paraît bien difficile que les idées qu'elles expriment aient été jusqu'ici étrangères à leurs esprits.

P. S. — Le président du Conseil de guerre a refusé, hier, d'envoyer une commission rogatoire aux colonels de Schwartzkoppen et Panizzardi. Ce serait faire in-

jure au colonel Jouaust que d'attribuer ce refus à un autre sentiment que celui-ci : il est suffisamment convaincu de l'innocence de Dreyfus, par le néant des preuves de sa culpabilité, pour n'avoir pas besoin de nouveaux témoignages. Si l'on y réfléchit, on reconnaîtra que cette explication est la seule plausible, car il serait criminel de repousser les témoignages en faveur d'un accusé qu'on serait décidé à condamner.

Dans la même séance, M. le général Mercier a tenté un suprême effort en essayant de prouver que le capitaine Freystætter était un vendu et un aliéné. Et enfin, on a entendu un galimatias à peu près incompréhensible qui serait, au dire du colonel Jouaust, le réquisitoire du commissaire du gouvernement.

UNE DÉCLARATION

9 septembre.

Hier, dans sa partie officielle, le *Moniteur de l'Empire allemand* contenait une note qui est facile à résumer.

Par cette note, le gouvernement rappelle et confirme trois déclarations antérieures desquelles il résulte qu'en aucun moment et sous aucune forme il n'a entretenu de rapports avec le capitaine Dreyfus. Cette déclaration est faite, dit-il, pour sauvegarder sa dignité propre et remplir son devoir d'humanité.

Figurons-nous que les fautes de la République ont abouti à la restauration d'une monarchie en France. Figurons-nous qu'en Allemagne un officier est poursuivi dans des conditions analogues à celles du procès Dreyfus. Figurons-nous que notre souverain, désireux, lui aussi, de sauvegarder sa dignité propre et de remplir son devoir d'humanité, verse dans le débat des déclarations identiques à celles de l'empereur allemand.

Comprendrions-nous, nous monarchistes français, que les Allemands ne tinssent pas compte d'une parole royale ou impériale? Ne penserions-nous pas, nous qui avons été élevés dans cette idée, que si les rois peuvent se tromper, ils ne doivent, ils ne peuvent jamais mentir? ne penserions-nous pas que les Allemands, aveuglés par le parti pris, par les haines extérieures, se mettent d'eux-mêmes en dehors de la convention humaine?

Eh bien! ce que nous penserions d'eux, pourquoi les Allemands ne le penseraient-ils pas de nous, si dans quelques heures Dreyfus était condamné, bien que son innocence résulte d'une déclaration officielle d'un gouvernement qui ne peut mentir, puisqu'un mensonge le déshonorerait aux yeux du monde civilisé?

Quelques enragés ont déjà trouvé et déclaré que l'étranger ne doit jamais être cru, car il ne peut, disent-ils, laisser condamner ceux qui ont commis un crime dont il profite.

C'est une théorie aussi monstrueuse que celle du

commandant Carrière affectant de croire que l'accusé doit faire la preuve de son innocence, alors que c'est la collectivité qui doit faire la preuve de la culpabilité de l'accusé.

Ces gens-là ne se doutent pas qu'il y a des règles d'honneur pour les peuples, comme pour les individus. Un gouvernement ne peut pas, ne doit pas dénoncer l'espion qui travaille à son profit. Si cet espion est pris, il ne peut se prêter à la démonstration de la culpabilité. Mais il n'a le droit de rien dire, de rien faire pour sauver cet espion.

Et quand il dit d'un homme : « Il n'a pas trahi pour moi; je n'ai jamais été en relation avec lui », on doit le croire. On ne peut pas ne pas le croire.

Que des républicains poussent la haine et le mépris des institutions monarchiques jusqu'à mettre en doute une parole royale, c'est insensé, mais c'est possible.

Mais des conservateurs? mais des monarchistes? mais des militaires?

Il est vrai que de ce côté-là on se comporte depuis tantôt deux ans comme si on avait perdu la raison. On avait cette chance énorme de pouvoir combattre à la fois la République et l'injustice, de défendre à la fois la monarchie et l'équité, et on s'est rué au secours d'Esterhazy, et on a applaudi à des procédés judiciaires qui feraient condamner à je ne sais combien d'années de travaux forcés toutes les personnes impliquées dans le complot devant la Haute-Cour, si on les traitait comme on a traité Dreyfus.

Tout cela est de la folie, de l'aliénation mentale.

Enfin, ce cauchemar va finir aujourd'hui même. Dieu merci !

APRÈS L'ARRÊT

10 septembre.

Le 22 décembre 1894, Dreyfus avait été condamné à l'unanimité à la déportation dans une enceinte fortifiée à perpétuité.

Aujourd'hui, 9 septembre 1899, Dreyfus n'est plus condamné qu'à dix ans de détention.

Deux officiers sur sept ont déclaré qu'il n'était pas coupable.

Le Conseil de guerre a déclaré qu'il y avait des circonstances atténuantes à la trahison d'un officier d'état-major qui livre les secrets de l'État.

Donc, la peine primitive était excessive. Donc, la campagne revisionniste est justifiée. Donc, nous avons eu raison d'y prendre part.

J'accueille avec respect et sans irritation cet arrêt qui, pourtant, déroute toutes mes prévisions et dérange toutes mes idées.

De l'aveu unanime, les longs débats qui viennent de finir n'ont apporté aucune preuve de la culpabilité de Dreyfus. Le général Deloye l'a formellement déclaré et le commissaire du gouvernement lui-même a été obligé d'en convenir.

Or, je m'imaginais qu'il est impossible que des juges condamnent un accusé sans avoir la preuve indiscutable de sa culpabilité. Je me suis trompé.

Au dernier moment, imitant un exemple qui venait de lui être donné par l'accusation, la défense a cité les deux attachés militaires étrangers pour le compte de qui Dreyfus était accusé d'avoir trahi. Le président a refusé la commission rogatoire en vertu de laquelle leurs témoignages eussent été recueillis.

Or, je me figurais que lorsqu'on prive un accusé de témoignages susceptibles de faire éclater son innocence, c'est qu'on doit être d'avance convaincu de cette innocence. Je me suis trompé.

Sous une autre forme, plus solennelle encore peut-être, ces témoignages ravis à l'accusé se sont produits et l'on a lu hier une note officielle par laquelle le gouvernement allemand affirmait n'avoir eu aucune espèce de relations avec Dreyfus.

Or, je pensais que des juges ne pouvaient pas ne pas tenir compte d'une affirmation aussi solennelle, que la courtoisie internationale autant que le bon sens nous forcent à croire sincère. Je me suis trompé.

Je n'incrimine personne. Je ne maudis personne. Pendant cette longue campagne, j'ai marché sous un torrent d'injures et de calomnies, sans injurier ni calomnier personne. Ce n'est pas maintenant que je commencerais.

Je ne conteste pas l'honorabilité et la sincérité des membres du Conseil de guerre de Rennes. J'ai lu sur

leur visage, et plus tard j'ai compris au cours des débats, les transes qu'ils subissaient, tiraillés qu'ils étaient entre leur conscience d'hommes et leur métier de soldats.

J'ai assisté à ce spectacle navrant de généraux dont le passé et les insignes imposaient à ces juges, venant peser sur eux, sans discrétion et sans pudeur, pour leur arracher la condamnation du petit capitaine blanchi prématurément par les horreurs du bagne. J'ai entendu le général Mercier posant devant eux ce dilemme épouvantable, et absurde du reste : Lui ou moi.

J'ai vu tous ces chefs et leurs subordonnés dociles répéter une leçon concertée d'avance. Elle constituait un unique et écrasant réquisitoire qui a duré pendant vingt et quelques séances, et qu'on remettait en scène tous les après-midi dans des conciliabules au Cercle militaire. Et je conçois les angoisses des juges devant qui évoluait cette troupe d'accusateurs telle que pas un procès historique n'en a vu de semblable.

Les pauvres et braves gens de Rennes ont essayé de tout concilier. La Cour de cassation leur avait envoyé un accusé, en les chargeant de répondre à une question : Est-il coupable d'avoir livré à l'ennemi les documents énumérés dans le bordereau. S'ils répondaient Oui, c'était Dreyfus condamné une seconde fois à la déportation perpétuelle dans une enceinte fortifiée. S'ils répondaient Non, c'était Dreyfus acquitté et réhabilité. Et ils devaient répondre Oui ou Non.

Ils n'ont répondu ni Oui ni Non. Ils ont condamné Dreyfus, et ils lui ont trouvé des circonstances atténuantes. Des circonstances atténuantes à la trahison! Ils ont dit que Dreyfus méritait des circonstances atténuantes, quand il livrait des pièces que le général Mercier, sans les avoir vues du reste, proclamait capitales pour la défense nationale! Et ils n'ont pas compris que si Dreyfus est coupable, rien, rien au monde ne peut l'excuser, puisqu'il était à l'abri de tout ce qui entraîne les espions dans le crime.

Des circonstances atténuantes! Mais ce sont des circonstances aggravantes qu'il mériterait, puisque non seulement il a trahi, mais puisqu'il a poussé l'hypocrisie et la duplicité jusqu'à nier son crime, jusqu'à remuer ciel et terre pour obtenir la revision, jusqu'à écrire du fond de sa case des pages qui semblent dictées par les sentiments les plus nobles et les plus patriotiques!

Cette combinaison de dix ans de détention et de circonstances atténuantes me semble devoir mener ce jugement tout droit à la cassation, car il offusque à la fois le Code et le bon sens, n'étant que la formule d'un compromis entre l'indépendance nécessaire au juge et la subordination indispensable au soldat, c'est-à-dire entre deux vertus que les malheurs des temps et les malentendus des hommes tendent à rendre incompatibles.

Ce jugement nous afflige profondément, nous n'hésitons pas à l'avouer. Non pas pour nous, grand Dieu!

Nous sommes contents de notre sort. Nous sommes satisfaits de notre rôle. Nous ne regretlons rien de ce que nous avons fait, et, le cas échéant, nous recommencerions sans la moindre arrière-pensée.

Que voulions-nous? Nous voulions qu'une erreur judiciaire, qui nous paraissait probable, fût réparée. Nous voulions qu'une victime des passions antisémites fût sauvée. Nous avons obtenu ou tout au moins nous avons contribué à obtenir la revision, c'est-à-dire la proclamation de l'innocence probable de Dreyfus par la Cour suprême de ce pays-ci, et avec des considérants qui permettent de transformer en certitude morale les présomptions admises par la Cour de cassation.

Nous avons obtenu qu'aujourd'hui l'honneur soit rendu à Dreyfus, aux yeux de tout ce qui pense en Europe et aux yeux des plus notables représentants de la pensée française. Dreyfus était un traître abhorré du genre humain. Aujourd'hui, pour tout l'univers civilisé et une partie de la France, Dreyfus est un martyr. Et ce résultat, nous l'aurons obtenu sans qu'une seule phrase où l'armée eût le droit de voir une injure tombât de nos plumes.

Cette campagne, ardente mais courtoise, a groupé autour de ce journal les adhésions et les amitiés les plus précieuses, fondées sur les sentiments les plus purs et les plus nobles. Et pour en augmenter la saveur et l'attrait, nous avons goûté la jouissance d'être outragés par des industriels que fait parler et agir la plus basse concurrence commerciale.

Nous nous sommes mis du côté de la vérité probable, de la justice vraisemblable, de la générosité certaine, et aussi du côté de l'apaisement qui eût indiscutablement résulté d'un acquittement. Cette politique d'apaisement que nous avons poursuivie n'est peut-être plus aussi facile après une condamnation qui laisse tout le monde hésitant, troublé et mécontent. Mais elle est si nécessaire à ce pays qu'il faut y tendre même au travers de nouveaux obstacles et avec l'espoir de l'obtenir.

Ce n'est donc pas en pensant à nous-mêmes que nous nous affligeons en face du jugement de Rennes. Nous nous affligeons en pensant au dommage qu'il peut causer à l'armée française, que nous voyons avec tristesse, en la personne des cinq juges de Rennes, faire cause commune avec l'ancien état-major qui sauva Esterhazy.

Demain, des gens qui prétendent l'aimer, cette armée, vont lui dire qu'elle a remporté une grande victoire. Nous, nous pensons avec un désespoir sincère qu'elle vient de subir une grande défaite, et qu'un avenir prochain lui dira où étaient ses vrais amis pendant ces jours dramatiques.

Nous nous sentons également envahis par une réelle affliction en pensant à la patrie, autour de laquelle des insensés semblent prendre à tâche de creuser un fossé destiné à la séparer du reste du monde. Mais cette tristesse ne va pas jusqu'au découragement, et dans les tristes journées que nous allons peut-être subir, nous conserverons les traditions de notre maison, qui

consistent à mettre la bonne humeur au service du bon sens et à chercher à faire de l'esprit le domestique de la raison.

Nous avons conscience d'avoir servi une grande cause. Nous resterons les serviteurs de toutes les grandes causes et nous tiendrons les fenêtres de notre logis ouvertes pour entendre de plus près les cris des opprimés et les plaintes des victimes.

Nous voulons rester ce que nous sommes, c'est-à-dire un organe conservateur, mais qui conserve seulement ce qui doit être conservé, et non les détritus du passé qui infecteraient la demeure.

Nous voulons être aussi un organe libéral, un organe de liberté, de liberté chrétienne, mais qui défende cette liberté sans chercher à s'en servir pour énerver le pouvoir ou opprimer les consciences dissidentes.

Et enfin, nous voulons rester plus que jamais ce que nous avons toujours essayé d'être : un journal de critique indépendante qui s'efforce de donner au monde l'écho fidèle de la conscience française.

ÉPILOGUE

LA GRACE

20 septembre 1899.

Dans sa séance d'hier, le Conseil des ministres a décidé et proposé à la signature du Président de la Republique la grâce de Dreyfus, et à l'heure où ces lignes paraissent, le malheureux, qui reste victime d'une erreur judiciaire, aura été rendu à sa famille, à la courageuse compagne qui a vécu pour lui et pour laquelle il voulait vivre, à ses deux enfants qui vont le croire revenu d'une mission lointaine, et à ce frère admirable dont l'énergie, la bravoure ont forcé le respect de ceux-là mêmes qu'il a été forcé de combattre, à ce modèle du dévouement et de l'abnégation que chacun de nous désirerait avoir pour frère.

Il va se remettre, au milieu de ces cœurs aimants, des meurtrissures que l'aberration, la vanité et la haine combinées ont infligées à son âme et à son corps.

Et puis, comme la liberté n'est rien sans l'honneur, il donnera à sa vie reconquise sa réhabilitation pour but. Il la poursuivra et il l'obtiendra, si la Providence, dont l'action a été visible et pour ainsi dire palpable dans cette longue lutte, n'a pas décidé, en ses impénétrables desseins, de châtier ses bourreaux en leur infligeant le remords de le voir mourir dès qu'il sera

sorti de leurs mains, et qu'il ne sera plus soutenu par l'invincible espoir de leur échapper.

Ceux qui ont cru à son innocence se devront à eux-mêmes de l'aider dans cet effort suprême qu'il accomplira à son heure et à l'abri de toutes les effervescences qui ont présidé aux deux procès dont il a été le patient.

Ceux-là n'ont pas le droit de s'enorgueillir, car on ne doit pas s'enorgueillir d'avoir accompli son devoir, et ils ont accompli ce qu'ils regardaient comme un devoir de conscience. Mais ils ont le droit de se féliciter et de pousser ce soupir de soulagement et de satisfaction qui délasse en quelque sorte le voyageur, lorsque après de longues et fatigantes marches il voit poindre à l'horizon le but ardemment poursuivi, et qu'il est sûr désormais d'atteindre, après quelques instants de repos.

Alors, sur la carte étalée, il regarde l'endroit d'où il est parti, et le souvenir des fatigues endurées lui est doux.

Lorsque, à la fin de 1897, plusieurs consciences françaises s'émurent à l'idée que probablement Dreyfus expiait à l'île du Diable le crime d'un autre, la haine et le mépris d'une nation presque entière pesaient sur le malheureux prisonnier contre qui tout semblait permis, qu'on pouvait priver de la consolation de voir les lettres de sa femme, et qu'on s'amusait à mettre aux fers pour le plaisir de paraître vigilant. Voilà le point de départ.

Aujourd'hui, Dreyfus est libre. Jusqu'à ses confins,

le monde civilisé est rempli d'êtres raisonnables et pensants qui n'ont plus le moindre doute sur son innocence et qui le considèrent comme un martyr. En France même, l'élite et la majorité des penseurs partagent ce sentiment humain, et les sommets intellectuels français sont peuplés d'hommes qui se trouveraient infiniment plus honorés de toucher sa main et de rompre le pain avec lui que de fréquenter ses persécuteurs. Voilà le point d'arrivée.

Certes, la marche a été pénible et longue, les étapes ont été laborieuses, car il fallait compter non seulement avec les difficultés du terrain, mais avec l'ignorance et les préjugés des indigènes, c'est-à-dire avec la vanité de certains chefs, qui ne voulaient pas s'être trompés, avec la férocité de quelques meneurs qui rêvent massacres et exterminations, et avec la niaiserie d'un tas de pauvres ignorants qui s'imaginent que c'est honorer l'armée que de se montrer brutal.

On a passé partout cependant. On a combattu d'abord pour la revision sur les pas de ce parfait honnête homme qui est mort hier, qui s'appelait Scheurer-Kestner, qu'on a abreuvé d'outrages, de calomnies, pain quotidien des revendicateurs; de ce vieillard dont on a sans doute abrégé la vie, et qui, sachant à quoi il s'exposait, a voulu marcher cependant pour la Justice et la Vérité.

On a eu raison de la lâcheté des gouvernements qui se succédaient et dont aucun n'osait parler avec franchise et dire tout haut à la tribune ce qu'il avouait

dans ses conciliabules. Car enfin, il faut bien l'avouer, parce que c'est la vérité, les trois quarts des hommes qui ont paradé depuis deux ans avec le maroquin officiel sous le bras croyaient à l'innocence de Dreyfus et n'osaient l'avouer parce qu'ils avaient peur de leur ombre, des journaux dont les trois quarts des rédacteurs partageaient leur opinion sans oser l'avouer davantage. Et il a fallu arriver jusqu'à M. Brisson pour trouver un homme qui fût capable de mettre ses actes d'accord avec ses convictions.

On a eu raison même de ses amis. Oui. On a sacrifié de vieilles amitiés au besoin d'être un homme, c'est-à-dire de vouloir la justice envers et contre tous.

On a même eu raison de ses lecteurs, et l'on a vu un journal, événement unique dans l'histoire de la presse, marcher contre une partie, d'ailleurs restreinte, de sa clientèle, plutôt que de ne pas être un organe de justice et de vérité. Oui, et ce journal, c'est le *Figaro*. Il a pu dire de quelques-uns de ses lecteurs ce que le roi Charles III d'Espagne disait, au dix-huitième siècle, de ses sujets :

— Mes sujets, disait-il, sont comme les enfants, qui crient quand on les nettoie.

Ses peuples finirent par rendre justice au roi Charles III, qui était d'ailleurs bien tranquille sur l'avenir, comme nous le sommes nous-mêmes, parce que — et ici il ne s'agit plus de nous — nous n'admettrons jamais que le pays de la générosité et du bon sens puisse fournir, longtemps, même une minorité

capable de sacrifier ces deux vertus nationales à un accès quelconque de dégradante démence.

On a donc demandé la revision et on l'a obtenue. Pas facilement cependant. Au dernier moment, lorsque, grâce à une défaillance législative qui a tourné au profit de la revision, la Chambre criminelle était dessaisie au profit de la Cour de cassation tout entière, lorsqu'on escomptait déjà une majorité antirevisionniste, parce qu'on faisait aux magistrats l'injure de croire que leur arrêt était rendu d'avance, nous avons bien cru que la cause était perdue.

Le plan était visible : Brusquer l'arrêt, bousculer les juges, obtenir un rejet, et puis, publier en bloc l'enquête, que personne n'aurait lue, puisqu'elle n'aurait plus pu rien changer. Alors, on a publié l'enquête. On l'a distillée, au bruit des hurlements des concurrents, obligés de reproduire ce qu'ils nous reprochaient de publier, les pauvres gens! Et le public a lu. Et l'innocence de Dreyfus a réuni des partisans réfléchis, qui sont venus se joindre à ceux qu'avaient retournés le faux et le suicide d'Henry.

Puis, on est allé à Rennes, et là on s'est arrangé pour donner à la France et à l'Europe, au fur et à mesure que se déroulaient les débats, leur sténographie complète. C'était encore servir la cause de l'innocence, car on peut dire que l'arrêt n'a pas répondu aux débats. L'arrêt a admis les circonstances atténuantes d'un crime qui n'en comporte pas, et, abaissant la peine de deux degrés, les juges ont con-

damné Dreyfus à dix ans de détention, dans le but évident d'arriver à sa libération immédiate, puisqu'il avait accompli presque cinq ans d'une peine bien plus dure.

Les juges, cela est manifeste, ont essayé de mettre d'accord, par une cote mal taillée, leur conscience et leur volonté de sauver un grand chef coupable, qui pesait effrontément sur eux et qui aurait dû être arrêté en pleine séance, après l'aveu formel d'un crime indépendant de l'innocence ou de la culpabilité de l'accusé.

Mais les débats ont établi que Dreyfus n'avait pas trahi, car aucune preuve n'a pu être apportée de son crime, et nous laisserons, j'espère, aux peuples primitifs, encore privés d'alphabet, cette théorie singulière : C'est à l'accusé de prouver son innocence.

Quoi encore? Le bureau de statistique a été restitué à la Sûreté générale, et nos officiers ont été soustraits au rôle de policiers, qui exerçait sur eux, nous l'avons vu, une influence déplorable.

Demain, une loi necessaire viendra modifier le Code militaire et mettre nos Conseils de guerre, au point de vue de la justice, sur le même pied que ceux d'une nation qui ne passe pas précisément pour être défendue par une garde nationale : l'Allemagne; à moins qu'on n'en restreigne l'emploi et l'existence au temps de la guerre, selon la théorie d'un homme qui n'a pas passé pour un trop mauvais militaire, et qui s'est appelé Napoléon Ier.

Telle est l'œuvre de la presse revisionniste. Telle est l'œuvre à laquelle le *Figaro* a collaboré. Tels sont les résultats qui ont été obtenus. Ils supportent parfaitement la comparaison avec ceux qu'ont obtenus les adversaires. Ils se sont contentés d'injurier, de calomnier, d'inventer un prétendu Syndicat dont ils n'ont pas pu présenter la moindre trace, et d'introduire dans la cervelle de leurs lecteurs un tas de niaiseries, de préjugés, de rancunes et de haines qui les transformeraient en bêtes féroces, si la bonne nature de leur race ne prenait bientôt le dessus.

Donc, les ouvriers de ce bon ouvrage, de cette saine besogne ont le droit de se complaire dans la contemplation de ce qu'ils ont fait. Et ils ont le devoir, en terminant le gros de cette œuvre, dont la rehabilitation sera l'épilogue nécessaire, de se souvenir du noble cœur qui leur a tracé la voie et qui leur a permis d'accomplir une tâche humaine et loyale : le lieutenant-colonel Picquart.

On a dit bien souvent qu'en France le courage militaire court les rues, mais que le courage civil est très rare. Cela provient peut-être de ce que le Francais, étant un être d'imagination, a plus peur des dangers imaginaires que des dangers réels.

Eh bien, Picquart, en qui ses chefs reconnaissaient une valeur militaire exceptionnelle, a eu le courage civil.

Il a sacrifié la plus belle des carrières à son devoir. Il s'est comporté comme un héros. Le mot a été dit, et

il est juste. La France s'honorera et se servira elle-même en s'en souvenant, le cas échéant, car des hommes comme lui constituent l'ossature et le squelette d'une nation.

Enfin, pour être tout à fait complet, il convient de dire que le ministère qui a proposé la grâce, et le Président qui l'a signée, ont fait une bonne action, qui contribuera à rétablir, non seulement l'équilibre moral entre la France et le reste du monde, mais aussi à ramener la paix indispensable entre les fils de la même patrie ; car la grâce sera bien accueillie par eux tous, par ceux que nous appellerons pour la dernière fois dreyfusistes et antidreyfusistes.

Aux uns, elle apportera la preuve matérielle de leur succès. Elle délivrera les autres d'un remords et d'une inquiétude de conscience que nous leur faisons l'honneur de leur supposer.

Nous ne parlons pas de ce que dira l'armée pour bien des raisons ; d'abord parce que l'armée ne dit rien et ne doit rien dire, et ensuite parce que si elle pouvait parler, elle acquiescerait, j'en atteste l'âme même du soldat français, faite de bravoure et de clémence, de discipline et de pitié.

TABLE

Pages.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.